

Sous la Direction de

Chedly Ayari

Professeur Émérite de l'Université de Tunis El Manar

Jean Louis Reiffers

Professeur Émérite de l'Université de Toulon

Président des Comités Scientifiques de l'Institut de la Méditerranée & Femise

Editeurs

Éléments Pour Une Stratégie de Développement Economique & Social à Moyen Terme en Tunisie



Sous la Direction de

Chedly Ayari

Professeur Emérite de l'Université de Tunis El Manar

Jean Louis Reiffers

Professeur Emérite de l'Université de Toulon

Président des Comités Scientifiques de l'Institut de la Méditerranée & Femise

Editeurs

Eléments Pour Une Stratégie de Développement Economique & Social à Moyen Terme en Tunisie



Préambule

Cet ouvrage est une étude inédite sur l'économie tunisienne qui analyse ses principaux vecteurs de développement économique et social pour la période de post-transition. Il a été réalisé sous la direction du Professeur Chedly Ayari (Professeur Emérite de l'Université de Tunis El Manar) et du Professeur Jean Louis Reiffers (Président des comités scientifiques de l'Institut de la Méditerranée - Marseille et du Femise, et Professeur Emérite de l'Université de Toulon). L'ouvrage propose en outre un programme de réformes économiques et sociales avec, en appui, divers scénarii de cadrage macroéconomique.

La coordination scientifique de l'ouvrage a été réalisée par le Professeur Sami Mouley (Université de Tunis).

L'équipe des contributeurs comprend des universitaires tunisiens et français ainsi que des experts, avec la participation (par ordre alphabétique) de Patricia Augier (Institut de la Méditerranée & FEMISE), Rafik Baccouche (Université de Tunis El Manar), Safouane Ben Aissa (Université de Tunis El Manar), Lotfi Bouzaïene (Université de Carthage), Zouheir El Kadhi (Institut Tunisien de Compétitivité et d'Etudes Quantitatives), Sami Mouley (Université de Tunis), Jean Louis Reiffers (Institut de la Méditerranée & FEMISE), Sami Rezgui (Université de la Manouba), Véronique Roger (Institut de la Méditerranée & FEMISE) et Constantin Tsakas (Institut de la Méditerranée & FEMISE). Le coordonnateur scientifique remercie d'autres universitaires tunisiens qui ont enrichi par leurs remarques la qualité de l'ouvrage.

Les contributeurs à l'ouvrage tiennent à remercier le peer-review principal, Prof. Jean Paul de Gaudemar (Professeur Emérite de l'Université d'Aix-Marseille), ainsi que Dr. Hakim Ben Hammouda (Banque Africaine de Développement), Prof. Philippe Gilles (Doyen honoraire de l'Université de Toulon) et Dr. Majdi Hassen (Université de Tunis et IACE) pour leurs commentaires pertinents, de même que Prof. Mohamed Hédi Lahouel (Dubai Department of Economic Development) pour ses suggestions utiles lors du démarrage des travaux.

Les éditeurs tiennent à remercier le Trésor Public français pour son soutien à ce travail au travers d'une subvention à l'Institut de la Méditerranée - Marseille. Les opinions exprimées dans l'ouvrage n'engagent que les auteurs et ne reflètent aucune autre opinion officielle.

Table des matières

Synthèse analytique	11
▪ La toile de fond : proposer une vision susceptible de faire de la Tunisie la « success story » des post révolutions arabes	13
▪ Une première nécessité : relancer une dynamique de croissance davantage orientée sur la productivité et la diversification des activités	16
▪ Une deuxième nécessité : consolider l'insertion internationale de façon appropriée	21
▪ Une troisième nécessité : mettre en place une croissance juste et équitable grâce à une participation active de la société civile	25
▪ Une quatrième nécessité : conforter la résilience macroéconomique	35
Partie-1 : Diagnostics stratégiques, transformations structurelles et repères de résilience économique et sociale	43
Chapitre .I : Les transformations structurelles du schéma de croissance : corriger les contraintes macroéconomiques et institutionnelles majeures pour une croissance génératrice d'emplois	43
I.1. La dynamique de croissance de longue période	43
I.1.1. Les transformations structurelles du schéma de croissance : une perspective comparée	48
I.1.2. Les transformations sectorielles	56
I.1.3. Contributions et composantes sectorielles de la croissance dans la période récente : Une croissance sensiblement ralentie depuis le printemps arabe	59
I.1.4. Les moteurs de la croissance	60
I.2. La qualité de la croissance	60
I.2.1. Les caractères de la fonction de croissance : croissance à accumulation du capital humain et physique ou à productivité globale des facteurs	62
I.2.2. Une meilleure contribution de la productivité globale des facteurs mais avec une qualité insuffisante	75
I.2.3. Gouvernance et croissance	79
I.2.4. Innovation et croissance	83
I.3. Les contraintes de la croissance potentielle	84
I.4. Quelle contribution au but ultime de la croissance : la création d'emplois ?	87
I.4.1. Chômage structurel et déficit d'emplois décents	88
I.4.2. Un véritable boom démographique mais de faibles taux de participation des jeunes et des femmes	92
I.4.3. Structure et évolution de l'emploi par secteurs d'activités formelles et au niveau régional	98
I.4.4. Les causes du chômage et du sous-emploi et les profils des demandeurs d'emplois	112
I.4.5. Le fonctionnement du marché du travail	128
I.5. Conclusions	130

Chapitre. II : Un nouveau contrat social pour une croissance juste et équitable : relever les défis de l'inclusion sociale	130
II.1. La conduite des politiques publiques dans le cadre d'un nouveau contrat social	130
II.1.1. La question clé des subventions et du ciblage	138
II.1.2. Les politiques sociales et les réformes institutionnelles d'accompagnement à la croissance	142
II.1.3. Les incidences budgétaires	143
II.2. Les défis de l'inclusion sociale	144
II.2.1. La situation du point de vue du développement humain	145
II.2.2. Le système de répartition et les inégalités de revenu	160
II.2.3. Les disparités régionales et les faiblesses de la politique de développement régional	171
II.2.4. Répartition inéquitable des fruits de la croissance économique	177
II.3. L'économie sociale et solidaire, vecteur d'inclusion et de participation à la vie démocratique	178
II.3.1. Les concepts de base de l'économie sociale et solidaire et son importance pour le développement économique et social	180
II.3.2. Un potentiel d'emplois non négligeable en Tunisie, mais un financement encore trop faible	191
II.4. Conclusions : La nécessité d'aller vers un nouveau contrat social au bénéfice de la jeunesse	199
Chapitre. III : Pour une ouverture internationale résolue mais plus raisonnée et intelligente	205
III.1. Les tendances du commerce extérieur global	207
III.2. Le cadre réglementaire	207
III.3. Focus sur le commerce extérieur des industries manufacturières	210
III.3.1. Bilan statistique	221
III.3.2. Analyse de la spécialisation des exportations et des degrés de sophistication	236
III.4. Positionnement international du commerce extérieur par groupe de biens et services : une matrice BCG	236
III.5. Evaluation des stratégies d'appui au commerce extérieur	239
III.5.1. Limites du programme de mise à niveau	242
III.5.2. Limites de la stratégie de promotion des exportations	245
III.6. Montée en gamme dans les chaînes de valeur internationale	246
III.7. Les facteurs de compétitivité et les obstacles à leur amélioration	248
III.7.1. Les facteurs de compétitivité-prix	250
III.7.2. Evolution comparée des coûts du travail	252
III.8. Accord d'association Tunisie - Union Européenne et opportunités d'impacts durables de l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA)	260
III.8.1. Evaluation et bilan passé	263
III.8.2. Perspectives et opportunités de l'ALECA	266
III.9. Conclusions	266

Chapitre. IV : La nécessité de renforcement de la résilience macroéconomique et de l'inclusion financière	268
IV.1. Les schémas de pilotage et les cadres de résilience des politiques macroéconomiques	273
IV.1.1. Les modulations opposées du cadre de conduite de la politique monétaire pour la maîtrise de l'inflation	275
IV.1.2. Des avancées dans la mise en place du ciblage formel de l'inflation, mais des déficits de conformité macroprudentielle	282
IV.1.3. Impact du déplaçonnement des taux d'intérêt effectifs sur l'efficacité des canaux de transmission de la politique monétaire.	286
IV.1.4. La politique fiscale et les cadres de soutenabilité des finances publiques	290
IV.1.5. La viabilité du schéma de mobilisation des ressources de financement externe	290
IV.2. L'environnement international et les impacts des facteurs exogènes : Réduire la sensibilité aux chocs externes	292
IV.2.1. Le creusement du déficit courant et l'insuffisance des entrées nettes de capitaux	298
IV.2.2. La politique de change et l'adéquation optimale des réserves de change	299
IV.3. Les stratégies de financement de la croissance	300
IV.3.1. Le grippage du moteur de l'investissement dans la croissance et le déficit de l'épargne par rapport à l'investissement : une contrainte structurelle	302
IV.3.2. Une sur-bancarisation du système de financement	309
IV.3.3. Les difficultés et obstacles d'accès aux sources de financement : obstacle majeur du climat des affaires et des investissements	320
IV.3.4. Financement bancaire des M-PME : Principalement des crédits de petit montant et de court terme	323
IV.3.5. Les retards d'inclusion bancaire et financière	327
IV.3.6. Construction d'indices composites d'inclusion bancaire et financière à l'échelle régionale	328
IV.4. Les vulnérabilités et fragilités latentes du système bancaire	330
IV.4.1. Les créances compromises	332
IV.4.2. Les coûts de mobilisation des ressources	333
IV.4.3. La supervision microprudentielle et le contrôle bancaire	337
IV.4.4. Les risques institutionnels et les risques inhérents à la dynamique de concurrence bancaire	337
IV.5. Les dysfonctionnements récurrents du marché financier	338
IV.5.1. Faible taille du marché boursier	339
IV.5.2. Forte prépondérance du secteur bancaire et faible diversification sectorielle	341
IV.5.3. Faible attractivité de la place financière tunisienne pour les investisseurs étrangers	342

Partie-2 : Programme de réformes économiques et sociales et scénarii de cadrage macroéconomique	342
Chapitre. V : Leviers du changement et chantiers stratégiques de réformes à court terme pour un nouveau palier de croissance inclusive	343
V.1. Identification des actions et domaines d'intervention rapide, les mieux maîtrisables et aux plus grands effets (Quick Wins)	348
V.1.1. Revue des bonnes pratiques internationales	348
V.1.2. Les priorités de la politique économique	361
V.1.3. Leviers du changement et quick wins	367
V.1.4. Hiérarchisation des contraintes et objectifs pour l'économie tunisienne	374
V.1.5. Choix stratégiques des priorités	374
V.1.6. Quick wins pour les facteurs favorables au climat des affaires : Pour une cible ambitieuse durant les prochaines années	380
V.2. Priorités opérationnelles d'une nouvelle dynamique de transformation structurelle	395
V.2.1. Encourager le développement de l'économie sociale et solidaire et actions envisageables	407
V.2.2. Les capacités de résilience à moyen terme et les benchmarks structurels de réformes des secteurs bancaire et financier	415
V.2.3. Développement du secteur privé et accélération de l'amélioration du climat des affaires	416
V.2.4. Atténuer le rôle discriminant du dispositif des transferts sociaux : un encadrement des subventions pour plus d'équité sociale	418
V.2.5. Une réforme fiscale et une meilleure efficience des finances publiques	420
V.2.6. Elargissement de la base du système de protection sociale pour combattre les déséquilibres structurels	420
V.2.7. Une meilleure flexibilité du régime de change pour contrecarrer la dépréciation du dinar	420
Chapitre. VI : Une nouvelle génération de réformes structurelles sur le moyen-long terme	421
VI.1. Pour une dynamique de croissance fondée sur l'économie du savoir et de la connaissance	421
VI.1.1. Le régime institutionnel et les incitations économiques	423
VI.1.2. Le système éducatif	426
VI.1.3. Le système national d'innovation	426
VI.1.4. L'infrastructure de communication	433
VI.2. Réforme de la politique commerciale pour une meilleure intégration de la Tunisie dans les échanges internationaux	437
VI.2.1. Réenclencher un processus de démantèlement tarifaire intelligent	437
VI.2.2. Une standardisation prudente des mesures non tarifaires	442
VI.3. Une réforme institutionnelle pour une démarche de décentralisation/déconcentration appropriée	445
VI.3.1. Critères de découpage territorial	445

VI.3.2. La cohérence avec les choix constitutionnels dans l'organisation institutionnelle des niveaux de décentralisation	455
Chapitre. VII : Le nouveau régime de croissance à mettre en place et les perspectives macroéconomiques	458
VII.1. Orientations pour une politique de croissance qui favorise l'emploi	459
VII.2. Les domaines sectoriels stratégiques porteurs de croissance: quels créneaux porteurs ?	460
VII.2.1. Promotion des secteurs prometteurs à fort contenu technologique	462
VII.2.2. Renforcement de la résilience des secteurs historiques	463
VII.2.3. Une typologie de projets d'accompagnement aux réformes	464
VII.3. Modèle de prévision et scénarii de cadrage macroéconomique 2014-2017	465
VII.3.1. Les soubassements techniques du modèle	466
VII.3.2. Matrice des scénarii de simulation	468
a. Hypothèses et spécifications paramétriques	
b. Résultats des projections	
<i>Le scénario stationnaire : Low mitigation scenario</i>	
<i>Le scénario de réformes structurelles (Enhancing capability scenario)</i>	
<i>Le scénario de stabilité (Flat or middle scenario)</i>	
Sources bibliographiques	470

Synthèse analytique

Le présent travail a cherché à approfondir les contraintes de la croissance, de l'équilibre macroéconomique et social de la Tunisie et à proposer une stratégie détaillée pour les prochaines années. Après les événements de janvier 2011, il est apparu nécessaire de réunir et d'approfondir les différents travaux qui ont été conduits, à la Banque Centrale de Tunisie, à l'INS, à l'ITCEQ, dans les Ministères, dans les Universités, dans les différents organismes de coopération et d'assistance internationale, de façon à voir si un consensus se dégage permettant d'orienter une politique de développement à moyen terme et à cibler les principaux points critiques permettant de hiérarchiser une politique.

Le constat général que l'on peut faire aujourd'hui est que si on s'accorde sur les limites et difficultés du modèle de croissance actuel, sur la nécessité impérieuse de préparer les conditions d'une reprise de l'économie tunisienne et d'obtenir dans les 10 prochaines années un saut qui permette de faire accéder la Tunisie au rang de pays émergent de première catégorie (avec une croissance de l'ordre de 7% l'an contre près de 4% obtenus dans la période 2000-2010 et de 2% depuis lors), les politiques opérationnelles ne sont pas suffisamment à l'œuvre car l'urgence a imposé des solutions de court terme qui ont permis de maintenir la paix sociale. Or de nombreuses difficultés se cachent dans les détails et chaque mesure véritablement progressive implique des choix politiques lourds et difficiles à mettre en œuvre.

C'est ce souci d'approfondissement qui explique le détail des analyses contenues dans ce travail qui, d'une certaine façon, rassemble la pensée économique et sociale sur la Tunisie d'aujourd'hui. On insistera dans cette synthèse sur les principaux points clés.

La toile de fond : proposer une vision susceptible de faire de la Tunisie la « success story » des post révolutions arabes

Rien ne sera possible si le modèle de développement économique et social retenu en Tunisie ne tient pas compte des raisons qui ont poussé à la révolution et ne correspond pas au compromis politique qui s'est manifesté par l'approbation de la nouvelle constitution.

Rappelons brièvement que les raisons de la révolution sur lesquelles tout le monde s'accorde concernent (i) « l'autoritarian bargain model » caractérisé à la fois par un manque de démocratie et, notamment de fortes restrictions sur la liberté de la presse et d'association, une proximité trop grande du monde des affaires avec la décision politique, une corruption importante, (ii) un développement qui n'a pas permis une réduction suffisante des inégalités et plus préoccupant encore la diffusion des opportunités de réalisation personnelle, (iii) une ouverture internationale pas assez maîtrisée qui a polarisé le développement sur des territoires très spécifiques et a dilaté l'espace social sans que les politiques de compensation aient pu jouer suffisamment leur rôle.

C'est la prise en compte de ces questions qui nécessite de viser un nouveau modèle de développement toujours ouvert sur l'extérieur ce qui, conformément à sa tradition millénaire, est une nécessité pour une petite économie ouverte comme la Tunisie. En effet, le total des exportations et des importations y représente 100% du PIB, les investissements extérieurs, de même que les recettes touristiques et les transferts de revenus des expatriés y constituent une ressource en devises indispensable, aussi bien pour pouvoir importer la technologie mondiale, que pour permettre à la population de combler certains déficits importants, notamment dans les produits alimentaires et les produits énergétiques.

Cependant, l'expérience passée a montré que cette ouverture devait être accompagnée d'une politique visant à installer un modèle de développement plus résilient aux chocs de la mondialisation et plus inclusif qui permette à la fois une stabilité du processus et une participation active de tous les citoyens. La croissance seule, bien qu'indispensable, ne suffira pas à répondre aux aspirations populaires si elle s'accompagne de trop grandes inégalités et opportunités en particulier pour certaines catégories sociales et si elle est trop concentrée dans certains territoires.

Tel est le contrepoint économique du compromis politique qui a permis l'émergence d'une nouvelle constitution. En Tunisie, les constituants se sont particulièrement attachés à la question de l'Etat dont le modèle autoritaire et clientéliste doit s'effacer au profit d'un Etat soumis au droit, respectueux du citoyen. Mais à côté de cet Etat, il est indispensable que la société civile puisse s'affirmer ce qui nécessitera des compromis difficiles qui ne pourront être faits que dans le contexte d'un nouveau contrat social proposé à la population et, en particulier, à la jeunesse. Sans des évolutions sensibles du modèle de développement économique, un agrément largement partagé par la population sur les évolutions indispensables, sans une coopération renforcée avec les bailleurs internationaux qui doivent soutenir une perspective nationale qui peut, parfois, prendre des formes spécifiques par rapport au référent universel, on observera un dangereux décalage entre le cadre constitutionnel et la réalité des conditions de vie.

Pour aller dans cette direction, le présent rapport s'attachera à identifier les principales déficiences et à proposer des évolutions. Mais, surtout, il développera l'idée d'une société plus juste et surtout plus créative dans un contexte de liberté retrouvée, d'ouverture à tous les savoirs, d'encouragement à la création d'entreprises et à l'innovation, de développement d'une véritable économie sociale et solidaire, toutes choses qui devraient permettre de rendre crédible l'idée d'un nouveau pacte social.

Une première nécessité : relancer une dynamique de croissance davantage orientée sur la productivité et la diversification des activités

Le constat actuel

La Tunisie est aujourd'hui dans la situation d'un pays qui malgré de grands progrès est confronté à un double défi : d'une part, retrouver rapidement le rythme de croissance moyen supérieur à 4% observé depuis le milieu des années 90 jusqu'en 2010, d'autre part, mettre en place une stratégie de croissance de long terme d'un niveau intrinsèque ou potentiel plus élevé et au contenu plus créateur d'emplois de façon à sortir de ce que l'on a pu appeler « la trappe à revenu moyen ».

Sur le court terme, l'enjeu est de maintenir une demande interne suffisante et de chercher à réorienter la demande externe vers de nouveaux marchés. Aujourd'hui, du fait de la situation post révolutionnaire le système productif tunisien fonctionne en dessous de son potentiel. Pour traiter cette question, des augmentations de salaires dans la fonction publique et de nouvelles embauches de fonctionnaires qui poussent la consommation intérieure constituent des solutions illusoires et déjà utilisées qui ont creusé le déficit des comptes publics et entamé la compétitivité de l'économie. La solution se situe davantage dans l'investissement interne et international. On peut penser que la stabilisation politique jouera un rôle dans l'attractivité des investissements directs et la reprise des flux touristiques. Quant à la demande externe, beaucoup dépendra de la reprise sur les principaux marchés d'exportation de la Tunisie (en particulier les marchés français et italien) et de la capacité de la Tunisie de répondre aux normes techniques et sanitaires qui en régulent l'accès.

Dans les cinq années qui viennent, la Tunisie devra augmenter la valeur ajoutée produite dans les secteurs des services marchands et dans l'industrie qui ont joué un rôle sensiblement en retrait dans la période de crise actuelle, retrait qui a été compensé par une forte expansion des services non marchands au prix d'une importante diminution des marges de manœuvres de la puissance publique. Il s'agira ici de repenser les incitations pour cibler davantage les investissements, en particulier les investissements directs étrangers tournés vers des secteurs prometteurs à plus haut contenu technologique, industries mécaniques et électriques, pharmacie, TIC, notamment, qui permettront une montée en gamme du système productif.

Au delà de ces incitations il sera décisif de pouvoir mobiliser davantage de ressources financières à destination de l'entreprise car les études montrent que la qualité de la gestion, de l'organisation et du soutien financier sont des facteurs de réussite de l'entreprise indépendants de l'appartenance à un secteur. Cela impliquera un renforcement de la qualité des institutions, en particulier de l'efficacité de l'Etat et de nouvelles orientations stratégiques, concernant ses choix industriels et d'aménagement du territoire.

Enfin, pour rendre son modèle de croissance progressivement moins dépendant des aléas conjoncturels il faudra que la structure productive de la Tunisie se complexifie par des relations entretenues par les différents secteurs sur des activités transversales où les services de haut niveau sont décisifs. C'est le développement progressif de ces activités transversales, en particulier fondées sur des services et industries créatifs où la recherche, les marques, les industries culturelles, les TIC jouent un rôle central, qui permettra sur le long terme une avancée en ligne de la croissance (y compris dans les secteurs traditionnels comme le textile, l'habillement et le cuir et le monde rural). Et ici les choix d'ouverture et incitations aux investissements étrangers de même que la coopération internationale doivent pouvoir jouer un rôle décisif.

Les quatre axes d'une politique de croissance à long terme

Pour obtenir une croissance forte qui soit suffisamment créatrice d'emplois et améliore la compétitivité de l'économie tunisienne, quatre axes principaux doivent être retenus : le premier, sans lequel rien ne sera possible, est de mobiliser le capital humain disponible. le second, est d'augmenter la part de la croissance liée à l'augmentation de la productivité du travail grâce à l'amélioration de la productivité globale des facteurs (PGF), le troisième est d'encourager la création et la croissance des entreprises, le quatrième est de développer l'innovation.

Rehausser le capital humain disponible

Un capital humain sous-employé et un chômage qui touche particulièrement les jeunes

Malgré un ralentissement, la population tunisienne (10,72 millions en 2012), continue de croître et 4 millions de personnes ont été enregistrées depuis 1980. Aujourd'hui, cette population est constituée de 30% de jeunes de moins de trente ans. Elle est étroitement localisée puisque 90% de la population est concentrée sur 25% du territoire. La croissance démographique, le poids croissant des jeunes et la concentration dans des zones spécifiques rendent la situation de l'emploi extrêmement délicate, ce qui a contribué à un décalage important entre l'offre et la demande de travail.

Les taux de participation au marché du travail sont extrêmement faibles en termes absolus et sont inférieurs à ce que l'on observe dans d'autres régions à niveau de développement économique similaire. En 2011, 47,6% seulement de la population tunisienne contribuait au marché du travail contre 47,9% en 1995. Le taux de participation des femmes est resté très bas (25,5%) même s'il s'est légèrement amélioré avec le temps et se situe légèrement en dessous de la valeur régionale PM, mais il reste très éloigné des taux observés dans les pays de l'Asean et du Mercosur.

Plusieurs points cruciaux doivent être évoqués ici :

Le premier point crucial, est le taux de participation des jeunes à la population active. A peu près 44,5% des jeunes âgés de 20 à 24 ans étaient en activité en 2011, et 64,4% des jeunes âgés de 25 à 29 ans. Ces faibles taux de participation s'expliquent par la marginalisation des femmes et par le découragement des jeunes qui quittent le marché du travail formel et s'orientent vers le secteur informel, soit en créant leur propre activité (81% des entreprises sont des travailleurs indépendants dans le secteur informel), soit en cherchant à s'expatrier,

Le deuxième point crucial, est que, en dépit de cette faible participation, le taux de chômage est très élevé et s'accroît depuis le début des années 2000. En effet, le taux de chômage de la population active est estimé à 17,6% en 2012 avec d'importantes disparités régionales (28,6% au centre-ouest, 26,9% au sud-ouest, 24,8% au sud-est et 11,1% au centre-est). Cela est dû à un décalage croissant entre la demande d'emploi (+51,6% entre 2010 et 2013) et l'offre d'emploi structurellement insuffisante et qui a connu un important déclin lors de cette même période (-49,6%).

Le troisième point crucial est que ces phénomènes touchent particulièrement les jeunes issus de l'enseignement supérieur, situation très particulière à la Tunisie. En effet, par niveau d'éducation 20% des chômeurs sont issus du supérieur (alors que 7% en Turquie, 7% en Amérique Latine, 8% dans l'Asean, 4% dans les Brics sont dans le même cas).

La position du présent rapport est de considérer que cette grande disponibilité de capital humain est une richesse qui doit être mobilisée. C'est de la réussite de cette mobilisation que dépendra la croissance et l'équilibre social futur de la société tunisienne. Tout doit donc être mis en œuvre, d'une part, pour que des opportunités d'emplois plus importantes apparaissent, d'autre part, pour que les capacités à y répondre se développent, voire même contribuent à les créer.

On insistera donc ici sur le fait qu'en dehors des différentes mesures énoncées, il est indispensable que l'élan nouveau de la société s'appuie davantage sur sa jeunesse. Celle-ci demande légitimement qu'évolue une société encore trop patriarcale, qui a du mal à faire participer les femmes au marché du travail du fait, notamment du manque de soutien publics (crèches en particulier), qui n'offre pas suffisamment de métiers qualifiés et qui sort d'une période où les libertés ont été limitées, en même temps que se développaient des comportements rentiers à tous les niveaux.

La conviction des rédacteurs de ce rapport est que la Tunisie est un des pays qui peut, dans les prochaines années, devenir un exemple pour les autres sociétés arabes. A condition de tenir un discours d'ouverture comme à l'époque de la maison de la sagesse de Bagdad où le monde arabe traduisait les philosophes grecs, en même temps qu'il développait l'astronomie, les mathématiques et la médecine. Il n'était pas question alors de protéger une civilisation mais de consolider une civilisation déjà puissante en l'ouvrant sur le monde, jusqu'à ce qu'elle en devienne un exemple.

Le discours sous-jacent qui pourrait être présenté aux nouvelles générations serait « on va vous donner les moyens d'accéder à tous les savoirs dans un climat de liberté et de justice, on vous fera participer aux décisions et, en premier lieu, à celles qui vous concernent. On vous aidera à développer votre créativité et à la mettre en œuvre en vous donnant les infrastructures nécessaires, et en vous facilitant partout la création de nouvelles activités économiques et commerciales ».

La Tunisie a plusieurs atouts aujourd'hui pour retenir cette démarche : un compromis politique dans une constitution qui pourrait ainsi être plus crédible car projeté dans les conduites économiques et sociales, une jeunesse formée et très nombreuse qui aspire à la réalisation personnelle, la disponibilité d'outils nouveaux offerts par les TIC qui sont déjà à l'origine de nouvelles activités, services et industries créatives, un appui solide de la communauté internationale.

Ici, sont directement concernés, le système éducatif et de formation professionnelle et le développement des conditions permettant de créer sa propre activité. Une réforme importante du système éducatif et de formation est prioritaire. Elle s'impose pour modifier en profondeur la nature du paradoxe éducatif tunisien où plus on suit des études longues, plus on a de chances d'être au chômage

Augmenter la contribution de l'éducation et de la formation à la mise en place d'une économie de la connaissance

Le modèle de développement de la Tunisie doit donc se structurer autour de l'économie du savoir dont le capital humain est la composante essentielle. Le système éducatif tunisien qui a obtenu des résultats tout à fait satisfaisants à certains points de vue : taux de scolarisation en forte hausse sur toutes les classes d'âge, recul important de l'analphabétisme, inclusion des femmes, du fait de dépenses en éducation rapportées au PIB comparables à celles des pays développés, se révèle néanmoins incapable de rivaliser avec des pays concurrents de la Tunisie dans la frange supérieure des pays à revenu moyen. Ce ne sont pas tant les résultats quantitatifs qui sont en cause mais plutôt ses résultats qualitatifs : évaluations internationales décevantes, qualité des enseignants en baisse, taux d'abandon scolaire trop élevé, inadéquation de la formation des diplômés aux besoins des entreprises, orientations scolaires qui ne répondent pas aux attentes du marché du travail.

Ce constat est d'autant plus important qu'il explique en grande partie le phénomène de chômage endémique qui touche la population des jeunes diplômés. L'accès à la fonction publique ne doit plus être le souhait largement majoritaire des étudiants du supérieur et l'adhésion des enseignants au modèle de développement proposé est nécessaire. A cet égard, le développement de la formation des maîtres de manière continue paraît indispensable. Cette question concerne, spécialement les formations supérieures où les enseignants doivent être capables -dans des institutions qui associent le monde économique- à se projeter dans la montée en gamme escomptée de l'économie.

Le développement des outils numérique, la généralisation depuis la fin de la scolarité obligatoire et dans l'enseignement supérieur (y compris dans les matières littéraires) de quelques modules sur les connaissances minimales pour créer et gérer une entreprise, le développement de l'alternance et de l'apprentissage sont autant d'évolutions purement organiques qui pourraient contribuer à améliorer le capital humain.

Quant à la formation professionnelle, qui est incontestablement le parent pauvre du système de formation tunisien, il est nécessaire que la réforme prévue pour la période 2014-2018 soit mise en œuvre avec les moyens adéquats. Là encore, des progrès importants peuvent être réalisés si l'efficacité des opérations est régulièrement évaluée, si les équipements sont modernisés et si les relations avec les entreprises se développent davantage.

Plus précisément, selon ce rapport, plusieurs mesures et réformes sont à mettre en place ou à accélérer.

Pour l'éducation, il convient, en premier lieu, de développer une approche méthodologique et pédagogique insistant sur l'apprentissage de l'autonomie et l'acquisition durable de compétences. Les programmes devraient être allégés et mettre davantage l'accent sur les sciences appliquées en favorisant le travail en groupe et l'interdisciplinarité. La tendance des programmes actuels visant à l'acquisition de connaissances encyclopédiques dans des modèles de transmission et d'évaluation relativement autoritaires ne correspond plus aux demandes des entreprises qui recherchent des savoirs faire transversaux et une adaptabilité dans un environnement en constante évolution. Elle ne prend pas en compte non plus le développement des capacités requises pour le développement d'activités nouvelles.

En second lieu, il faut développer la coopération entre les entreprises et les organismes d'enseignement (notamment via l'alternance et l'apprentissage) qui apparaît insuffisante pour favoriser l'acquisition de compétences professionnelles et l'émergence d'individus créatifs et capables de prendre des risques.

En troisième lieu, il faut favoriser les passerelles d'une filière à une autre et renoncer à une spécialisation disciplinaire trop poussée dans les premiers cycles universitaires afin de développer la mobilité des étudiants et de lutter contre l'abandon pour ceux qui se sont trompés d'orientation. Il apparaît également indispensable, au vu des taux d'échec et d'abandon, de revoir le système d'évaluation des étudiants en privilégiant une évaluation des compétences acquises (à partir d'un panel de compétences bien spécifié à chaque niveau) plutôt qu'un système de moyenne démotivant et ne garantissant pas une véritable acquisition de compétence. La mobilité internationale des étudiants avancés est une opportunité dont la Tunisie doit continuer de profiter pleinement spécialement dans les niveaux élevés. A cet égard, un dispositif de bourses post-doctorales important (en particulier en lien avec les laboratoires européens) permettrait de faire un saut qualitatif presque immédiat à la recherche nationale.

En quatrième lieu, il convient d'inciter les jeunes à s'orienter davantage vers les secteurs à haute employabilité comme les sciences et l'ingénierie afin de former les cadres des entreprises tunisiennes qui sont encore trop souvent formés à l'étranger. Par ailleurs, l'enseignement d'une langue internationale comme l'anglais gagnerait à être totalement revu compte tenu des résultats linguistiques des élèves tunisiens (formation insuffisante des professeurs, apprentissage en petits groupes dès la maternelle par exemple).

En cinquième lieu, le rapport recommande de généraliser et d'approfondir la formation des enseignants qui sont souvent peu formés en pédagogie et peu motivés. Il recommande aussi d'améliorer l'encadrement universitaire en Professeurs et Maîtres de conférence qui devraient passer un temps plus important à encadrer leurs étudiants s'ils étaient mieux rémunérés.

Enfin, et malgré les efforts consentis par la réforme de 2002, il convient d'accentuer fortement la diffusion des TIC dans l'enseignement pour former les étudiants aux technologies modernes et réduire la fracture numérique qui s'est creusée entre les villes et les campagnes. Parallèlement, le développement de l'e-learning est une priorité car il reste très marginal en dépit de la création de l'EVT (Ecole Virtuelle de Tunisie) en 2002 qui propose une offre gratuite de cours.

La formation professionnelle doit elle aussi opérer une réforme de fond car ses résultats se sont fortement dégradés depuis 2011 : nombre de diplômés réduit d'un tiers, taux d'abandon d'environ un tiers également, programmes dépassés, matériel obsolète, spécialisations en inadéquation avec les spécificités régionales et les demandes des entreprises. En effet, le système de formation professionnelle en Tunisie demeure très handicapé par le manque de coordination qui perdure entre les programmes proposés dans l'enseignement supérieur et ceux de la formation professionnelle ce qui rend difficile la réorientation des élèves en cas d'échec dans le supérieur. Le maillon faible de la filière est l'enseignement technique car il n'existe pas de lycées techniques et professionnels et les ISET sont en général considérés comme insuffisamment efficaces. En outre, le baccalauréat professionnel prévu dans la loi de 2008 n'a toujours pas vu le jour, ce qui renforce la méfiance des élèves et de leurs parents et les dissuade de choisir une filière professionnelle. Enfin, certains centres régionaux de formation professionnelle restent désespérément vides car ils enseignent des spécialités qui ne correspondent pas à celles de la région dans laquelle ils sont implantés et ne sont donc pas adaptés. Plus grave, la formation professionnelle ne permet pas de produire un nombre suffisant de diplômés dans les filières qui cherchent à recruter de la main d'œuvre comme le BTP, le textile ou l'agriculture alors que d'autres diplômés ne trouvent pas d'emploi.

Il reste que ces efforts de rehaussement ne porteront véritablement leur fruit que si le système productif monte également en gamme, et si ce capital humain se développe dans un environnement approprié permettant de soutenir une dynamique de création d'entreprises.

Augmenter la productivité globale des facteurs

L'augmentation de la productivité, en particulier de la productivité du travail est indispensable dans la mesure où elle permet une progression des salaires sans perte de compétitivité dans les industries de main d'oeuvre. Jusqu'à la période récente, l'augmentation des salaires tunisiens suivait la croissance de la productivité du travail, voire lui était inférieure. A partir de 2009 l'augmentation du salaire réel a été sensiblement plus forte que la productivité du travail phénomène qui s'est aggravé après la révolution. Une correction est intervenue en fin de période du fait de l'inflation qui a diminué le salaire réel, sans, pour autant, qu'il rejoigne le rythme de croissance de la productivité qui a également ralenti.

L'augmentation de la productivité du travail, en même temps qu'elle renforce la compétitivité a l'avantage de modifier le partage de la valeur ajoutée entre capital et travail, partage où la Tunisie est dans une situation particulière dans la mesure où c'est le capital qui s'octroie 60% de la valeur ajoutée contre 40% au travail (ce qui est une proportion très particulière à la Tunisie). Pour augmenter la productivité du travail sans substitution du capital au travail et sans recours excessif aux réallocations inter et intra sectorielles, il convient d'augmenter la productivité du travail par le biais de la productivité globale des facteurs, donc par une meilleure organisation des facteurs de production, une amélioration continue de la qualité du travail et par des sauts technologiques qui déplacent la frontière technologique dans les activités concernées.

De ce point de vue, la Tunisie a été sensiblement en avance sur les économies concurrentes grâce à une démarche visant à installer une économie fondée sur la connaissance. Ce mouvement s'est ralenti ces dernières années du fait des retards pris par la formation professionnelle, des faiblesses qualitatives et des réticences du système éducatif et de recherche à se rapprocher des entreprises, de la dynamique interne des entreprises qui sont, pour la plupart, restées sur des systèmes d'organisation verticaux peu propices à l'initiative et à la créativité. La contribution de la productivité globale des facteurs à la croissance est donc l'élément qui favorisera le plus clairement le saut de croissance de l'économie tunisienne sur le long terme.

Créer les conditions nécessaires au développement d'un entrepreneuriat dynamique

Le climat des affaires en Tunisie, même s'il est plus favorable que dans les pays de la région maghrébine, est beaucoup moins porteur pour les entreprises que chez les pays concurrents comme le Chili et plus encore la Malaisie. D'après les enquêtes Doing Business de la Banque Mondiale de 2014, il ressort que les entreprises tunisiennes souffrent, d'une part, d'un grave problème de financement, et, d'autre part, de lourdeurs administratives (délais très longs, procédures dont le nombre est décourageant) qui ralentissent leur développement. De nombreuses entreprises ont longtemps bénéficié de situations de rente du fait du système antérieur et doivent aujourd'hui modifier leur modèle de fonctionnement, ce qui nécessite des ajustements et un climat économique stable. Ainsi, l'instabilité liée à la phase de transition actuelle n'est-elle pas propice à créer un environnement rassurant pour les entrepreneurs.

Afin de remédier au problème de financement des entreprises tunisiennes et, en particulier, des PME, une évolution sensible du système bancaire et financier doit être conduite qui s'articule autour de quatre piliers majeurs :

Le premier pilier est sans conteste le système bancaire (nous reviendrons sur ce point plus loin) qui doit être relayé par le marché financier pour octroyer les crédits dont les entreprises ont besoin. Celui-ci doit donc être modernisé, libéralisé afin d'attirer les investisseurs (y compris étrangers) et rassurer les très nombreuses entreprises tunisiennes dont le capital est familial qui ne souhaitent pas faire appel public à l'épargne. Par ailleurs, avoir un crédit nécessite de trop importants collatéraux et les taux des crédits octroyés aux entreprises sont généralement plus élevés que ceux dont bénéficient les ménages. Or, cette disponibilité du crédit doit être généralisée sur tout le territoire. De ce point de vue, la Banque Centrale de Tunisie a justement décidé d'être plus sélective dans ses conditions d'octroi de liquidités, ce qui a permis simultanément de faire évoluer la masse monétaire en fonction d'une cible d'inflation et d'avoir une action proactive en faveur de certains secteurs, exportations, secteurs technologiques d'avenir etc. Le rapport recommande également d'accroître la liberté des mouvements de capitaux pour les investissements de long terme et d'élargir le statut off shore aux activités de services technologiques,

Le deuxième pilier concerne l'information. La raison pour laquelle les collatéraux sont aussi importants pour l'octroi de crédits tient à l'asymétrie d'information dont souffrent les banques et autres prêteurs. Il est donc souhaitable que les entreprises soient évaluées par un ou plusieurs organismes indépendants (ce qui suppose le développement des professions d'auditeurs, et autres experts comptables et commissaires aux comptes) et que l'Etat fournisse des garanties aux entreprises dont les activités sont innovantes et créatrices d'emplois pour réduire l'incertitude des prêteurs,

Le troisième pilier est de diversifier au maximum les sources de financement possibles. De ce point de vue, il convient de favoriser les nouvelles sources de financement que sont le micro-crédit ou le crowdfunding (plateforme de financement participatif) qui semblent tout à fait adaptées aux PME. Ces nouveaux moyens de financement participent à l'émergence d'une véritable culture d'entreprise en Tunisie capable de séduire les jeunes diplômés pour remplir les fonctions managériales avec succès.

Le quatrième pilier, enfin, est de renforcer la coordination entre les divers organismes (banques commerciales, Banque pour le Financement des PME, SICAR, ...). Celle-ci doit progresser, y compris au niveau local et régional, afin d'alléger les contraintes administratives et les délais de financement qui peuvent souvent conduire à la disparition d'entreprises en création.

Pour ce qui concerne l'environnement administratif dont l'inefficacité est décriée par tous les entrepreneurs, il s'agit de simplifier radicalement les procédures administratives (par exemple pour l'octroi des permis de construire), de créer des guichets uniques dédiés à la création d'entreprises pour gagner en rapidité. Egalement, la mise en place de statuts juridiques allégés comme celui d'auto-entrepreneur est souhaitable pour promouvoir la création d'entreprises, lutter contre les multiples contraintes administratives et réduire la taille du secteur informel.

Parallèlement, il est tout à fait décisif que l'Etat garantisse la sécurité publique, lutte contre le favoritisme et la corruption et veille à ce que la concurrence règne sur les marchés pour que la Tunisie devienne un pays qui permette l'émergence d'entreprises nouvelles et soit perçue comme une économie moderne et stable par les entreprises étrangères.

Encourager l'innovation et sa diffusion

La Tunisie, tout en consacrant une part importante de son budget à la Recherche et Développement, ne parvient pas à construire un système national d'innovation performant et qui se diffuse dans son économie. Or, l'innovation est au cœur du modèle de développement recommandé pour la Tunisie car c'est grâce à elle qu'elle pourra se positionner sur des marchés à plus forte valeur ajoutée, créateurs d'emplois plus qualifiés et moins concurrencés par les pays de la région MENA. C'est grâce à un système d'innovation efficace que la Tunisie pourra améliorer sa compétitivité sans les réallocations porteuses de chômage. Plusieurs actions paraissent devoir être engagées afin de développer l'innovation dans la société tunisienne :

D'abord, il apparaît incontournable de mettre en place des financements spécialisés dans les activités innovantes car comme nous l'avons souligné, le problème de l'accès aux financements est un handicap très lourd pour les entreprises tunisiennes dans leur ensemble, mais il touche encore plus fortement les PME et les start-ups au vu de leur taille et de leurs projets innovants qui sont par nature, risqués. Les moyens mis en œuvre par l'Etat sont à la fois devenus illisibles car trop nombreux et inefficaces. Au milieu de tous les organismes et fonds, les entreprises tunisiennes ne s'y retrouvent pas, plus grave, elles jugent ces aides inadaptées et trop lourdes à mettre en œuvre. Le système de financement de l'innovation est composé d'une multitude d'acteurs : la Banque Tunisienne de Solidarité, le capital-risque avec le premier fonds de capital-risque FOPRODI (Fonds de Promotion de la Décentralisation Industrielle), le FITI (Fonds d'Incitation à l'Innovation dans les Technologies de l'Information), les SICAR (Sociétés d'Investissement à Capital-Risque), les financements internationaux, mais ce dispositif complexe manque de réactivité et n'est pas adapté aux besoins des entreprises.

Ensuite, la Tunisie, en stabilisant sa situation politique, devrait rapidement redevenir une terre d'accueil des IDE (Investissements Directs à l'Etranger) car ceux-ci constituent une vraie source d'innovations pour les entreprises tunisiennes. Du fait des nombreux partenariats entre entreprises tunisiennes et étrangères, les transferts de connaissances et de technologies sont vitaux pour le développement tunisien. Mais les IDE ont également souffert de la crise qui a touché l'UE, premiers pays investissant en Tunisie, et la situation du climat des affaires est, pour eux, déterminante.

Par ailleurs, la recherche doit être stimulée et la collaboration entre universités et industrie est une condition sine qua non à l'amélioration du système de recherche pour qu'il soit compétitif à la fois en recherche fondamentale mais aussi appliquée. Que ce soit sous forme de pôles technologiques comme celui d'El Ghazala, de pépinières d'entreprises ou de collaboration pour lancer des start-ups, les échanges de connaissances doivent être renforcés entre chercheurs et entreprises. Il faut que la Tunisie continue à bénéficier des accords de collaboration sur les projets de recherche internationaux, en particulier avec l'Europe.

La recherche ne peut pas concerner tous les secteurs car les budgets et les effectifs de chercheurs ne sont pas illimités, elle gagnerait à être orientée vers des secteurs stratégiquement définis comme moteurs pour le développement de la Tunisie. Ainsi, la spécialisation traditionnelle sur le secteur TCH peut ne pas être remise en cause si la recherche permet à la Tunisie de se positionner sur les produits haut de gamme. On peut aussi recommander d'approfondir la recherche dans des secteurs nouveaux où elle pourrait tirer profit de sa main d'oeuvre bien formée et bon marché (logiciel des objets connectés ou prototypage rapide 3D par exemple). Il lui faut miser sur des secteurs précis dans lesquels elle est capable d'obtenir des labels de qualité reconnus mondialement et de faire émerger des centres d'excellence pour être distinguée par les grands donneurs d'ordre. Le respect des normes de qualité doit faire partie des préoccupations des entreprises tunisiennes pour se hisser au niveau de qualité reconnu internationalement.

L'Etat doit favoriser l'innovation en utilisant les incitations fiscales qui semblent, lors des enquêtes, être le moyen le plus efficace d'inciter les firmes à investir dans la R&D. A l'instar du Crédit d'Impôt Recherche français dont l'efficacité n'est plus à démontrer, une incitation fiscale efficace encourage la création de filières verticales complètes de sociétés spécialisées, de toutes tailles, contribuant aux diverses parties des produits des donneurs d'ordre.

Enfin, une attention toute particulière doit être portée au secteur des TIC sur lequel la Tunisie a été l'un des pays les plus performants de la région depuis les années 80, mais où elle est désormais dépassée par ses grands concurrents internationaux (Turquie, Malaisie, Chili). Or, l'investissement dans ce secteur est prioritaire aujourd'hui car il permet de moderniser tous les autres secteurs économiques et l'administration en augmentant leur productivité, et il bénéficie d'une demande en forte augmentation. Des progrès restent à faire en particulier dans l'accès à internet qui est un enjeu majeur à la fois du point de vue économique (commerce électronique, recherche d'emplois, communications avec les régions enclavées, crowdfunding), mais aussi social (réseaux sociaux, think tank).

Ce secteur qui a longtemps souffert d'un manque de concurrence est aujourd'hui pénalisé par une mauvaise compétitivité au niveau des prix, ce qui ralentit l'équipement des ménages tunisiens et freine les investissements internationaux.

Une deuxième nécessité : consolider l'insertion internationale de façon appropriée

La problématique des accords d'association à venir

L'insertion internationale de la Tunisie a débuté au milieu des années 1985, période où celle-ci a abandonné le modèle autocentré qui était le sien depuis l'indépendance. Elle s'est poursuivie avec l'accord d'association avec l'UE signé en 1995 (il s'agissait du premier accord d'association) et la participation à l'OMC la même année. Désormais, des négociations sont lancées aujourd'hui pour un partenariat sur la mobilité avec l'UE (lancées en octobre 2011) et sur un « Accord de Libre Echange Complet et Approfondi » (ALECA) lancé en mars 2012. L'ALECA est censé, comme au Maroc, permettre au delà de la libéralisation des échanges et de la suppression des droits de douane, une réduction des obstacles non tarifaires, une ouverture au commerce des services, une protection des investissements étrangers et des droits de la propriété intellectuelle. S'y ajoutent des exigences qui concernent la politique de concurrence et l'ouverture des marchés publics. Le but étant d'aboutir progressivement « à une intégration profonde » dans le marché de l'Union Européenne et entre les pays participants à cet accord.

Cette évolution est souhaitable dans la mesure où elle s'inscrit dans une évolution de plus de quarante années pour une petite économie qui a un marché trop étroit pour bénéficier d'économies d'échelle, dont la croissance dépend largement des importations de produits intermédiaires et de biens d'équipement à contenu technologique qu'elle n'a pas, des possibilités offertes de participer aux programmes européens notamment en matière d'éducation, de science et de technologie, de faciliter la mobilité des personnes, de rassurer les investisseurs étrangers et de bénéficier de transferts financiers permettant de faire des réformes de structures et de rehausser le niveau de ses institutions et de ses entreprises.

Néanmoins, partout dans le monde l'on s'aperçoit aujourd'hui que la réussite de cette marche vers l'intégration profonde dans des espaces régionaux spécifiques où existent de fortes disparités de situations par le démantèlement général des protections tarifaires et non tarifaires nécessite un pilotage extrêmement attentif.

On indiquera ici quatre points qui devront être considérés au vu de l'expérience passée :

Le premier est que si l'ouverture aux échanges internationaux procure un gain net en terme de PIB (ce qui a été observé depuis 1995 en Tunisie conformément aux modèles qui ont été utilisés pour justifier ces politiques), l'ouverture à la concurrence internationale dilate l'espace social au profit des secteurs, qualifications et territoires qui ont un avantage comparatif et au détriment des autres. Ce phénomène a été particulièrement marqué en Tunisie où le développement s'est concentré dans des régions, secteurs et qualifications humaines bien spécifiques.

Comme, parallèlement, la concurrence mondiale s'est développée, les opérations de transferts des gagnants vers les perdants s'opèrent difficilement car elles sont considérées comme des coûts qui grèvent la compétitivité générale de l'économie. La conséquence est qu'il faut soigneusement identifier les perdants, leur donner le temps de l'ajustement et affecter des ressources importantes au niveau de l'espace intégré pour les consolider,

Le deuxième point, concerne la symétrie des intérêts dans ces accords. Depuis le début a été souligné le caractère asymétrique des accords pour les pays du Sud qui ont supprimé les droits de douanes qu'ils avaient sur les produits industriels en provenance d'Europe sans ouverture supplémentaire sur les produits agricoles. C'est même le contraire qui s'est produit puisque sur la même période l'Europe et les autres grands leaders mondiaux ont développé un arsenal considérable de barrières non tarifaires qui ont rendu l'accès à leur marché plus difficile.

Le troisième point, a trait au transfert financier qui accompagne ce rapprochement. Il est nécessaire pour que progressivement la convergence des situations dans l'espace intégré se développe, chose que l'UE depuis l'origine a réussie au prix de transferts considérables vers les nouvelles vagues d'adhérents successives. L'UE est, en effet, la grande région du monde qui a réussi le mieux à faire converger ses nouveaux adhérents du fait d'un certain nombre de politiques structurelles dénoncées à l'origine comme moins efficaces que la concurrence pure (ce qui a effectivement conduit à une croissance du PIB légèrement moins forte mais a permis une convergence intra-européenne unique dans l'histoire mondiale des processus d'intégration démocratiques). Et ici le statut des partenaires ou de voisins dévolu aux pays méditerranéens est très en retrait relativement aux nouveaux concurrents de l'Est qui ont adhéré à l'UE. Il est d'ailleurs à noter qu'après une révolution dont une des causes incontestables est l'inégalité des conditions de vie, la communauté internationale et, en particulier l'UE, ait multiplié par quatre ses transferts financiers à destination de la Tunisie. La seule remarque que l'on puisse faire est qu'il aurait été préférable que cette attention ait été réalisée ex ante au moment des accords de Barcelone qui ont été manifestement sous-financés.

Le quatrième point, enfin, est qu'il est nécessaire que l'intégration sud-sud se développe en parallèle de façon à limiter une architecture hub and spoke exagérée dans l'espace intégré. Ceci ne peut que favoriser la Tunisie qui devrait pouvoir confronter une partie de son appareil productif à des concurrents à la compétitivité voisine.

Un solde courant en déficit croissant du fait d'un manque de compétitivité commerciale

Depuis le début des années 80, le solde commercial de la Tunisie, se dégrade régulièrement phénomène qui s'est accéléré dans la période récente du fait de la faiblesse de la demande externe issue de son principal marché d'exportation (l'Europe) et du coût de ses importations incompressibles (produits alimentaires, énergie). Le déficit commercial atteignait 15% du PIB en 2013. (le déficit courant 7,9%). Jusque en 2005 le déficit commercial était compensé en grande partie par les transferts de revenus des émigrés et surtout par les recettes du tourisme. Avec les entrées d'investissements directs étrangers, la balance des paiements était proche de l'équilibre, si bien que la Tunisie n'avait pas de problèmes de réserves et un endettement extérieur contrôlé.

Mais la situation du déséquilibre commercial est désormais à un niveau tel que la reprise du tourisme et des investissements directs étrangers ne suffiront pas à retrouver un équilibre de la balance des paiements. Quatre raisons principales expliquent la situation commerciale de la Tunisie :

La première raison tient à la qualité des produits exportés qui se manifeste par leur contenu en technologie et leur prix. La part des produits technologiques dans les exportations a peu augmenté et les prix unitaires sur les exportations traditionnelles (textile, habillement, cuir, mécanique et électrique) sont trop bas parce que ces exportations sont restées à un niveau de sophistication trop faible pour résister à la concurrence mondiale (en particulier de la Chine). La deuxième explication tient à la diversification des exports qui est insuffisante car celles-ci sont concentrées sur un très petit nombre de produits. Par ailleurs, si la dépendance aux importations énergétiques peu difficilement être corrigée, la dépendance de la Tunisie aux produits alimentaires et, en particulier au blé, est anormale compte tenu des dotations naturelles dont elle dispose (le Nord de la Tunisie était le grenier à blé des romains). La troisième raison, tient à l'insuffisante diversification des marchés d'exportation, qui fait dépendre les exportations tunisiennes de la croissance de deux ou trois marchés européens. Quand la croissance est faible sur ces marchés (ce qui est le cas depuis la révolution) la croissance des volumes exportés en subit le contre coup immédiatement. Enfin, lorsque le taux de change se déprécie les importations ne diminuent pas du fait de leur caractère incompressible et d'une forte inélasticité au prix et les exportations n'augmentent pas du fait de leurs caractéristiques surtout lorsque l'inflation se développe comme c'est le cas dans la période récente.

Une stratégie qui doit être fondée sur la montée sur les chaînes de valeur et la diversification des produits et des marchés

Pour ce qui concerne les prix unitaires des exportations, qui est le critère ultime d'une montée sur les chaînes de valeur, c'est la qualité, la montée en gamme, le design, le marketing (on pense ici notamment au textile et à l'habillement, à l'huile d'olive, aux spiritueux) qui jouent avec des écarts considérables. La Tunisie doit être aidée à accéder aux normes européennes, et s'initier dans tous les secteurs d'exportations aux labellisations diverses.

D'une façon plus générale, les normes non tarifaires sur les marchés des pays développés se sont progressivement substituées aux tarifs comme barrières à l'entrée. C'est l'accès à ces normes par un artisanat de qualité, par la formation dans le monde rural, par un rehaussement des formations techniques et professionnelles et par l'accueil de designers étrangers qui engendrera le plus directement des progrès. Quant au contenu en technologie des exportations qui a également progressé il sera favorisé par des incitations plus ciblées des investissements directs étrangers et par le développement de services « activités (non exclusivement sectoriels) » qui devraient pouvoir bénéficier des facilités off shore.

Il est nécessaire, ensuite, de développer une stratégie d'ensemble dans le but de diversifier les marchés et les produits. Celle-ci doit être davantage coordonnée et viser : les incitations aux investissements directs étrangers, l'efficacité des pôles technologiques, l'articulation du programme de mise à niveau (Man) avec la stratégie industrielle. Beaucoup d'incitations existent aujourd'hui en Tunisie qui pourraient être utilement prolongées à condition qu'elles soient mieux coordonnées. Notamment le programme Man dont l'un des objectifs était de soutenir les activités exportatrices au travers d'incitations à l'investissement, et qui a surtout bénéficié aux entreprises appartenant au secteur protégé. Par ailleurs, centré sur les résultats des entreprises, il ne sélectionnait pas les projets en fonction de leur caractère stratégique. Il est également critiqué car il a favorisé les investissements matériels au détriment des investissements immatériels dont la rentabilité est plus longue à apparaître.

De ce point de vue, une des clés de la réussite à l'export est que la Tunisie puisse retrouver la discipline qu'elle s'était imposée avant la révolution qui était une stricte similitude entre la croissance de la productivité du travail et la croissance du salaire. Dès qu'une déconnection s'opère, généralement au profit du salaire, le déficit extérieur se creuse et on réduit l'ambition du désarmement tarifaire (ce qu'a fait la Tunisie en rehaussant ses droits de douane) et, généralement, le taux de change nominal de la monnaie nationale se déprécie sur le marché des changes rendant plus difficile le paiement des importations incompressibles. Un des points centraux est que la Tunisie puisse retrouver cet équilibre, chose qui, dans le contexte actuel, se fera de façon douce si celui-ci est atteint par une augmentation de la productivité. Là encore cela sera plus favorable si c'est la productivité totale des facteurs qui permet cette amélioration plutôt qu'une amélioration de la productivité du travail par substitution du capital au travail ou recherche prioritaire d'efficience allocative.

Par ailleurs, il convient d'améliorer l'environnement réglementaire de l'export, l'appui financier, les garanties offertes aux exportateurs et l'ensemble du système de négociation dont l'importance est désormais cruciale. Sur ces points, la Tunisie dispose des principaux outils (notamment du FGEAE pour l'assurance export et le FAMEX instrument d'aide au développement des exports) mais pas de suffisamment de compétences pour le développement et le choix des marchés, l'évaluation des risques etc.

Il en va de même pour les négociations commerciales qui sont devenues désormais un exercice qui réclame une haute technicité. Enfin, Les activités exportatrices de la Tunisie sont entravées par des problèmes liés au manque de transparence des procédures administratives aux frontières. La corruption et les problèmes logistiques qui en découlent découragent bien des entreprises de s'attaquer aux marchés mondiaux.

Enfin, il est nécessaire que les négociations internationales visant les accords à venir fassent l'objet de débats ouverts, en particulier avec la société civile qui doit y être associée. Il n'est plus concevable que ces débats se tiennent dans des cercles clos sur la base d'approches modélisées relativement autoritaires qui ne concernent jamais les perdants et n'indiquent pas la nature des ajustements inévitables qui devront être faits. Ce point concerne particulièrement la libéralisation des services prévue dans l'ALECA car il est évident que l'ouverture de la Tunisie aux services productifs, et à la logistique n'aura pas le même impact qu'un engagement visant l'ouverture à la grande distribution (ou on toucherait probablement de plein fouet un système de redondance décisif en Tunisie, à savoir le petit commerce). C'est également valable dans les enceintes internationales où tout le monde gagnerait à ce que autour de la table les spécialistes du « trade » discutent avec ceux qui sont concernés par les conditions de vie, les équilibres territoriaux et environnementaux. Ce qui n'est aujourd'hui jamais le cas.

Une troisième nécessité : mettre en place une croissance juste et équitable grâce à une participation active de la société civile

Dans le nouveau système démocratique de la Tunisie les politiques publiques devront s'appuyer sur la participation des citoyens de façon que la société se sente impliquée, y compris lorsque des arbitrages délicats se présentent. C'est à ce prix que le nouveau modèle de croissance pourra devenir davantage inclusif. La situation des conditions de vie aujourd'hui en Tunisie est marquée à la fois par des progrès incontestables en moyenne et par de profondes inégalités.

Les progrès réalisés en moyenne concernent toutes les composantes retenues habituellement pour caractériser le développement humain : la pauvreté a reculé (32,4% de la population tunisienne était considérée comme pauvre en 2000, contre 15% aujourd'hui), la pauvreté extrême également (12% de la population en 2000 vs. 5% aujourd'hui), l'encadrement sanitaire vu par le nombre de médecins par milliers d'habitants s'est également amélioré, le recul de l'analphabétisme a été considérable, la dépense moyenne par habitant a cru de 6% l'an depuis 1990

En revanche les inégalités régionales se sont accrues pour chacun de ces critères conduisant à une augmentation en moyenne des inégalités (le Gini de la Tunisie a augmenté de 1,42 % dans la décennie 1995-2005). C'est ainsi que les indicateurs de développement humain sont nettement en retrait dans toutes les régions à dominance rurale ayant peu bénéficié des infrastructures économiques et sociales. En particulier, les gouvernorats de Sidi Bouzid, Kasserine, Jendouba où le taux de pauvreté est le double de la moyenne nationale (32%), où la dépense moyenne par habitant représente 60% de la dépense moyenne nationale, où il y a 0,5 médecin pour 1000 habitants.

Il est à noter que ces résultats ne sont pas tous imputables à la politique publique et au manque d'infrastructure (au demeurant réel). Ils sont la conséquence directe de taux de chômage anormalement élevés, d'un taux de création d'entreprises extrêmement faible, et d'éléments sociétaux qui montrent un retard manifeste.

Les insuffisances et les limites du modèle redistributif

La politique économique suivie par le passé en Tunisie était axée autour de deux priorités: (i) un objectif de croissance pro-pauvre, durable et endogène cherchant à stabiliser la croissance et ajuster le chômage et la pauvreté par des effets de redistribution des revenus et (ii) un objectif de soutenabilité des équilibres macroéconomiques. Bien que louable dans son principe, cette politique axée pour l'essentiel sur la redistribution peut difficilement répondre à la nécessité d'améliorer les conditions de vie de façon homogène dans la mesure où les chocs divers ont été difficiles à absorber et où la Tunisie est confrontée à deux arbitrages lourds qui concernent la politique de subventions et le financement des retraites (du fait d'une transition démographique rapide).

Traiter deux arbitrages lourds : les subventions et les retraites

Les limites d'une action directe sur les consommateurs : les subventions

Les subventions gérées par la Caisse Générale de Compensation (CGC créée en 1970) ont été conçues comme un mécanisme décisif de transfert social destiné à maintenir le pouvoir d'achat des ménages. Ce mécanisme a pour objectif de stabiliser la fluctuation des prix des denrées de base. Il représente désormais un coût considérable et difficile à maîtriser : les subventions directes représentent 4,97% PIB en moyenne durant la période de transition (avec, 1,8% du PIB pour les produits alimentaires de base, 2,4% pour les carburants et 0,8% pour le transport), contre 2,36% en 2010, et 15,1% du budget de l'Etat (contre 8,37% en 2010).

Avec le temps, le champ d'intervention de la caisse s'est progressivement élargi pour couvrir les produits énergétiques et le transport. Les prix des produits subventionnés sont fixés par l'administration et ajustés périodiquement afin d'atténuer l'effet des augmentations des coûts des facteurs de production, des prix mondiaux et des cours du dollar. Le volume des subventions s'élève à 4,3 milliards de dinars en 2014 alors qu'il ne dépassait pas 1,5 milliard de dinars en 2010, soit une augmentation de 220% en 4 ans.

Les dépenses de subventions globales ont dépassé les dépenses stratégiques comme celle de l'éducation et représentent trois fois celles réservées à la santé ou à l'enseignement supérieur. Cette hémorragie est insoutenable, car son ampleur alimente constamment les pressions budgétaires. Les raisons de cette évolution sont liées à plusieurs facteurs :

(i) la flambée des prix internationaux du pétrole et des denrées alimentaires, (ii) la baisse continue de la production pétrolière en Tunisie (en 2014, la production a basculé en dessous des 60000 barils/jour), (iii) La chute du quota de gaz naturel qui revient à la Tunisie du Gazoduc algérien du fait de la baisse de la demande italienne et l'achèvement du Gazoduc direct vers l'Italie, (iv) la dépréciation de la valeur du dinar envers les principales devises et particulièrement face au dollar américain, (v) l'augmentation de la consommation tant pour les biens alimentaires subventionnés (l'universalité de la distribution de la subvention implique que tout le monde en bénéficie y compris les non-résidents), que pour les biens énergétiques (tous les secteurs professionnels en bénéficient y compris les secteurs énergivores).

Par ailleurs, les subventions ne sont pas un élément redistributif car tout le monde y a accès quel que soit son niveau de revenu. La conséquence est que les catégories aisées consomment plus de subvention que les catégories défavorisées : ainsi, le cinquième de la population ayant les plus hauts revenus bénéficie du quart du montant global de la subvention affectée aux produits alimentaires.

L'arbitrage à faire est extrêmement difficile. S'il est clair que soutenir le prix des produits alimentaires à la consommation a l'inconvénient majeur de limiter les possibilités de développement d'une production locale et de perpétuer la dépendance alimentaire notamment en blé et sucre, revenir en arrière est extrêmement compliqué. Les économistes du FMI avaient inclus à la fin des années 70 dans leur conditionnalité vis à vis de l'Egypte, du Maroc et de la Tunisie une clause visant une réduction sensible des subventions aux produits alimentaires. On connaît le résultat, après avoir résisté le Pt. Sadate s'est finalement résolu à supprimer les subventions à ces produits, une semaine après que la ville du Caire ait été secouée par une révolte importante (incendies d'hôtels, occupation de la place Tahrir etc.), elles furent rétablies. Au Maroc et en Tunisie des mouvements moins violents se produisirent également et les subventions furent également rétablies. Par ailleurs, tous les experts s'accordent à dire que l'augmentation du prix du blé et du sucre consécutive à l'évolution des cours mondiaux dans la période précédant les printemps arabes (les prix du blé et du sucre augmentèrent de 30% en six mois) furent une des raisons des soulèvements.

Cette question nécessite donc un arbitrage lourd, nécessaire, qui devrait :

En premier lieu, aboutir à une réduction progressive des subventions, accompagnée d'une vigoureuse politique de développement rural visant à la fois la réduction de la pauvreté et la mise en œuvre d'une politique de long terme de réduction de la dépendance alimentaire par soutien aux exploitations (en particulier pour ce qui concerne le blé tendre),

Deuxièmement, un ciblage des populations les plus pauvres ce qui suppose d'agir différemment selon la catégorie sociale concernée (en particulier sur l'énergie électrique,) et d'augmenter les soutiens directs aux ménages pauvres,

Troisièmement, d'inscrire clairement cette question, dans le pacte social suggéré dans ce rapport de façon à ce qu'une évolution dans la sphère des subventions aient des contreparties claires et s'inscrivent dans la vision d'ensemble proposée.

Une question à venir et à anticiper maintenant : le financement des retraites

La transition démographique a eu comme conséquence une baisse de la proportion cotisants-pensionnés qui ne cesse de s'accroître. Si le problème ne se pose pas aujourd'hui avec beaucoup d'acuité, en 2020, le ratio de dépendance, à savoir le rapport entre le nombre des retraités et le nombre de cotisants (population des plus de soixante ans rapportée à la population des vingt à cinquante neuf ans), se rapprocherait de celui de l'Europe.

Les personnes âgées dépendantes, soit les 60 ans et plus, représentent aujourd'hui, un peu plus de 10 % de la population en Tunisie. Ces chiffres doubleront d'ici 2030 et quadrupleront d'ici 2050. Dans le même temps, la part des jeunes (moins de 24 ans) et d'adultes (entre 25 ans et 60 ans) va continuer de baisser. Il existe aujourd'hui environ quatre actifs pour un retraité et si rien ne change, il y aura à l'avenir (2050) un seul actif pour un retraité.

Le financement s'effectue dans des proportions qui sont de l'ordre de 2/3 par les employeurs et 1/3 par les salariés. Les prélèvements sont obligatoires, à la source et sont reversés par l'employeur aux Caisses de Sécurité Sociale. Les caisses publiques peuvent effectuer des placements immobiliers et des transactions à rendement fixe dont une partie importante en bons de caisse et de trésor au profit de l'Etat. Comme le ratio cotisants/retraités résulte de trois composantes : (i) une composante purement démographique liée aux taux de fécondité et à l'âge moyen de la mortalité, (ii) une composante ayant trait au taux d'activité des 25 à 64 ans, et (iii) une composante se rapportant au taux de chômage, il est clair que l'augmentation du taux de participation et la diminution du taux de chômage sont importants pour le financement des retraites.

A défaut d'une évolution suffisante de ce point de vue, on connaît les solutions qui toutes ont des conséquences politiques et sociales importantes, notamment l'allongement de la durée du travail qui sera probablement une nécessité (si seul l'âge de la retraite est retenu il faudrait le porter de 60 à 65 ans), la mise en place d'un système mixte où coexisteront des fonds de pension privés et le système public par répartition, voire la diminution des pensions ou l'augmentation des cotisations.

La solution visant à augmenter le niveau des cotisations payées par les employeurs (qui représente les 2/3 des cotisations retraites) est peu envisageable car elle augmenterait significativement le coin fiscal qui est de 28% en Tunisie (coin fiscal = cotisations sociales patronales + autres charges patronales + cotisations sociales salariales + impôts sur les salaires) avec un salaire net qui représente donc de 71,8% du salaire brut. Il en est évidemment de même pour la réduction du niveau des retraites et l'augmentation des cotisations salariales. Là encore, la façon dont se déroulera le débat public national sera décisive. Aux questions évoquées ci-dessus qui concernent les subventions à la consommation alimentaire et énergétique et le financement des retraites s'ajoutent d'autres dépenses de transferts sociaux tels que les soins de santé à tarifs réduits (0,5% du PIB) ou à titre gracieux, ainsi que diverses prestations non onéreuses aux familles nécessiteuses. Tout ceci fait que le total de l'enveloppe des transferts sociaux avoisine en moyenne 18% du budget de l'Etat tunisien.

Il s'agit d'une enveloppe importante comparée aux pays à niveau de développement comparable dont il convient d'optimiser l'emploi. Situé au 80ème rang mondial pour la part des prélèvements obligatoires dans le PIB (31,1% du PIB), la Tunisie a probablement encore des marges de manœuvre qu'il vaut probablement mieux utiliser à des incitations pour le développement d'une économie inclusive, que pour approfondir la logique distributive.

Installer de nouveaux outils pour une croissance inclusive

Revoir les modes de gouvernance

Nous l'avons dit, la société tunisienne pré-révolutionnaire était caractérisée par l'opacité, le favoritisme et la corruption, il faut donc réorganiser la société autour de nouveaux modes de gouvernance qui garantissent une concurrence loyale, un traitement équitable entre les diverses catégories de salariés, un mode fonctionnement de l'administration basé sur la transparence et l'efficacité. Mais ces objectifs ne seront atteints que si les inégalités sociales et territoriales se réduisent parallèlement et qu'ils garantissent l'inclusion dans la société de toutes les populations qui s'en sentent exclues. Plusieurs orientations semblent nécessaires de ce point de vue, il serait souhaitable de :

Transformer les modes de fonctionnement de l'administration en ce qui concerne le partage de l'information cela implique : la transparence au niveau de la passation des commandes publiques grâce à des appels d'offre ouverts à tous les fournisseurs, l'accès à l'information publique facilitée pour tous, et plus spécifiquement en ce qui concerne les postes des dépenses publiques, la disponibilité des enquêtes entreprises qui aujourd'hui encore ne sont pas ouvertes aux chercheurs ce qui rend difficiles les diagnostics approfondis sur la productivité, la lutte contre le favoritisme et la corruption qui est l'une des demandes les plus manifestes exprimées lors de la révolution et l'Etat se doit d'y répondre s'il souhaite construire un environnement stable auquel adhéreront les tunisiens.

L'Etat doit donc veiller à ce que les entreprises évoluent sur un pied d'égalité, ne subissent aucune pression et ne soient pas écartées des marchés lorsqu'elles ne bénéficient pas d'une protection.

Optimiser les ressources de l'administration, en premier lieu, en luttant contre les situations de rentes, notamment grâce au lancement de nouveaux appels d'offre afin que la concurrence règne et qu'un véritable renouveau des fournisseurs puisse s'exercer en comparant de façon neutre leurs atouts respectifs. En deuxième lieu, l'administration doit gagner en flexibilité et restaurer une concurrence équitable entre secteur public et privé en recrutant les agents du service public sous le statut de contractuels au moins pendant une période significative. Le secteur public qui absorbe les meilleurs des jeunes diplômés tunisiens entrera ainsi en concurrence avec le secteur privé pour le partage de la main d'œuvre qualifiée qui ne sera plus attirée par le statut mais réellement motivée par les emplois de la fonction publique. Cette mesure devrait renforcer la productivité du secteur public et permettre de lutter contre le manque de motivation perceptible chez certains de ses agents. En effet, l'environnement économique est très lié à l'efficacité du secteur public, et comme le soulignent les chefs d'entreprise il est prioritaire que celui-ci évolue rapidement.

Le peuple tunisien, après les turbulences de ces dernières années, est avide de paix et de sécurité civile. L'Etat doit se donner les moyens de garantir un environnement stable et sécuritaire aux citoyens dès la fin des élections présidentielles fin décembre 2014. A côté des moyens répressifs, il paraît essentiel de favoriser l'inclusion sous toutes ses formes pour pérenniser un environnement calme et propice au développement sans lequel aucune reprise économique ne sera possible.

Développer la participation

Le nouveau contrat social qui doit émerger après les remous de la révolution du jasmin doit tendre à mettre en place une organisation de la société tunisienne autorisant un développement plus participatif. Si le nouveau modèle de développement proposé à la Tunisie ne tient pas compte des revendications formulées avec force lors de la révolution, il a peu de chances d'aboutir. Ce pacte social que tous les tunisiens appellent de leurs vœux est censé leur permettre, et en particulier aux jeunes et aux femmes, de participer à la vie publique, d'exercer pleinement leur citoyenneté, d'être placés dans les meilleures conditions pour obtenir un travail pour vivre dans des conditions décentes et être traités sur un pied d'égalité.

Plusieurs préconisations semblent importantes pour répondre à ces aspirations :

Favoriser la participation des jeunes à la vie politique : la nouvelle loi électorale d'avril 2014 impose des quotas pour la représentation des jeunes dans les élections, elle va dans le bon sens et doit être renforcée. On peut également recommander la création d'instances représentatives des jeunes (à l'image du Conseil consultatif de la jeunesse qui devait être mis en place après la révolution et qui n'a jamais vu le jour) au niveau local et national afin de leur donner un lieu d'expression et de relayer leurs demandes vers le gouvernement. La constitution de syndicats représentatifs de la jeunesse est une autre solution pour les inclure à la vie politique en les faisant participer au dialogue social. Ces mesures permettraient aux jeunes de ne plus se sentir exclus de la vie politique comme ils l'expriment encore trois ans après la révolution qui, pour eux, a changé peu de choses,

Renforcer l'inclusion sociale des jeunes et des chômeurs : d'abord, améliorer l'efficacité des dispositifs officiels de retour à l'emploi, ensuite, inciter les jeunes et les chômeurs à participer à des actions de bénévolat du type service civique. On peut, en effet, envisager l'émergence d'ONG conduites par des jeunes ou des chômeurs qui se sentiraient utiles et ne perdraient pas le lien avec la vie sociale.

Améliorer l'intégration des femmes dans la société tunisienne : même si leur statut a été préservé dans la nouvelle constitution, les femmes ressentent des craintes d'un retour en arrière et jugent que l'égalité entre les hommes et les femmes n'est toujours pas une réalité en Tunisie. De fait, elles sont sous-représentées dans les instances politiques et sont plus touchées que les hommes par le chômage, à niveau d'études comparable.

Il faut donc les inclure plus résolument dans la vie politique grâce à plusieurs mesures : un système de quotas, rejeté lors du vote de la dernière loi électorale, pourrait être imposé pour accroître leur représentation dans les instances politiques, des aides doivent leur être apportées pour gagner en liberté et en expression (clubs de réflexion féminins, think tank féminins sur internet, garderies gratuites pour les enfants etc,...)

Lutter contre la corruption et l'économie informelle : le fléau de la corruption a été largement dénoncé lors de la révolution mais peu de mesures ont été prises car il n'est pas aisé de mettre en place des dispositifs efficaces, d'autant plus qu'elle est renforcée par l'importance de l'économie informelle qui a crû considérablement et à laquelle il ne faut pas se résoudre comme régulateur social. On peut préconiser la transparence au niveau de la passation des commandes publiques comme il a déjà été dit, un contrôle renforcé de l'évaluation dans les agences publiques, voire une augmentation de la part des contractuels dans la fonction publique et un renforcement des conditions d'accès au statut de fonctionnaire. Dans le secteur privé, la lutte contre le secteur informel est difficile à mettre en œuvre, mais une mesure simple qui a eu des effets immédiats et spectaculaires au Portugal et en Grèce a été la mise en place de caisses enregistreuses données par l'Etat dans tous les commerces, et leur relèvement chaque fin de mois.

Optimiser la gestion des ressources naturelles, des services collectifs et des infrastructures

La question de la gestion des ressources naturelles est centrale pour la Tunisie qui ne dispose pas de nombreuses matières premières, excepté le phosphate, et doit donc optimiser la gestion des ressources naturelles que sont l'énergie, l'eau, les sols... Cette optimisation passe par trois objectifs principaux :

Tout d'abord, garantir l'approvisionnement en énergie indispensable à son développement économique, comme les hydrocarbures, au meilleur prix. La sécurisation de l'approvisionnement est donc une priorité et la diversification des sources paraît donc importante. Ainsi, les projets de renforcement des réseaux de transport de l'électricité et des hydrocarbures doivent être menés à bien pour que la Tunisie puisse faire venir son énergie de toute l'Afrique du nord et de l'Europe.

Ensuite, cette gestion des ressources naturelles doit être respectueuse de l'environnement et préserver l'avenir. Les activités de prospection des gisements d'hydrocarbures, notamment, sont indispensables mais doivent être assorties de mesures de précaution pour sauvegarder l'environnement. L'augmentation de la production de phosphates souhaitée par les autorités donnerait des marges de manœuvre financière à la Tunisie mais ne devrait pas conduire à un épuisement des mines. Elle peut également s'orienter vers l'accroissement des exportations d'engrais et occuper une part de marché mondial non négligeable.

Enfin, la Tunisie a intérêt à s'orienter résolument vers le développement des énergies renouvelables pour lesquelles elle bénéficie d'atouts comme par exemple l'énergie solaire.

En ce qui concerne les services collectifs et les biens publics, une attention particulière doit porter sur le développement des infrastructures, condition indispensable à l'augmentation de la croissance économique. Il faut relancer les nombreux chantiers prévus ou stoppés à cause de la révolution (port minéralier par exemple) car des infrastructures opérationnelles encouragent l'implantation des entreprises et l'entrepreneuriat et garantiront l'accès à l'eau potable et aux énergies à tous les tunisiens, ce qui n'est pas encore le cas. En outre, elles sont susceptibles de réduire les inégalités régionales grâce au désenclavement géographique, et d'attirer les entreprises internationales très concernées par l'environnement logistique. Elles ont, par ailleurs, un impact immédiat sur l'emploi puisque l'Etat recrute immédiatement la main d'œuvre pour réaliser les chantiers.

Une **politique de décentralisation** plus ambitieuse doit impérativement être conçue si l'on veut pouvoir réduire les disparités régionales évoquées plus haut. Son contenu précis est une question difficile qui nécessite une large participation au débat de l'ensemble de la population et une bonne connaissance des expériences étrangères qui toutes ne constituent pas des modèles. Avec une décentralisation indispensable d'une partie de l'action économique incitative, celle-ci doit s'appuyer (au début par simple déconcentration) sur ces investissements en infrastructures pour gommer progressivement les écarts de dotations entre les régions du point de vue des transports, de la santé, de l'enseignement, ou des activités sportives. Ces infrastructures sont ainsi vitales pour le développement du tourisme. Enfin, la construction de zones industrielles, zones franches ou de pôles technologiques va de pair avec une société innovante et moderne et il est donc nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de ces projets. Mais ici la continuité dans l'action et une évaluation détaillée des résultats s'impose.

Développer une nouvelle économie à résonance collective : l'économie sociale et solidaire

Les modèles de développement économique se sont basés principalement sur deux piliers : l'Etat et le marché. A présent, une troisième voie est en train d'émerger que l'on rencontre sous le nom d'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Bien que de naissance ancienne, cette dernière a pris, depuis quelques décennies, une certaine ampleur, son apparition correspond aux difficultés des deux modèles de référence, le modèle strictement marchand et le modèle collectif. L'essor de l'ESS est une réponse à la nouvelle période qui s'ouvre pour l'Etat-providence qui « ne peut pas tout ». Coopératives, mutuelles, associations et fondations forment l'ESS qui représente aujourd'hui une part importante en terme de PIB et d'emplois dans de nombreux pays tout en assurant une « mission d'utilité sociale ». Le point commun de ces organisations est d'avoir une gestion non-lucrative, une gouvernance démocratique et de placer l'humain au centre des préoccupations du développement économique. En dehors des perspectives qu'elle ouvre en matière d'emplois nouveaux, elle répond clairement aux aspirations de toute une partie de la société tunisienne.

Le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est donc un secteur en plein essor qu'il convient d'accompagner dans sa croissance car il constitue une véritable opportunité. Le développement de ce secteur est pénalisé par un certain nombre d'obstacles que la Tunisie devra s'attacher à lever, en particulier la pénurie de financements, un manque de coordination au niveau des instances et des intervenants et des contraintes administratives trop lourdes.

Au total, plusieurs pistes d'amélioration ont été proposées dans ce rapport. Il faudrait :

En premier lieu, accroître les moyens financiers pour développer le secteur : les soutiens budgétaires, jusque-là réservés aux seules associations de défense des droits de l'homme doivent être généralisés sous forme d'incitations fiscales. Il faut aussi imaginer des moyens de financement nouveaux, et à ce titre, les outils de la finance islamique ou le secteur de la finance solidaire avec les banques citoyennes et coopératives constituent des leviers à développer et utiliser davantage (notamment en facilitant leur implantation dans les régions en retard de développement). Ces financements peuvent se réaliser dans le cadre de collaborations public-privé ou avec le secteur privé seul (par exemple au travers de l'investissement socialement responsable). Des produits spécialisés sont d'ailleurs disponibles dans d'autres pays pour répondre aux besoins de financements de l'ESS : contrats d'apport associatifs, fonds d'amorçage associatifs, que la Tunisie gagnerait à les mettre en œuvre elle aussi progressivement.

En second lieu, simplifier et coordonner les actions des différents acteurs (Conseil National Consultatif des Mutuelles Sociales, Autorité de Contrôle de la Microfinance..) et autoriser l'arrivée de nouveaux intermédiaires. L'Etat doit créer un environnement propice à l'émergence des investissements à impact social qui soient en adéquation avec les besoins des entreprises de l'ESS et leurs demandes spécifiques. L'exemple de Taysir microfinance société spécialisée dans le microcrédit, seule institution agréée pour l'instant, pourrait utilement être se généraliser.

En troisième lieu, libéraliser et réduire les contraintes administratives dont souffre le secteur de l'ESS. L'Etat doit mettre en place un cadre administratif simple et efficace qui autorisera l'éclosion des structures d'ESS en définissant, entre autres, le type de financements auxquels elles ont droit. Les nouvelles lois vont dans le sens d'un renforcement réglementaire pour sélectionner les entreprises du secteur qui disposent d'une gestion saine, ce qui va dans le bon sens, mais il ne faut pas non plus décourager les initiatives par des contraintes trop lourdes. L'Etat peut encourager le secteur en proposant des lois qui facilitent l'émergence du crowdfunding en Tunisie ou la création d'une structure d'investissement de type Société d'Investissement Solidaire dédiée au secteur et aux projets innovants.

Il faudrait, enfin, mettre en place des formations initiale et continue pour former les populations qui le souhaitent aux particularités du secteur. Un effort de pédagogie doit être entrepris pour inciter les jeunes à s'orienter vers ce secteur d'avenir.

Une quatrième nécessité : conforter la résilience macroéconomique

Rien de ce qui précède ne sera véritablement possible si le cadre macroéconomique n'est pas consolidé et mis à l'abri des chocs divers d'origine interne et externe que subit toute économie aujourd'hui. De ce point de vue, la situation post révolutionnaire n'a cessé de se dégrader en Tunisie ces dernières années. Tous les indicateurs qui caractérisent les équilibres macroéconomiques se sont détériorés. Le chômage et l'inflation ont cru parallèlement faisant penser à l'installation d'un processus de stagflation, le déficit de balance des paiements s'est accru opérant une pression de plus en plus accentuée sur les réserves en devises et l'endettement extérieur, le déficit budgétaire de l'Etat a doublé depuis 2011 en pourcentage du PIB et pour contrôler l'inflation et maintenir tes taux d'intérêts réels positifs, la Banque Centrale a choisi de retenir une cible d'inflation, de mener une politique monétaire active et de sélectionner davantage ses apports en liquidités.

Avec la consolidation du compromis politique, on peut penser que la reprise des flux touristiques et des investissements directs, le redémarrage de l'investissement domestique dans un contexte de mobilisation du capital humain et des réformes recommandées ici, permettra, avec l'aide indispensable de la communauté internationale, une reprise suffisante pour consolider la gestion macroéconomique. Il faut bien se persuader, en effet, que c'est par une véritable reprise mettant rapidement l'économie tunisienne aux environ des 4% de croissance annuelle qui constituent son potentiel de croissance minimum, qu'un retour vers les équilibres fondamentaux sera possible. On peut certes envisager des économies grâce aux réformes structurelles, mais tout laisse à penser qu'un ajustement dur aujourd'hui conduirait à mettre demain le pays dans une situation difficilement contrôlable. Il faut, par contre, que les nouveaux pouvoirs consolident et approfondissent le retour à une gestion appropriée de la monnaie, des comptes publics et que la communauté internationale renforce son soutien.

Confirmer le retour à une gestion technique saine de la politique monétaire

La lutte contre l'inflation menée par la Banque Centrale qui a consisté à abandonner graduellement la politique qui consistait à refinancer de manière indifférenciée le besoin de liquidités des banques et à envisager de retenir une cible d'inflation pour la création de monnaie de base doit être poursuivie. Il faut maintenant que la Banque Centrale de Tunisie puisse définir une stratégie séquentielle de sortie des mesures non conventionnelles qui avaient été prises dans l'immédiat après révolution pour répondre aux besoins urgents de demande de liquidités des banques dus à l'augmentation de la vitesse de circulation de la monnaie fiduciaire et au développement des défauts de paiements et autres crédits non recouvrables.

En juin 2014, une facilité de liquidité d'urgence destinée aux banques solvables mais temporairement illiquides a permis de réduire les injections massives de liquidités qui ont joué un rôle dans le développement de l'inflation tout en évitant la banqueroute d'une ou plusieurs banques.

Il reste à installer un dispositif de sécurité car, à ce jour, les autorités monétaires ne disposent pas encore d'un dispositif de sécurité institutionnalisé, tels qu'une fonction de prêteur en dernier ressort en cas de crise systémique ou un système de garantie et d'assurance des dépôts pouvant limiter les effets d'une prise de risque excessive des banques du fait de la garantie de refinancement qu'elles ont (ce que l'on désigne sous le nom d'alea moral).

Pour ce qui concerne les taux d'intérêts créditeurs et débiteurs, la situation s'est également normalisée et les banques peuvent les fixer plus librement en respectant certaines limites pour les taux d'intérêts créditeurs. Il reste, néanmoins, que les taux effectifs moyens par nature de crédit sont nettement plus élevés pour les entreprises en matière de crédit à moyen et long terme, et pour les particuliers, en matière de crédits à la consommation. C'est ce coût des emprunts à moyen et long terme qui explique qu'en dépit de la surbanclarisation du système de financement en Tunisie (relativement aux autres outils de financement non bancaire -factoring, leasing, marché boursier, capital-risque- qui jouent un rôle mineur), les concours bancaires aux secteurs productifs soient limités à des crédits de court terme, alors même que le financement bancaire représente la source privilégiée de levée de fonds pour les entreprises

Il faut noter également que les plafonds imposés des taux d'usure restreignent artificiellement la concurrence bancaire, constituent des obstacles à l'accès aux sources de financement bancaire et surtout ne sont pas de nature à inciter les banques à mieux tarifier leurs crédits en fonction de niveaux de risques différenciés. Ceci contribue à exclure des entreprises viables, notamment des PME-PMI qui présentent des projets profitables mais sans collatéraux jugés suffisants, et aussi à réduire les encours de crédits à moyen et long terme au profit de crédits à court terme du fait d'une tarification devenant plus ou moins identique pour des maturités pourtant différentes. Ce dernier constat explique d'ailleurs (avec le manque de formation des opérateurs à l'évaluation des risques) que les banques tunisiennes se fassent concurrence sur un petit nombre de clients (à faible risque et forts collatéraux).

Pour remédier à cette situation la BCT envisage de mettre en place un déplafonnement des encours de crédits des banques au profit des grandes et moyenne entreprises avec une cible d'inflation autour de 5%. Ceci devra s'accompagner d'autres évolutions techniques et institutionnelles, et notamment : (i) l'efficacité, le développement et l'approfondissement des marchés de capitaux, (ii) le renforcement de la solidité du système bancaire par purge des crédits non recouvrables, (iii) l'amélioration de la politique de communication et de transparence de la politique monétaire, (iv) la confection d'indicateurs avancés et performants de la conjoncture économique à même de mieux évaluer le risque systémique adossé à l'activité bancaire.

Consolider le budget

Depuis 2010 la dégradation du budget tunisien a été considérable. Le déficit des comptes publics est passé de 3 MDT en 2010 (avec 635 MDT d'emprunts internes et 1,2 MDT d'emprunts externes) à 6,9 MDT en 2013 (avec 2,3 MDT d'emprunts internes et 3,8 MDT d'emprunts externes) et 7,8 MDT en 2014 (avec 2,5 MDT d'emprunts internes et 5,3 MDT d'emprunts externes). La raison principale tient à l'envolée des dépenses de fonctionnement qui sont passées de 10 MDT en 2010 à près de 18 MDT en 2013 et 2014 alors que les dépenses d'investissement étaient restées stables autour de 5 MDT depuis 2010 (avec cependant une légère accélération en 2014).

Ce déficit a été financé depuis la loi de finances de 2011 par des emprunts extérieurs qui ont donné 14,8 MDT en rentrées cumulées de devises en même temps qu'ils ont gonflé l'endettement extérieur. Les recettes fiscales ont augmenté de façon insuffisante et la seule augmentation sensible a été l'augmentation du rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques du fait de l'augmentation des salaires versés. En revanche, l'apport de la TVA et de l'impôt sur les sociétés de l'économie formelle a baissé à cause de la diminution du rythme de croissance et de la concurrence déloyale que subissent les entreprises de la part d'un secteur informel qui a connu un élargissement sans précédent, aussi bien en termes géographiques, de secteurs d'activités que de capacité financière.

On a donc là l'exemple typique d'une relance par la consommation privée et publique qui n'a pas produit les effets multiplicateurs attendus.

L'exécution de la loi de finance 2013 montre que nous sommes encore dans un cycle de dégradation des finances publiques. L'expansionnisme budgétaire s'est ainsi traduit par une hausse, à la fois, du déficit budgétaire primaire hors privatisations et dons (7,3% du PIB en 2013 contre 0,6% en 2010), du déficit budgétaire structurel (5% du PIB en 2013 contre 1,1% en 2010) et de la dette publique (45,3% du PIB en 2013 contre 40,3% en 2010).

Par ailleurs la dette publique est plus exposée au risque de change du fait de sa composante externe qui est passée de 24,5% du PIB en 2010 (en proportion de 60,7% du total de la dette publique) à 29,7% du PIB en 2013 (65,6% du total). Des cibles de stabilisation, respectives de 6,4% et de 49,5%, pour le déficit budgétaire et la dette publique, ont été programmées pour 2014 sans que la composante de la dette publique externe ne soit révisée substantiellement, avec une hausse prévue à hauteur de 4,1% du PIB .

La Tunisie a procédé en 2013 à : (i) la conclusion avec le FMI d'un accord de confirmation (stand by) à titre préventif d'une valeur de 2700 millions de dinars (pour le financement du déficit courant) ou 1,7 milliards de dollars, (ii) la négociation avec la Banque Mondiale d'un deuxième prêt de 500 millions de dollars dans le cadre d'un tirage d'appui budgétaire additionnel (PAR-3) et (iii) une émission en août 2013 par la BCT d'un emprunt obligataire d'un montant de 22,4 milliards de yens (375 MDT) sur le marché domestique japonais assorti de la garantie du JBIC. Alors que l'essentiel de ces fonds, notamment celui du FMI, était au départ mobilisé pour le financement du déficit courant, ils ont été totalement affectés au financement du déficit budgétaire.

Il est à noter, par ailleurs, que les déblocages sont difficiles car les conditionnalités posées par le FMI (restructuration des banques publiques, réforme de la politique de change et convertibilité totale du dinar, lutte contre l'inflation à travers l'institution d'un dispositif de ciblage, amélioration de la productivité totale des facteurs de production et réduction du chômage) et la Banque Mondiale (finalisation de l'audit des banques publiques, réforme fiscale, approbation du nouveau code des investissements avec nivellement impératif des secteurs on-shore et off-shore et la levée du contrôle de change avec la libéralisation du marché obligataire aux étrangers) dont certaines ont abouti à un début d'exécution aboutissent à budgétiser ces ressources sans, pour autant, qu'elles soient acquises. Pour anticiper sur ces difficultés la BCT s'est tournée vers le Fond Monétaire Arabe et la Banque nationale du Qatar qui ont fait des prêts complémentaires qui pourront servir à faciliter l'attente des versements.

Ceci montre la nature complexe de la situation de la Tunisie devenue totalement dépendante de cet endettement externe dont certaines conditionnalités correspondent aux recommandations de ce rapport, alors que d'autres sont plus difficiles à mettre en œuvre et que nous ne recommanderons pas dans les circonstances actuelles (en particulier la convertibilité totale du dinar tunisien, la privatisation des banques publiques et l'homogénéité entre le statut off-shore et on-shore).

Cette polarisation sur un bouclage budgétaire aujourd'hui impossible ne doit pas dispenser de mettre en action les leviers de croissance proposés, ni de renoncer à développer la confiance qu'inspirerait la mise en œuvre d'une stratégie tournée vers un développement plus inclusif et plus éthique, sur la base d'une participation interne démocratique. Le pari à faire est que cette confiance accompagnée de réformes de structures indispensables, ramène rapidement le rythme de croissance autour de 4% (chiffre d'ailleurs prévu dans le prochain budget), mobilise les acteurs locaux, rassure les investisseurs nationaux et étrangers, développe les services et participe à la diminution du secteur informel, toutes choses qui permettraient à un horizon de trois ans de retrouver une situation proche de l'équilibre budgétaire grâce à des ressources autonomes et à gérer un endettement extérieur qui semble encore soutenable si on le compare aux scores de la plupart des pays développés (la dette extérieure tunisienne ne représente que 30% du PIB).

Modifier la structure du financement

Ce qui précède montre bien qu'une des clés du renouveau est le développement de la création d'entreprise et de l'investissement. Et ici c'est le fonctionnement et la cohérence du secteur financier qui est principalement concerné comme capteur de l'épargne et pourvoyeur de financements en capital et de crédits à moyen et long terme.

Le secteur bancaire tunisien, en tant que principale source de financement de l'économie, est aujourd'hui confronté à des défis considérables en termes de qualité des encours de crédits, du niveau de couverture des créances compromises, des normes de gestion des risques, du respect des exigences réglementaires, de la gouvernance, des fonctions de supervision et de contrôle interne, si bien que la capitalisation de certaines banques, notamment publiques, est jugée actuellement en deçà du niveau exigé par les règles de Bâle. En outre, le secteur financier dans son ensemble affiche d'autres carences, notamment une sur-bancarisation et un manque manifeste de provisionnement.

Face à ce constat, la réforme du secteur bancaire est impérative. Plus précisément, il y a un besoin urgent de renforcer les fonds propres des banques qui doivent pouvoir répondre à l'augmentation des crédits compromis (ceux-ci représentent 15% des encours aujourd'hui ce qui nécessite une enveloppe de recapitalisation de l'ordre de 2,1 MDT) et de soutenir le développement des bonnes pratiques bancaires via des instruments d'investissement en capital à même d'encourager l'octroi de crédits à moyen et long termes à travers des outils de partage de risque et de mécanismes de garantie appropriés.

Il convient aussi de remédier à certaines particularités régulièrement évoquées qui sont : (i) malgré la sur bancarisation des encours de crédit au secteur productif insuffisant et limités aux crédits à court terme, (ii) une augmentation sensible des encours grâce au développement des encours de crédits au particuliers, (iii) une faible diversification des risques, (iv) un rationnement des crédits aux PMI/PME en particulier dans la phase intermédiaire après le démarrage ce qui les empêche de grossir, (v) des critères d'octroi des crédits pénalisants avec des différences importantes de tarification selon l'ancienneté de l'entreprise.

Mais si la recapitalisation des banques est une nécessité pour assainir les bilans, elle n'est pas toute l'histoire. Une perspective plus large et multidimensionnelle d'inclusion bancaire et financière, notamment régionale, d'optimisation des concours à l'économie, de levée des obstacles majeurs à l'accès des entreprises privées, notamment des petites et moyennes entreprises (PME - PMI) aux sources de financement, s'impose. Cette démarche doit s'inscrire dans une stratégie d'ensemble visant une complémentarité des rôles dévolus aux banques et au marché financier qui demeure faiblement doté d'outils de mobilisation de l'épargne, d'intermédiation des risques et d'offre de moyens de paiement

En particulier la Tunisie dispose d'un marché financier de trop petite taille (le marché boursier compte pour 5% seulement du financement de l'économie) faiblesse que l'on peut imputer à un contrôle des changes excessif qui bride les investissements de portefeuille en provenance de l'étranger.

Ces différentes limites isolées depuis plusieurs années plaident pour un assouplissement du contrôle des changes, une ouverture plus générale de tous les secteurs aux capitaux étrangers (en particulier les services, l'immobilier, l'automobile), la possibilité donnée aux étrangers de souscrire au marché des obligations. Dans une perspective complètement ouverte qui réglerait ces questions la mesure la plus radicale serait d'installer la convertibilité complète du compte de capital associée à une flexibilité du taux de change, mesure qui est dans les conditionnalités du FMI. C'est véritablement l'entrée dans le monde financier international avec tout son potentiel mais également tous ses risques. L'Egypte qui s'y est confronté avant la révolution a eu des entrées de capital importantes qui ont été à l'origine d'une croissance de l'ordre de 6%. Mais dès les premiers déséquilibres et perspective d'un risque politique les capitaux sont repartis et cette politique a dû être abandonnée. Lorsque la convertibilité du capital est installée, elle nécessite un taux de change flexible et une gestion économique largement commandée par la parité des taux d'intérêts c'est-à-dire par les taux de change anticipés. Le moindre mouvement politique jugé préoccupant modifie les anticipations sur le taux de change futur en même temps qu'il augmente les taux d'intérêts ce qui ne suffit pas, en général, à empêcher les capitaux de quitter le pays et bloque la croissance.

Il est clair qu'aujourd'hui la Tunisie est en mesure de procéder à certains assouplissements de certains éléments du contrôle des changes mais n'est pas en mesure de développer de façon très significative son marché financier par le biais de l'épargne externe. Pendant la période des trois années qui viennent il est sans doute préférable de mettre en place les dispositifs incitatifs permettant d'augmenter le taux d'épargne en contribuant à bancariser tout le territoire, et de mener une réforme des banques qui les pousse à financer davantage les investissements du système productif, en particulier les PMI-PME.

Partie - 1 :
Diagnostics stratégiques, transformations structurelles et
repères de résilience économique et sociale

Chapitre .I : Les transformations structurelles du schéma de croissance : corriger les contraintes macroéconomiques et institutionnelles majeures pour une croissance génératrice d'emplois

La Tunisie a connu, depuis 2008-2009, un ralentissement de la croissance économique, ralentissement accentué à partir de 2011 par des bouleversements essentiellement politiques et sécuritaires. Ainsi, le rythme de croissance reste en deçà du potentiel tunisien qui a été historiquement de 5% en moyenne depuis des décennies. En effet, une étude récente réalisée par la Banque Centrale de Tunisie (2013), souligne que la croissance ralentit depuis le déclenchement et l'approfondissement de la crise économique mondiale en 2008-2009. Cette crise a affecté tous les pays partenaires de la Tunisie et a impacté l'économie nationale, à travers, en particulier, la baisse de la demande de produits manufacturés et la réduction du nombre de touristes avec, bien entendu, des conséquences négatives sur les services relatifs au transport de marchandises et de voyageurs.

Par ailleurs, cette analyse montre que tous les secteurs ont été concernés par le ralentissement économique après la crise de 2008, exception faite des services non marchands, notamment en 2011, et l'agriculture qui dépend beaucoup plus des conditions climatiques que du climat des affaires. En outre, les contributions à la croissance des secteurs de l'industrie, du tourisme, et du transport sont restées assez fidèles à leur volatilité et leur dépendance par rapport au cycle économique.

Après avoir été assez stable à travers les années avec une contribution moyenne à la croissance de 2%, les services marchands autres que le tourisme et le transport ont connu une perte de vitesse depuis 2009, se matérialisant par un impact négatif moyen sur la croissance de -0,8% (soit une contribution moyenne de 1,2% sur la période 2009-2011). Il est à noter que le ralentissement de la croissance de ces services est surtout lié à celui observé dans la branche "autres services marchands" qui résume vraisemblablement la valeur ajoutée dans les très petites entreprises (TPE).

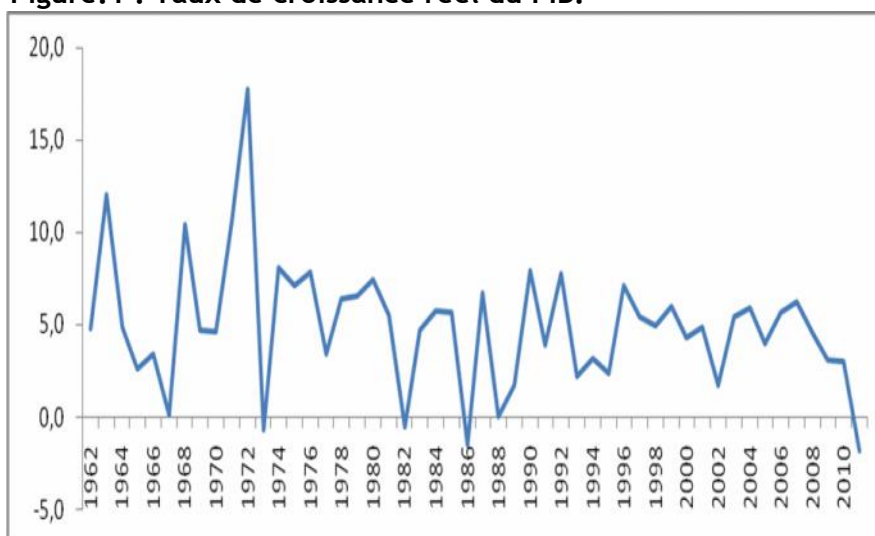
Le deuxième constat de l'analyse des origines de la croissance est que les secteurs à fortes contributions tels que les services autres que le tourisme, le transport et le secteur public (services non marchands), ne sont pas forcément ceux qui conduisent le rythme de la croissance. Ce sont plutôt les secteurs les plus volatiles qui importent en la matière, avec à leur tête le secteur industriel. Ainsi, l'industrie contribue, à elle seule, à raison de 65,3% à la variance du PIB. Cette contribution est décomposée en une contribution directe de 44,8% et une contribution indirecte de 20,5%. Partant de ces constats, une analyse approfondie des performances de l'économie tunisienne sur la longue période nous a paru indispensable, tout en mettant l'accent sur les changements structurels qui ont accompagné cette évolution.

I.1. La dynamique de croissance de longue période

I.1.1. Les transformations structurelles du schéma de croissance : une perspective comparée

Avant la période de transition, la Tunisie a obtenu des taux de croissance du PIB réel tout à fait respectables qui lui ont permis de stimuler son développement. Toutefois, cette croissance du PIB réel a connu une évolution en dents de scie et les taux exceptionnels obtenus ont résulté, dans une large mesure, de quelques chocs positifs (figure.1).

Figure.1 : Taux de croissance réel du PIB.



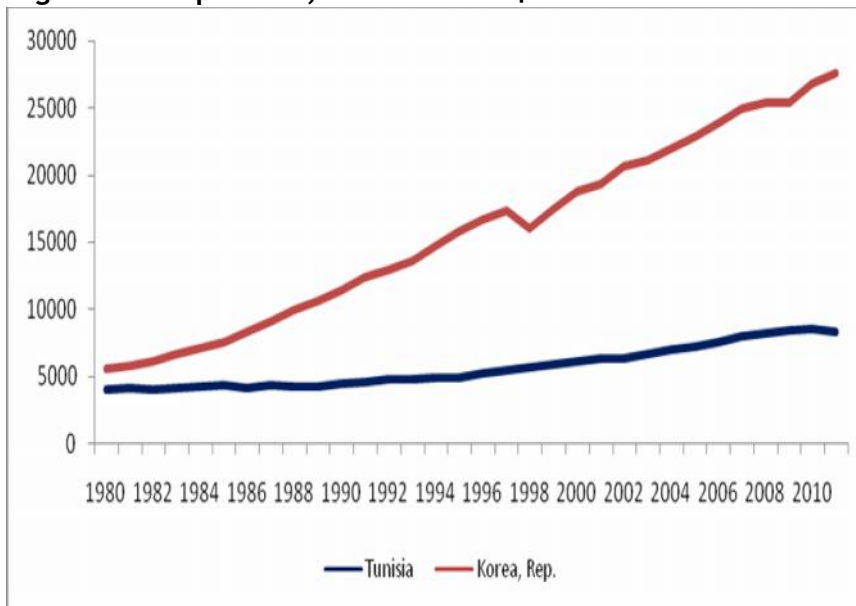
Source: Word Data Indicators (2012)

En effet, outre les taux de croissance réels exceptionnels observés pour les années 60 et 70, la Tunisie a réalisé un taux de croissance annuel moyen du PIB réel de l'ordre de 5% au cours des deux dernières décennies. Cependant, neuf ans après l'ajustement structurel (1986-1994) et à la veille de la signature de l'accord d'association, la Tunisie réalisait un taux modeste de 2,4% de croissance réelle. L'intégration régionale avec l'UE a contribué à retrouver une croissance annuelle moyenne voisine des périodes précédentes, avec des fluctuations plus faibles jusqu'à la crise. Mais elle ne semble pas avoir affecté de manière significative le taux de croissance réel moyen de longue période. En outre, en raison de la synchronisation des cycles d'affaires avec ses principaux partenaires commerciaux (pays de l'UE), la Tunisie a subi les conséquences de la crise mondiale, bien que le taux de 3% atteint en 2010 suggère que les chocs externes ont été plus ou moins absorbés¹ (FMI, 2010). Dès 2011, les effets de la crise interne à la Tunisie, ont conduit à un taux de croissance négatif puis à une reprise qui se situe autour de 3% aujourd'hui, soit à un rythme moyen encore inférieur à la tendance longue des 20 dernières années.

¹ Grâce aux mesures fiscales exceptionnelles adoptées par les autorités en 2009 pour remédier à la baisse spectaculaire des exportations.

Mais les performances relatives exprimées en termes de croissance du PIB réel montrent que la Tunisie n'a pas pu atteindre un niveau rapide et significatif de développement en dépit de l'amélioration de ses conditions de vie (éducation, santé, réduction de la pauvreté ...), grâce notamment à une transition démographique maîtrisée. En effet, si on observe l'évolution du PIB par habitant, on peut certes remarquer que la Tunisie a doublé son PIB par habitant sur une période de 30 ans passant de 4074 \$ US en 1980 à 8508 US \$ en 2010, mais, sur la même période, un pays comme la Corée du Sud a plus que quadruplé son PIB par habitant le faisant passer de 5544 US \$ en 1980 à 26774 \$ US en 2010 (figure.2).

Figure.2: PIB par tête, PPP constant \$ 2005



Source: Word Data Indicators (2012)

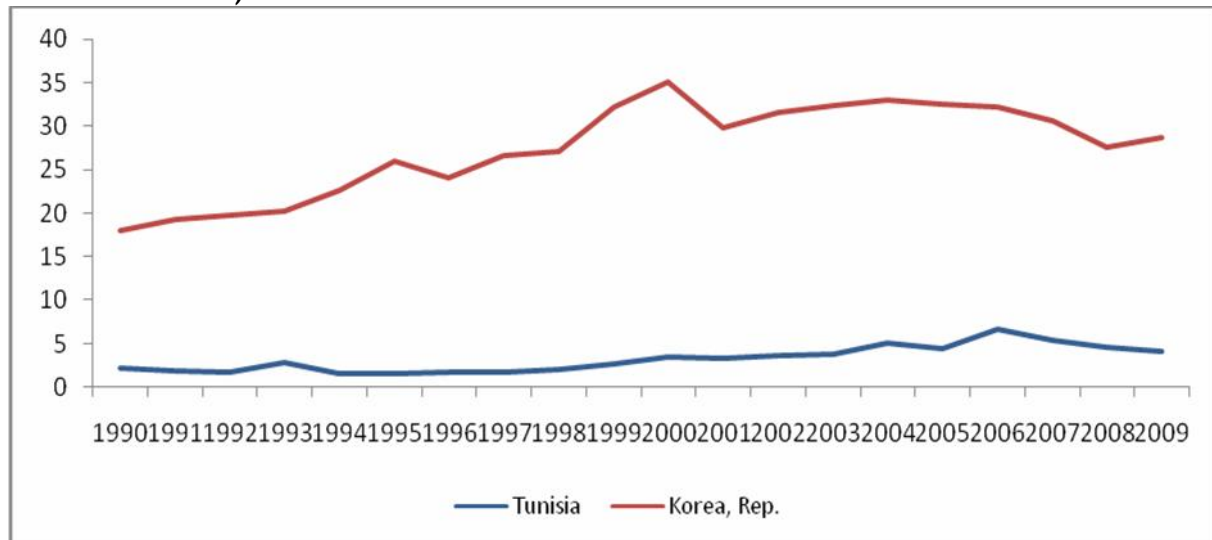
La croissance économique de la Corée est corrélée aux performances à l'exportation du secteur manufacturier (Page, 1994). En outre, comme l'a fait remarquer Rodrik (1995), les performances à l'exportation de la Corée devaient aussi être reliées à une politique d'investissement saine qui a été adoptée par le gouvernement et qui consiste à privilégier les industries prioritaires grâce à des subventions d'investissement et à l'amélioration de l'accès au crédit.

A titre de comparaison, le processus de développement de la Corée a eu lieu en trois étapes comme le rappelle Kim (2012): une étape d'accumulation des facteurs au cours des années 1960 et 1970, qui a permis l'expansion des industries légères; une deuxième étape au cours des années 1980 caractérisée par un investissement massif dans les industries lourdes et chimiques et une troisième étape au cours des années 1990 et 2000 marquée par des investissements dans la R & D et l'innovation qui ont contribué à l'expansion des industries de haute technologie de la Corée².

² Les industries électriques et électroniques sont devenues les moteurs de l'industrie en Corée du Sud depuis les années 1990. Pour plus de détails sur l'évolution des dix principales industries en Corée du Sud entre 1970 à 2000, voir le tableau 2 dans Kim (2012).

Cette dernière étape pourrait expliquer dans une large mesure les performances coréennes dans les exportations des produits de haute technologie, qui contraste avec les faibles avancées à ce niveau en Tunisie (figure.3).

Figure.3 : Exportations de produits de haute technologie (% des exportations manufacturières)



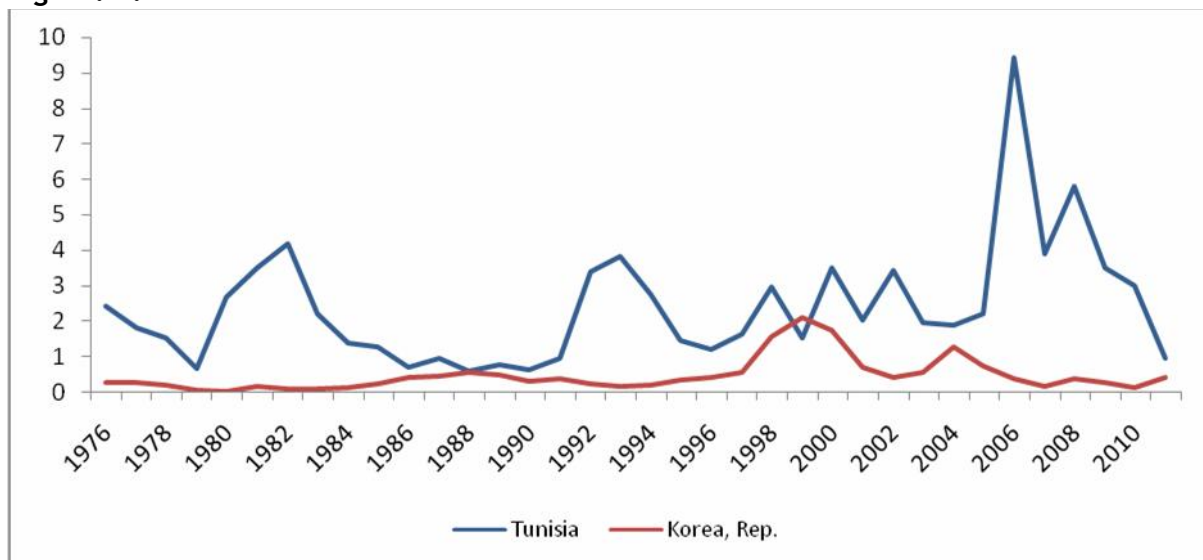
Source: Word Data Indicators (2012)

Attirer l'investissement direct étranger (IDE) a permis à la Tunisie d'élargir ses activités exportatrices en créant une plateforme offshore qui leur est entièrement dédiée. Cependant, les IDE réalisés dans le secteur manufacturier n'ont pas contribué au transfert technologique prévu, qui aurait pu améliorer le contenu technologique des exportations industrielles, étant donné qu'ils s'étaient principalement concentrés dans l'industrie légère (textile et habillement en particulier).

Par conséquent, au-delà du volume des IDE dont a bénéficié la Tunisie, la qualité de ces investissements n'a pas permis de réduire l'écart technologique entre les pays investisseurs et le pays d'accueil. Paradoxalement, il est à noter que depuis les années 1960, la part des entrées nettes d'IDE dans le PIB en Corée du Sud a été inférieure à celle observée en Tunisie (figure 4). Car, comme souligné par Noland et Pack (2007), la Corée du Sud se base beaucoup plus sur l'achat de licences³ pour obtenir la technologie au lieu de compter sur les IDE. Cependant, lorsque les besoins d'investissement sont devenus supérieurs à l'épargne, les investissements étrangers ont été indispensables pour combler cet écart (Kim, 1995, *ibid.*p195).

³ In 1989, Tunisia spent in royalty and license fees 1206,8 thousand US \$ while South Korea spent 574300 thousand US \$. In 2011, Tunisia spent in royalty and license fees 12075,7 thousand US \$ while South Korea spent 7301700 thousand US \$ (WDI, 2012).

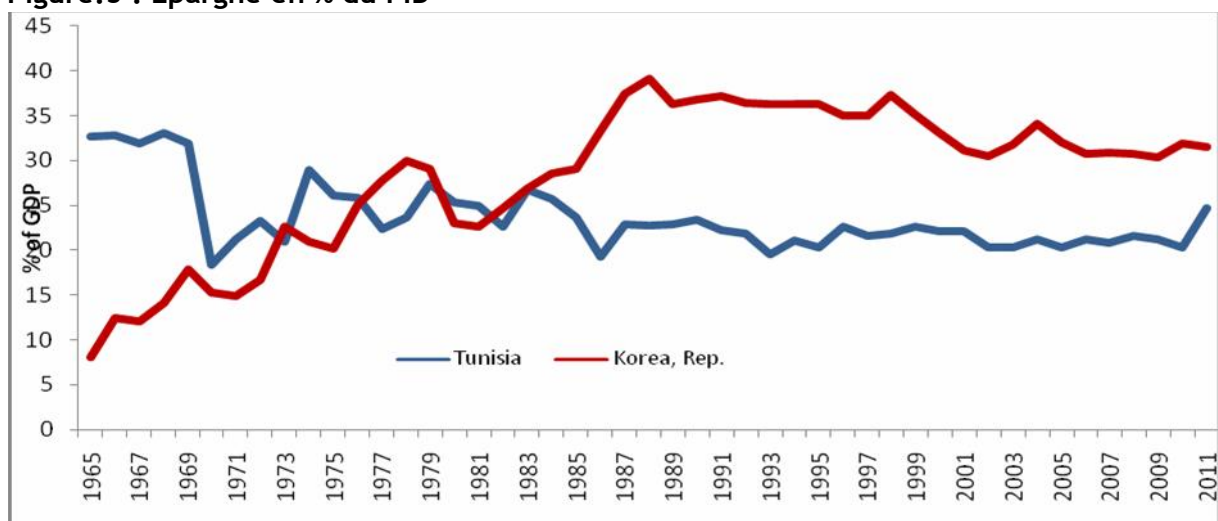
Figure.4 : Flux nets d'IDE en % du PIB



Source: Word Data Indicators (2012)

En outre, la Tunisie n'a jamais eu le pouvoir de sélectionner les IDE dont elle bénéficie, ce qui peut s'expliquer par la volonté du gouvernement d'utiliser la promotion des IDE uniquement comme un moyen de créer des emplois. Puis, comme en témoignent les mesures incitatives prévues, à la fois dans la loi de 1972 et dans la loi de 1993, pour attirer les IDE, elles ne sont aucunement basées sur une approche sélective : l'avantage fiscal est le même quel que soit le secteur concerné par l'investissement. L'absence d'une politique ciblée a également encouragé les comportements opportunistes de la part de certains investisseurs (en particulier dans l'industrie de l'habillement) qui ont souvent bénéficié d'avantages qui n'auraient pas dû leur être destinés. Il convient aussi de noter que la tendance à la baisse de l'épargne en Tunisie depuis le milieu des années 60 n'a pu donner les moyens d'une politique sélective des IDE, du fait des faibles marges en termes d'autonomie financière (figure.5).

Figure.5 : Epargne en % du PIB



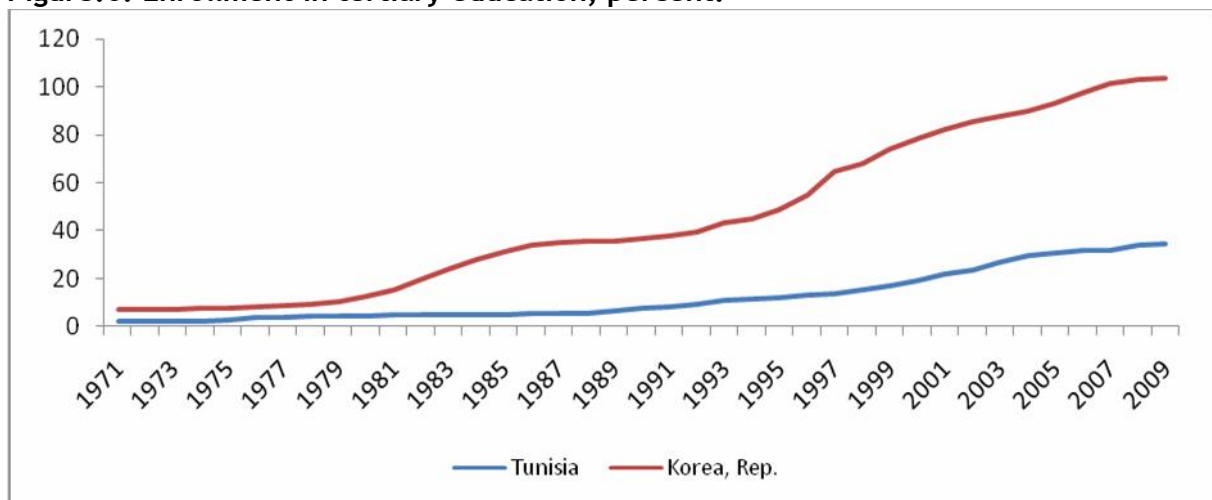
Source: Word Data Indicators (2012)

Parallèlement, alors que la diminution des ressources énergétiques a été prévue depuis le milieu des années 70, les autorités tunisiennes de l'époque ne se sont pas livrées à une réflexion sérieuse sur les moyens d'orienter l'épargne nationale vers des énergies de substitution et le financement d'une économie soutenue à la fois par une industrie de plus haut de gamme et un secteur des services performants susceptibles d'améliorer ses capacités technologiques.

Comme en témoigne la figure précédente, pour en revenir à l'exemple de la Corée du Sud, celle-ci s'est appuyée sur l'accroissement de son épargne nationale pour financer son développement au travers d'intermédiaires financiers dont plusieurs sont centralisés et qui ont largement contribué à l'installation des grands conglomérats (les chaebols) qui ont tiré la croissance industrielle Coréenne. Mais outre ses ressources financières internes, la Corée du Sud a bénéficié de ressources humaines hautement qualifiées (Noland et Pack, 2007).

En Tunisie, malgré les investissements assez conséquents réalisés dans l'enseignement supérieur et sa facilité d'accès (ou quasi gratuité), la politique de formation des compétences a atteint ses limites et, comme il ressort de la figure 6, le taux de scolarisation tertiaire demeure à un niveau très inférieur à celui de la Corée du sud. Le système éducatif dans son ensemble paraît aujourd'hui inadapté à relever les nouveaux défis économiques de ce fait.

Figure.6: Enrollment in tertiary education, percent.



Source: Word Data Indicators (2012)

Le taux de scolarisation tertiaire de la Tunisie qui était à des niveaux très faibles au début des années 70 a commencé à se redresser à partir du milieu des années 80 (figure 6). Toutefois, durant cette période, l'enseignement supérieur a été en mesure de fournir des gestionnaires de niveau intermédiaire et supérieur à la fois au secteur privé et au secteur public. Depuis le milieu des années 1990, le taux de scolarisation au niveau du tertiaire a augmenté dans le cadre d'une politique de massification dans les programmes d'enseignement général, ce qui a eu pour résultat de créer un problème de chômage structurel (Banque mondiale, 2010).

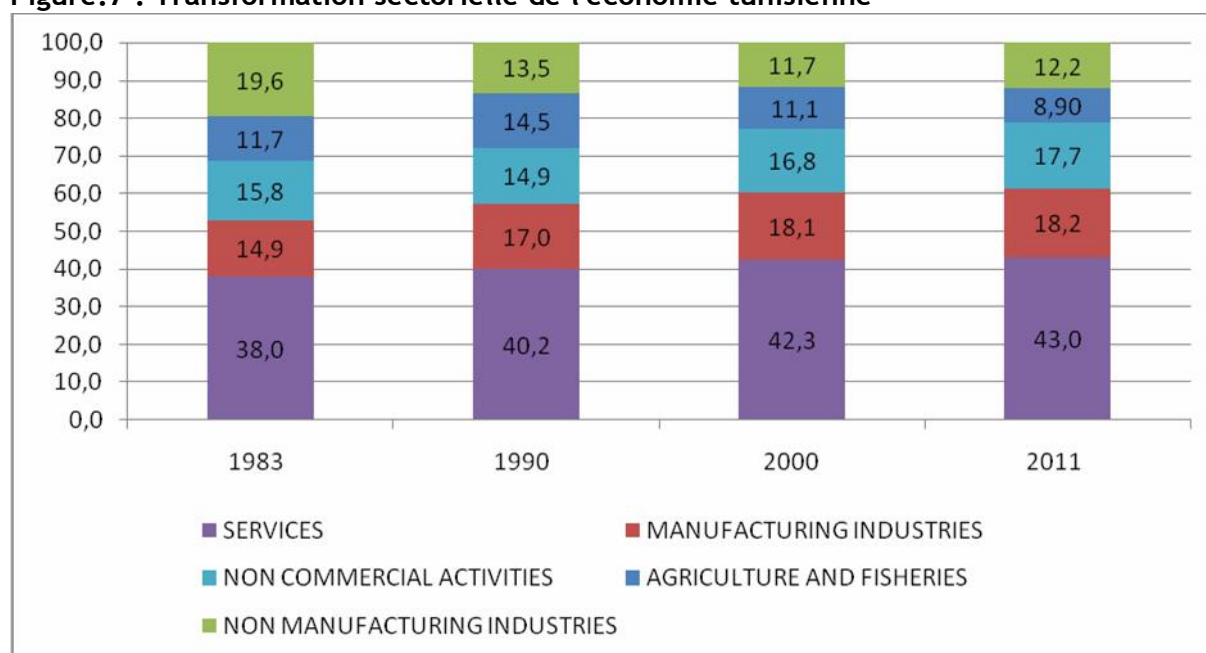
En revanche, la Corée du Sud, qui a offert un meilleur accès à l'enseignement supérieur, a favorisé des programmes de formation plus techniques dispensés par les universités qui sont classées parmi les 100 meilleures universités dans le monde (Noland et Pack, 2003). Enfin, alors que la Corée du Sud a réussi à récupérer ses compétences expatriées pour bénéficier de leurs expériences à l'étranger, la Tunisie n'a pas mené de politique active pour lutter contre la fuite des cerveaux.

En résumé, si la Tunisie est saluée pour ses performances macroéconomiques par les institutions financières internationales, il n'en reste pas moins que ses résultats économiques de longue période ne paraissent pas suffisants pour lui permettre de se hisser au rang de pays nouvellement industrialisé. Il ressort, en effet, de l'analyse des indicateurs tels que le PIB, l'épargne, les IDE, la formation des compétences et la qualité de ses exportations, que plus d'un demi-siècle après son indépendance, la Tunisie est encore au début de la route qui mène à un sentier de croissance soutenu par une industrie puissante.

I.1.2. Les transformations sectorielles

Depuis le début des années 1980, l'économie tunisienne s'est progressivement orientée vers les services et dans une moindre mesure vers les industries manufacturières, au dépend de l'agriculture et des industries non manufacturières. Cependant, et comme le montre la figure 7, la contribution des secteurs clés (agriculture, industrie, services) n'a pas changé de façon spectaculaire.

Figure.7 : Transformation sectorielle de l'économie tunisienne

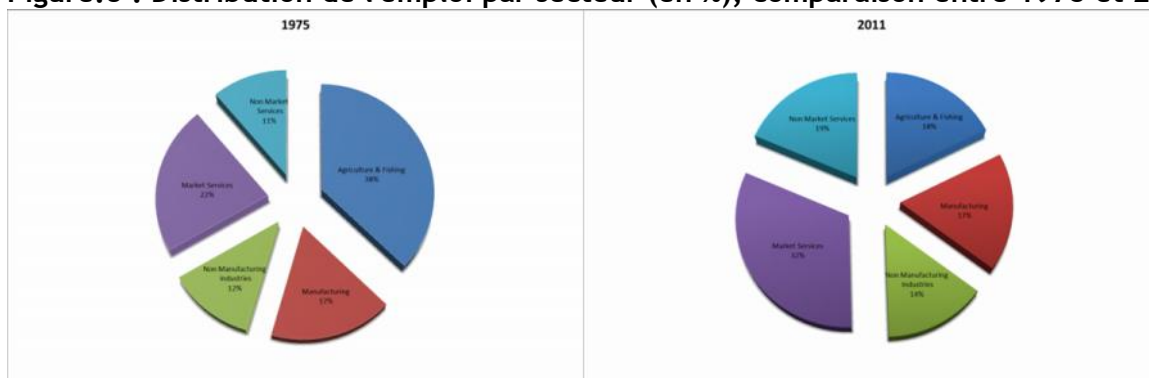


Source: INS, ITCEQ et Calcul de l'étude

En effet, alors que la contribution de l'agriculture au PIB est en baisse depuis 1990, la plus grande contribution au PIB des services privés et services non commerciaux (ces derniers représentant les services publics et l'administration) suggère une transformation orientée sur les services en dépit d'une contribution du secteur industriel (manufacturier et non manufacturier) encore forte au PIB d'environ 30% sur la période 1983-2011. Sans surprise, la transformation de l'économie tunisienne, exprimée en termes de contribution sectorielle au PIB, s'est accompagnée d'une réallocation sectorielle de l'emploi en faveur des services marchands et non marchands (figure.8).

Durant cette période, la part de l'agriculture dans l'emploi total a diminué de près de la moitié, passant de 38% à 17%, et la part de l'emploi du secteur industriel (manufacturier et non manufacturier) est resté stable à environ 30%. Dans l'ensemble, l'emploi dans les services a représenté plus de la moitié de l'emploi total en 2011 (contre 33%⁴ en 1975), la plus grande partie revenant aux services privés avec 32% (contre 22% en 1975).

Figure.8 : Distribution de l'emploi par secteur (en %), comparaison entre 1975 et 2011

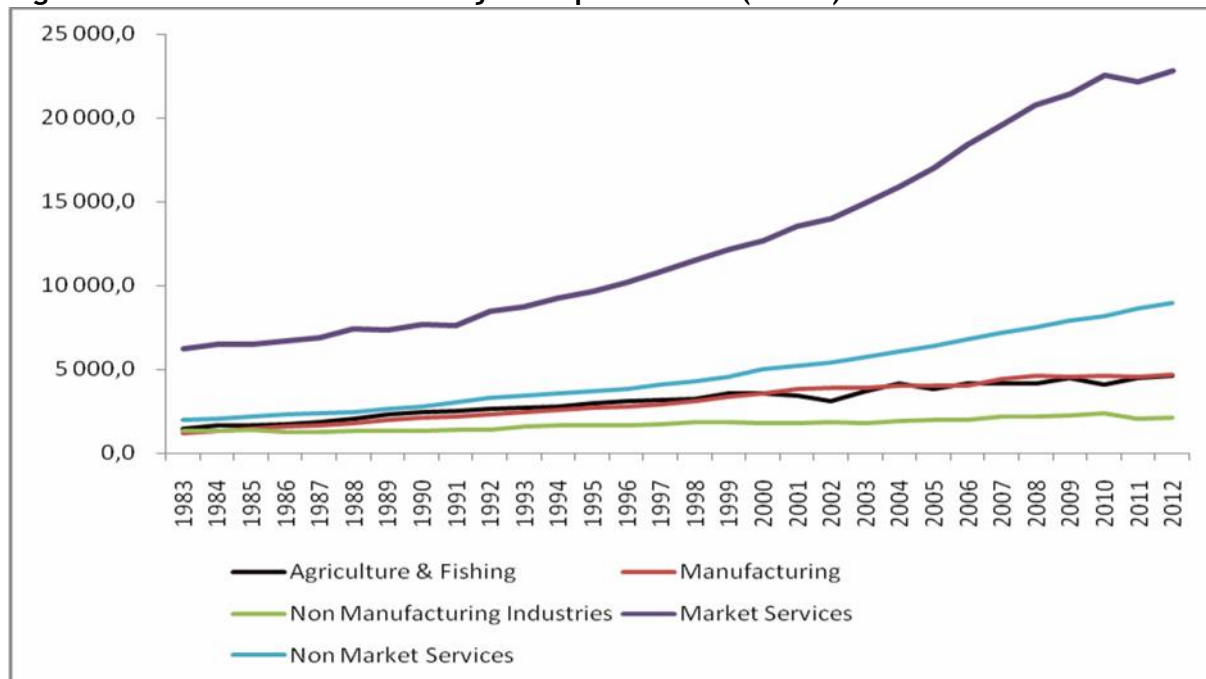


Source: INS, ITCEQ et Calcul de l'étude

Ce constat d'une transition vers une économie de services pose le problème de leur capacité à jouer un rôle clé dans l'amélioration des performances des autres secteurs et notamment le secteur industriel. À cet égard, les données disponibles sur le secteur des services dans son ensemble et, en particulier, les services marchands, montrent que leurs performances sont tout à fait remarquables par rapport à l'industrie et l'agriculture. Comme en témoignent les figures suivantes, les services réalisent les meilleures performances en termes de valeur ajoutée (figure.9), de taux d'absorption des travailleurs qualifiés (figure.10) et de taux de travailleurs qualifiés (figure.11).

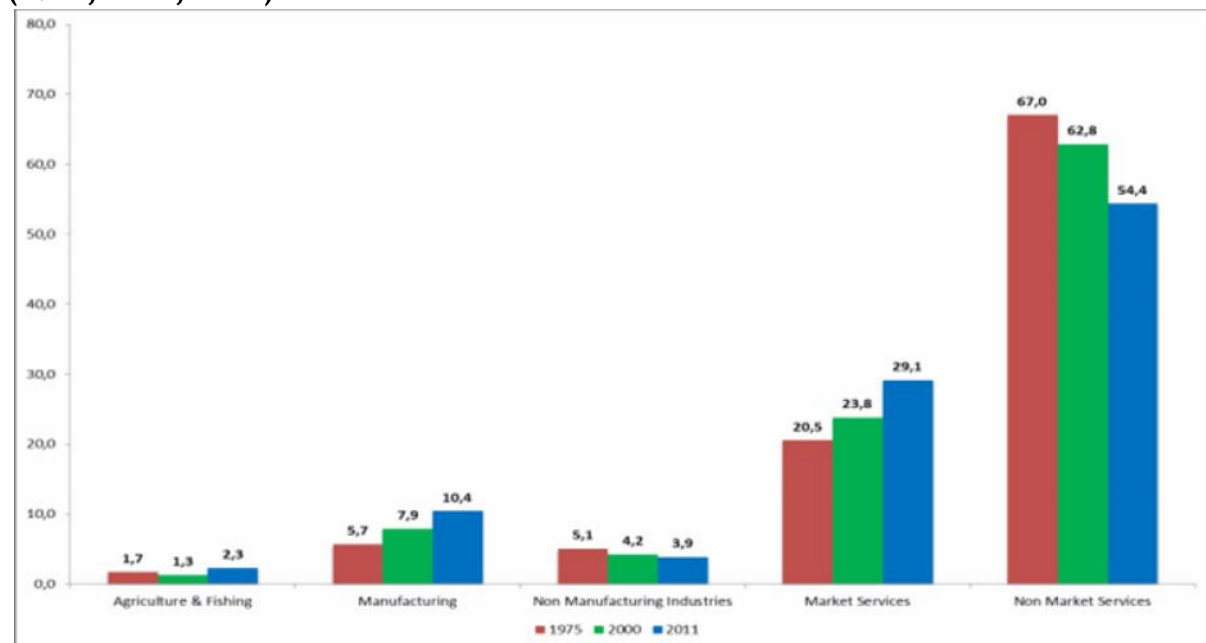
⁴ Ce pourcentage correspond à la somme de la part des services marchands et non marchands dans l'emploi en 1975.

Figure.9 : Evolution de la valeur ajoutée par secteur (en DT)



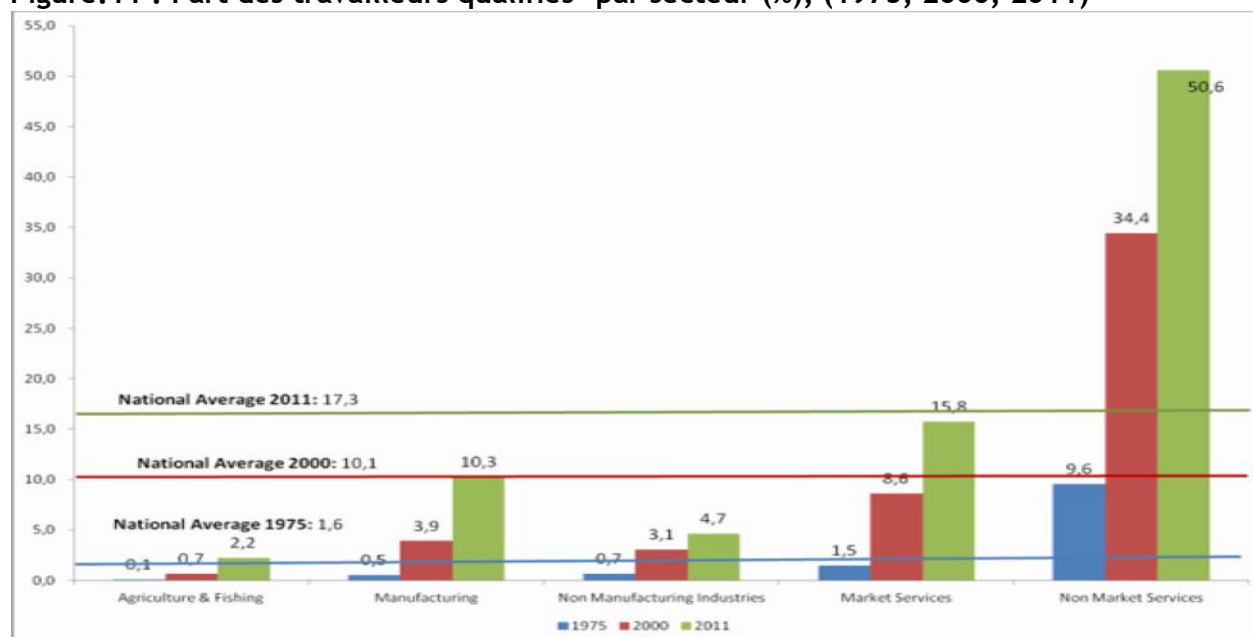
Source: INS, ITCEQ et Calcul de l'étude

Figure.10 : Taux d'absorption des travailleurs diplômés du supérieur par secteur (%) (1975, 2000, 2011)



Source: INS, ITCEQ et Calcul de l'étude

Figure.11 : Part des travailleurs qualifiés* par secteur (%), (1975, 2000, 2011)



Source: INS, ITCEQ et Calcul de l'étude

(*) Diplômés du supérieur

Cependant, cette évaluation positive de l'ensemble des services cache des disparités qui existent entre les différents types de services offerts. Par exemple, la performance des services de transport et de communication mesurée en termes de croissance de la productivité du travail reste nettement plus élevée que celle observée dans les autres services (tableau.1).

Tableau.1 : Comparaison de la productivité* du travail dans les différents services (Période 1983-2008)

Type of services	Mean Labour productivity	Annual growth rate of labour productivity (%)
Construction	2.4	2
Government services	4.6	1.9
Finance, insurance and others	7.3	-0.01
Transport and communication	10.7	4.9
Public utilities	49.5	1.2

Source: Marouani, M.A and R. Mouelhi (2013)

(*) Labour productivity corresponds to value-added per worker

Comme le souligne le tableau.1, le taux de croissance négatif de la productivité du travail dans les services financiers et d'assurance est assez décevant pour une catégorie de services censés soutenir la croissance de la productivité. En outre, les réformes réglementaires, la privatisation et la plus grande ouverture des services financiers décidées dans le cadre des accords multilatéraux ne semblent pas contribuer à une plus grande efficacité du secteur, si l'on prend en considération le coût élevé du financement et le rationnement du crédit subi par les petites et moyennes entreprises (Banque mondiale, 2007).

En ce qui concerne les performances du secteur des transports et celles des services de communication, une croissance importante de la productivité du travail ne doit pas occulter les carences du secteur où les barrières à l'entrée sont élevées et la concurrence entre les opérateurs reste faible. En effet, les coûts des services de communication restent élevés et leur qualité reste perfectible par rapport à d'autres pays comme le Maroc. Enfin, en ce qui concerne les services de transport, leur plus grande ouverture à la concurrence est loin d'être assurée en particulier dans le transport aérien où les autorités hésitent encore à s'engager dans un ciel ouvert. Compte tenu de la prédominance de monopole de l'Etat sur le transport aérien (passagers et fret) et le transport maritime, il est peu probable que le secteur puisse observer une baisse significative des prix sur un horizon à court terme, sauf si une profonde restructuration de ses entreprises les plus représentatives (Tunisair et CTN) est engagée.

Pour résumer, la productivité du secteur des services n'a pas suivi l'accroissement de son poids dans l'économie : selon la classification de services à forte intensité de savoir de l'OCDE, le tableau.2 met en évidence que si la part dans le PIB de ces services a augmenté de façon constante, certains services classés dans la même catégorie ont vu leur contribution baisser au cours du temps (services financiers et services aux entreprises). Ainsi, on peut conclure que si la Tunisie a pu compter sur les services pour soutenir les autres secteurs, notamment l'industrie, elle le doit beaucoup plus à l'essor des services de TIC et de communication qu'aux autres services.

Tableau.2 : Tunisie, part de certains services dans le PIB nominal, 1985-2007 (%).

	1985	1990	1995	2000	2005	2007
ICT industries.	3.5	3.8	4.2	4.4	5.6	6.2
Commercial knowledge-intensive services *	6.0	6.0	6.8	6.8	7.4	7.9
Business services.	1.6	1.5	1.7	1.6	1.2	1.2
Financial services.	1.1	1.0	1.1	1.0	0.8	0.8
Communications services.	3.3	3.6	3.9	4.1	5.4	5.9

Source: NSF, Science and Engineering Indicators 2008 and 2010.

(*) Commercial knowledge-intensive services include business, financial, and communications services; education and health.

Classée deuxième après le secteur des services, l'industrie a subi des transformations en dépit de l'apparente stabilité de sa part dans le PIB. En face de la baisse relative des industries non manufacturières en particulier en termes de part dans le PIB, de valeur ajoutée et d'allocation de main-d'œuvre qualifiée, le secteur manufacturier s'est imposé en tant qu'alternative dans le développement de l'industrie tunisienne.

Dans l'ensemble et sur une longue période, le secteur manufacturier a été en mesure de consolider ses forces de différentes manières: en attirant la main-d'œuvre de plus en plus qualifiée, en bénéficiant d'une croissance moyenne de la productivité du travail de l'ordre de 2,3% durant la période 1983-2008 et en améliorant progressivement le contenu technologique de sa production.

Cependant, comme le montre le tableau.3, et malgré un taux de croissance annuel moyen de 5% sur la période 1983-2010, la croissance de la valeur ajoutée manufacturière a fortement diminué au fil du temps. L'approche comptable de la croissance et la répartition de la main-d'œuvre par niveau d'éducation nous permet de conclure que sur la période 1983-2010, la main-d'œuvre a contribué à 46% de la croissance de la valeur ajoutée, tandis que la contribution de la productivité totale des facteurs (PTF) a été proche de 51%. La décomposition en sous-périodes montre une nette tendance en faveur de la PTF au détriment du travail et du capital.

Tableau.3 : Décomposition de la croissance de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par source. (%) (Taux de croissance moyen, 1983-2010 et différentes sous-périodes)

		1983-2010	1983-1987	1987-1991	1991-1996	1996-2001	2001-2006	2006-2010
Value Ajoutée		5.0	7.6	7.3	4.6	6.5	1.1	3.3
Travail	LP	0.1	0.3	0.2	0.6	0.3	-0.5	-0.4
	LES	1.6	3.2	1.8	1.9	1.2	1.3	0.5
	LSU	0.6	0.9	0.3	0.6	0.4	0.8	1.0
Capital	KB	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
	KE	-0.2	0.6	0.1	-0.6	-0.5	-0.2	-0.1
PTF		2.6	2.4	4.9	1.9	4.9	-0.5	2.2

Source: Calcul de l'étude et INS

LP: Néant et primaire, LSE: Secondaire, LSU: Supérieur, KB: Capital bâtiments, KE: Capital équipement, PTF: Productivité Totale des Facteurs

Cependant, on peut observer que la contribution de la main d'œuvre avec un niveau d'éducation secondaire (LSE) à la croissance de la valeur ajoutée a été de loin la plus élevée parmi tous les facteurs de production étant donné qu'elle a été de 32,2% durant la période considérée (1983 à 2010) inférieure à celle de la PTF (51%). Mais, nous devons souligner que lors de la dernière période (2006-2010), les travailleurs ayant une éducation tertiaire et la PTF sont devenus les plus importantes sources de croissance du secteur manufacturier, ce qui pourrait être considéré comme un des principaux résultats du programme de mise à niveau mis en place après la signature de l'accord de libre échange avec l'Union Européenne (UE).

L'analyse des composantes du secteur manufacturier confirme les résultats précédents. Toutefois, il convient de noter que, bien que dans les IAA, industries mécaniques et électriques, chimie et le caoutchouc et Industries manufacturières diverses la contribution de la main-d'œuvre qualifiée approximée par les travailleurs diplômés du supérieur a été importante et croissante au cours de la dernière période (2006-2010), la situation est tout à fait différente dans les autres industries. Dans l'industrie du textile et du cuir, les travailleurs diplômés du secondaire ont dominé les principales sources de croissance de la valeur ajoutée, tandis que dans de matériaux de construction et de verre, la contribution négative des travailleurs ayant une éducation tertiaire semble indiquer que la technologie utilisée dans ce secteur est assez intensive dans le travail peu qualifié.

Mais cette tendance positive et tous les programmes lancés pour permettre aux entreprises tunisiennes d'acquérir les capacités nécessaires pour faire face à la concurrence avec celles de l'UE ne semblent pas avoir eu un impact ni sur la proportion de travailleurs diplômés du supérieur (voir figure 11 ci-dessus), ni sur la part des industries à haute technologie dans le PIB (Tableau.5).

Tableau.4 : Tunisie, part de certaines industries dans le PIB nominal, 1985-2007 (%)

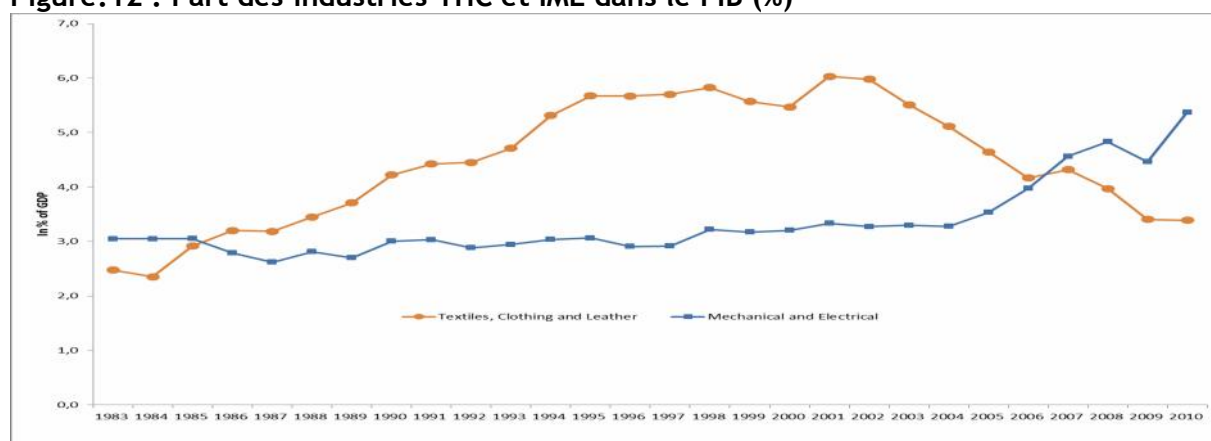
	1985	1990	1995	2000	2005	2007
High-technology manufacturing industries *.	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
Communications and semiconductors.	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2
Pharmaceuticals.	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Scientific instruments.	0.04	0.04	0.03	0.03	0.04	0.04
Aerospace industry.	0.05	0.04	0.04	0.03	0.03	0.03
Computers and office machinery.	0.0	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
All manufacturing industries.	18.2	18.5	19.9	19.6	17.2	16.6

Source: NSF, Science and Engineering Indicators 2008 and 2010.

(*) High-technology manufacturing industries include aerospace, communications and semiconductors, computers and office machinery, pharmaceuticals, and scientific instruments and measuring equipment.

Bien qu'affichant une tendance positive, la part des industries manufacturières de haute technologie dans le PIB reste négligeable (Tableau.5). Cependant, les industries de fabrication de matériel de communication et de semi-conducteurs, les industries pharmaceutiques, les industries de fabrication de machines de bureau et de matériel informatique ont doublé leur part dans le PIB entre 1985 et 2007 alors que les industries de l'aérospatiale et des instruments scientifiques ont vu leur part dans le PIB stagner. Le secteur manufacturier tunisien a connu un processus de rééquilibrage entre, Textile, Habillement et Cuir (THC) et mécaniques et électriques. Ces secteurs ont connu un repositionnement de leurs parts respectives dans le PIB avec un mouvement en sens inverse (figure 12) : la hausse du secteur textile et habillement puis sa chute illustrent deux transformations successives dans le secteur manufacturier tunisien depuis les années 1970. Tout d'abord une première diversification rapide au détriment des exportations de carburant qui ont chuté de 52% en 1980 à 13% en 2006, puis une deuxième diversification progressive, au dépend du secteur textile et habillement, caractérisé par une faible valeur ajoutée, au profit des industries mécaniques et électriques qui dominent actuellement les exportations.

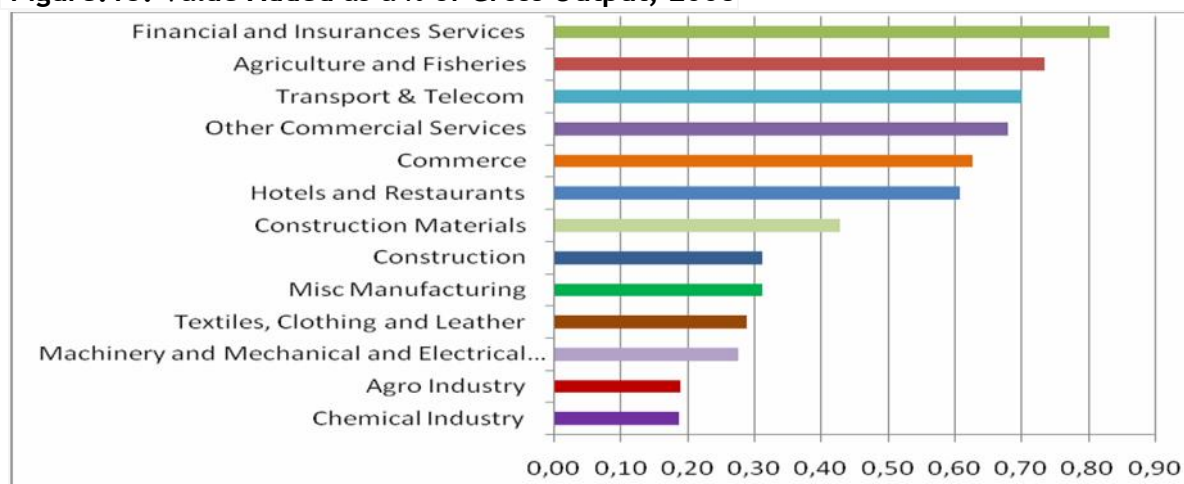
Figure.12 : Part des industries THC et IME dans le PIB (%)



Source: INS, ITCEQ, Calcul de l'étude

Mais ce qui est problématique, comme le montre la figure 13, est que les industries textiles et habillement et les industries mécaniques et électriques qui sont les plus exportatrices et représentent environ 60% des exportations totales de biens, ont les taux de valeur ajoutée les plus bas et sont soumis à une intense concurrence sur les marchés européens.

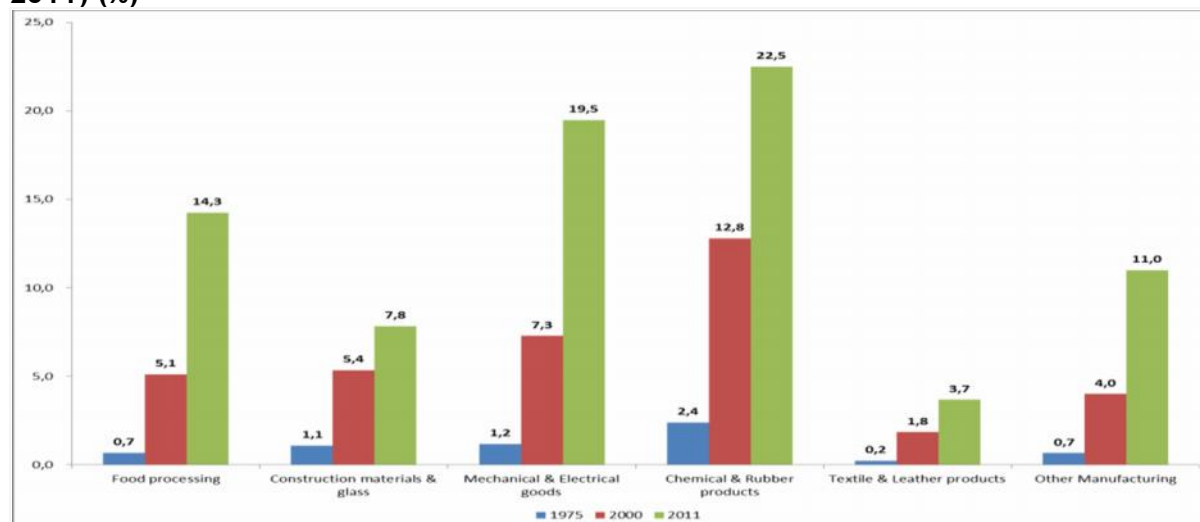
Figure.13: Value Added as a % of Gross Output, 2008



Source: INS, ITCEQ, Calcul de l'étude

Par ailleurs, la distribution de la population active occupée selon le niveau d'éducation révèle une évolution remarquable des diplômés de l'enseignement supérieur au niveau national de 1,6% en 1975 à 17,3% en 2011 (figure 11). Toutefois, ce changement n'a pas eu lieu de façon identique dans les industries manufacturières, car pendant la même période ces parts étaient de 0,5% et 10,3% respectivement (figure 11). Mais l'évolution ne s'est pas réalisée de manière uniforme dans tous les secteurs : dans le secteur de la chimie, la part des diplômés du supérieur a fait un bond de 2,4% à 22,5% tandis que dans le secteur du textile et du cuir, ils ont augmenté de 0,2% à 3,7% (figure 14).

Figure.14 : Part des diplômés du supérieur dans le secteur manufacturier (1975, 2000, 2011) (%)



Source: INS, ITCEQ, Calcul de l'étude

I.1.3. Contributions et composantes sectorielles de la croissance dans la période récente : une croissance sensiblement ralentie depuis le printemps arabe

Par rapport à l'année de référence 2010 (avec un taux de croissance du PIB à prix constants de l'ordre de 3,2%), la Tunisie a enregistré en 2011 une récession sans précédent avec un taux de croissance du PIB à prix constants à hauteur de -1,9%. Une reprise transitoire de l'activité économique s'est amorcée en 2012 avec un taux de croissance positif de 3,6% qui s'est fragilisée en 2013 avec une croissance de seulement 2,6%, en raison des incertitudes liées au contexte politique et social du fait de la transition politique, couplées à d'autres fragilités structurelles latentes du schéma de croissance économique.

L'analyse des sources sectorielles de la croissance durant cette période montre, qu'en dépit du retournement de la conjoncture nationale, une certaine résilience a caractérisé les secteurs qui occupent les premiers rangs dans la grille de l'économie du savoir. C'est ainsi que les contributions à la valeur ajoutée des secteurs des communications (de 4,51% en 2010 à une moyenne de 4,98 entre 2011-2012), des industries mécaniques et électriques (de 5,45% en 2010 à une moyenne de 5,49% entre 2011-2012) et des services financiers (de 3,59% en 2010 à une moyenne de 3,69% entre 2011-2012) se sont même légèrement améliorées, contre la stabilisation de celles des autres services marchands aux entreprises, de l'éducation et de la santé (de 11,38% en 2010 à une moyenne de 11,98% entre 2011-2012). Ces résultats montrent qu'en dépit de la récession, la structure du PIB, qui a évolué dans le sens d'une progression du poids des secteurs à haute valeur ajoutée, a incontestablement permis à l'économie tunisienne d'obtenir une meilleure capacité de résistance et d'adaptation aux chocs structurels dont ceux inhérents à la période de transition.

Tableau.5 : Valeurs ajoutées et contributions sectorielles aux prix courants (en MDT)

	2010		2011		2012	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Agriculture et pêche	4741,3	7,47	5459,4	8,43	5979,0	8,48
Industries manufacturières	10680,1	16,83	10766,2	16,63	11278,0	16,00
Industries agro-alimentaires	1851,0	2,92	1942,4	3,00	2051,2	2,91
Industries textiles, Hab. Cuir	2122,8	3,35	2186,4	3,38	2177,6	3,09
Industries diverses	1020,8	1,61	1101,1	1,70	1193,0	1,69
Raffinage de pétrole	56,7	0,09	74,3	0,11	118,0	0,17
Industries chimiques	1307,4	2,06	893,9	1,38	1109,5	1,57
Matériaux de Const. Cer. Verre	866,9	1,37	878,8	1,36	913,9	1,30
Industries Méc. Et électriques	3454,5	5,45	3689,3	5,70	3714,8	5,27
Industries non Manuf.	7933,9	12,51	8155,8	12,60	8802,5	12,49
Pétrole et gaz naturel	4016,5	6,33	4285,3	6,62	4641,1	6,58
Mines	486,8	0,77	271,5	0,42	338,0	0,48
Electricité et gaz	616,5	0,97	732,0	1,13	820,8	1,16
Eau	175,0	0,28	179,5	0,28	187,7	0,27
Bâtiment et génie civil	2639,1	4,16	2687,4	4,15	2814,9	3,99
Activités de services March.	26095,5	41,13	26269,8	40,58	28833,9	40,90
Entretien et réparation	226,3	0,36	232,5	0,36	247,3	0,35
Commerce	4909,8	7,74	5201,0	8,03	5578,7	7,91
Hôtellerie et de restauration	3163,0	4,99	2626,3	4,06	3211,8	4,56
Transports	5430,7	8,56	4767,7	7,37	5315,2	7,54
Poste et télécommunication	2863,9	4,51	3221,9	4,98	3517,7	4,99
Services financiers	2279,8	3,59	2415,6	3,73	2565,4	3,64
Autres services marchands	7221,9	11,38	7804,7	12,06	8397,9	11,91
SIFIM	-822,2	-1,30	-874,6	-1,35	-941,8	-1,34
Activités marchandes	48628,7	76,65	49776,5	76,90	53951,6	76,54

Activités non marchandes	9815,5	15,47	10982,7	16,97	12295,3	17,44
Services Admin. Publique	9552,1	15,06	10696,8	16,53	11987,5	17,01
Services Organ. et Assoc.	67,1	0,11	73,6	0,11	79,3	0,11
Services domestiques	196,2	0,31	212,3	0,33	228,5	0,32
Valeurs ajoutées (PIB aux c.f)	58444,1	92,12	60759,2	93,86	66246,9	93,98
Impôts nets de subventions	4996,7	7,88	3971,4	6,14	4243,8	6,02
P.I.B (aux p.m)	63440,9	100,00	64730,6	100,00	70490,7	100,00

Source : Institut National de la Statistique.

Tableau.6 : Croissance des valeurs ajoutées par secteurs d'activités aux prix de l'année précédente (glissements annuel en %)

	2010	2011	2012	2013	2010-2013
Agriculture et pêche	-9,0	10,3	6,5	-4,1	0,9
Industries manufacturières	4,5	-1,4	1,8	3,0	2,0
Industries non manufacturières	5,0	-12,9	0,3	-1,7	-2,3
Activités de services marchands	4,9	-3,4	4,9	4,3	2,7
Activités non marchandes	4,8	7,2	6,0	5,8	6,0
Services d'administration publique	4,9	7,2	6,1	5,8	6,0
Services - Organisations associatives	2,3	5,8	4,6	7,3	5,0
Services domestiques	2,0	4,1	3,8	4,3	3,6
Impôts nets de subventions	0,2	-5,5	-1,1	-0,5	-1,7
PIB au prix de marché	3,2	-1,9	3,7	2,6	1,9

Source : Calculs de l'étude sur la base des données de l'Institut National de la Statistique (2014).

Tableau.7 : Contributions sectorielles à la valeur ajoutée aux prix courants (en %)

	2010	2011	2012	2013	2010-2013
Agriculture et pêche	7,5	8,4	8,7	8,2	8,2
Industries manufacturières	16,8	16,6	16,0	15,7	16,2
Industries non manufacturières	12,5	12,6	12,8	12,1	12,5
Activités de services marchands	41,1	40,6	40,6	41,9	41,2
Activités non marchandes	15,5	17,0	17,4	18,1	17,0
Services d'administration publique	15,1	16,5	16,9	17,7	16,55
Services - Organisations associatives	0,1	0,1	0,1	0,1	0,10
Services domestiques	0,3	0,4	0,4	0,3	0,35
Total des valeurs ajoutées	93,4	95,2	95,5	96,0	95,1
Impôts nets de subventions	6,6	4,8	4,5	4,0	4,9
PIB au prix de marché	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs de l'étude sur la base des données de l'Institut National de la Statistique (2014).

Durant l'année 2013, la croissance économique s'est établie à 2,6%, contre 3,6% en 2012. Ce repli est dû aux facteurs politiques et sécuritaires négatifs qui ont prévalu en particulier au cours de la deuxième moitié de l'année et qui ont conduit à des pressions sur les équilibres financiers internes et externes. Le PIB aux prix constants a enregistré au quatrième trimestre 2013, une évolution de seulement 2,3%, par rapport à la même période de 2012, contre 2,4% pour le trimestre précédent. Ce faible niveau de croissance s'explique par la régression enregistrée au niveau du secteur de l'agriculture et de la pêche (-4,1%), en raison de la baisse de la production céréalière de 43% (environ 13 millions de quintaux, contre près de 23 millions de quintaux, durant les deux campagnes écoulées 2011-2012), le taux de croissance du secteur pour l'année entière a finalement atteint -4,1%. La baisse a également concerné les industries non manufacturières (-4,2%), en raison de la régression de la production du secteur de l'extraction du pétrole et du gaz naturel (-12,8%).

En revanche, l'activité des industries manufacturières a cru de 3,1%, grâce, essentiellement, à la croissance des secteurs du textile-habillement (+3,9%), des industries mécaniques et électriques (+1,2%) et des industries chimiques (+13,9%). De même, le secteur des services marchands a enregistré une augmentation de 4,4% au cours du 4ème trimestre 2013, et ce en raison de l'évolution de la valeur ajoutée des secteurs du transport (+3,5%) et des télécommunications (+10%). Néanmoins, la croissance du secteur des activités non marchandes liées aux services administratifs a été de 5,3% au cours du quatrième trimestre contre 5,8% pour l'ensemble de l'année, ce qui témoigne de la persistance de leur contribution artificielle à la dynamique de croissance en raison des recrutements massifs dans l'administration publique et des augmentations substantielles des traitements et salaires publics octroyées par les autorités.

Dans le même temps, l'essentiel des activités de services marchands non pris en compte dans cette décomposition opère en mode informel. Selon la Banque Mondiale, la prolifération des activités informelles en période de post-révolution représenterait en Tunisie près de 40% du PIB et 53,5% de la main d'œuvre. Aucune mesure spécifique n'a été prise à ce sujet par les différents gouvernements de transition. Il s'agit pourtant d'un secteur qui pose plusieurs problèmes en raison notamment du manque à gagner en termes de recettes fiscales, d'une part, et des conditions de travail ainsi que de l'absence de tout système de protection sociale pour les travailleurs, d'une autre part. Certains secteurs d'activités touchés par ce phénomène, tels que l'artisanat et l'agriculture ou encore certains métiers du secteur du bâtiment, présentent, par ailleurs, un potentiel intéressant en terme de création d'emploi en les structurant.

La reprise graduelle de l'activité économique au cours des deux premiers trimestres de l'année 2014, mais dont le rythme reste, toutefois, en deçà des attentes, a abouti à une révision à la baisse de la projection initiale de 4% du taux de croissance économique prévue par le budget économique 2014 à seulement 2,8% (contre 2,6% réalisés en 2013), faisant suite à une révision du taux d'accroissement attendu de la valeur ajoutée surtout pour le secteur des industries manufacturières et des services marchands. Cette révision à la baisse est d'ailleurs globalement conforme aux projections du FMI issues de son dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales, et qui conditionne la croissance projetée en 2014 à un potentiel rebond des secteurs du tourisme et du phosphate.

Dans le même ordre d'idée, les dernières prévisions de la Banque mondiale de la croissance économique en Tunisie relèvent une légère évolution positive de la conjoncture nationale, soit de 2,5% à 2,7% pour 2014 et de 3,3% à 3,5% pour 2015. En effet, les données à la fin des deux premiers trimestres 2014 montrent que le repli de la plupart des indicateurs de l'activité industrielle (avec un repli de l'indice de la production industrielle de 0,8% en glissement annuel) contraste avec l'évolution positive enregistrée au niveau du secteur agricole. En effet, grâce aux conditions climatiques favorables ayant marqué l'actuelle saison agricole, la récolte céréalière devrait atteindre 24,5 millions de quintaux contre 13 millions réalisés la campagne précédente. On note en particulier le fléchissement des principaux indicateurs du tourisme au mois de mai 2014 (-0,4% pour les nuitées globales et -13,6% pour les entrées de touristes) parallèlement à la décélération du rythme de l'activité du transport aérien.

I.1.4. Les moteurs de la croissance

Outre les vulnérabilités macroéconomiques latentes, particulièrement liées au contexte politique et social, les transformations du schéma de croissance dans la période de transition répondent aussi à d'autres faiblesses structurelles. Elles ont trait aux blocages structurels du moteur de l'investissement. En effet, l'analyse des contributions des composantes de la demande au taux de croissance du PIB à prix constants montre clairement le rôle prépondérant joué par les politiques de relance de la consommation.

Aussi bien la consommation privée que publique ont représenté, respectivement, 67,7% et 17,6% en moyenne sur la période 2011-2013, alors que les autres composantes clés de la demande ont stagné, et en particulier l'investissement, dont la contribution au PIB a régressé à hauteur de 22% en moyenne après 24,5% en 2010.

Tableau. 8 : Contribution des composantes de la demande au PIB au prix de marché

	2010		2011		2012		2013 ⁵	
	MDT	%	MDT	%	MDT	%	MDT	%
Consommation privée	39729	62,6	42847	66,1	47237	67,1	52276	66,7
Consommation publique	10315	16,3	11512	17,8	12479	17,7	13601	17,4
Total consommation	50044	78,9	54359	83,9	59716	84,8	65877	84,1
FBCF	15544	24,5	14084	21,7	15683	22,2	17319	22,1
Absorption domestique	65588		68443		75399		83196	
Variation de stocks	6151	9,6	4890	7,8	6727	9,5	8001	10,2
Demande intérieure	71739		73333		82126		91197	
Imp. Biens et Serv. (CIF)	-31817	-50,1	-33695	-52,1	-38183	-54,1	-42384	-54,1
Exp. Biens et Serv. (FOB)	23519	37,1	25092	38,7	26548	37,6	29521	37,7
Dem. extérieure nette	-8298	-13,0	-8606	-13,4	-11635	-16,5	-12863	-16,4
PIB aux prix du marché	63441	100	64730	100	70491	100	78334	100
Taux de crois. du PIB (pc)	3,2		-1,9		3,6		2,6	

Source: Calculs de l'étude sur la base des données de l'ITCEQ, Ministère du Développement et de la Coopération Internationale (2013)

I.2. La qualité de la croissance

Dans cette partie de l'étude, on procède à une appréciation de la qualité des facteurs de production et de leur contribution à la croissance économique. Etant donnée la diversité des méthodes préconisées par la littérature, plusieurs techniques sont employées afin de réaliser des estimations.

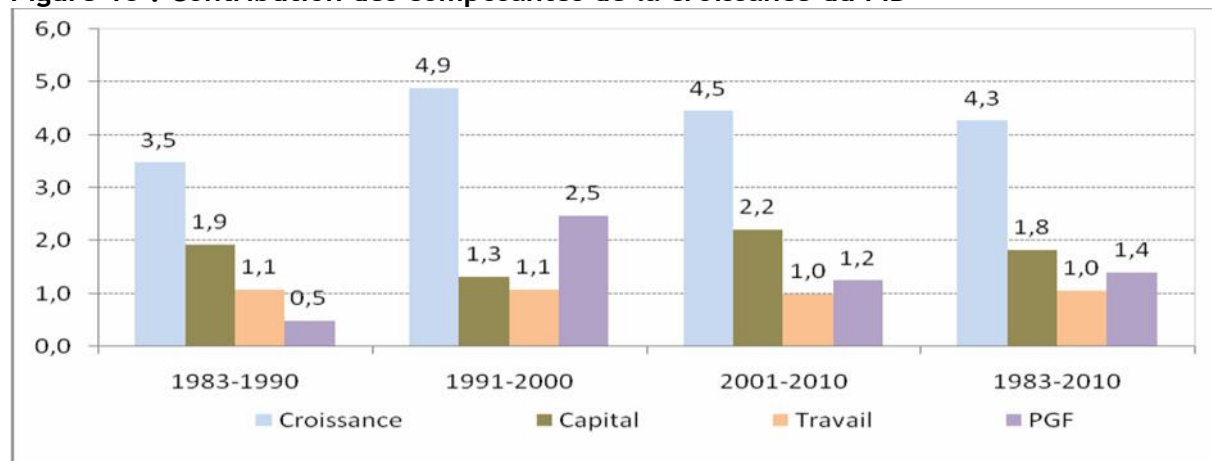
I.2.1. Les caractères de la fonction de croissance : croissance à accumulation du capital humain et physique ou à productivité globale des facteurs

On recourt à la méthode de comptabilité de la croissance selon laquelle la productivité globale des facteurs (PGF) est calculée en utilisant un inventaire perpétuel (sur la base d'un coefficient et d'une part des revenus des facteurs selon le tableau d'emplois - ressources, TER).

⁵ Prévisions actualisées pour 2013, notamment sur la base de taux de croissance des importations et des exportations de B&S (prix courants), prévus par le budget économique, à hauteur respectivement de 11,0% et de 11,2%.

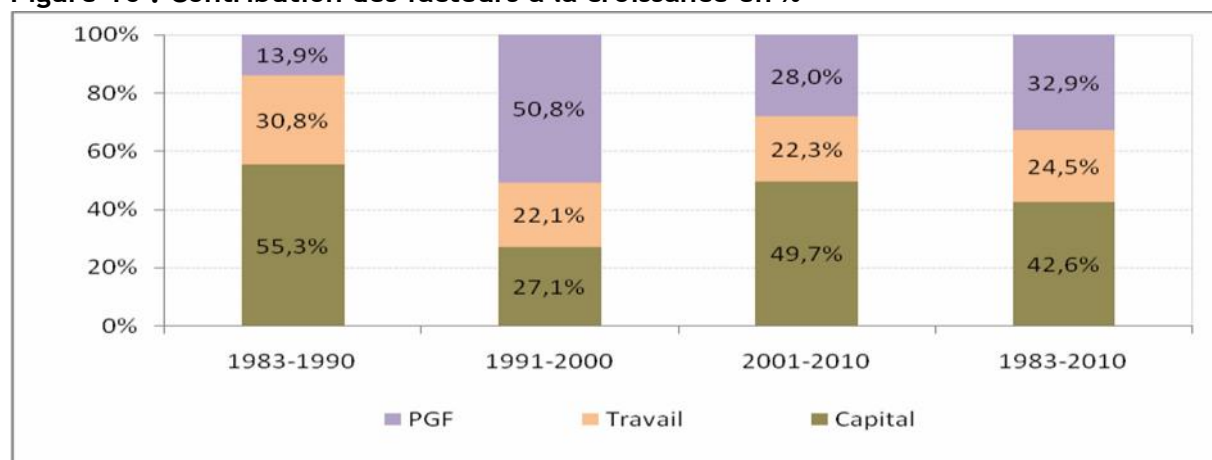
Les sources de la croissance sont déterminées sur la base de taux moyens (moyenne des moyennes) pour les périodes courtes et par régression pour les périodes plus longues. L'application de la démarche de calcul permet, outre la détermination de l'évolution de la productivité globale des facteurs, d'établir les productivités apparentes du capital et du travail. D'autres méthodes économétriques d'estimation de la productivité des facteurs privilégient deux approches, multivariée et semi-paramétrique⁶. La première conçoit toujours la PGF comme un "résidu" assimilable à un progrès technique exogène, en ce sens qu'elle correspond à la croissance de la valeur ajoutée non expliquée par les seules variations des stocks de facteurs de production traditionnels à savoir le capital et le travail. La seconde lève ce biais de simultanéité en analysant au contraire la PGF comme une composante observable. En termes de contribution et comme l'illustrent les graphiques ci-dessous ; la contribution du stock de capital a nettement fléchi entre 1991 et 2000. Elle a été nettement plus lente que durant les années 80 et 2000. Par ailleurs, la croissance de la PGF a été bien moins rapide au cours des années 80 que pendant les années 90. Sur toute la période, la PGF, l'emploi et le capital ont contribué à hauteur respectivement de 33%, 24,5% et 42,5% à la croissance du PIB.

Figure 15 : Contribution des composantes de la croissance du PIB



Source : Calculs et estimations de l'étude

Figure 16 : Contribution des facteurs à la croissance en %



Source : Calculs et estimations de l'étude

⁶ cf. Mouley, S et Baccouche, R (2012, 2014).

I.2.2. Une meilleure contribution de la productivité globale des facteurs mais avec une qualité insuffisante

Productivité du travail et décomposition de la croissance de la productivité du travail

Tout changement structurel augmentant la productivité du travail (growth-enhancing structural change) contribue à stimuler la croissance économique. Une littérature abondante sur les déterminants du changement structurel porté par le développement industriel (Rodrik, 2008; Unido, 2009; Lin, 2010; Altenburg, 2011; Reiner et Staritz, 2013) montre que ce changement est favorisé aussi bien par les politiques suivies par les pouvoirs publics (politique commerciale, politique industrielle, politique de concurrence, politique de formation et d'emploi) que par les conditions de leur mise en œuvre (gouvernance institutionnelle). Lorsqu'un tel changement se réalise, il favorise l'émergence de secteurs hautement productifs tels que les industries manufacturières (Mc Milan et Rodrik, 2011). La réallocation du facteur travail des secteurs faiblement productifs (agriculture) vers les secteurs hautement productifs (industrie) représente une des composantes de la croissance de la productivité du travail (qualifiée d'effet structurel), l'autre composante étant représentée par les réallocations qui s'opèrent en intra secteur (qualifiée d'effet within). Avant de procéder à la décomposition de la croissance de la productivité du travail, il faut d'abord en étudier l'évolution sur une longue période.

Comme le montre le tableau.13 et sur la base des mesures de la productivité par actif occupé, l'économie tunisienne a engendré une croissance de la productivité du travail de l'ordre de 2,2% sur la période 1975-2010. Depuis 2010, la croissance de la productivité du travail s'est nettement infléchie se situant en moyenne à 1% sur la période 2010-2013. Il est à noter également l'accroissement moins important de la productivité du travail au niveau du secteur marchand (2%) comparativement au secteur non marchand (2,6%) sur la période 1975-2010.

Tableau.13 : Croissance de la productivité par actif occupé

Secteurs / périodes	1975 - 2010	2010-2013
Ensemble de l'économie	2,2%	1%
Secteur marchand	2%	1,7%
Agriculture	2,5%	9%
Industries manufacturières	2,5%	-1%
Industries non Manuf.	-0,2%	-1,5%
Services marchands	0,8%	0,6%
Secteur non marchand	-	-
Administration	2,6%	2,4%

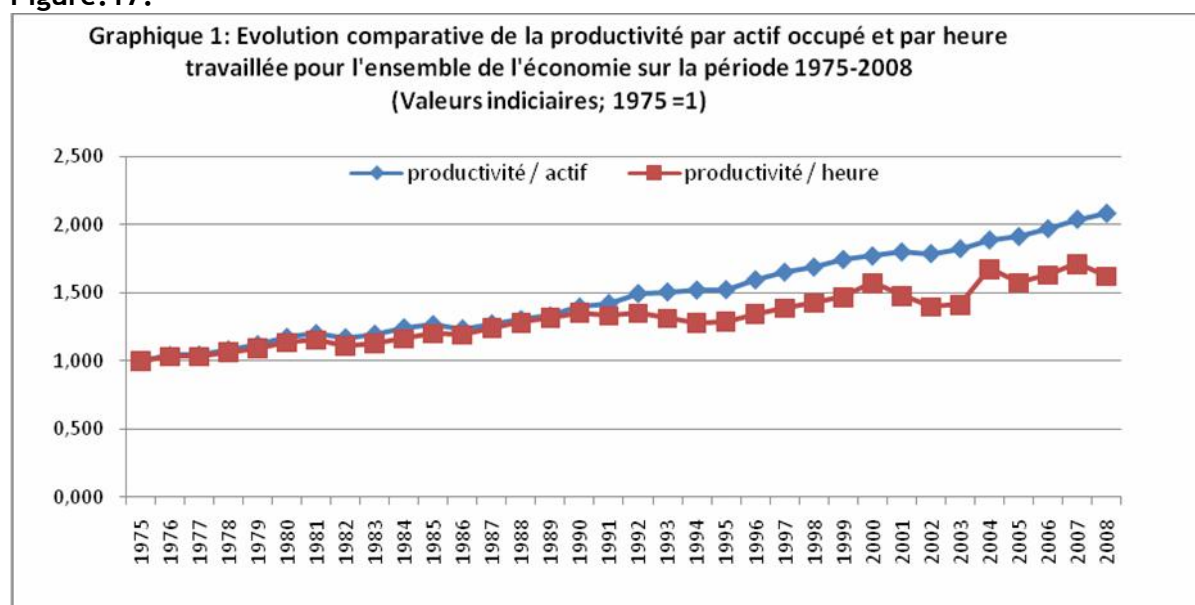
Source: Calculs de l'étude, basés sur les valeurs ajoutées aux prix constants de 2005

Par ailleurs, l'évolution de la productivité de travail semble plus contrastée au niveau sectoriel subissant un fléchissement significatif sur la période 2010-2013 dans pratiquement tous les secteurs à l'exception de l'agriculture (9%). Ces résultats s'expliquent dans une large mesure par les événements internes ayant accompagné le changement de régime politique mais également par la poursuite de la crise économique au niveau mondial et notamment au niveau européen.

Les facteurs internes ont affecté notamment les industries non manufacturières (baisse de la production du phosphate) et les services marchands (baisse de l'activité touristique) alors que la faiblesse de la croissance au niveau de l'Union Européenne, principal partenaire commercial de la Tunisie, a contribué davantage au fléchissement de la productivité dans les industries manufacturières.

Du point de vue de la productivité horaire, les mesures réalisées sur la période 1975-2008 mettent en évidence un écart significatif entre la productivité par actif occupé et la productivité par heure travaillée (figure 17). En effet, un décrochage entre les deux mesures de productivité du travail s'est opéré depuis le début des années 1990 avec un écart qui s'approfondit davantage sur la période 2001-2003 (chocs liés aux attentats terroristes) mais également à partir de l'année 2005.

Figure.17.



Source : Calculs de l'étude réalisés à partir des données de l'ITCEQ

Ainsi, les réformes engagées depuis l'ajustement structurel de l'économie tunisienne jusqu'à la mise à niveau ne semblent pas avoir contribué significativement à stimuler la productivité du travail, affectant par la même la productivité multifactorielle et le potentiel de croissance économique. Au niveau sectoriel, l'écart entre la croissance de la productivité par actif et celle horaire sur la même période est d'autant plus perceptible et en défaveur de la stimulation de la croissance qu'il touche les secteurs à forte contribution à la valeur ajoutée globale (industries et services). Comme le montre le Tableau.14, les industries manufacturières et non manufacturières dont le poids dans la valeur ajoutée du secteur marchand représente 24 % observent une faible progression de la productivité par actif occupé et par heure travaillée (respectivement 0,2% et -0,6%) alors que les services marchands où la productivité horaire est quasiment en régression (-0,02%) représentent en moyenne 60% de la valeur ajoutée du secteur marchand.

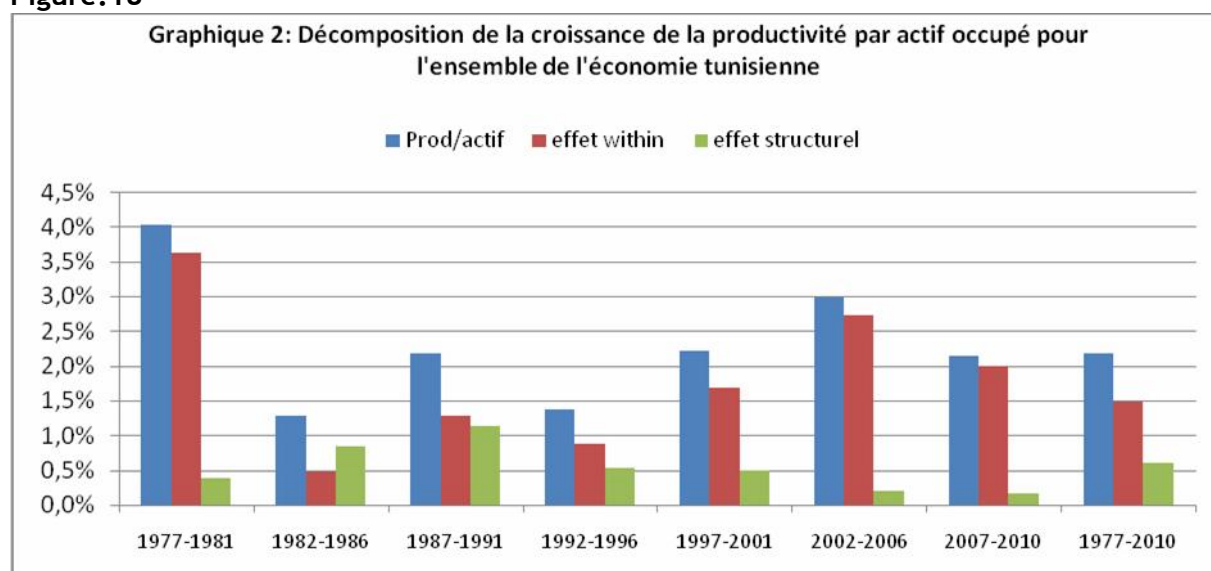
Tableau.14 : Comparaison sectorielle de la croissance de la productivité par actif occupé et de la productivité horaire (période 1975-2008)

Secteurs / productivité	Productivité / actif	Productivité / heure
Ensemble de l'économie	2,2%	1,5%
Secteur marchand	2%	1,4%
Agriculture	2,8%	3%
Industries manufacturières	2,4%	0,2%
Industries non Manuf.	0,2%	-0,6%
Services marchands	0,8%	- 0,02%
Secteur non marchand	-	-
Administration	2,4%	1%

Source: Calculs de l'étude, basés sur les valeurs ajoutées aux prix constants de 2005

La décomposition des sources de la croissance de la productivité par actif occupé réalisée conformément à la méthode de Mc Millan et Rodrik (2011), permet de mettre en évidence la contribution de la réallocation sectorielle du facteur travail. Cette contribution mesure en fait la part du changement structurel dans la croissance de la productivité du travail⁷. En se basant sur cette méthode, les résultats obtenus soulignent que la croissance de la productivité par actif a été de 2,2% sur la période 1977-2010, l'effet structurel (réallocation intersectorielle du facteur travail) représentant 0,6% contre 1,5% pour la contribution de la réallocation intra-sectorielle⁸ ou ce que l'on appelle effet within (figure 18). Ce résultat implique que sur l'ensemble de la période, l'essentiel de la croissance de la productivité par actif occupé s'explique par des réallocations du facteur travail en intra-secteur, lesquelles réallocations découlent des choix des opérateurs économiques et de l'influence des politiques sectorielles spécifiques.

Figure. 18



Source : Calculs de l'étude, réalisés à partir des données de l'ITCEQ

⁷ La méthode de Mc Millan et Rodrik est résumé en annexe.

⁸ L'écart entre le taux de croissance de la productivité par actif et la somme des effets structurel et within est capté par l'effet résiduel qui représente dans ce cas 0,1%.

Par contre, la contribution de l'effet structurel, en dépit de sa moindre importance, demeure positive ce qui signifie que la réallocation intersectorielle du facteur travail a contribué à la croissance de la productivité du travail. Cette contribution demeure toutefois insuffisante aussi bien sur l'ensemble de la période qu'au niveau des différentes sous-périodes. En effet, la contribution de l'effet structurel est passée de 1,1% sur la période 1987-1991 à 0,2% sur la période 2007-2010. Notons que pour expliquer l'évolution de la contribution de l'effet structurel à la croissance de la productivité du travail, il faut théoriquement étudier la réallocation intersectorielle du facteur travail tout en tenant compte du niveau de la productivité du travail observé pour chaque secteur. Le Tableau.15 qui suit fournit des indications sur la réallocation du facteur travail⁹ entre 1977 et 2010 (variation de la valeur alpha).

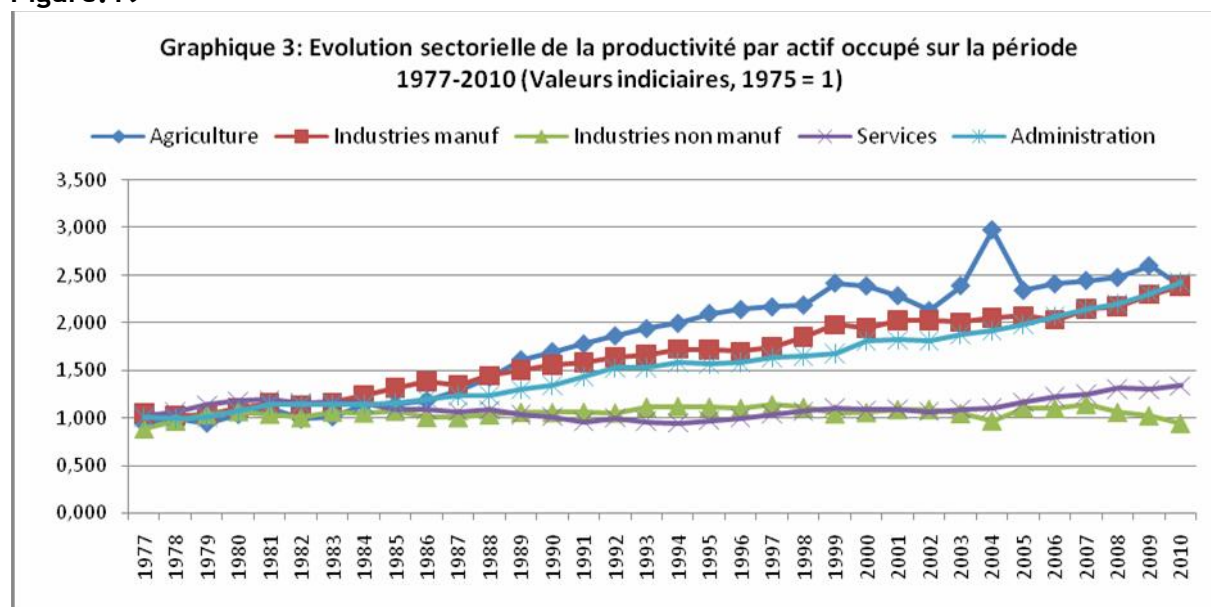
Tableau.15 : Réallocation intersectorielle des actifs occupés entre 1977 et 2010

Secteurs	Variation de la valeur alpha*
Agriculture	-0,158
Industries manufacturières	0,047
Industries non manufacturières	-0,024
Services	0,127
Administration	0,008

Source: Calculs des auteurs; * la valeur alpha correspond à la part des actifs occupés du secteur i par rapport à l'ensemble des actifs occupés.

D'après les estimations effectuées, il est confirmé d'une part que la réallocation des actifs occupés au cours de la période 1977-2010 s'est opérée en faveur des services et à un degré moindre en faveur des industries manufacturières et de l'administration. On notera au passage la baisse significative de la part des actifs occupés dans le secteur agricole et dans une moindre mesure dans les industries non manufacturières.

Figure. 19



Source: Calculs de l'étude à partir des données de l'ITCEQ

⁹ Mesurée statistiquement par la variation de la part du facteur travail alloué à chaque secteur.

D'autre part, pour que l'effet structurel se renforce, il faut que les secteurs observant une réallocation positive des actifs occupés atteignent le niveau de productivité le plus élevé. Or, conformément aux données du tableau 15 et de la figure 19, la réallocation du facteur travail la plus forte ne s'opère pas vers le secteur observant le niveau de productivité le plus élevé. A titre d'exemple, alors que les services sont concernés par la plus importante réallocation du facteur travail, le niveau de la productivité par actif occupé dans ce secteur est comparativement plus faible que celui des industries manufacturières¹⁰. L'intensité de l'effet structurel se trouve alors atténuée.

Qualité des facteurs de production et mesure de la PGF corrigée

Au vu de ce qui précède, la prise en compte de la productivité par heure travaillée conduit à relativiser l'importance de la croissance de la productivité par actif occupé dans le cas de l'économie tunisienne. Partant de là, un des facteurs susceptibles d'affecter la productivité multifactorielle a été distingué. Toutefois, une littérature ancienne et plus récente portant sur l'analyse des déterminants de la productivité multifactorielle (Jorgenson et Griliches, 1967; Jorgenson et al., 2005; Schwerdt, et Turunen, 2006; OCDE, 2001, 2009; OFS, 2008; Bolli et Zurlinden, 2012; Cabannes et al., 2013) se focalise sur la qualité des facteurs de production dont l'évaluation nécessite d'utiliser des techniques d'estimation appropriées.

Pour ce qui est de l'évaluation de la qualité du facteur travail, il est souvent fait appel à un indice de type Tornqvist consistant en une somme pondérée de la part des heures travaillées de différentes catégories d'actifs occupés par la part de la rémunération qu'elles perçoivent. L'utilisation de cet indice permet de distinguer le travail corrigé de la qualité, appelé service du travail, du travail non corrigé de la qualité du travail représenté par le nombre observé d'heures travaillées. L'écart entre la variation du service du travail et la variation du nombre observé d'heures travaillées fournit alors une mesure de la qualité du travail. Dans la même logique, la mesure de la qualité du facteur capital nécessite dans un premier temps de mesurer le service du capital à travers un indice traduit par une somme pondérant les parts de différentes catégories de stocks productifs d'actifs corporels et incorporels par leurs coûts d'usage respectifs. L'écart entre le service du capital et le stock net de capital observé constitué par l'ensemble des actifs permet de déduire une valeur indiciaire (indice de Fisher) de la qualité du capital.

Une fois la qualité des facteurs de production estimée, il est possible de disposer d'une mesure de la productivité globale des facteurs (PGF) corrigée de l'hétérogénéité ou de la qualité des facteurs.

¹⁰ Une étude de l'ITCEQ (2011) appliquant une méthode différente de décomposition de la productivité du travail réalisée sur un échantillon d'entreprises opérant dans les industries manufacturières confirme l'importance de la réallocation du facteur travail des entreprises les moins efficaces vers les entreprises les plus efficaces dans les industries de la chaussure et du cuir et dans les industries métalliques.

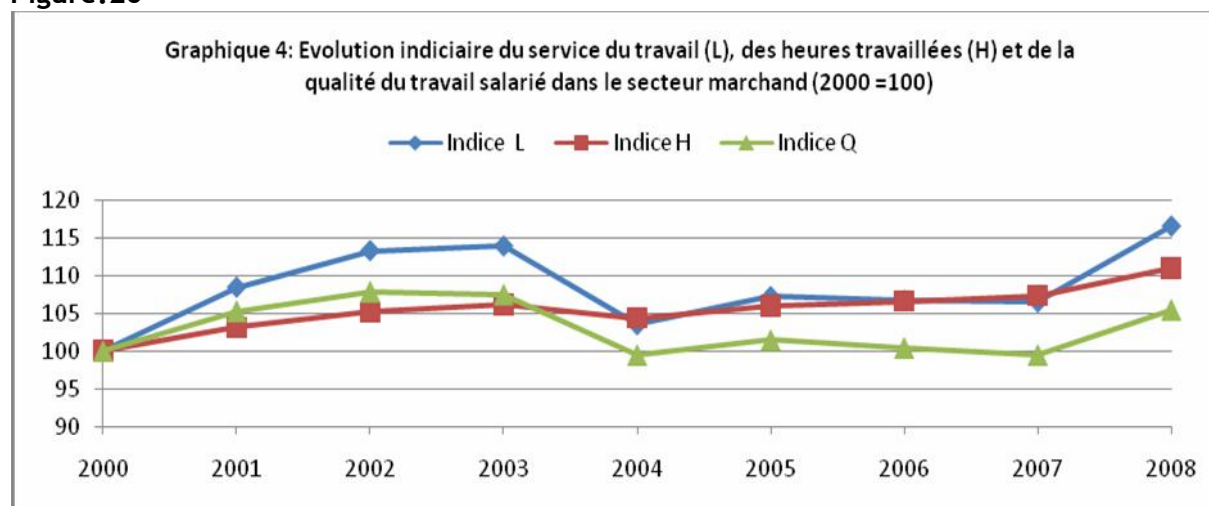
Cette mesure sera comparée à la mesure usuelle de la PGF (ne pondérant pas la qualité) et peut servir à estimer une PGF pure (ou PGF corrigée du cycle) permettant de disposer d'une estimation plus pertinente de la contribution de la PGF à la croissance¹¹.

Estimation de la qualité du travail

L'évolution de la qualité du travail est un élément important pour identifier l'évolution du modèle de croissance endogène. Pour estimer une valeur indiciaire du service du travail, il est nécessaire de disposer de statistiques sur le nombre d'heures travaillées et la rémunération des salariés répertoriées simultanément sur au moins trois variables de contrôle à savoir la classe d'âge, le genre (féminin, masculin) et la qualification (main d'œuvre qualifiée, moyennement qualifiée, peu qualifiée). Une quatrième variable de contrôle peut être prise en compte: celle du secteur d'activité. Le nombre de catégories d'actifs occupés à constituer dépend des modalités retenues au niveau de chaque variable de contrôle. Notons que la prise en compte du critère genre peut être expliquée par les discriminations salariales entre hommes et femmes pour le même type de travail, ce qui peut affecter la qualité du travail. Pour ce qui est du critère âge, ce dernier permet de prendre en considération le facteur d'expérience de l'actif occupé. La prise en compte du secteur d'activité est plutôt révélatrice du degré de complexité du travail accompli. Enfin, la prise en compte du critère de la qualification semble évidente étant donnés les effets induits par les compétences de l'actif occupé sur la qualité du travail fourni.

S'agissant des mesures effectuées dans cette étude, elles ont été réalisées sur la période 2000-2008 à partir des statistiques disponibles relatives aux actifs occupés opérant sous le régime salarié non agricole (RSNA). Les données utilisées ont permis de former 288 catégories d'actifs¹² à partir desquelles ont été estimées les tendances en valeur indiciaire du service du travail, des heures travaillées et de la qualité du travail salarié au niveau du secteur marchand¹³ (figure 20).

Figure.20



Source: Calculs de l'étude; hors agriculture

¹¹ . Nous nous limitons dans ce travail à la mesure de la PGF corrigé de l'hétérogénéité des facteurs.

¹² Il s'agit du produit de 14 secteurs d'activités relevant du secteur marchand, de 12 classes d'âge et des deux catégories de la variable genre (masculin, féminin). Il est à noter que la base de données utilisée ne fournit aucune indication sur le critère de la qualification.

¹³ Les estimations excluent l'immobilier, les activités agricoles et les services non marchands (administration).

Les résultats obtenus démontrent ainsi que la croissance moyenne du service du travail sur la période 2000-2008 a été de 2% alors que la progression des heures travaillées a été de l'ordre de 1,3% ce qui implique une croissance moyenne de la qualité du travail de 0,7% sur la même période (tableau.16).

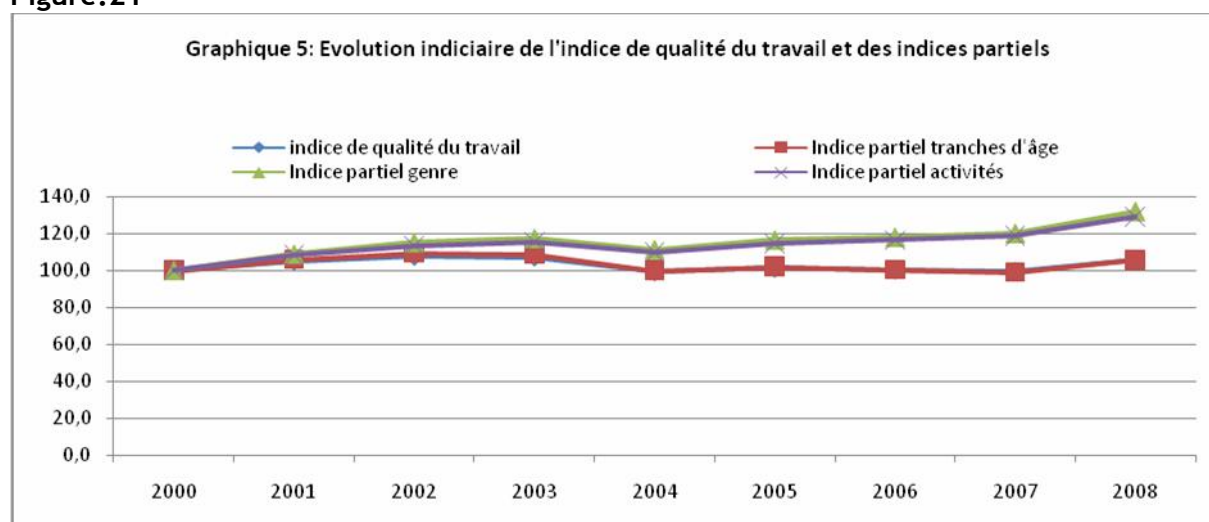
Tableau. 16 : Evolution annuelle moyenne du service du travail, des heures travaillées et de la qualité du travail salarié dans le secteur marchand

	2000-2008	2000-2003	2004-2008
Services du travail (L)	2%	4,4%	3%
Heures travaillées (H)	1,3%	2%	1,6%
Qualité du travail (Q)	0,7%	2,4%	1,4%

Source: Calcul de l'étude; hors agriculture

Les estimations par sous périodes montrent néanmoins des tendances plus contrastées puisque la qualité du travail a évolué de manière plus significative au cours de la sous-période 2000-2003 comparativement à la sous-période 2004-2008 en dépit des effets de crise constatés au cours de 2000-2003. Par ailleurs, afin d'expliquer les tendances de l'évolution indiciaire de la qualité du travail, il faut calculer et visualiser l'évolution des indices partiels de l'âge, du secteur d'activité et du genre (figure 21).

Figure.21



Source: Calculs de l'étude

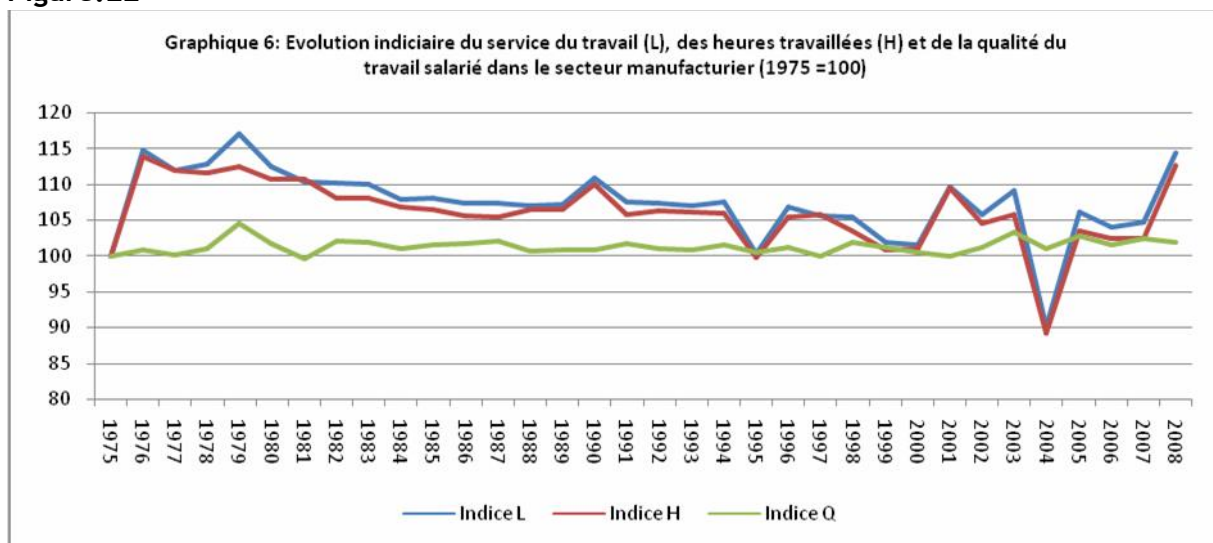
D'après le calcul des indices partiels, l'évolution de la qualité du travail au cours de la période 2000-2008 semble étroitement liée à celle de la structure par âge des travailleurs notamment sur la période 2004-2007. En revanche, sur la même période, l'évolution de la structure par genre et par secteur d'activité apparaît déconnectée de celle de la qualité du travail. Ainsi, l'évolution moins importante de la qualité du travail sur la période 2004-2007 semble être liée à l'apport de moins en moins important de l'expérience des travailleurs. Face à ce constat, deux explications peuvent être retenues:

- La première explication serait de considérer que l'expérience au travail n'étant pas gratifiante, elle conduit alors à une démotivation au travail qui influe sur la qualité du travail fourni.

- La seconde explication trouverait son origine plutôt dans la faible adhésion des travailleurs à la formation continue [Rapport ETF, 2013]. Dans ces conditions, l'expérience dans le travail n'est plus porteuse d'un apprentissage dynamique vecteur d'amélioration de la performance du salarié.

Afin d'affiner l'analyse de la qualité du travail, nous avons aussi introduit le facteur niveau d'éducation des salariés (primaire, secondaire et supérieur). Pour ce faire nous avons pu disposer des données relatives à cette variable au niveau du secteur manufacturier sur la période 1975-2008. Nous avons pu estimer les tendances en valeur indiciaire du service du travail, des heures travaillées et de la qualité du travail salarié au niveau du secteur manufacturier (figure 22).

Figure.22



Source: Calculs de l'étude

Sur l'ensemble de la période étudiée les services du travail s'accroissent en moyenne de 7.6% et ont été le principal moteur de la croissance de la qualité du travail. La croissance des heures travaillées a été surtout le fruit d'un accroissement moyen de 14.5% des heures travaillées par les diplômés du supérieur contre respectivement 10.7% pour le niveau secondaire et 4.3% pour les diplômés du primaire.

L'analyse par sous-périodes met en exergue une chute de la croissance des heures travaillées qui s'est accentuée durant la dernière période (2002-2008). Cette chute est surtout le fait de la catégorie des diplômés du primaire qui a été en partie compensée par la catégorie des diplômés du supérieur. Cependant, nous pouvons constater que la qualité du travail après une chute au cours de la période 1997-2001 a connu son meilleur taux au cours de la dernière période (2002-2008).

Tableau.17 : Evolution annuelle moyenne du service du travail, des heures travaillées et de la qualité du travail salarié dans le secteur manufacturier

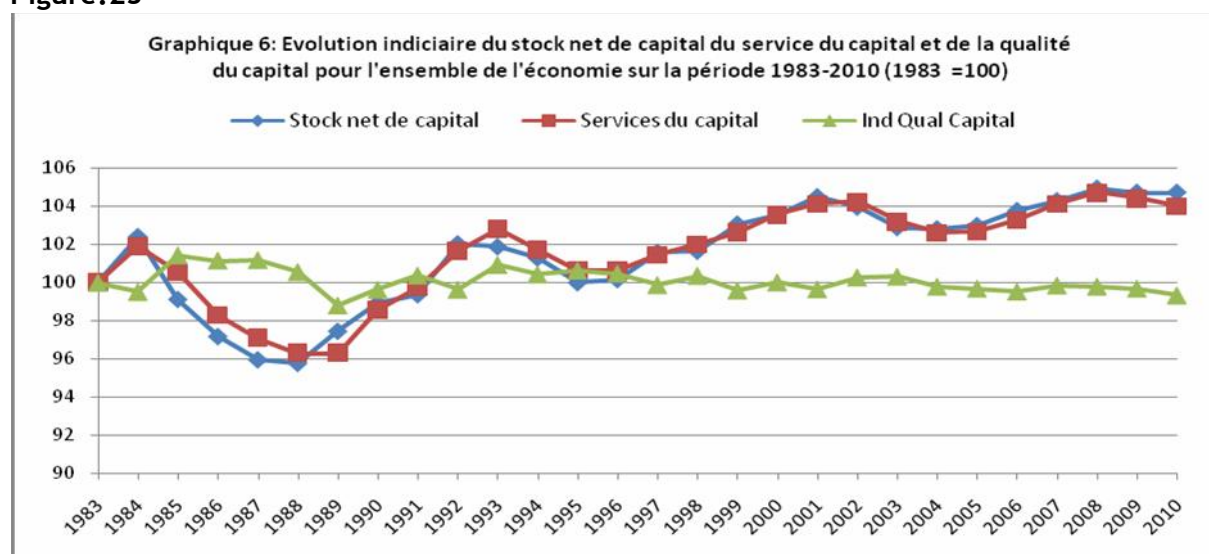
	1975-2008	1975-1981	1982-1986	1987-1991	1992-1996	1997-2001	2002-2008
Services du travail (L)	7,6%	13,2%	8,7%	8,0%	5,8%	4,8%	4,9%
Heures travaillées (H)	6,2%	11,9%	7,1%	6,8%	4,8%	4,1%	2,9%
Qualité du travail (Q)	1,4%	1,3%	1,6%	1,2%	1,1%	0,7%	2,0%

Source: Calculs de l'étude

Estimation de la qualité du capital

Afin d'estimer le service du capital pour l'ensemble de l'économie (hors agriculture), quatre catégories d'actifs ont été utilisés: bâtiments, machines et outillages, matériel de transport et études. A partir des données disponibles sur la FBCF aux prix courants et la FBCF aux prix constants de 2005 relatifs à ces catégories d'actifs, il a été possible d'estimer le stock de capital net total¹⁴ sur la période 1983-2010 ainsi que le stock productif de capital¹⁵ dont l'estimation entre dans celle du coût d'usage du capital. Ce dernier a été calculé sur la base d'un taux d'intérêt réel endogène. L'évolution des valeurs indiciaires du service du capital, du stock net de capital et de la qualité du capital sur la période 1983-2010 est reportée dans la figure 23.

Figure.23



Source: Calculs de l'étude à partir des données de l'ITCEQ. Estimations effectuées hors agriculture et logement

¹⁴ La valeur des paramètres nécessaires au calcul de cette variable tel que la durée moyenne de vie de la cohorte d'une catégorie d'actif ont été fixées respectivement à 32 ans pour les bâtiments, 16 ans pour les machines et outillages, 12 ans pour le matériel de transport [ITCEQ, 2012]. Une durée de 7 ans a été en revanche fixée pour les études. Enfin, la valeur du DBR (Declining Balance Rate) qui correspond au produit du taux de dépréciation du capital et de la durée de vie moyenne d'un actif a été fixé à 2 [voir OCDE, 2009].

¹⁵ Le stock de capital productif étant la somme de la valeur du stock de capital net de début de période et de la moitié de la valeur de la formation brute de capital fixe de l'année courante.

Au cours de la période 1983-2010, le taux de croissance annuel moyen du stock net de capital est estimé à 0,2% alors que la progression moyenne du service du capital n'a été que de 0,1%. Par conséquent, la qualité du capital a baissé et pour mener à bien l'analyse de la progression de la qualité du capital, il faut distinguer quatre sous périodes correspondant respectivement aux périodes d'avant ajustement structurel (1983-1986), post ajustement structurel (1987-1995) et post mise à niveau (1997-2000 et 2000-2010). Les résultats relatifs à ces différentes sous-périodes sont indiqués dans le tableau 18.

Tableau.18 : Evolution de la qualité du capital par sous-périodes

	1983-2010	1983-1986	1987-1993	1997-2000	2000-2010
Stock Net de Capital	0,2%	-1%	1%	0,6%	0,1%
Services du Capital	0,1%	-0,6%	0,96%	0,7%	0,04%
Qualité du capital	-0,1%	0,4%	-0,04%	0,1%	-0,06%

Source: Calculs de l'étude à partir des données de l'ITCEQ. Estimations effectuées hors agriculture et logement

Il ressort de ces chiffres que la qualité du capital a progressé sur deux périodes : en effet, alors que pour la période 1983-1986 on enregistre une baisse du stock net de capital du fait de la crise économique d'avant ajustement structurel, la progression du service du capital -par nature procyclique- a été de -0,6% conduisant ainsi à une amélioration de la qualité du capital de 0,4%. Par ailleurs, pendant les premières années de la mise à niveau qui ont connu des investissements importants en capital expliquant la croissance de 0,6% du stock de capital net sur la période 1997-2000, ce qui a permis au service du capital de croître significativement de 0,7% en moyenne, conduisant à une amélioration de la qualité du capital de 0,1%. Il est à noter néanmoins le tassement de la qualité du capital sur période 1987-1993 nonobstant la forte progression du stock net de capital expliquée par les grandes réformes économiques engagées (privatisations, incitations aux investissements, libéralisation des services) au cours de cette période. Enfin, et alors que les programmes de mise à niveau et de modernisation industrielle devaient contribuer de manière permanente à stimuler la qualité du capital, celle-ci a quasiment stagné sur la période 2000-2010. Par ailleurs, une analyse plus fine de l'évolution de la qualité du capital orientée au niveau du secteur marchand met en évidence des écarts significatifs entre les industries manufacturières, non manufacturières et les services marchands (tableau 19).

Tableau.19 : Evolution de la qualité du capital par secteur et par sous-périodes

	1983-2010	1983-1986	1987-1993	1997-2000	2000-2010
Ensemble de l'économie	-0,1%	0,4%	-0,04%	0,1%	-0,06%
Secteur Marchand	-0,040%	0,38%	-0,002%	0,04%	-0,12%
Industries Manufacturières	-0,042%	0,24%	-0,23%	0,19%	-0,14%
Industries non Manuf.	0,024%	0,36%	-0,30%	0,24%	0,12%
Services marchands	-0,03%	0,39%	0,16%	0,05%	-0,07%

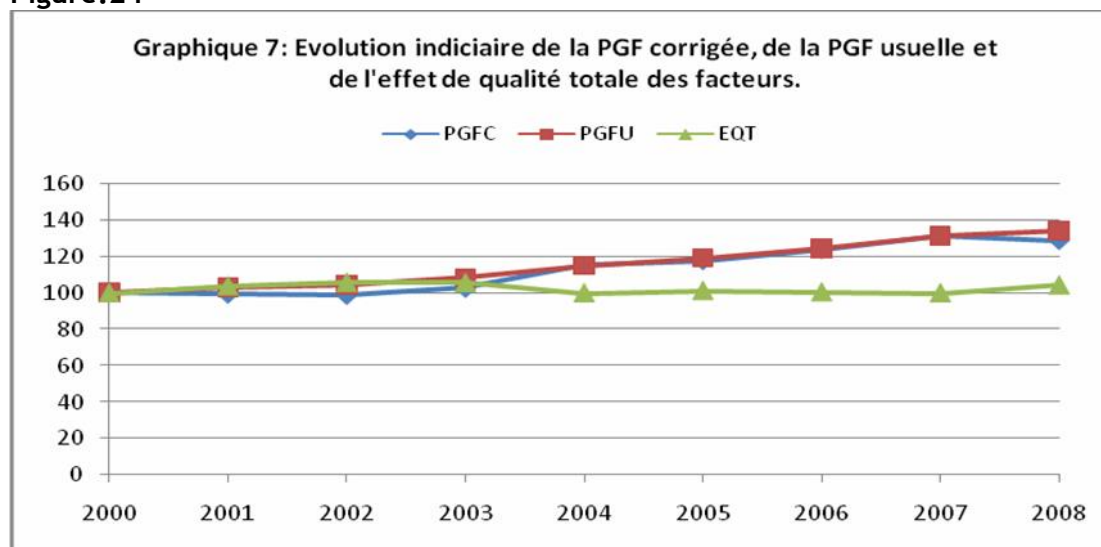
Source: Calculs de l'étude à partir des données de l'ITCEQ. Estimations effectuées hors agriculture et logement

En effet, alors que la qualité du capital s'est améliorée de façon assez modeste dans les industries non manufacturières (0,024% en moyenne) au cours de la période 1983-2010, les industries manufacturières et les services ont souffert d'une baisse de qualité du capital de -0,042% et -0,03%. Les données par sous-périodes montrent également que dans les cas des industries manufacturières, l'amélioration de la qualité du capital (0,19%) a été plus conséquente pendant les premières années de la mise en œuvre du programme de mise à niveau (période 1997-2000) alors qu'elle régressait fortement (-0,14%) au cours de la décennie 2000-2010. Il est à noter également le ralentissement de la progression de la qualité du capital au niveau des services marchands sur les quatre sous périodes.

Mesure de la PGF corrigée de l'hétérogénéité des facteurs

La mesure de la PGF corrigée de l'hétérogénéité des facteurs (PGFC) est réalisée sur la période 2000-2008 étant données les contraintes statistiques imposées par la mesure de la qualité du travail. Le calcul de la PGFC suppose d'exclure l'effet total de qualité des facteurs (EQT) qui n'est autre que le somme de l'effet qualité du capital (EQK) et de l'effet qualité du travail (EQT) mesurés précédemment. Nos estimations permettent également de comparer l'évolution de la PGFC et celle de la PGF usuelle (PGFU) calculée sur la base de l'égalisation du service du capital au stock net de capital. Notons que les valeurs d'élasticités pour le capital et le travail ont été fixées à 0,4 et 0,6. L'évolution indiciaire des PGFC, PGFU et EQT (figure 24) au cours de la période 2000-2008 permet de distinguer deux sous-périodes : une première sous-période 2000-2003 où l'écart entre la PGFC et la PGFU s'explique par une hausse de l'EQT de 1,6% en moyenne liée elle même à la progression plus conséquente de l'effet de la qualité du travail relativement à celle du capital (respectivement 1,5% et 0,1%) ; et une seconde sous-période 2004-2007, pendant laquelle l'évolution de la PGFC se confond avec celle de la PGFU du fait d'une progression très faible de l'effet de qualité totale des facteurs (estimée à 0,04%) et dont l'essentiel est attribuable à une progression (faible) de l'effet de qualité du travail (estimée à 0,03%), l'effet de qualité du capital tendant à s'estomper (progression de 0,01%).

Figure.24



Source: Calculs de l'étude à partir des données de l'ITCEQ. Estimations effectuées hors agriculture, logement et services non marchands

Du point de vue de l'ensemble de la période 2000-2008, la croissance moyenne de la PGFC s'établit à 3,1% contre 3,5% pour la PGFU, soit un écart de 0,4% attribuable à l'EQT. Ces valeurs se modifient dès lors que les valeurs des élasticités travail et capital sont modifiées (Tableau.20).

Tableau.20 : Croissance de la PGF corrigée et des effets de qualité sur la période 2000-2008

Variables / Elasticités	$B_L = 0,6$; $B_K = 0,4$	$B_L = 0,7$; $B_K = 0,3$
PGF Usuelle (PGFU)	3,5%	3,7%
PGF Corrigée (PGFC)	3,1%	3,2%
Effet qualité totale (EQT)	0,44%	0,52%
Effet qualité du travail (EQL)	0,45%	0,53%
Effet qualité du capital (EQK)	-0,01%	-0,01%

Source: Calculs de l'étude

1.2.3. Gouvernance et croissance

Le climat des affaires et de la compétitivité

Selon le rapport Doing business¹⁶, le positionnement, à partir des rangs intermédiaires par composantes de réformes facilitant la pratique des affaires¹⁷ permet de relever plusieurs domaines qui sont devenus plus problématiques durant la période de transition, et en particulier la création d'entreprises, l'obtention des prêts, le transfert de propriété et la protection des investisseurs. Ces entraves expliquent en particulier la baisse du taux d'investissement ainsi que la faible attractivité en terme d'investissement direct étranger.

Tableau. 21 : Pratique des affaires en Tunisie (rang par indicateurs)

Facilité de...	Rang 2014	Rang 2013	Variation dans le classement
Faire des affaires	51 (189)	49 (183)	-2
Création d'entreprise	70	63	-7
Octroi de permis de construire	122	114	-8
Raccordement à l'électricité	55	53	-2
Transfert de propriété	72	69	-3
Obtention de prêts	109	105	-4
Protection des investisseurs	52	51	-1
Paiements des taxes et impôts	60	59	-1
Commerce transfrontalier	31	30	-1
Exécution des contrats	78	77	-1
Règlement de l'insolvabilité	39	39	-

Source: Doing Business in a More Transparent World, World Bank and the International Finance Corporation (2013, 2014)

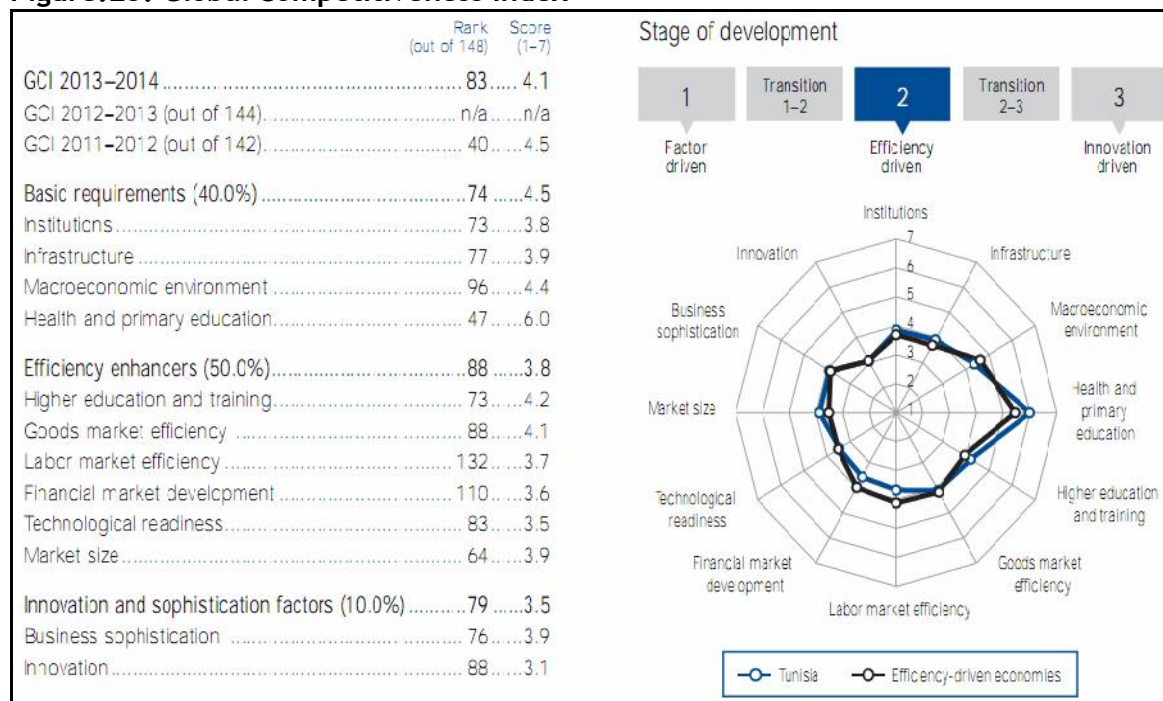
¹⁶ cf. World Bank and the International Finance Corporation (2013, 2014), Doing Business in a More Transparent World, Washington, D.C).

¹⁷ Les composantes retenues englobent les modalités de création d'entreprises, la facilitation du commerce transfrontalier, l'octroi de licences et l'obtention des permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriétés, l'obtention des prêts, la protection des investisseurs, le paiement des impôts et taxes, l'exécution des contrats et le solutionnement de l'insolvabilité.

Dans le même temps, le rapport mondial de la compétitivité (Global Competitiveness Report, version 2013-2014)¹⁸ a dégradé la compétitivité globale de la Tunisie du 40^{ème} rang sur un total de 142 pays¹⁹ en 2011-2012, au 83^{ème} rang sur un total de 148 pays avec un score de 4,1 (sur une échelle de 1 à 7).

En particulier, les déficiences au niveau du climat compétitif résident essentiellement dans la faible dotation au niveau des facteurs d'innovation et de sophistication des affaires (79^{me} rang avec un score de 3,5 contre 3,9 auparavant) et au niveau des facteurs d'efficacité (88^{ème} rang avec un score de 3,8 contre 4,1 dans le classement précédent). La faible notation dans ce registre est largement expliquée par les retards significatifs dans le développement du marché financier avec un score de 3,6 seulement. Selon ce même rapport, la dégradation du climat compétitif et de l'investissement est aussi attribuable à plusieurs obstacles majeurs, dont le climat d'instabilité et d'incertitude politiques, l'inefficience de la bureaucratie gouvernementale et les difficultés d'accès aux sources de financement avec des scores respectifs, de 16,5%, 11,9% et 9,3% d'appréciations jugées problématiques par les chefs d'entreprises.

Figure.25: Global Competitiveness Index

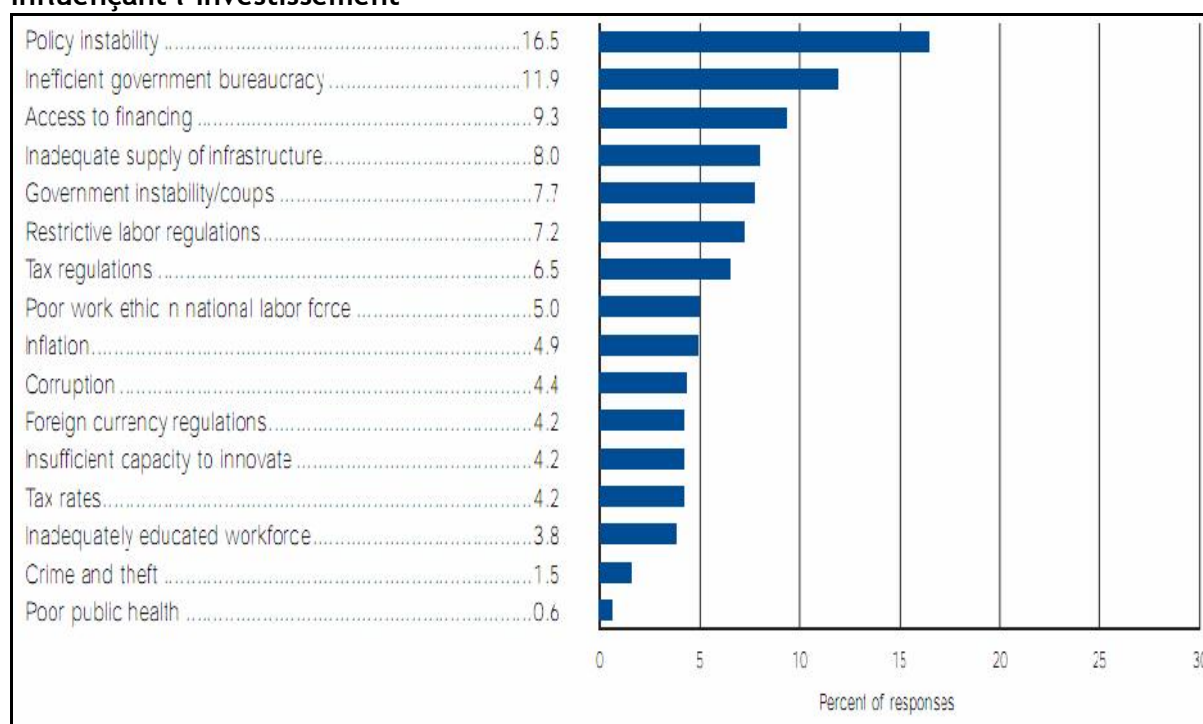


Source: WEF (Global Competitiveness Report (2013-2014))

¹⁸ Le Classement du World Economic Forum se base sur 12 piliers regroupés en trois domaines : (i) les fondamentaux (basic requirements) que forment les institutions, l'infrastructure, la stabilité macroéconomique, la santé et l'enseignement primaire, (ii) les facteurs d'efficacité (efficiency enhancers) que forment l'enseignement supérieur et la formation, l'efficacité du marché des biens, l'efficacité du marché du travail, le développement du marché financier, l'aptitude technologique, la taille du marché, (iii) les facteurs d'innovation et de sophistication des affaires (innovation and sophistication factors). En outre, le WEF a introduit un nouvel indice de compétitivité durable qui tient compte de nouveaux piliers d'ajustement, la soutenabilité sociale et le développement durable.

¹⁹ Selon le classement 2011-2012. La Tunisie ne figurait pas dans le classement 2012-2013.

Figure.26: % des chefs d'entreprises jugeant problématiques les principaux facteurs influençant l'investissement



Source: WEF (Global Competitiveness Report (2013-2014))

La qualité des institutions

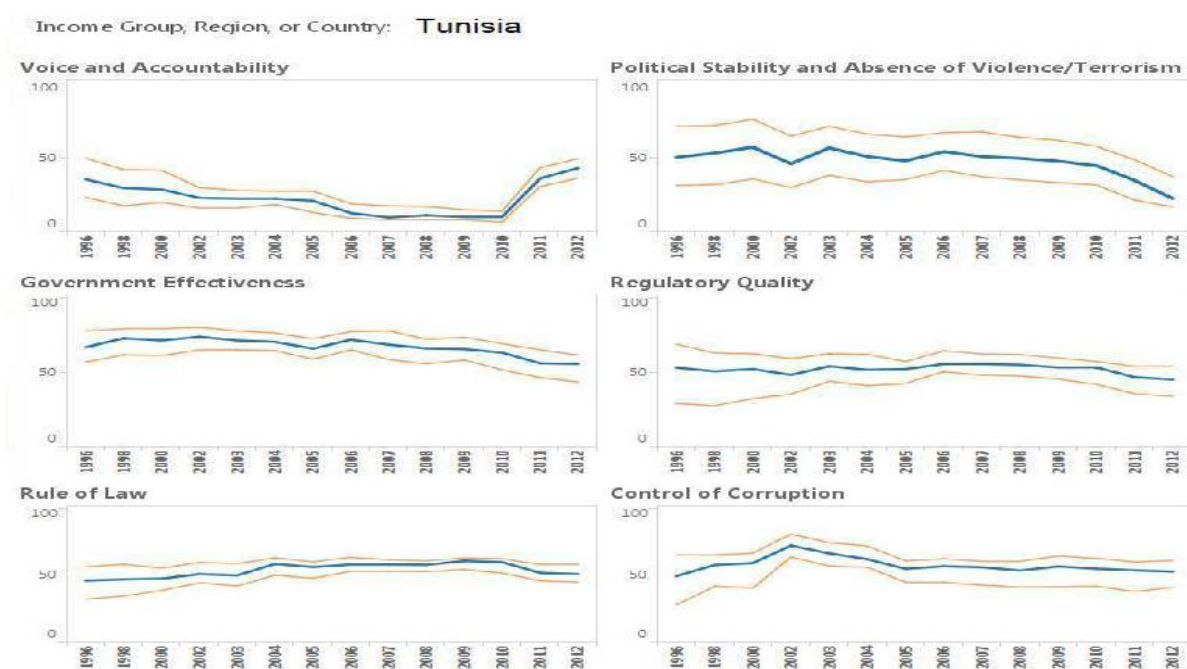
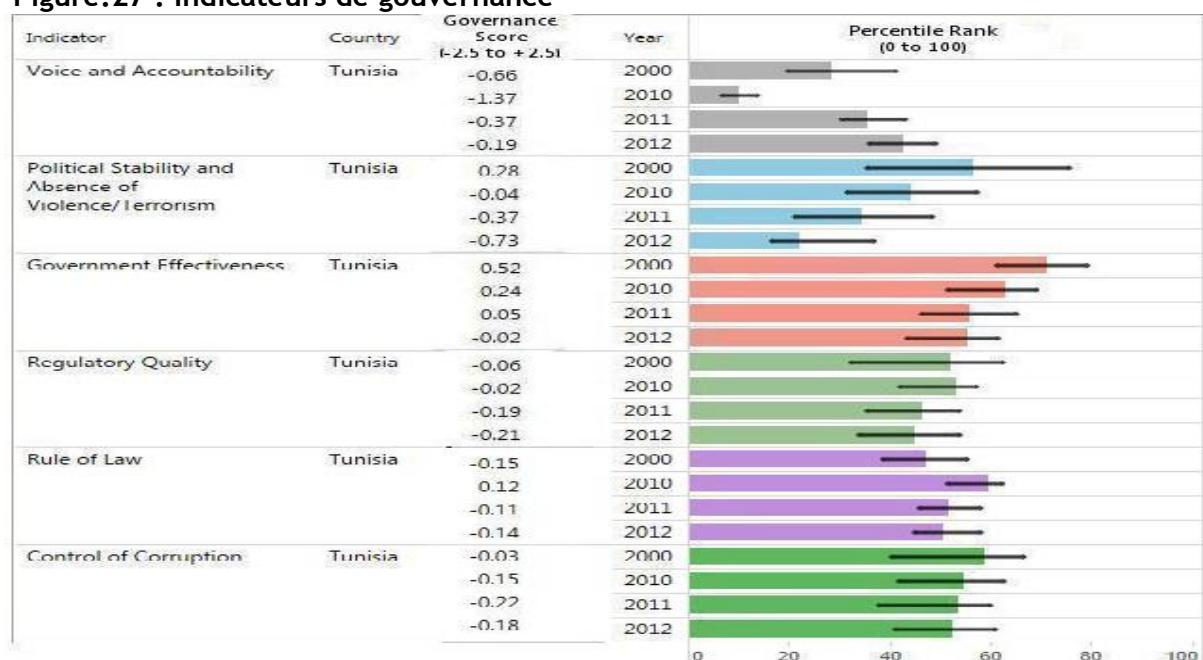
Malgré l'avancée de certaines réformes dans la libéralisation de l'économie et la facilitation de la pratique des affaires dans des domaines tels que la création d'entreprises et la protection des investisseurs, l'investissement privé ne décolle pas et son corollaire, le chômage, continue de peser. Cette énigme de la croissance peu créatrice d'emplois s'explique : l'incertitude institutionnelle, en augmentant les coûts de transaction, sape la crédibilité des réformes et crée un climat défavorable au développement du secteur privé et à l'innovation.

La base de classement générique la plus élaborée en matière de gouvernance est celle de l'Institut de la Banque Mondiale²⁰. Elle est composée de six indicateurs composites agrégés destinés à évaluer la qualité des institutions (voice and accountability : participation et responsabilisation ou encore voix et redevabilité, political stability and absence of violence : stabilité politique et absence de violence, government effectiveness : efficacité des pouvoirs publics ou du gouvernement, regulatory quality : qualité de la régulation, rule of law : règle ou Etat de droit et control of corruption : contrôle de la corruption).

²⁰ cf. World Bank Institute (2013), Worldwide Governance Indicators (WGI) ainsi que la série de publications « Governance Matters » de Kaufmann, D., A. Kraay, and M. Mastruzzi (www.govindicators.org).

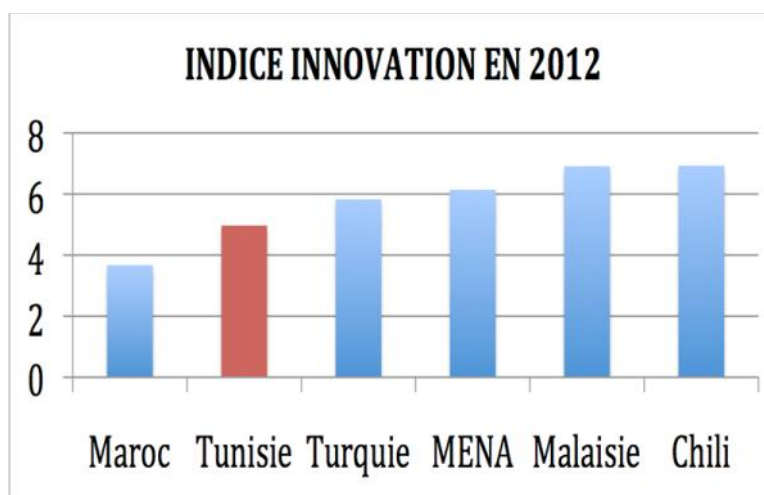
Ces indicateurs sont construits à partir d'une compilation statistique d'un grand nombre de réponses à des enquêtes sur la qualité de la gouvernance menées par diverses organisations auprès des entreprises, des citoyens et des experts. L'indice global de gouvernance est calculé comme la moyenne des six mesures précédentes. Un score, variant entre -2.5 (mauvaise gouvernance) et +2.5 (bonne gouvernance), est accordé pour chaque pays. En dépit de l'amélioration relative de la notation au niveau de la participation et la responsabilisation, une dégradation des indicateurs de stabilité politique et d'efficacité des pouvoirs publics a été enregistrée pour la Tunisie durant la dernière période. Elle est essentiellement imputable à la qualité de la réglementation et particulièrement à un autre aspect qui lui directement lié, en l'occurrence la perception de la corruption par le secteur privé.

Figure.27 : Indicateurs de gouvernance



I.2.4. Innovation et croissance

Parmi les facteurs qui renforcent la compétitivité d'un pays et l'augmentation de sa PGF figure incontestablement l'innovation. Dans ce domaine la Tunisie a encore de considérables progrès à réaliser (cf. Femip 2013 et CMI 2014²¹). Le dernier classement du Global Innovation Index ranking 2014 (GII, indice mondial de l'innovation), publié depuis 2007 par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)²², révèle que la Tunisie demeure première au Maghreb, et se classe 78ème parmi 143 pays étudiés, devançant ainsi le Maroc, classé (84ème), et l'Algérie (133ème). Néanmoins, par rapport au classement précédent de 2013, la Tunisie a perdu 8 places²³, le Maroc en a gagné huit alors que l'Algérie a amélioré son classement de cinq places. Si l'on considère le pilier concernant l'innovation dans l'économie de la connaissance du classement de la Banque Mondiale, ce classement confirme celui du GII, et constitue le handicap le plus lourd d'accès à l'économie de la connaissance, pour la Tunisie, comme d'ailleurs pour la majorité des pays de la région MENA. D'après l'indice d'innovation (indice composite donnant une image de la performance des pays concernant l'innovation) calculé par la Banque Mondiale en 2012, la Tunisie obtient le 70^{ème} rang mondial sur 144 pays avec un score qui lui fait occuper une position médiocre puisqu'elle obtient le score le plus bas, à l'exception du Maroc, dans le groupe de pays étudiés et inférieur à celui des pays de la région MENA.



Source : KAM, Banque Mondiale 2012

²¹ « Mobiliser le capital humain sur l'innovation en Méditerranée » FEMIP/FEMISE octobre 2013 et « Etude sur le développement de l'économie de la connaissance et de l'innovation en Tunisie : stratégie 2015-2020 » CMI/Institut de la Méditerranée, Draft (Novembre 2014).

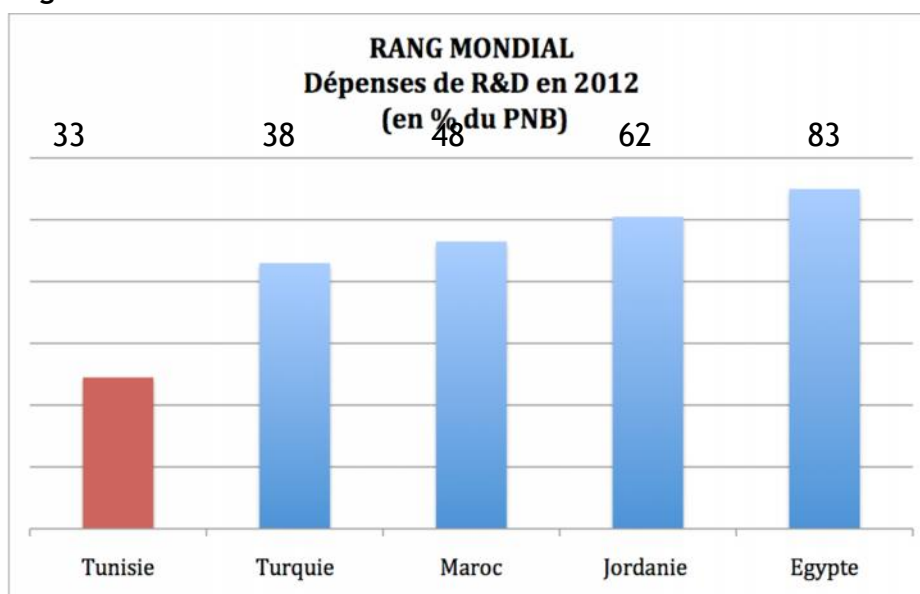
²² Le classement est basé sur 81 indicateurs dont les infrastructures, le capital humain, le niveau de la recherche, le développement des marchés, les résultats technologiques, la propriété industrielle et le niveau de la créativité, les brevets d'invention par habitant et par PIB ou encore la collaboration entre les universités et les industriels en matière de recherche. L'indice synthétique représente la moyenne de deux sous-indices : le sous-indice des moyens mis en oeuvre en matière d'innovation et le sous-indice des résultats attestant de l'innovation. Le premier résulte de la moyenne de cinq piliers: (1) les institutions, (2) le capital humain et la recherche, (3) l'infrastructure, (4) le perfectionnement des marchés et (5) le perfectionnement des entreprises. Le second s'appuie sur deux piliers: (6) les résultats en matière de connaissances et de technologie et (7) les résultats créatifs.

²³ Dans l'édition 2012 concernant 141 économies, la Tunisie, classée en tête des pays d'Afrique du Nord, a figuré à la 59e place du classement général (contre 66e en 2011).

Les principales faiblesses du système d'innovation tunisien sont relatives à la sophistication des marchés pour laquelle elle descend au 110^{ème} rang mondial et, en particulier, le financement des entreprises innovantes, les investissements directs étrangers et les dépôts de brevets.

En outre, depuis la crise de la zone euro en 2008 et les craintes liées à la révolution de 2011, la Tunisie souffre d'une chute brutale du flux des IDE de 26% en 2011 ce qui a réduit considérablement les opportunités de partenariat entre les entreprises tunisiennes et étrangères et les transferts de connaissances et de technologies allant de pair. En 2012, la Tunisie se retrouve au 122^{ème} rang mondial sur 144 pays pour les flux d'IDE qui ne représentent que 0,9% du PNB. En 2013, d'après l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation, la Tunisie compte 1895 entreprises avec une participation étrangère, dont 40% avec une participation française. Bien que la Tunisie se classe à un rang élevé (34^{ème} rang mondial) pour l'importance de ses dépenses intérieures brutes en R&D (qui s'élèvent à 1,1% du PNB devant la Turquie 0,8%, la Jordanie 0,4%, le Maroc 0,6%) et par le nombre de chercheurs par habitant, les résultats sont encore très insuffisants.

Figure 29

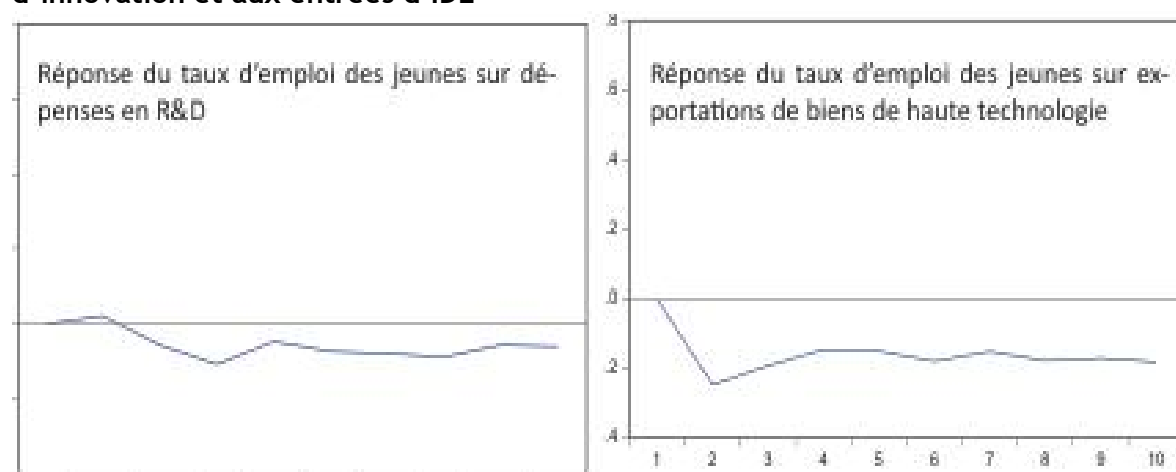


Source : KAM, Banque Mondiale 2012

Cela se traduit notamment (i) par une faible productivité scientifique en matière d'articles dans les revues à comité de lecture et de co-production internationale, (ii) Une faiblesse marquée dans les dépôts de brevets par les résidents : en 2000, l'INNORPI reçoit 47 demandes de brevets par les résidents tunisiens et 210 par les non résidents. En 2009, les demandes de brevets se sont élevées à 105 par les résidents et à 452 par les non résidents. Ces chiffres soulignent que les non résidents demandent près de 4 fois plus de brevets que les résidents. De fait, la Tunisie occupe une place médiocre dans le classement mondial des demandes de brevets par les résidents puisqu'elle n'est classée que 71^{ème} en 2012, derrière la Jordanie (62^{ème}), l'Egypte (65^{ème}) ou le Maroc (69^{ème}), seule la Turquie est derrière elle en se classant 93^{ème} (iii) Une faible représentation des exportations technologiques dans le totale des exportations (cf. infra).

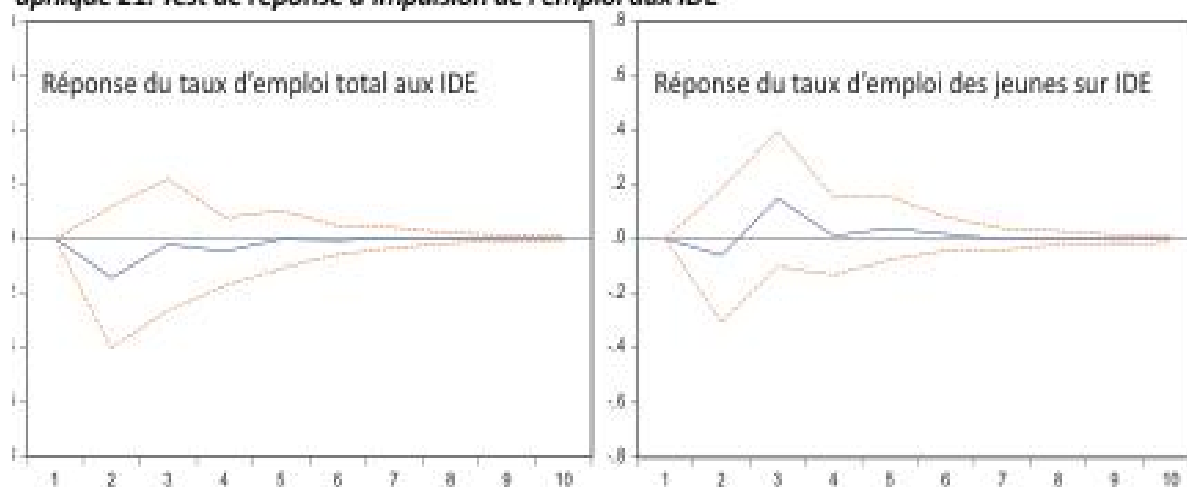
Cette inefficacité patente des dépenses de recherche à partir des critères habituels qui caractérisent un système d'innovation (critères au demeurant contestables car ils retiennent une conception étroite de l'innovation) est totalement confirmée par la figure 30 ci-dessous qui donne la réponse d'impulsion sur les dix années à venir (à partir d'un test économétrique mené sur les trente dernières années) d'une augmentation de 1% des dépenses en R&D tunisiennes, d'une augmentation de 1% de la part des produits technologiques dans les exportations et de 1% des entrées d'IDE sur le taux d'emploi des jeunes. On observe une relation négative de l'emploi des jeunes à l'augmentation des dépenses en R&D, une réponse également à l'augmentation des exportations technologiques et une réponse initiale positive de l'ordre de 2% aux entrées d'IDE. Ces éléments montrent de façon peu contestables que les efforts importants mis en œuvre par la Tunisie en matière de recherche pour développer un système d'innovation, efforts auxquels il convient d'ajouter le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur, souffrent d'un important problème qualitatif et d'organisation.

Figure.30 : Réponse d'impulsion du taux d'emploi des jeunes aux indicateurs d'innovation et aux entrées d'IDE



Source : Gayssset, I (2014-b)

Graphique 21. Test de réponse d'impulsion de l'emploi aux IDE



Source : Gayssset, I (2014-b)

I.3. Les contraintes de la croissance potentielle

Le taux de croissance du PIB à prix constants se décompose en deux termes : une composante tendancielle de la croissance effective et une composante conjoncturelle qui exprime les fluctuations du PIB autour de cette tendance, selon une méthodologie appropriée. Les résultats obtenus concluent que la persistance du chômage ainsi que son niveau élevé sont aussi dus aux limites de la croissance potentielle en Tunisie²⁴. Le taux de croissance potentielle n'est pas assez élevé pour réduire le taux de chômage. En effet, à l'échelle globale, la croissance est à son potentiel si bien que les réformes structurelles en matière de compression du chômage d'équilibre doivent impérativement se concentrer sur le secteur informel.

Tableau.22: Croissances potentielle et effective du PIB à prix constants

	Croissance Effective	Croissance potentielle
Moyenne	4,57%	5,00%
Médiane	4,70%	5,03%
Maximum	6,33%	7,81%
Minimum	1,65%	0,41%

Source : Rajhi, T (2011)

(*) 2000-2010

Les estimations de la croissance potentielle moyenne sont globalement conformes à des évaluations récentes de la Banque Africaine de Développement (BAD)²⁵ qui estime que le schéma actuel de développement tend à s'essouffler en générant une croissance potentielle (à moyen et long terme) ne dépassant pas dans le meilleur des cas 4,9% par an. Or, celle-ci équivaut à un potentiel de création maximale de 70.000 emplois additionnels par an, contre une moyenne de 90.000 primo-demandeurs additionnels d'emplois annuels (dont 80.000 de nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur par an). En d'autres termes, le profil de la croissance économique en Tunisie demeure à l'état actuel pauvre en création d'emplois. D'ailleurs, plusieurs autres études confirment qu'une croissance de 1% du PIB durant deux années consécutives ne parviendrait à augmenter l'emploi que de 0,3% par an.

En particulier, la croissance effective est impulsée par trois mécanismes interdépendants, en l'occurrence (i) une amélioration du taux de la croissance potentielle, (ii) une croissance de la création de l'emploi supérieure à la croissance de la population active et (iii) une croissance de la productivité du travail supérieure à la croissance de la productivité potentielle des facteurs en raison d'une hausse du rapport capital - produit.

²⁴ cf. Blanchard. O et J.P. Fitoussi (1998).

²⁵ cf. BAD (2014), Document de stratégie pays 2013-2015.

La décomposition de la croissance effective moyenne révèle les signaux de fragilité suivants. D'abord, la croissance effective est limitée par la faiblesse de la croissance potentielle qui est, elle-même, contrainte par le faible niveau de croissance de la productivité potentielle moyenne. Ensuite, la productivité du travail a évolué en deçà de son potentiel en raison du chômage des qualifiés et des jeunes diplômés et de la substitution apparente du travail qualifié par le travail non qualifié²⁶. Enfin, le taux de croissance de la population active est plus élevé que celui de l'emploi. La décélération du taux de création d'emploi explique en effet la persistance du taux de chômage ainsi que son niveau élevé. Le rythme observé de création de l'emploi est de ce fait incapable d'absorber le stock existant de chômeurs, ou encore, le rythme de croissance actuel est incapable de réduire le chômage à des niveaux acceptables.

Tableau. 23 : Décomposition de la croissance potentielle moyenne (en %)

Croissance potentielle (2000-2010)		
Productivité globale potentielle moyenne des facteurs (a)	Taux de croissance moyen de la population active (b)	Taux de croissance potentielle moyenne (c): (a)+(b)
3,08%	1,92%	5,00%

Source : Rajhi, T (2011)

Tableau. 24 : Décomposition de la croissance effective moyenne (en %)

Croissance effective (2000-2010)				
Taux de croissance moyen de l'emploi (d)	Ecart des taux de croissance moyens de l'emploi et de la pop. Active (e): (d)-(b)	Productivité moyenne du travail (f)	Ecart Prod. Moy. du travail - Prod. Globale Potentielle Moy. des facteurs (g): (f)-(a)	Taux de croissance effective moyenne (h): (c)+(e)+(g)
1,24%	-0,68%	3,33%	0,25%	4,57%

Source : Rajhi, T (2011)

I.4. Quelle contribution au but ultime de la croissance : la création d'emplois ?

Avec une aggravation du taux de chômage de la population active estimé à 17,6% en 2012²⁷ et 18,9% en 2011 (contre 14,8% en 2010), couplé à un taux de chômage encore plus élevé des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, passant de 30,7% en 2010 à 30,9% en 2011 et à 33,2% en 2012²⁸, le défi de l'emploi a émergé au premier rang des priorités sociales et politiques révélées par la révolution. La légère détente en 2012 cache néanmoins d'importantes disparités régionales (28,6% au centre-ouest, 26,9% au sud-ouest, 24,8% au sud-est et 11,1% au centre-est).

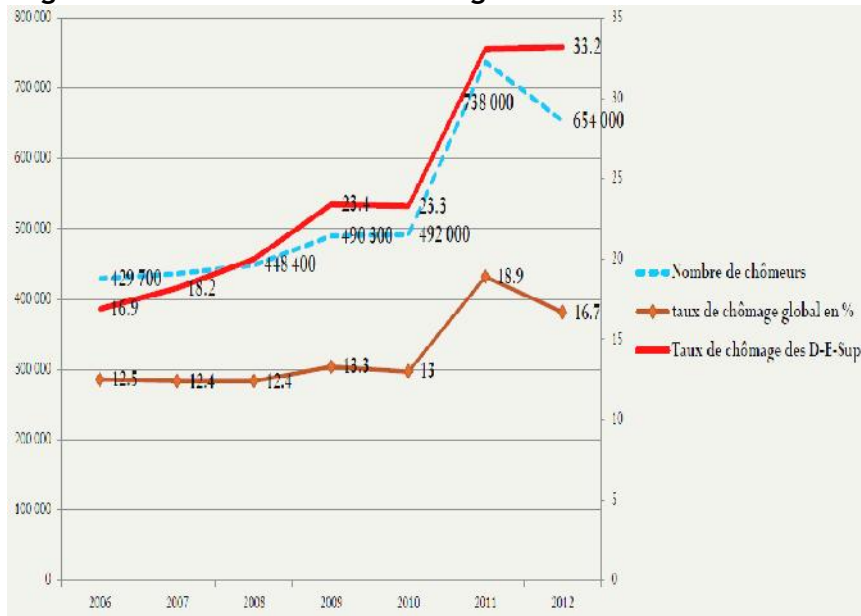
²⁶ cf. Infra ;

²⁷ cf. rapport de l'INS (2012-b)

²⁸ Le chômage des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur est plus de quatre fois supérieur que la moyenne des pays de l'OCDE. Le taux de chômage parmi les jeunes (tranches d'âge entre 15 et 29 ans) est actuellement de l'ordre de 28%, soit plus du double du taux de chômage de l'ensemble de population active.

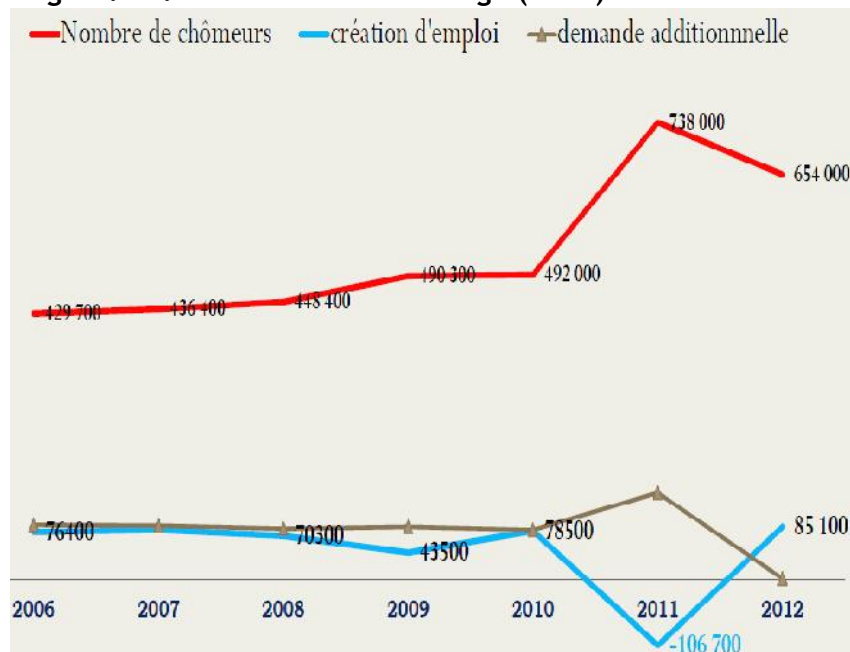
Pour les diplômés du supérieur, le taux de chômage a atteint 43,8% en 2011 pour les femmes et 23,7% chez les hommes, avec 223.7 mille diplômés du supérieur qui se trouvent au chômage. Parmi les primo-demandeurs d'emploi, les filles sont ainsi les plus sévèrement affectées par le problème du chômage, tandis que pour les garçons du même âge au chômage plus de 60% a déjà eu une expérience de travail. En particulier, la productivité de la main-d'oeuvre a modestement augmenté et les salaires réels ont stagné. De même, la demande de main-d'oeuvre qualifiée a été insuffisante pour absorber l'offre disponible.

Figure.31 : Indicateurs du chômage



Source : INS (2013)

Figure.32 : Indicateurs du chômage (suite)



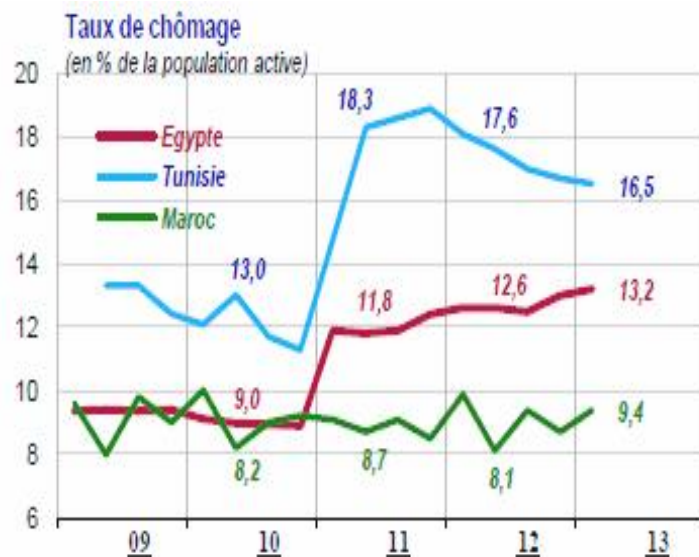
Source : INS (2013)

Le taux de chômage global en Tunisie s'est établi pour toute l'année 2013 à 16,7% de la population active (avec des projections estimées à 16,0% en 2014 et 15,0% en 2015), en léger repli par rapport à 2012 (17,6%), mais toujours en aggravation par rapport à la situation de référence (13% en 2010). D'après les résultats de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi, le taux de chômage s'est établi à 15,3% au quatrième trimestre 2013 (en baisse de 0,4% par rapport au troisième trimestre 2013). Le taux de chômage est estimé à 12,8% chez les hommes et 21,9% chez les femmes, contre respectivement, 13,1% et 22,5%, au troisième trimestre 2013.

Cette baisse cache cependant d'importantes disparités de genre. Selon le rapport annuel sur le marché du travail en Tunisie, élaboré par l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications, les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont les plus touchés par le chômage et constituent 72,2% des chômeurs avec un taux de 35,2%. Le taux de chômage de la tranche d'âge 15-24 ans reste ainsi élevé, atteignant 37,6%. Les femmes sont les plus affectées par le chômage que les hommes à 43,5% contre 20,9%. Par rapport à l'année précédente, les disparités régionales se sont aussi creusées avec 54,5% dans le sud-ouest (contre 26,9% auparavant), 48,3% au sud-est (contre 24,8%) et 45,9% au centre-ouest (contre 28,6%).

En particulier, les données relatives à l'emploi durant le quatrième trimestre de 2013 font aussi état d'une légère détente du taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur avec un taux d'inactivité de 31,9% contre 33,5% au cours du trimestre précédent : avec 21,7% chez les hommes et 41,9% chez les femmes, enregistrant une diminution chez les hommes de 1,4 points et de 1,6 chez les femmes.

Figure.33

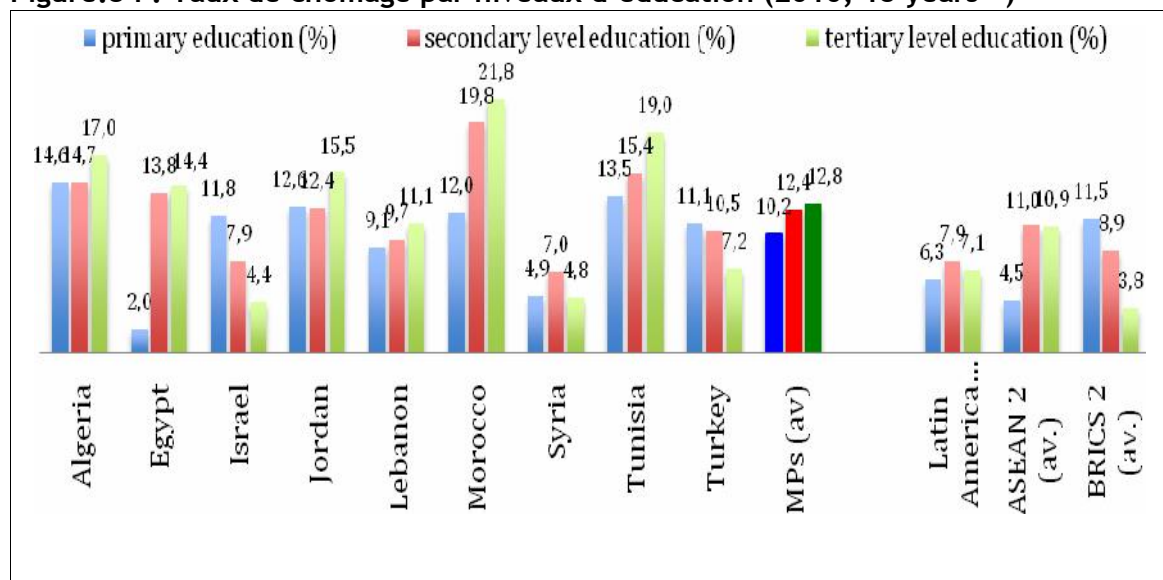


Source : INS (2013)

I.4.1. Chômage structurel et déficit d'emplois décents

Le chômage, qui tend à être structurel, résulte d'une inadéquation à la fois quantitative (entre les formations supérieures et les besoins du secteur privé) et qualitative (les diplômés n'ayant pas les compétences requises pour intégrer le marché du travail). A l'instar des autres pays méditerranéens (sauf Israël et Turquie), le taux de chômage augmente en Tunisie avec le niveau d'éducation.

Figure.34 : Taux de chômage par niveaux d'éducation (2010, 15 years +)



Source : KILM, ILO

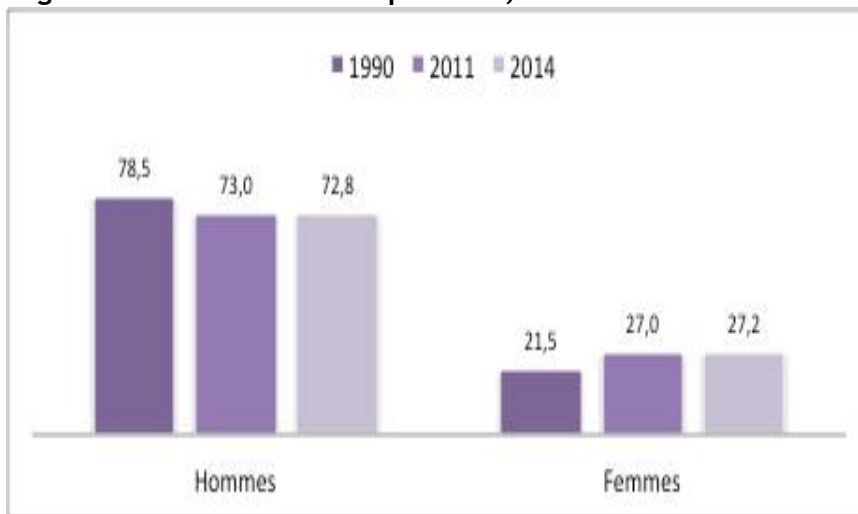
Un premier programme Amal²⁹, dédié aux primo-demandeurs d'emplois, aux diplômés de l'enseignement supérieur et également aux titulaires d'un brevet de technicien supérieur sortant du système de la formation professionnelle, a été initié en 2011. Ce programme a été confronté à certains dysfonctionnements liés au déficit de ciblage des chômeurs les plus pauvres. C'est dans ce cadre que les autorités de transition ont adopté un décret modifiant et complétant le décret du 9 février 2009-349 fixant les programmes du Fonds National de l'Emploi (Fond 21/21), les conditions et les modalités de leur bénéfice. La réforme vise à aborder les défis du chômage à travers la création du Programme d'Encouragement à l'Emploi (PEE) en remplacement du programme Amal, et ce en vue de permettre un meilleur ciblage des chômeurs les plus vulnérables.

I.4.2. Un véritable boom démographique mais de faibles taux de participation des jeunes et des femmes

Du côté de l'offre, la pression démographique est élevée en raison de l'augmentation de la force de travail. Celle-ci devrait continuer à croître pendant cette décennie, principalement en raison de la hausse attendue du taux de participation des femmes sur le marché du travail, alors que la croissance de la population devrait se tasser.

²⁹ Ce programme consiste à allouer dans le cadre d'une recherche active d'emploi d'une indemnité de 200 Dinars par mois (en plus de la couverture sociale) et ce pour une durée maximale d'un an.

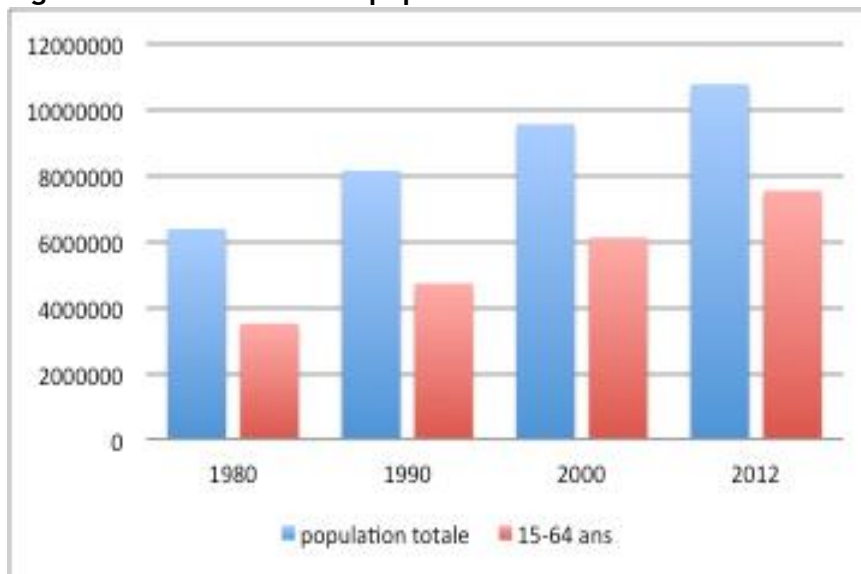
Figure.35 Force de travail par sexe, % du total



Source : WDI et UNCTAD

Avec 10,78 millions d'habitants en 2012 (WDI), soit 4 millions de plus qu'au début des années 80, la Tunisie a connu un véritable boom démographique. La transition démographique a été très rapide et les jeunes représentent aujourd'hui une part très significative de la population (à peu près 30%).

Figure.36 Evolution de la population



Source : WDI online

En ce qui concerne la répartition géographique, la Tunisie fait partie des pays de la région dont le taux d'occupation dépasse les 70%, mais pour lequel 90% de la population est groupée sur moins de la moitié du territoire. Plus précisément on remarque que 90% de la population tunisienne vit sur environ 25,4% du territoire administratif avec des disparités de densité qui sont très fortes (FEMISE, 2014). La densité moyenne de la surface occupée est autour de 68 hab. au km² ce qui souligne le poids important de la population rurale. Plus d'un million de Tunisiens vivent dans la région de Tunis, ils sont également très présents à Sfax (plus de 610.000), Ben Arous (533.000), Sousse (505.000) et Nabeul (505.000). Une croissance significative de la population a été observée entre 2006 et 2012 dans la commune d'Ariana (+18,3%), mais aussi à Sousse (15%), Monastir (13,6%), Ben Arous (+11%), Sfax (10,7%), Nabeul (+9,4%) et Zaghouan (8,8%).

Tableau.25 Indicateurs de disparité de la population

Population 2012 (millions)	Gini de population par zone	% du territoire occupé	% du territoire occupé par X% de la population			Densité (hab. km ²)		
			50%	80%	90%	Moyenne	surface habitée	pour 50% de la pop.
10,77	0,779	72,4	2,7	14,7	25,4	68	94	1244

Source : FEMISE (2014)

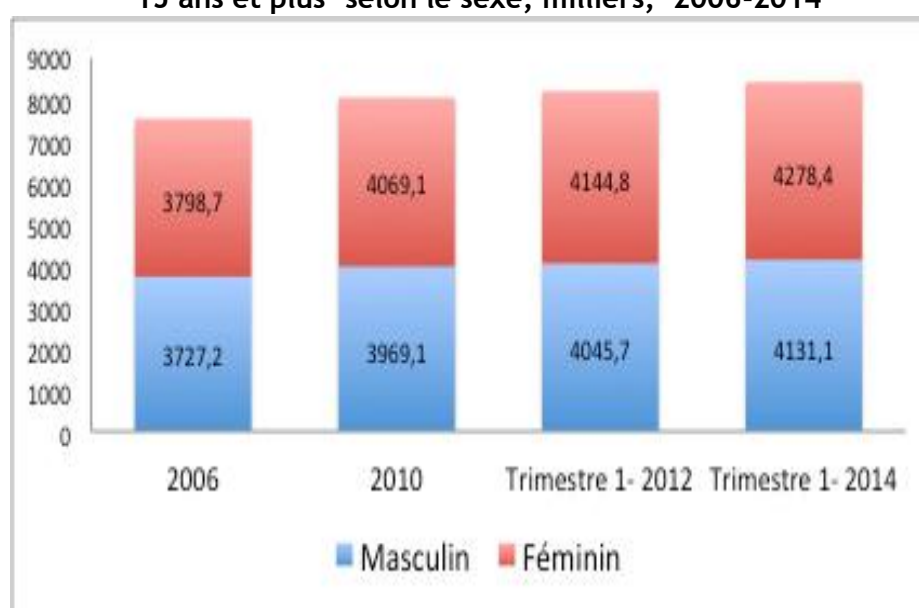
Tableau.26 Evolution de la population par commune entre le 1er janvier 2006 et le 1er janvier 2012

Communes (Ensemble)	Nbr_Pop_JAN2006	Nbr_Pop_JAN2012	Croissance (en %)
11 Tunis	986 298	1 002 893	1,7
12 Ariana	391 558	463 216	18,3
13 Ben Arous	466 211	533 039	14,3
14 Manouba	251 403	279 030	11,0
15 Nabeul	462 470	505 725	9,4
16 Zaghouan	61 321	66 733	8,8
17 Bizerte	322 714	342 287	6,1
21 Béja	123 920	126 834	2,4
22 Jendouba	114 581	118 858	3,7
23 Le Kef	129 165	130 835	1,3
24 Siliana	85 467	89 578	4,8
31 Sousse	439 273	505 243	15,0
32 Monastir	462 651	525 462	13,6
33 Mahdia	169 593	179 216	5,7
34 Sfax	551 763	610 571	10,7
41 Kairouan	175 079	188 931	7,9
42 Kasserine	165 449	177 684	7,4
43 Sidi Bouzid	98 117	105 905	7,9
51 Gabes	234 044	252 385	7,8
52 Médenine	336 343	360 476	7,2
53 Tataouine	88 411	91 916	4,0
61 Gafsa	238 712	252 773	5,9
62 Tozeur	69 081	73 697	6,7
63 Kebili	77 696	81 795	5,3
Total général	6 501 321	7 065 082	8,7

Source : Institut National de la Statistique

La croissance démographique, le poids croissant des jeunes et la concentration dans des zones spécifiques rendent la situation de l'emploi extrêmement délicate, ce qui a contribué à un décalage important entre l'offre et la demande de travail. Naturellement, au cours des années 90, la pression exercée par les demandeurs d'emploi sur le marché du travail s'est accentuée. La demande additionnelle d'emplois s'est montée à 78.300 personnes en moyenne par an sur la décennie 90 contre 52.800 durant la période 1975-1989. La main-d'œuvre a connu une croissance de 28,1% entre 1990 et 1999, suivie d'une croissance plus faible mais tout de même importante de 16,6% entre 2000 et 2009. La population en âge de travailler a augmenté de 11,7% en Tunisie entre 2006 et 2014 (et de 2,7% entre 2012 et 2014) et celle des femmes a cru à un rythme légèrement plus élevé (+12,6% entre 2006 et 2014).

**Figure. 37 Evolution de la population en âge d'activité
"15 ans et plus" selon le sexe, milliers, 2006-2014**



Source: INS, Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi

Tableau. 27 Taux d'activité en Tunisie et dans des régions sélectionnées

	1999			2005			2008			2011		
	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total
Tunisie	72,2	23,6	47,9	68,3	24,3	46,2	69,1	24,9	46,9	70	25,5	47,6
Moyenne PMs (excl. Turquie et Israël)	74,9	20,4	47,3	74,5	18,3	46,3	72,7	18,8	45,6	71,8	19,7	45,6
MERCOSUR	82,7	49,6	65,8	81,5	52,8	66,4	80,1	54,7	65,3	80,2	55,6	66,1
ASEAN	83,6	69,3	75,3	83,5	69,6	75,3	82,5	69,1	74,9	82,7	68,5	74,4

Source : FEMISE

Cependant, on notera que :

✓ les taux de participation au marché du travail sont extrêmement faibles en termes absolus et sont inférieurs à ce que l'on observe dans d'autres régions à niveau de développement économique similaire.

✓ En 2011, 47,6% seulement de la population tunisienne contribuait au marché du travail contre 47,9% en 1995. Le taux de participation des femmes est resté très bas (25,5%) même s'il s'est légèrement amélioré avec le temps et se situe légèrement en dessous de la valeur régionale PM, mais il reste très éloigné des taux observés dans les pays ASEAN et du MERCOSUR.

✓ En outre, les résultats sont plutôt préoccupants pour le taux de participation des jeunes. A peu près 44,5% des jeunes âgés de 20 à 24 ans étaient en activité en 2011 contre 48,6% en 1999. Bien que supérieur à la moyenne régionale, ce taux est nettement inférieur aux valeurs relevées dans les pays en développement. Parallèlement, le taux de participation des jeunes âgés de 25 à 29 ans est passé de 63,9% à 64,4%. S'il est en hausse, il reste toutefois en dessous des résultats qui ont été enregistrés en Amérique Latine et dans les pays de la zone ASEAN.

Tableau. 28 : Taux d'activité des jeunes en Tunisie et dans des régions sélectionnées

	1999			2005		
	20-24	25-29	20-29	20-24	25-29	20-29
Tunisie	48,6	63,9	55,7	45,2	63,5	53,9
PMs (médiane)	48,8	60,1	53,8	45,6	59,9	52,7
MERCOSUR	64,5	78,4	70,6	70,2	80,2	74,7
ASEAN	72,9	86,9	79,9	71,5	87,8	80,2

Source : FEMISE (2014)

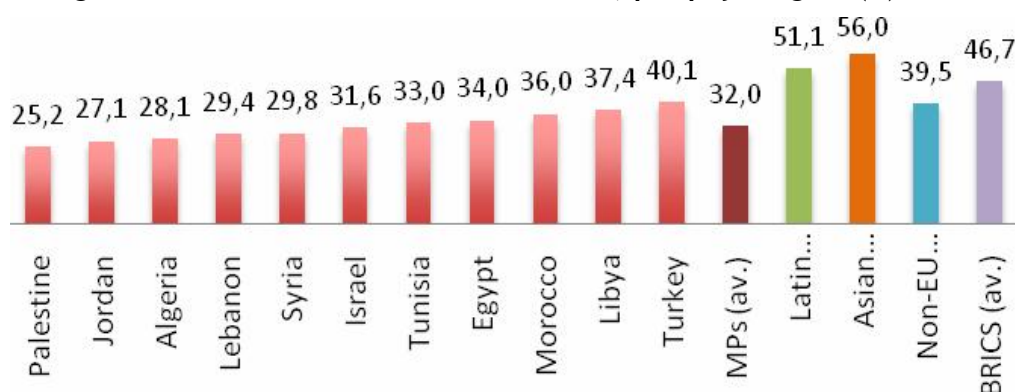
Tableau. 28 (Suite)

	2008			2011		
	20-24	25-29	20-29	20-24	25-29	20-29
Tunisie	44,8	63,9	54	44,5	64,4	54,3
PMs (médiane)	44,3	60,5	51,6	42,7	61,7	51,4
MERCOSUR	73,8	81,1	76,8	74,6	81,5	78,4
ASEAN	71,2	87,8	79,6	69,3	86,7	78,1

Source : FEMISE (2014)

Les faibles taux de participation s'expliquent par la marginalisation des femmes et par le découragement des jeunes qui quittent le marché du travail formel et s'orientent vers le secteur informel, soit en créant leur propre activité (81% des entreprises sont des travailleurs indépendants dans le secteur informel, FEMISE 2014), soit en se faisant embaucher dans des conditions de précarité à des niveaux de salaire inférieur au salaire minimum et sans aucune protection sociale, soit en migrant.

Figure.38 : Taux d'activité des 15-24 ans, par pays/région (%)



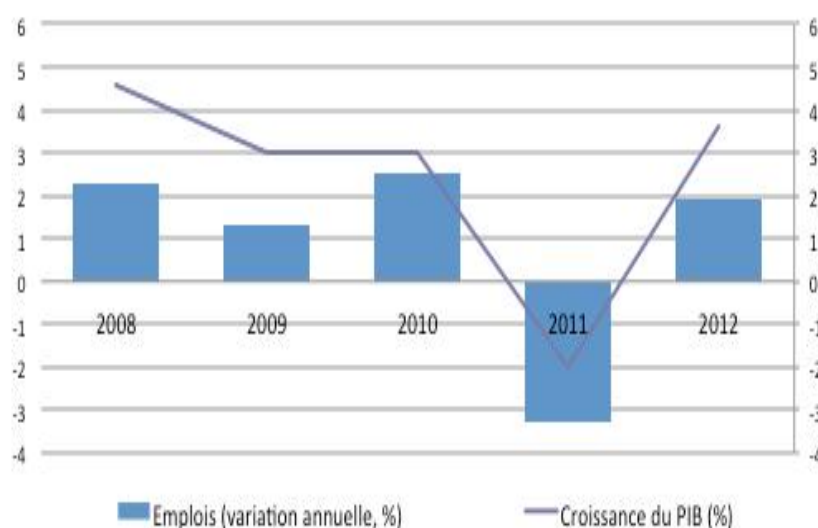
Source : KILM, ILO

I.4.3. Structure et évolution de l'emploi par secteurs d'activités formelles et au niveau régional

Les impacts de la croissance sur l'emploi et les élasticités sectorielles

En Tunisie la croissance s'est relativement stabilisée depuis le milieu des années 90 et a été soutenue lors des années 2000. Néanmoins, à l'instar de la période 2008-2012, la création d'emplois subit de fortes fluctuations. Il est vrai que la création d'emplois en Tunisie dépend de facteurs qui ne sont pas totalement maîtrisés. L'emploi dans l'agriculture est fortement dépendant des aléas climatiques, celui dans le bâtiment est directement lié à la conjoncture économique alors que l'emploi dans un secteur comme le tourisme varie en fonction de la demande, des conditions de sécurité et de la conjoncture internationale.

Figure. 39 : Croissance et variation de l'emploi, 2008-2012



Source : EIU

Cela dit, la croissance tunisienne dans la période 2007-2013 a permis de créer des emplois dans plusieurs secteurs de l'économie. Le PIB tunisien a cru en moyenne de 3,1% en 2007-2013 allant de pair avec un accroissement de 1,5% de l'emploi dans la population active. En disposant des séries du taux de croissance et du taux de l'emploi (emploi/population active), on estime l'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance (combien de points d'emplois de plus pour un point de croissance du PIB de plus). Malgré une croissance modérée (2,5%), la création d'emplois semble avoir été marquée dans le secteur agroalimentaire. Ainsi, l'élasticité sectorielle a été particulièrement élevée dans l'industrie agroalimentaire (2,0), suivie des industries mécaniques et électriques (élasticité de 0,9) qui avaient bénéficié par contre d'un taux de croissance du PIB plus significatif (voir tableau ci-dessous). En outre, l'élasticité a été importante dans le secteur des services (0,6), notamment pour le sous secteur du commerce (1,0) mais beaucoup plus faible dans le secteur du transport et des télécommunications.

Dans l'ensemble, peu de secteurs n'ont pas contribué à la baisse du chômage. Il s'agit essentiellement de l'agriculture (-0,8) et l'industrie des matériaux de construction (-0,4) qui ont connu une baisse de la population occupée. Quant au secteur du textile et de l'habillement, il a enregistré une croissance légèrement négative, contribuant à une baisse conséquente de la population occupée dans ce secteur (-0,9%).

Tableau. 29 : L'élasticité de l'emploi en terme de PIB (variation de la population occupée/ variation du PIB), par secteur, 2007-2013

	Variation de la population active occupée par secteur (*)	Variation du PIB sectoriel (*)	Elasticité sectorielle
Agriculture et pêche	-1,5	1,8	-0,8
Industries manufacturières dont :	1,4	3,4	0,4
Industries agroalimentaires	5,1	2,5	2,0
Industries des matériaux de constructions, céramiques et verre	-0,9	2,3	-0,4
Industries mécaniques et électriques	6,2	7,2	0,9
Textile, l'habillement et des chaussures	-0,9	-0,1	-
Industries non manufacturières	2,9	-1,2	-2,4
Services dont :	2,3	3,6	0,6
Commerce	2,6	2,8	1,0
Transport et télécommunication	1,6	5,9	0,3
Hôtel et restauration	0,0	-0,3	-0,1
Banques et assurances	0,7	5,5	0,1
Total	1,5	3,1	0,5

(*) Moyenne annuelle 2007-2013

Source : Calculs IM basés sur données INS

Le tableau suivant indique les résultats des calculs pour l'année 2013.

Tableau. 30 : Estimations des taux d'emplois par secteurs d'activités (2013)

Secteurs d'activité	Population active occupée		Population active (en Milliers)	Population active non occupée ou au chômage (en Milliers)	Créations d'emplois (en Milliers)	Taux d'emploi (en%)
	(en Milliers)	(en %)				
Agriculture et pêche	507,4	15,3	603,4	96,0	12,8	0,32
Industries manufacturières	622,6	18,8	741,4	118,8	15,7	0,39
Industries non manufacturières	480,0	14,5	571,8	91,8	12,1	0,30
Activités de services	1705,3	51,4	2027,1	321,8	43,1	1,09
<i>dont :</i>						
<i>(Services sociaux, culturels et associatifs)</i>	<i>(140,6)</i>	<i>(4,2)</i>	<i>(165,7)</i>	<i>(25,1)</i>	<i>(3,5)</i>	<i>(0,09)</i>
<i>(Services administratifs)</i>	<i>(643,5)</i>	<i>(19,4)</i>	<i>(765,1)</i>	<i>(121,6)</i>	<i>(16,3)</i>	<i>(0,41)</i>
<i>(Autres services)</i>	<i>(908,5)</i>	<i>(27,4)</i>	<i>(1080,5)</i>	<i>(172)</i>	<i>(22,9)</i>	<i>(0,58)</i>
<i>(Non déclarés)</i>	<i>(12,7)</i>	<i>(0,4)</i>	<i>(15,8)</i>	<i>(3,1)</i>	<i>(0,4)</i>	<i>(0,01)</i>
Ensemble de l'économie	3315,3	100,0	3943,7	628,4	83,7	2,12
Taux de chômage :				15,9%		

Source: Calculs et estimations de l'étude sur la base des enquêtes nationales sur la population et l'emploi (Institut National de la Statistique, Mars 2014).

Le contenu en emplois de la croissance

On notera qu'au cours des sept dernières années (2007-2014), deux types d'évolutions ont été enregistrés au niveau sectoriel:

- ✓ Un renforcement du dynamisme du secteur des services, du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) et de l'industrie manufacturière.
- ✓ Un allègement du poids d'autres secteurs, à l'instar de l'agriculture et la pêche, le tourisme, où les créations d'emplois ont diminué. Le secteur des services demeure le principal débouché pour les tunisiens. En 2014, plus de la moitié de la population est employée dans le secteur des services ; la part du secteur dans l'emploi s'élève à 51,3% de la population, en nette croissance par rapport à 2007 (48,5%). Cette part élevée s'explique en partie par le sous-secteur « Services de l'éducation, santé et administratifs » qui représente 19,7% de l'emploi total du pays et des activités de commerce pour 13% de l'emploi total. La part du secteur des transports et des communications est restée à peu près la même (5,8% début 2014 contre 5,7% en 2007).

La part de l'industrie (manufacturière et non manufacturière) dans l'emploi est de 33,5%. Les industries manufacturières représentent 18,8% de l'emploi du pays, une proportion très proche de leur poids en 2007. Le sous-secteur du textile, habillement et chaussures est responsable de la plus grande partie de l'emploi total (7,7%) même si l'on note une légère baisse par rapport à 2007. Le secteur primaire (agriculture et pêche) occupe une part importante de la main d'œuvre (14,8%) mais connaît une baisse par rapport aux 18,3% observés en 2007. Traditionnellement, les importantes créations d'emplois dans l'agriculture s'expliquent par une réorientation d'investissements vers des activités fortement utilisatrices de main d'œuvre, telles que les cultures irriguées et l'élevage. Enfin, la construction et les travaux publics font depuis longtemps partie des secteurs les plus créateurs d'emplois en Tunisie (13,5% en 2014). L'accélération de la part des investissements allouée aux constructions et aménagements semble être à l'origine de la sensible augmentation du nombre d'emplois générés par cette branche.

Tableau.32 : Répartition de la population active occupée selon le secteur d'activité, comparaison 2007 et 2014

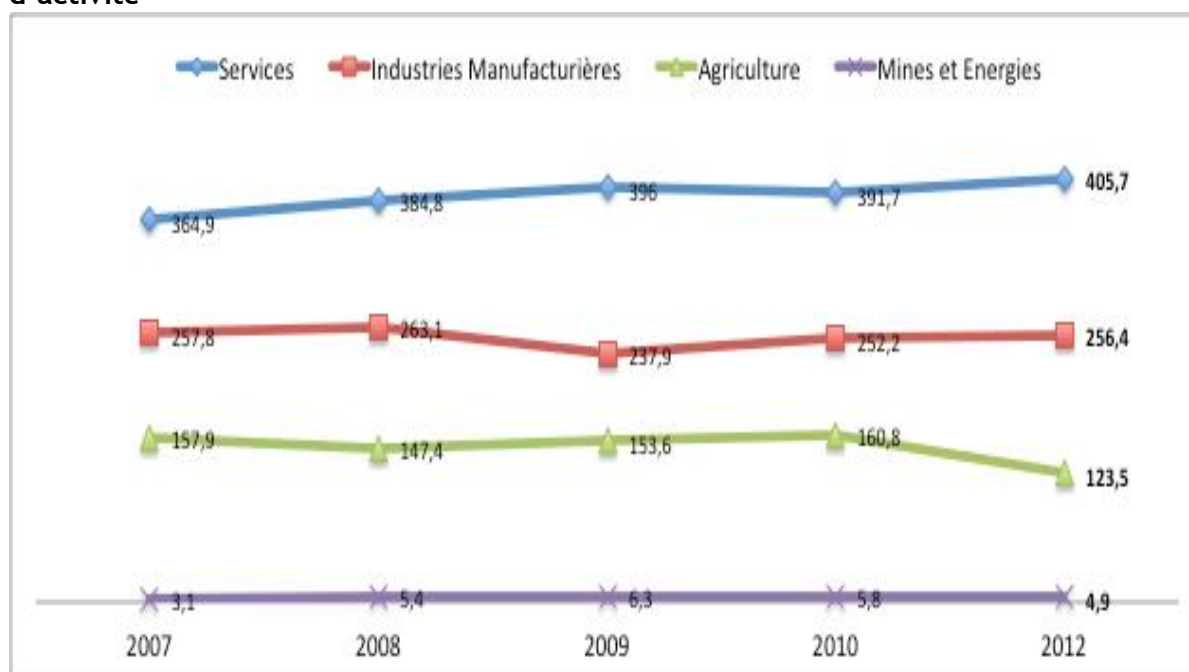
	2007		Trimestre 1- 2014	
	milliers	%	milliers	%
Agriculture et pêche	565,9	18,3	503,5	14,8
Industries manufacturières	581,1	18,8	637,5	18,8
Industries agroalimentaires	66,4	2,2	78,6	2,3
Matériaux de constructions, céramiques et verre	37,3	1,2	36,4	1,1
Industries mécaniques et électriques	98,5	3,2	148,0	4,4
Industries chimiques	26,8	0,9	32,6	1,0
Textile, l'habillement et des chaussures	264,1	8,6	262,5	7,7
Autres industries manufacturières	88,0	2,9	79,4	2,3
Les industries non manufacturières	412,8	13,4	499,1	14,7
Mines et énergie	34,4	1,1	42,8	1,3
Construction et travaux publics	378,4	12,3	456,3	13,5
Services	1496,1	48,5	1741,2	51,3
Commerce	353,4	11,5	441,3	13,0
Transport et télécommunication	177,1	5,7	196,6	5,8
Hôtel et restauration	121,7	3,9	119,8	3,5

Banques et assurances	26,5	0,9	27,6	0,8
Services de réparation et de l'immobilier et autres services aux institutions	111,0	3,6	152,0	4,5
Services sociaux et culturels	137,5	4,5	136,6	4,0
Services de l'éducation, la santé et administratives	568,6	18,4	667,3	19,7
Non déclaré	29,2	0,9	11,2	0,3
Total	3085,1	100	3392,5	100

Source: Institut National de la Statistique (INS)

En ce qui concerne l'emploi des femmes, il a augmenté dans le secteur des services et des mines & énergie mais a reculé dans le secteur agricole et dans l'industrie manufacturière. Le secteur des services a connu la plus forte croissance en termes de création d'emplois féminins, un véritable soutien pour les femmes qui y sont très présentes.

Figure. 40 : Evolution de la population active occupée féminine selon le secteur d'activité



Source: Enquête Nationale sur l'Emploi (Mai 2007, Mai 2008, Mai 2009, Mai 2010, Mai 2012), INS

Une majorité d'emplois dans le secteur public

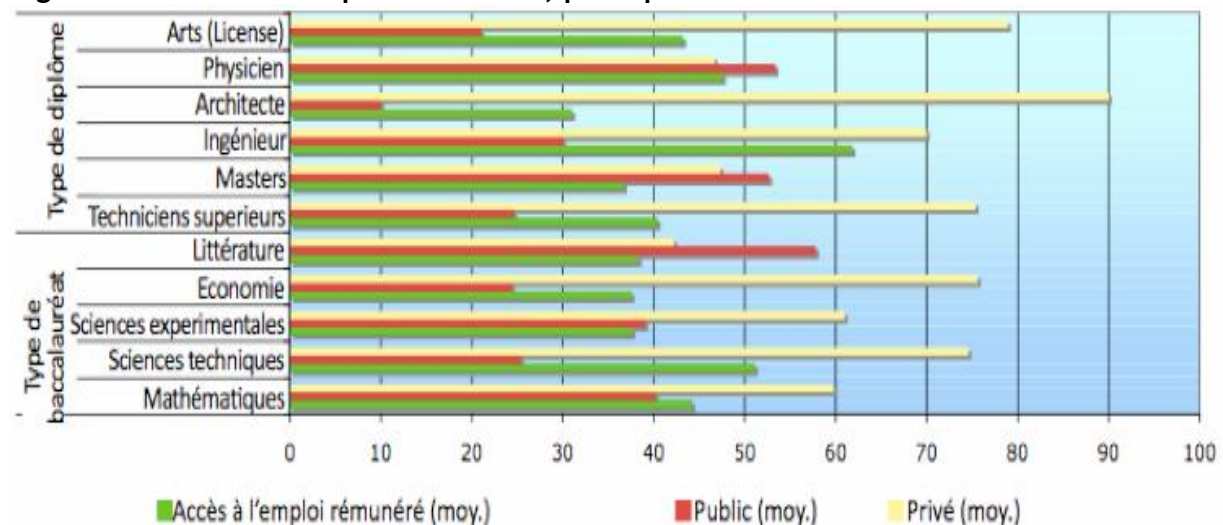
La mobilité sur le marché du travail a longtemps été restreinte par l'attractivité du secteur public. L'emploi dans le secteur public est très élevé et représente 22% en Tunisie (cf. BIT, 2012). Il faut noter que les salaires dans le secteur public sont élevés, la protection de l'emploi et l'accès à une caisse de sécurité sociale sont aussi meilleures. Ceci peut constituer une barrière à l'orientation des jeunes vers des emplois plus productifs. Le salaire mensuel moyen des Tunisiens issus du secteur public est de 482 dinars contre 352 dinars pour le secteur privé (Ben Halima et al, 2010). De plus, les hommes du secteur public perçoivent un salaire moyen de 569 dinars tunisiens, soit près de 50% de plus que le salaire moyen des hommes dans le secteur privé.

La taille de l'entreprise a un rôle déterminant sur les salaires. Le fait de travailler dans une petite entreprise (entre 1 et 9 salariés) implique une marge relativement importante de réduction de salaire pour les deux secteurs. Au final, les salaires du secteur public sont plus élevés en raison des détenteurs de Master qui l'intègrent pour s'assurer un bon salaire tandis que les autres sont sans emploi ou se rabattent sur des emplois moins bien rémunérés dans le secteur privé.

Ces avantages influencent les jeunes à la fois dans leur choix de filières pour le supérieur et dans leur stratégie de recherche d'emplois, que certains qualifient de recherche de rentes, l'objectif étant de décrocher un emploi public (voir les références dans Kocoklu & Flayols, 2012). En amont, les jeunes sont, en effet, tentés de choisir des filières de formation généralistes permettant l'accès aux emplois de la fonction publique. Une fois diplômés, les jeunes attendent en situation de chômage un emploi correspondant à leurs souhaits en termes de salaires et de conditions de travail, que le secteur public est le plus apte à leur fournir. Le cas échéant, ils courent le risque d'un chômage de longue durée et/ou de travailler, à terme, dans le secteur informel ou encore d'émigrer.

La majorité des créations d'emplois formels se font donc dans des secteurs généralement associés au secteur public (entreprises de services publics, la fonction publique et les services sociaux). Le secteur public emploie la majorité des diplômés universitaires en physique (53%) et un peu plus de la moitié des masters. Concernant les jeunes avec un diplôme du secondaire, il emploie la plus grande partie des diplômés en littérature (58%). Dans les autres filières les diplômés s'orientent davantage vers le secteur privé. Quant au secteur privé, il emploie presque 80% des diplômés universitaires ayant obtenu une licence en arts et 90% des architectes en Tunisie. Le privé est par ailleurs la principale source de travail pour les Ingénieurs (70% du total) et techniciens supérieurs (plus de 75%). Concernant les jeunes avec un diplôme du secondaire (baccalauréat), ceux-ci ont de fortes chances de se retrouver dans le privé s'ils ont obtenu un baccalauréat en économie (76%), en sciences techniques (75%), en sciences expérimentales (62%) et en mathématiques (60%).

Figure. 41 Accès à l'emploi en Tunisie, par diplôme et secteur



Source : Ben Halima et al (2010)

I.4.4. Les causes du chômage et du sous-emploi et les profils des demandeurs d'emplois

Un accès croissant à l'éducation et à la formation professionnelle, mais une faible employabilité des jeunes diplômés

On relève d'abord d'importantes disparités et un régime de croissance qui crée des emplois pour les jeunes de manière volatile. Le taux de chômage de la population active est estimé à 17,6% en 2012 (contre 14,8% en 2010) avec d'importantes disparités régionales (28,6% au centre-ouest, 26,9% au sud-ouest, 24,8% au sud-est et 11,1% au centre-est) (FEMISE, 2013). En ce qui concerne les causes du chômage on note que du côté de la demande de l'emploi celle-ci a explosé ces dernières années (+51,6% entre 2010 et 2013) tandis que l'offre est insuffisante et connaît un important déclin lors de cette même période (-49,6%).

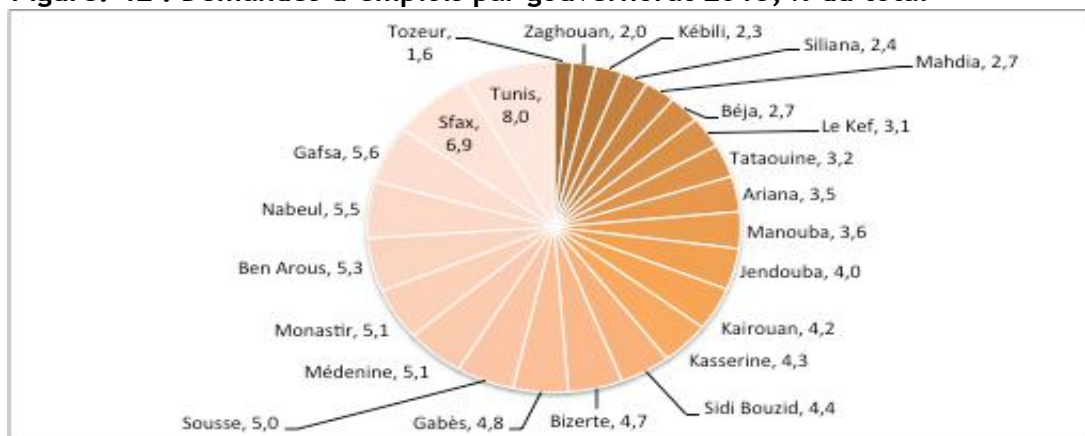
Tableau. 33 : Marché du travail en Tunisie

	Moyenne mensuelle 2013	Moyenne mensuelle 2010 (S1)	Variation en %
Demandes d'emplois	61328	40448	51,6
<i>dont:</i>			
Premier emploi	57344	35623	61,0
Gouvernorats avec la plus grande demande			
Gafsa	3416	1726	97,9
Sfax	4237	2944	43,9
Tunis	4935	3037	62,5
Offres d'Emplois	7809	15507	-49,6
Placements réalisés	4847	10690	-54,7
<i>Dont</i>			
Premier emploi	4264	7259	-41,3

Source: Institut National de la Statistique (INS)

Les gouvernorats avec la plus grande demande restent ceux de Tunis, Sfax et Gafsa (respectivement 8%, 6,9% et 5,6% de la demande totale). Il s'agit, pour les deux premières, de régions qui connaissent traditionnellement une très forte concentration de la population. On notera par ailleurs que dans ces régions la croissance de la demande a été considérablement marquée, avec notamment une augmentation de près de 100% à Gafsa.

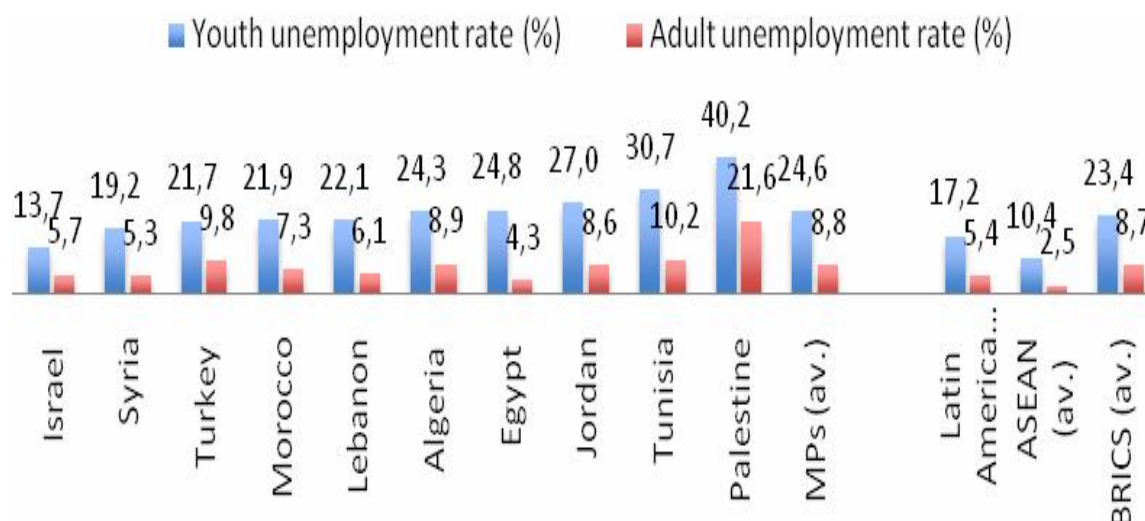
Figure. 42 : Demandes d'emplois par gouvernorat 2013, % du total



Source: Institut National de la Statistique (INS)

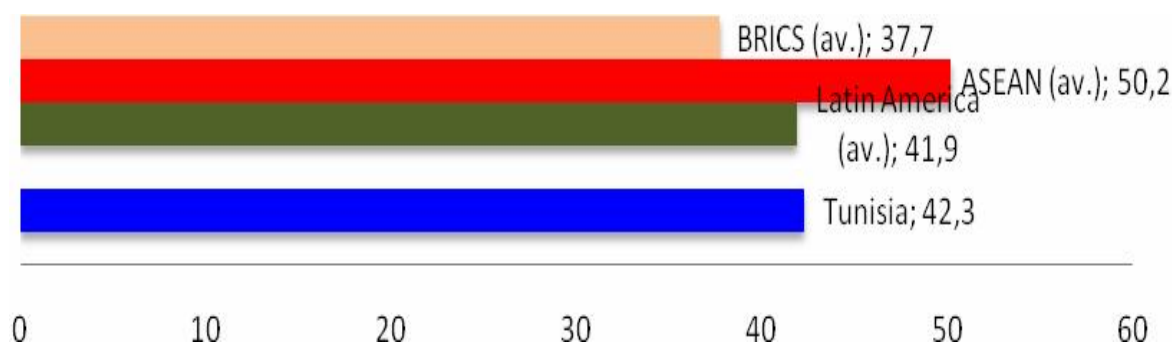
Quand on examine le profil des demandeurs d'emplois, on réalise que les jeunes tunisiens sont les plus touchés par le phénomène, avec l'un des taux de chômage les plus élevés au monde avant la révolution. Plus de 40% des chômeurs tunisiens sont des jeunes de 15-24 ans, ce qui reste proche des taux relevés dans d'autres régions émergentes.

Figure. 43 : Chômage total et des jeunes (%), 2010



Source : KILM

Figure. 44 : Part des jeunes chômeurs dans le total des chômeurs (%), année la plus récente

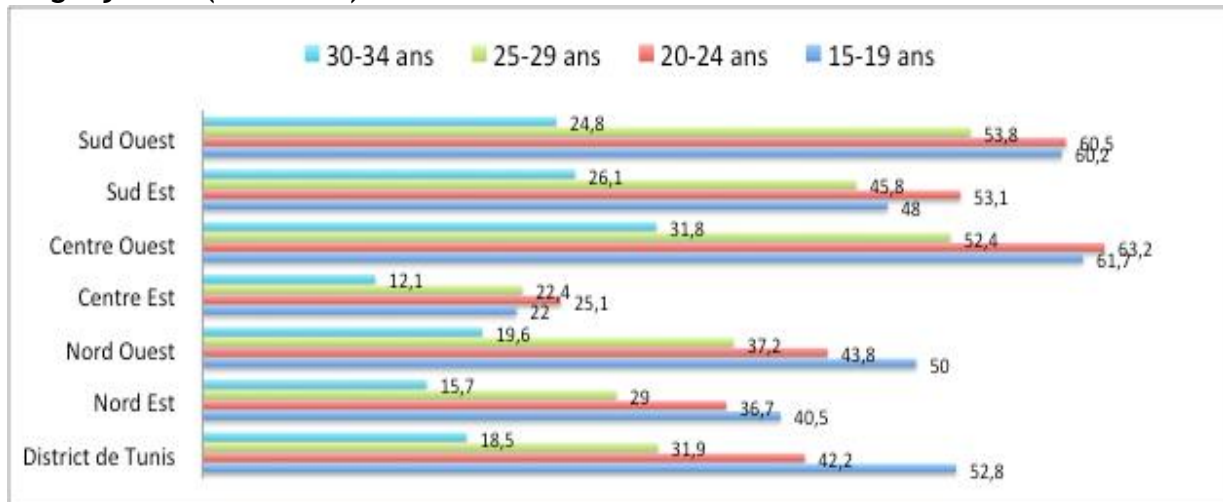


Source: KILM, * MPs av. excluding Israel and Turkey

Le taux de chômage des jeunes est important dans toutes les grandes régions. Les très jeunes (15-19 ans) sont particulièrement touchés dans le district de Tunis et dans le centre-ouest et sud-ouest avec des taux de chômage respectifs de 52,8%, 61,7% et 60,2%. Le chômage reste élevé mais chute légèrement pour la tranche d'âge (20-24 ans) touchant 25,1% à 63,2% des jeunes dans les 7 régions. Enfin, la situation s'améliore encore un peu pour les 25-29 ans, même si le chômage reste pour eux particulièrement significatif au sud-ouest (53,8%) et centre-ouest du pays (52,4%). Deux remarques s'imposent ici :

- ✓ dans l'ensemble, on remarque que le centre-est est comparativement peu touché par le chômage indépendamment de la tranche d'âge des jeunes.
- ✓ une fois la première tranche de l'âge adulte atteinte, le taux de chômage est divisé par 2 par rapport à la moyenne des 15-29 ans et ce dans toutes les régions.

Figure. 45 : Taux de chômage dans les grandes régions, en 2011, selon les tranches d'âges jeunes (15-29 ans) - versus - adultes de 30-34 ans



Source: Enquête Nationale sur l'Emploi (Mai 2011), INS

Dans l'ensemble, malgré les bonnes performances macroéconomiques de la Tunisie, le pays n'est donc pas parvenu à faire baisser durablement le chômage chez les jeunes. On pourrait donc se demander quelle est la relation entre la croissance et la création d'emplois pour les jeunes et quels sont les secteurs qui pourraient réduire le chômage. Le travail de Stampini et Verdier-Chouchane (2011) aide à comprendre les dynamiques qui entrent en jeu sur le marché du travail des jeunes en Tunisie. Sur la période 2000-2007, le PIB tunisien a augmenté de 4,9% par an en moyenne avec des pointes à 5,7% en 2006 et 6,3% en 2007. Sur les 2 mêmes années, l'emploi des jeunes Tunisiens a augmenté respectivement de 2,6% et 0,3%. Ainsi, le niveau d'élasticité de l'emploi au niveau du PIB calculé par les auteurs (0,47 en 2006 et 0,05 en 2007) montre non seulement que l'économie domestique est de moins en moins portée par la jeunesse mais également que le régime de croissance favorise la création d'emplois pour les jeunes de manière volatile.

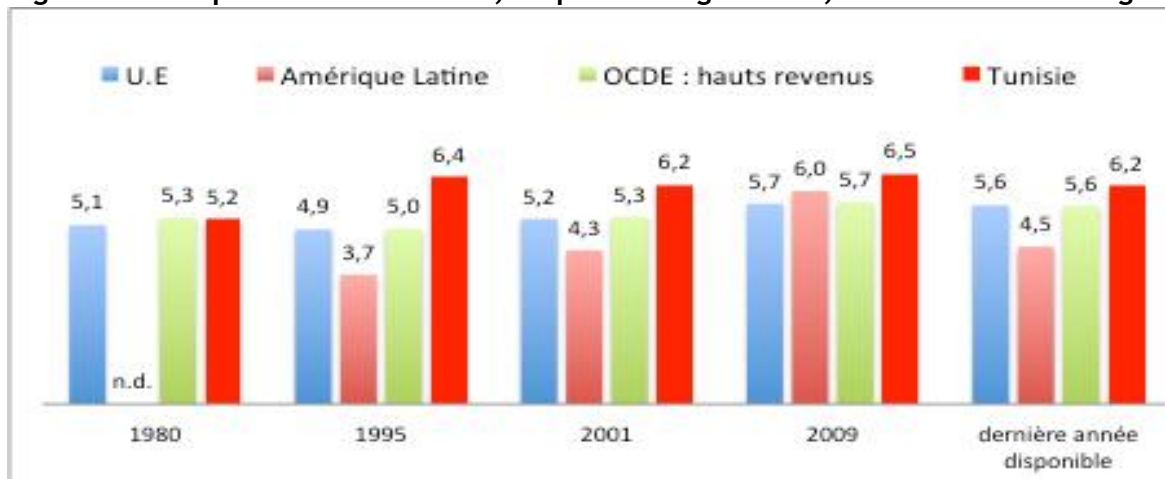
Choudry et al. (2010) indiquent que le fort taux de chômage chez les jeunes se traduit par une génération de «travailleurs découragés» ainsi qu'une forme d'exclusion sociale sur le marché du travail. Il semblerait que la crise financière a eu un double impact sur la jeunesse : i) la baisse de la demande sur le marché du travail indique que les nouveaux entrants ayant, par définition « un manque d'expérience » ont été beaucoup plus touchés que les autres et ii) la destruction des emplois concerne surtout les jeunes en raison de la nature temporaire de leurs contrats de travail. La création d'emplois pour les jeunes a été particulièrement faible après la crise. Elle était estimée à 0,71% en 2009 et 0,88% en 2010 tandis que la croissance dépassait les 3%.

Pire encore, le taux de chômage des jeunes est probablement sous-estimé au regard des très faibles taux de participation des jeunes à la population active.

Un accès croissant à l'éducation, à la formation professionnelle et un bon niveau d'instruction... mais, un taux de chômage des diplômés alarmant et une faible employabilité

Le chômage, qui tend à être structurel, résulte d'une inadéquation à la fois quantitative (entre les formations supérieures et les besoins du secteur privé) et qualitative (les diplômés n'ayant pas les compétences requises pour intégrer le marché du travail). L'importante croissance démographique augmente l'offre de capital humain. Néanmoins, les dépenses publiques en éducation sont vraiment déterminantes pour l'acquisition des compétences nécessaires pour entrer dans le marché du travail et être productif. En outre, les politiques de formation avant ou dès que les jeunes actifs trouvent un emploi jouent un rôle supplémentaire dans l'offre de capital humain dans l'économie. Comme nous le montre le graphique suivant, la Tunisie a beaucoup investi dans l'éducation ces 30 dernières années. Les dépenses en éducation en pourcentage du PIB sont restées élevées et dépassent même celles de l'UE et la moyenne des pays de l'OCDE à hauts revenus.

Figure. 46 : Dépenses en éducation, en pourcentage du PIB, Tunisie VS autres régions



Source : WDI online

C'est cet investissement dans l'éducation qui a permis d'augmenter rapidement et considérablement les niveaux d'éducation des jeunes tunisiens, en influant sur le nombre d'années de scolarité et sur le niveau d'alphabétisation. L'accès à l'éducation a très fortement augmenté au cours des 30 dernières années. Il a quasiment triplé dans le cas du secondaire et dépasse aujourd'hui le taux observé dans des régions émergentes. Ainsi, la Tunisie qui se trouvait dans une très mauvaise position dans les années 80 par rapport à la moyenne PM, l'Amérique Latine et l'ASEAN, les devance aujourd'hui. De même, le taux de scolarisation s'est hissé à un taux très significatif de 37,1% sur la période 2000-2012 qui avoisine celui d'autres régions (voir Tableau 29).

Tableau. 34 : Taux de scolarisation (brut), (%)

Country Name	Primaire			Secondaire			Supérieur		
	1980-1985	1990-1995	2000-2012	1980-1985	1990-1995	2000-2012	1980-1985	1990-1995	2000-2012
Tunisie	112,0	116,3	109,9	36,4	57,7	92,6	5,4	12,4	37,1
PM (moy.)	97,9	99,0	106,3	56,5	64,4	87,2	16,0	18,1	40,5
Amérique Latine (moy.)	112,0	112,9	111,5	59,4	63,1	88,0	19,4	23,6	57,8
ASEAN (moy.)	134,8	102,4	109,4	43,7	48,0	69,1	11,4	12,3	27,7
Europe de l'Est non-UE (moy.)	104,3	106,1	99,0	98,1	92,0	99,3	44,7	41,0	83,4
BRICS (moy.)	104,2	114,5	112,4	59,1	63,7	86,6	17,3	15,8	32,2

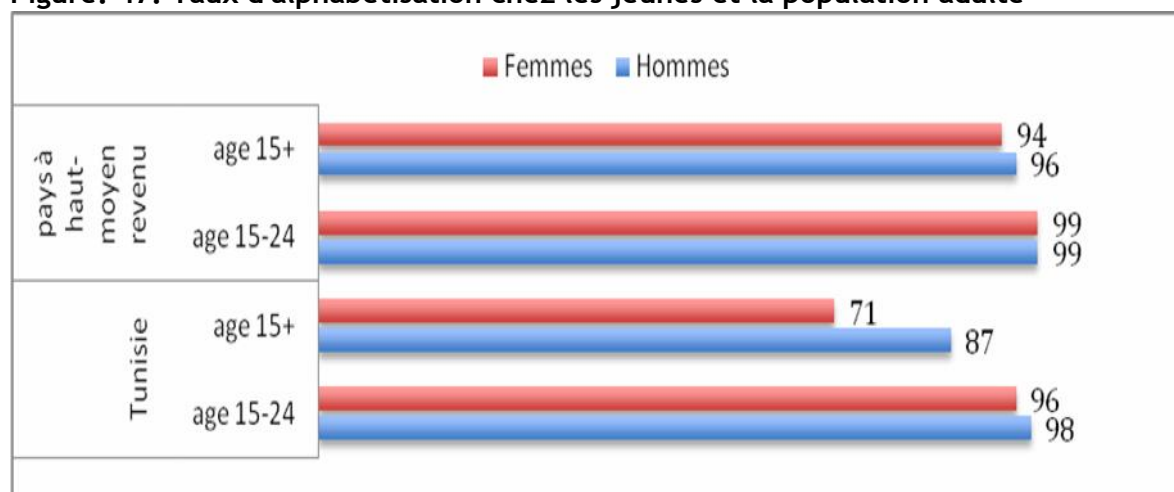
Source : WDI online

Par conséquent, on observe que le taux d'alphabétisation a considérablement augmenté passant de 48,2% dans le début des années 1980 à 77,6% récemment (Tableau 30). Chez les jeunes ce taux est quasiment identique à celui que l'on retrouve dans les pays à revenu moyen-élevé, tant pour les hommes que pour les femmes.

Tableau. 35 :Taux d'alphabétisation (% des 15 ans et +)

	Début-mi 1980s	mi 90's - début 2000's	fin 2000's -2010
Tunisie	48,2	74,3	77,6
PM (moy.)	56,3	76,7	81,0
Amérique Latine (moy.)	86,4	93,6	95,7
ASEAN (moy.)	76,4	87,9	89,7
Europe de l'Est non-UE (moy.)	97,9	99,5	99,7
BRICS (moy.)	71,0	84,5	87,1

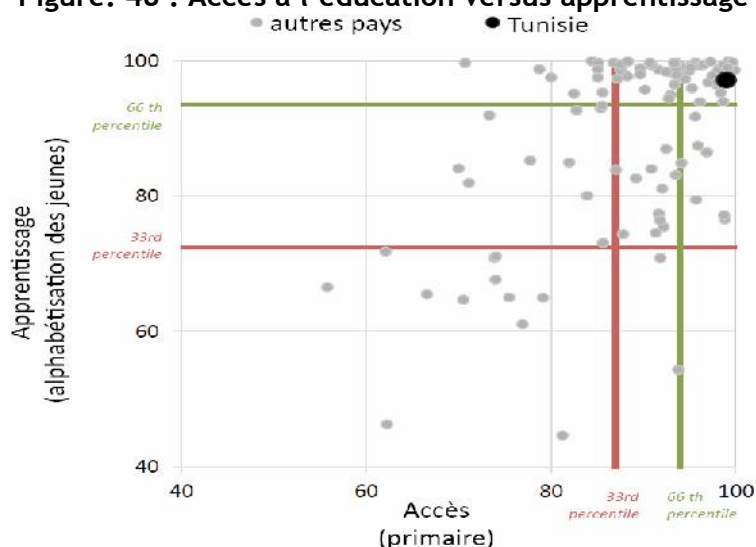
Source : WDI online

Figure. 47: Taux d'alphabétisation chez les jeunes et la population adulte

Source: UNESCO Institute for Statistics (UIS)

En outre, la figure 44 montre que le pays est bien placé sur la grille mondiale qui compare accès à l'éducation et efficacité (apprentissage) du système éducatif. On aperçoit que la Tunisie est bien située par rapport aux autres pays à revenu intermédiaire.

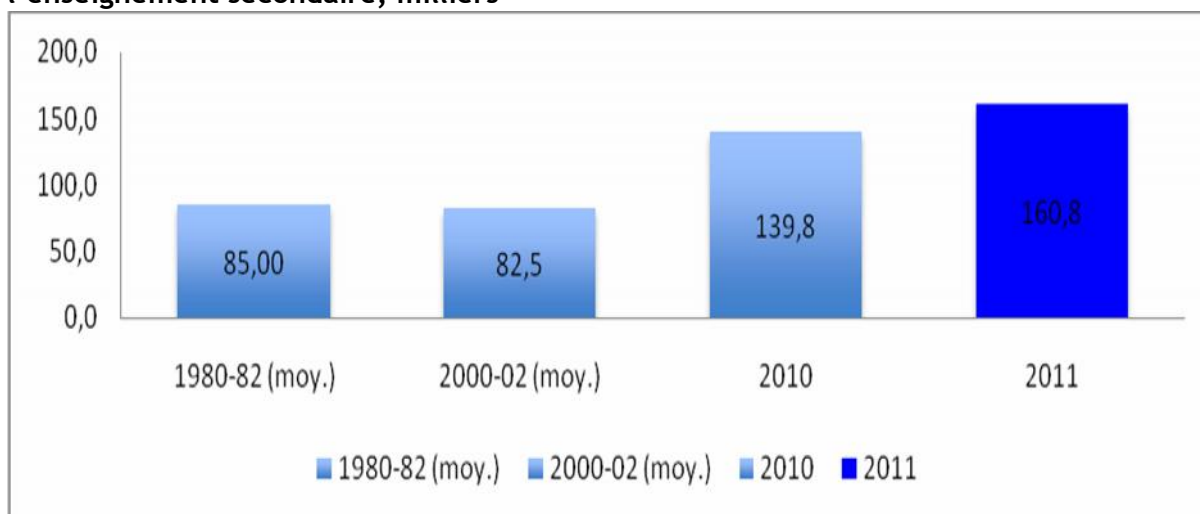
Figure. 48 : Accès à l'éducation versus apprentissage



Source: UNESCO Institute for Statistics (UIS)

Enfin, le nombre d'élèves inscrits en formation professionnelle (programmes de vocation technique et professionnelle dans une institution publique ou privée) a doublé lors des 30 dernières années, dépassant les 160.000 par rapport aux 85.000 en moyenne au début des années 1980.

Figure.49 : Les élèves en formation professionnelle (public et privé) dans l'enseignement secondaire, milliers

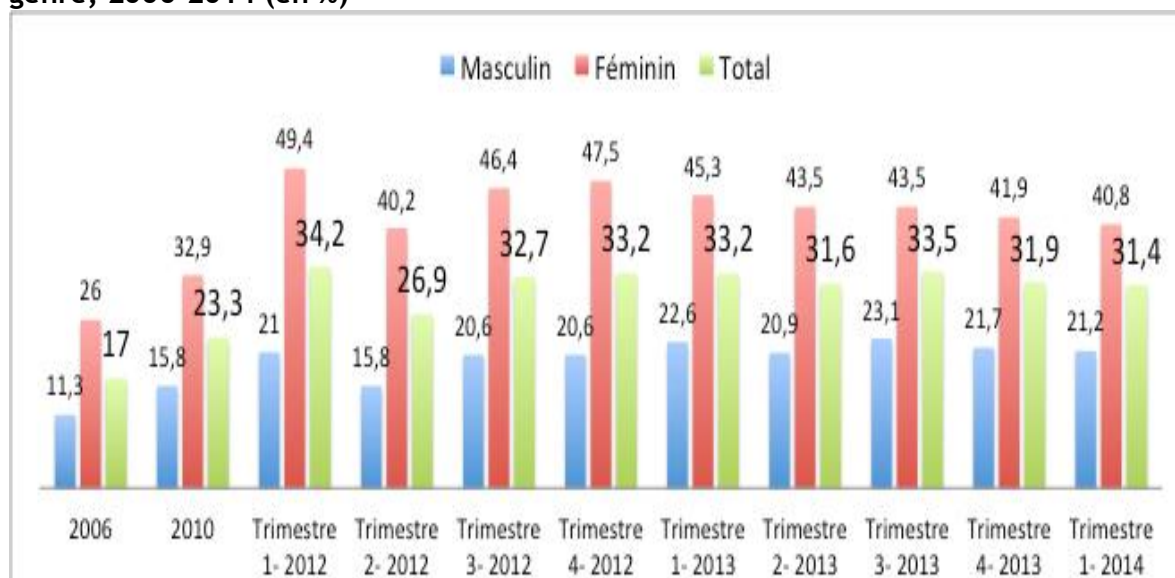


Source: WDI online

Se pose donc la question du taux de chômage alarmant des jeunes diplômés malgré les investissements massifs en éducation. En effet, même si la Tunisie dispose d'un riche capital humain qualifié, les diplômés sont ceux qui peinent le plus à trouver un emploi. Le nombre total des diplômés et le taux de chômage de ces derniers n'ont cessé d'augmenter. La scolarisation massive et la baisse de la sélectivité scolaire lors des dernières décennies ont facilité l'accès à l'enseignement supérieur et le taux de chômage chez les jeunes diplômés du supérieur n'a cessé son ascension, il a quasiment doublé entre 2006 et 2014 passant de 17% à 31,4% début 2014.

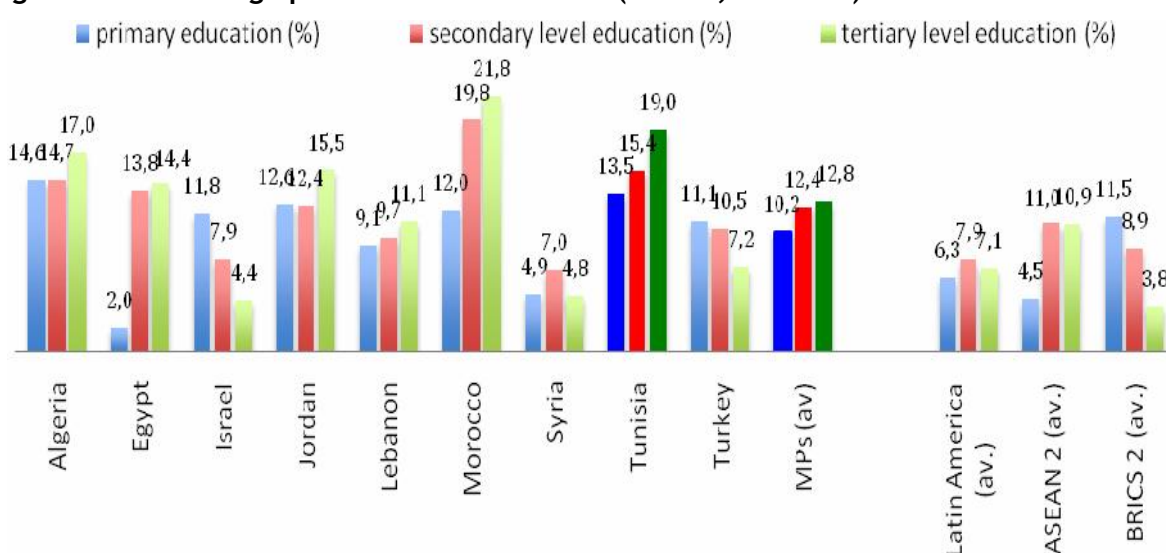
Ce taux est trop élevé, le triple de ce que l'on observe en Amérique Latine et considérablement au dessus de la moyenne méditerranéenne (seul le Maroc a un taux de chômage des diplômés universitaires plus élevé dans la région) (voir Figure 47). Ici aussi les femmes sont les plus touchées avec une femme diplômée universitaire sur trois étant au chômage, soit le double que chez les hommes. Le taux de chômage des femmes diplômées du supérieur est passé de 26% en 2006 à 49,4% au début 2012 soit un ratio d'une femme sur deux. Malgré un certain recul, il reste très élevé à 40,8% au début 2014.

Figure. 50 : Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur selon le genre, 2006-2014 (en %)



Source: Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi (Direction des statistiques sur l'emploi)

Figure. 51 : Chômage par niveau d'éducation (2010* , 15 ans +)



Source: KILM and Martin (2009). * or most recent available year, ASEAN 2 (Indonesia, Philippines), BRICS 2 (Russia, Brazil)

En ce qui concerne la répartition des chômeurs par diplôme, une explosion du nombre de chômeurs diplômés d'une maîtrise en sciences exactes saute aux yeux : leur nombre a presque doublé en l'espace de 2 ans, passant de 37.000 au début 2012 à 71.400 au premier trimestre 2014. Suivent les techniciens supérieurs (66.200 début 2014 contre 104.800 début 2012), puis les diplômés en sciences humaines et en droit, économie, et gestion.

Figure. 52: Répartition des chômeurs de l'enseignement supérieur selon la nature de diplôme, milliers, 2006-2014



Source: Institut National de la Statistique (INS), Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi

La relation croissante entre le taux de chômage et le niveau d'éducation est particulièrement alarmante puisqu'elle peut constituer un frein au processus de croissance. Au niveau individuel, le chômage des diplômés tend à décourager les familles et la motivation des jeunes à investir dans la poursuite des études (dans la mesure où plus le niveau de formation est élevé, plus la probabilité de se trouver au chômage l'est aussi). Au niveau macro, ces taux de chômage des diplômés anormalement élevés réduisent l'efficacité des dépenses publiques en éducation et ne permettent pas de bénéficier des effets externes positifs que ces dépenses sont supposées favoriser (meilleure capacité d'absorption des transferts technologiques, meilleure capacité à développer l'innovation dans les entreprises, etc.).

Par ailleurs, les jeunes diplômés restent en situation de chômage sur de longues périodes. La durée moyenne de chômage des diplômés est de 28 mois pour les diplômés du supérieur contre 19 mois pour les non diplômés (Stampini & Verdier-Chouchane, 2011). Ces durées très longues de chômage réduisent la compétence de ces jeunes formés, ce qui déprécie la qualité du capital humain global.

La gouvernance administrative et institutionnelle de la politique de l'emploi : les changements de paramètres et la faible portée des politiques de réponses

Le besoin pour un nouveau modèle de développement pour la Tunisie axé sur l'emploi se fait sentir. Ainsi, pour un montant de 700.000 TND, une stratégie nationale pour l'emploi 2013-2017 a été adoptée fin 2012 et ratifiée par le ministère de la formation professionnelle.

Des objectifs stratégiques ont été prescrits autour de plusieurs axes. Il s'agit de promouvoir les petites entreprises, améliorer les systèmes de formation professionnelle et développer des compétences pour les secteurs en pénurie. Une baisse perceptible du taux de chômage est envisagée pour la fin de 2015. Enfin, l'objectif de moyen terme (horizon 2017) consiste en l'adoption d'un programme pour l'emploi et l'amélioration de la productivité. Dans l'ensemble il s'agit donc d'effectuer des réformes concernant la politique financière et fiscale, la politique monétaire et bancaire, l'investissement, la recherche et le développement et de remanier le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi. Par ailleurs, il s'agit d'orienter l'effort vers les secteurs créateurs d'emplois, de renforcer les capacités du secteur privé pour qu'il puisse créer des emplois, notamment pour les femmes, et de former les jeunes aux compétences requises par les entreprises.

Cependant, la stratégie pour l'emploi n'est pas encore pleinement opérationnelle et d'importants manques sont à déplorer. Les organes institutionnels de la politique de l'emploi en Tunisie (l'ANETI, l'ONEQ, le FNE et la BTS) sont décrits dans le tableau suivant. On notera que :

- ✓ Ces organes disposent généralement d'un système d'information de gestion efficace, mais souffrent d'un problème de ressources humaines insuffisantes, situation qui s'est détériorée depuis la révolution (ex. pour l'ANETI un seul conseiller pour 1000 chômeurs, contre un conseiller pour 600 chômeurs avant la révolution) (Zouari, 2014).
- ✓ Depuis quelques années, ils actualisent leurs moyens pour permettre l'intégration des sans-emploi. Les programmes d'emploi comme le FNE 21-21 se restructurent, ciblant les catégories qui en ont le plus besoin, et sont progressivement simplifiés.
- ✓ Par ailleurs, depuis la révolution, une plus grande impulsion est donnée aux initiatives locales et régionales de l'emploi. Parmi les plus récents programmes du Fonds National de l'Emploi, on notera le contrat emploi solidarité qui offre aux diplômés de l'enseignement supérieur un stage au sein des associations et des organisations nationales, le recrutement d'enseignants au sein du programme national de l'enseignement des adultes, un stage au sein des collectivités locales.

Tableau. 36 : Descriptif des organes institutionnels de la politique de l'emploi en Tunisie

Agence Nationale pour le travail et l'Emploi Indépendant- ANETI	L'ANETI, créée par la loi 93-11 du 17 Février 1993, est un établissement public non-administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie administrative et financière. L'agence est placée sous la tutelle du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi et sa principale mission est de mettre en œuvre la politique du gouvernement relative à la promotion de l'emploi, en particulier pour les jeunes. Elle pour mission ³⁰ : i) d'animer le marché de l'emploi, au niveau national, régional, local et sectoriel à travers son réseau de 91 bureaux d'emploi et 1 164 collaborateurs, ii) de développer l'information sur l'emploi et les qualifications professionnelles en ciblant les entrepreneurs et les demandeurs d'emploi, iii) de mettre en œuvre les programmes de promotion de l'emploi et d'insertion des jeunes, dont la réalisation lui est confiée par l'autorité de tutelle, iv) d'apporter le soutien nécessaire à la promotion des petites entreprises et de l'emploi indépendant, v) d'assurer l'information et l'orientation professionnelles des demandeurs de formation en vue de leur insertion dans la vie active, vi) de placer la main d'œuvre tunisienne à l'étranger et vii) enfin, de faciliter la réinsertion des travailleurs émigrés après leur retour définitif.
Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications - ONEQ	L'ONEQ forme une constituante du dispositif national des statistiques. L'observatoire est une institution spécialisée dans le soutien à la prise de décision dans le domaine de l'emploi et des qualifications. Depuis 1997, l'ONEQ (érigé en une direction générale par le décret n° 615 du 13 mars 2000, relatif à l'organisation du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi) a comme responsabilité de produire des statistiques relatives au système du marché du travail, d'effectuer et de diffuser les analyses sur l'emploi et les qualifications et de rapports périodiques sur les tendances du marché du travail. L'ONEQ est appelé notamment à ³¹ : i) Collecter les informations sur la situation du marché de l'emploi à l'échelle nationale, régionale et sectorielle conformément à la législation et les réglementations concernant le dispositif national statistique, ii) Réaliser des enquêtes pour le suivi de la situation de l'emploi dans les entreprises, iii) Concevoir et mettre en place des bases de données sur l'emploi, iv) Evaluer les programmes et les instruments adoptés dans le domaine de l'emploi, v) Réaliser des études et des analyses en vue d'apporter des éléments d'éclairage sur l'évolution future de l'emploi et des professions et vi) Analyser les statistiques relatives à l'emploi en vue de préparer des indicateurs et des bulletins périodiques sur l'évolution conjoncturelle du marché de l'emploi.
Fonds National de l'Emploi - FNE 21-21	Le FNE vise à faciliter l'intégration des jeunes ainsi que de tous les demandeurs d'emploi en difficultés pour intégrer le marché du travail. Ces mécanismes ont inclut pendant la dernière décennie : i) des programmes d'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi via des stages ou des formations en fonction du besoin du marché de l'emploi. Il aide ainsi les jeunes à être mieux formés et augmente leurs chances d'obtenir un emploi. Le FNE offre une formation diplômante « Mastère Professionnelle » avec 177 spécialités, avec 71,2% des diplômes en sciences de l'ingénieur et technique, informatique, techniques de communication, électronique, finance et langues ³² . Par ailleurs, il propose un apprentissage auprès des entreprises et des artisans, une formation-emploi dans le cadre des travaux d'intérêt public (construction de logements, maintenance des entreprises publiques, réparation des sites archéologiques etc), une formation pour l'amélioration de

³⁰ <http://www.emploi.nat.tn/fo/Fr/global.php?menu=5>

³¹ <http://www.emploi.gov.tn/en/studies-and-publications/presentation-oneq/>

³² Chiffres pour la période 2000-2008, voir « Le modèle tunisien Fonds National de l'Emploi 21-21 », Tunis 15 JUIN 2011, disponible à http://cmimarseille.org/_src/MSU_wk1/MSU_wk1_Introduction_FNE.pdf

	l'employabilité des handicapés, la création de petits projets et de sources de revenus (une partie du budget est consacrée à la BTS). Le FNE encourage aussi les diplômés à la création de petites entreprises et offre un appui aux jeunes promoteurs. Parmi les programmes de création d'entreprises on retrouve les projets financés par le Fonds et accordés par la Banque Tunisienne de Solidarité ainsi que les micro-crédits financés par le Fonds et accordés par les associations de développements via la Banque Tunisienne de Solidarité. L'encouragement à la création de petites entreprises par les diplômés du supérieur inclut un appui aux Municipalités (sauvegarde de l'environnement, soutien scolaire, collecte des déchets etc) et un appui aux organismes publics dans le cadre de la sous-traitance de certaines activités (numérisation des jugements délivrés par les Tribunaux pour le Ministère de la Justice, traitement des archives pour les ministères et conseils généraux etc). Enfin, l'appui aux jeunes promoteurs prend la forme de création de pépinières d'entreprises, d'espaces industriels et de locaux professionnels. iii) des programmes d'insertion dans l'emploi salarié par la mise en œuvre de programmes d'encouragement au recrutement des diplômés au sein des entreprises ou des associations. Le FNE prend en charge, généralement pour une durée de 3 ans, une partie des salaires des jeunes diplômés accordés par les entreprises privées. La période peut s'élever à 5 ans s'il s'agit d'un recrutement par des associations ou par des collectivités locales.
Banque Tunisienne de Solidarité - BTS	La BTS cherche depuis 1997 à assister, de manière inclusive, toute la population à saisir les opportunités générées par l'effort de développement économique et social. Ainsi la BTS³³: i) Finance des petits projets pour les Tunisiens qualifiés mais qui ne disposent pas de financement suffisant et des garanties exigées par le système bancaire. Le micro-crédit BTS soutient l'initiative individuelle, l'auto-emploi et la créativité des petits promoteurs de manière à faciliter leur insertion dans la dynamique de développement. Les prêts ont un taux d'intérêt annuel de 5 % maximum et un délai de grâce de 3-12 mois. Le remboursement peut se faire sur une période de 2-7 ans ou de 7-11 ans. La part d'autofinancement doit être comprise entre 3 % et 10 % du montant total investi, ii) Finance des petites activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois dans les différents secteurs de l'économie dans les milieux rural et urbain et notamment dans les zones d'intervention du Fonds de Solidarité Nationale (FSN), iii) Contribue à l'effort national dans la lutte contre les formes de marginalisation et d'exclusion susceptibles d'être engendrées par le phénomène de la mondialisation/libéralisation en soutenant les petites initiatives et l'emploi indépendant et iv) Contribue à la diffusion de l'esprit d'initiative, de la prise en charge de soi-même et de la valeur du travail.

Les politiques et programmes du marché du travail

La Tunisie a mis en place une série de programmes actifs du marché du travail (PAMT) pour combattre le chômage et stimuler l'emploi. Ils incluent : les services de placement ; les subventions aux coûts de la main-d'œuvre (salaires et/ou cotisations sociales) ; les programmes de formation ; et les programmes générateurs d'emplois (ex. financement de petits projets). Un budget conséquent a été alloué pour la période 1997-2006, le budget annuel PAMT était de 250-270 millions TND, soit à peu près 0,8 % du PIB. Celui-ci a triplé à 611 millions TND en 2012, après la révolution (Zouari, 2014). Un aperçu des différents programmes, leur durée et indemnités offertes est synthétisé dans le tableau suivant :

³³ http://www.made-in-tunisia.net/data_5/even_detail.php?id=2988

Tableau. 37 : Un aperçu des PAMT en Tunisie

Stage d'Initiation à la vie professionnelle - SIVP	Objectif : aide les diplômés de l'enseignement supérieur depuis au moins six mois à acquérir des compétences professionnelles. Le stage peut avoir lieu dans une entreprise privée ou dans le secteur public. Durée : ne peut excéder 12 mois, ou 18 mois dans des circonstances exceptionnelles (six mois supplémentaires dans la même entreprise ou un second stage dans une entreprise différente). Indemnités/bénéfices : 150 TND (71 EUR) de la part de l'ANETI, en plus de la subvention complémentaire octroyée par l'entreprise de 100 TND (48 EUR) minimum. Autres : les entreprises ne peuvent pas embaucher de stagiaire sous régime SIVP si elles n'ont pas recruté au moins 50 % de ceux qui ont terminé leur stage au cours des trois années précédentes.
Contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur (CIDES)	Objectif : permet aux diplômés de l'enseignement supérieur d'acquérir des qualifications professionnelles. Système d'alternance entre une entreprise privée et un établissement de formation. Il faut être au chômage depuis au moins trois ans à compter de la date d'obtention du diplôme pour en bénéficier. Contrat conclu entre l'entreprise, le stagiaire et l'ANETI. Durée : maximum de 12 mois. Indemnités/bénéfices : indemnité mensuelle de 150 TND octroyée au stagiaire, l'ANETI prend aussi à sa charge le coût de la formation (maximum de 400 heures). Une indemnité mensuelle d'au moins 150 TND est remise au participant de la part de l'entreprise (revenu complémentaire). Un an après l'éventuel recrutement, l'entreprise reçoit une subvention de 1 000 TND. Le FNE couvre une partie des contributions de l'employeur à la sécurité sociale pour les nouveaux employés CIDES pendant sept ans.
Service Civil Volontaire (SCV)	Objectif : permet aux diplômés universitaires et ceux à la recherche d'un premier emploi (sans SIVP) de faire du bénévolat dans des services communautaires à mi-temps. Durée : maximum de 12 mois. Indemnités/bénéfices : indemnité mensuelle de 150 TND tout au long de la période de formation.
Contrat Emploi - Solidarité	Objectif : facilite l'intégration sur le marché du travail de toutes les catégories de demandeurs d'emploi par le biais d'actions spécifiques. Durée : 3 ans maximum. Indemnités/bénéfices : indemnité mensuelle comprise entre 150 et 250 TND (diplômés universitaires), maximum de 130 TND pour les autres. Autres : L'ANETI prend à sa charge l'intégralité des dépenses liées à l'intégration des bénéficiaires du programme.
Contrat d'adaptation et d'insertion professionnelle (CAIP)	Objectif : permet aux demandeurs d'emploi non diplômés de l'enseignement supérieur d'acquérir une qualification professionnelle satisfaisant les exigences d'offres d'emploi spécifiques. Durée : 12 mois maximum. Indemnités/bénéfices : indemnité mensuelle de 80 TND de l'ANETI. L'entreprise accorde à l'étudiant une indemnité mensuelle supplémentaire d'au moins 50 TND. Prise en charge du coût de la formation par l'ANETI. Autres : Au terme de sa formation, l'entreprise d'accueil doit recruter le bénéficiaire.
Contrat de réinsertion dans la vie active (CRVA)	Objectif : permet aux travailleurs (d'au moins 3 ans d'emploi) qui ont perdu leur emploi de réintégrer le marché du travail via une formation. Durée : maximum 12 mois. Indemnités/bénéfices : indemnité mensuelle ANETI de 200 TND, indemnité mensuelle d'au moins 50 TND de l'entreprise. L'ANETI prend en charge le coût de la formation. L'entreprise d'accueil doit recruter les bénéficiaires au terme de la période de formation.
Programme Amal	Objectif : aider les primo-demandeurs d'emploi. Durée : maximum 12 mois. Autres : mis en place après la révolution mais le programme a pris fin avec le décret n° 2012-2369 du 16 octobre 2012. Ensuite, de nouvelles PAMT ont été lancés ainsi que le programme d'encouragement à l'emploi.

Source : Zouari, 2014

Ces programmes n'ont malheureusement pas été suffisants pour combattre le fléau du chômage, parfois faute d'un mauvais ciblage des plus vulnérables et de quelques conditions pas toujours claires. Puis, après la révolution, le pays a accentué ses efforts pour lutter contre le chômage et créer de nouveaux emplois :

- Un premier programme « Amal », dédié aux primo-demandeurs d'emplois, aux diplômés de l'enseignement supérieur et également aux titulaires d'un brevet de technicien supérieur sortant du système de la formation professionnelle, a été mis en place juste après la révolution. Cependant, il a été confronté lui aussi à certains dysfonctionnements liés au déficit de ciblage des chômeurs les plus pauvres (FEMISE, 2014).
- Ainsi, les autorités de transition ont procédé à l'adoption d'un nouveau décret (n° 2012-2369 du 16 octobre 2012) modifiant et complétant les programmes du Fonds National de l'Emploi (Fond 21/21), les conditions et les modalités de leur bénéfice. Avec cette première réforme, le Programme d'Encouragement à l'Emploi (PEE) remplace AMAL avec comme ultime objectif d'obtenir un meilleur ciblage des chômeurs les plus vulnérables. Le PEE et les nouveaux programmes mis en œuvre après la révolution sont synthétisés dans le tableau suivant.

Tableau. 38 : Les nouveaux programmes après la révolution

Chèque d'amélioration de l'employabilité	Objectif : améliorer les compétences des jeunes inscrits au bureaux régionaux de l'ANETI. Il s'agit de suivre des séances de formation pour répondre aux besoins du marché du travail déjà identifiés dans des secteurs spécifiques. Durée : 24 mois Indemnités/bénéfices : indemnité mensuelle ANETI de 200 TND pour les diplômés universitaires et de 100 TND pour les autres.
Chèque d'appui à l'emploi	Objectif : encourager les entreprises privées travaillant dans le cadre du Code d'incitation aux investissements à recruter les primo-demandeurs d'emploi inscrits aux bureaux régionaux de l'ANETI. Indemnités/bénéfices : le FNE prend à sa charge 50 % des revenus du candidat, éventuellement les cotisations de sécurité sociale (mais pas les deux en même temps). Autres : le candidat doit être recruté dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée de 12 mois minimum.
Appui aux promoteurs de petites entreprises	Objectif : aider les entrepreneurs à identifier de nouvelles idées de projets et à préparer un plan d'affaires (secteurs d'agriculture/pêche ou services). Formation technique pour s'adapter au nouvel emploi (200 heures maximum), pour gérer leur propre entreprise (120 heures). En outre, maximum de 400 heures de formation technique complémentaire. Stage en entreprise obligatoire. Durée : maximum 12 mois Indemnités/bénéfices : indemnité mensuelle de stage de 200 TND pour les diplômés universitaires et 100 TND pour les autres. Après le stage, possibilité d'une subvention du FNE de 5.000 TND pour l'autofinancement.
Partenariats avec les collectivités locales pour promouvoir l'emploi	Objectif : faciliter l'intégration de différentes catégories de demandeurs d'emploi via des initiatives régionales et locales. Autres : les organisations régionales de la société civile sont impliquées dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du programme. Les partenariats conclus avec les régions sont régis par un contrat à objectifs annuels passé entre les collectivités locales, le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi et le ministère des Finances. Les contrats fixent les groupes de demandeurs d'emploi prioritaires, les indemnités, les types d'intervention et les indicateurs d'impact.

Programme d'encouragement à l'emploi - PEE	Objectif : permettre aux jeunes (-28ans) diplômés universitaires depuis au moins 2 ans et qui sont demandeurs d'emploi d'acquérir des compétences qui améliorent leur employabilité. Courtes séances de formation complémentaire, des stages pratiques en entreprise et/ou des programmes d'utilité publique. Durée : 1 an. Indemnités/bénéfices : indemnité mensuelle ANETI de 200 TND (premier semestre de stage), puis 150 TND (second semestre). Ceux qui ont bénéficié du programme Amal reçoivent seulement 150 TND (premier semestre de stage), puis 100 TND (second semestre). Si recrutement dans une entreprise privée au cours du premier semestre, 600 TND de l'ANETI. Dans le cas où le candidat souhaite créer sa propre entreprise, l'ANETI lui accorde jusqu'à 10 % du coût total de l'investissement (s'il ne dépasse pas 5.000 TND). Enfin, indemnité mensuelle de 200 TND de l'ANETI au cours des 24 premiers mois de la mise en œuvre du projet.

Source : Zouari, 2014

I.4.5. Le fonctionnement du marché du travail

Identification des contraintes (réglementaires et fiscales) pesant sur l'efficacité du marché du travail

La réglementation du marché du travail en Tunisie est flexible à l'embauche mais rigide au licenciement. On devrait observer en Tunisie une certaine flexibilité dans la gestion de l'emploi, allant de pair avec l'effort d'intégration internationale des 20 dernières années, nécessaire à la compétitivité des entreprises locales. Lorsqu'on se trouve dans une phase de libéralisation commerciale, un marché du travail flexible permet de mieux s'adapter aux nouveaux besoins économiques et technologiques. Cependant, un équilibre est nécessaire entre souplesse voulue par les employeurs et conditions de travail des employés (rémunération, sécurité du milieu de travail, sécurité de l'emploi etc).

Comme nous l'indique le Tableau 34, le pays semble avoir opté pour une certaine flexibilité à l'embauche. On notera que la mesure de la difficulté à embaucher d'un pays dépend i) de l'autorisation d'effectuer des tâches permanentes avec des contrats à durée déterminée, ii) de la durée maximale cumulée des contrats à durée déterminée et iii) du ratio du salaire minimum d'un stagiaire ou d'un nouvel employé sur la valeur ajoutée par travailleur. Une entreprise tunisienne peut établir des contrats d'essai de 12-18 mois et les CDD sont renouvelables. La durée maximum d'un CDD (en incluant les renouvellements) s'élève à 48 mois ce qui reste assez flexible pour l'employeur et plus élastique que ce que l'on observe dans des pays voisins comme le Maroc (12 mois) et le Liban (24 mois). Cependant, après 48 mois d'emploi l'employeur doit proposer un CDI, mais l'agrément préalable des autorités sera nécessaire pour y mettre fin. Cela reste ainsi plus rigide que dans certains PM et dans des pays Européens non-UE ou il n'existe pas de limite.

Quant au salaire minimum en Tunisie, il est l'un des plus faibles de la région Sud-Méditerranéenne. Le rapport du salaire minimum sur la valeur ajoutée par travailleur est égal à 0,24. Ainsi, parmi les 160 pays qui ont instauré le salaire minimum, la Tunisie obtient le 50^e meilleur ratio (meilleur ratio parmi les PM en excluant la Turquie). Le coût d'un nouveau travailleur n'est donc pas excessif quand on le compare à la valeur ajoutée et il est proche de ce que l'on relève dans des pays d'Amérique Latine et dans les pays Européens non-UE. Il n'est cependant pas suffisamment faible pour concurrencer, au niveau des coûts, les pays à bas salaires. De plus, les salaires sont fixés à travers un système collectif centralisé, avec la participation des syndicats du patronat, des travailleurs, et du ministère du Travail et des Affaires sociales. Les salaires sont similaires entre les régions, entre les entreprises de différentes tailles et ne tiennent pas compte de la productivité au sein d'un même secteur (BAD, 2013).

Tableau. 39 : Indicateurs liés à la difficulté à embaucher, Tunisie - versus - pays sélectifs

	Contrats à durée déterminée (CDD) interdits pour les tâches permanentes?	Durée maximum d'un seul CDD (mois)	Longueur maximale des CDD, y compris les renouvellements (mois)	Le salaire minimum applicable aux travailleurs (US \$ / moi)	Le salaire minimum pour un travailleur de 19 ans ou un apprenti (US \$ / moi)	Rapport du salaire minimum sur la valeur ajoutée par travailleur
Difficulté d'embaucher						
Algérie	Oui	Pas de limite	Pas de limite	211,3	211,3	0,42
Egypte	Non	Pas de limite, mais l'employé peut y mettre fin après 5 ans	Pas de limite	111,1	111,1	0,28
Israël	Non	Pas de limite	Pas de limite	1 140,9	1 140,9	0,29
Jordanie	Non	60 mois	Pas de limite	256,9	256,9	0,41
Liban	Non	Pas de limite mais après 24 mois le travailleur passe en CDI.	24	430,3	430,3	0,39
Maroc	Oui	12 mois	12	279,8	279,8	0,77
Syrie	Non	5 ans	60	151,6	151,6	0,39
Tunisie	Non	48 mois, renouvellements inclus, -Art 6-4(2) du code de travail	48	198,2	118,9	0,24
Turquie	Oui	Pas de limite	Pas de limite	558,3	167,5	0,12
Argentine	Oui	60 mois	60	635,1	635,1	0,51
Brésil	Oui	24 mois	24	442,0	442,0	0,31
Uruguay	Oui	Pas de réglementation. Toutefois, un contrat de plus de 12 mois n'est pas acceptable.	Pas de limite	757,4	363,5	0,21
Venezuela	Oui	12 mois	24	478,7	356,0	0,22

Source : Doing Business 2014

Le marché du travail tunisien est assez souple en termes d'heures travaillées. La mesure de la rigidité des heures de travail comprend i) les restrictions sur le travail de nuit, ii) les restrictions sur le travail les jours de congé hebdomadaire, iii) une distinction entre semaine de travail de 5,5 jours VS 6 jours, iv) la possibilité d'avoir une semaine de travail de 50 heures ou plus pour 2 mois par an pour répondre à une augmentation saisonnière de production et v) la durée du congé annuel payé.

Le marché du travail tunisien est organisé de la façon suivante : le temps de travail hebdomadaire est de 48 heures avec 6 jours ouvrables, il n'existe pas de restrictions importantes quant au travail de nuit ou au travail les jours de congés hebdomadaires. La Tunisie est le pays qui offre le moins de jours de congés annuels payés dans la région sud-méditerranéenne (seulement 13 jours) et s'approche de ce que l'on observe en Indonésie (12 jours), en Equateur et au Costa Rica (12 jours).

Tableau. 40 : Indicateurs liés aux heures travaillées, Tunisie - versus - pays sélectifs

	Journée normale de travail dans le secteur manufacturier (heures)	Semaine de 50 heures pendant 2 mois/an dans le cas d'augmentation saisonnière de production autorisée?	Jours ouvrables max. par sem.	Prime pour travaux de nuit (% du salaire horaire) dans le cas d'opérations continues	Prime pour travaux sur jour de repos hebdomadaire (en% du salaire horaire) dans le cas d'opérations continues	Des restrictions importantes sur le travail de nuit en cas de fonctionnement continu?	Des restrictions importantes sur congé hebdomadaire dans le cas d'opérations continues?	Congé annuel payé (moy. travailleurs avec 1, 5, 10 ans d'ancienneté) (jours ouvrables)
Rigidité des heures								
Algérie	8 heures	Non	6,0	0%	0%	Non	Non	22,0
Egypte	8 heures	Oui	6,0	0%	0%	Non	Non	24,0
Israël	9 heures par jour, semaine de 5 jours	Oui	5,5	14%	50%	Non	Oui	18,0
Jordanie	8 heures	Oui	6,0	0%	150%	Non	Non	18,7
Liban	8 heures / jour (48 heures / semaine), samedi inclus.	Oui	6,0	0%	50%	Non	Non	15,0
Maroc	8 heures/jour	Oui	6,0	0%	0%	Non	Oui	19,5
Syrie	8 heures (9 heures pour certaines catégories)	Oui	6,0	0%	100%	Non	Oui	21,7
Tunisie	8 heures, semaine de 48 heures	Oui	6,0	0%	100%	Non	Non	13,0
Turquie	Non-établi, maximum de 11 heures par jour et 45 heures par semaine	Oui	6,0	0%	100%	Oui	Non	16,0
Argentine	8 heures	Oui	6,0	13%	50%	Non	Non	18,0
Brésil	8 heures	Oui	6,0	20%	100%	Oui	Non	26,0
Uruguay	8 heures	Oui	6,0	0%	100%	Non	Non	21,0
Venezuela	8 heures par jour, ou 7 heures par nuit	Oui	6,0	30%	50%	Oui	Non	19,3

Source: Doing Business 2014

Toutefois, le marché du travail tunisien est caractérisé par une rigidité excessive au licenciement : le code du travail figure parmi les plus restrictifs au monde concernant le licenciement³⁴. La mesure de la difficulté de licenciement comprend 8 composantes, décrites dans le tableau suivant. Le licenciement économique n'est pas rejeté comme base valable de licenciement, cependant, l'employeur est contraint d'informer une tierce partie (comme par exemple une agence gouvernementale) lorsqu'il licencie un travailleur ou plusieurs travailleurs. L'employeur doit aussi obtenir l'approbation d'un tiers pour résilier le contrat d'un travailleur, ce qui n'est pas le cas dans la moitié des PM, dans les pays du MERCOSUR et dans les pays européens non-UE. Après avoir obtenu l'autorisation de se séparer d'un employé, l'employeur est tenu de trouver une formation d'appoint ou de réaffectation, et de respecter des obligations de priorité pour les travailleurs licenciés en cas d'embauche et les règles de priorité dans les licenciements. Il s'agit là d'une rigidité supplémentaire, bien que d'un point de vue social elle permette de protéger l'employé. Cependant, toucher aux conditions de licenciement constituerait à l'évidence une mesure très difficile à mettre en œuvre aujourd'hui. La solution est probablement davantage à chercher du côté de la productivité du travail comme il a été indiqué précédemment.

³⁴ BAD (2013), « Vers un nouveau modèle économique pour la Tunisie : Déterminer les contraintes majeures à une croissance généralisée », Etude conjointe effectuée par la Banque africaine de développement, le gouvernement tunisien, le gouvernement des États-Unis.

Tableau. 41: Indicateurs liés au licenciement, Tunisie - versus - pays sélectifs

	Licenciement économique autorisé par la loi comme motif de licenciement?	Avis aux tiers si 1 travailleur est licencié?	Approbation tiers si 1 travailleur est licencié?	Avis aux tiers si 9 travailleurs sont licenciés?	Approbation tiers si 9 travailleurs sont licenciés?	Reformation ou obligation de réaffectation avant licenciement?	Règles de priorité de licenciement?	Règles de priorité de réembauche?
	Difficulté de licenciement							
Algérie	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Egypte	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Israël	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Jordanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Liban	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Maroc	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Syrie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Tunisie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Turquie	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Argentine	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Brésil	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Uruguay	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Venezuela	Non	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Source : Doing Business 2014

Cependant, le coût de licenciement versé par les employeurs aux employés licenciés reste plutôt faible. Le préavis de licenciement économique est en moyenne équivalent à 4,3 semaines de salaire ce qui reste très raisonnable par rapport aux autres PM et autres pays émergents et l'indemnité de départ, en cas de licenciement économique, ne représente que 7,8 semaines.

Tableau. 42 : Indicateurs liés au coût de licenciement, Tunisie VS pays sélectifs

	Préavis de licenciement économique (moyenne travailleurs avec 1, 5, 10 ans d'ancienneté) en semaines de salaire	Indemnité de départ en cas de licenciement économique (moyenne travailleurs avec 1, 5, 10 ans d'ancienneté) en semaines de salaire
Coût du licenciement (semaines de salaire)		
Algérie	4,3	13,0
Egypte	10,1	26,7
Israël	4,3	23,1
Jordanie	4,3	0,0
Liban	8,7	0,0
Maroc	7,2	13,5
Syrie	8,7	0,0
Tunisie	4,3	7,8
Turquie	6,7	23,1
Argentine	7,2	23,1
Brésil	6,6	8,9
Uruguay	0,0	20,8
Venezuela	n.a.	n.a.

Source : Doing Business 2014

Dans la construction de son indice de compétitivité, le Forum économique mondial utilise, entre autres, des mesures d'efficience du marché du travail fondées sur des enquêtes. Comme l'indique le tableau suivant, la Tunisie se classe au 83ème rang sur 148 pays devançant l'Algérie, l'Egypte et le Liban ainsi que quelques pays européens (ex. Grèce). Cependant, elle reste en retrait par rapport au Maroc, à la Jordanie et la Turquie ainsi que par rapport à quelques pays émergents d'Asie.

Tableau. 43 : Indice de compétitivité 2013-14, Tunisie VS pays spécifiques

Pays	GCI 2013-2014	
	Rang	Score
Thaïlande	37	4,54
Indonésie	38	4,53
Pologne	42	4,46
Turquie	44	4,45
Philippines	59	4,29
Inde	60	4,28
Jordanie	68	4,20
Maroc	77	4,11
Tunisie	83	4,06
Ukraine	84	4,05
Grèce	91	3,93
Algérie	100	3,79
Liban	103	3,77
Egypte	118	3,63

Source: WEF, World Competitiveness Report 2013-14

Il ressort du Tableau 40 que la Tunisie est mal classée en ce qui concerne un facteur déterminant pour les employeurs : la flexibilité de la fixation des salaires (129ème) et le lien entre rémunération et productivité (108ème). Certes, comme on l'a aussi précisé plus haut, le coût de licenciement est faible (55ème place) ce qui est susceptible de compenser ces handicaps, mais il demeure le problème de la difficulté qu'ont les entreprises à se séparer d'un employé.

Tableau. 44 : Pilier de compétitivité no 7: Efficacité du marché du travail, rang qu'occupe la Tunisie sur 148 pays

Coopération dans les relations main d'oeuvre-employeur	119
Flexibilité de fixation des salaires	129
Pratiques d'embauche et de licenciement	105
Coûts de licenciement	55
Effet de la fiscalité sur les incitations au travail	71
Rémunération et productivité	108
Appui à une gestion professionnelle	98
Capacité du pays à retenir des talents	74
Capacité du pays à attirer les talents	103
Rapport femmes/hommes dans la population active	136

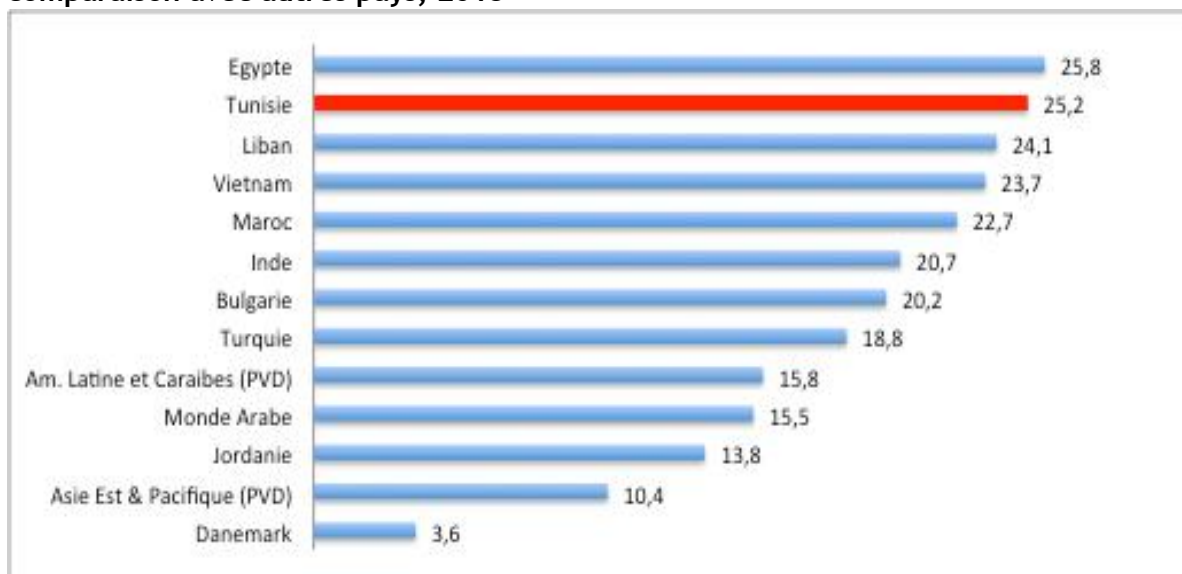
Source: WEF, World Competitiveness Report 2013-14

Finalement, même si les mesures de protection de la main-d'œuvre et de sécurité économique peuvent apparaître importantes au vu de la situation sociale et politique délicates que traverse la Tunisie, il n'en demeure pas moins que certains aspects du code de travail, notamment en termes de facilité de licenciement et de prise en compte de la productivité dans l'indexation des salaires, devraient être révisés.

Les aspects fiscaux

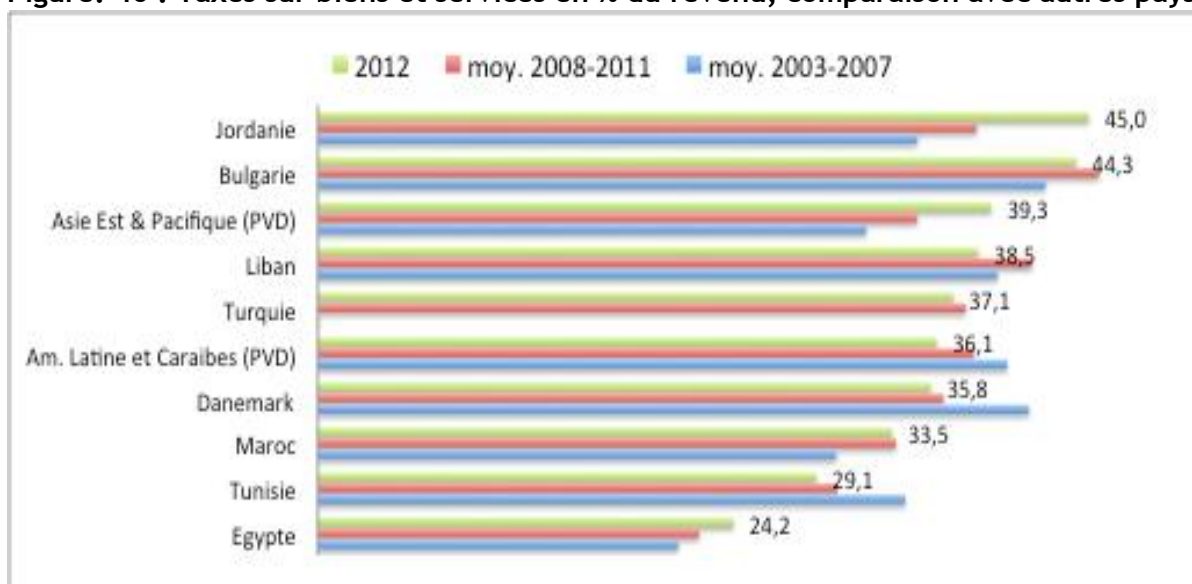
La révision du système fiscal est un enjeu capital pour assurer le succès de la nouvelle politique de croissance sur l'emploi. En comparant le modèle fiscal en Tunisie à celui d'autres pays similaires ou plus développés, on note qu'il pénalise l'emploi par le poids important des cotisations relatives à la couverture sociale.

Figure. 45 : Taxes et contributions sur salaire en % du revenu de l'entreprise, comparaison avec autres pays, 2013



Source : WDI online

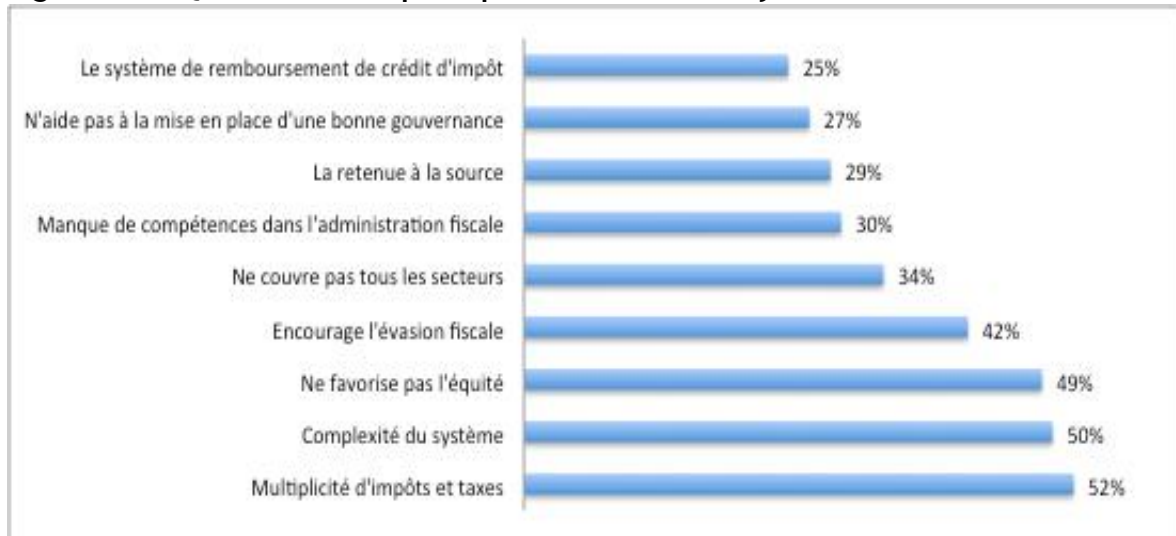
Figure. 46 : Taxes sur biens et services en % du revenu, comparaison avec autres pays



Source : WDI online

En outre, alors que le taux de la pression fiscale est relativement modéré, le taux d'impôt (consolidé) sur les revenus des entreprises est élevé. Il faut aussi relever que le nombre de taxes en Tunisie est relativement important par rapport au modèle fiscal d'autres pays. Plus précisément, les résultats de l'enquête annuelle sur la productivité 2013 (ITCEQ) conduite auprès des chefs d'entreprise tunisiens indiquent que ces derniers sont mécontents du système fiscal et considèrent que sa principale faiblesse est la multiplicité d'impôts et taxes suivie de la complexité du système.

Figure. 53 : Quelles sont les principales faiblesses du système fiscal tunisien actuel ?



Source : ITCEQ

Les coûts administratifs de mise en conformité des entreprises, la complexité bureaucratique, les charges socio-fiscales constituent des freins, qui, combinés à la rigidité de la législation du travail, entravent la création et l'expansion des entreprises. Ces dernières s'orientent ainsi fréquemment vers le système parallèle ce qui pénalise considérablement l'emploi formel et les conditions de travail des employés.

Outputs des systèmes de formation et la problématique de l'insertion professionnelle

Le système de formation vise à produire et à commercialiser les compétences professionnelles nécessaires pour développer l'économie et contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises tunisiennes. Il est responsable de la formation professionnelle, y compris industrielle, et la formation continue. La formation professionnelle en Tunisie est assurée par des acteurs privés et publics. Les organismes publics sont nombreux, le plus important est le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, créé en 1990 et dont relève l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle (ATFP). La formation professionnelle est en constante évolution en Tunisie puisqu'elle compte 55.997 bénéficiaires en 2005 contre seulement 18.473 en 1997. La formation dans le secteur privé est quant à elle quelque peu limitée, avec une capacité nominale de 13.000 postes de formation (FEMISE-BEI, 2013).

Le dispositif de formation accueille tous les niveaux d'enseignement, ainsi :

/ pour les élèves ayant accompli l'enseignement de base, il offre un complément qui leur permet d'intégrer le système institutionnel de formation.

/ pour les élèves n'ayant pas accompli le cycle de l'enseignement secondaire il offre une formation en entreprise qui leur permet aussi d'intégrer le système institutionnel. La formation professionnelle permet d'obtenir un des diplômes suivants, i) le certificat d'aptitude professionnel ; ii) le diplôme de technicien ; iii) le diplôme de technicien supérieur.

A première vue les résultats obtenus par les programmes d'emploi et de formation sont plutôt satisfaisants : le nombre de bénéficiaires a augmenté au cours de la période 2007-2012 ; ils étaient un peu moins de 40.000 en 2007 et sont passés à 114.936 en 2012. Ce résultat s'explique par la performance du SIVP qui a vu son nombre de bénéficiaires annuels croître de 50% pour atteindre 55.723 personnes en 2012. Par ailleurs le CAIP a concerné, depuis son lancement, un nombre croissant de tunisiens.

Quelques remarques méritent d'être faites :

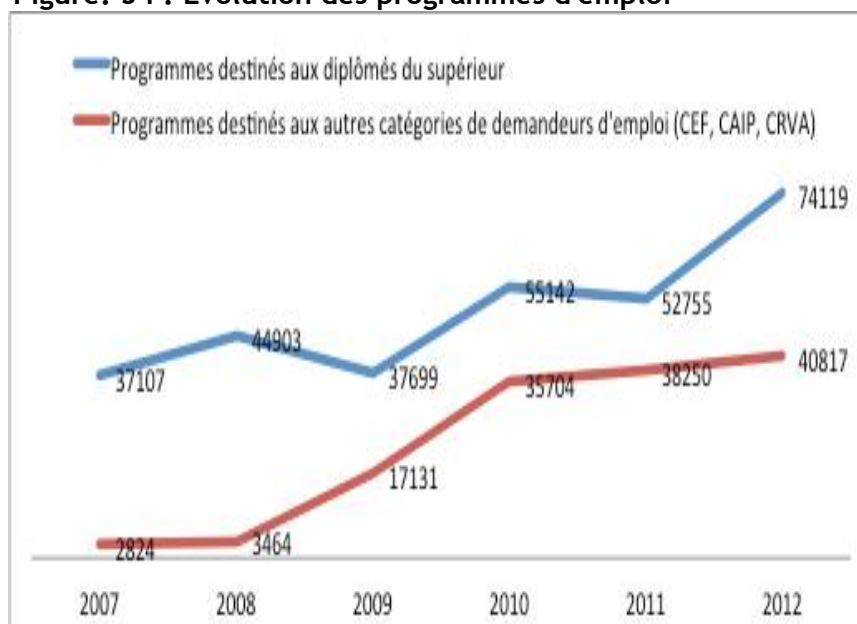
- ✓ la répartition des nouveaux contrats indique que les diplômés du supérieur captent plus de 70% de l'ensemble des contrats signés (SIVP, CIDES et SCV).
- ✓ des efforts ont été réalisés pour faire bénéficier davantage de femmes de ce type de programmes et combattre ainsi progressivement l'exclusion féminine du marché du travail. Le nombre de femmes bénéficiaires ces dernières années est passé de 57,4% en 2007 à 65,3% en 2012.
- ✓ le nombre de bénéficiaires des programmes d'emploi des diplômés du supérieur est en hausse entre 2007 et 2012, cela dit la crise de 2009 a eu un impact négatif sur le nombre de bénéficiaires (courbe bleue, figure 52 ci-dessous). On observe la même tendance juste après la révolution avec une chute en 2011.

Tableau. 48 : Evolution des bénéficiaires des programmes d'emploi en Tunisie

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
SIVP	37107	44903	35312	45245	45018	55723
CIDES			2387	3996	1018	276
SCV				5901	6719	18120
CEF	2824	3464	702			
CAIP			16206	34954	37629	40458
CRVA			223	750	621	359
Total	39931	48367	54830	90846	91005	114936
dont femmes	22902	28991	34786	59462	58291	75018
% des femmes	57,4	59,9	63,4	65,5	64,1	65,3

Source : ANETI

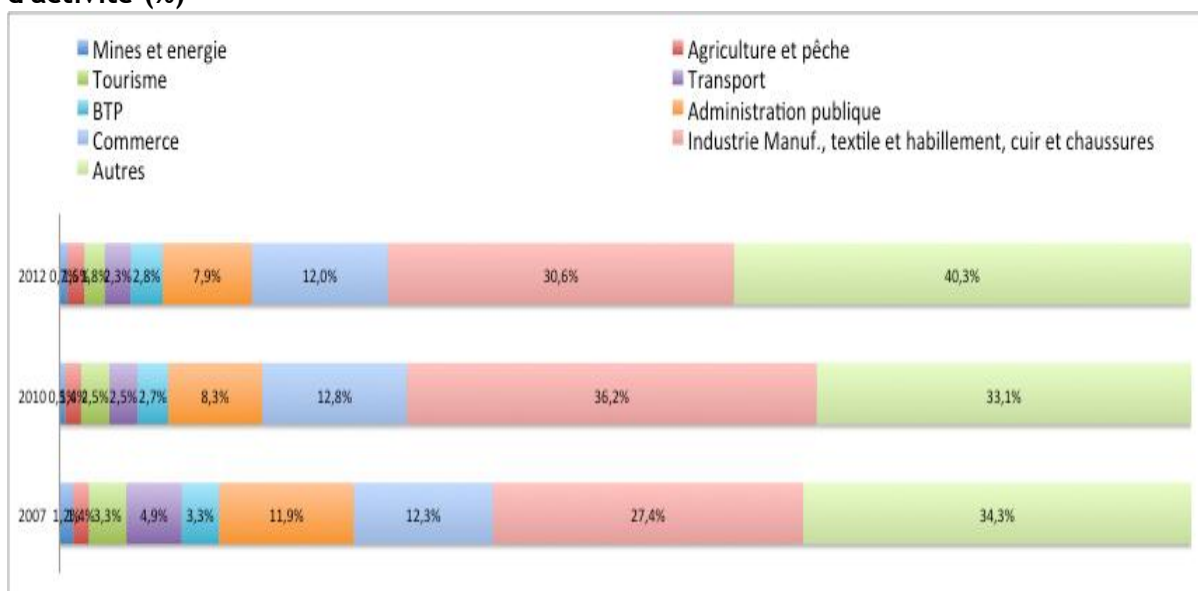
Figure. 54 : Evolution des programmes d'emploi



Source: ANETI

En ce qui concerne l'influence des programmes dédiés au marché du travail en Tunisie, les employés en CDD (contrat à durée déterminée), en SIVP (stages d'initiation à la vie professionnelle) et en contrat avec le CFNE (cadre du fonds national de l'emploi) gagnent respectivement 26%, 36% et 49% de moins que les employés permanents (CDI) dans le secteur public (Ben Halima et al, 2010). Pour les employés sans contrat, le salaire est 56% moins élevé que celui des employés permanents. Dans le secteur privé, les résultats sont similaires. Parmi les secteurs qui bénéficient le plus des programmes on trouve le secteur de « l'industrie manufacturière, textile et habillement » qui représente 30,6% des bénéficiaires en 2012, contre 27,4% en 2007. Par ailleurs, le secteur du commerce regroupe toujours 12% des bénéficiaires mais il faut souligner un décrochement progressif des programmes du secteur public qui représentaient 11,9% des bénéficiaires en 2007 puis seulement 8,3% en 2010 et 7,9% en 2012.

Figure. 55 : Répartition des bénéficiaires des programmes d'emploi par secteur d'activité (%)



Source : ANETI

On pourrait donc s'interroger sur l'impact réel de ces programmes d'intégration professionnelle sur l'insertion professionnelle. Comme on le voit dans le tableau suivant, l'indice d'efficacité relative des programmes d'intégration professionnelle est inférieur à 1 ce qui signifie que le taux de chômage parmi les bénéficiaires de ces programmes est plus faible que celui des non bénéficiaires. Le succès reste toutefois relatif en fonction du niveau d'éducation. Les meilleurs résultats (valeur proche de 0) concernent les individus ayant reçu une formation professionnelle (0,46), les diplômés en économie, management et droit (0,45), en ingénierie (0,37) et les doctorants (0,27). À l'inverse, bien qu'existants, les résultats sont beaucoup moins encourageants pour les individus qui sont allés au bout du cycle secondaire (0,79), qui ont interrompu leurs études avant (0,76) ou les détenteurs de Masters en sciences sociales (0,68). Il semblerait donc que les programmes d'intégration professionnelle sont efficaces pour les personnes ayant un diplôme en lien avec les secteurs les plus touchés par le chômage plutôt que pour les personnes issues des sciences sociales et d'autres disciplines.

Tableau. 49 : Pourcentage des chômeurs après avoir bénéficié d'un programme d'intégration professionnelle, par niveau et type d'éducation

	Taux de chômage Post-participation	Indice d'efficacité relative
Moins que le secondaire	15,68	0,76
Secondaire (BAC)	23,64	0,79
Formation professionnelle	18,95	0,46
Masters en Sciences Sociales	29,22	0,68
Economie, Gestion et Droit	21,18	0,45
Sciences dures	32,59	0,80
Autres disciplines	18,91	0,51
Diplôme d'ingénieur	9,09	0,37
Diplôme en médecine/pharmacie	15,53	0,53
PhD (doctorat)	7,13	0,27

Source : Stampini et Verdier-Chouchane (2011), note : l'indice d'efficacité relative est égal au taux de chômage parmi les bénéficiaires divisé par le taux de chômage des non-bénéficiaires

Niveaux d'instruction et types de qualifications

En Tunisie, un grand nombre de diplômés sortent du système éducatif mais ceux-ci manquent des compétences nécessaires requises pour trouver un emploi. L'inadaptation de la formation aux besoins des entreprises est à l'origine du chômage. Les déséquilibres du marché du travail sont donc en partie dus à un problème de contenu et de prestation des services éducatifs.

La qualité du système éducatif, est de plus en plus remise en question. On s'aperçoit que dans les évaluations internationales des élèves, la Tunisie obtient des scores faibles comparés à la moyenne de l'ensemble des pays qui se sont soumis aux tests. Avec un score de 388 en mathématiques, la Tunisie est 59ème au classement PISA. Elle se place ainsi derrière la Turquie (44ème) et les Emirats Arabes Unis (48ème). Par ailleurs, avec un score de 404 en compréhension de l'écrit et de 398 en sciences, elle figure parmi les pays dont le pourcentage d'élèves très performants est inférieur à la moyenne de l'OCDE. De même, si l'on se réfère aux évaluations TIMSS, on observe que la Tunisie obtient un score bien inférieur à la moyenne mondiale.

Tableau. 50 : Résultats des évaluations internationales TIMSS en mathématiques

	1999	2003	2007	2011
Tunisie	448	410	420	425
Moyenne PM	422	413	411	425
Moyenne Mondiale	487	468	458	472

Source : TIMSS

En outre, comme l'indique le dernier rapport WEF sur la compétitivité, la Tunisie a besoin d'améliorer son système d'éducation-formation, notamment sur des aspects liés aux services de recherche et de formation qui sont jugés inefficaces (85ème sur 148 pays) ainsi que la qualité des écoles de management et le niveau de formation du personnel enseignant. Ces indicateurs révèlent que la qualité insuffisante des cursus d'apprentissage affaiblit la qualité des formations dans le supérieur.

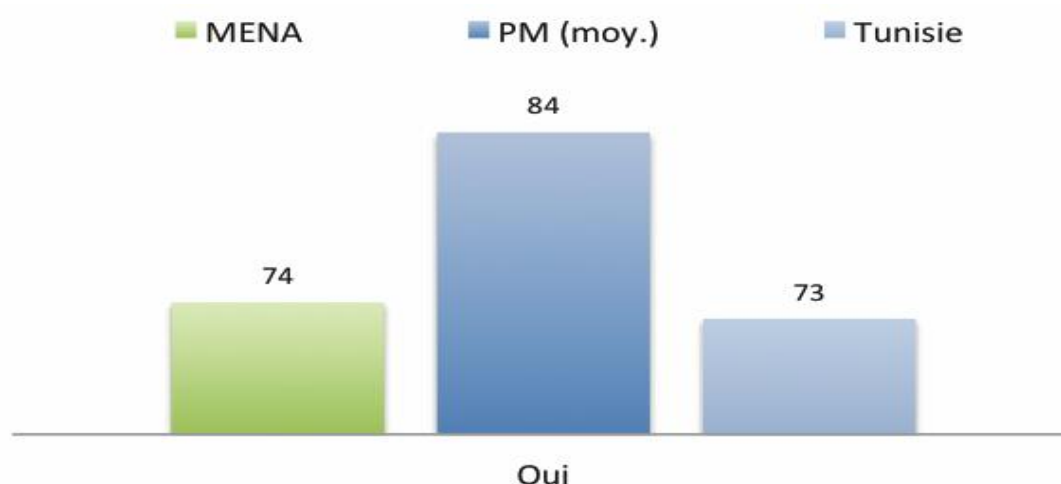
Tableau. 51 : Pilier de compétitivité no5: Enseignement supérieur et formation, rang qu'occupe la Tunisie sur 148 pays

Scolarisation dans le secondaire, brut %	59
Scolarisation dans le tertiaire, brut %	71
Qualité du système éducatif	71
Qualité de l'enseignement des mathématiques et des sciences	31
Qualité des écoles de management	66
L'accès à Internet dans les écoles	95
Disponibilité des services de recherche et de formation	85
Niveau de formation du personnel	111

Source: WEF, World Competitiveness Report 2013-14

Les entreprises tunisiennes peinent à trouver des candidats ayant les qualifications nécessaires pour remplir les postes vacants. Les entrepreneurs regrettent que le système universitaire ne prépare pas mieux les étudiants aux emplois disponibles, les diplômés manquent des compétences techniques requises, comme la figure 54 le souligne.

Figure. 56 : Les programmes éducatifs sont-ils fondés davantage sur les connaissances théoriques (plutôt que pratiques) ?



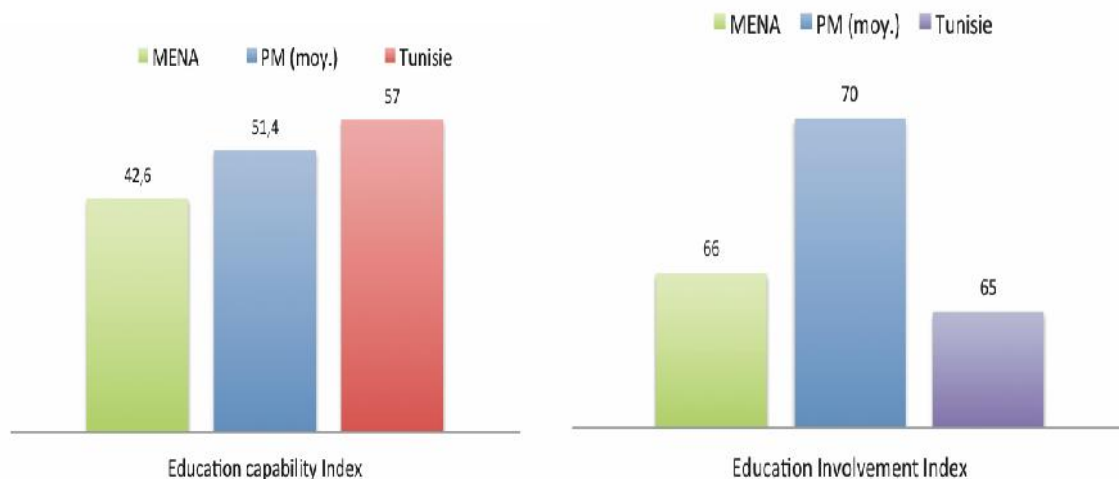
Source : Mohammed Bin Rashid Al Maktoum Foundation (2009), questionnaire posé aux PDG de la région

✓ près de 73% des chefs d'entreprise estiment que les programmes d'enseignement sont basés sur les connaissances théoriques plutôt que pratiques. Cette part est certes moins élevée que dans la région mais témoigne d'un système qui ne développe pas suffisamment l'acquisition des compétences nécessaires.

✓ les PDG en Tunisie ne sont pas très satisfaits de la qualité du système éducatif, des diplômés et des perspectives d'avenir (indice de 57, légèrement supérieur à 51,4 pour la région).

✓ enfin, 65% des dirigeants d'entreprises tunisiennes sont prêts à participer à l'amélioration du système d'éducation comme le met en évidence le « Education Involvement Index ».

Figure. 57 : Indices liés à la qualité du système d'éducation/formation



Source: Mohammed Bin Rashid Al Maktoum Foundation (2009), questionnaire posé aux PDG de la région ;

Note 1: Le «Education Capability Index» représente le degré de satisfaction des chefs d'entreprise à l'égard du système d'éducation. L'indice inclut la qualité actuelle du système, les compétences adéquates acquises par les étudiants diplômés et la capacité du système éducatif à répondre aux futurs besoins du marché, en particulier au cours de la prochaine décennie. L'indice prend en compte les écoles et les universités à tous les niveaux (locaux et étrangers).

Note 2: La «volonté de partage des connaissances» du secteur privé comprend le partage des connaissances à travers des conférences (conférenciers du privé invités dans les universités et les établissements d'enseignement), les cours offerts aux étudiants, les activités de «mentoring» ou encore le fait de devenir membre d'université et d'investir dans les écoles.

Ainsi, même si les collèges tunisiens ont permis à des centaines d'ingénieurs en mathématiques et en sciences d'obtenir un diplôme, les chefs d'entreprise dans le secteur industriel et manufacturier, cherchent à embaucher des candidats avec une expérience de travail technique appliqué (Bohlander, 2013). Ce problème est lié à plusieurs facteurs :

- ✓ dans le supérieur, les filières en sciences humaines et sociales ont davantage été développées au détriment des filières scientifiques et technologiques.
- ✓ le système éducatif a été façonné de manière à préparer un grand nombre de diplômés à la fonction publique, en sélectionnant les meilleurs.

Inadéquation des compétences : un frein au développement du secteur privé

Les employeurs mettent de plus en plus l'accent sur la nécessité pour les diplômés de démontrer un éventail de compétences qui les aideront à faire preuve d'innovation, d'adhérer à l'esprit d'entreprise, d'avoir de solides compétences linguistiques etc ... Mais, les jeunes diplômés tunisiens manquent terriblement de « soft skills », compétences nécessaires à toute personne qui recherche un emploi. Il s'agit notamment de compétences linguistiques, de la capacité à pouvoir travailler en équipe, et du savoir faire en communication. Le nouveau modèle de croissance doit assurer le développement de ces compétences.

L'un des premiers facteurs de l'employabilité (aptitude à accéder à une source de revenus autre qu'une rente de propriété) est la dotation en qualification. On constate en effet qu'il existe (i) une forte relation entre le chômage et le niveau d'instruction et (ii) que les niveaux d'instruction bien qu'améliorés récemment sont encore en deçà de ceux de pays comparables et de ceux qui ont des niveaux de chômage peu élevés. Une condition pour une meilleure employabilité est l'adaptation des niveaux de qualification aux besoins de l'économie et aux opportunités d'emploi. En particulier, l'état des niveaux d'instruction est en découplage par rapport à trois types d'opportunités d'emploi (i) les opportunités des entreprises existantes, (ii) les opportunités de création de nouveaux emplois salariés dans de nouvelles entreprises et (iii) les opportunités de création d'auto emploi par l'entrepreneuriat.

Les résultats des enquêtes d'entreprises menées en Tunisie³⁵, en particulier sur les PME - PMI, révèlent globalement que l'inadéquation des compétences et le déficit de qualification sont les principaux freins au développement du secteur privé et à la création d'emplois. Néanmoins, cette inadéquation n'est pas spécifique à la Tunisie : il s'agit d'un problème observé dans différents pays, et concerne l'inadéquation de l'offre de travail (les compétences et niveaux de qualifications disponibles) à la demande de travail par les entreprises. Relativement aux autres obstacles dans la pratique des affaires, les problèmes des skills mismatches (gaps) sont les plus couramment évoqués comme sévères par les entreprises des pays MENA (plus de 40% des firmes interviewées dans le cadre des business et investment climate assessments).

I.5 Conclusions

En conclusion à ce chapitre on notera cinq points qui caractérisent la situation actuelle :

En premier lieu, la Tunisie est aujourd'hui dans la situation d'un pays qui malgré de grands progrès est confronté à un double défi : d'une part, retrouver le rythme de croissance moyen supérieur à 4% observé depuis le milieu des années 90 jusqu'en 2010, d'autre part, mettre en place une stratégie de croissance de long terme d'un niveau intrinsèque plus élevé et au contenu plus créateur d'emplois de façon à sortir de ce que l'on a pu appeler « la trappe à revenu moyen »,

En second lieu, dans les cinq années qui viennent la Tunisie devra augmenter la valeur ajoutée produite dans les secteurs des services marchands et dans l'industrie qui ont joué un rôle sensiblement en retrait dans la période de crise actuelle, retrait qui a été compensé par une forte expansion des services non marchands au prix d'une importante diminution des marges de manœuvres de la puissance publique. Cela impliquera un renforcement de la qualité des institutions, en particulier de l'efficacité de l'Etat et de nouvelles orientations stratégiques, notamment dans ses choix d'ouverture internationale, ses choix industriels et d'aménagement du territoire,

³⁵ World Bank (2013), IACE (2013) et Mouley, S et alii (2012).

En troisième lieu, la Tunisie est un des pays méditerranéens qui a le plus progressé sur moyenne période dans l'installation d'un régime de croissance davantage fondé sur la productivité et moins sur l'accumulation quantitative de capital humain et de capital physique. Poursuivre cette évolution et l'accentuer est une nécessité qui implique de pénétrer davantage dans l'économie de la connaissance et de pouvoir opérer les réallocations inter et intra sectorielles indispensables. Ce sont la créativité et l'innovation accompagnées de réformes institutionnelles profondes du système financier, du marché du travail et du mode de prise de décision sur les investissements directs et les grands projets qui permettront le mieux d'atteindre ces objectifs.

En quatrième lieu, la Tunisie souffre à la fois d'un chômage des jeunes considérable (en particulier des diplômés) et d'une répartition de la création d'entreprises et des opportunités d'emplois très inégalement réparties sur le territoire. Si la force de travail existe et est disponible ce qui est incontestablement un atout, elle est dans une situation de sous-emploi alarmant. Cela implique probablement une révision importante du système d'éducation et de formation, de son lien avec le monde économique, donc de son organisation et de son évaluation.

Enfin, la Tunisie devra progressivement rendre son modèle de croissance moins dépendant des aléas conjoncturels ce qui nécessitera que sa structure productive se complexifie par des relations entretenues par les différents secteurs sur des activités transversales où les services de haut niveau joueront un rôle central. C'est le développement progressif de ces activités transversales en particulier fondées sur des services et industries créatifs où la recherche, les marques, les industries culturelles, les TIC jouent un rôle central qui permettra sur le long terme une avancée en ligne de la croissance (y compris dans les secteurs traditionnels comme le textile, l'habillement et le cuir et le monde rural). Et ici les choix d'ouverture et incitations aux investissements étrangers de même que la coopération internationale doivent pouvoir jouer un rôle décisif.

Chapitre. II : Un nouveau contrat social pour une croissance juste et équitable : relever les défis de l'inclusion sociale

II.1. La conduite des politiques publiques dans le cadre d'un nouveau contrat social

II.1.1. La question clé des subventions et du ciblage

La Caisse Générale de Compensation (CGC) est un mécanisme important de transferts sociaux créée en 1970 et qui a pour objectif de stabiliser la fluctuation des prix des denrées de base et de maintenir le pouvoir d'achat des ménages. En résumé, les dépenses de la CGC concernent essentiellement les produits de base tels les céréales et dérivés, les huiles végétales et résiduellement le lait, sucre et autres produits alimentaires. Le champ d'intervention de la caisse s'est progressivement élargi pour couvrir les produits énergétiques et le transport. Les prix des produits subventionnés sont fixés par l'administration et ajustés périodiquement afin d'atténuer l'effet des augmentations des coûts des facteurs de production, des prix mondiaux et des cours du dollar.

Tableau. 52 Dépenses de compensation (en MDT)

Désignation	2010	2011	2012	2013
Compensation	1500,0	2.869,2	3.624,1	4200,0
dont :				
(Produits de base)	(730,0)	(1.100,0)	(1.242,0)	(na)
(Carburants)	(550,0)	(1.536,0)	(1.688,0)	(na)
(Transport)	(220,0)	(233,2)	(278,0)	(na)
PIB aux prix du marché	63441	64730	70491	78334
Budget de l'Etat	17907	20750	23287	26792
Pour mémoire :				
(Compensation en % du PIB)	(2,36%)	(4,43%)	(5,14%)	(5,36%)
(Compensation en % du budget)	(8,37%)	(13,83%)	(15,56%)	(15,67%)

Source : Ministère des finances

Il ressort que les subventions directes représentent 4,97% PIB en moyenne durant la période de transition (avec, en moyenne, 1,8% du PIB pour les produits alimentaires de base, 2,4% pour les carburants et 0,8% pour le transport), contre 2,36% en 2010, et 15,1% du budget de l'Etat (contre 8,37% en 2010). A celles-ci s'ajoutent d'autres dépenses de transferts sociaux tels que les soins de santé à tarifs réduits (0,5% du PIB) ou à titre gracieux, ainsi que diverses prestations non onéreuses aux familles nécessiteuses. On estime que le total de l'enveloppe des transferts sociaux avoisine en moyenne 18% du budget de l'Etat ce qui équivaut à un SMIG par foyer.

Le dispositif actuel de protection sociale ne semble pas performant quant à la réduction des inégalités et de la pauvreté en Tunisie. Les filets de protection et le système de subventions alimentaires sont en effet mal ciblés pour pouvoir lutter efficacement contre la pauvreté. Les données de la dernière enquête nationale sur le budget et la consommation montrent que les ménages tunisiens ont reçu 888 millions de dinars en subventions alimentaires dont uniquement 107 millions de dinars ont profité aux ménages pauvres. Ce sont donc plutôt les familles les moins nécessiteuses qui profitent davantage des programmes de transferts sociaux et d'assistance sociale.

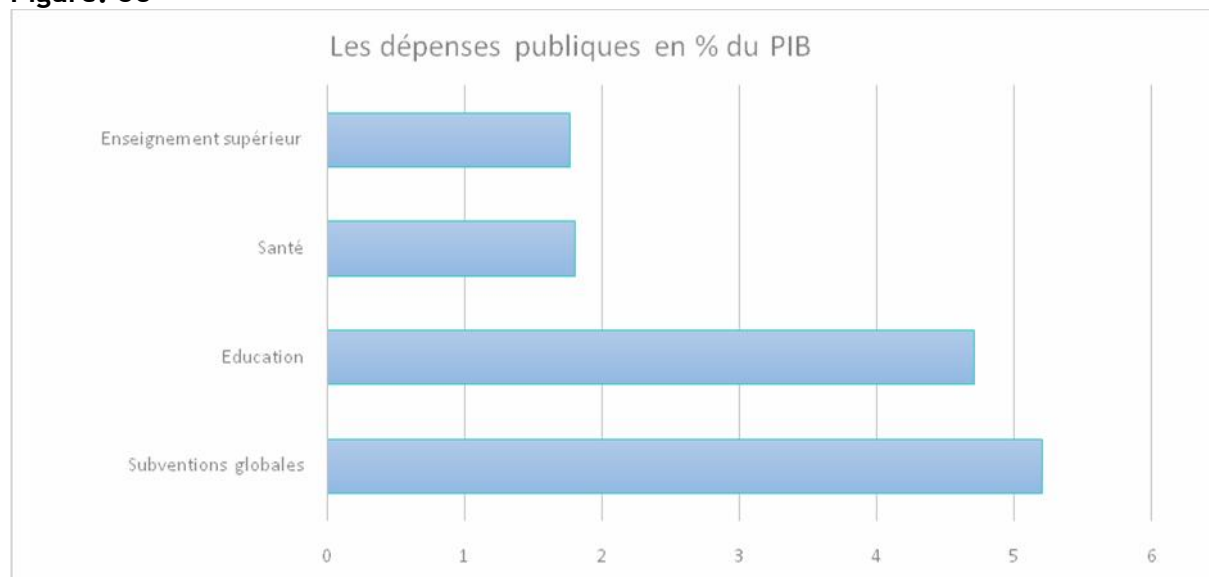
De fait, seulement 9,2% des subventions totales vont aux ménages les plus pauvres (alors qu'ils représentent 15,5% de la population tunisienne), 60,5% aux ménages de la classe moyenne, 7,5% à la population riche et 22,8% sont transférés hors ménages (cafés, restauration, touristes, commerce illégal transfrontalier), soit 262 millions de dinars.

Retour aux enjeux de la question des subventions et de leurs réformes en Tunisie

La Tunisie s'est inscrite, le lendemain de son indépendance, dans une approche généralisée de lutte contre la pauvreté. Elle a mis en place des politiques sociales reposant sur des subventions essentiellement indirectes. Ces politiques visaient une croissance inclusive. Elles ne posaient pas de problème pour l'Etat pour plusieurs raisons : (i) les prix de l'énergie et des denrées alimentaires étaient très bas, (ii) les disparités et les écarts socio-économiques entre les différentes classes sociales étaient relativement faibles et (iii) l'inflation était maîtrisée et le chômage plus faible et moins persistant.

Cependant, le poids économique des subventions alimentaires et de l'énergie a évolué d'une manière exponentielle surtout durant la dernière période et les dépenses publiques ont ainsi suivi cette tendance. En effet, les dépenses de fonctionnement sont passées de 10 milliards de dinars en 2010 à 17,7 milliards de dinars en 2014, soit une augmentation de plus de 77% en seulement 4 ans. Outre les rémunérations des salaires, le volume des subventions s'élève à 4,3 milliards de dinars en 2014 alors qu'il ne dépassait pas 1,5 milliard de dinars en 2010, soit une augmentation de 220% en 4 ans.

Figure. 58



Les dépenses de subventions globales ont dépassé les dépenses stratégiques comme celle de l'éducation et représentent trois fois celles réservées à la santé ou à l'enseignement supérieur. Cette hémorragie est insoutenable, son ampleur alimente constamment les pressions budgétaires.

Les raisons de cette évolution sont liées à plusieurs facteurs : (i) la flambée des prix internationaux du pétrole et des denrées alimentaires, (ii) la baisse continue de la production pétrolière en Tunisie (en 2014, la production a basculé en dessous des 60000 barils/jour), (iii) La chute vertigineuse du quota de gaz naturel qui revient à la Tunisie du Gazoduc algérien du fait de la baisse de la demande italienne et l'achèvement du Gazoduc direct vers l'Italie, (iv) la dépréciation de la valeur du dinar envers les principales devises et particulièrement face au dollar américain et (v) l'augmentation de la consommation tant pour les biens alimentaires subventionnés (l'universalité de la distribution de la subvention implique que tout le monde en bénéficie y compris les non-résidents), que pour les biens énergétiques (tous les secteurs professionnels en bénéficient y compris les secteurs énergivores). En dépit de la fragile et précaire soutenabilité budgétaire des dépenses de subvention, ces dernières sont distribuées uniformément à l'ensemble de la population sans se soucier de l'équité sociale. Ce mode de distribution, en totale déconnexion avec le revenu des individus, a généré des inégalités et des disparités flagrantes qui remettent en cause l'objectif premier des subventions qui est de venir en aide aux personnes vulnérables afin de compenser partiellement le coût de l'explosion des prix des biens alimentaires et énergétiques. Face à ces augmentations, la Caisse Générale de Compensation demeure incapable d'appréhender leur ampleur et doit néanmoins répercuter une partie de ces variations sur les prix à la consommation.

Cette situation est devenue une source de friction majeure dans l'économie tunisienne et elle affecte le principal vecteur de la croissance économique : la consommation privée (sur les 5 dernières années, la moyenne de la contribution de la consommation privée au PIB est proche de 75%). C'est pourquoi le sujet de la réforme des subventions en Tunisie est sensible. Nous présentons une synthèse des études sur le système distributif des subventions en Tunisie pour mieux comprendre les dessous de ce dossier, en distinguant les biens alimentaires des biens énergétiques, avant de présenter un plan de ciblage qui accompagnerait la levée des subventions. Ainsi, nous proposons la substitution du système des subventions universelles par un système de transferts directs en identifiant les bénéficiaires.

Les subventions alimentaires

Les subventions alimentaires, bien qu'elles ne représentent que le tiers de la valeur des subventions énergétiques, demeurent les plus sensibles à réformer. Outre la sensibilité populaire à cette réforme, l'écart entre les prix de revient et les prix subventionnés de ces produits alimentaires est très important. En effet, le taux de subvention de ces produits alimentaires démarre à 30,1% pour la baguette pour atteindre 56,3% pour la semoule.

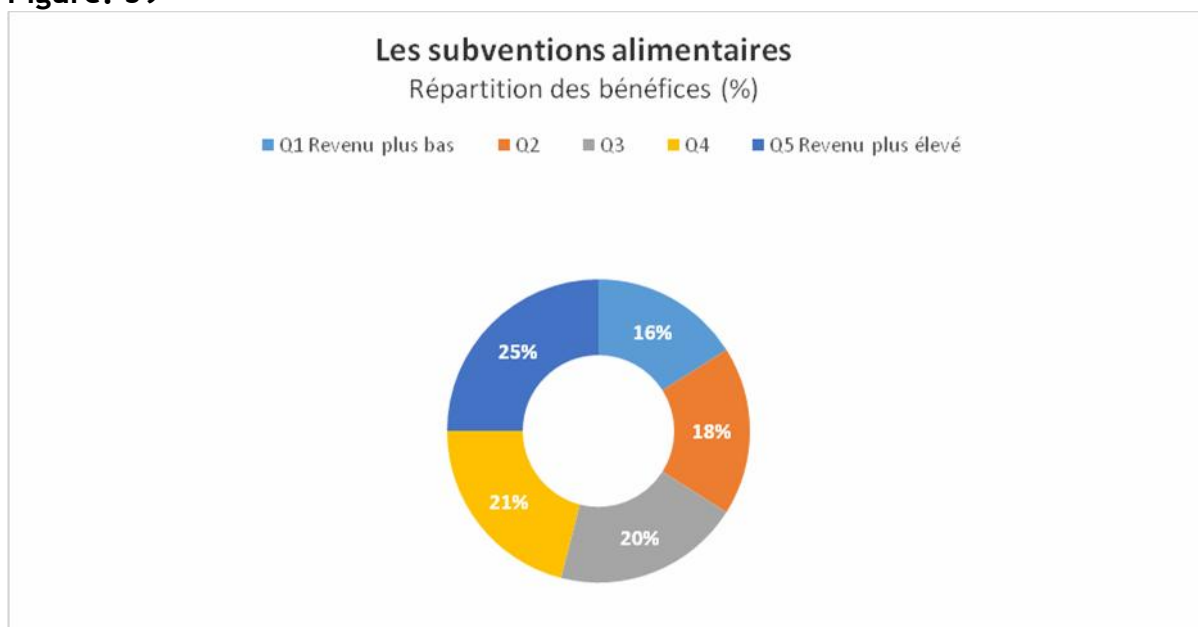
Tableau. 53 Répartition des taux de subventions par produit alimentaire

Produits alimentaires	Gros pain (400 gr)	Baguette (220 gr)	Semoule (Kg)	Farine (Kg)	Couscous	Pâtes alimentaires	Huile de graines	Sucre (Kg)
Taux de subvention (%), août 2014	46,5%	30,1%	56,3%	47,1%	43,8%	43,5%	50%	31,7%

Source : Ministère du Commerce

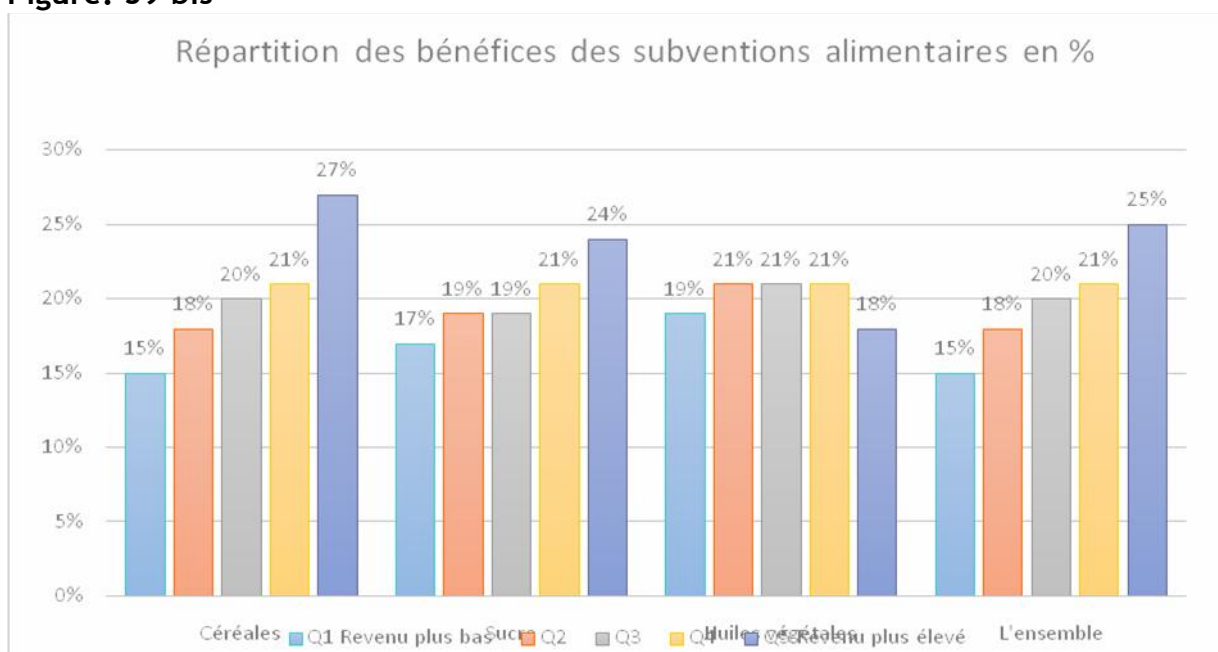
La répartition de la subvention alimentaire est très inégale : seuls 16% de son montant global profitent aux 20% des ménages dont le revenu est le plus faible. En revanche, le cinquième de la population ayant les plus hauts revenus bénéficie du quart du montant global de cette subvention. La distribution de cette subvention pose donc problème, elle est mal ciblée et, par ailleurs, un système de fuite renforce ses dysfonctionnements.

Figure. 59



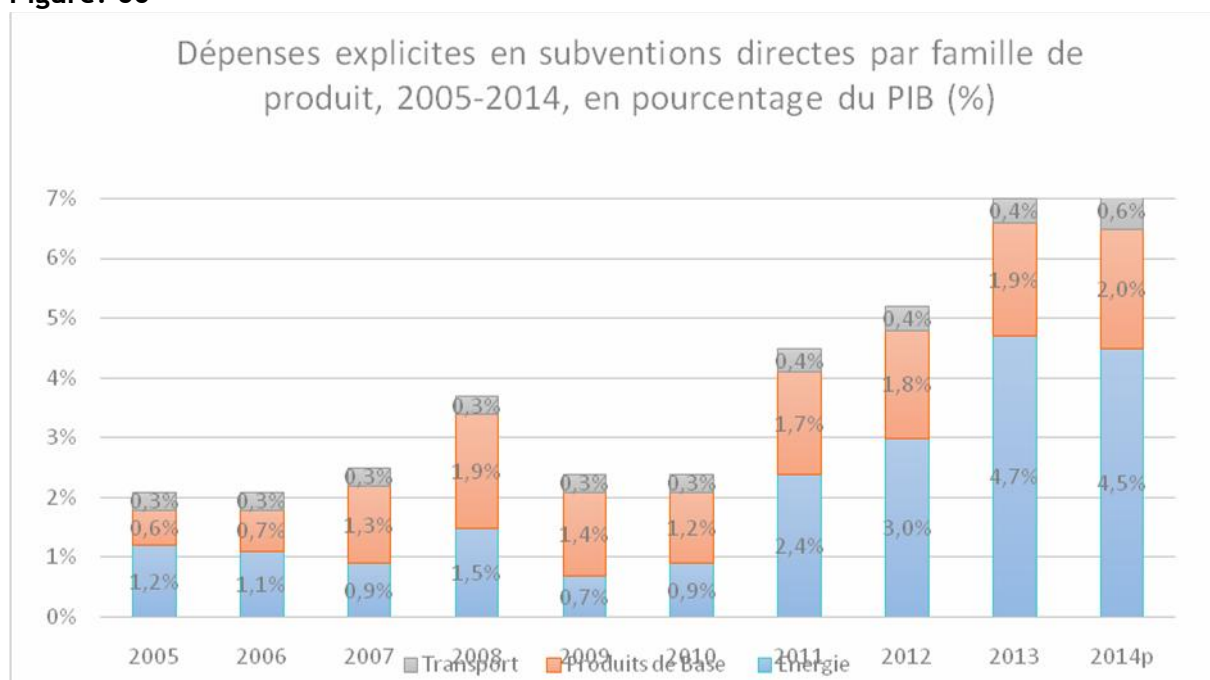
Cela est confirmé par l'observation de la distribution des subventions par quintile. Alors que l'on s'attendait à ce qu'elle soit très dégressive et décroissante, on constate au contraire qu'elle est très favorable aux quintiles qui correspondent aux ménages les plus aisés.

Figure. 59 bis



Les subventions énergétiques

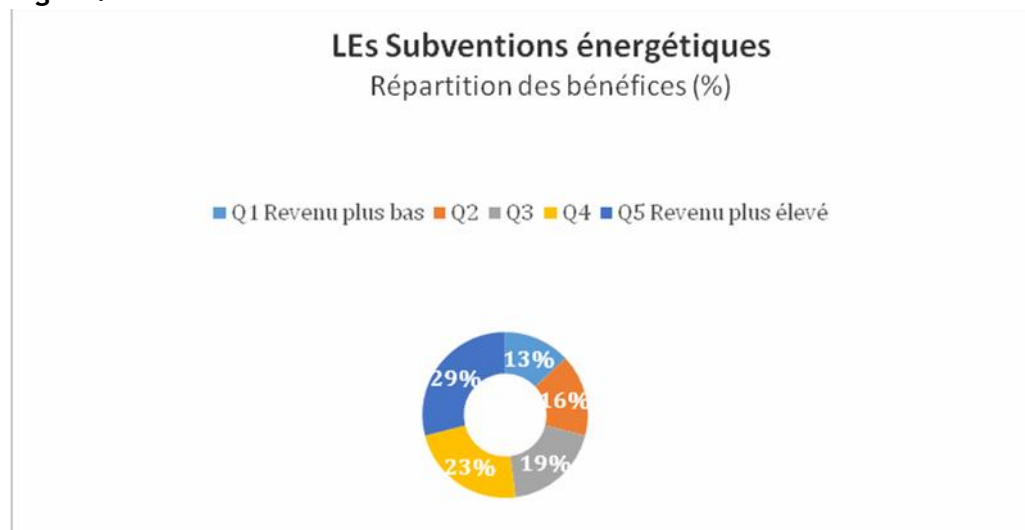
Figure. 60



Source : Ministère de l'Economie et Finance, août 2014. Pour l'année 2014, nous présentons les prévisions selon la Loi de Finances Complémentaire 2014.

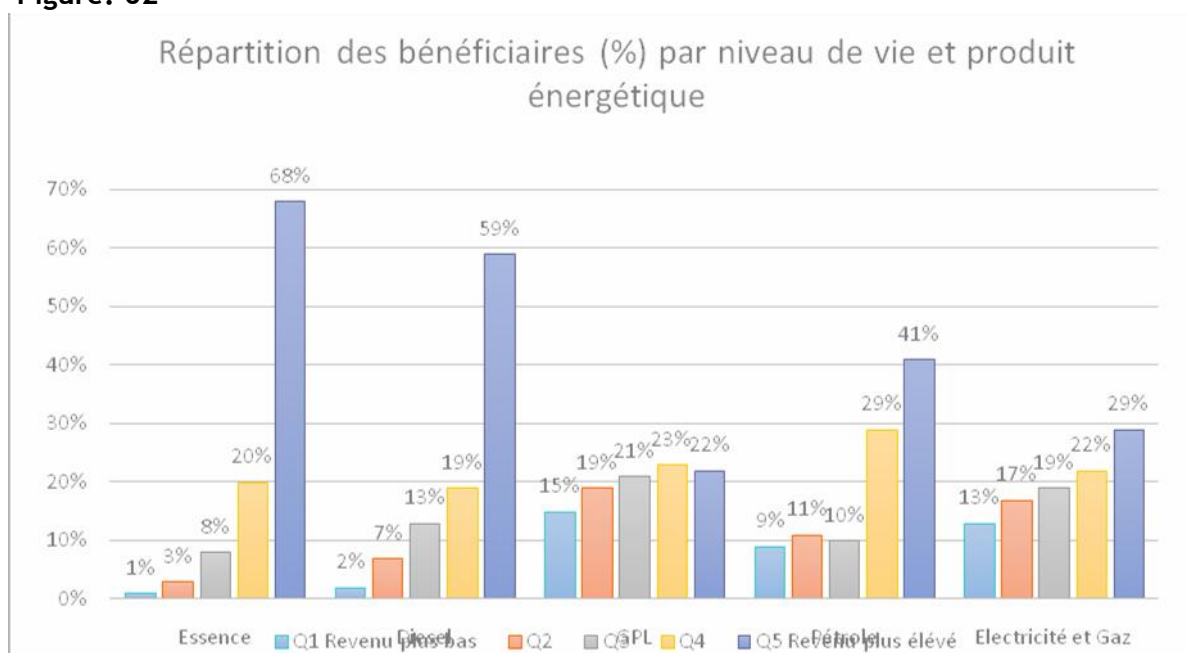
Selon le rapport de la Banque mondiale, pour l'ensemble des produits énergétiques, les ménages du cinquième quintile (revenu le plus élevé) bénéficient du double des subventions de ceux du premier quintile (revenu le plus bas), comme l'indique bien la répartition des subventions énergétiques par quintile dans le tableau 47. L'ampleur des bénéfices augmente selon le niveau de vie, ce qui est compréhensible car la consommation de toutes les formes d'énergie augmente avec le revenu, mais paradoxal : ainsi les ménages à bas revenu bénéficient de 13% des subventions énergétiques. Toutefois, la répartition varie selon le produit énergétique, certains produits comme l'essence et le diesel ne bénéficient qu'aux ménages aux revenus élevés alors que des produits comme l'électricité et le GPL bénéficient à la fois aux ménages à revenus bas et élevés. Le niveau de consommation du pétrole bleu est négligeable.

Figure. 61



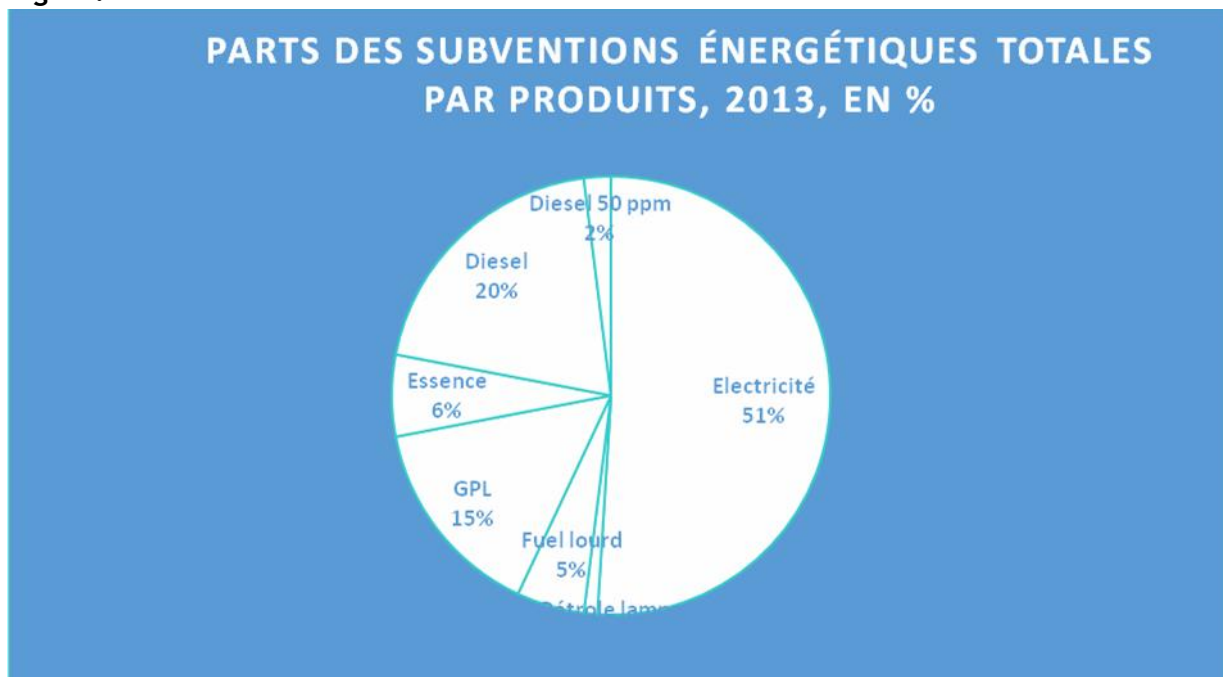
La distribution des bénéfices est déterminée par la consommation des produits énergétiques qui varie selon les ménages. Pour l'électricité, le quintile le plus haut s'approprie environ 29% du total des bénéfices contre 13% pour le quintile le plus bas. Pour l'essence et le diesel, les parts des bénéfices s'élèvent pour le quintile à plus haut revenu, respectivement à 67% pour l'essence et à 59% pour le gasoil. Pour le GPL, 15% profite au quintile le plus bas contre 21% au plus élevé. En général, cette distribution montre une allocation des subventions énergétiques en faveur des ménages aux revenus les plus élevés. Au total, la répartition des subventions énergétiques laisse entrevoir de plus grosses inégalités que la répartition des subventions alimentaires.

Figure. 62



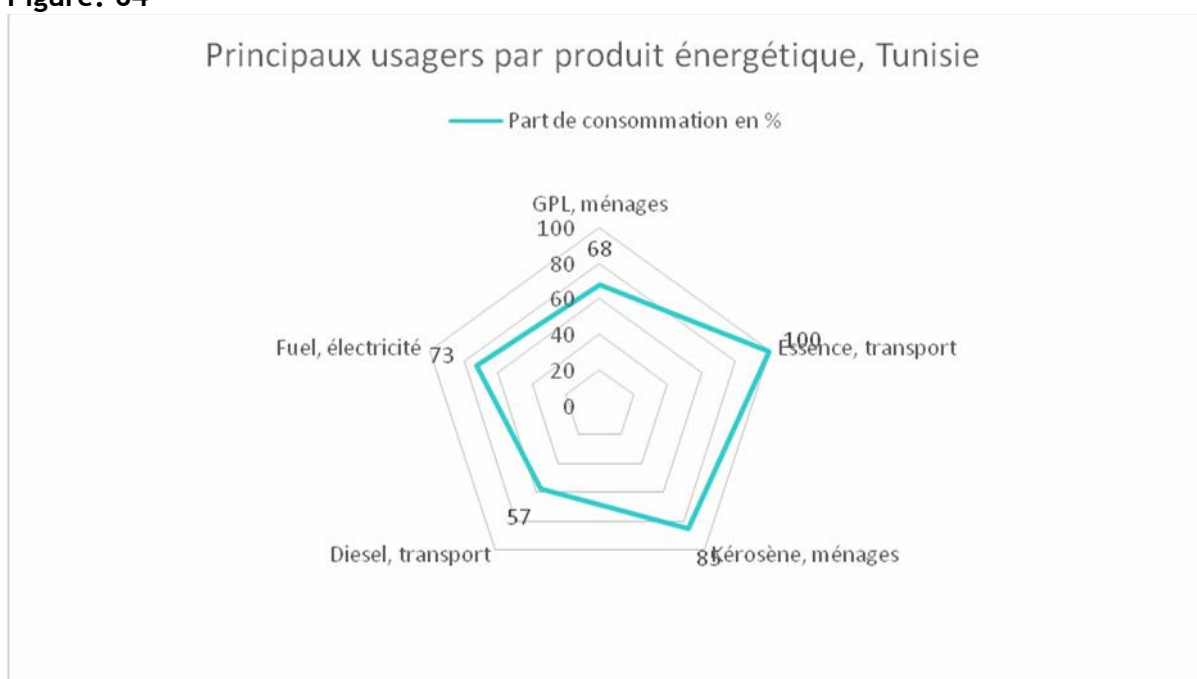
Source : EBCM 2010, INS et Banque Mondiale, 2013. Q indique le quintile, soient respectivement : Q1 : les 20% des bénéficiaires les plus pauvres, ..., Q5 : les 20% des bénéficiaires les plus riches.

Figure. 63



Source : Banque Mondiale, 2013.

Figure. 64



Source : International Energy Association (IEA), 2012.

Produits énergétiques	GPL	Essence	Diesel 50 ppm	Diesel	Fuel Lourd	Pétrole	Electricité
Taux de subvention (%), août 2014	58%	19%	10%	20%	55%	30%	15%

II.1.2. Les politiques sociales et les réformes institutionnelles d'accompagnement à la croissance

Principaux changements intervenus sur les questions de la pauvreté chronique

Dans le cadre de la revue complète de sa méthodologie, l'Institut National de la Statistique (INS) a introduit en 2012 de nouvelles normes de calcul des seuils de pauvreté. Le seuil est fixé à 1277 dinars par an et par individu dans les grandes villes contre 820 dinars par an et par individu dans les zones rurales. En revanche, le seuil de pauvreté extrême est fixé à 757 dinars par an et par individu dans les grandes villes contre 571 dinars par an et par individu dans les zones rurales. D'après cette méthodologie, la moyenne nationale du taux de pauvreté demeure estimée, selon le ministère des affaires sociales, à 24.7% actuellement (15,2% dans les régions du littoral) contre 15,5% globalement en 2010.

Sécurité alimentaire et politique des prix

La question de la sécurité alimentaire a été depuis très longtemps réduite à une simple adéquation entre l'offre et la demande des produits alimentaires, ce qui paraît très réducteur. Ce n'est qu'en 1996 lors du Sommet Mondial de l'Alimentation que ce concept acquiert une définition plus complète : «La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine».

Partant de cette définition, la sécurité alimentaire implique : (i) de pouvoir produire des aliments nutritifs en quantité suffisante et de bonne qualité, (ii) un accès fiable à ces aliments y compris les politiques et les instruments de protection sociale, ce qui suppose un pouvoir d'achat suffisant aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, (iii) une consommation rationnelle de cette nourriture par les citoyens.

Le secteur agricole occupe une place importante dans le marché de l'emploi, mais de plus en plus faible dans l'économie tunisienne, avec une contribution d'environ 9% au PIB et une part de 7,3% des investissements du pays. La part des exportations agricoles et alimentaires dans la balance commerciale est en baisse, ne représentant que 11% durant les trois dernières années. La Tunisie est un importateur net de produits alimentaires et la balance commerciale agricole est déficitaire avec un taux de couverture à la baisse atteignant 70% ces dernières années.

Si la demande intérieure de la viande (97%), du lait (100%), de l'huile d'olive (100%), des fruits et légumes (100%) est parfaitement couverte par la production nationale, celle des céréales, du sucre et des huiles végétales est loin d'être satisfaite. Les aléas climatiques et la rareté des ressources en eau, qui sont fortement exploitées à concurrence de 88 % du potentiel, constituent un enjeu majeur pour le développement harmonieux et durable de la sécurité alimentaire. En dépit de ces handicaps, l'agriculture tunisienne demeure en dessous de son potentiel mobilisable.

La production céréalière (blé dur, blé tendre et orge) a été marquée ces dernières années par une forte fluctuation variant entre 2 millions de tonnes en 2007, 1 million de tonnes en 2010, 2,3 millions de tonnes en 2011 et 1,3 million de tonne en 2013. La variabilité interannuelle de la productivité par hectare est aussi considérable (11 à 20 quintaux pour le blé dur, 13 à 22 quintaux pour le blé tendre, et 5 à 15 quintaux pour l'orge). Le niveau d'autosuffisance en blé dur et en blé tendre est variable, oscillant entre 16% pour une année de très faible production (2002) et 70% pour une année de forte production (2011). La production de fourrage a connu une croissance importante, mais celle des légumineuses a stagné à un niveau plutôt bas. Représentant 39% du PIB agricole, l'élevage détient la part la plus importante dans la structure de la production agricole.

En matière de consommation, les céréales constituent une composante essentielle de la ration alimentaire du tunisien. Elles représentent en moyenne 16% des dépenses alimentaires du citoyen tunisien et environ 5,6% de la totalité de ses dépenses. Par contre, pour les couches de la population à faible revenu, les dépenses alimentaires dépassent 50% des dépenses globales et les céréales représentent plus de 30% des dépenses alimentaires. Sur la base des quantités produites majorées des importations, la consommation de céréales par tête est d'environ 210 kg par an. Ce niveau de consommation aura tendance à baisser à un niveau de 185 kg à l'horizon 2025 et 173 kg en 2050.

En résumé, et si on se limite aux produits constituant l'alimentation de base du citoyen tunisien (lait, viande, légumes, fruits), on peut dire que le bilan production-consommation pour la plupart des produits alimentaires est équilibré et parfois même excédentaire en année pluvieuse. Par contre, il est déficitaire pour d'autres produits (céréales, sucre) certes moins nombreux mais qui occupent malgré tout une bonne place dans le régime alimentaire du tunisien. La situation en termes de bilan se présenterait globalement comme suit :

- Bilan moyennement déficitaire pour les céréales (blé dur, blé tendre, et orge), en année sèche le déficit se creuse notamment pour le blé tendre et l'orge alors que le blé dur se comporterait mieux. Rappelons au passage que la céréaliculture occupe en moyenne 1.500.000 ha par an soit près du tiers des terres cultivées. Le blé dur a depuis toujours occupé la première place, plus de la moitié des superficies réservées aux céréales (54%) alors que l'orge a occupé près du tiers (32 à 36%) tandis que le blé tendre a représenté à peine 10% des superficies. Cette tendance s'est vérifiée durant les quarante dernières années. En outre, les exploitations agricoles pratiquant la céréaliculture sont dans leur très grande majorité de petite taille : 75% d'entre elles ont moins de 10ha et rencontrent de ce fait des difficultés pour mettre en œuvre leur plan de production. Les besoins totaux annuels en blés y compris les prélèvements des agriculteurs sur leur propre production pour les semences, et un stock stratégique de report de fin d'année couvrant environ les besoins de 90 jours de consommation, est de 2,7 millions de tonnes en moyenne par an et ces besoins seront révisés à la hausse pour atteindre, en l'an 2025, 4,3 millions de tonnes. Le niveau actuel d'autosuffisance est faible ne dépassant pas 46% pour les deux céréales cumulées. L'autosuffisance en blé dur est de 68% et pour le blé tendre de 19%. Le déficit en céréales se situerait globalement aux environs de 46% et le niveau de dépendance aux importations est de l'ordre de 32% de ses besoins en blé dur, et de 81% des besoins en blé tendre soit 55% pour les deux blés. La forte dépendance aux importations a aggravé l'impact financier durant les années de forte hausse des prix internationaux (2008, 2010 et 2011).

- Bilan légèrement déficitaire pour les viandes (rouges et blanches) étant entendu qu'elles représentent respectivement l'une et l'autre 40% et 60% de la production totale des viandes toutes espèces confondues. Le taux de couverture (rapport production / consommation) se situerait entre 95% et 97%, le déficit concernant cette denrée est donc très faible. Toutefois, les événements de 2011 ont été marqués par un afflux massif des libyens sur le territoire tunisien, ce qui a creusé le déficit pour les viandes.

- Bilan équilibré pour le lait, l'huile, les légumes et les fruits étant entendu qu'en année pluvieuse, la production couvre la demande interne et peut même dégager des excédents pour l'exportation.

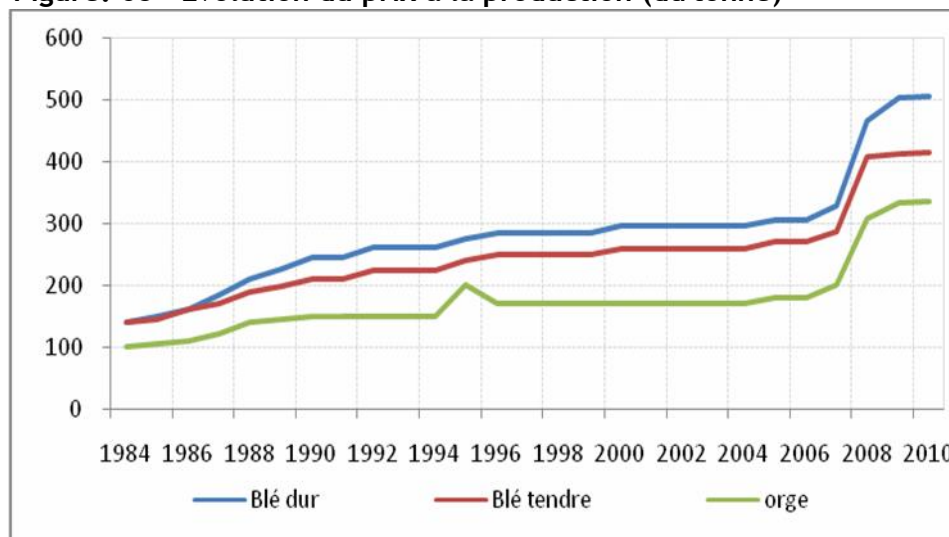
- Bilan fortement déficitaire pour le sucre qui est entièrement importé : or, cette denrée est considérée stratégique car utilisée quotidiennement par tous les tunisiens.

Par ailleurs, il est important de souligner que tout au long des dernières décennies, la sécurité alimentaire s'est progressivement améliorée dans le pays grâce aux politiques d'approvisionnement qui ont été mises en œuvre. Mais, la sécurité alimentaire ne se détermine pas seulement par l'offre (disponibilité du produit sur le marché) mais aussi par l'accès des populations, notamment démunies, à l'alimentation. Cet accès est déterminé par le prix de l'aliment et le revenu du citoyen.

Le marché des céréales en Tunisie est administré par l'Etat. L'évolution des prix tant à la production qu'à la consommation est décidée périodiquement par les autorités compétentes, selon la conjoncture. La fixation des prix fait généralement abstraction des règles du marché (loi de l'offre et de la demande) et ne suit pas forcément les mêmes tendances. La politique de subvention de produits alimentaires de base a été adoptée depuis l'année 1970, elle est couplée à une politique de soutien à l'agriculture à travers la subvention de certains intrants de la production. L'objectif de cet instrument est double : il permet de soutenir le pouvoir d'achat des tunisiens à faible revenu, et de garantir un revenu minimum aux agriculteurs via les subventions des céréales. L'Etat est toujours intervenu dans le secteur agricole en privilégiant les aspects sociaux et le pouvoir d'achat du citoyen.

Pour les producteurs, les prix des céréales sont fixés et annoncés en début de campagne. Afin de s'aligner sur les prix internationaux en constante progression, les prix à la production des céréales en Tunisie ont été augmentés en 2005, 2007, 2008 et 2009. Dans un souci d'encourager la production locale des céréales, les prix à la production ont été maintenus au dessus des prix frontières moyennant des subventions. En revanche, et bien que le soutien des prix au niveau de la production ait compensé en partie l'augmentation des coûts des intrants, il n'a pas déclenché d'investissement de la part des agriculteurs pour augmenter la productivité à l'hectare. Comparativement aux prix internationaux, les subventions ont été en moyenne de 22% pour le blé dur et de 34% pour le blé tendre ces dernières années.

Figure. 65 Evolution du prix à la production (dt/tonne)



Pour protéger le pouvoir d'achat des tunisiens contre les aléas du marché mondial et des effets des augmentations des facteurs de production, l'Etat tunisien agit directement sur les prix. Les prix à la consommation des denrées alimentaires de base (pain, farine, lait, huile,..) sont généralement encadrés par l'Etat et certains d'entre eux sont même subventionnés au niveau du consommateur (pain, semoule, farine, huile, sucre,..).

Par ailleurs, chaque fois que le marché est perturbé par suite d'un dysfonctionnement, l'Etat intervient pour réguler et rétablir la situation en procédant à un déstockage s'il y a des stocks en réserve ou à des importations par le biais des organismes de régulation.

Les céréales sont utilisées pour la production de la farine, de la semoule, la fabrication du pain (gros et baguette) et des pâtes alimentaires. Elles sont rétrocédées aux industriels à des prix compensés pour la fabrication de la farine boulangère et de la semoule destinée au couscous et aux pâtes alimentaires. Le prix de rétrocession a toujours été inférieur au prix de production, la différence étant prise en charge par l'Etat à travers la Caisse Générale de Compensation (CGC).

Cependant, la hausse des cours mondiaux des céréales et aussi d'autres produits alimentaires ont augmenté les charges de compensation. Ces dernières commencent à peser lourd sur le budget de l'Etat et risquent d'atteindre des niveaux inacceptables. Le Tableau 48 ci-après fournit le niveau de subvention appliqué en 2011 pour les dérivés des céréales vendus sur le marché local en deçà de leur coût de revient. La subvention la plus élevée pour les produits céréaliers porte sur la semoule, suivie par le gros pain, le couscous et les pâtes, et le pain en baguette. Le différentiel de subvention en faveur du gros pain par rapport au pain en baguette est conçu comme un instrument de ciblage indirect des couches vulnérables et à faible revenu de la population fortement consommatrice de cette catégorie de pain.

Tableau. 54 Subvention des produits alimentaires de base - Année 2011 (Unité: DT)

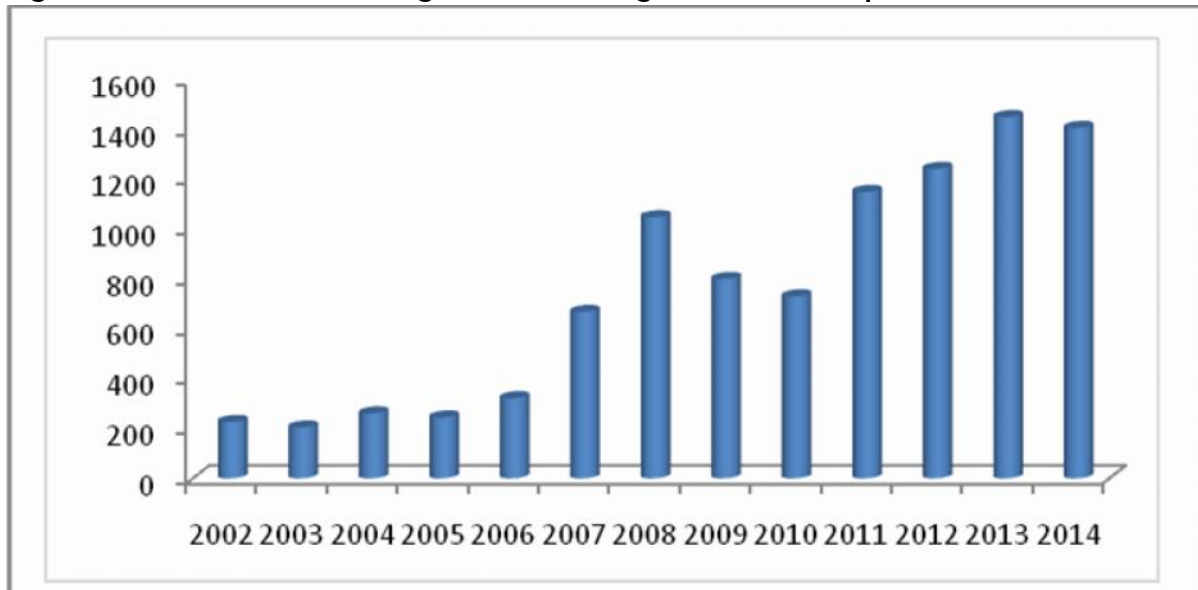
Produit	Coût revient	Prix de vente	Subvention	Subvention %
Gros pain (400 gr)	0,430	0,230	0,200	47%
Pain en baguette (220gr)	0,272	0,190	0,082	30%
Semoule (1 kg)	1,030	0,450	0,580	56%
Couscous (1 kg)	1,415	0,795	0,620	44%
Pâte alimentaire (1 kg)	1,425	0,805	0,620	44%

Source: Ministère du commerce

II.1.3. Les incidences budgétaires

La compensation prise en charge par l'Etat à travers la « CGC » correspond en fait à la différence entre le coût des céréales à l'achat (locales et importées) et les prix de rétrocession. Aujourd'hui, les charges de la caisse de compensation s'élèveraient à 1400 millions de dinars prévus par la loi de finances de 2014 contre 730 millions en 2010 (4,4% du total des recettes, 92% du déficit budgétaire) et 204 millions de dinars en 2003 (1,8% du total des recettes, 20% du déficit budgétaire). Avec un peu plus de 80%, les subventions céréalieres constituent de loin le poste le plus important des dépenses de la CGC.

Figure. 66 Evolution des charges de la caisse générale de compensation



D'une manière générale, les subventions, bien qu'elles soient politiquement populaires, posent trois problèmes majeurs : tout d'abord, les subventions non ciblées profitent davantage aux riches qu'aux pauvres, ensuite, en abaissant artificiellement les prix, les subventions peuvent favoriser le gaspillage et conduire à un comportement de surconsommation, et enfin, les subventions étant souvent dépendantes des cours mondiaux et de l'évolution du taux de change, leur charge dans le budget de l'État est fortement volatile.

II.2. Quel modèle de croissance pour relever les défis de l'inclusion sociale

Les expériences internationales comparées ont montré que les modèles de développement et les schémas de croissance qui sont fondés centralement sur la recherche de l'efficacité économique maximale couplée avec des opérations de transferts visant directement la réduction de la pauvreté au niveau des individus et des ménages se sont essouffés. En effet, les politiques de lutte contre la pauvreté, axées sur les effets de redistribution de revenus, ne se sont pas traduites par une réelle capacité d'absorption durable et surtout ont eu le défaut de ne pas développer les capacités.

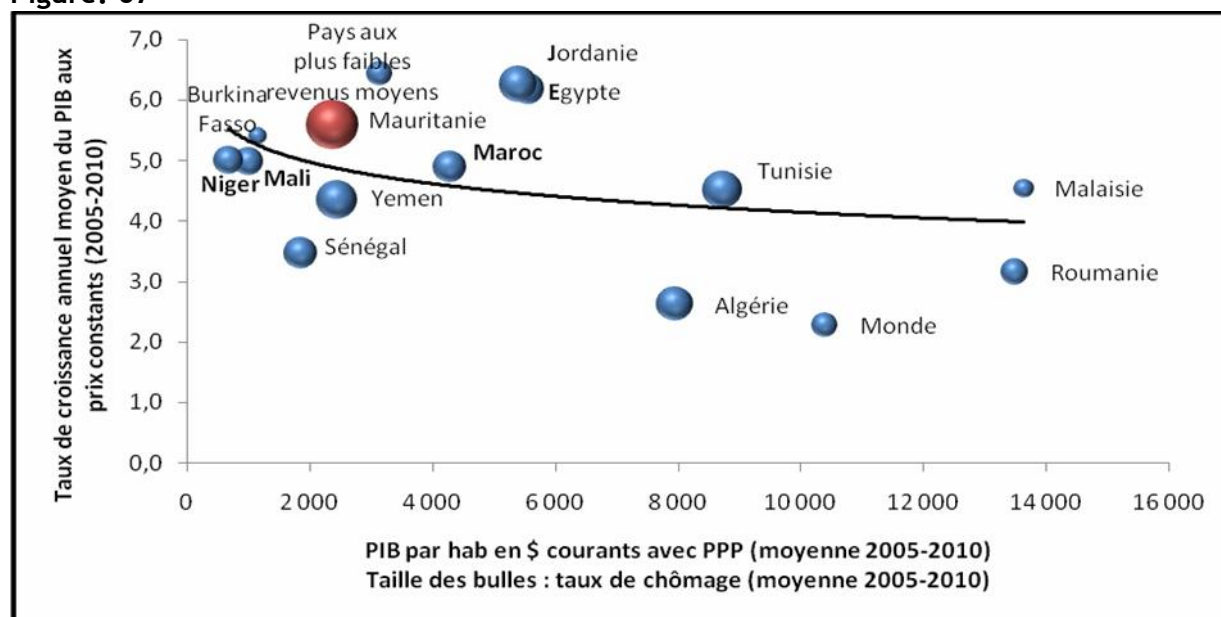
Cela explique les modifications actuelles du cadre intellectuel. Si l'on considère qu'une croissance forte, à la fois ouverte et endogène, fondée sur l'amélioration continue de l'organisation et de la productivité des facteurs de production est une nécessité, il reste que les pures opérations de redistribution en faveur des pauvres, bien que nécessaires ne modifient pas durablement la situation. Et ce d'autant plus que l'ouverture internationale et les privatisations et autres modifications du marché du travail dilatent l'espace social du travail tout en augmentant le revenu net moyen.

Ce sont ces raisons qui expliquent que, désormais, l'enjeu pour le modèle de croissance est d'être résilient et inclusif. Résilient dans la mesure où il ne doit pas sacrifier tous les éléments de redondance des sociétés (petits commerces, artisanat, petites exploitations familiales rurales, TPE) au profit de dispositifs de distribution de masse dont les profits sont rarement réinvestis sur place. Inclusif car la question est de généraliser largement des opportunités qui permettront de renforcer les capacités (en particulier de la jeunesse) plutôt que de s'en tenir à la distribution de revenus.

II.2.1. La situation du point de vue du développement humain

La croissance n'est pas suffisamment ancrée dans les activités créatrices d'emploi capables de réduire de manière significative les taux élevés de chômage et de pauvreté, faute de stratégies sectorielles efficaces et axées sur l'inclusion sociale. La politique économique suivie auparavant en Tunisie était axée autour de deux priorités: (i) un objectif de croissance pro-pauvre, durable et endogène cherchant à stabiliser la croissance et ajuster le chômage et la pauvreté par des effets de redistribution des revenus et (ii) un objectif de soutenabilité des équilibres macroéconomiques. En conséquence, la croissance a été certes plus forte que dans d'autres pays comparables, mais non inclusive avec un taux de chômage relativement élevé par rapport à la tendance.

Figure. 67



Source : Calculs de l'étude à partir du WDI.

Tableau. 55 Indicateurs de l'inclusion sociale (Moyenne 2005-2010) : Tunisie et comparateurs

	Tunisie	Maroc	Algérie	Egypte	Jordanie	Malaisie
Abonnés à l'Internet (par 100 habitants)	2,4	1,5	1,5	1,0	2,3	4,7
Taux de participation à l'emploi (% du total de la population âgée de 15 à 64 ans)	50,2	52,9	45,7	51,1	43,3	63,2
Taux d'alphabétisation adulte (% de la population âgée de 15 ans et plus)	77,6	55,6	72,6	66,4	92,2	92,5
Net migration	-20000	-675000	-140000	-346922	202919	84494
Population ages 15-64 (% of total)	68,9	65,7	67,5	63,1	58,8	64,3
Population growth (annual %)	1,0	1,0	1,5	1,8	2,2	1,7
Population, total	10334120	31324134	34428992	78334120	5789600	27497969
Rural population (% of total population)	34,3	44,0	30,1	56,8	18,0	29,8
Urban population growth (annual %)	1,3	1,6	3,0	1,9	2,5	3,0
Unemployment, total (% of total labor force)	14,2	9,8	11,8	9,4	12,9	3,4
GDP growth (annual %)	4,5	4,9	2,6	6,2	6,3	4,5
GDP per capita, PPP (current international \$)	8 729	4 285	7 948	5 566	5 395	13 636

Source : Indicateurs de développement de la Banque Mondiale

II.2.2. Le système de répartition et les inégalités de revenu

Le système de sécurité sociale face à la situation démographique

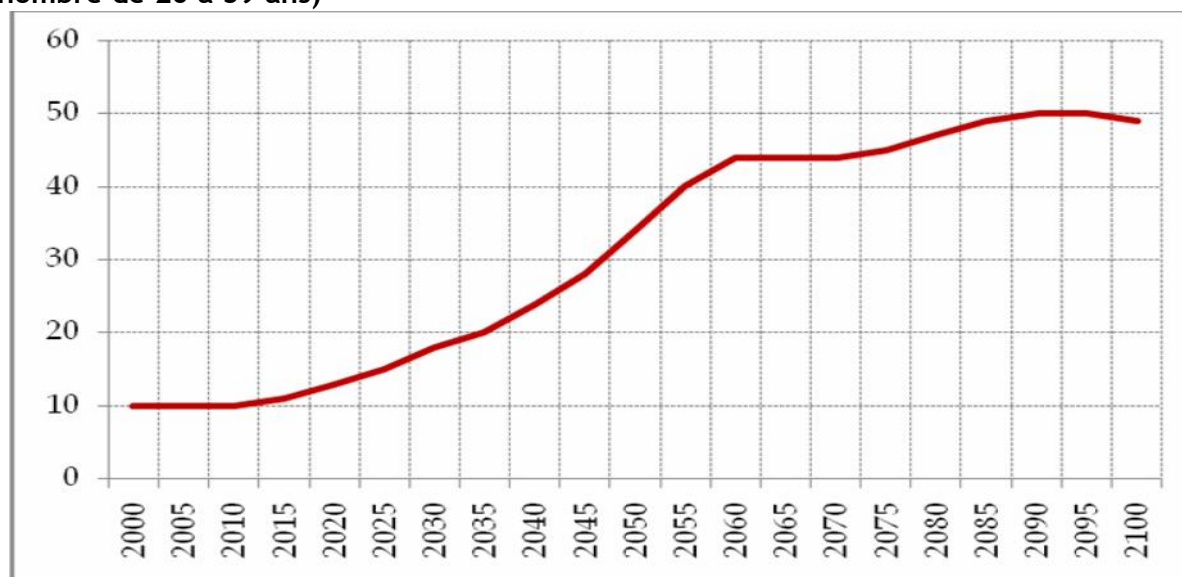
Malgré les efforts en matière de transferts sociaux, il reste encore de nombreux pauvres et d'exclus en Tunisie. Une situation devenue inacceptable après la révolution et plusieurs réformes sont devenues plus que nécessaires dont la plus importante concerne le système de sécurité sociale. Rappelons à ce propos que la sécurité sociale repose sur le principe de solidarité entre les générations. C'est un système de répartition contributif régi par trois caisses : la CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale) qui couvre le secteur privé et qui gère la retraite, les allocations familiales et le capital décès, la CNRPS (Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale) dédiée aux salariés du secteur public, fonctionnaires et salariés des collectivités ainsi qu'aux entreprises publiques et qui administre la retraite et le capital décès. Celle-ci est en charge également de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) pour les secteurs privé et public, de l'assurance maladie, l'indemnité de maladie, de maternité, des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Le régime de retraite en Tunisie, comme dans de nombreux autres pays, est exposé à une pression croissante à mesure que le taux de fécondité baisse et que la longévité augmente. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment maintenir des systèmes de retraite offrant des taux de remplacement élevés compte tenu d'un nouvel équilibre entre générations et des tensions qui s'exercent sur le marché de travail ? Ou, en d'autres termes, comment ce système de retraites peut-il rester viable à l'avenir sans que la sécurité des revenus qu'il assure soit mise en péril ?

Le vieillissement de la population n'est plus une caractéristique propre aux pays occidentaux. Désormais, la Tunisie est également confrontée à ce phénomène et donc aux problèmes de financement des retraites. L'équilibre des retraites à long terme est affecté par l'évolution démographique qui pèse d'un poids considérable en raison de deux phénomènes d'une portée comparable pour les régimes d'ici 2030. D'abord, l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nées entre 1950 et 1960. Ensuite, l'allongement de l'espérance de vie à 60 ans (c'est-à-dire à peu près la durée de la retraite), qui pourrait passer de plus de 15 ans en moyenne aujourd'hui à plus de 20 ans en 2040. En 1978, un retraité ne bénéficiait pas de sa retraite, aujourd'hui, il profite de sa retraite pendant quinze ans, et cette espérance de retraite augmentera au fil des années.

La transition démographique a eu comme conséquence une baisse de la proportion cotisants-pensionnés qui ne cesse de s'accroître. Si le problème ne se pose pas aujourd'hui avec beaucoup d'acuité, en 2020, le ratio de dépendance, à savoir le rapport entre le nombre des retraités et le nombre de cotisants (population des plus de soixante ans rapportée à la population des vingt à cinquante-neuf ans), se rapprocherait de celui de l'Europe (figure ci-dessous)

Figure. 68 Ratio de dépendance démographique (nombre de 60 ans et plus rapporté au nombre de 20 à 59 ans)



Source : Calculs de l'étude

Autrement dit, le nombre de personnes âgées augmentera, tandis que de moins en moins d'actifs seront là pour subvenir à leurs besoins. Les personnes âgées dépendantes, soit les 60 ans et plus, représentent aujourd'hui, selon les chiffres du Département de l'Economie et des Affaires Sociales des Nations unies (DESA), un peu plus de 10 % de la population en Tunisie. Ces chiffres doubleront d'ici 2030 et quadrupleront d'ici 2050. Dans le même temps, la part des jeunes (moins de 24 ans) et d'adultes (entre 25 ans et 60 ans) va continuer de baisser. Cela signifie que les générations en âge de travailler et de cotiser seront moins nombreuses, et que la proportion cotisants-pensionnés se réduira d'année en année. Le montant des retraites à payer va donc forcément augmenter et l'équilibre du financement des retraites est déjà menacé et risque de s'aggraver. Dans ce contexte, la réforme du système des retraites devient légitime voire même nécessaire. Il existe aujourd'hui environ quatre actifs pour un retraité et si rien ne change, il y aura à l'avenir (2050) un seul actif pour un retraité.

Les régimes de retraite

A réglementation inchangée, les régimes de retraite se déséquilibreront donc davantage quoi qu'il arrive. Autrement dit, la croissance à elle seule ne résoudra pas la question du déséquilibre des retraites. Or, dans un régime de répartition équilibré, c'est-à-dire qui ne cherche pas à faire porter la charge de la dette sur les générations ultérieures, ce sont les cotisations du moment qui couvrent le paiement des retraites du moment. C'est le fondement même du principe de la solidarité entre la génération qui est en activité avec la génération à la retraite : les personnes en activité paient une cotisation proportionnelle à leurs revenus. Dans le cas des employés, la cotisation est versée en partie par l'employé lui-même et en partie par l'employeur.

Les proportions en Tunisie sont de l'ordre de 2/3 par les employeurs et 1/3 par les salariés. Les prélèvements sont obligatoires, à la source et sont reversés par l'employeur aux Caisses de Sécurité Sociale. Les caisses publiques peuvent effectuer des placements immobiliers et des transactions à rendement fixe dont une partie importante en bons de caisse et de trésor au profit de l'Etat.

Bien que le régime de répartition assure une bonne redistribution des revenus, il présente des inconvénients et des contraintes. En effet, la contribution aux caisses de la sécurité sociale augmente le coût du travail et pénalise en conséquence l'emploi car la contribution aux caisses de sécurité sociale est en réalité un impôt qui frappe l'emploi. Un système de répartition est souvent marqué par une importante évasion et un manque de motivation pour l'affiliation. Les éligibles au système ne sont pas incités à y participer par manque de crédibilité quant au bénéfice qu'ils peuvent en tirer au moment de leur retraite. L'évasion du système remet en cause l'avantage de la solidarité qu'il présente et introduit un facteur de concurrence déloyale entre les activités économiques. C'est d'ailleurs l'un des facteurs les plus évoqués pour expliquer l'expansion du secteur informel en Tunisie.

Les investigations menées par les experts de la sécurité sociale estiment que la condition minimale pour équilibrer le régime est d'avoir quatre actifs pour un retraité. La CNSS se trouve à ce plancher. Elle est en passe de le franchir, et si rien n'est fait par ailleurs, elle plongera dans un déficit chronique pouvant mettre en péril sa pérennité. On connaît les solutions qui toutes ont des conséquences politiques et sociales lourdes, notamment l'allongement de la durée du travail qui sera une nécessité, la mise en place d'un système mixte où coexisteront des fonds de pension privés et le système public par répartition, voire la diminution des pensions ou l'augmentation des cotisations.

Tableau. 56 Evolution des pensionnés et des cotisants dans le secteur privé (CNSS)

Année	Nbr. de pensionnés vivants	Invalides	Veuves	Orphelins	Total	Effectif des cotisants
2001	188968	10398	72090	45443	316899	1095615
2002	200590	11120	78055	49171	338936	1161232
2003	212345	11957	84054	53582	361938	1229446
2004	225350	12807	90090	57628	385875	1318883
2005	239368	13857	96022	61615	410862	1408304
2006	254783	10121	101844	62241	428989	1532311
2007	268746	11342	108345	66172	454605	1671911
2008	281298	12829	115307	69232	478666	1827871
2009	293315	15009	122070	72048	502442	1962288
2010	302462	16219	126628	71677	516986	2086393
2011	310434	16034	129079	75481	531028	2112955
2012	318190	16463	131967	78242	544862	2205220

Source : Ministère des affaires sociales

Quant à la CNRPS, avec 2,5 actifs pour un retraité, elle accuse déjà un déficit qui a atteint 119 MD en 2011 contre 42 MD en 2008 et 13 MD en 2005, et l'Etat a donc dû verser 40 millions de dinars en 2012 et 75 en 2013.

Tableau. 57 Evolution des pensionnés et des cotisants dans le secteur public (CNRPS)

Année	Nbr. de pensionnés vivants	Veuves	Orphelins	Total	Effectif des cotisants
2001	96218	41263	26652	164133	541992
2002	101407	43421	27535	172363	551519
2003	107006	45385	32303	184694	565496
2004	112991	47057	34452	194500	581594
2005	119449	49799	35605	204853	593802
2006	127184	52116	36125	215425	599697
2007	135545	54005	26812	216362	615418
2008	143672	55375	27528	226575	619928
2009	152218	58667	28225	239110	632986
2010	164918	60952	28828	254698	646033
2011	174737	63879	29554	268170	677692
2012	183296	66245	30501	280042	715274

Source : Ministère des affaires sociales

En effet, l'équilibre ressources/emplois d'un régime de répartition résulte d'une équivalence entre la masse des pensions versées et celle des cotisations reçues.

La masse des cotisations est le produit des taux de cotisations appliqués aux salaires. Par souci de simplification, et sans effet sur le résultat, nous raisonnerons en terme de salaire moyen comme de taux de cotisation moyen. De la même manière, la masse des prestations est le produit de la pension moyenne par le nombre de retraités. Traditionnellement, cette équation permet de déduire le taux de cotisation nécessaire à l'équilibre financier du régime. Par ailleurs, le ratio (pension moyenne/salaire moyen) représente le taux de remplacement moyen, alors que le ratio de dépendance économique est le nombre de pensionnés rapporté au nombre de cotisants.

Ainsi, et partant de cette formulation, l'équilibre des caisses de sécurité sociale dépend de plusieurs facteurs, sociodémographiques (nombre des retraités et de cotisants), et de facteurs économiques et financiers tels que les taux de cotisation et de remplacement. S'agissant des facteurs démographiques, le ratio cotisants/retraités résulte de trois composantes : (i) une composante purement démographique liée au taux de fécondité, (ii) une composante ayant trait au taux d'activité des 25 à 64 ans, et (iii) une composante se rapportant au taux de chômage.

D'autre part, aussi bien le ratio entre la pension moyenne et le salaire moyen que l'âge moyen de cessation d'activité, joueront un rôle fondamental dans la stabilisation de la part des retraites dans le PIB. Pour rééquilibrer un régime de répartition en déficit potentiel, on peut donc jouer sur ces trois leviers : augmenter le taux de cotisation, diminuer la pension moyenne ou diminuer le ratio de dépendance économique. Il est clair que l'arbitrage entre ces différents variables nécessite un débat de société :

- Si seul l'âge de la retraite variait d'ici à 2030, il faudrait le porter à soixante-cinq ans si les salaires et les pensions n'augmentent que de 3%. Cette solution permettrait d'un côté d'augmenter le nombre d'actifs et de l'autre de baisser le nombre de retraités. Toutefois, l'augmentation de l'âge moyen de la retraite affectera, dans les conditions actuelles, les créations d'emploi. Ainsi et face à un niveau de chômage inquiétant, une telle solution se heurtera à une grande réticence des jeunes chômeurs.

- Si seule la pension de retraite variait, il faudrait réduire le niveau de vie relatif des retraités par rapport aux actifs. L'une des idées avancées est de proposer des baisses des pensions selon un barème, par analogie avec l'impôt sur le revenu.

- Enfin, si l'on actionne seulement le levier des cotisations retraites, il faudrait les relever de plusieurs points, ce qui signifie une augmentation des prélèvements directs pesant sur les salaires (cotisations salariés et employeurs). Les employeurs qui se plaignent déjà du coût du travail auront du mal à accepter une telle solution dans la mesure où elle affectera leur compétitivité déjà fragile. Parallèlement et dans un contexte inflationniste, les salariés refuseraient une dégradation supplémentaire de leur pouvoir d'achat.

Pour des raisons d'acceptabilité sociale et politique, surtout après une révolution, il faudra sans doute jouer sur les trois registres pour financer nos régimes de retraites, mais il est possible de hiérarchiser leurs effets sur la croissance et le niveau de vie de la population. Les niveaux de vie futurs des actifs et des retraités dépendront directement de la croissance économique. La remontée de l'âge moyen de cessation d'activité est la seule orientation qui favorise à la fois la croissance économique et celle du niveau de vie général ainsi que l'équilibre des régimes de retraite. Elle est donc favorable à tout le monde car elle permet en même temps une augmentation des revenus d'activité et des retraites. C'est la seule mesure qui soit « gagnant-gagnant » (les économistes disent qu'elle est Pareto-optimale). Les autres mesures sont « gagnant-perdant » car elles conduisent soit à baisser les retraites, soit à diminuer le revenu des actifs futurs (c'est-à-dire de nos enfants) pour payer nos retraites. La solution la plus favorable est évidemment une augmentation sensible du taux d'activité (par diminution du chômage des jeunes) cumulée avec un recul de l'âge de la retraite.

Deux scénarios sont aujourd'hui envisagés:

Scénario.1. : Une hausse du taux de cotisation pénalisante pour la compétitivité donc pour l'emploi

L'augmentation de la fiscalité n'a rien d'impossible mais elle est fortement limitée par des problèmes de compétitivité. En effet, quelles que soient leurs modalités, tous les prélèvements obligatoires pèsent sur la croissance. Les hausses de prélèvement ont des effets directs sur la consommation (TVA) ou sur le niveau de vie des actifs (cotisations) en diminuant l'emploi ou les revenus. D'autant plus que pour résoudre la question des retraites par une hausse des prélèvements sur le travail, compte tenu des sommes nécessaires, il faudrait fortement augmenter leur poids actuel.

Scénario.2 : La baisse des pensions

La diminution des pensions de retraite équivaut à un prélèvement sur la consommation des retraités et donc une moindre consommation au cours de la vie. Il existe différents moyens de baisser le taux de pension : diminuer le taux de remplacement (rapport entre la pension du premier mois de retraite et le dernier salaire perçu) ou limiter l'indexation des pensions (en augmentant moins vite le montant des pensions au fil de la retraite).

Lorsque les pensions sont indexées sur les salaires, le taux de pension moyen reste égal au taux de remplacement. Lorsqu'elles sont indexées sur les prix, la pension moyenne augmente moins vite que les salaires. Dans un tel cas de figure, qui correspond à celui des régimes de retraite du secteur privé, une croissance forte des gains de productivité assure plus facilement l'équilibre des régimes de répartition, mais au prix d'une dégradation du niveau de vie relatif des retraités par rapport aux actifs (plus facile à accepter dans un régime de croissance forte car elle est compatible avec une hausse absolue du pouvoir d'achat).

Une question au cœur des débats tunisiens : les enjeux du modèle de répartition et de partage de la valeur ajoutée

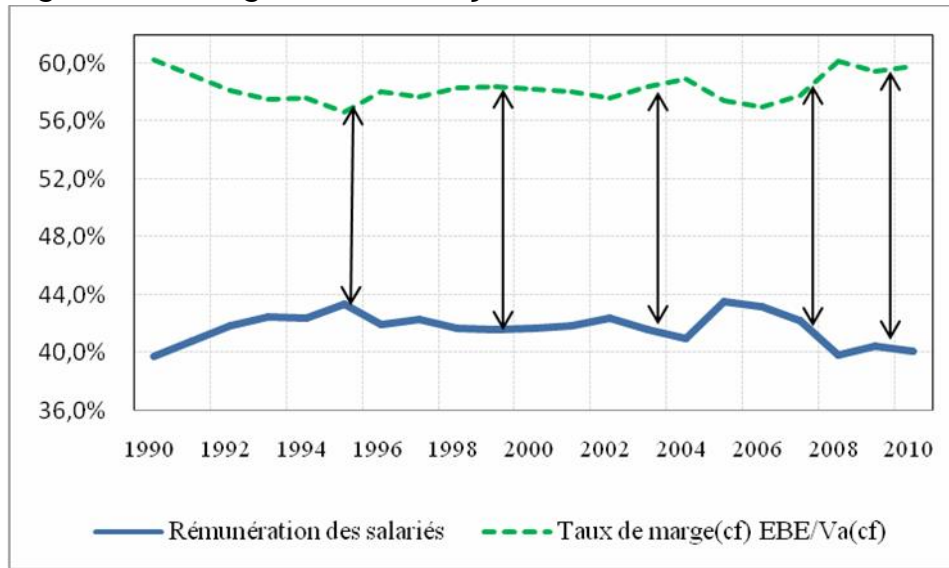
La problématique du partage de la valeur ajoutée est une question relativement complexe qui continue d'alimenter les débats tant au sein des populations qu'entre experts et chercheurs. Cette complexité tient notamment aux interactions entre la croissance et la répartition des richesses. En effet, la valeur ajoutée représente le supplément de richesse généré au cours du processus de production par la mise en œuvre de travail et de capital.

D'une manière générale, la répartition de ce supplément de richesse peut s'apprécier de différentes façons. D'un point de vue de l'unité productive, c'est avant tout la répartition entre les revenus du travail et du capital qui importe (partage primaire). Du point de vue des agents économiques, c'est plutôt le revenu disponible qui compte. Autrement dit c'est celui dont les agents disposent effectivement après prise en compte de toutes les opérations de redistribution (prélèvement fiscaux et sociaux, revenus de transfert, revenus du capital, etc..) ³⁶.

Dans ce contexte, nombreux sont les tunisiens qui dénoncent toujours sa décroissance, au bénéfice du "*capital*" ou du "*profit*". En effet, depuis la révolution, les revendications sociales ont suscité un débat récurrent sur le partage de la valeur ajoutée. L'hypothèse avancée est que la croissance serait caractérisée par un « *mauvais* » partage de la valeur ajoutée « *trop défavorable* » aux salariés qui limiterait la consommation et freinerait la croissance économique. La question qui est aujourd'hui posée est ainsi celle du « *bon partage* » de la valeur ajoutée ? L'équilibre entre salaires et profits est souvent difficile à déterminer et il n'existe pas de consensus chez les économistes sur les déterminants de ce partage. A ce sujet, deux courants s'opposent : le premier courant stipule que la répartition devrait favoriser le facteur travail en mettant l'accent sur les salaires de tous ceux qui travaillent. En effet, une hausse des salaires stimulerait plus la consommation et la demande interne. A l'inverse, le deuxième courant défend l'idée que la répartition devrait être favorable au facteur capital pour ne pas pénaliser l'investissement, car les entreprises manquent de moyens financiers et d'incitations à investir. L'expérience internationale illustre que dans les pays occidentaux et émergents, le partage se maintient autour de deux tiers pour le travail et un tiers pour le capital. Aussi est-il frappant de constater (voir figure ci-dessous) qu'en Tunisie le rapport est inversé avec 40% pour le travail et 60% pour le capital.

³⁶ cf. Artus P. et Cohen D. (1997) « Le partage de la valeur ajoutée », Conseil d'Analyse Economique.

Figure. 69 Partage de la valeur ajoutée³⁷



Source : Compilation de l'étude

Depuis 1990, plusieurs phases peuvent être distinguées : la part des salaires a augmenté jusqu'en 1995, a légèrement diminué pour se stabiliser pendant une décennie, a connu à nouveau un pic en 2006 avant de se dégrader rapidement pour retrouver en 2010 son niveau de 1990, perdant ainsi en moins de 5 ans près de 4 points de pourcentage au profit du capital.

Le rôle de la fiscalité

Le principal instrument de redistribution est la fiscalité. Cette action peut prendre deux formes:

D'une part, une redistribution horizontale, sur le cycle de vie, supposée réaliser des transferts qui ne sont pas occasionnés par la hiérarchie des revenus. Il s'agit donc soit d'opérations entre ménages situés dans la même tranche de revenus, soit d'opérations fondées sur d'autres critères que le revenu, la protection sociale paraît adaptée pour répondre à ce problème puisqu'elle vise à effectuer des transferts de ressources au profit de personnes exposées à un risque social.

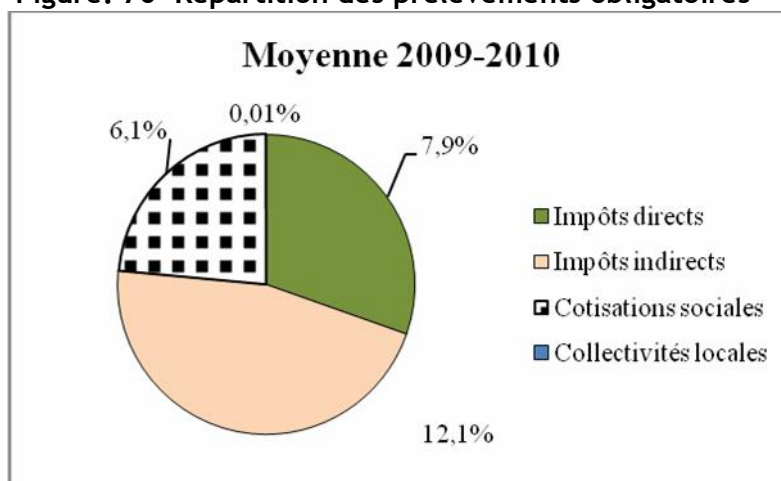
D'autre part, une redistribution verticale, c'est-à-dire des riches vers les pauvres, grâce aux systèmes fiscaux et aux prestations sociales. Elle est censée réduire les inégalités des revenus. L'impôt progressif sur le revenu est sans doute l'instrument privilégié : le taux moyen d'imposition croît plus vite que le revenu, autrement dit l'élasticité du rendement de l'impôt est supérieure à 1. De ce fait, la progressivité peut s'analyser comme la structure d'un prélèvement, c'est-à-dire la répartition d'un dinar d'impôt entre les contribuables classés selon leur position dans la tranche des revenus, tandis que les effets redistributifs mesurent l'ampleur des variations introduites par ce prélèvement dans la distribution des revenus.

³⁷ Ce graphique représente le partage de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs, le taux de marge (part de la rémunération du capital dans la valeur ajoutée) étant le complément de la part des salaires.

Toutefois, il est important de souligner que le débat sur les questions de redistribution est généralement tendu. En effet, il se trouve souvent que les intérêts des uns apparaissent comme directement antagonistes avec ceux des autres, de telle sorte que la sensibilité sociale et politique est dans ce domaine extrême. Naturellement, les contributeurs nets à l'ensemble du système, c'est-à-dire ceux auxquels on prélève plus que l'on ne donne seront toujours en faveur d'une réduction des prélèvements, le contraire étant vrai des bénéficiaires nets. Qu'en est-il de la redistribution en Tunisie ?

En Tunisie, sur chaque dinar produit par un agent économique, environ 260 millimes sont en moyenne prélevés par l'État et réorientés vers d'autres agents économiques, ou consacrés au financement de biens et/ou services consommés collectivement. Ainsi, certains jugent qu'à ce niveau, l'intervention de l'État est excessive. L'État prélève lourdement et il reste toujours beaucoup de pauvres et de gens qui ont une vie très difficile dans notre pays. La solution passe pour eux par une réduction raisonnée du rôle redistributif de l'État. Pour d'autres, le taux de 26 % de prélèvements obligatoires est un niveau raisonnable, voire même faible comparé à celui des pays occidentaux (plus de 45% en France par exemple).

Figure. 70 Répartition des prélèvements obligatoires

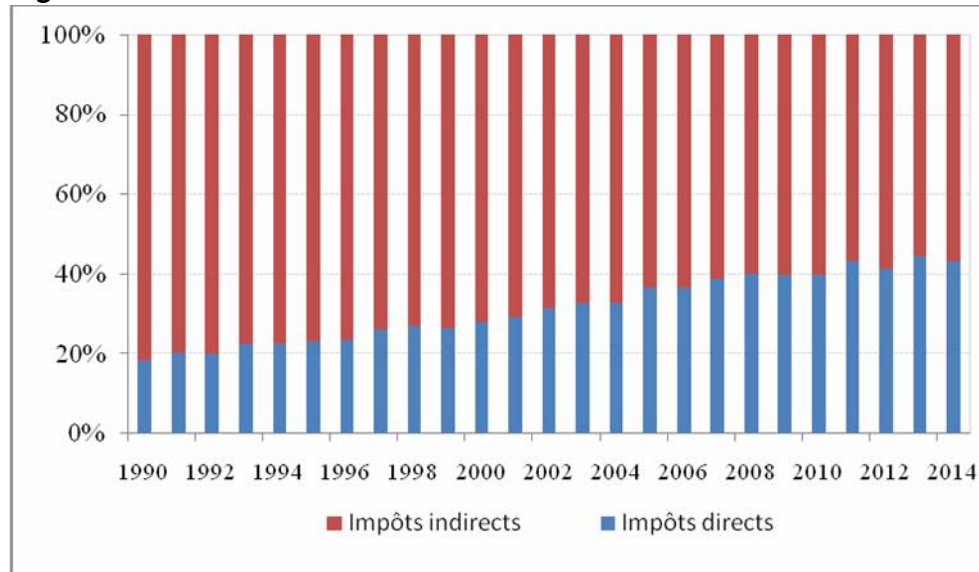


Source : Ministère des finances

S'il n'existe aucune preuve attestant l'existence d'une corrélation entre taux de croissance et niveau des prélèvements obligatoires, on reconnaît de plus en plus une corrélation très forte entre taux de prélèvements obligatoires et taux de pauvreté. Il est largement admis que les pays où il y a le moins de pauvreté sont ceux où les prélèvements sont les plus élevés. Cela ne veut pas dire que les prélèvements obligatoires constituent le seul facteur d'explication des inégalités et de la pauvreté mais le taux de prélèvements obligatoires est l'un des meilleurs indices du degré de solidarité nationale. On a d'ailleurs pu mesurer précisément à quel point les transferts sociaux, dans les pays où ils sont les plus importants, réduisaient la pauvreté et les inégalités. Toutefois, il est important de souligner que trop de protection sociale réduirait la motivation au travail.

S'agissant des recettes fiscales (20% du PIB), elles résultent en majorité d'impôts et de droits indirects qui se prêtent moins à une redistribution des revenus même si les taux de TVA sont différents selon la structure de consommation des bas revenus et des hauts revenus. Les impôts indirects parce que plus indolores apparemment constituent, de loin, la principale source des recettes fiscales. Cependant, cette répartition a connu un changement très net depuis 1990. En effet, sur la période 1986-1990, les recettes fiscales étaient réparties à hauteur de 79% en impôts indirects et 21% en impôts directs : au cours des trois dernières années, cette répartition est de l'ordre de 60% pour l'impôt indirect et 40% pour l'impôt direct.

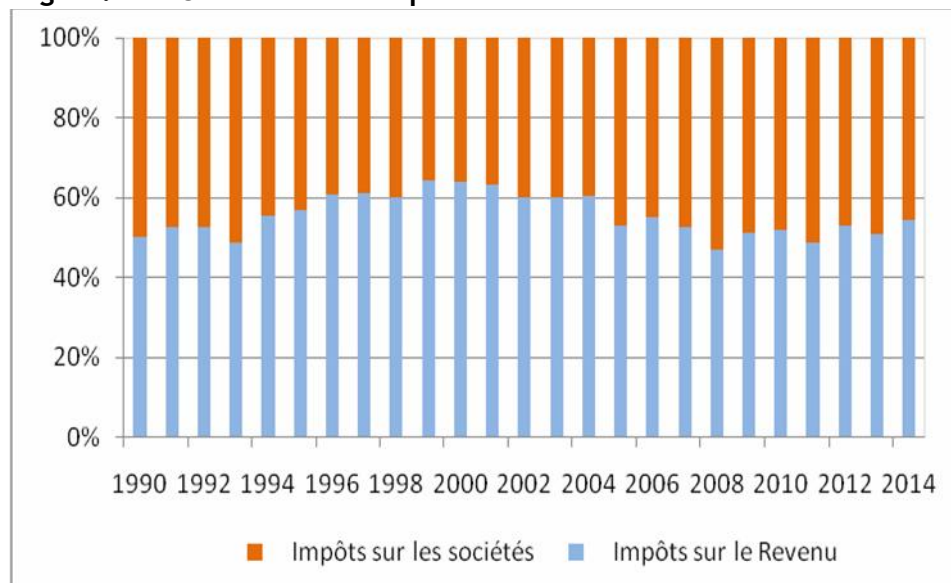
Figure. 71 Structure des recettes fiscales



Source : Ministère des finances

On notera qu'en Tunisie, l'impôt sur les sociétés était fixé à un taux de l'ordre d'un tiers, il a été réduit à 25% dans la loi de finance complémentaire de 2014. Un jour sur trois, une société travaille pour l'État. Et pourtant, le résultat est décevant. L'impôt sur les sociétés n'atteint que 15% des recettes fiscales de l'État en moyenne sur la période 2000-2010. A l'inverse, l'impôt sur le revenu représente environ 20% en moyenne des recettes fiscales sur la même période. Du fait des généreuses incitations fiscales à l'investissement, la part des recettes fiscales tirées des impôts sur le revenu des personnes physiques est bien plus élevée que celle provenant des entreprises. Depuis longtemps et encore plus aujourd'hui, l'assiette de l'impôt sur les sociétés est sérieusement érodée par les incitations fiscales.

Figure. 72 Structure des impôts directs



Source : Ministère des finances

La fiscalité reposant sur le travail, elle, risque de dégrader le pouvoir d'achat du consommateur et pourrait porter préjudice à l'équité du système fiscal et aux objectifs de répartition. Dans cette perspective, il est également possible de mesurer le taux de prélèvements obligatoires qui pèse sur le facteur travail à travers la différence entre le coût total pour l'employeur et le salaire net versé au salarié après impôt. Bien que cette mesure comporte un certain nombre de limites, cet indicateur, qualifié de " coin socio-fiscal "³⁸, est économiquement très important dans la mesure où il reflète l'impact négatif des prélèvements obligatoires sur les salaires par leur effet déprimant sur le pouvoir d'achat.

L'évaluation du coin socio-fiscal en Tunisie, permet donc d'apprécier l'incidence de la fiscalité sur le pouvoir d'achat. Il est calculé en exprimant la somme de l'impôt sur le revenu, des cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés et des employeurs et des impôts sur les salaires en pourcentage des coûts de main-d'œuvre. Nous avons ainsi calculé le coin socio-fiscal portant sur le coût moyen de la main d'œuvre sur la base des données de comptabilité nationale.

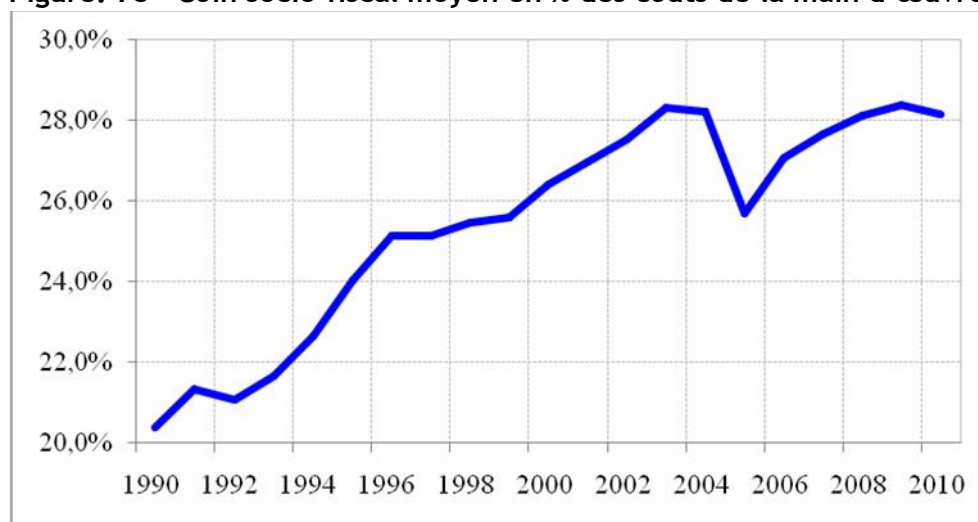
Tableau. 58 Coût du travail moyen et coin socio-fiscal moyen

	moyenne 1990-2000	moyenne 2001-2010	moyenne 2008-2010
Coût total employeur	100%	100%	100%
Cotisations sociales patronales	10,1%	10,3%	9,8%
Autres charges patronales	2,7%	3,4%	4,4%
Salaires bruts	87,3%	86,3%	85,9%
Cotisations sociales salariales	5,0%	5,4%	5,0%
Impôts sur les salaires	5,8%	8,5%	9,1%
Salaires nets	76,5%	72,4%	71,8%
Coin socio-fiscal	23,5%	27,6%	28,2%

³⁸ Le coin socio fiscal reflète l'écart entre le point de vue de l'employeur qui s'intéresse au coût du travail et celui du salarié qui s'intéresse à son pouvoir d'achat net des prélèvements.

Pendant les deux dernières années, tant la part des salaires bruts que celle des salaires nets apparaît inférieure à la part moyenne observée au cours des vingt dernières années. Au total, le salaire net affiche une dégradation marquée passant d'environ 80% en 1990 à seulement 72% en 2010. D'où une perte très significative de pouvoir d'achat nominal d'environ 8 points de pourcentage, due, pour l'essentiel, aux charges patronales et aux impôts sur les salaires. Le graphique ci-dessous montre une augmentation constante du « coin socio-fiscal », celui-ci a augmenté d'environ 8 points de pourcentage depuis 1990 dont un peu plus de 2 points depuis 2000. Cette hausse réduit la compétitivité des entreprises tunisiennes et aurait tendance à accroître le chômage.

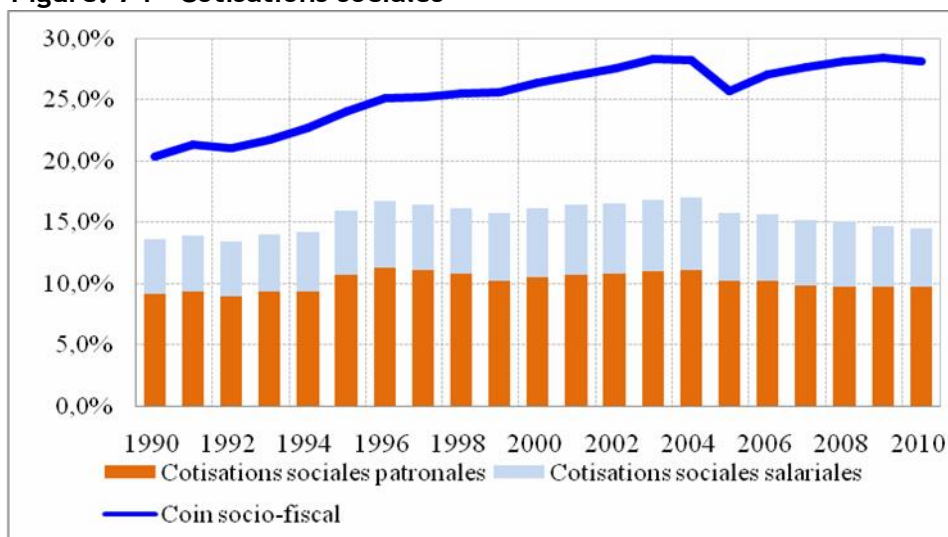
Figure. 73 Coin socio-fiscal moyen en % des coûts de la main d'œuvre



Source : INS- Compilation de l'étude

Il convient toutefois de souligner que le financement de la protection sociale introduit un écart entre le coût du travail et ce qu'il reste, in fine, au salarié. Plus les dépenses publiques de protection sociale sont importantes, plus ce « coin fiscal » tend également à l'être.

Figure. 74 Cotisations sociales



Source : INS- Compilation de l'étude

En Tunisie, une proportion élevée des prélèvements obligatoires incluse dans le coin fiscal est liée au financement des dépenses sociales publiques. En effet, les cotisations de sécurité sociale, à la charge de l'employeur et à la charge du salarié représentent en moyenne près de 15 % des coûts du travail, soit un peu plus que la moitié du coin fiscal total. Au total, la figure 75 fait apparaître une relation étroite entre le niveau du coin fiscal et les cotisations sociales. Les tunisiens déplorent leur manque de pouvoir d'achat et ce sujet est un objet de débats récurrents et de controverses, en particulier à cause des confusions autour de la notion. En effet, les différences entre le pouvoir d'achat, le niveau de vie, le coût de la vie et l'inflation ne sont pas toujours perçues. Généralement, le débat sur le pouvoir d'achat pose de nombreuses interrogations et des interprétations qui se trouvent souvent à l'origine de malentendus.

Les comptes nationaux mesurent le pouvoir d'achat de l'ensemble des tunisiens, les chefs de famille constatent le pouvoir d'achat de leur ménage, les syndicats s'intéressent surtout au pouvoir d'achat des salaires, les hommes politiques essayent de le manipuler en le poussant à la hausse quand ils sont au pouvoir et à la baisse quand ils sont dans l'opposition.

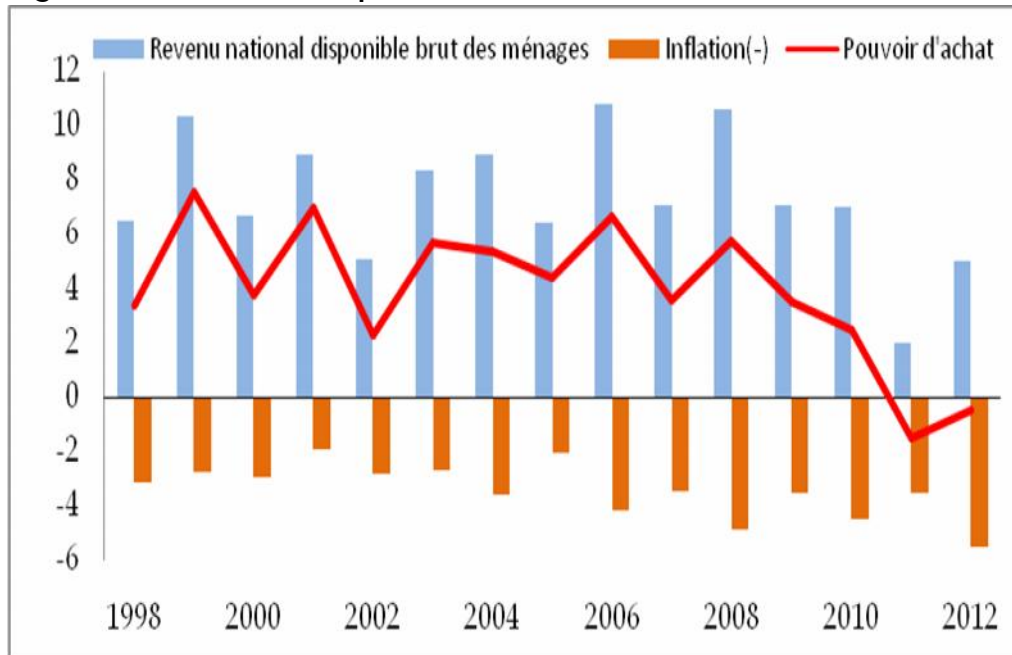
Pour situer les idées relatives au thème fort complexe du pouvoir d'achat et des conséquences qui en résultent pour l'économie dans son ensemble mais aussi pour les entreprises et pour les salariés en particulier, rappelons quelques définitions. D'une manière simple, le pouvoir d'achat correspond à « *la quantité de biens et services que l'on peut acheter avec le revenu disponible*³⁹ ». Le pouvoir d'achat dépend pour l'essentiel de l'évolution de deux variables : le revenu disponible brut et l'inflation :

- le revenu disponible brut est le niveau de revenu courant, y compris les prestations sociales, dont un ménage dispose, une fois qu'il s'est acquitté des prélèvements obligatoires. Ce revenu peut être partagé entre consommation et épargne.
- le niveau général des prix en vigueur dans le pays est également déterminant et ce, d'autant plus, si l'inflation est forte. On distingue ainsi le « revenu nominal », qui ne prend pas en compte l'inflation, et le « revenu réel », qui tient compte du niveau général des prix et représente donc le pouvoir d'achat. Si l'on raisonne en dynamique, l'accroissement du pouvoir d'achat dans le temps est donc tributaire de l'évolution relative du revenu nominal et de l'inflation.

Partant de cette logique, nous avons, à partir des données disponibles à l'INS (Institut National de Statistiques), tenté d'évaluer la progression du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages tunisiens. Les gains de pouvoir d'achat sont la différence entre la croissance du revenu disponible brut des ménages et celle de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les résultats révèlent une évolution d'environ 4 % en moyenne sur les dix dernières années.

³⁹ Voir Moati et Rochefort (2008) « Mesurer le pouvoir d'achat », rapport CAE, N°73, 2008.

Figure. 75 Evolution du pouvoir d'achat



Source : INS et calculs de l'étude

Toutefois, l'augmentation du revenu global ne correspond pas au gain de niveau de vie que chaque individu perçoit. En effet, le nombre de ménages augmente de 2,3 % par an, et le nombre d'individus ou d'unités de consommations par ménage, aujourd'hui égal à 4,2 par ménage, demeure relativement stable. Selon nos calculs, le niveau de vie individuel progresserait d'environ 2,5 % en moyenne par an. En conclusion, les autorités publiques disposent de deux leviers principaux pour agir sur le pouvoir d'achat : les revenus et les prix.

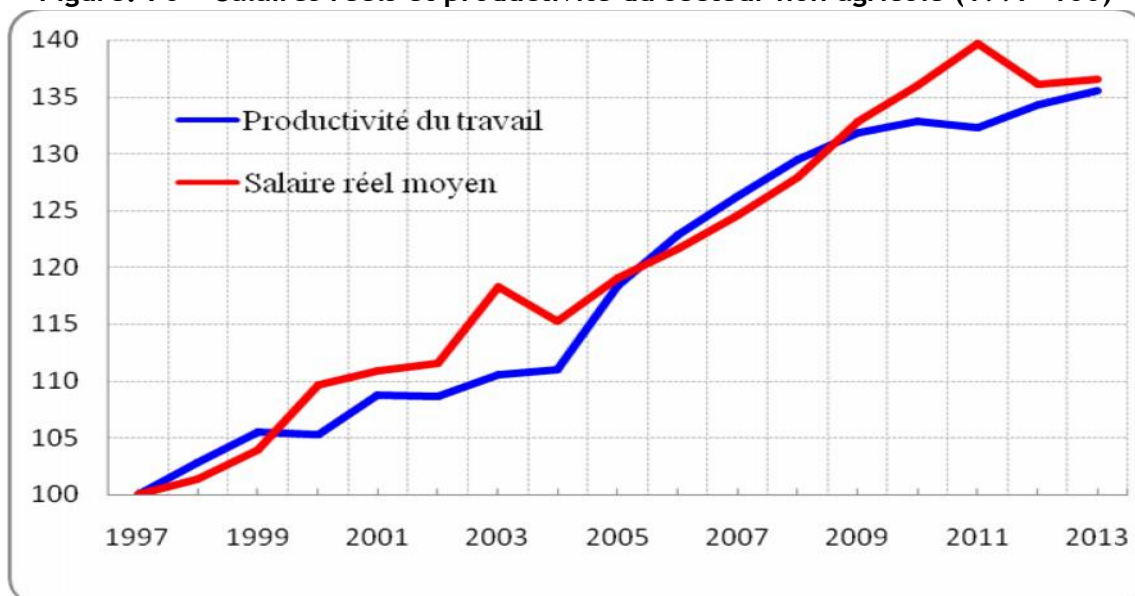
Enfin, la politique salariale est passée au premier plan depuis la révolution car les revendications du peuple tunisien concernent en premier lieu les augmentations de salaires et l'impatience grandit sur le terrain des emplois et la pression en faveur de hausses de salaires. Ces demandes sont renforcées par l'idée qu'une hausse des salaires stimulerait la consommation et la demande interne. Toutefois, dans le contexte actuel, une telle hausse des salaires ne produirait aucune stimulation sur la croissance car d'une part, ce qui sera distribué aux salariés devra être prélevé ailleurs et d'autre part, la propension à importer est élevée.

Si les entreprises n'en supportent pas intégralement la charge, l'Etat devra assurer le financement de cette mesure en réduisant ses dépenses, en augmentant les impôts ou en laissant filer un peu plus le déficit budgétaire. Penser que faire de la redistribution à travers les salaires permettra de relancer la consommation est une erreur économique, surtout lorsqu'on importe une grande partie des biens consommés. Toute hausse du coût horaire risque d'exercer des effets destructeurs sur la demande d'emploi surtout si elle alimente l'inflation. Il faut bien garder à l'esprit que toute hausse de salaire, en obligeant les employeurs à payer certains salariés au delà de leur productivité marginale, priverait ces derniers de toute chance de trouver un emploi puisqu'il serait absurde pour un employeur de payer un salarié plus que ce qu'il ne rapporte. Au final, la hausse du salaire crée nécessairement du chômage car, à chaque hausse, un certain nombre de travailleurs deviennent, ceteris paribus, inemployables au salaire en vigueur.

Si l'augmentation des salaires n'est pas intégralement compensée par des aides publiques, le coût du travail sera alourdi et cela réduira l'emploi des personnes qui ont déjà le plus de mal à s'insérer sur le marché du travail. Or, dans une entreprise, les hausses de salaires exercent des effets majeurs sur la distribution des autres salaires et sur les coûts salariaux. Là encore, c'est un alourdissement du coût du travail qui hypothèque la lutte contre le chômage. Au total, augmenter le salaire n'est donc ni une bonne idée pour faire de la redistribution, ni pour créer de l'emploi.

Le bon sens économique voudrait que les salariés soient rémunérés en fonction de leur productivité⁴⁰. Les entreprises n'ont pas pour objectif de faire du social mais ont pour fonction de créer de la richesse et donc de l'emploi tout en réalisant des bénéfices. Il est donc de notre devoir aujourd'hui de créer les conditions pour que les entreprises puissent exporter davantage, investir, embaucher et in fine augmenter les salaires. Une augmentation immédiate des salaires renchérirait donc les coûts de production des entreprises et réduirait, par ricochet, la compétitivité coût de nos entreprises. Une règle d'or est de proportionner les gains de pouvoir d'achat des salariés à leur effort de travail, par un salaire modulé et par un co-intéressement aux résultats de l'entreprise.

Figure. 76 Salaires réels et productivité du secteur non agricole (1997=100)



Source : INS et calculs de l'étude

Le graphique ci-dessus représente l'évolution des salaires réels et de la productivité dans le secteur non agricole. Si on considère la période 1997-2006, aussi bien la productivité que les salaires réels ont évolué en moyenne d'une manière presque identique (environ 40%). En effet, les salaires réels ont rattrapé leur retard en 2005 et 2006. En revanche, si l'on considère la période récente, on assiste à une remarquable divergence entre l'évolution des salaires et de la productivité.

⁴⁰ cf. Artus P. (2005) « Quelle politique salariale ? », Flash (CDC-IXIS), N°72.

II.2.3. Les disparités régionales et les faiblesses de la politique de développement régional

Le constat est, qu'aujourd'hui, la Tunisie continue à souffrir de l'absence d'une vision de développement régional claire et précise et surtout de la lenteur des décisions centralisées qui ont contribué à l'émergence de régions sinistrées et à l'apparition de pressions sociales liées aux inégalités de revenu et à la montée du chômage. Les événements de janvier 2011 sont perçus comme les conséquences d'une situation de déséquilibres régionaux, d'exclusion, de marginalisation et de discrimination qui appelle des réponses fortes et réfléchies.

De même, le taux de pauvreté diffère d'une région à une autre et varie profondément entre le milieu rural et le milieu urbain. Le taux d'investissement privé ne représente que 12% du PIB avec des déséquilibres régionaux forts élevés frappant les régions intérieures. La structure sectorielle des investissements n'a pas connu de changements majeurs et ne laisse pas présager les prémices d'une économie équilibrée et équitable.

Si aucune politique sérieuse n'est entreprise, à côté de la région du grand Tunis et de quelques métropoles régionales, il ne restera qu'un grand désert tunisien. L'ampleur de ces inégalités, leur profondeur, leur hétérogénéité posent donc des problèmes sérieux notamment pour assurer la cohésion du pays. Une telle situation est aujourd'hui inacceptable et une autre politique de développement régional est non seulement nécessaire mais s'impose plus que jamais. Ces constatations soulèvent un certain nombre de questions et interpellent les pouvoirs publics sur la teneur et l'efficacité des actions déjà engagées par le passé et la nature des actions à mettre en œuvre pour remédier à la situation dans le futur. Les réponses formulées, à cet égard, consistent généralement à opérer un découpage territorial susceptible de constituer un vecteur de développement à même d'impulser une dynamique de croissance permettant de réduire les inégalités de revenu et les inégalités régionales.

L'un des défis majeurs est donc de réduire l'ampleur de ces disparités en permettant aux ressources disponibles d'être plus dynamiques et de favoriser des synergies entre les différents secteurs de l'économie. La nouvelle politique de développement régional doit être conçue et engagée dès que possible afin d'accroître le potentiel socio-économique et environnemental et améliorer la compétitivité des régions. Mais il n'est pas inutile de rappeler que la réussite d'un processus de développement de cette ampleur reste, bien entendu, tributaire du niveau d'engagement des citoyens et de leur degré d'implication dans le processus de développement. L'Etat doit jouer son rôle dans l'orientation de la politique de développement en matière de répartition des richesses, il doit rompre avec un passé entaché d'irrégularités. En outre et pour aborder un thème fort complexe comme le développement régional, il est judicieux d'approfondir la réflexion, de poser les bonnes questions, de s'inspirer des expériences de développement réussies dans ce domaine et de faire participer au processus de développement tous les acteurs.

Les politiques de développement régional

Depuis le soulèvement populaire de janvier 2011, les politiques de développement régional sont remises en question. Ainsi les disparités régionales sont considérées comme l'une des principales causes à l'origine de la révolution tunisienne. Il ne fait aucun doute que les disparités régionales ont atteint, au cours des dernières années, une grande ampleur et de nombreuses régions ont le sentiment aujourd'hui d'être des laissées pour compte. Il n'en reste pas moins que ce constat n'est pas le fruit du hasard, mais résulte clairement de mauvais choix et des politiques de développement mal orientées. On comprend mieux aujourd'hui pourquoi le régime déchu a toujours cherché à avancer des statistiques nationales qui masquent bien souvent des disparités régionales indéniables.

Rétrospectivement, le processus de développement en Tunisie s'est caractérisé par la succession de plusieurs phases qui ne se ressemblent guère. Mais le point commun desdites politiques de développement régional est que les résultats sont restés, semble-t-il, en deçà des attentes. Ainsi et depuis 1960 le processus de développement du pays s'est caractérisé par quatre phases :

La première phase qui correspond aux années 60 s'est caractérisée par l'intervention directe de l'Etat dans la promotion de l'équilibre régional à travers la création des pôles de développement économiques. L'Etat est le principal investisseur dans le pays en créant notamment des pôles industriels et en valorisant des ressources naturelles dans les régions de l'intérieur. Dans ce contexte, ont été créés des pôles industriels du textile au Centre du pays (à Ksar Hellal), un complexe phosphato-chimique (Gabes) d'industrie lourde au nord (raffinerie à Bizerte), des industries agroalimentaires au nord-ouest (usine de production de sucre à Béja), des services au sud (tourisme à Jerba) et des industries de transformation au centre-ouest (usine de pâte à papier à Kasserine). Même si cette stratégie n'a pas promu le développement général du pays dans la mesure où les pôles n'ont pas touché les diverses régions du pays, nombreux sont les experts qui estiment que cette politique a été globalement performante. D'ailleurs tous les pôles créés à cette époque continuent d'apporter un soutien incontestable à l'économie tunisienne.

Quant à la deuxième phase qui s'est étalée sur la période 1972 à 1986, elle a marqué le passage d'une économie d'intervention de l'Etat à une économie de marché avec des politiques économiques d'inspiration plutôt libérale. Dans ce contexte, de nombreuses initiatives et actions ont été entreprises afin de réduire les disparités régionales. On peut citer les Programmes de Développement Rural (PDR), les Programmes de Développement Rural Intégré (PDRI). Des institutions ont été mises en place telles que le Commissariat Général du Développement Régional, de l'Office de Développement du Sud et du Fond de Développement Rural Intégré (FODERI). Toutefois, ces différentes actions et initiatives se sont avérées inefficaces⁴¹.

⁴¹ cf. Ayari, C (2011)

S'agissant de la troisième phase, elle a donné une nouvelle orientation au processus de développement en adoptant en 1986 le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et ceci jusqu'en 2004.

Théoriquement, le développement régional s'articule autour de plusieurs axes:

- D'abord, et afin de lutter contre le sous-développement des régions de l'intérieur, des offices de développement et des sociétés d'investissement ont été mis en place, une attention particulière est portée aux gouvernorats de l'ouest en vue d'assurer leur intégration dans la dynamique de développement.
- Ensuite, chaque région est incitée à mobiliser ses propres atouts et potentialités pour créer une dynamique propre en s'appuyant sur le développement du secteur privé et sur le renforcement des attributions des collectivités locales notamment le Conseil Régional.

Parallèlement, plusieurs programmes sont mis en œuvre au profit des régions de l'intérieur dont le Programme Régional du Développement. Celui-ci a regroupé plusieurs programmes régionaux tels que le PDR, le programme d'emploi des jeunes, le programme de la famille productive ainsi que le Programme de Développement Urbain Intégré de 1993 au profit des quartiers populaires déshérités connaissant des problèmes aigus de chômages et de conditions de vie difficiles.

La quatrième et dernière phase date de 2004, année où la politique de développement régional a été renforcée en érigeant la région en véritable pôle actif de développement. Ce constat est concrétisé dans les orientations du XI^{ème} Plan de Développement (2007-2011) et dont les principales orientations en matière de développement régional s'articulent autour des axes suivants : d'abord, la consolidation de la décentralisation et de la déconcentration, ensuite, l'amélioration de la compétitivité et du cadre de vie dans les régions, et, enfin, le renforcement de la complémentarité entre les régions.

Aujourd'hui, la Tunisie est subdivisée en quatre zones en fonction des avantages accordés au développement régional. La première Zone de Développement Régional Prioritaire (ZDRP) qui regroupe les gouvernorats frontaliers et les délégations les plus démunies du pays. Les autres zones sont classées selon l'importance décroissante des avantages accordés et la prise en charge assurée par l'Etat qui varie de 8% à 15% et 25% de l'investissement global⁴².

Le bilan économique et social auquel ont abouti les différentes politiques de développement régional pendant cinquante ans est très mitigé et laisse de nombreuses interrogations en suspens. Le territoire tunisien a été marqué par de nombreuses fractures : chômage, revenus, éducation, santé, les moyennes nationales cachent des situations régionales très dissemblables. Ce constat confirme l'importance de repenser une nouvelle organisation de l'espace en entités géoéconomiques régionales.

⁴² Évidemment, les grandes régions du littoral sont exclues de ces avantages.

Une répartition spatiale de la population déséquilibrée

La répartition spatiale de la population et son évolution selon les régions économiques du pays renforce encore ces disparités régionales. En effet, la moitié de la population se concentre dans huit gouvernorats : le grand Tunis (Tunis, Ariana, Ben Arous et Manouba) représente à lui seul environ 23% de la population pour seulement 2% de la superficie du pays. Les gouvernorats du centre-est (Sousse, Nabeul et Monastir) concentrent quant à eux environ 18% contre 9% pour Sfax. Le district de Tunis et le centre-ouest regroupent à eux seuls 41% des habitants du pays.

Force est de constater que de nombreux gouvernorats affichent une densité assez faible avec un littoral très dense et un risque de désertification dans l'arrière-pays qui augmente le risque d'éloignement des services de santé spécialisée, voire même, de santé primaire.

Tableau. 59 Répartition de la population par gouvernorat (en millier)

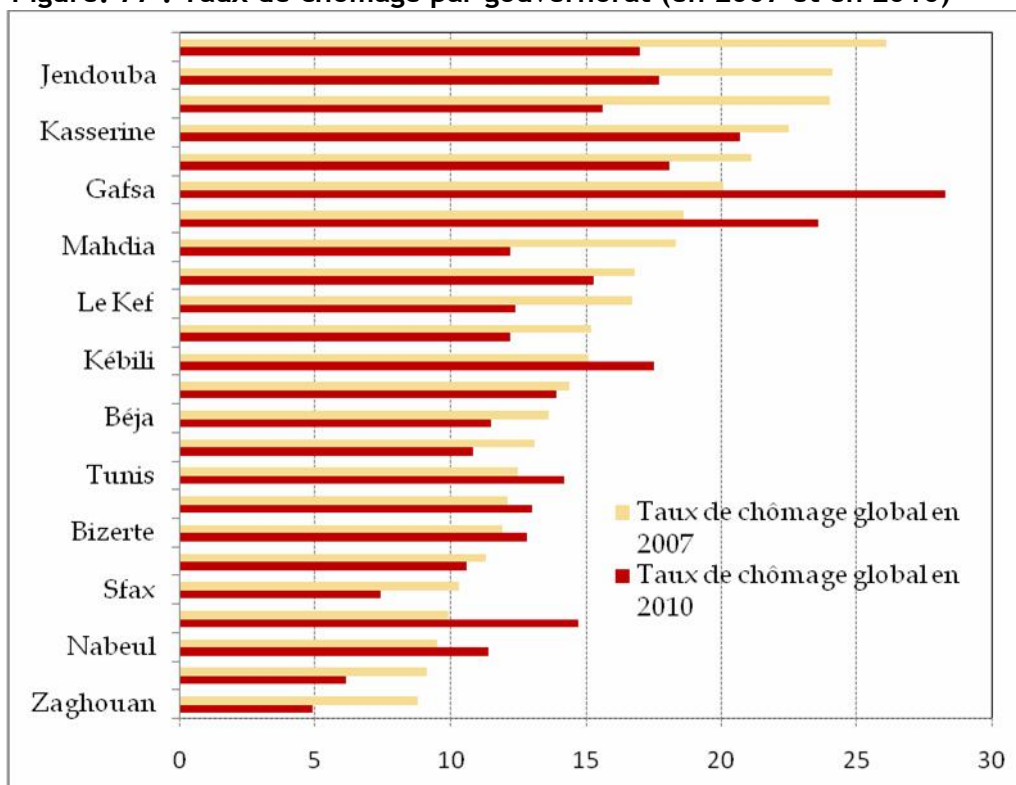
	2000	2006	2009	2010	2011	Taux de croissance annuel moyen 2000-2011	Structure 2000	Structure 2011
Tunis	951,1	989	996,4	999,7	1002,9	0,50%	10,00%	9,40%
Ariana	364	447,3	483,5	498,7	510,5	3,10%	3,80%	4,80%
Ben Arous	446	531,1	565,5	577,2	588,7	2,60%	4,70%	5,50%
Manouba	314,9	347,1	363	367,9	375,3	1,60%	3,30%	3,50%
Nabeul	632,7	714,5	744,2	752,5	762,6	1,70%	6,60%	7,10%
Zaghouan	154,1	165,7	169,4	170,4	172,3	1,00%	1,60%	1,60%
Bizerte	518,5	532,8	543,2	546,7	551,5	0,60%	5,40%	5,20%
Béja	312,3	303,8	304,7	305,7	307,3	-0,10%	3,30%	2,90%
Jendouba	418,9	419,1	422,3	423,2	426	0,20%	4,40%	4,00%
Le Kef	271,5	258	257	256,5	258,1	-0,50%	2,80%	2,40%
Siliana	245,6	233,7	234,1	234	235,3	-0,40%	2,60%	2,20%
Kairouan	563,2	550,3	558,2	560,7	564,9	0,00%	5,90%	5,30%
Kasserine	416,3	419,2	427,7	432,3	437,2	0,40%	4,40%	4,10%
Sidi Bouzid	398,6	401,1	408,8	412,6	415,9	0,40%	4,20%	3,90%
Sousse	492,5	568,2	600,4	612,1	622,1	2,10%	5,20%	5,80%
Monastir	413,4	475,3	505,2	515,4	525,5	2,20%	4,30%	4,90%
Mahdia	366,4	384,5	394,1	395,3	400,4	0,80%	3,80%	3,80%
Sfax	808,7	881	918,5	930,1	944,5	1,40%	8,50%	8,80%
Gafsa	327,6	328,2	335,1	338,4	341,6	0,40%	3,40%	3,20%
Tozeur	96,3	99,4	102,3	103,5	104,8	0,80%	1,00%	1,00%
Kébili	141,4	145,5	148,6	150,9	152,2	0,70%	1,50%	1,40%
Gabés	332,3	348,7	358,3	361,2	366,1	0,90%	3,50%	3,40%
Médenine	421,8	440,2	453,3	456	460	0,80%	4,40%	4,30%
Tataouine	144,3	144,2	145,8	146	148	0,20%	1,50%	1,40%
Ensemble	9552,5	10127,9	10439,6	10547,1	10673,8	1,00%	100,00%	100,00%

Source : INS

Des disparités régionales tenaces sur le marché de l'emploi

En matière d'emploi, l'état des lieux révèle que la situation est loin d'être satisfaisante, de sorte que le déploiement d'une politique de promotion de l'emploi par gouvernorat devient urgent. En effet, les données statistiques relatives à l'emploi soulignent des disparités alarmantes : la proportion des demandeurs d'emploi dans la population active allait, en 2010, de 4,9 % à Zaghouan à 28,3 % à Gafsa, pour une moyenne nationale de 13 %. De nombreux gouvernorats de l'intérieur affichent aussi des niveaux de chômage dépassant la moyenne nationale : Tataouine avec 23,6%, Kasserine avec 20,7%, Jendouba avec 17,7% ou encore Sidi Bouzid avec 14,7%.

Figure. 77 : Taux de chômage par gouvernorat (en 2007 et en 2010)



Source : INS

La situation est encore beaucoup plus critique dès lors qu'il s'agit du chômage des diplômés du supérieur. En effet, le gouvernorat de Gafsa est toujours en dernière position avec 47,4%, soit toujours près du double du taux national de 23,3%. Suivent Jendouba (40,1%), Sidi Bouzid (41,0%), Gabès (39,4%), Tataouine (39,1%) et Kasserine (38,9%). Il n'est pas inutile désormais de rappeler que le taux de chômage d'un gouvernorat s'explique en fait en grande partie par des caractéristiques propres à ce gouvernorat : la nature et le nombre des emplois qu'il offre compte tenu de l'évolution de son tissu d'activité, le taux d'activité de sa population - notamment celui des jeunes et des femmes -, l'origine sociale de ses habitants, leur âge moyen, leur niveau de qualification, leur mobilité, l'attraction qu'il exerce sur les populations des autres gouvernorats. Il s'agit donc de facteurs structurels qui varient peu avec la conjoncture.

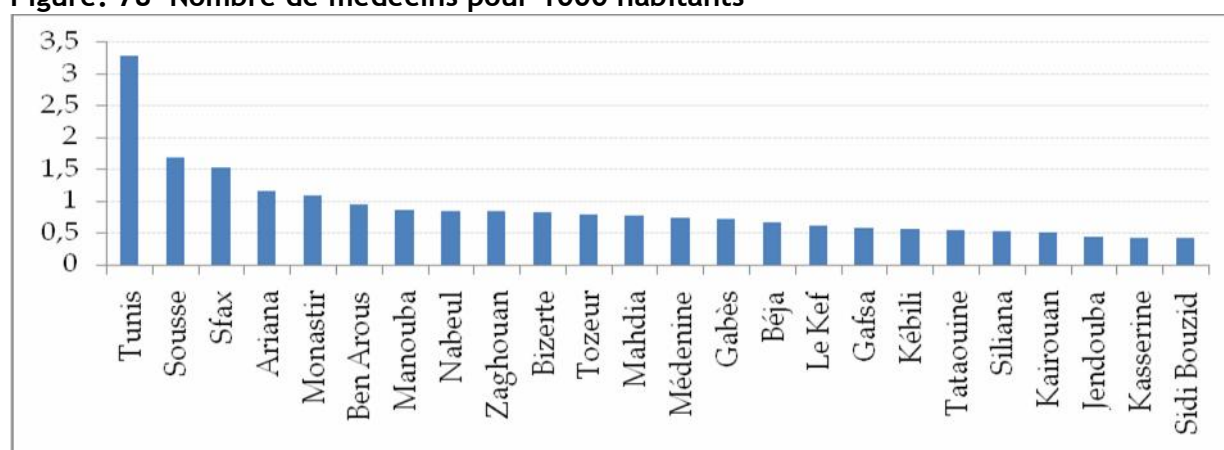
Cependant, le taux de chômage peut parfois être un indicateur trompeur : un taux de chômage élevé ne signifie pas forcément qu'un gouvernorat n'est pas dynamique, et inversement. Dans cette optique, la nature du chômage (de longue ou de courte durée) est également capitale. En effet, les jeunes de moins de 25 ans sont surreprésentés parmi les chômeurs. En définitive et au-delà des grandes disparités régionales liées à des histoires économiques et sociales spécifiques à chaque gouvernorat, il apparaît que les disparités du chômage sont étroitement liées à une ségrégation spatiale des populations. Le taux de chômage est souvent plus élevé là où les populations sont les plus défavorisées socialement, les différenciations spatiales de taux de chômage ne font souvent que reproduire des inégalités sociales.

Un accès inégal aux services sociaux de base

L'un des objectifs prioritaires de toute stratégie économique et sociale est de réduire les écarts enregistrés dans les domaines d'accès aux services sociaux de base. Dans ce but, il est notamment nécessaire de renforcer la politique de proximité en vue d'améliorer les conditions de vie des citoyens. La lecture des indicateurs relatifs à l'accès aux services sociaux de base, particulièrement la santé et l'éducation, montre une progression notable en matière d'extension de l'accès au système éducatif et aux soins de santé. Néanmoins, de fortes disparités sociales et géographiques persistent.

Pour ce qui a trait à l'encadrement sanitaire, mesuré par le nombre de médecins pour 1000 habitants, il ressort des données statistiques une relative amélioration au niveau national. Néanmoins, cet indicateur présente des disparités spatiales par rapport à la moyenne nationale. C'est toujours dans les gouvernorats du Grand Tunis, Sousse et Sfax que l'on observe les niveaux les plus performants. Les autres gouvernorats et, en particulier, Sidi Bouzid, Kasserine, Jendouba sont les plus défavorisés avec moins de 0,5 médecin pour 1000 habitants.

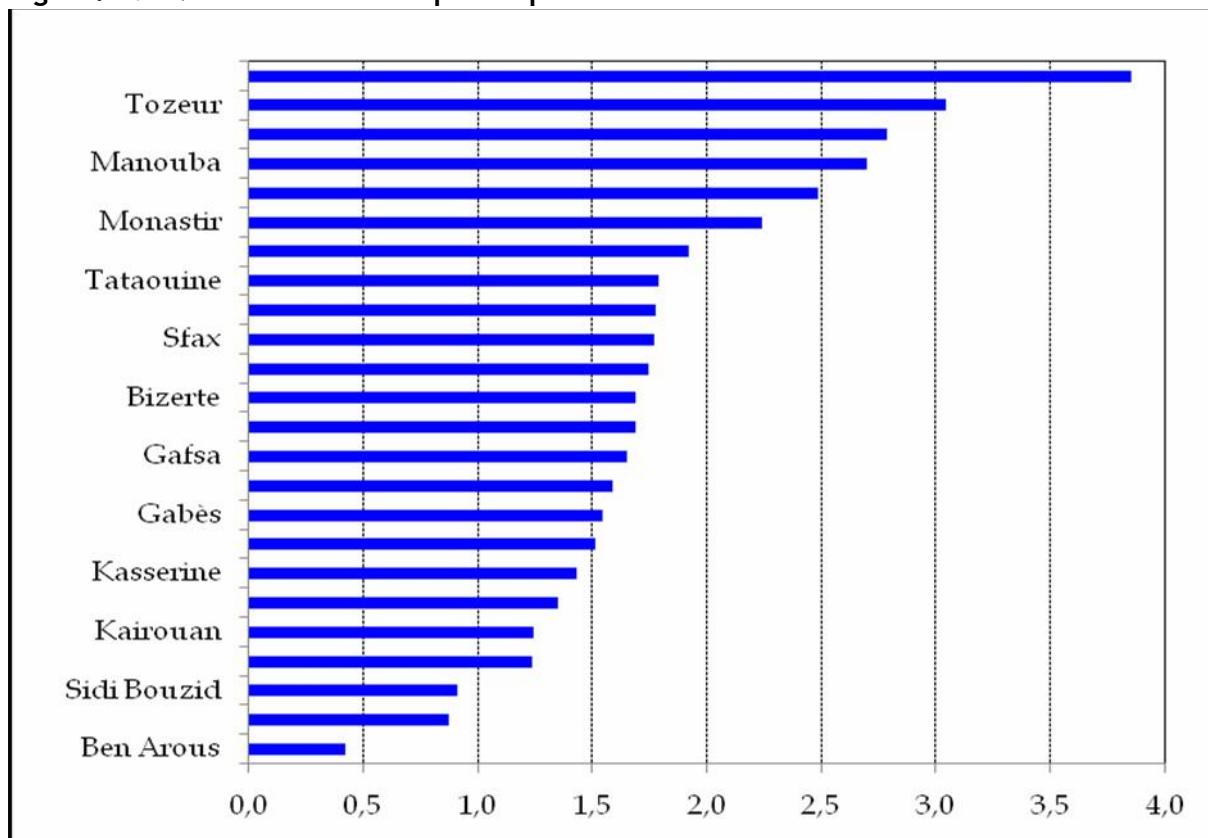
Figure. 78 Nombre de médecins pour 1000 habitants



Source : INS

Le clivage qui sépare la Tunisie de l'intérieur et celle du littoral se retrouve également dans le domaine d'accès aux services de soin. Si au niveau national, le nombre de lits d'hôpitaux pour 1000 habitants se situe à 1,8 ‰, celui du Sidi Bouzid est de 0,9‰ alors qu'à Tunis le nombre est d'environ 3,9‰.

Figure. 79 Nombre de lits d'hôpitaux pour 1000 habitants



Des disparités spatiales du système éducatif

Le renforcement des capacités des ressources humaines constitue également un outil incontournable pour favoriser le développement économique et social du pays. Il est généralement admis que les régions défavorisées ne connaîtront pas de réel développement sans développement de leur capital humain. Une région s'auto-développe par la dynamique économique de ses hommes : plus ces derniers sont bien éduqués et entreprenants plus la région est dynamique. En effet, et s'agissant particulièrement de l'enseignement supérieur, les inégalités régionales remontent aux cycles inférieurs et elles se révèlent clairement au niveau des résultats du baccalauréat.

Tableau. 60 Moyenne au baccalauréat en 2010 selon les gouvernorats

	Moyenne au baccalauréat	Nombre de bacheliers
Tataouine	10,41	1411
Kasserine	10,48	3214
Jendouba	10,56	3057
Kebili	10,58	1368
Gafsa	10,59	3296
Sidi Bouzid	10,61	3183
Kairouan	10,71	3993
Siliana	10,72	1825
Zaghouane	10,72	1091
Beja	10,75	2147
Tozeur	10,75	924
Le kef	10,8	2247
Gabes	10,93	3229
Manouba	10,99	2531
Médenine	11,06	3842
Ben Arous	11,16	4662
Mahdia	11,21	2792
Bizerte	11,22	3961
Tunis	11,36	8654
Monastir	11,39	4207
Nabeul	11,42	5181
Sousse	11,52	4819
Sfax	11,57	7312
Ariana	11,57	3802
Total	11,09	82748

Source : Zaiem, M.H (2011)

Les données du tableau ci-dessus montrent une fois de plus que les 12 gouvernorats de l'intérieur viennent en dernière position avec les moyennes les plus faibles et les douze gouvernorats du littoral occupent les positions les plus avancées. Pire encore, Le système d'orientation a favorisé et favorise encore les disparités entre les établissements. En effet, le tableau ci-dessous fait apparaître les inégalités entre établissements du littoral et ceux de l'intérieur au niveau de l'input, à savoir le niveau des étudiants admis dans ces établissements. Ainsi, les chiffres révèlent des disparités alarmantes. A ce propos, les exigences des établissements du gouvernorat de Bizerte font que seule une proportion de 12,1% (14,4% pour le Grand-Tunis) de bacheliers n'ayant pas obtenu la moyenne aux épreuves du baccalauréat puissent accéder. Par ailleurs, 76,7% des bacheliers orientés vers un établissement du gouvernorat de Tataouine et 56,8% pour un établissement de Kairouan n'ont pas la moyenne au baccalauréat.

Les politiques menées peuvent parfois conduire à des résultats paradoxaux : plusieurs établissements ont été créés dans les gouvernorats de l'intérieur afin d'accueillir en toute logique les bacheliers de la région même ou de la région voisine et leur offrir des formations adaptées à leurs profils et aux besoins de la région. Toutefois, c'est l'inverse qui se produit, des établissements comme celui de Tataouine, Kasserine, Siliana, Jendouba et Sidi Bouzid se trouvent destinés à des étudiants à faibles résultats et scores provenant de régions diverses et éloignées.

Tableau. 61 Niveau des bacheliers orientés selon le gouvernorat d'affectation (2010)

	% des bacheliers ayant une moyenne inférieure à 10	% bacheliers admis à la deuxième session
Tataouine	76,7	67,9
Kasserine	75,1	64,8
Siliana	73,1	51,4
Tozeur	72,4	62,5
Jendouba	69,7	45
Sidi bouzid	69,5	64,3
Kebili	68,3	64,1
Médenine	57,7	47
Kairouan	56,8	40,7
Le kef	50	40,2
Mahdia	46,8	26,7
Zaghouane	46,5	17,8
Beja	42	31,7
Gafsa	39,5	33,3
Gabes	33,4	19
Nabeul	32,2	16,1
Sfax	30,8	20,4
Sousse	19,1	8,9
Monastir	15,7	8
Tunis	14,4	5,4
Bizerte	12,1	8,6
Total	30,1	18,9

Source : Zaiem, M.H (2011)

Naturellement, les disparités régionales liées à la moyenne du baccalauréat se répercutent d'une manière automatique sur les chances d'accéder, à titre d'exemple, aux filières médicales (médecine, pharmacie, médecine dentaire). Ainsi, sur les 1441 bacheliers orientés en 2010 vers la filière médecine 30% viennent du Grand-Tunis, soit environ 434 étudiants (206 étudiants viennent du gouvernorat de Tunis et 150 du gouvernorat d'Ariana). De même si on associe au Grand-Tunis les gouvernorats de Monastir, Nabeul, Sousse et Sfax la proportion des étudiants orientés vers les filières médicales atteint environ 66% avec respectivement 197 bacheliers de Sfax, 119 de Sousse, 111 de Monastir et 95 de Nabeul. Cependant, en bas de l'échelle on retrouve les gouvernorats de Tataouine (avec 3 étudiants), Zaghouan (avec 4 étudiants), Siliana (avec 7 étudiants), Tozeur (avec 8 étudiants) et Kebili (avec 9 étudiants).

Il est de même tout à fait regrettable que la probabilité d'accéder à une filière comme la médecine soit très élevée dans le gouvernorat d'Ariana avec 3,9% alors qu'elle est très faible dans le gouvernorat de Tataouine avec seulement 0,2% de o, sachant que la moyenne nationale est de l'ordre de 1,7%. Ce constat explique que les gouvernorats de l'intérieur se sentent délaissés quand un bachelier de Tataouine et un bachelier de Siliana ont respectivement environ 20 fois moins et 10 fois moins de chances d'accéder aux filières médicales qu'un bachelier du gouvernorat d'Ariana.

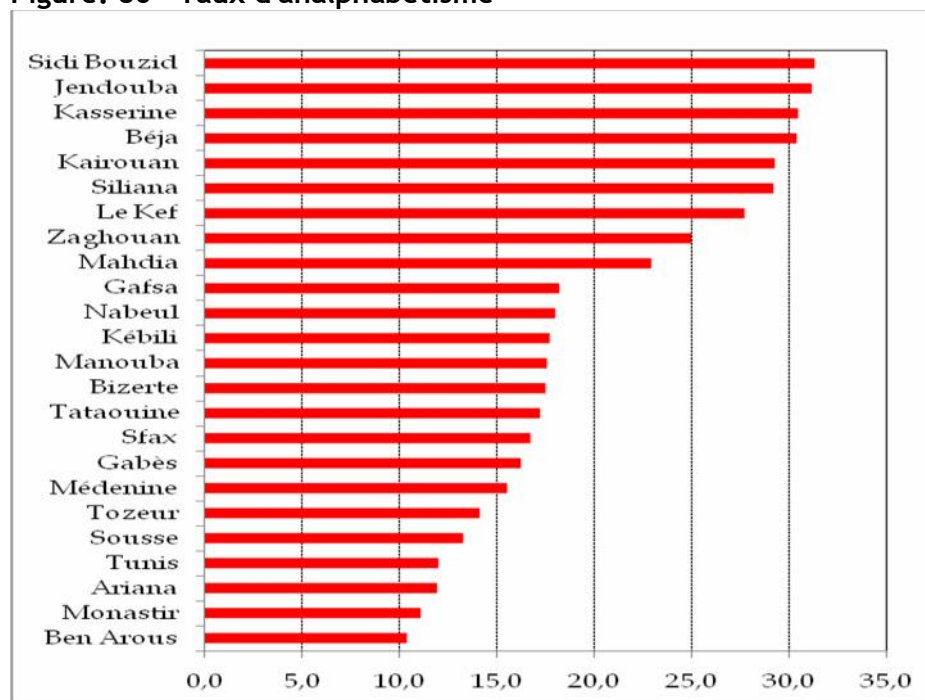
Tableau. 62 Chance d'accéder à la filière Médecine en 2010 selon le gouvernorat

	Nombre d'orientés vers la filière médecine	Chance d'accéder à la filière médecine
Ariana	150	3,90%
Sfax	197	2,70%
Monastir	111	2,60%
Sousse	119	2,50%
Tunis	206	2,40%
Mahdia	59	2,10%
Nabeul	95	1,80%
Kairouan	72	1,80%
Médénine	62	1,60%
Gabes	45	1,40%
Ben Arous	62	1,30%
Bizerte	53	1,30%
Gafsa	43	1,30%
Le kef	30	1,30%
Sidi Bouzid	29	0,90%
Tozeur	8	0,90%
Kasserine	27	0,80%
Beja	17	0,80%
Kebili	9	0,70%
Jendouba	17	0,60%
Manouba	16	0,60%
Siliana	7	0,40%
Zaghouane	4	0,40%
Tataouine	3	0,20%
Total	1441	1,70%

Source : Zaiem, M.H (2011)

En matière d'analphabétisme les disparités sont aussi très significatives. Les statistiques disponibles révèlent que les gouvernorats de Jendouba (33,9%), de Kasserine (32,8%), de Siliana (32,3%), de Kairouan (32%), de Beja (31,3%) et de Sidi-Bouzid (30,2%) sont les plus touchés avec des taux de plus de 30%. En revanche, si la moyenne nationale est de 19%, le taux d'analphabétisme est de seulement 14,6% à Sousse, de 12,5% à Tunis et à Monastir, de 11,9% à l'Ariana et de 11,6% à Ben-Arous.

Figure. 80 Taux d'analphabétisme



II.2.4. Répartition inéquitable des fruits de la croissance économique

L'un des indicateurs qui reflète le mieux les disparités spatiales est peut être celui du niveau de vie et de la pauvreté. La connaissance de leur évolution au niveau régional est une nécessité pour évaluer et suivre l'évolution des écarts sociaux et des disparités sociales et spatiales. Il est largement admis que l'état des inégalités régionales en termes de développement se répercute négativement sur la répartition des fruits de la croissance économique. Ainsi, les gouvernorats du littoral profitent du niveau de vie le plus favorable alors que les gouvernorats de l'intérieur dont l'activité économique est souvent dépendante des aléas climatiques, forment le groupe le plus défavorisé en matière de niveau de vie.

Les inégalités des niveaux de vie

En tant qu'indicateur de mesure de niveau de vie, la dépense de consommation annuelle moyenne par personne (DAMP), exprimée en dinar courant, est fortement corrélée avec le niveau de développement de la région. En effet, la DAMP dépasse la moyenne nationale dans les régions du Grand-Tunis, à l'inverse les dépenses annuelles moyennes les plus faibles sont enregistrées dans les régions de l'intérieur. ces inégalités spatiales mettent en exergue la concentration des revenus et des richesses et les écarts de développement significatifs au détriment des régions de l'arrière-pays.

Tableau. 63 Dépense moyenne annuelle par personne selon la région

	1990	1995	2000	2005	2010	Croissance annuelle	Indice de dépenses moyennes par habitant en 2010
Grand Tunis	1007	1289	1917	2609	3498	6,0%	134,5
Nord Est	760	958	1292	1724	2241	5,4%	86,2
Nord Ouest	501	677	1145	1466	1754	3,7%	67,4
Centre Ouest	502	586	937	1173	1623	6,7%	62,4
Centre Est	806	1275	1735	2245	3081	6,5%	118,5
Sud Est	600	739	1158	1873	2464	5,6%	94,7
Sud Ouest	521	711	1030	1510	2064	6,5%	79,4
Moyenne nationale	716	966	1424	1939	2601	6,1%	100,0

Source : INS, Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages - 2010.

Selon les chiffres de l'enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages (2010), les régions de l'est du pays (celles du littoral) dépensent plus que celles de l'ouest du pays. Les régions du grand-Tunis et du centre-est se démarquent par la moyenne de dépense la plus élevée par individu (3498 dinars pour le grand-Tunis et 3081 pour le centre est). Le sud, avec une moyenne annuelle de dépense par habitant de l'ordre de 2264 dinars, est légèrement au dessus de la moyenne nationale. En revanche, les régions de l'ouest consomment beaucoup moins. La moyenne annuelle de dépense par individu est estimée à 2064 dinars pour le Sud ouest, 1754 dinars pour le nord ouest et seulement 1623 dinars pour le centre ouest. En termes d'évolution, il est important de souligner la remarquable évolution des régions du sud. En effet, les régions du sud-est et du sud-ouest ont enregistré, durant les années 2005-2010, de bonnes performances en termes de niveau de vie affichant une augmentation, respectivement de 5,6% et de 6,5%. La région du centre-ouest (Kasserine, Sidi Bouzid et Kairouan) demeure la plus pauvre du pays.

Pauvreté : des disparités profondes

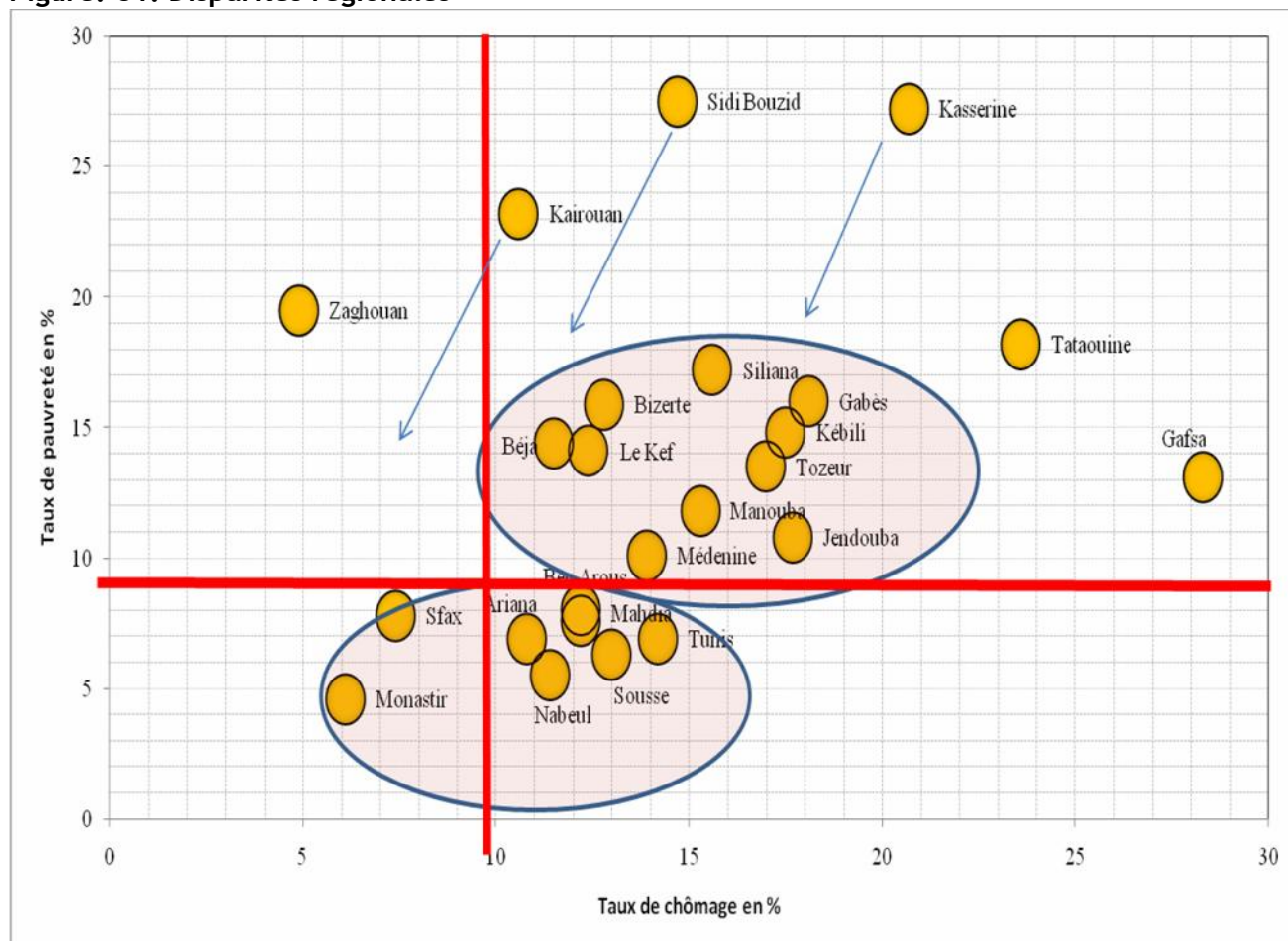
La pauvreté est un phénomène difficile à appréhender statistiquement, toutefois, les différents rapports nationaux et internationaux attestent le recul de la pauvreté en Tunisie passant de 32,4% de la population en 2000 à 23,3% en 2005 pour reculer à 15,5% en 2010. Quant à la pauvreté extrême, elle est passée de 12% en 2000 à 7,6% en 2005 et 4,6% en 2010.

Au delà de cette performance, les chiffres de l'enquête mettent en lumière dans ce domaine également de fortes disparités régionales. La région du centre-ouest (Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine) est relativement la plus pauvre avec un taux de pauvreté de 32,3%, soit le double de la moyenne nationale. Les données confirment bien sûr une distribution inégale des richesses entre les différentes régions de la Tunisie. La pauvreté touche les régions à dominance rurale ayant peu bénéficié des infrastructures économiques et sociales, alors qu'en milieu urbain, celle-ci reste relativement modérée.

Le cercle vicieux du chômage et de la pauvreté

La pauvreté est étroitement liée au chômage et au niveau d'activité économique. En Tunisie, les régions caractérisées par des taux de pauvreté importants ont enregistré des taux de chômage très élevés, ce phénomène est lié à l'importance du sous-emploi dans ces gouvernorats à dominance agricole.

Figure. 81: Disparités régionales



Un tissu industriel très fragile et très mal réparti

Au 31 décembre 2012, le nombre d'entreprises recensées s'élève à 626.102 unités de production. Toutes tailles confondues, le grand Tunis accueille environ 36% du tissu industriel, près de la moitié (49%) des entreprises tunisiennes sont installées dans le nord-est, et 8% dans le nord-ouest. L'implantation des entreprises s'est surtout effectuée dans le district de Tunis (35.1%), au centre-est (24.2%) et au nord-est (13.2%).

Tableau. 64 Evolution des entreprises privées selon le gouvernorat

Région	Gouvernorat	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Créations nettes 2005-2010	Structure de 2012 en %
NORD EST	Tunis	88 405	93 289	96 140	101 299	106 625	112 129	111 431	115 800	23 724	18%
	Ariana	28 325	30 567	31 982	34 298	36 618	39 202	39 913	42 418	10 877	7%
	Ben Arous	29 576	31 555	33 207	35 426	37 608	39 875	39 572	42 739	10 299	7%
	Mannouba	16 937	18 020	18 503	19 543	20 641	21 401	22 323	23 317	4 464	4%
	Nabeul	33 552	35 560	37 219	39 257	41 385	43 429	43 447	45 651	9 877	7%
	Zaghuan	6 698	7 113	7 135	7 463	7 459	7 914	8 060	8 172	1 216	1%
	Bizerte	23 406	24 484	25 084	26 048	27 345	28 809	28 048	29 307	5 403	5%
	Total	226 899	240 588	249 270	263 334	277 681	292 759	292 794	307 404	65 860	49%
NORD OUEST	Beja	12 370	13 154	13 825	14 075	14 510	14 978	15 267	15 528	2 608	2%
	Jendouba	13 803	14 249	14 467	14 914	15 436	15 900	15 725	16 063	2 097	3%
	Le Kef	10 953	11 417	11 279	11 298	11 464	11 536	10 823	10 846	583	2%
	Siliana	6 788	7 279	7 555	7 774	8 014	8 336	8 146	8 158	1 548	1%
	Total	43 914	46 099	47 126	48 061	49 424	50 750	49 961	50 595	6 836	8%
CENTRE EST	Sousse	29 016	31 165	32 267	34 559	36 994	39 635	41 722	44 264	10 619	7%
	Monastir	23 354	24 410	25 161	25 136	26 724	28 491	29 585	31 154	5 137	5%
	Mahdia	16 436	17 139	17 818	18 284	18 999	19 478	19 609	19 934	3 042	3%
	Sfax	43 480	45 285	46 631	49 233	51 654	54 565	56 048	58 974	11 085	9%
	Total	112 286	117 999	121 877	127 212	134 371	142 169	146 964	154 326	29 883	25%
CENTRE OUEST	Kairouan	16 838	17 686	17 983	18 441	18 858	19 947	20 406	21 087	3 109	3%
	Kasserine	12 029	12 855	12 936	13 173	13 367	13 891	13 872	13 526	1 862	2%
	Sidi Bouzid	10 150	10 591	10 886	11 322	11 631	12 192	12 099	11 995	2 042	2%
	Total	39 017	41 132	41 805	42 936	43 856	46 030	46 377	46 608	7 013	7%
SUD EST	Gabes	14 244	14 700	14 540	14 993	15 326	15 565	15 723	15 732	1 321	3%
	Medenine	16 648	17 302	18 063	18 051	18 876	20 092	20 993	22 385	3 444	4%
	Tataouine	4 327	4 703	4 712	4 909	5 183	5 212	5 244	5 397	885	1%
	Total	35 219	36 705	37 315	37 953	39 385	40 869	41 960	43 514	5 650	7%
SUD OUEST	Gafsa	9 591	10 127	10 550	10 725	11 388	11 972	11 454	10 893	2 381	2%
	Tozeur	4 694	4 895	5 301	5 278	5 506	5 717	5 416	5 358	1 023	1%
	Kebeli	6 469	6 739	7 081	6 906	7 084	7 331	7 296	7 404	862	1%
	Total	20 754	21 761	22 932	22 909	23 978	25 020	24 166	23 655	4 266	4%
TOTAL		478 089	504 284	520 325	542 405	568 695	597 597	602 222	626 102	119 508	100%

Source : INS

II.3. L'économie sociale et solidaire, vecteur d'inclusion et de participation à la vie démocratique

La politique de développement basée sur l'ouverture a apporté son lot de gains à la Tunisie. Mais, en observant la situation actuelle et en se projetant dans l'avenir, on se doit de souligner les contraintes et les défis actuels. En Tunisie, comme dans d'autres pays à niveau de développement économique similaire, le modèle économique peine à générer des emplois, à assurer une répartition juste et équitable des progrès économiques, à inclure les jeunes, ou encore certaines régions éloignées. Il existe un réel besoin de créer des emplois décents et durables, de renouveler fondamentalement le contrat social vis-à-vis de la jeunesse, de tracer de nouveaux sentiers de croissance et il est impératif de rendre cette croissance plus inclusive.

Au vu de ces éléments, se pose la question du choix d'une nouvelle stratégie. Les modèles de développement économique se sont basés principalement sur deux piliers : l'Etat et le marché. A présent, une troisième voie est en train de jaillir que l'on rencontre sous le nom d'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Cette dernière a pris depuis quelques décennies une certaine ampleur, son apparition correspond à une crise du compromis keynésien. L'essor de l'ESS est une réponse à la nouvelle période qui s'ouvre pour l'Etat-providence qui « ne peut pas tout ». Coopératives, mutuelles, associations et fondations forment l'ESS qui représente aujourd'hui une part importante en terme de PIB et d'emplois dans de nombreux pays tout en assurant une « mission d'utilité sociale ». Le point commun de ces organisations est d'avoir une gestion non-lucrative, une gouvernance démocratique, de placer l'humain au centre des préoccupations du développement économique.

En Tunisie, le coût social du programme d'ajustement structurel, adopté au milieu des années quatre-vingt, a largement contribué à l'essor de l'ESS. Avec la révolution de janvier 2011, elle a gagné du terrain à travers une diversification de l'offre et, en conséquence, une insertion plus active dans des domaines d'activités traditionnellement réservés à l'Etat.

La question que nous posons à travers ce chapitre est dans quelle mesure l'ESS en Tunisie peut proposer un véritable changement de paradigme économique, social et politique. S'agit t-il, d'une part, d'une simple « roue de secours » qui prendrait uniquement en charge les coûts sociaux de la crise et qui aiderait ceux qui ont été délaissés à la fois par les entreprises ordinaires et par les pouvoirs publics ? Ou est-ce un véritable « espace d'innovation sociale » qui ferait émerger de nouvelles activités qui entreraient dans le domaine public et dans la sphère marchande ? Le point de vue défendu dans ce chapitre est que l'ESS a un réel potentiel transformateur des relations de pouvoir dans l'économie, au sein des filières, entre les individus... Sans aspirer à remédier à tous les maux actuels, l'ESS peut devenir un élément important dans la politique de développement économique de la Tunisie.

II.3.1 Les concepts de base de l'ESS et son importance pour le développement économique et social

L'ESS est « un mode d'entreprendre qui concilie performance économique et utilité sociale ». Le commerce équitable et solidaire, la renaissance du mouvement coopératif, les banques éthiques, l'agriculture soutenue par les groupements de producteurs font donc partie de l'ESS. Elle est apparue sous forme associative car, comme le note Laville (1994), la solidarité a fini par se réduire « à une solidarité institutionnelle abstraite », une sorte d'assistance plutôt qu'une « solidarité active ».

Sans définir l'économie sociale et solidaire au sens littéral du terme (ce qui est impossible vu la multitude des définitions proposées), on peut dire qu'elle désigne des acteurs (entreprises, entités etc,..) de formes juridiques différentes (coopératives, mutuelles, associations, fondations etc,..) qui gèrent leurs activités économiques en suivant des principes qui les distinguent des entreprises de capital. Ces principes sont (ESMED, 2011):

- ✓ La « primatie de l'homme et de l'objet social sur le capital » s'agissant d'entreprises de personnes ;
- ✓ Le « contrôle démocratique par les personnes qui les constituent » ;
- ✓ La « conciliation de l'intérêt de leurs membres, des utilisateurs et/ou de l'intérêt général de leurs membres et bénéficiaires » ;
- ✓ La « solidarité et la responsabilité sociale », principes défendus et mis en pratique par les entreprises de l'ESS ;
- ✓ « l'autonomie de gestion et l'indépendance des pouvoirs publics » ;
- ✓ le réinvestissement ou la redistribution « des excédents vers l'objet social » pour la création d'emplois, de nouvelles entreprises, la bonification des capitaux investis, le soutien aux membres à travers la fourniture de services, la réalisation d'activités socioculturelles etc, ..

Le lien entre statut et objet social est au cœur de l'ESS. Ainsi les objectifs de l'ESS sont « beaucoup moins orientés vers la maximisation du profit et beaucoup plus orientés vers la satisfaction des besoins ». Par ailleurs, l'ESS « se caractérise par le fait qu'on n'achète pas tel ou tel type de produit, on n'emploie pas les gens de telle ou telle façon, on ne finance pas telle ou telle chose sans se poser un certain nombre de questions, et, sans se les poser de manière collective ». Enfin, elle est perçue comme un secteur « qui cherche à appliquer, défendre, des valeurs de solidarité et de partage et aussi une autre vision du développement et de la croissance » (Frémeaux, 2013).

Son utilité sociale ne prend pas forcément la forme d'un revenu. Lorsqu'une entreprise d'insertion réinsère des chômeurs dans le monde du travail, elle leur apporte un « mieux-être » et permet également à la collectivité d'économiser des allocations chômage. De même, un agriculteur bio qui diffuse moins de pesticides contribue à un meilleur environnement pour l'ensemble de la population. L'ESS peut inclure les programmes d'appui pour l'organisation des coopératives de producteurs agricoles en difficulté, les initiatives pour la prise en charge de jeunes sans emploi dans des régions rurales, mais aussi la mise en place d'interlocuteurs spécialisés pour permettre aux entrepreneurs régionaux de lancer leurs projets.

Comme le souligne FEMISE (2014) dans son dernier rapport l'ESS offre une chance de penser l'économie autrement car elle permet, entre autres :

- d'inclure les groupes exclus dans le processus économique. Dans les pays où l'ESS a acquis une dimension clé dans la stratégie de développement local, elle est devenue une source de revenu pour les femmes et les jeunes et un outil de politique publique de plus en plus important.
- de favoriser le développement territorial et la proximité, en préconisant la participation de la communauté et les impacts sociaux.
- d'offrir une réponse au manque de diversification économique. On retrouve l'ESS sous plusieurs formes et dans tous les secteurs. Ainsi, elle est présente dans les banques coopératives, la coopération agricole, les mutuelles d'assurance et de santé, les coopératives de production, dans le secteur des services aux entreprises, dans les associations, dans les entreprises d'insertion etc,...Par ailleurs, on la retrouve dans les secteurs de l'alimentation, du logement, de l'énergie ou de l'environnement.
- d'offrir une réponse à la question démographique, au problème du financement des retraites et donc à la construction des solidarités intra et inter-générationnelles.
- de proposer une école de valeurs participatives, en prenant part à l'expression citoyenne organisée et donc à l'appropriation des règles institutionnelles correspondantes.

L'économie sociale et solidaire peut contribuer à l'innovation sociale et économique recherchée en Tunisie dans les années à venir. Elle est fondée sur des principes entrepreneuriaux de « pérennité et rentabilité » tout en s'appuyant sur les territoires pour soutenir « l'humain », dans une approche participative, inclusive. Les différentes structures de l'ESS ont des avantages comparatifs indéniables pour relever les défis de la Tunisie dans la période 2015-2020, notamment ceux liés à la cohésion sociale.

II.3.2. Un potentiel d'emplois non négligeable en Tunisie mais un financement encore trop faible

Même si le potentiel de l'ESS en création de valeur ajoutée est assez faible (à peu près 1% du PIB en Tunisie), le nombre d'emplois créés n'est pas négligeable (plus de 4% des emplois) et pourrait l'être encore plus si certaines conditions étaient remplies. L'économie sociale et solidaire en Tunisie se structure essentiellement autour du tissu associatif et du secteur des mutuelles. Depuis la loi N°2005-94 du 18 Octobre 2005, les coopératives (essentiellement agricoles) qui faisaient partie de l'architecture de l'économie sociale ont été dissoutes et transformées en sociétés de services agricoles répondant aux prérogatives du code des sociétés commerciales. Enfin, le panorama de l'économie solidaire en Tunisie est aussi complété par certains programmes sociaux spécifiques de lutte contre la pauvreté fonctionnant sur financement public et privé.

Tableau 65. Un aperçu des principales structures de l'ESS en Tunisie

Associations	• 16615 associations en 2014 • 30,9% dans le développement des écoles, 15,4% culturelles et artistiques, 12,2% dans la bienfaisance et sociales, 9,8% dans le développement. • 4,2% de la population active occupée (140,6 milliers)
Coopératives	Dissoutes et transformées en sociétés mutuelles.
Mutuelles	Mutuelles de santé : • 41 Mutuelles, • dont 17 dans le secteur public, 13 dans le secteur parapublic et 11 dans le secteur privé. Sociétés mutuelles de base de services agricoles • 151 Sociétés mutuelles de services agricoles • 60 dans la collecte et l'écoulement du lait, 32 dans la commercialisation des céréales et l'approvisionnement, 11 dans la réfrigération et le conditionnement; le reste exercent des activités diverses, principalement l'approvisionnement en engrais, semences et produits phytosanitaires. • 28000 adhérents • 40000 à 55000 usagers

Source : FEMISE (2014)

De manière générale l'Etat n'a pas assez soutenu l'ESS et l'innovation sociale. Les autorités ne donnaient pas (ou donnaient peu) de moyens aux entreprises de l'ESS pour développer leur potentiel. Cependant, l'impact de la révolution sur le secteur de l'ESS est palpable avec de nouveaux acteurs qui émergent et l'évolution des cadres législatifs. On note une détermination croissante depuis la révolution, un véritable boom d'initiatives ESS qui amènent à aller vers une évolution de la législation. La population tunisienne, notamment les jeunes, les femmes et eux qui résident dans des territoires traditionnellement exclus, perçoivent l'ESS comme une réponse adaptée au manque d'employabilité et aux inégalités.

Mais, malgré la bonne volonté des nouvelles autorités, à l'instar de nombreux pays de la région, on retrouve aussi une relative dispersion d'initiatives institutionnelles qui se trouvent encore dans une phase de lancement. On observe encore une absence d'organes qui permettraient d'appuyer proprement, d'institutionnaliser et de créer un « environnement » de l'ESS. La Tunisie manque d'acteurs publics clés pour soutenir ses activités. Ainsi, la plupart des acteurs de la société continue à sous-évaluer le rôle et potentiel de l'ESS. Enfin, le secteur puise dans du financement public et privé, cependant, ce dernier reste encore beaucoup trop faible. La dépendance quasi-totale au financement public, lui-même maigre, limite l'employabilité du secteur qui pourrait être beaucoup plus grande.

Tableau. 66: Subventions accordées aux associations et amicales (en milliers de dinars)

Ministères	2012	2013
1- Assemblée Nationale Constituante	242	242
2- Présidence de la République	523	523
3- Présidence du Gouvernement	1696	1766
4- Ministère de l'Intérieur	340	348
5- Ministère de la Justice	685	720
6- Ministère des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle	140	180
7- Ministère des Affaires Etrangères	202	210
8- Ministère de la Défense Nationale	390	650
9- Ministère des Affaires Religieuses	37	45
10- Ministère des Finances	377	380
11- Ministère de l'Investissement et de la Coopération Internationale	76	88
12- Ministère du Développement Régional et de la Planification	133	203
13- Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	64	124
14- Ministère de l'Agriculture	193	198
15- Ministère de l'Environnement	210	210
16- Ministre de l'Industrie	262	310
17- Ministère du Commerce et de l'Artisanat	20	20
18- Ministère des Technologies de l'Information et de la Communication	220	235
19- Ministère du Tourisme	20	20
20- Ministère de l'Equipeement	42	56
21- Ministère des Transports	144	237
22- Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille	10482	11561
- Femme	8250	9329
- Enfance	2232	2232
23- Ministère de la Culture	2255	2360
24- Ministère de la Jeunesse et des Sports	238	240

- Sport	210	210
- Jeunesse	28	30
25- Ministère de la Santé	413	414
26- Ministère des Affaires Sociales	62454	73570
27- Ministère de l'Education	225	230
28- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	653	643
- Enseignement supérieur	495	455
- Recherche scientifique	158	188
29- Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	51	94
- Formation professionnelle	21.3	32
- Emploi	30	62

Source: Budgets de l'Etat, Ministère des Finances (2014)

- Du côté du financement privé, les organisations non gouvernementales internationales représentent en moyenne 17,6% entre 2012-2013, ce qui correspond à une hausse de 10,2%. La part allouée aux autres organisations (autres amicales, associations à caractère social, culturelles, environnementales, enfance et jeunesse, sportives, scientifiques) représente en moyenne 77,8% du total du budget.
- Quant au financement public, il reste anecdotique avec un budget alloué aux organisations qui est passé de 111,7 millions de TND en 2012 à 127,8 en 2013, soit 0,4% du budget de l'Etat (voir Tableau.2 plus haut).

Tableau 67. Pratiques actuelles en Tunisie vis à vis de l'ESS

Organes/réseaux compétents	Financement	Reconnaissance institutionnelle
Direction générale de la promotion sociale (DGPS)/ Ministère des Affaires Sociales	Fonds publics (subvention et aides en faveur des organisations de l'économie sociale et solidaire)	
Direction des associations/ premier ministre	Banque tunisienne de solidarité (BTS) (financement des microcrédits), système récemment réformé	Décret N°2013-5183 sur les questions de financement
Centre d'information, d'études et de documentation sur les associations/ premier ministre	Organisations non-gouvernementales internationales sur agrément du ministère des Finances (financement des microcrédits)	Décret-loi approuvé en 2011 (cadre réglementaire du microcrédit)
Réseau tunisien de l'économie sociale (RTES), 2007	Dons, cotisations ou participations étrangères à des projets nationaux	Décret n°2000-688 du 5 avril 2000 (création du centre d'information, d'études et de documentation sur les associations)

Cependant, avec la révolution et l'augmentation vertigineuse du nombre d'associations, la question du financement se pose avec acuité, notamment par souci de transparence. Ainsi, le décret N°2013-5183 a fixé les critères, les procédures et les conditions d'octroi des subventions. Selon ce récent texte de loi, le financement public est octroyé de manière prioritaire aux associations en réponse aux demandes formulées, dans le cadre d'un réseau d'associations, pour leur permettre d'atteindre un des deux objectifs suivants :

- promouvoir leurs activités et développer leurs moyens de travail suite à des demandes directes présentées par les associations ;
- réaliser des projets d'utilité publique s'inscrivant dans le cadre de l'activité d'un organisme public, et ce suite à un appel à candidatures lancé par l'organisme public concerné ou suite à un accord de partenariat à l'initiative de l'association.

Vu l'émergence et le dynamisme que démontre le secteur de l'ESS depuis 2010 il semblerait judicieux de s'attendre à une augmentation du financement publique lors de la période 2015-2020. En outre, la coopération internationale soutient la société civile tunisienne (ex. UE, coopérations décentralisées) et pourrait être amenée à contribuer davantage, en moyens techniques et financiers, si les bases d'un véritable « écosystème de l'ESS » sont posées.

Encadré : Une évolution certaine du cadre réglementaire, mais un long chemin encore à parcourir

En matière de cadre réglementaire, **les textes de lois sont très vieux et commencent à peine à être révisés**. On notera que les modifications des dispositions prévues par la loi des associations (septembre 2011), par comparaison à l'ancienne version (novembre 1959), ont favorisé le florilège de ces dernières. Un récent décret N°2013-5183 du 18 novembre 2013 a fixé le cadre réglementaire régissant le financement public des associations. A cet effet, le décret cité en référence a défini le financement public octroyé aux associations comme étant « les fonds affectés dans le Budget de l'Etat ou les budgets des collectivités publiques ou les établissements à caractère administratif ou les établissements et entreprises publiques ou les sociétés dont les participations publiques dépassent les 34% du capital ou les entreprises à majorité publique, dans le but de supporter et aider les associations à réaliser des projets et à développer leurs activités et ce, sur la base de compétence et de la faisabilité des projets et des activités ». Le décret a aussi introduit des règles de conformité et de transparence pour le financement privé, et notamment étranger. Une situation financière est qualifiée de « régulière à l'égard de l'administration fiscale et des caisses sociales » si elle découle de la réception de dons, donations ou aides étrangères non destinés au soutien des partis politiques ou des candidats indépendants à des élections nationales, régionales, locales ou leur procurer une aide matérielle.

Ces efforts de réforme réglementaire sont bienvenus mais sont encore jeunes et, même si ils sont portées par des personnes engagées, ne tiennent pas toujours entièrement compte des pratiques de gestion du secteur. Comme on le verra en détail dans la dernière section, les autorités publiques devront continuer à assurer leur rôle de facilitateur pour **la mise en place d'un cadre réglementaire** adapté et introduire de nouveaux éléments.

En outre, au niveau du secteur des mutuelles, le cadre juridique, datant toujours de 1954, ne répond plus aux mutations socio-économiques qu'a connues la Tunisie. Par ailleurs, ce texte ne prend pas en considération certaines activités et prestations assurées par les mutuelles. Le tout récent texte de loi qui sera débattu devrait permettre de changer la donne, cependant, une période d'ajustement sera la aussi nécessaire.

Les associations : un nombre en forte augmentation depuis la révolution

Depuis la révolution le nombre d'associations a augmenté considérablement, passant de 9969 associations en 2010 à 16615 aujourd'hui. La moyenne des associations autorisées auparavant durant la période 2000-2009 n'était de l'ordre que de 86351. Durant la période de transition politique, entre 2011 et 2012, 4997 nouvelles associations ont été créées (2142 en 2011 et 2855 en 2012) dont presque les deux tiers opèrent dans les domaines du développement régional, de la bienfaisance sociale ainsi que des activités culturelles et artistiques (Tableau 4).

Tableau.68: Nouvelle cartographie des associations durant la transition politique

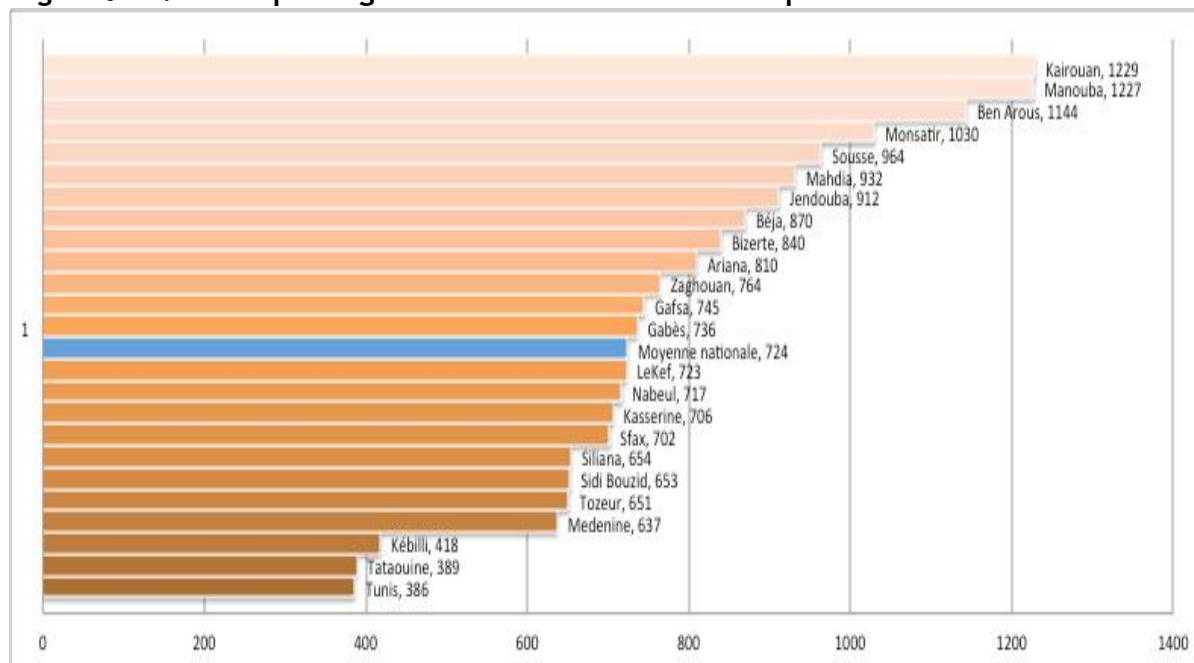
	Grand Tunis	Nord Est	Nord Ouest	Centre Est	Centre Ouest	Sud Est	Sud Ouest	Total
Nombre								
Jeunesse	25	2	3	18	7	2	6	63
Citoyenneté	140	32	12	53	29	14	30	310
Droits	131	16	4	13	12	5	9	190
Environnement	48	23	15	23	18	19	21	167
Dévelop. des écoles	2	-	-	18	1	2	6	29
Enfance	11	5	4	12	2	6	3	43
Développement Rég.	234	73	77	108	203	120	120	935
Bienfaisance et sociales	368	111	77	214	115	94	151	1 130
Culturelles et artistiques	382	85	48	215	76	108	104	1 018
Amicales	141	12	9	63	12	15	16	268
Sportives	94	35	8	69	27	15	34	282
Féminines	28	6	3	12	5	9	5	68
Scientifiques	294	32	5	116	17	11	19	494
Total général	1 898	432	265	934	524	420	524	4 997
Structure par région								
Jeunesse	39.7%	3.2%	4.8%	28.6%	11.1%	3.2%	9.5%	100.0%
Citoyenneté	45.2%	10.3%	3.9%	17.1%	9.4%	4.5%	9.7%	100.0%
Droits	68.9%	8.4%	2.1%	6.8%	6.3%	2.6%	4.7%	100.0%
Environnement	28.7%	13.8%	9.0%	13.8%	10.8%	11.4%	12.6%	100.0%
Dévelop. des écoles	6.9%	-	-	62.1%	3.4%	6.9%	20.7%	100.0%
Enfance	25.6%	11.6%	9.3%	27.9%	4.7%	14.0%	7.0%	100.0%
Développement	25.0%	7.8%	8.2%	11.6%	21.7%	12.8%	12.8%	100.0%
Bienfaisance et sociales	32.6%	9.8%	6.8%	18.9%	10.2%	8.3%	13.4%	100.0%
Culturelles et artistiques	37.5%	8.3%	4.7%	21.1%	7.5%	10.6%	10.2%	100.0%
Amicales	52.6%	4.5%	3.4%	23.5%	4.5%	5.6%	6.0%	100.0%
Sportives	33.3%	12.4%	2.8%	24.5%	9.6%	5.3%	12.1%	100.0%
Féminines	41.2%	8.8%	4.4%	17.6%	7.4%	13.2%	7.4%	100.0%

Scientifiques	59.5%	6.5%	1.0%	23.5%	3.4%	2.2%	3.8%	100.0%
Total général	38.0%	8.6%	5.3%	18.7%	10.5%	8.4%	10.5%	100.0%
Structure par domaine								
Jeunesse	1.3%	0.5%	1.1%	1.9%	1.3%	0.5%	1.1%	1.3%
Citoyenneté	7.4%	7.4%	4.5%	5.7%	5.5%	3.3%	5.7%	6.2%
Droits	6.9%	3.7%	1.5%	1.4%	2.3%	1.2%	1.7%	3.8%
Environnement	2.5%	5.3%	5.7%	2.5%	3.4%	4.5%	4.0%	3.3%
Dévelop. des écoles	0.1%	-	-	1.9%	0.2%	0.5%	1.1%	0.6%
Enfance	0.6%	1.2%	1.5%	1.3%	0.4%	1.4%	0.6%	0.9%
Développement Rég.	12.3%	16.9%	29.1%	11.6%	38.7%	28.6%	22.9%	18.7%
Bienfaisance et sociales	19.4%	25.7%	29.1%	22.9%	21.9%	22.4%	28.8%	22.6%
Culturelles et artistiques	20.1%	19.7%	18.1%	23.0%	14.5%	25.7%	19.8%	20.4%
Amicales	7.4%	2.8%	3.4%	6.7%	2.3%	3.6%	3.1%	5.4%
Sportives	5.0%	8.1%	3.0%	7.4%	2.29%	3.6%	6.5%	5.6%
Féminines	1.5%	1.4%	1.1%	1.3%	1.0%	2.1%	1.0%	1.4%
Scientifiques	15.5%	7.4%	1.9%	12.4%	3.29%	2.6%	3.6%	9.9%
Total général	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source: IFEDA (2014) et Foundation for the future (2013)

On compte ainsi maintenant en moyenne une association pour 724 personnes, avec néanmoins de fortes disparités régionales en termes d'implantation (Figure.1). Le nombre médian des membres d'une association ne dépasse pas 26 personnes. Ce déficit de mobilisation provient d'un manque encore manifeste de conscientisation des citoyens. Plus particulièrement, on observe une forte concentration autour du littoral. On notera que le modèle de développement d'avant-révolution favorisait les régions côtières et les associations se positionnaient à proximité des centres de décisions. Ainsi, la région du grand Tunis accapare 69% des organisations de la société civile active dans le domaine des droits, 60% des associations scientifiques et plus de 45% dans le domaine de la citoyenneté.

Figure .82 : Ratios par régions du nombre d'habitants par association

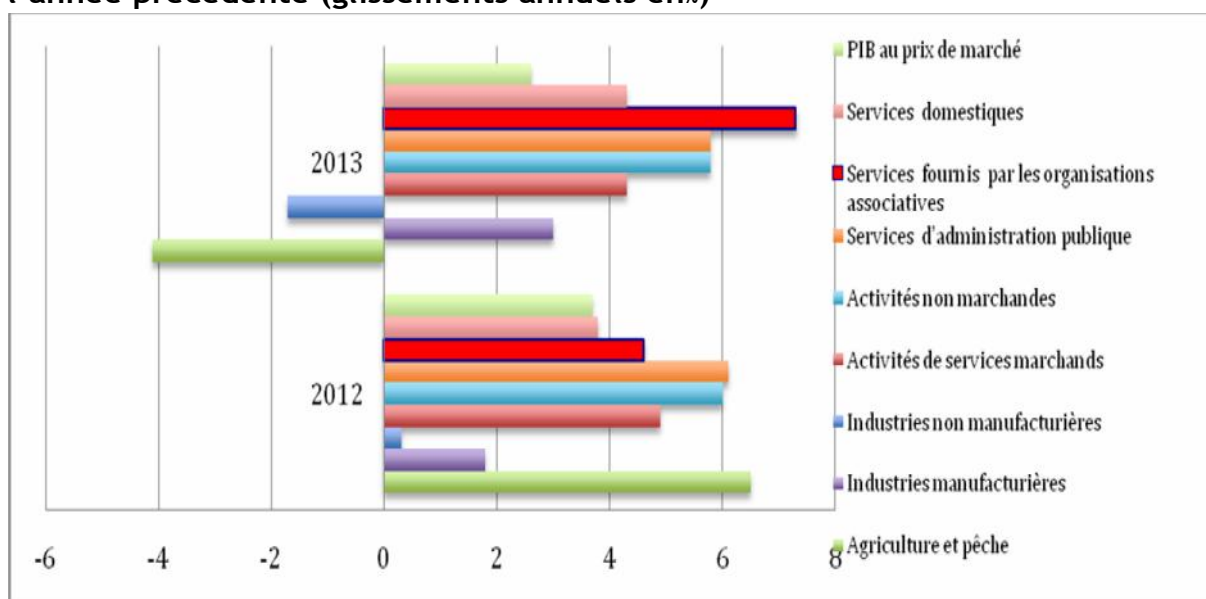


Source: IFEDA (2014) et Foundation for the future (2013)

On notera que selon les données de la comptabilité nationale, le taux de croissance de la valeur ajoutée des services non marchands fournis par les organisations associatives a considérablement progressé, passant de 2,3% en glissement annuel en 2010 à une moyenne de 5,9% durant la période de transition (Figure 2). La valeur ajoutée aux prix courants des services fournis par les organisations associatives est passée de 67,1 MDT en 2010, à 73,6 MDT en 2011, 79,3 MDT en 2012 et 89,2 MDT en 2013. La croissance du nombre d'associations autorisées depuis 2011 explique ce phénomène. En outre, la croissance de l'accès au financement public et international a joué un rôle important.

On notera tout de même que la contribution des associations demeure faible avec en moyenne 0,1% du PIB au prix de marché et 0,67% des activités non marchandes, largement inférieure à celle des services d'administration publique (16,55%) ou aux autres secteurs marchands ou d'agriculture. En effet, ce n'est que récemment que les associations ont commencé à s'intéresser à participer et appuyer le développement de l'emploi et de l'activité économique en Tunisie. Leur part dans le PIB et dans l'emploi total est encore loin de leur potentiel maximum.

Figure.83 : Croissance des valeurs ajoutées par secteurs d'activités aux prix de l'année précédente (glissements annuels en%)



Source: Calculs de l'étude sur la base des données de l'Institut National de la Statistique (2014).

En disposant des séries du taux de croissance et du taux de l'emploi (emploi/population active), le tableau ci-dessous indique les résultats des calculs pour l'année 2013. Dans les enquêtes nationales sur la population et l'emploi fournies régulièrement par l'Institut National de la Statistique, le tissu associatif est répertorié dans la rubrique condensée des services sociaux, culturels et associatifs qui ne représente que 4,2% de la population active occupée, avec le taux d'emploi le plus faible (0,09%) relativement aux autres secteurs d'activité.

Tableau. 69 : Estimations des taux d'emplois par secteurs d'activités

Secteurs d'activité	Population active occupée		Population active (en Milliers)	Population active non occupée ou au chômage (en Milliers)	Créations d'emplois (en Milliers)	Taux d'emploi (en%)
	(en Milliers)	(en %)				
Agriculture et pêche	507,4	15,3	603,4	96,0	12,8	0,32
Industries manufacturières	622,6	18,8	741,4	118,8	15,7	0,39
Industries non manufacturières	480,0	14,5	571,8	91,8	12,1	0,30
Moyenne totale des activités de services dont :	1705,3	51,4	2027,1	321,8	43,1	1,09
(Services sociaux, culturels et associatifs)	(140,6)	(4,2)	(165,7)	(25,1)	(3,5)	(0,09)
(Services administratifs)	(643,5)	(19,4)	(765,1)	(121,6)	(16,3)	(0,41)
(Autres services)	(908,5)	(27,4)	(1080,5)	(172)	(22,9)	(0,58)
(Non déclarés)	(12,7)	(0,4)	(15,8)	(3,1)	(0,4)	(0,01)
Ensemble de l'économie	3315,3	100,0	3943,7	628,4	83,7	2,12
Taux de chômage :				15,9%		

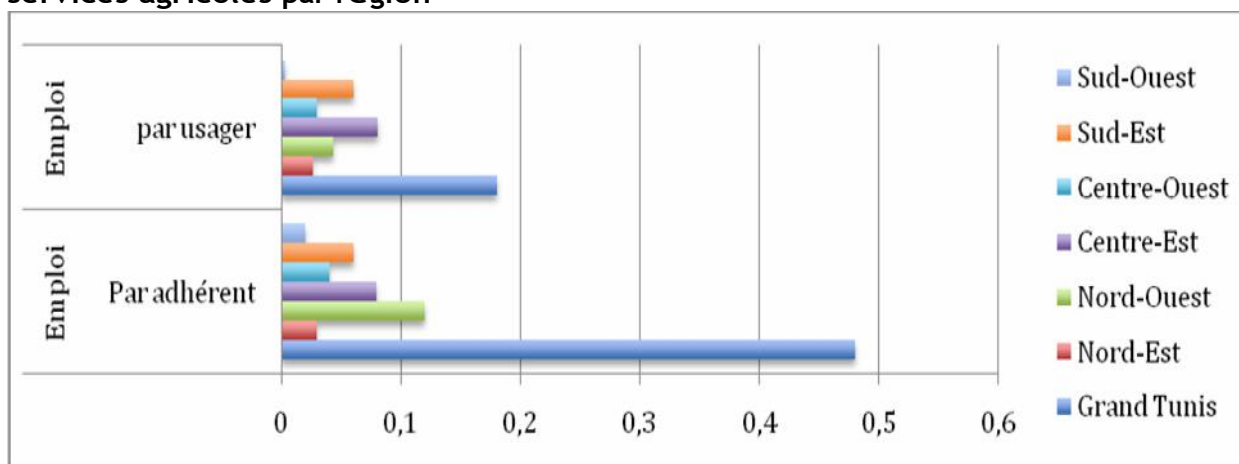
Source: Calculs et estimations de l'étude sur la base des enquêtes nationales sur la population et l'emploi. Institut National de la Statistique, Mars 2014.

Les mutuelles de santé et agricoles (anciennes coopératives)

Le secteur de la mutualité constitue une autre constituante de l'ESS en Tunisie même si elle est peu présente dans certaines régions aux besoins élevés. Le secteur des mutuelles en compte 41 (avec 300000 adhérents et 3,2 millions de bénéficiaires), dont 17 œuvrant dans le secteur public, 13 dans le secteur parapublic et 11 dans le secteur privé. Outre leur rôle générique dans le remboursement des frais de soins, le champ d'activités des mutuelles couvre entre autres l'octroi de micro-crédits. Dans certaines mutuelles l'adhésion est obligatoire (loi n° 89-53 du 14 mars 1989 portant constitution d'une mutuelle des personnels des douanes) et ce, moyennant une cotisation dont le montant est retenue à la source sur leurs traitements et émoluments.

Nombreuses mutuelles sont confrontées à des problèmes d'efficacité et de moyens financiers et humains, la faiblesse de la formation des responsables des structures en matière de gestion, l'absence du contrôle financier (FEMISE, 2014). Il y a un manque apparent de mobilisation dans certains territoires et les mutuelles sociales sont dans une situation de léthargie. Cependant, cette situation devrait progressivement se délier suite au dynamisme récent vis-à-vis du développement de l'ESS. D'ailleurs, le renforcement du système de protection sociale et d'accompagnement mutualiste vient d'être revu, plus spécifiquement sur les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des mutuelles sociales. Le texte de loi sera débattu avant fin 2014 ce qui est une avancée non-négligeable.

Figure.84 : Indicateurs clé de l'emploi dans les sociétés mutuelles de base de services agricoles par région

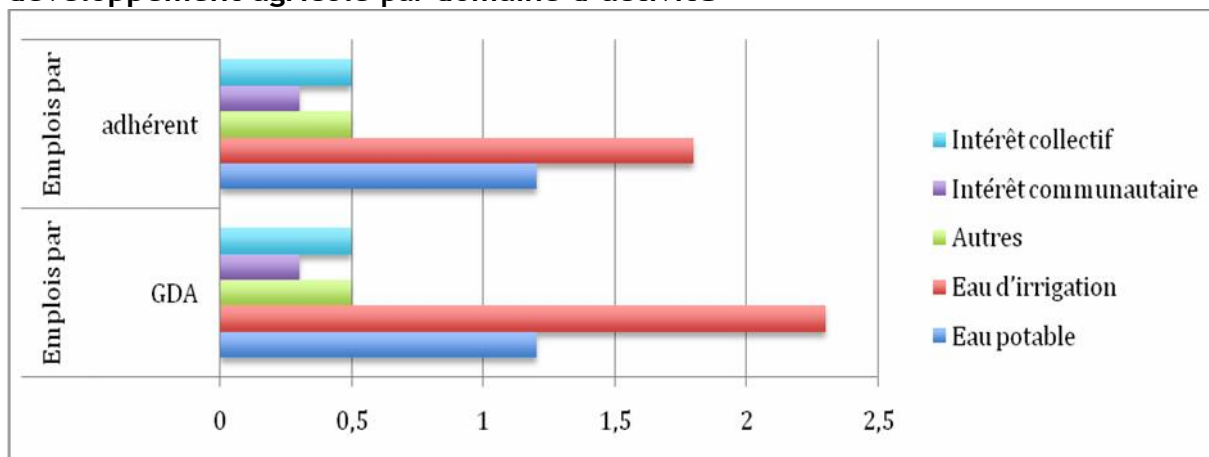


Source: Ministère de l'Agriculture et des ressources hydrauliques(2013)

Par ailleurs, on trouve 213 sociétés mutuelles de base de service agricole et 13 sociétés mutuelles centrales de service agricole. En effet, depuis la loi N°2005-94, les coopératives (essentiellement agricoles) qui faisaient partie de l'architecture de l'économie sociale ont été dissoutes et transformées en sociétés mutuelles (centrale ou de base) de services agricoles (SMSA) répondant aux prérogatives du code des sociétés commerciales (Tableau.2).

Ces sociétés mutuelles sont porteuses d'un potentiel d'emploi non négligeable. Dans la région du Grand Tunis le ratio adhérents/emploi frôle les 50%, mais se voit amoindri dans le reste du pays. Les mutuelles agissent en outre dans le cadre de groupements interprofessionnels de développement agricole (GDA). On notera que la création d'emplois est particulièrement élevée dans le secteur de l'eau et d'irrigation (plus de 2 emplois par GDA) suivi du secteur de l'eau potable et du secteur d'intérêt collectif.

Figure.85 : Indicateurs relatifs à l'emploi dans les groupements de développement agricole par domaine d'activité

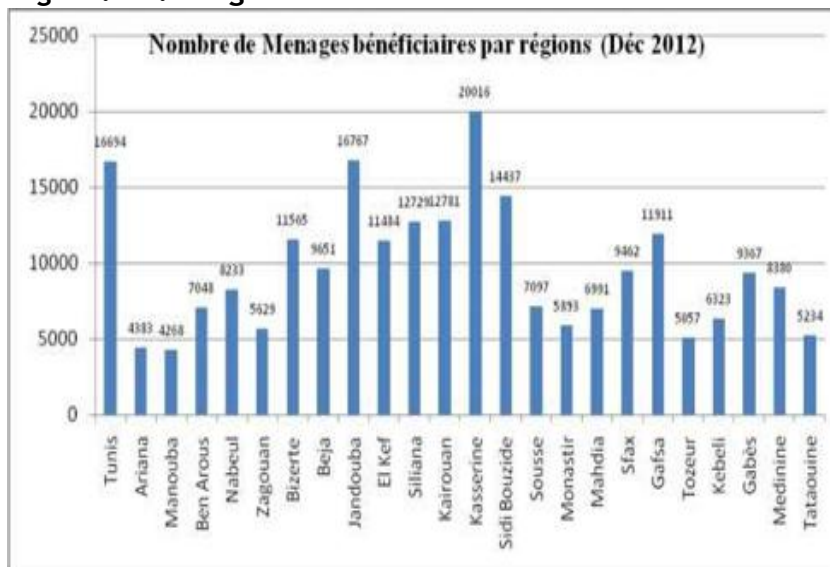


Source: Ministère de l'Agriculture et des ressources hydrauliques (2013)

Les programmes sociaux spécifiques de lutte contre la pauvreté.

Il faut souligner que les gouvernements tunisiens qui se sont succédés, antérieurement à la révolution, présentaient une image de la Tunisie qui ne laissait pas transparaître au grand jour la pauvreté extrême. En outre, les inégalités interrégionales ont enregistré une hausse, passant de 0,16 en 2000 à 0,18 en 2010. De même, l'augmentation de l'indice de polarisation, de 77,7 en 2000 à 103,2 en 2010, confirme aussi que les sentiments d'identification et d'aliénation des citoyens des gouvernorats défavorisés se sont accentués au cours de la période 2000-2010.

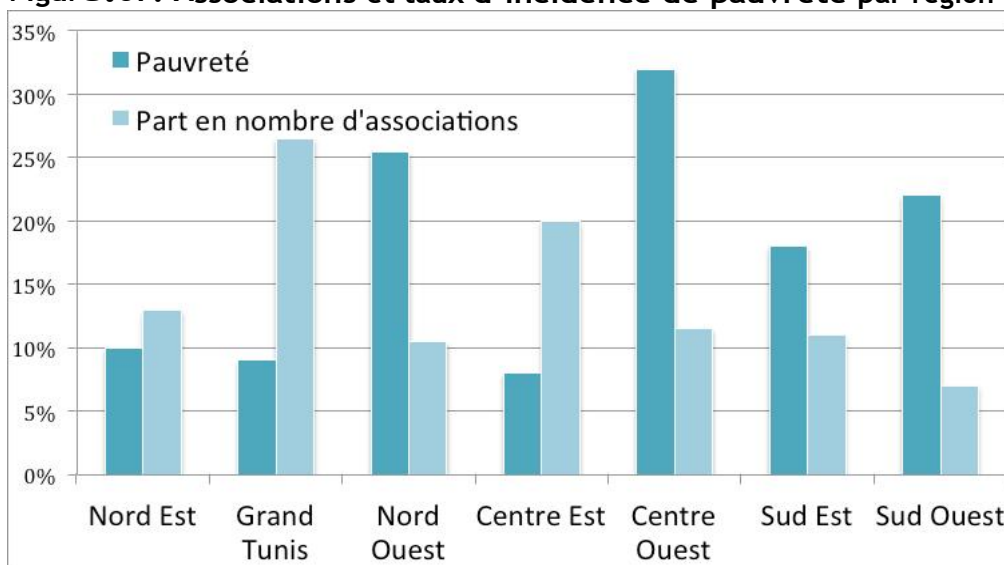
Figure.86 : Programme des familles nécessiteuses



Source:Ministère des affaires sociales (2013)

Cette situation de fragilité témoigne de l'échec relatif des programmes antérieurs de lutte contre la pauvreté, et en particulier de la faible intervention du tissu associatif, limité seulement aux actions d'assistance sanitaire dans le milieu urbain (voir en Annexe, Tableau A1). Néanmoins, après la révolution on note l'émergence de nouvelles politiques de réponses (ex. la mise en place conjointe du Ministère des affaires sociales, en partenariat avec un réseau associatif, d'un programme spécifique dédié aux familles nécessiteuses). Bien que le parallèle soit difficile à établir, il semblerait que la multiplication des associations dans la période de transition, notamment au niveau régional, pourrait avoir un impact sur la réduction de la pauvreté. C'est ce qui ressort en filigrane d'une enquête menée par la Banque Africaine de Développement (2012) et d'une étude de l'Ipemed (2013) qui soulignent que les régions où les besoins socio-économiques s'avèrent importants sont celles où le nombre d'associations est le plus faible (figure 87.).

Figure .87: Associations et taux d'incidence de pauvreté par région



Source: BAD (2012) et Ipemed (2013)

II.4. Conclusions : La nécessité d'aller vers un nouveau contrat social au bénéfice de la jeunesse

La révolution tunisienne de janvier 2011 a consacré la fin de l'ancien modèle social basé sur l'obéissance et la répression et fait émerger des revendications populaires, en particulier portées par la jeunesse, qui mettent en évidence la nécessité de penser un nouveau contrat social qui permette à la Tunisie de renouer avec une croissance plus inclusive. Mais, le développement doit désormais tenir compte de la fracture sociale révélée au moment de la révolution et être basée sur l'édification d'une société nouvelle dont les principes ne sont pas très éloignés du Contrat social évoqué par Jean-Jacques Rousseau telles que liberté, égalité ou volonté générale tendant vers un objectif commun.

Ce nouveau contrat social se doit de définir un pacte qui détermine une organisation de la société tunisienne se dirigeant résolument vers un modèle plus inclusif, il doit aussi répondre aux aspirations des tunisiens comme le droit au travail pour tous, la liberté d'expression, la participation citoyenne, la lutte contre la corruption, etc...

II.4.1. Une fracture sociale qui tend à s'accentuer

Comme nous l'avons vu, la Tunisie est aujourd'hui confrontée à deux problèmes majeurs qu'elle doit tenter de résoudre si elle veut reprendre le chemin d'une croissance plus inclusive : tout d'abord un chômage endémique qui touche tout spécialement les jeunes, et plus spécifiquement les plus diplômés, et un maintien, voire une montée, des inégalités dans la population, à la fois de revenus et d'opportunités renforcées par de trop fortes disparités régionales.

Un fléau à réduire : le chômage des jeunes

Que ce soit la financement des retraites, le potentiel de redistribution sociale, par les subventions et l'action régionale, le partage de la valeur ajoutée entre capital et travail (le partage de la VA entre travail et capital est de 40% pour le travail contre 60% pour le capital alors qu'ailleurs dans les pays émergents et développés c'est 60% pour le travail 40% pour le capital) partage qui doit se modifier par une augmentation conjointe de la productivité du travail et des salaires, beaucoup dépendra de la possibilité d'augmenter en même temps les taux d'activité (notamment par le travail féminin) et de réduire le chômage des jeunes.

Si cela n'est pas possible il sera très difficile de remédier aux contradictions profondes qui structurent le modèle actuel : (i) l'impossibilité financière de continuer à subventionner les produits de base et l'énergie, (5,4% du PIB, 15,7% du budget), (ii) la difficulté à réduire un déficit alimentaire céréalier (l'autosuffisance est de 68% pour le blé dur mais de seulement 19% pour le blé tendre) qui nécessite un véritable développement rural, (iii) un modèle de retraite par répartition à bout de souffle qui nécessitera de toute façon des évolutions profondes, (iv) l'impasse dans laquelle se trouve la politique fiscale du fait de l'importance du travail informel avec une recette fiscale qui dépend néanmoins largement de l'impôt sur le revenu (20% des recettes fiscales proviennent de l'impôt sur le revenu vs 15% de l'impôt sur les sociétés du fait des diverses exonérations), (v) un coin fiscal (impôts sur le revenu plus cotisations sociales salariales et employeurs, plus impôt sur les salaires) qui représente environ 30% du coût salarial total pour l'employeur et handicape la compétitivité, (vi) des inégalités territoriales profondes non seulement sur le revenu et les conditions de vie mais sans doute plus importantes encore sur les opportunités offertes à la population.

Le taux de chômage de la population tunisienne a augmenté entre 2009 (13,3% de la population active d'après l'OIT) et 2013 (15,3% de la population active). En outre, les statistiques montrent qu'il existe une divergence très nette entre le taux de chômage des travailleurs les plus diplômés et celui des non qualifiés. En effet, le taux de chômage des travailleurs les plus diplômés est largement supérieur à la moyenne nationale alors que celui des travailleurs sans diplômes lui est inférieur. Ce sont donc la structure et le taux de chômage selon le niveau d'éducation de la population active qui sont très surprenants : les travailleurs avec le niveau d'éducation le plus élevé voient leur situation se détériorer au cours du temps, ainsi, entre 1975 et 2011 les diplômés du tertiaire ont vu leur part dans les sans emplois augmenter de manière dramatique pour représenter près du tiers des sans emplois et en même temps leur taux de chômage multiplié par seize. Ce très mauvais résultat, que l'on a qualifié de « paradoxe tunisien », est d'autant plus inquiétant que la Tunisie a consenti des efforts importants pour les dépenses en éducation par rapport aux pays comparables économiquement.

Les inégalités dans la société tunisienne

La Tunisie est le lieu de disparités territoriales qui ont été largement analysées depuis la révolution. Les inégalités régionales se sont accentuées depuis les années 1990, schématiquement on peut dire que les régions du littoral ont bénéficié des fruits de la croissance tunisienne alors que les autres, surtout l'ouest et le sud, en ont été exclues et ont même vu leur situation se détériorer. Ce n'est pas un hasard si la révolution de Jasmin est partie de l'ouest du pays, une région particulièrement défavorisée. Les inégalités sont également très fortes entre le monde communal et rural, on estime que le taux de pauvreté est deux fois plus élevé dans le milieu rural que dans le milieu communal. Au niveau national il a déjà sensiblement augmenté entre 2010 et 2013 passant de 15,5% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (selon les standards internationaux) à 24,7%. Le taux de chômage qui s'établit à 15,3% au plan national en 2013, atteint 27,4 % dans le sud-est et 28,4% de la population active dans le sud-ouest.

Mais, les inégalités concernent également l'accès aux opportunités offertes. Nous avons insisté plus particulièrement sur deux aspects dans cette étude, même s'il en existe de nombreux autres comme l'accès aux infrastructures, aux espaces culturels, etc .. Le premier concerne les résultats régionaux au baccalauréat qui marque la fin de la chaîne éducative dominante, le second, la création d'entreprises qui représente la dynamique économique et innovatrice de la région. Ce retard se retrouve également dans la répartition des créations nettes d'entreprises privées qui, pour l'essentiel, s'est opérée depuis ces dernières années au bénéfice du nord-est (49% du total des créations en 2012) et du centre-est (25%) alors que le centre-ouest ne représente que 7% du total et le sud-ouest 4%.

II.4.2. Un levier de changement central pour aller vers un développement inclusif : restaurer la confiance en répondant aux aspirations de la jeunesse

Les jeunes tunisiens de 15 à 29 ans ont été au cœur de la révolution tunisienne et, trois années plus tard, ceux-ci se considèrent toujours comme tenus à l'écart de l'organisation économique, politique et sociale de leur pays comme le souligne le Rapport de synthèse du PNUD de 2013 (enquête nationale portant sur « les attentes des jeunes à l'égard du processus constitutionnel et de la transition en Tunisie ») et ceci en dépit de la déclaration contenue dans la nouvelle Constitution de 2013 qui stipule que « la jeunesse est une force motrice dans la construction de la nation ».

Or les faits semblent leur donner raison, seuls 24% des 216 membres de l'Assemblée constituante ont moins de 30 ans (alors que 79% des membres ont plus de 40 ans). Ils sont 90% à considérer que les droits à l'emploi, à la sécurité et à la liberté d'expression doivent être garantis par la nouvelle constitution tout en affichant une très grande défiance vis-à-vis des instances politiques. Les jeunes sont 59,2% à n'accorder pas du tout, ou plutôt pas, d'intérêt à la politique, ce qui paraît paradoxal aussi peu de temps après avoir porté le processus révolutionnaire. Ils ne s'estiment pas entendus par les politiciens locaux : seuls 11,5% des jeunes hommes se disent entendus et 12,4% des jeunes femmes. Leurs principaux lieux d'expression politique restent les cafés et leur manière d'exprimer leur mécontentement demeure la manifestation publique.

La politique pour l'emploi est la première politique publique à mener pour 76,2% d'entre eux ce qui n'est pas surprenant au regard du taux de chômage qui touche leur classe d'âge, en deuxième position ils souhaitent que le gouvernement s'attache à améliorer la qualité de la formation, de l'éducation et de l'enseignement. Conditions impératives pour les faire participer à un modèle de développement fondé sur l'économie de la connaissance. Ils considèrent d'ailleurs que le favoritisme et le régionalisme constituent les principaux freins au développement du pays, ils restent très sensibles au phénomène de corruption et estiment que les dirigeants politiques doivent lutter efficacement contre celle-ci.

L'accès aux informations est difficile pour bon nombre d'entre eux qui déplorent que l'accès à internet soit encore limité dans certaines régions alors qu'il constitue pour eux le premier moyen d'information avec la télévision, et de formation car 50% des utilisateurs d'internet l'utilisent pour avoir accès à l'éducation et 26,8% en milieu rural pour trouver un emploi. De plus, on sait bien qu'aujourd'hui internet est souvent le passage obligé pour accéder aux industries créatives. Leur désillusion après la révolution s'exprime au travers de leur engagement citoyen puisque leur abstention aux élections législatives d'octobre 2014 est estimée bien supérieure au taux national légèrement supérieur à 40%.

Améliorer la participation des jeunes à la vie politique

Il paraît nécessaire de créer des instances de représentation dédiées aux jeunes au niveau local et national afin de relayer leurs revendications. L'initiative de la création du Conseil consultatif de la jeunesse prise au lendemain de la révolution devait leur permettre de débattre et de s'exprimer sur les sujets citoyens, malheureusement ce Conseil n'a jamais vu le jour. Il faut envisager la création d'instances de ce type qui peuvent éviter les débordements si ceux-ci fonctionnent et constituent réellement des lieux d'échanges et de propositions que le gouvernement peut consulter. La voix des jeunes peut être ainsi renforcée dans les prises de décisions et les questions des droits de l'homme qui leur tiennent à cœur. On peut évoquer également la constitution de syndicats représentatifs de la jeunesse qui participeraient de plein droit au dialogue social, et qui gagneraient à être généralisé sur tous les grands sujets de société. La représentation des jeunes dans les institutions éducatives semble également importante pour obtenir leur adhésion aux modes de fonctionnement et aux programmes des établissements de formation.

On peut envisager également l'éclosion d'ONG dirigées par des jeunes pour les inciter à participer à des actions de bénévolat et leur permettre ainsi de recréer du lien social. Comme le souligne Philip Mondolfo (Travail social et développement, Dunod, 2001), la solidarité crée « un mouvement d'éclosion et de revitalisation des sociabilités permettant d'obtenir des changements dans les statuts sociaux des participants, les conduisant à pouvoir renégocier une citoyenneté pour eux-mêmes ou de nouveaux rapports avec les autres catégories ou institutions ». L'exemple d'Enda inter-arabe, ONG à but non lucratif spécialisée dans le micro-crédit, est évocateur : cette organisation participe au développement économique et social local, mais également à la gestion urbaine des quartiers et initie du lien social avec les habitants en les accompagnant dans leurs projets professionnels. Le nombre d'ONG a d'ailleurs doublé depuis la révolution, il en existe aujourd'hui environ 15000, ce qui donne un large éventail aux jeunes pour trouver celle qui correspond à leur attente.

Les jeunes chômeurs seraient ainsi accueillis dans des structures à but non lucratif le temps de trouver un emploi tout en restant en contact avec la société et en se rendant utiles, ce qui renforce l'estime de soi et apporte de la reconnaissance sociale, plutôt que de se sentir exclus et inutiles. En outre, les jeunes se débarrasseraient de leur sentiment d'être des assistés et les micro-solidarités peuvent réellement déboucher sur une dynamique économique. Lorsque c'est la formation qui est insuffisante du fait de l'échec scolaire des dispositifs tels que celui des écoles de la deuxième chance devraient être envisagés. Lorsqu'elle n'est manifestement pas adaptée (cas de nombre de diplômés) il faut envisager des cycles courts avec des méthodologies spécifiques en relation avec les entreprises.

La Tunisie est désormais concernée par le projet MedNC (nouvelle chance) menée par l'OCEMO avec le soutien de l'Agence Française de Développement, projet régional soutenu par l'UpM. Après une phase normale d'expérimentation il convient que ce genre de projets ait un impact massif sur le chômage des jeunes. Mais l'essentiel viendra d'une réforme profonde du système éducatif et de formation qui devra fixer des paliers clairs d'acquisition des compétences aux différents paliers, favoriser davantage la créativité en particulier l'innovation et la création d'activités nouvelles, modifier sa pédagogie de façon à s'orienter vers une pédagogie plus active encourageant les progrès plutôt que sanctionnant les déficiences.

Renforcer l'intégration des femmes dans la société tunisienne

On sait combien le statut des femmes tunisiennes a toujours été préservé par rapport à d'autres pays arabes et la nouvelle constitution garantit leurs droits fondamentaux. Toutefois, l'égalité hommes-femmes n'est pas réalisée en Tunisie : elles sont largement sous représentées dans les instances politiques, elles sont plus touchées par le chômage que les hommes alors qu'elles suivent des études de haut niveau, il convient donc de les inclure plus largement dans la vie sociale et politique. D'autant plus que les changements politiques ne les rassure pas sur leur statut puisque 39,3% des jeunes pensent que les droits les femmes sont menacés.

La première voie pour accroître leur participation à la vie politique est, comme pour les jeunes, d'instaurer des quotas aux élections pour respecter la parité hommes-femmes, l'enquête citée plus haut montre d'ailleurs que les jeunes sont 46,8% à penser que c'est la meilleure solution. Il a été proposé, lors du vote de la dernière loi électorale de rendre obligatoire un système de quotas pour favoriser l'élection de femmes, l'article a été rejeté après de violentes altercations, ce qui montre bien que les mentalités doivent encore évoluer en Tunisie concernant la vie sociale des femmes. En ce qui concerne les élections législatives du 26 octobre 2014, elles représentent 47% des candidats au Parlement mais seulement 12% des têtes de liste. Les résultats de ces élections montrent que seulement 31,3% des députés sont des femmes, soit 68 femmes sur 217 députés élus au total.

D'autres pistes peuvent être évoquées pour les aider à participer à la vie citoyenne : participation à l'animation des radios locales, création de garderies gratuites pour les décharger de la garde des enfants, gestion de caravanes itinérantes pour diffuser la culture participative (bibliothèques mobiles), mises en place de club de réflexion féminins, développement du réseau internet dans les régions pour communiquer, etc...

La lutte contre l'économie informelle et la corruption

Cette revendication de lutte contre les formes de fraudes figurait parmi les premières lors de la révolution de 2011 et paradoxalement, les estimations, bien que par nature difficiles, donnent des chiffres alarmants : l'économie informelle qui aurait représenté 25% du PNB avant la révolution atteindrait aujourd'hui 50% du PNB et 37% de l'emploi total du secteur privé ! Ces chiffres montrent que l'économie souterraine est un véritable fléau en Tunisie qui s'est encore aggravé du fait de l'instabilité politique et des problèmes économiques depuis la révolution. Pire encore, cela sous-entend une montée de la corruption allant de pair, puisque les contrôleurs sont les premiers corrompus.

Même si les gouvernements peuvent considérer que l'économie informelle constituerait « un filet social » pour les plus pauvres évitant les troubles et les émeutes, il n'en demeure pas moins que celle-ci doit être combattue, d'une part car elle crée un manque à gagner considérable pour l'Etat et, d'autre part, parce que les travailleurs de l'économie souterraine sont en situation de grande vulnérabilité (N. Cheikh dans son étude sur « l'extension de la protection sociale à l'économie informelle à l'épreuve de la transition en Tunisie » estime que 52% des travailleurs du secteur agricole privé sont informels).

La lutte contre la corruption doit passer tout d'abord par la transparence des marchés publics, les offres de marchés doivent être ouvertes à tous les fournisseurs potentiels selon un processus régulier. Elle doit passer par des modes d'évaluation systématique des grandes opérations par des organes extérieurs à la prise de décision. Elle doit également s'appuyer sur un renforcement des moyens judiciaires et l'encouragement à la création des services indépendants d'expertise qui auraient l'avantage supplémentaire de remédier à l'asymétrie d'information qui inhibe l'octroi de crédits lorsque les conditions de garanties sur les biens personnels font défaut.

Chapitre. III : Pour une ouverture internationale résolue mais plus raisonnée et intelligente

III.1. Les tendances du commerce extérieur global

Les investigations empiriques des échanges extérieurs révèlent qu'en 2011, les exportations tunisiennes (en valeur) ne représentent que 0,09% des exportations mondiales contre 0,12% en 2008. Cette tendance baissière des parts de marché s'est accentuée à partir de 2008 et ce, aussi bien à l'échelle mondiale qu'au niveau de son espace de prédilection, en l'occurrence l'UE. Pire encore, ce mouvement de baisse s'est poursuivi en 2011 et s'est accompagné d'un nouvel accroissement du déficit commercial et ceci malgré la dépréciation continue du dinar.

La baisse des parts de marché tunisiennes à l'échelle mondiale peut être attribuée à trois faits majeurs : le premier relève d'un effet structure géographique, le second est attribuable à un effet structure produit alors que le troisième concerne l'effet compétitivité prix et hors prix. La baisse de nos parts de marché (-0,4%) durant la période 2002-2011 est imputable à un effet structure défavorable aussi bien par produit (-0,9%) que par marché (-0,2%). L'effet compétitivité a joué positivement (0,5%) et a contribué à compenser en partie la baisse induite par l'effet structure. Il importe, toutefois, de relever que ces trois éléments se sont davantage aggravés durant la période 2010-2011 et risquent de se détériorer encore comme le montrent les résultats consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau. 70 Décomposition de la croissance des parts de marché durant la période

	Croissance des parts de marché	Effet structure par produit (*)	Effet structure géographique (**)	Effet compétitivité
2008	7.8	3.3	-0.4	4.9
2009	1.4	0.7	0.6	0.2
2010	-7.3	-3.1	-3.9	-0.3
2011	-9.6	0.5	-2.8	-7.3
2002-2011	-0.4	-0.9	-0.2	0.5
2003-2005	-3.1	-2.5	0.9	-1.5
2006-2009	5.2	0.5	0.3	4.4
2010-2011	-8.5	-1.3	-3.3	-3.8

Source: Comtrade et Chelem

(*) Compilation de l'étude

Encadré : Effet structure par produit

L'effet structure par produit a été approché en examinant l'évolution des exportations désagrégées en 72 produits et groupes de produit conformément au découpage initié par CHELEM. Cet effet est estimé en tenant compte de la croissance de chaque produit du côté de la demande mondiale et de son poids dans les exportations tunisiennes.

$$\text{Effet structure par produit} = \sum_i (g_i - g) \frac{X_i}{X}$$

g : Croissance des importations mondiales globales,

g_i : Croissance des importations mondiales du produit i ,

Encadré : Effet structure géographique

Il est largement admis que l'évolution des exportations d'un pays dépend, en grande partie, du niveau de la demande extérieure qui lui est adressée et de sa capacité à s'orienter et à se positionner sur des espaces géographiques présentant une forte dynamique de croissance. L'effet structure géographique est appréhendé comme suit :

$$\text{Effet structure géographique} = \sum_i \sum_j (g_{ij} - g_i) \frac{X_{ij}}{X}$$

g_i : Croissance des importations mondiales du produit i ,

g_{ij} : Croissance des importations du marché j pour le produit i ,

X : Exportations totales du pays étudié,

X_{ij} : Exportations du pays étudié pour le produit i vers le marché j .

Des analyses effectuées dans ce cadre, on peut conclure que l'effet structure produit est globalement défavorable, ce résultat s'explique par la concentration des exportations sur un nombre réduit de produits relevant principalement du secteur THC. A ce titre, ce secteur qui représente, à lui seul, plus de 36% du total des exportations de biens durant la période 2002-2011, est dominé par l'habillement (28%). Ce secteur semble avoir rencontré, suite au démantèlement des AMF, des difficultés inhérentes à l'intensification de la concurrence des pays asiatiques notamment de la Chine induisant une perte de parts de marché de la Tunisie depuis 2003. Toutefois, les redoutables concurrents de la Tunisie dans ce domaine restent, malgré l'entrée hégémonique de la Chine, le Maroc, la Bulgarie, la Roumanie, la République Tchèque et la Turquie, dont la structure des exportations sur le marché de l'UE se rapproche de celle de la Tunisie comme le montre l'indicateur de similarité⁴³ dans le tableau suivant :

Tableau. 71 Similarité des exportations tunisiennes et part de marché du THC sur l'UE en 2011 (en %)

	Degré de similarité	Part de marché
Tunisie	-	2.7
Maroc	83.6	2.3
Bulgarie	65.2	1.3
Roumanie	64.8	3.4
République Tchèque	63.7	2.3
Turquie	62.6	10.4
Pakistan	61.8	3.1
Egypte	60.6	0.8
Pologne	60.4	3.5
Chine	53.2	43.7

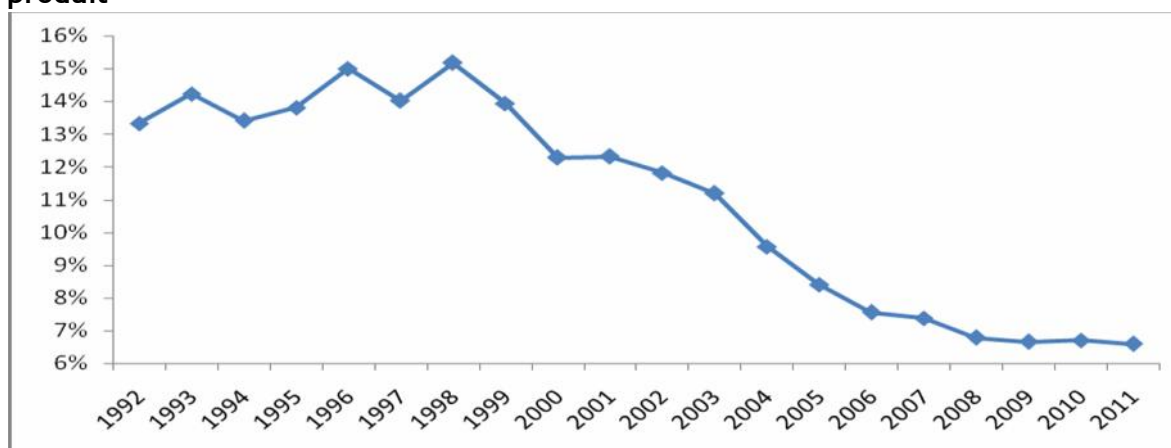
Source : Comext (compilation ITCEQ)

⁴³ Il signifie, lorsqu'il est proche de 100, que la structure des exportations tunisiennes est similaire à celle du pays concurrent et que la concurrence risque, dans ce cas, d'être plus intense.

Par ailleurs, faut-il souligner que la perte de parts de marché globale qu'a connue la Tunisie sur cette décennie aurait pu être beaucoup plus importante sans l'émergence de nouveaux produits d'exportation à demande dynamique relevant du secteur des industries mécaniques et électriques (IME). Il s'agit plus particulièrement des fournitures électriques dont la part dans le total des biens n'a cessé d'augmenter passant de 10% en 2002 à 15% en 2011. Avec des parts de marché qui ont presque doublé (passant de 0.32% en 2002 à 0.61% en 2011), le secteur des IME a pu compenser, dans une large mesure, l'essoufflement qu'a connu le secteur textile dont les parts de marché ont enregistré une nette inflexion passant de 4.65% à 2.74% durant la même période.

En somme, et bien que les exportations tunisiennes de biens demeurent concentrées sur un nombre réduit de produits relevant surtout des secteurs THC et IME, elles sont tout de même un peu plus diversifiées. Cette tendance est confirmée par l'évolution de l'indicateur de concentration⁴⁴ des exportations par produit⁴⁵ qui n'a cessé de diminuer au cours de la dernière décennie, du fait des efforts déployés par les exportateurs tunisiens pour s'orienter davantage sur d'autres produits.

Figure. 87 Evolution de l'indicateur de concentration des exportations tunisiennes par produit

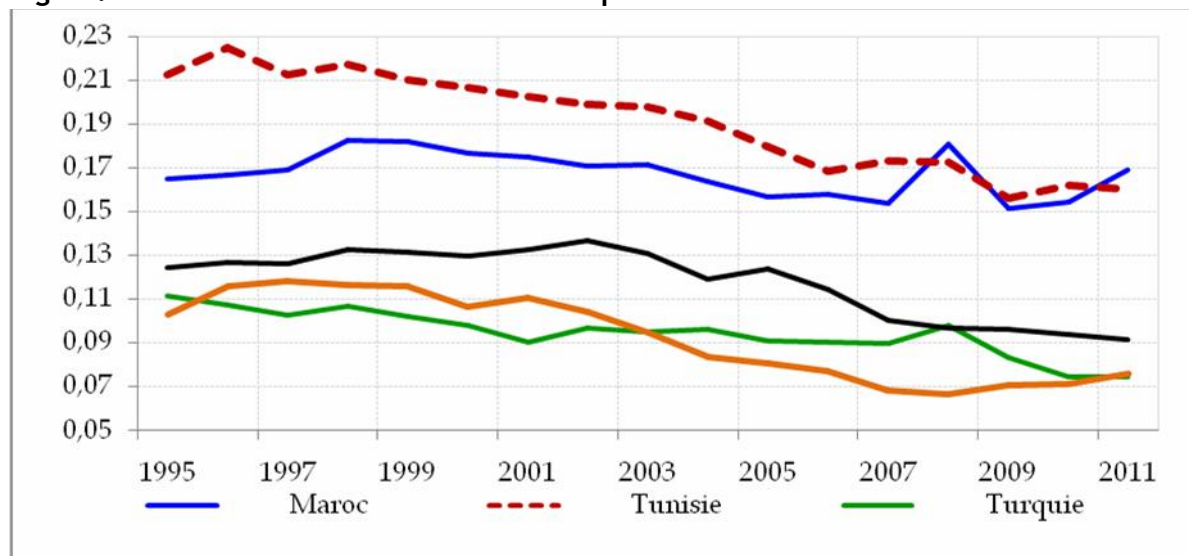


L'examen des exportations tunisiennes par produit montre que, malgré l'amorce d'un processus de diversification, le problème de concentration suscite encore des interrogations. En effet, les exportations tunisiennes s'avèrent moins diversifiées que celles des pays concurrents comme le Maroc, la Turquie, la Roumanie et le Portugal (graphique ci-dessous).

⁴⁴ Il s'agit de l'indicateur de Herfindhal qui est calculé en sommant le carré des parts des produits ou des marchés dans le total des exportations. Plus il diminue, plus les exportations sont diversifiées.

⁴⁵ Il s'agit des 72 produits de la nomenclature de la base de données chelem.

Figure. 88 Indice de concentration des exportations



Source : Unctad

Le secteur des TCH demeure toujours le premier secteur dont les produits sont exportés par la Tunisie malgré le mouvement de diversification engagé, malheureusement la demande mondiale de ces biens augmente beaucoup moins vite que celle des autres biens comme les secteurs de l'énergie, des minerais ou de la sidérurgie, métallurgie.

Tableau. 72 Croissance des importations mondiales et structure des exportations

	Croissance des importations mondiales (%) 1997-2010	Structure des exportations tunisiennes (%) 1997-2010
Matériaux de construction	5.8	1.3
Sidérurgie métallurgie	10.4	1.3
Textile, habillement et cuir	4.9	42.9
Bois et papiers	5.7	2.7
Mécanique électrique	7.2	20.9
Chimie	9.3	10.4
Minerais	15.0	1.6
Energie	16.1	9.7
Agriculture	5.7	1.7
Produits alimentaires	6.5	7.2
N.D.A.	9.3	0.4
Total	8.3	100.0

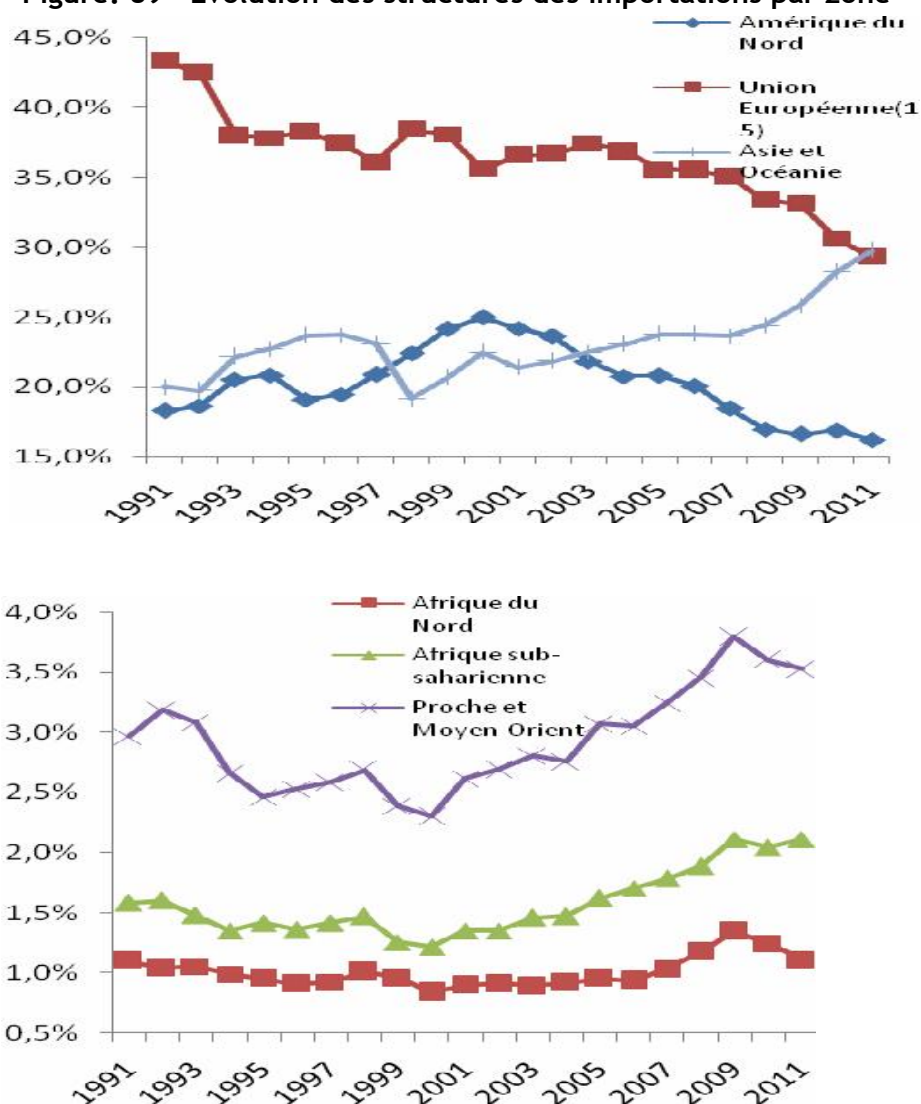
Source : Chelem (compilation ITCEQ)

Un tel résultat laisse à penser que les exportateurs tunisiens disposent encore de marges d'amélioration considérables pourvu qu'ils s'engagent dans le suivi et l'anticipation de la dynamique de la demande internationale et optent pour une plus grande diversification des exportations car l'effet structure défavorable s'explique par la concentration des exportations sur un nombre réduit de produits relevant principalement du secteur du THC. En effet, ce dernier qui représente, durant la période 1997-2011, plus de 43% du total des exportations de biens, est dominé par quatre produits (pantalons, vêtements de travail, chemises, vestes et blousons). Il a subi, après le démantèlement des accords multifibres (AMF), l'intensification de la concurrence des pays asiatiques notamment de la Chine. Ces difficultés sont renforcées par le fait que la Tunisie connaît depuis 2003 une baisse de ses parts de marché vers l'UE.

Toutefois, ces observations concernant le secteur du THC méritent d'être nuancées à plusieurs titres. En dépit du fléchissement enregistré au cours des dernières années, le secteur du THC continue à occuper, de par sa contribution grandissante dans l'emploi et l'exportation, une place de choix dans l'économie tunisienne, c'est pourquoi les autorités ont maintenu un engagement de longue date envers le secteur à travers la mise en place de plusieurs programmes d'appui et d'assistance technique au profit des entreprises opérant dans ce secteur, notamment dans l'exportation des petites séries.

L'analyse géographique confirme que les exportations tunisiennes sont fortement orientées vers le marché de l'UE qui est caractérisé par une faible croissance. Pire encore, la concentration porte sur un ensemble restreint de pays qui absorbent à eux seuls plus des deux tiers des exportations tunisiennes (France 34,1%, Italie 21,9% et Allemagne 11,4%). Or, le rythme de croissance des importations de ces pays apparaît relativement faible sur la période 2007-2011, alors que les pays dynamiques (jouissant d'un rythme de croissance élevé au niveau des importations) ne figurent pas sur la liste des partenaires privilégiés de la Tunisie. La structure des importations par zone à l'échelle mondiale révèle que la baisse des parts des deux zones que sont l'UE (zone de prédilection des exportations tunisiennes) et l'ALENA s'est effectuée au profit d'autres zones : l'Asie et l'Océanie, le Proche et Moyen-Orient, l'Afrique subsaharienne et, à un degré moindre, l'Afrique du Nord.

Figure. 89 Evolution des structures des importations par zone



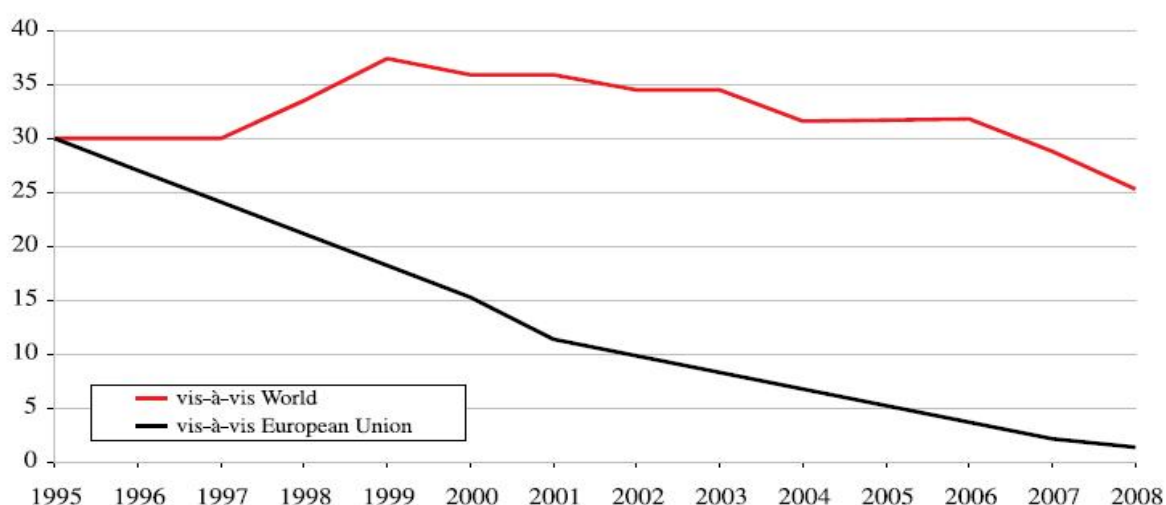
Finally, it emerges from this analysis of the geographical structure of Tunisian exports that the concentration of exports towards the European Union is at the origin of the unfavorable evolution of the geographical structure effect. Tunisia must, in the future, diversify as much as possible its exports and not remain tributary of one or two geographical zones susceptible of knowing a slowed growth. Geographical specialization is dangerous if it is too pushed and Tunisia would benefit from trying to penetrate markets where demand is progressive.

Tableau. 73 Croissance des importations et part dans les exportations tunisiennes

	Croissance (%)		Part (%)	
	92-2001	2002-2011	92-2001	2002-2011
Amérique du Nord	8.6	7.0	1.3	2.6
Union Européenne (15)	3.9	9.0	77.9	73.6
Monde arabe	4.1	14.5	9.1	10.0
Afrique sub-saharienne	4.0	16.5	0.9	1.7
Asie et Océanie	6.4	15.1	3.8	3.6
Reste du monde	5.9	15.1	7.0	8.4
Monde	5.7	11.4	100.0	100.0

III.2. Le cadre réglementaire

Le régime tarifaire a été simplifié en réduisant par étapes le nombre de bandes tarifaires de 54 en 2003 à 6 en 2010. La moyenne simple des taux tarifaires relatifs à la clause de la nation la plus favorisée (NPF) a été aussi réduite de plus de 9 points de pourcentage. Néanmoins, la politique tarifaire de la Tunisie reste caractérisée par une distorsion faisant suite à la libéralisation préférentielle à l'égard de l'UE. Comme le montre la figure 91 ci-dessous, la moyenne des tarifs douaniers à l'importation hors régimes préférentiels (droit de la Nation la Plus Favorisée - NPF) reste plus élevée par rapport aux moyennes des droits auxquels sont soumises les importations de produits industriels en provenance de l'UE par suite des accords de libre-échange⁴⁶.

Figure. 90 Droits du régime préférentiel UE - Vs - NPF 1995-2008 (en %)

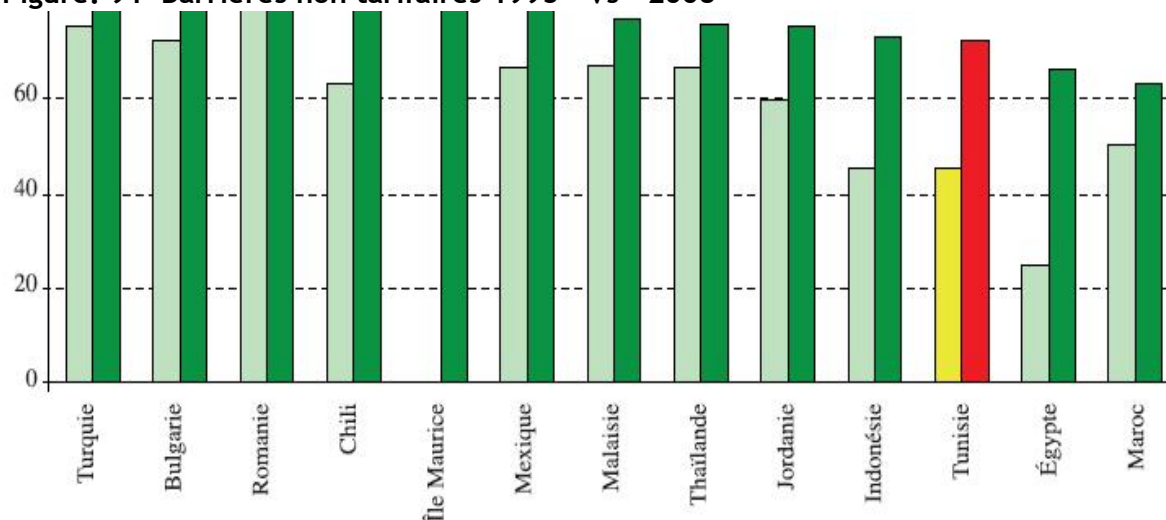
(*) Moyennes simples des lignes tarifaires du SH à 6 chiffres.

Source : World Bank (2010-a)

Néanmoins, avec la réduction des droits de douane, les barrières non tarifaires sont devenues plus élevées et forment des obstacles à la concurrence et à l'efficacité sur le marché intérieur.

⁴⁶En la matière, les importations en provenance de pays tiers sont assujetties à des droits de 36%, alors que les mêmes produits en provenance de l'UE peuvent entrer sur le marché tunisien en franchise de droits.

Figure. 91 Barrières non tarifaires 1995 - Vs - 2008



Source: World Bank (2010-a)

III.3. Focus sur le commerce extérieur des industries manufacturières

Pour des raisons objectives liées aux contre-performances conjoncturelles au cours de la période de transition, le bilan du commerce extérieur des industries manufacturières est établi jusqu'à l'année 2010. L'impact du changement de régime en 2011 a été significativement ressenti au niveau des industries manufacturières qui ont accusé une baisse de 1,4% de leurs valeurs ajoutées sur la période 2010-2011. A cette contre-performance expliquée par des facteurs internes s'ajoute la conjoncture morose au niveau international et à celle du principal partenaire commercial, la zone Euro, où la croissance réelle a été respectivement de 1,4%, -0,6% et -0,3% au cours des années 2011, 2012 et 2013 (Rapport de la BCT, 2012). Ensuite, parce que la période 2011-2013 n'a pas connu d'engagement fort de la part des pouvoirs publics pour soutenir le secteur manufacturier sur la base d'une stratégie claire. En effet, la stratégie industrielle à l'horizon 2016, consignée dans un document datant de 2008, n'a été ni relancée ni même évaluée à mi-parcours. Par ailleurs, le projet de loi relatif à l'amendement du code d'incitation aux investissements de 1993 demeure jusqu'à présent au stade de projet.

III.3.1. Bilan statistique

Conformément aux données disponibles jusqu'à l'année 2009, les industries manufacturières tunisiennes comptaient 5.756 entreprises de plus de 10 salariés, 36% du total des entreprises opèrent dans le secteur textile et habillement et plus de 48% sont totalement tournées vers les exportations.

Tableau. 74 Répartition des entreprises du secteur manufacturier selon le régime d'exportation

Branches	Partiellement exportatrices	Totalement exportatrices	Total
Textile et Habillement	343	1752	2095
Agro-alimentaire	869	164	1033
Plastique et papier	577	165	742
Mécanique et Métallurgique	411	163	574
Mat. Construction, Céramique et Verre	399	28	427
Electrique et Electronique	128	219	347
Cuir et chaussures	84	213	297
Chimie	205	36	241
Total	3016	2740	5756

Source: Monographies sectorielles, API (2010)

Le secteur manufacturier regroupe 1.184 entreprises dont le capital est à 100% étranger dont 640 appartiennent à la branche textile et habillement et 142 à la branche électrique et électronique.

Tableau. 75 : Répartition des entreprises du secteur manufacturier selon la structure du capital

Branches / structure du capital	100 % Local	Mixte	100% Etranger
Textile et Habillement	1129	326	640
Agro-alimentaire	926	84	23
Plastique et papier	556	71	115
Mécanique et Métallurgique	397	67	110
Mat. Construction, Céramique et Verre	370	36	21
Electrique et Electronique	125	80	142
Cuir et chaussures	143	41	113
Chimie	169	52	20
Total	3815	757	1184

Source: Monographies sectorielles, API (2010)

Les secteurs qui regroupent le plus d'entreprises à capital étranger tournées uniquement vers l'exportation sont donc, en premier lieu le secteur du THC et en deuxième lieu, le secteur électrique et électronique.

Tableau. 76 : Répartition des entreprises à capital étranger du secteur manufacturier selon la part des exportations

Branches / % Exports	Exports < 75%	100% Exports	Total
Textile et Habillement	32	934	966
Agro-alimentaire	48	59	107
Plastique et papier	46	140	186
Mécanique et Métallurgique	40	137	177
Mat. Construction, Céramique et Verre	41	16	57
Electrique et Electronique	30	192	222
Cuir et chaussures	3	151	154
Chimique	49	23	72
Total	289	1652	1941

Source: Monographies sectorielles, API (2010)

Toutefois, la prédominance de la branche textile et habillement en termes de nombre de firmes exportatrices, de présence du capital étranger et d'emploi demeure relative si l'on tient compte d'autres critères comme la part de la production ou la valeur ajoutée. En effet, sur la base de ces deux derniers critères, le textile habillement n'occupe que le troisième rang du point de vue du critère de la production et le second du point de vue du critère de la valeur ajoutée (tableau 77).

Tableau. 77 : Répartition des entreprises du secteur manufacturier selon les critères de l'emploi, de la production et de la valeur ajoutée

Branches	Emploi (%)	Production (%)	Valeur ajoutée (%)
Textile et Habillement	41	12.3	15.6
Agro-alimentaire	14	22.7	24.2
Plastique et papier	8	6.9	9.9
Mécanique et Métallurgique	7	8.5	9.5
Mat. Construction, Céramique et Verre	6	5.9	8.9
Electrique et Electronique	13	10.4	12.2
Cuir et chaussures	6	13	4.3
Chimique	5	20.5	15.5
Total	100	100	100

Source: Monographies sectorielles, API (2010)

La prédominance relative de la branche textile et habillement est par ailleurs confirmée par la mesure de la part de la croissance des exportations de cette même branche notamment sur la période 2004-2008. En effet, même si le textile et habillement continue à représenter la plus grande part des exportations du secteur manufacturier (42,1% en 2004 contre 27,3% en 2008), la croissance moyenne des exportations de la branche n'a été que de 4% sur la même période. D'autres branches accusent des percées assez significatives aussi bien en terme de part des exportations que de taux de croissance des exportations, à l'instar des branches électrique et électronique, chimie et mécanique et métallurgie (tableau 78).

Tableau. 78 : Répartition des entreprises du secteur manufacturier selon la part et le taux de croissance des exportations

Branches	2004	2005	2006	2007	2008	TCAM*
Textile et Habillement	42.1	39.2	34.7	33.3	27.3	4.0
Agro-alimentaire	11.5	10.9	12.5	10.4	9,8	11.0
Plastique et papier	4.5	4.2	4.9	5.4	5.3	20.0
Mécanique et Métallurgique	6.5	7.1	8.0	10.0	10.2	29.0
Mat. Construction, Céramique et Verre	1.6	1.8	2.1	1.9	2	22.0
Electrique et Electronique	17.5	19.2	20.9	22.3	22.3	23.0
Cuir et chaussures	5.8	6.0	5.7	5.6	4.7	10.0
Chimique	10.5	11.5	11.2	11.1	18.5	33.0
Total	100	100	100	100	100	16

Source: Monographies sectorielles, API (2010)

(*) TCAM = Taux de croissance annuel moyen.

III.3.2. Analyse de la spécialisation des exportations et des degrés de sophistication

Bilan basé sur la classification internationale type des industries (CITI)

L'utilisation de l'indicateur de Grubel-Lloyd (GL) permet de situer les tendances de la spécialisation horizontale (production de produits différenciés standardisés) du commerce extérieur de la Tunisie. Les estimations effectuées sur la base de cet indicateur au cours de la période 1995-2010 révèlent un renforcement du commerce intra branche dans l'électricité et l'électronique (CITI 31 et 32) et, dans une moindre mesure, dans le plastique et le papier. Par contre, pour le textile et l'habillement (CITI 17 et CITI 18), l'évolution de l'indice GL contraste fortement avec la position de l'industrie du textile habillement en tant qu'industrie à fort potentiel d'exportation (tableau 79).

Tableau. 79 Evolution du commerce intra branche au cours de la période 1995-2010

Code CITI	Branches	GL 1995	GL 2000	GL 2005	GL 2010
CITI 15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons	0,146	0,177	0,220	0,238
CITI 16	Fabrication de produits à base de tabac	0,785	0,731	0,678	0,478
CITI 17	Fabrication des textiles	0,228	0,206	0,198	0,160
CITI 18	Fabrication d'habillement	0,235	0,236	0,176	0,158
CITI 19	Cuirs, articles de voyages et chaussures	0,240	0,475	0,290	0,406
CITI 20	Production bois, articles en bois et lièges (sauf meuble)	0,094	0,103	0,172	0,209
CITI 21	Fabrication de papier, cartons, art. en papier et art. en carton	0,362	0,436	0,419	0,454
CITI 24	Fabrication de produits chimiques	0,256	0,244	0,305	0,239
CITI 25	Fabrication articles en caoutchouc et en mat. Plastiques	0,405	0,512	0,526	0,607
CITI 26	Fabrication de produits minéraux non métalliques	0,366	0,570	0,471	0,516
CITI 27	Fabrication de produits métallurgiques de base	0,241	0,222	0,157	0,200
CITI 28	Fabrication d'ouvrages en métaux	0,447	0,312	0,382	0,502
CITI 29	Fabrication de machines et matériels	0,160	0,146	0,253	0,344
CITI 30	Fabrication de machines de bureau, comptables	0,085	0,033	0,262	0,335
CITI 31	Fabrication de machines et d'appareils électriques	0,717	0,752	0,804	0,810
CITI 32	Fabrication d'équipements et appareils de radio, TV	0,414	0,318	0,415	0,711
CITI 33	Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique	0,360	0,437	0,695	0,683
CITI 34	Construction de véhicules automobiles, de remorques	0,155	0,181	0,447	0,395
CITI 35	Fabrication d'autres matériels de transport	0,099	0,043	0,220	0,266

Source: Données de la CNUCED et calculs de l'étude

Ce bilan peut être approfondi à travers une décomposition des sources de la croissance des parts à l'exportation de chaque branche. Cette décomposition basée sur la méthode proposée par Duerennes (2006) permet de distinguer trois effets: un effet performance qui résume la capacité de chaque branche à accroître sa part de marché sur le marché cible, un effet de positionnement qui reflète la qualité du positionnement géographique des exportations (notamment la dynamique du marché cible) de chaque branche et enfin, un effet de repositionnement qui combine les deux effets précédemment décrits. Les estimations effectuées sur la période 1995-2010 concernent les exportations vers l'Union Européenne des 27 (tableau 74). Ces estimations confirment notamment les contre-performances enregistrées par le textile habillement, et plus particulièrement la branche habillement concernée par la fin des accords textile-vêtements au cours de la sous-période 2005-2010⁴⁷.

La baisse des parts à l'exportation de la branche habillement est d'autant plus problématique que 68% des firmes de l'industrie du textile, habillement et cuir opèrent dans cette branche, que 65% des investissements cumulés dans cette industrie sont adressés à la branche habillement et qu'elle absorbe une part importante des IDE. Il est à noter par ailleurs que la baisse sensible de l'effet global sur les trois sous-périodes (respectivement de -0,391, -0,428, -0,285) résulte de la baisse significative de l'effet performance (respectivement -0,333, -0,38, -0,302). Ce résultat implique que pour une part constante des importations d'habillement sur le marché de l'UE, l'industrie de l'habillement perd des parts à l'exportation sur ce même marché au profit des exportations en provenance de Chine, de Turquie, du Bangladesh et de l'Inde. Ces pays réalisaient en effet plus de 38 billions d'Euros d'exportations vers l'UE en 2008, soit 3 ans après la fin des accords multifibres⁴⁸.

L'évolution de l'effet de positionnement confirme la baisse de la demande européenne d'habillement en provenance de Tunisie, même si cet effet tend à s'inverser au cours de la période 2005-2010 (+0,041). L'embellie réalisée au cours de cette période serait attribuable au changement de stratégie des opérateurs européens qui misent désormais sur les produits d'habillement de moyen et haut de gamme dans lesquels ils disposent d'un avantage comparatif, notamment sur le plan marketing. La sous-traitance de la production de ces produits au profit des entreprises tunisiennes permettrait alors de maintenir l'avantage concurrentiel sur ces catégories de produits.

⁴⁷ Baisse déjà anticipée par plusieurs études dont un rapport de la Banque Mondiale (2006).

⁴⁸ Monographie du secteur textile habillement, API 2010.

Tableau. 80 Décomposition de la croissance des parts à l'exportation vers l'UE des branches manufacturières (valeurs en %)

Code CITI	Branches	Période 1995 -2000				Période 2000 -2005				Période 2005 -2010			
		Effet Perform.	Effet Position	Effet Reposit.	Effet Global	Effet Perform.	Effet Position	Effet Reposit.	Effet Global	Effet Perform.	Effet Position	Effet Reposit.	Effet Global
CITI 15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons	-0,011	0,011	0,000	0,000	0,009	-0,003	0,001	0,008	-0,004	-0,010	0,002	-0,012
CITI 16	Fabrication de produits à base de tabac	0,005	0,000	0,000	0,005	0,062	0,007	0,007	0,076	0,012	-0,003	-0,001	0,008
CITI 17	Fabrication de textiles	-0,022	0,032	-0,004	0,006	0,040	0,037	0,013	0,090	0,058	0,059	-0,020	0,097
CITI 18	Fabrication d'habillement	-0,333	-0,099	0,041	-0,391	-0,380	-0,051	0,002	-0,428	-0,302	0,014	0,003	-0,285
CITI 19	Cuirs, articles de voyages et chaussures	0,110	0,035	-0,003	0,142	-0,004	0,055	0,002	0,052	-0,068	0,018	0,001	-0,049
CITI 20	Production bois, articles en bois et lièges	0,017	0,005	0,003	0,025	0,012	-0,005	-0,002	0,005	0,024	-0,003	-0,002	0,018
CITI 21	Fabrication de papier, cartons, art. en papier et carton	0,015	0,000	0,000	0,016	0,018	-0,002	-0,001	0,015	0,007	0,003	0,004	0,014
CITI 24	Fabrication de produits chimiques	-0,016	-0,030	0,003	-0,042	-0,005	-0,015	0,002	-0,018	0,006	0,006	-0,001	0,011
CITI 25	Fabrication articles en caoutchouc et en mat. plastiques	0,033	0,001	0,002	0,036	0,039	0,000	0,000	0,039	0,035	0,000	0,000	0,034
CITI 26	Fabrication de produits minéraux non métalliques	-0,003	-0,005	-0,004	-0,012	0,002	0,003	0,005	0,011	-0,010	0,004	0,002	-0,005
CITI 27	Fabrication de produits métallurgiques de base	0,004	-0,004	-0,001	-0,001	-0,008	0,015	-0,013	-0,006	-0,004	0,004	0,000	0,000
CITI 28	Fabrication d'ouvrages en métaux	-0,065	0,017	-0,013	-0,061	0,012	-0,002	0,000	0,010	0,059	0,002	0,002	0,063
CITI 29	Fabrication de machines et matériels	0,000	0,000	-0,001	-0,002	0,009	0,001	-0,001	0,008	0,030	0,001	0,000	0,031
CITI 30	Fabrication de machines de bureau, comptables	-0,002	0,000	0,000	-0,002	0,015	0,000	0,000	0,015	0,028	-0,001	0,000	0,027
CITI 31	Fabrication de machines et d'appareils électriques	0,073	0,003	0,004	0,081	0,177	0,032	0,009	0,218	0,070	0,023	-0,012	0,081

CITI 32	Fabrication d'équipements et appareils de radio, TV	-0,030	0,009	-0,005	-0,026	0,013	-0,002	-0,001	0,010	0,107	-0,001	0,013	0,119
CITI 33	Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique	-0,002	-0,003	-0,001	-0,005	0,065	-0,002	0,010	0,073	0,033	-0,002	-0,001	0,030
CITI 34	Construction de véhicules automobiles, remorques	0,006	0,000	0,000	0,006	0,038	0,000	0,001	0,039	0,015	0,005	0,001	0,021
CITI 35	Fabrication d'autres matériels de transport	-0,002	0,003	-0,002	-0,001	0,001	0,002	0,001	0,003	0,023	0,001	0,003	0,028

Source: Calculs de l'étude basés sur les données de la CNUCED

Les performances sur la période 2000-2005 de la branche électrique et électronique tiennent à l'augmentation des exportations de câbles électriques du fait de la croissance de l'industrie automobile européenne au cours de cette période. Le tassement de l'effet global observé sur la période 2005-2010 (+0,081) s'explique en revanche par l'effet de la crise qui a eu un impact négatif sur le nombre d'immatriculations automobiles au niveau du marché européen. Les exportations de la branche CITI 31 se composent des câbles électriques, des disjoncteurs et de l'appareillage électrique de contrôle, ces produits représentant respectivement 77,6% des exportations de la branche dont 86% sont destinés au marché européen.

Bilan basé sur la classification produits type du commerce international (CTCI)

A partir des statistiques disponibles sur les échanges extérieurs au niveau mondial portant sur 257 produits manufacturiers répertoriés dans la classification CTCI à 3 chiffres au cours de la période 1995-2010, on évalue les performances à l'export du secteur manufacturier tunisien sur la base des critères de l'avantage comparatif révélé (ACR) et de la dynamique des produits exportés mesurée à travers l'indice de dynamique des exports (EDI). Après avoir calculé la part moyenne à l'exportation pour les 257 produits de la classification CTCI, un classement du top 10 des produits manufacturiers exportés par la Tunisie à destination du marché mondial est réalisé sur 3 sous-périodes .

Tableau. 81 Top 10 des produits manufacturés exportés sur le marché mondial (part moyenne à l'export en %)

Codes	Nomenclature CTCI Révision 3	1995- 1999	2000- 2004	2005- 2010	1995- 2010
845	Vêtements en matières textiles	12,3	15,5	11,4	13,0
841	Art. d'habillement en mat. textiles pour hommes	17,2	11,7	6,6	11,5
333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	6,7	7,8	11,9	9,0
842	Art. d'habillement en mat. textiles pour femmes	9,7	8,0	4,1	7,0
562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	5,3	4,4	5,0	4,9
773	Équipement pour distribution d'électricité	4,0	5,0	5,4	4,8
851	Chaussures	4,1	4,8	3,7	4,2
421	Graisses et huiles végétales douces	4,1	2,9	4,4	3,8
772	Appareils pour circuits électriques	2,0	3,8	5,0	3,7
522	Prod. chimiques inorganiques. : oxydes, sels	4,1	2,2	2,3	2,9
	Total	69,5	66,1	59,8	64,8

Source: Calculs de l'étude à partir des données de la CNUCED

Ce classement représentatif des exportations du secteur manufacturier sur la période 1995-2010 inclut 64,8% du total des exportations toutes branches confondues et reflète plus de la moitié (55,8%) des exportations manufacturières au cours de la même période (en excluant les produits énergétiques dont le code est CTCI 333). Comme le montre le Tableau 76, ce classement est dominé par les produits textiles-habillement-cuir (35,7%) suivis des produits électriques avec les codes CTCI 772 et 773 (8,5%), des produits chimiques avec les positions 562 et 522 (7,8%) et de produits agroalimentaires représentés par le code 421 (3,8%).

Ces principaux produits manufacturés exportés au cours de la période 1995-2010 suivent néanmoins une évolution contrastée du point de vue de l'ACR spécifique par produit. En effet, alors que l'avantage comparatif révélé des produits électriques se confirme, celui des produits de l'habillement observe un trend baissier sur les sous-périodes considérées (Tableau 82).

Tableau. 82 Evolution de l'ACR des principaux produits exportés (top 10)

Codes	Nomenclature CTCI Révision 3	1995	2000	2005	2010
845	Vêtements en matières textiles	13,0	13,7	14,6	12,4
841	Art. d'habillement en mat. textiles pour hommes	23,9	19,4	18,5	14,0
333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	1,8	1,8	1,3	1,6
842	Art. d'habillement en mat. textiles pour femmes	13,1	11,6	8,5	7,5
562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	15,7	22,6	16,9	14,0
773	Équipement pour distribution d'électricité	4,7	7,3	9,6	8,9
851	Chaussures	3,9	6,2	6,7	5,2
421	Graisses et huiles végétales douces	17,6	27,2	25,0	20,4
772	Appareils pour circuits électriques	1,3	2,3	3,6	3,6
522	Prod. chimiques inorganiques. : oxydes, sels	11,9	11,8	7,5	7,0

Source: Calculs de l'étude à partir des données de la CNUCED

Par ailleurs, les exportations de produits de l'habillement semblent dans une situation d'autant plus critique que leur part dans les exportations régresse et que ces produits s'adressent à des marchés en déclin (Tableau 78). Au sens de l'indice de la dynamique des exportations (EDI) par produit, les produits de l'habillement et les chaussures (CTCI 841, 842, 845 et 851) s'inscrivent désormais dans la catégorie "strategic retreat". En revanche, les produits électriques (CTCI 772 et 773) dont la part à l'exportation augmente sur des marchés dynamiques représentent du point de vue de l'EDI des produits "rising stars"⁴⁹.

⁴⁹ Suggéré par le World Bank Handbook of Trade and Development (Hoeckman et al., 2002), l'indice de la dynamique des exportations (EDI) permet de procéder à une classification des exportations d'un produit *i* en tenant compte de la variation de la part de ses exportations (notée EDI_i) et de la variation de la part des exportations mondiales du même produit (notée EDI_{world} entre deux années. L'indice prend alors 4 valeurs possibles: La valeur 1 ("rising star"), la valeur 2 ("falling star"), la valeur 3 ("missing opportunity") et la valeur 4 ("strategic retreat").

Tableau. 83 Part moyenne à l'export et indice EDI des principaux produits exportés (top 10)

Codes	Nomenclature CTCI Révision 3	Part moyenne à l'export (1995-2010)	Valeur de l'indice EDI (1995-2010)
845	Vêtements en matières textiles	13,0	4
841	Art. d'habillement en mat. textiles pour hommes	11,5	4
333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	9,0	1
842	Art. d'habillement en mat. textiles pour femmes	7,0	4
562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	4,9	3
773	Équipement pour distribution d'électricité	4,8	1
851	Chaussures	4,2	4
421	Graisses et huiles végétales douces	3,8	4
772	Appareils pour circuits électriques	3,7	1
522	Prod. chimiques inorganiques. : oxydes, sels	2,9	3

Source: Calculs des auteurs à partir des données de la CNUCED

Toutefois, alors même qu'ils représentent une réelle opportunité de diversification des exportations manufacturières et un créneau à fort potentiel pouvant contrecarrer le déclin évident des produits standards de l'habillement, les exportations de la branche électrique et électronique se cantonnent à des marchés géographiquement limités et où la demande y demeure souvent fluctuante⁵⁰. Or, lorsque l'évolution des exportations de cette branche est positive, il existe une opportunité d'augmenter le contenu technologique des exportations manufacturières. Toutefois, il est surprenant de constater que les positions CTCI 772 et 773 ne figurent pas parmi le classement des 10 premiers produits les plus sophistiqués exportés sur le marché mondial.

Analyse des degrés de sophistication

Pour apprécier le degré de sophistication des 257 produits de la nomenclature CTCI (Révision 3), on recourt à l'indice de productivité implicite (noté PRODY) proposé par Hausman, Hwang and Rodrik (HHR, 2007), et dont le calcul sur une base annuelle consiste en une somme pondérée des PIB par tête des principaux exportateurs des 257 produits par les valeurs de l'ACR de ces mêmes produits⁵¹. Les valeurs moyennes de l'indice PRODY estimées en US\$ constant de 1995 et de la part des exportations tunisiennes de ces mêmes produits sont reportées dans le tableau suivant :

⁵⁰ Ce raisonnement ne concerne pas certains produits comme les compteurs électriques et d'autres appareillages électriques dont l'exportation à destination du marché africain connaît un succès grandissant.

⁵¹ . Les pays considérés dans les estimations sont au nombre de 23. Il s'agit de l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, le Danemark, l'Espagne, les

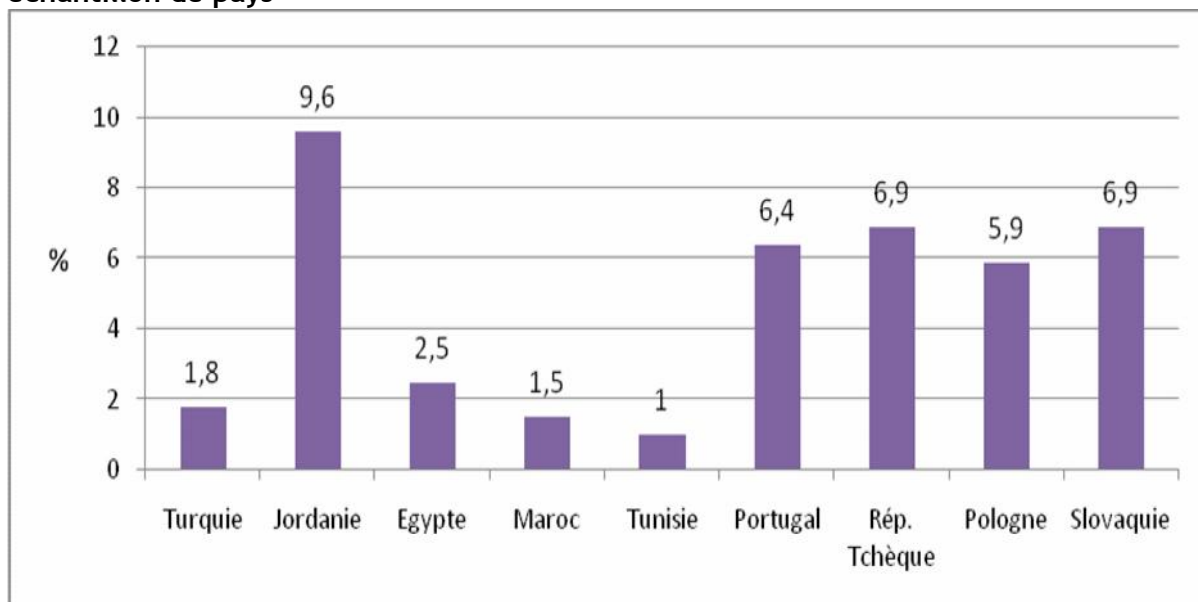
Tableau. 84 Top 20 des produits les plus sophistiqués classés selon la valeur PRODY

Codes	Nomenclature CTCL Révision 3	PRODY (US\$ constant 1995)	Part moyenne à l'export de la Tunisie (%)
212	Pelleteries brutes autres que ceux du groupe 211	2802,3	0,0
885	Horlogerie	1727,0	0,13
725	Machines pour pâte à papier et papier; parties, pièces	1493,9	0,02
016	Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres	1388,7	0,0
641	Papiers et cartons	1365,1	0,19
541	Produits médicaux et pharmaceutiques (sauf 542)	1137,9	0,03
542	Médicaments pour médecine humaine ou vétérinaire	1099,3	0,13
351	Énergie électrique	1095,2	0,002
248	Bois simplement travaillés	1086,7	0,002
727	Machines pour l'industrie alimentaire	1018,7	0,02
675	Produits laminés plats, en aciers alliés	982,9	0,002
012	Autres viandes et abats comestibles	949,7	0,05
531	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations, laques	943,8	0,002
024	Fromages	943,3	0,075
811	Constructions préfabriquées	939,8	0,016
251	Pâtes à papier et déchets de papier	926,3	0,14
716	Appareils électriques rotatifs, pièces détachées	916,5	0,11
718	Moteurs et machines motrices, pièces, parties, n.d.a	904,0	0,03
896	Objets d'art, de collection et d'antiquité	902,9	0,002
744	Équipement mécanique de manutention, pièces,	893,4	0,04
	Total	-	1%

Source: Calculs de l'étude basée sur les données de la CNUCED

Conformément aux calculs de l'indice PRODY, il s'avère d'une part que les produits à niveau de sophistication élevée sont les machines (positions 716; 718; 725; 727; 744), le papier (positions 251; 641) et les produits de la chimie dont notamment les médicaments (positions 531; 541; 542)⁵². D'autre part, la prise en compte de cette mesure de sophistication des produits montre que la part moyenne des exportations manufacturières tunisiennes de ces mêmes produits ne dépasse pas 1% au cours de la période 1995-2010. Une comparaison entre certains pays de la région MENA et de pays d'Europe centrale et orientale conduit à constater que ces derniers profitent davantage de leur intégration à l'UE pour accroître leurs exportations de produits sophistiqués (figure 93). En revanche, la seule exception à relever au niveau des pays de la région MENA concerne la Jordanie dont le potentiel d'exportation de produits sophistiqués s'explique dans une large mesure par l'importante industrie pharmaceutique dont dispose ce pays.

Graphique. 92 Part à l'exportation de produits sophistiqués (top 20) estimée sur un échantillon de pays



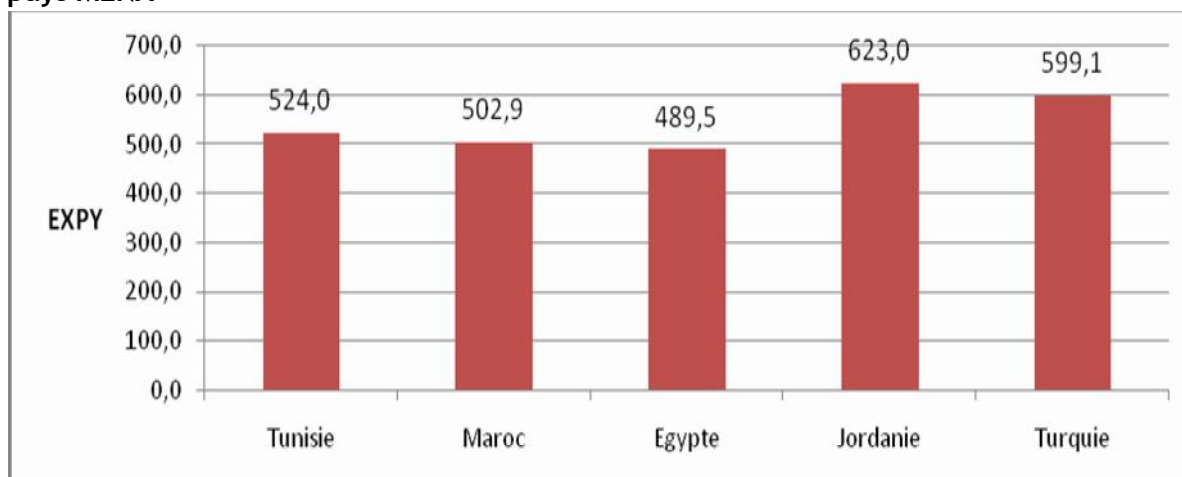
Source: Calculs de l'étude basés sur les données de la CNUCED

Cependant, étant donné que les 20 premières positions CTCL ne fournissent pas une description complète du potentiel de sophistication des exportations d'un pays, les estimations ont été élargies à l'ensemble des 257 positions (ou produits). Cette extension permet par ailleurs de disposer d'une mesure de l'indice de sophistication des exportations (noté EXPY) proposé en seconde étape par HHR (2007). La mesure de cet indice consiste en une somme pondérant l'indice PRODY spécifique à chaque produit par la part d'exportation du même produit.

L'indice EXPY estimé sur un échantillon de pays de la région MENA montre des disparités évidentes entre la Jordanie et la Turquie d'une part et le reste des pays de la région qui réalisent des performances comparables à l'instar du Maroc et de la Tunisie (figure 85).

⁵² . Les estimations effectuées concordent avec les mesures du degré de sophistication des activités manufacturières opérées par Eberhardt et Teal (2007) et par l'Unido (2009).

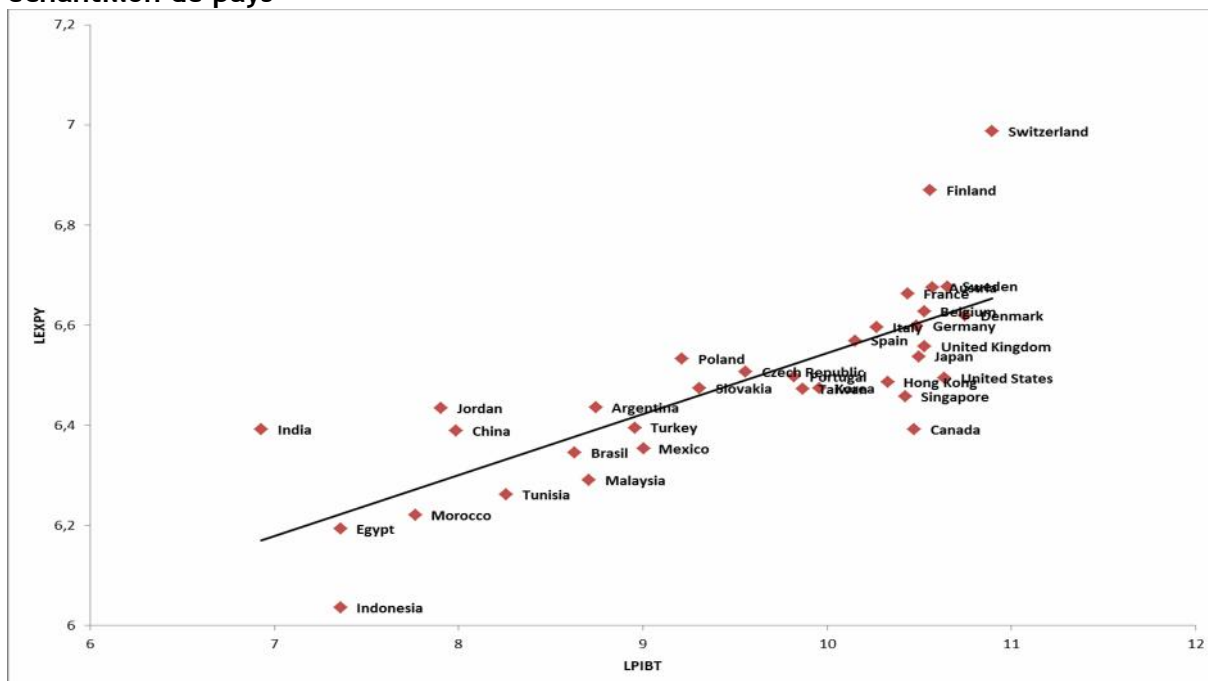
Figure. 85 Estimation en valeur de la sophistication des exportations pour quelques pays MENA



Source: Calculs de l'étude basés sur les données de la CNUCED. Valeurs EXPY en milliers de US\$ constant de 1995. Estimations pour l'année 2010.

Notons que, dans l'absolu, la valeur de la sophistication des exportations n'a de sens que si elle est comparée au niveau du PIB par tête, étant donnée la corrélation prouvée entre les deux variables⁵³. Il convient donc de vérifier que le niveau de sophistication des exportations d'un pays est conforme à celui prédit par le niveau de son PIB par tête. Dans le cas de la Tunisie, le niveau de sophistication des exportations semble inférieur à celui prédit par son PIB par tête (figure 86).

Figure. 86 Corrélation entre sophistication des exportations et PIB par tête sur un échantillon de pays



Source: Calculs de l'étude basés sur les données de la CNUCED. Estimations pour l'année 2010. Valeurs PIB et EXPY exprimés en logarithme.

⁵³ Voir notamment Imbs et Wacziarg (2003) et Carrere et al. (2007).

III.4. Positionnement international du commerce extérieur par groupe de biens et services : une matrice BCG

L'économie tunisienne a un taux d'ouverture relativement élevé proche des 100% en termes d'importations et d'exportations par rapport au PIB. L'enjeu du positionnement des exportations est important car le pays exporte presque 50% de son PIB. Aussi, des calculs sont présentés ici pour donner une idée sur l'évolution du commerce extérieur, en particulier sur les exportations par rapport à la dynamique du marché mondial. On utilise dans un premier temps une nomenclature relativement agrégée se limitant à 23 biens et services, sur la base des données de l'Organisation Mondiale du Commerce. Puis, on recourt à une nomenclature plus désagrégée à partir des données de Trademap avec un total de 108 biens et services.

Pour éviter l'effet d'une année en particulier, les calculs sont effectués en utilisant des moyennes des périodes de cinq ans avant et après janvier 2011. Un classement des produits d'exportations de la Tunisie est présenté sous la forme du modèle de la matrice de positionnement BCG (Boston Consulting Group)⁵⁴. Les données portent sur les biens et sur les services.

Plusieurs constats sont mis en lumière grâce à cette analyse :

- Le commerce extérieur de la Tunisie a ralenti depuis 2010, tandis que le commerce mondial a augmenté en moyenne au taux de 7,7% entre 2010 et 2013, les exportations tunisiennes tous produits confondus n'ont augmenté que de 4,3%. Les exportations de services ont cru plus significativement que les exportations mondiales (11,3% contre 8,5%), ce qui a compensé la faible hausse des exportations de biens (1,8%). Le tableau ci dessous donne les indications par grand secteur d'activité.
- Pour les périodes antérieures à 2010, les exportations tunisiennes -tous produits confondus- ont évolué à un rythme un peu plus soutenu que celui des exportations mondiales. Ce sont les exportations de biens qui ont permis cette performance, les services ayant évolué à cette période à un rythme inférieur à la tendance mondiale.
- Le commerce mondial a marqué le pas au cours de la période 2010-2013 par rapport à la période 2005-2010, en particulier avec une décélération des exportations des services (8,5% contre 14,6%).

⁵⁴ Matrice utilisée en management stratégique par les firmes et aussi pour les secteurs industriels.

Tableau. 87 :

Exportations par Groupe de produits Tunisie et Monde par période (sur la base de dollars courants)	Tunisia						World					
	Part moy dans les exportations			Croissance annuelle moyenne des exportations			Part moy dans les exportations			Croissance annuelle moyenne des exportations		
	2000-2005	2005-2010	2010-2013	2000- 2005	2005- 2010	2010- 2013	2000-2005	2005-2010	2010-2013	2000- 2005	2005- 2010	2010- 2013
Agricultural products	6,9%	7,8%	7,5%	19,0%	4,7%	10,6%	7,1%	6,9%	7,1%	9,3%	10,6%	8,9%
Fuels and mining products	8,3%	13,2%	12,6%	14,7%	17,9%	3,8%	11,6%	16,8%	18,0%	17,8%	14,6%	10,9%
Manufactures	56,0%	58,0%	53,4%	11,9%	11,4%	0,1%	59,2%	56,7%	51,4%	9,6%	7,5%	6,0%
Commercial services (Services excl. government services)	23,9%	17,1%	21,3%	2,3%	8,5%	8,9%	14,8%	12,7%	15,0%	3,3%	13,9%	7,8%
Government services, n.i.e.	0,8%	0,5%	0,8%	-4,7%	10,4%	25,2%	0,4%	0,3%	0,3%	-5,0%	14,4%	2,0%
Other services	4,2%	3,4%	4,5%	5,5%	8,5%	20,2%	6,9%	6,5%	8,2%	5,0%	16,1%	10,0%
Total Biens	71,2%	79,0%	73,5%	12,9%	11,8%	1,8%	77,9%	80,5%	76,5%	10,8%	9,3%	7,4%
Total Service	28,8%	21,0%	26,5%	2,6%	8,6%	11,3%	22,1%	19,5%	23,5%	3,7%	14,6%	8,5%
Total Commerce	100,0%	100,0%	100,0%	10,0%	11,1%	4,3%	100,0%	100,0%	100,0%	9,2%	10,3%	7,7%

- Les effets de la période après 2010 ont concerné les activités telles que Phosphates, etc. (Chimie) mais aussi d'autres secteurs d'activité comme la bonneterie, etc. L'agriculture et les services commerciaux (computer et autres services) ont permis à la Tunisie de limiter la baisse de la croissance des exportations. Le tableau ci-dessous donne des indications par sous groupe de produits.
- Les opportunités du marché international sont changeantes : certains produits connaissent une période d'expansion importante suivie ensuite par une décélération.
- Le marché mondial est dominé encore par les échanges sur les ressources naturelles. Les exportations de la Tunisie ont bénéficié de l'envol des échanges sur les produits agricoles et ceux sur les produits d'énergie et autres produits miniers. Il y a évidemment en contrepartie des importations de ces produits aussi. Mais cela indique que les produits tunisiens parviennent à se positionner sur le marché international, en particulier d'après les données d'avant 2010.

Tableau.88 : Parts des produits et croissance moyenne des exportations par période pour la Tunisie et le Monde

Exportations par Groupe de produits Tunisie et Monde par période (sur la base de dollars courants)	Tunisia						World					
	Part moyenne dans les exportations			Croissance annuelle moyenne des exportations			Part moyenne dans les exportations			Croissance annuelle moyenne des exportations		
	2000-2005	2005-2010	2010-2013	2000-2005	2005-2010	2010-2013	2000-2005	2005-2010	2010-2013	2000-2005	2005-2010	2010-2013
Food	6,4%	7,4%	7,2%	20,0%	4,7%	11,5%	5,7%	6,0%	6,2%	9,9%	11,0%	9,3%
Fuels	7,4%	12,0%	11,4%	15,9%	17,4%	4,1%	9,1%	13,2%	14,5%	18,9%	14,1%	12,8%
Iron and steel	0,3%	1,1%	0,6%	33,4%	43,7%	-17,6%	2,1%	2,7%	2,2%	18,7%	10,9%	3,3%
Chemicals	7,0%	9,0%	6,0%	9,8%	23,6%	-3,5%	8,4%	9,2%	8,8%	13,7%	9,8%	5,7%
Machinery and transport equipment	12,2%	18,2%	22,8%	20,0%	19,6%	5,1%	31,9%	29,2%	25,7%	8,3%	6,9%	5,3%
Textiles	2,3%	2,2%	1,8%	16,8%	8,1%	-2,3%	1,8%	1,4%	1,3%	5,8%	5,1%	6,9%
Clothing	25,3%	17,1%	12,5%	7,3%	0,4%	-2,5%	2,4%	2,1%	1,9%	7,2%	5,4%	9,4%
Transportation	5,6%	4,5%	6,3%	0,0%	14,8%	6,8%	3,5%	2,8%	3,3%	1,5%	13,6%	4,9%
Travel	15,1%	9,7%	11,2%	2,2%	6,1%	7,3%	4,8%	3,7%	3,8%	1,5%	10,4%	5,3%
Communications services	0,1%	0,1%	0,6%	6,5%	61,1%	47,1%	0,4%	0,3%	0,4%	6,0%	14,6%	9,9%
Construction	0,5%	0,6%	1,1%	40,8%	18,3%	34,5%	0,3%	0,3%	0,4%	4,7%	17,0%	17,5%
Insurance services	0,2%	0,1%	0,2%	47,7%	15,3%	13,4%	0,3%	0,3%	0,4%	7,7%	17,7%	15,8%
Financial services	0,3%	0,3%	0,3%	13,9%	11,9%	0,1%	1,0%	0,9%	1,2%	-4,2%	19,4%	6,8%
Computer and information services	0,2%	0,1%	0,1%	5,9%	3,6%	19,4%	0,5%	0,5%	0,7%	16,4%	18,9%	15,6%
Computer services	0,2%	0,1%	0,1%	5,9%	3,6%	19,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Royalties and license fees	0,1%	0,1%	0,1%	4,8%	12,5%	-0,9%	1,0%	0,8%	0,9%	-1,6%	14,1%	10,9%
Other business services	2,3%	1,4%	1,2%	0,5%	0,7%	4,8%	3,5%	3,0%	3,7%	3,8%	15,6%	9,5%
Personal, cultural and recreational services	0,0%	0,0%	0,0%	42,9%	11,8%	38,3%	0,1%	0,1%	0,1%	-11,8%	13,4%	5,7%
Government services, n.i.e.	0,8%	0,5%	0,8%	-4,7%	10,4%	25,2%	0,4%	0,3%	0,3%	-5,0%	14,4%	2,0%

Other services	4,2%	3,4%	4,5%	5,5%	8,5%	20,2%	6,9%	6,5%	8,2%	5,0%	16,1%	10,0%
Total Biens	71,2%	79,0%	73,5%	12,9%	11,8%	1,8%	77,9%	80,5%	76,5%	10,8%	9,3%	7,4%
Total Service	28,8%	21,0%	26,5%	2,6%	8,6%	11,3%	22,1%	19,5%	23,5%	3,7%	14,6%	8,5%
Total Commerce	100,0%	100,0%	100,0%	10,0%	11,1%	4,3%	100,0%	100,0%	100,0%	9,2%	10,3%	7,7%

- Après un certain retard pris par les exportations tunisiennes de services par rapport aux exportations mondiales, la percée de ces exportations est significative pour la période 2005-2010 et également pour la période 2010-2013. L'évolution des exportations liées au traitement de l'information et informatique, la construction et autres services (études, consulting, médecine, etc.) est positive. Le secteur du tourisme (travel) a également évolué mieux que la moyenne mondiale au cours de la période 2010-2013.
- Pour la période 2010-2013, les secteurs traditionnels des exportations tunisiennes en industrie (Confection et bonneterie et équipements automobiles) ont des comportements divergents même s'ils ont connu une décélération. La confection n'a pas suivi la dynamique du marché mondial mais les équipements ont connu le même rythme de croissance des exportations que le monde.
- La spécialisation de la Tunisie a peu changé malgré les contre performances, à une exception près : les services de communication. Les turbulences internes de la période 2010-2013 ont eu des effets sans doute provisoires, mais quelques signes de changement de spécialisation vont dans le sens d'une hausse des exportations de services.

Tableau.88 : Comparaison exportations tunisiennes et exportations du Monde par produit et par période

Exportations par Groupe de produits - Tunisie et Monde par période (sur la base de dollars courants)	Tunisia/World								
	Spécialisation de la Tunisie : Part dans les exportations de Tunisie/Part dans les exportations du Monde			Performances relatives de la Tunisie Croissance exportations Tunisie/croissance exportations du Monde			Poids de la Tunisie dans commerce mondiale : Exportations Tunisie/Exportations du Monde		
	2000-2005	2005-2010	2010-2013	2000-2005	2005-2010	2010-2013	2000-2005	2005-2010	2010-2013
Food	1,12	1,23	1,16	2,02	0,42	1,23	0,133%	0,145%	0,120%
Fuels	0,81	0,91	0,79	0,85	1,24	0,32	0,097%	0,107%	0,082%
Iron and steel	0,16	0,39	0,27	1,79	4,00	-5,31	0,019%	0,047%	0,028%
Chemicals	0,83	0,98	0,68	0,72	2,40	-0,61	0,098%	0,115%	0,071%
Machinery and transport equipment	0,38	0,62	0,89	2,41	2,84	0,96	0,045%	0,074%	0,092%
Textiles	1,25	1,57	1,42	2,91	1,59	-0,34	0,148%	0,185%	0,148%
Clothing	10,43	8,31	6,54	1,01	0,08	-0,27	1,237%	0,980%	0,680%
Transportation	1,61	1,60	1,92	-0,03	1,09	1,40	0,190%	0,188%	0,200%
Travel	3,12	2,64	2,92	1,42	0,58	1,36	0,370%	0,311%	0,304%
Communications services	0,31	0,46	1,63	1,08	4,17	4,75	0,036%	0,054%	0,169%
Construction	1,65	2,26	2,63	8,68	1,08	1,97	0,196%	0,266%	0,274%
Insurance services	0,53	0,50	0,55	6,20	0,86	0,85	0,063%	0,058%	0,057%
Financial services	0,32	0,31	0,25	-3,34	0,61	0,02	0,038%	0,036%	0,026%
Computer and information services	0,35	0,20	0,18	0,36	0,19	1,25	0,041%	0,024%	0,019%
Royalties and license fees	0,14	0,13	0,13	-3,02	0,89	-0,08	0,016%	0,015%	0,013%
Other business services	0,65	0,48	0,32	0,12	0,04	0,51	0,077%	0,056%	0,033%
Personal, cultural and recreational services	0,22	0,21	0,17	-3,63	0,89	6,73	0,026%	0,025%	0,017%
Government services, n.i.e.	1,93	1,83	2,60	0,95	0,72	12,67	0,228%	0,216%	0,271%

Other services	0,61	0,52	0,55	1,09	0,53	2,01	0,072%	0,062%	0,057%
Total Biens	0,91	0,98	0,96	1,20	1,27	0,24	0,108%	0,116%	0,100%
Total Service	1,31	1,08	1,13	0,72	0,59	1,33	0,155%	0,127%	0,117%
Total Commerce				1,08	1,08	0,56	0,119%	0,118%	0,104%

- La Tunisie est positionnée sur très peu de produits dont le marché mondial est en croissance (4 en tout) - tableau ci dessous-.
- Parmi les produits stars, on trouve l'énergie et les produits alimentaires. Ce sont deux produits limités par la disponibilité des ressources naturelles. Il y a cependant encore des possibilités de croissance pour le second groupe.
- La bonneterie est un produit "star" encore mais la Tunisie a des exportations qui croissent à un taux plus faible que celui du monde. Les équipements automobiles sont dans les produits "poids morts" (marché international peu dynamique et part dans les exportations tunisiennes faibles). Ces classements montrent en fait que les opérateurs des équipements parviennent à se placer sur des marchés à croissance molle alors que ceux de la confection et bonneterie ont eu des difficultés à suivre un marché pourtant encore dynamique.
- En termes globaux, le classement est sensiblement le même selon l'OMC et Trademap. Des niches cependant peuvent différer et l'ampleur des changements peut être différentes.
- En termes de produits à un niveau désagrégé, on constate que certaines sous branches commencent à prendre de l'importance dans les exportations au moment où le marché mondial commence à s'essouffler (la Tunisie arrive un peu en retard sur ces marchés).
- Les résultats du classement sur Trademap traduisent la situation sur la base de 2011 et 2012 seulement. Les données de 2013 (non encore disponibles pour la Tunisie) auront un effet sur certains classements. Les détails des calculs sur les données de Trademap est présenté en annexe.

Etant donné que l'on se réfère au marché mondial et non pas à une zone particulière (marché spécifique de la Tunisie) et que l'on utilise sur les données de l'OMC les parts des exportations tunisiennes et non pas les parts dans le marché mondial, il y a des précautions à prendre pour les implications stratégiques à retenir. Dans le cas des données de Trademap on a utilisé les parts de marché de la Tunisie sur le marché mondial.

**Classement des produits d'exportation de la Tunisie (moyenne période 2010-2013)
Données agrégées en 23 biens et services (OMC)**

Nature du marché	Croissance du marché mondial faible	Croissance du marché mondial forte
Part dans les exportations tunisienne faible	Points morts 9 items	Dilemme 6 items
Part dans les exportations tunisiennes élevées	Vaches à lait 4 items	Stars 4 items

Nature du marché	Croissance du marché mondial faible	Croissance du marché mondial forte
Part dans les exportations tunisienne faible	Iron and steel ; Integrated circuits and electronic components ; Textiles ; Financial services ; Electronic data processing and office equipment ; Computer services ; Personal, cultural and recreational services ; Government services, n.i.e. ; Automotive products	Royalties and license fees ; Communications services ; Construction ; Insurance services ; Computer and information services ; Other business services
Part dans les exportations tunisiennes élevées	Transportation ; Travel ; Chemicals ; Telecommunications equipment	Clothing ; Fuels ; Other services ; Food

Classement développé des produits d'exportation de la Tunisie (moyenne période 2010-2013)
Données agrégées en 23 produits (OMC)

Indicateurs et régions (période 2010-2013)			Exportations mondiales (moyenne 2010-2013)						Nombre total de produits et services (nombre d'items)
			Part dans commerce mondial inf à 3%		Part dans commerce mondial Sup à 3% mais inf 5%		Part dans commerce mondial Sup à 5%		
			Croissance commerce mondial Inf à 8%	Croissance commerce mondial Sup à 8%	Croissance commerce mondial Inf à 8%	Croissance commerce mondial Sup à 8%	Croissance commerce mondial Inf à 8%	Croissance commerce mondial Sup à 8%	
Exportations tunisiennes (moyenne 2010-2013)	Part dans commerce Tunisie inf à 3%	Croissance commerce Tunisie Inf à 8%	Iron and steel ; Integrated circuits and electronic components ; Textiles ; Financial services (4 items)	Royalties and license fees (1 item)	(0 item)	Other business services (1 item)	Automotive products (1 item)	(0 item)	7
		Croissance commerce Tunisie Sup à 8%	Electronic data processing and office equipment ; Computer services ; Personal, cultural and recreational services ; Government services, n.i.e. (4 items)	Communications services ; Construction ; Insurance services ; Computer and information services (4 items)	(0 item)	(0 item)	(0 item)	(0 item)	8
	Part dans commerce Tunisie Sup à 3% mais Inf à 5%	Croissance commerce Tunisie Inf à 8%	Telecommunications equipment (1 item)	(0 item)	(0 item)	(0 item)	(0 item)	(0 item)	1
		Croissance commerce Tunisie Sup à 8%	(0 item)	(0 item)	(0 item)	(0 item)	(0 item)	Other services (1 item)	1
	Part dans commerce Tunisie Sup à 5%	Croissance commerce Tunisie Inf à 8%	(0 item)	Clothing (1 item)	Transportation ; Travel (2 items)	(0 item)	Chemicals (1 item)	Fuels (1 items)	5
		Croissance commerce Tunisie Sup à 8%	(0 item)	(0 item)	(0 item)	(0 item)	(0 items)	Food (1 item)	1
Nombre total de produits et services (nombre d'items)			9	6	2	1	2	3	23

Classement des exportations tunisiennes selon le positionnement international
Classement désagrégé en 108 produits (Données Trademap)

Importance et dynamique du marché	Marchés stagnants ou en déclin ($X < 7\%$)	Marchés dynamiques ($X > 7\%$)
Part de la Tunisie inférieure à 0,1%	Poids morts	Dilemmes
Part de la Tunisie supérieure à 0,1%	Vaches à Lait	Stars

Importance et dynamique du marché	Marchés stagnants ou en déclin ($X < 7\%$)	Marchés dynamiques ($X > 7\%$)	Total général
Part de la Tunisie inférieure à 0,1%	28	48	76
Part de la Tunisie supérieure à 0,1%	16	16	32
Total général	44	64	108

Importance et dynamique du marché	Marchés stagnants ou en déclin ($X < 7\%$)	Marchés dynamiques ($X > 7\%$)	Total général
Part de la Tunisie inférieure à 0,1%	26%	44%	70%
Part de la Tunisie supérieure à 0,1%	15%	15%	30%
Total général	41%	59%	108

Listes des produits points morts et dilemme

54	Filaments synthétiques ou artificiels	13	Gommes, résines et autres sucres et extraits végétaux
39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	27	Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation
72	Fonte, fer et acier	71	Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires,
74	Cuivre et ouvrages en cuivre	10	Céréales
59	Tissus imprégnés, enduits, recouverts.; art. techniques en mat. textiles	90	Horlogerie
32	Extraits tannants ou tinctoriaux; tanins et leurs dérivés; pigments, etc	9	Café, thé, maté et épices
82	Ouvrages divers en métaux communs	85	Véhicules et matériel pour voies ferrées/similaires etc.
46	Ouvrages de sparterie ou de vannerie	43	Pelletteries et fourrures; pelletteries factices
76	Aluminium et ouvrages en aluminium	12	Graines et fruits oléagineux; graines, semences, fruits divers; pailles...
44	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	97	Transactions spéciales commerciales.
92	Armes, munitions et leurs parties et accessoires	96	Objets d'art, de collection ou d'antiquité
103	Services financiers	40	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc
70	Verre et ouvrages en verre	23	Résidus, déchets des industries alimentaires; aliments pour animaux
91	Instruments de musique; parties, accessoires de ces instrum.	16	Préparations de viandes, de poissons/crustacés/mollusques, etc
102	Services d'assurance	26	Minerais, scories et cendres
57	Tapis et autres revêtements de sols en matières textiles	22	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres
30	Produits pharmaceutiques	104	Services d'informatique et d'information
18	Cacao et ses préparations	79	Étain et ouvrages en étain
77	Plomb et ouvrages en plomb	35	Matières albuminoïdes; produits à base d'amidons/fécules modif.; colles
6	Plantes vivantes et produits de la floriculture	73	Ouvrages en fonte, fer ou acier
49	Produits de l'édition, de la presse/des autres industries graphiques	36	Poudres et explosifs; articles de pyrotechnie; allumettes; alliages
47	Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques;	81	Outils, articles de coutellerie etc. en métaux communs
88	Navigation maritime ou fluviale	17	Sucres et sucreries
75	Nickel et ouvrages en nickel	86	Véhicules automobiles., tracteurs, cycles et autres véhicules, etc.
48	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier/en carton	51	Laine, poils fins ou grossiers; fils et tissus de crin
78	Zinc et ouvrages en zinc	107	Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs
37	Produits photographiques ou cinématographiques	2	Viandes et abats comestibles
94	Jouets, jeux, articles pour divertissements/pour sports; etc	29	Produits chimiques organiques
		80	Autres métaux communs; cermets; ouvrages en ces matières
		38	Produits divers des industries chimiques
		24	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués
		106	Autres services aux entreprises

20	Preparations de legumes, de fruits ou d'autres parties de plantes
4	Lait et produits de la laiterie;oeufs d'oiseaux;miel naturel...
60	Etoffes de bonneterie
87	Navigation aerienne ou spatiale
67	Plumes et duvet appretes et articles en plumes/en duvet,etc
21	Preparations alimentaires diverses
33	Huiles essentielles et resinoides;produits de parfumerie/de toilette
68	Ouvrages en pierres,platre,ciment,etc. ou matieres analogues
89	Instruments et appareils d'optique,de photographie etc.
55	Fibres synthetiques ou artificielles discontinues
83	Machines, reacteurs nucleaires, chaudières, appareils et engins
105	Redevances et droits de licence
1	Animaux vivants
34	Savons,agents de surface organiques,preparations pour lessives,cires..
93	Meubles;mobilier medico-chirurgical;articles de literie,etc.
65	Coiffures et parties de coiffures

Listes des produits vaches à lait et stars

00	Services de communication	95	Ouvrages divers
63	Autres articles textiles confectionnes;	31	Engrais
62	Vetements et accessoires du vetement,autres qu'en bonneterie	15	Graisses,huiles animales/vegetales;produits de leur dissociation...
108	Services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.c.a.	5	Autres produits d'origine animale, non denommes ni compris ailleurs
66	Parapluies,etc., cannes,cannes-sieges, fouets, cravaches	11	Produits de la minoterie;malt;amidons,fecules;inuline...
61	Vetements et accessoires du vetement, en bonneterie	42	Ouvrages en cuir;articles de bourrellerie/sellerie;articles de voyage
69	Produits ceramiques	19	Preparations a base de cereales,farines,amidons,fecules,lait;patisser.
58	Tissus speciaux;surfaces textiles touffetees;dentelles;tapisseries..	52	Coton
98	Transports	25	Sel; soufre; terres et pierres; platres, chaux et ciments
84	Machines,appareils et materiels electriques,leurs parties,etc	14	Matieres a tresser et autres produits d'origine vegetale , ndca
101	Services de bâtiment et travaux publics	28	Produits chimiques inorganiques;composes inorg./organ.de metaux prec.
56	Ouates,feutres et nontisses;fils speciaux;ficelles,cordes etc..	99	Voyages
53	Autres fibres text.vegetales;fils de papier,tissus de fils de papier	41	Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs
45	Liege et ouvrages en liege	8	Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons
7	Legumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	3	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertebres aquatiques
50	Soie	64	Chaussures, guetres etc., parties de ces objets

III.5. Evaluation des stratégies d'appui au commerce extérieur

III.5.1. Limites du programme de mise à niveau

Le programme de mise à niveau de l'industrie manufacturière tunisienne a été initié en 1996. Il a fait l'objet d'évaluations périodiques tant par les autorités (ITCEQ, 2010) que ponctuellement par des études portées par un regard extérieur sur les performances de ce programme (Femise, 2007 ; Jendoubi et Goied, 2007). L'analyse académique de la contribution du programme de mise à niveau (MAN) a permis de montrer que comparativement aux entreprises n'ayant pas bénéficié de ce programme, celles qui en ont bénéficié réalisent de meilleures performances en terme d'efficacité technique (Jendoubi et Goied, 2007).

Le rapport Femise (2007) d'évaluation des programmes MAN dans différents pays (Algérie, Maroc, Egypte et Tunisie) souligne, s'agissant de la Tunisie, que l'application de ce programme n'a pas eu d'impact sur les indicateurs technologiques du pays. Enfin, du point de vue des autorités de tutelle, les entreprises concernées par le programme MAN ont été capables de mieux intégrer et de s'approprier les savoirs (ITCEQ, 2010, p15-16) comparativement aux entreprises non concernées par ce programme. L'avancement du programme jusqu'à mars 2009 permet par ailleurs de constater que toutes les industries manufacturières ont en bénéficié (Tableau 21), avec toutefois une répartition sectorielle inégale des investissements réalisés par les 2962 entreprises concernées.

Tableau. 88 : Répartition des investissements de mise à niveau - Fin Mars 2009 (Données en MDT)

Branches	Total	Investissement Matériel	Investissement Immatériel	Diagnostic
Agroalimentaire	961	867	89	5
Cuir et chaussures	174	131	40	2
Chimie	359	321	35	3
Industries diverses	658	585	67	6
Mat. Cons. Céramique et verre	957	901	54	2
Mécanique et électrique	847	727	115	6
Textile Habillement	966	770	178	18
Total	4922	4302	578	42

Source : Monographie API et Bureau de Mise à Niveau. MDT = Millions de Dinar Tunisien

En effet, la répartition des investissements de la mise à niveau a été orientée davantage vers l'accumulation du capital physique au détriment du capital immatériel, la part des investissements matériels représentant presque 8 fois celle des investissements immatériels même si la tendance s'est inversée à partir de 2006 grâce aux incitations accordées au titre des investissements immatériels qui ont été renforcées. En effet, le taux de la prime accordée au titre de l'investissement immatériel est passé de 50 à 70% du coût de cet investissement à partir de 2005. Toutefois, même si la tendance investissements matériels - investissements immatériels s'est inversée, il est bien connu que le rendement des investissements immatériels est différé dans le temps et que l'apport en terme de productivité et de valeur ajoutée s'opère à moyen voire à long terme. Par conséquent, le timing de l'inversion apparaît en très fort décalage par rapport à ce qui se faisait à l'échelle internationale et surtout par rapport aux exigences d'un rattrapage technologique et d'une convergence plus rapides.

De plus, les données du tableau 20 correspondant à un cumul des investissements de mise à niveau jusqu'au premier trimestre de 2009, ils reflètent ainsi un vrai décalage par rapport aux options retenues, notamment à partir de l'année 2005, consistant au passage à une nouvelle génération d'investissements appelés ITP (investissements technologiques prioritaires) inscrits dans le cadre de la phase II du programme MAN sous le titre de « programmes structurants et connexes »⁵⁵ et dont les composantes sont : (i) l'adoption d'une démarche qualité, (ii) le coaching, la restructuration financière et l'introduction en bourse, (iii) l'équipement de laboratoires de recherche et (iv) la constitution de réseaux.

Il est à noter que les objectifs avoués de cette phase II du programme MAN portaient sur la garantie de la pérennité des entreprises tunisiennes et la maîtrise de la technologie et de l'innovation, objectif supposé contribuer à une plus grande compétitivité des entreprises. Or, conformément aux données du rapport de l'ITCEQ relatif à la MAN, la réalisation des programmes connexes supposés être porteurs d'une plus grande sophistication industrielle a été insuffisante à l'instar du taux de réalisation du programme spécifique à la constitution de consortiums⁵⁶ qui n'a atteint que 60% et surtout de l'introduction en bourse des entreprises avec un taux de réalisation de 24%. Tout cela dans un contexte où le financement des activités innovatrices par le secteur bancaire traditionnel ne jouait pas à plein (le taux des créances non performantes expliquant le rationnement du crédit par les banques) tout comme les SICAR censées constituer un levier financier adapté pour des projets innovateurs comportant des risques.

Quid à présent de la stratégie industrielle ? Alors même que le bilan du programme MAN établi précédemment porte sur la situation observée sur la période 1996-2009, une étude réalisée en 2008 et intitulée « Stratégie Industrielle Nationale à Horizon 2016" montre que l'objectif de montée en gamme est un objectif incontournable pour assurer une plus grande sophistication des exportations de la Tunisie. Ce document insiste au même temps sur les limites de la stratégie basée sur les coûts, adoptée jusque là étant donnée la forte concurrence asiatique sur les créneaux s'appuyant sur une compétitivité coût. Cette étude souligne également l'importance du développement de réseaux de collaborations articulés autour de pôles de compétitivité spécialisé chacun sur 4 branches industrielles phares à savoir le Textile- Habillement et cuir (Pôle de Monastir), l'agroalimentaire (Pôle de Bizerte), la mécanique électrique et électronique (Pôle de Sousse) et les TIC (Pôles de Tunis El Ghazala et Sfax). Or, une évaluation récente de ces pôles (Banque Mondiale, 2010) présente une série d'insuffisances constatées en matière d'organisation, de contribution à l'innovation et de pouvoir attractif des pôles eux-mêmes.

⁵⁵ . La phase I consistant en la mise à niveau des entreprises et de leur environnement. Voir Schéma synoptique du rapport d'évaluation de la mise à niveau (ITCEQ, 2010).

⁵⁶ . Il est à cet égard significatif de constater à partir de l'enquête réalisées auprès des entreprises par l'ITCEQ que 70% des entreprises qui ont une activité d'innovation développent cette activité de manière individuelle signifiant leur faible engagement dans des partenariats pouvant leur éviter une duplication des efforts en matière d'investissements en R&D. Une enquête plus récente (2012) opérée par l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE) auprès d'un échantillon de 400 entreprises montre en outre que les chefs d'entreprises s'intéressent très peu aux opportunités qu'offre les externalités de réseau.

En outre, bien que la stratégie industrielle à horizon 2016 fournisse l'essentiel de la « feuille de route » à suivre en matière de sophistication des exports (ciblage des créneaux à forte valeur ajoutée, exportation de produits haut de gamme), on ne peut s'empêcher de relever le caractère paradoxale de la démarche suivie. En effet, en confrontant le bilan du programme MAN et l'ambitieux projet de montée en gamme préconisé par l'étude stratégique citée en référence, on ne peut que conclure à l'existence d'un véritable problème « d'incohérence temporelle » entre la réflexion stratégique et la réalité opérationnelle des actions conduites. En effet, comment peut-on réaliser une stratégie de montée en gamme sans avoir résolu préalablement l'ensemble des insuffisances relevées dans le programme MAN et en particulier celles relevées au niveau des programmes structurants qui sont les véritables vecteurs de développement technologique!

III.5.2. Limites de la stratégie de promotion des exportations

La politique de promotion des exportations de la Tunisie présente des limites que l'on situe à 4 niveaux :

Impact du Famex (Facilitation d'Accès aux Marchés Extérieurs)

Les financements apportés dans le cadre du Famex, volet principal des deux Plans de Développement des Exportations⁵⁷ se déclinent en cinq composantes parmi lesquelles la composition principale demeure la promotion des exportations qui accaparent plus des deux tiers des financements (Tableau 89).

Tableau.89 : Les composantes du FAMEX

Composantes	Montants déboursés Millions \$US	%
Prospection de marchés	2.665	23.9
Promotion	4.113	36,9
Développement de produits	1.515	13,6
Création de firmes	1.169	10.5
Création de filiales à l'étranger	1.688	15.1
Total	11.150	100

Source: Cadot et al., 2012.

Or, une évaluation récente du Famex réalisée par Cadot et al. (2012) montre d'une part que ce programme n'a pas eu un impact significatif sur le taux de croissance des firmes bénéficiaires comparativement à celles qui n'en ont pas bénéficié. D'autre part, même si le programme Famex a permis aux firmes bénéficiaires de diversifier leurs exportations, cette diversification n'a pas contribué à réduire la volatilité de leurs exportations. Les auteurs attribuent ce résultat soit à des échecs rencontrés lors de la conquête de nouveaux marchés, soit à un choix de destinations risquées.

⁵⁷ Le premier plan de développement des exportations a été lancé en 1999 alors que le second a été initié en 2004. Ces plans sont financés en partie par la Banque Mondiale, l'Etat et les firmes bénéficiaires.

En outre, les auteurs soulignent que le programme Famex n'a pas généré d'externalités au profit des firmes non bénéficiaires de ce programme. Il est à préciser au demeurant que ces dernières ont eu un comportement nettement meilleur en termes d'exportation notamment lors des premières années de la crise financière de 2007 (ibid., p20).

Le financement du commerce extérieur

Sur ce plan, il y a lieu de souligner en particulier les limites de l'intervention du Fonds de Garantie de Financement des Exportations avant Expédition (FGFEAE), fonds rattaché à la COTUNACE, créé en collaboration avec la Banque Mondiale en 1999 qui l'a financé à hauteur de 5.4 millions de US \$ et administré par le CAR (Comité d'Agrément des Risques). Les limites du FGFEAE résident notamment au niveau du rapport entre les garanties de crédits et les exportations additionnelles enregistrées. Concrètement, le FGFEAE n'a pas véritablement répondu aux besoins des entreprises exportatrices qui ont continué à rencontrer des problèmes de financement de leurs activités d'exportation auprès des banques par manque de coordination et d'appréciation des risques par le fonds, ce qui a contribué au blocage des crédits (Banque Mondiale, 2005).

La politique d'incitation aux investissements

Les rares évaluations disponibles de la politique d'incitation aux investissements⁵⁸ ont tendance à montrer que ces incitations sont orientées à plus du quart vers les secteurs protégés à l'instar de l'agriculture qui accapare 11% des incitations fiscales et l'immobilier qui en accapare 17%. Il est à noter en outre que 40% des projets d'investissements se réalisent grâce à l'incitation fiscale faisant ainsi de l'incitation fiscale une motivation majeure de l'investissement. Par ailleurs, ces mêmes incitations donnent lieu soit à un manque à gagner au niveau budgétaire (cas de l'exemption de l'impôt sur les sociétés qui représente 41% des incitations), soit à des décaissements lorsqu'il s'agit de primes à l'investissement (13% des incitations). Au-delà du fait que l'agriculture constitue un secteur stratégique pour la Tunisie, c'est la distribution uniforme des incitations prévues pour le secteur exportateur qui représente une limite majeure de la politique d'incitation. Ainsi, aucune priorité n'est accordée à la qualité des exportations et les investissements prioritaires en termes d'apport technologique ne font pas l'objet d'une discrimination positive notamment lorsqu'il s'agit de combiner apport technologique et apport en termes de montée en gamme dans les exportations.

La facilitation du commerce

Conformément à l'Enabling Trade Report qui propose un indice composite de mesure de la facilitation du commerce basé sur 9 piliers d'évaluation (WEF, 2012), la Tunisie continue d'observer des désavantages compétitifs évidents en matière de qualité et de disponibilité des services de transport et en matière de transparence des procédures administratives aux frontières avec l'intensification de la corruption au niveau des services douaniers confirmée par l'enquête ITCEQ (2012).

⁵⁸ ITCEQ (2008); Ghazouani, K. (2011).

Ces deux critères d'appréciation comptent ainsi parmi les principaux facteurs problématiques handicapant les exportations tunisiennes. S'agissant en particulier des performances logistiques mesurées par l'indice IPL, la Tunisie enregistre conformément au classement de 2012 un net recul passant de la 53^{ème} place en 2006 à la 61^{ème} place en 2012 (Tableau 90).

Tableau.90 : Indice de performance logistique (IPL) : Comparaison entre la Tunisie et un échantillon de pays

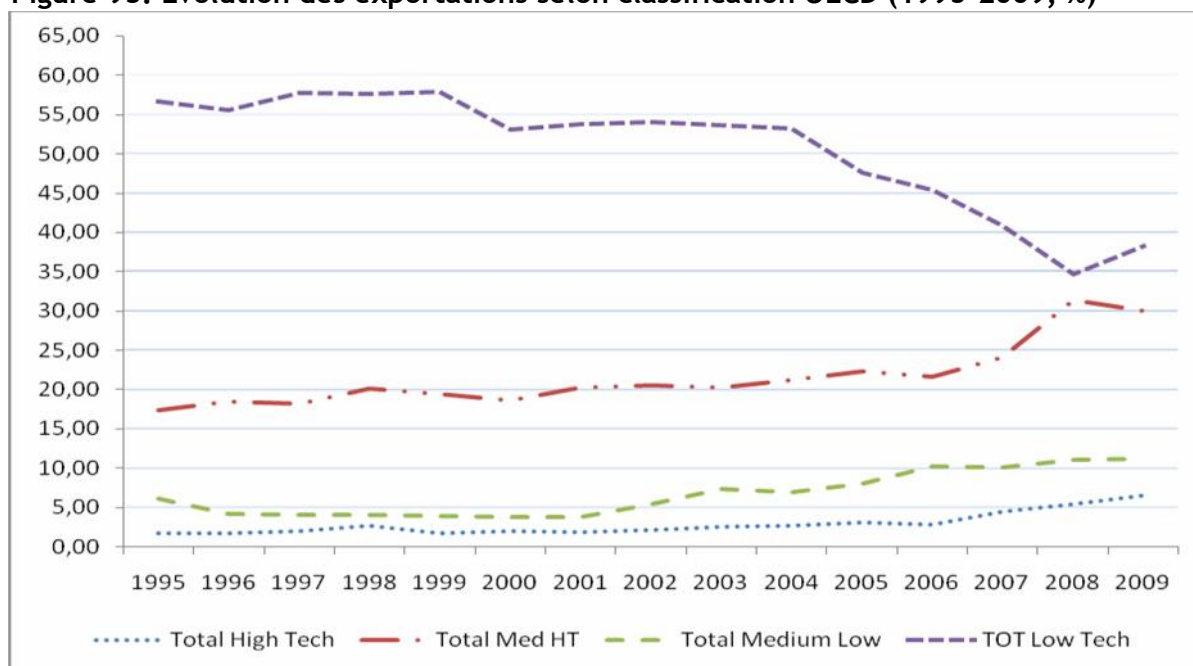
Rang	Pays	Valeur globale IPL	Douanes	Infrastructure	Transport	Logistique
26	République Tchèque	3.51	3.31	3.25	3.42	3.27
29	Malaisie	3.44	3.11	3.50	3.50	3.34
30	Pologne	3.44	3.12	2.98	3.22	3.26
34	Portugal	3.34	3.31	3.17	3.02	3.31
38	Slovaquie	3.24	2.79	3.00	3.05	3.15
39	Turquie	3.22	2.82	3.08	3.15	3.23
61	Tunisie	2.84	2.43	2.56	3.36	2.36
81	Jordanie	2.74	2.31	2.69	3.11	2.49
92	Egypte	2.61	2.11	2.22	2.56	2.87

Source : WEF, Données de l'année 2012

III.6. Montée en gamme dans les chaînes de valeur internationale

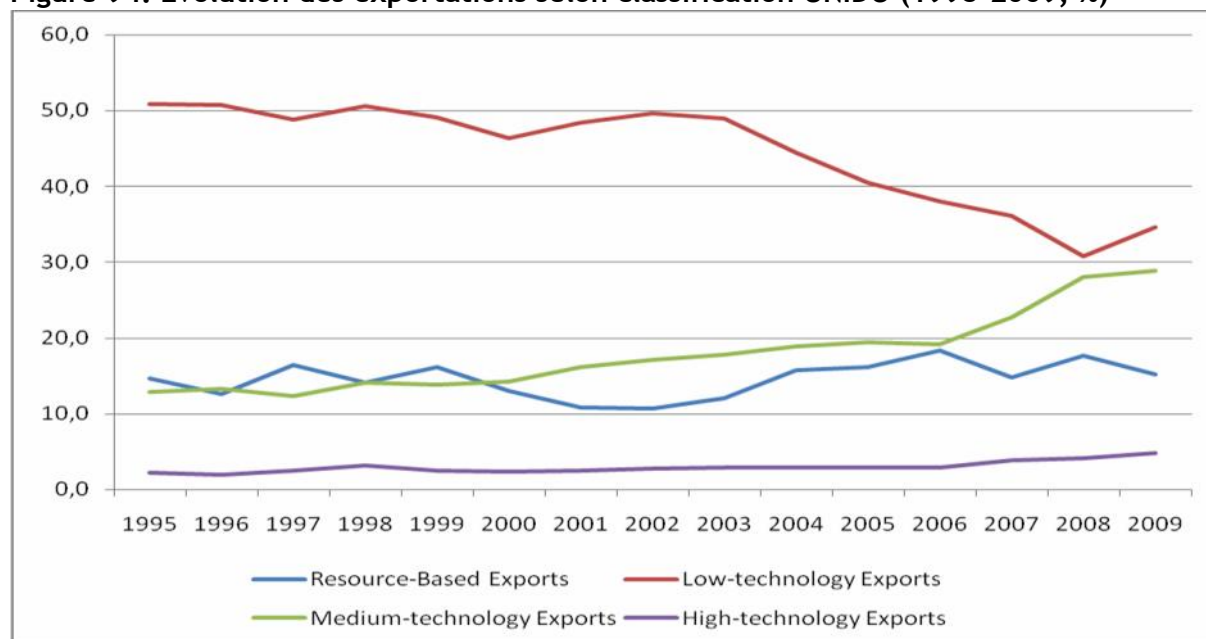
Les exportations tunisiennes de produits manufacturés ont connu à partir de l'année 2000 une variation relative de leur contenu technologique. Comme l'illustre les figures suivantes, et quelque soit la classification utilisée, il y a eu une montée en gamme des exportations tunisiennes. En effet, que ce soit au niveau des industries de haute technologie (figure.93) ou des produits de haute technologie (figure.94), le trend observé est positif quoique faible en niveau. Ce résultat est en lui même significatif, car il permet à priori de postuler qu'il y aurait une réelle possibilité de soutenir ce trend haussier si des programmes d'appui ciblés sont mis en place.

Figure 93: Evolution des exportations selon classification OECD (1995-2009, %)



Source : Calculs de l'étude

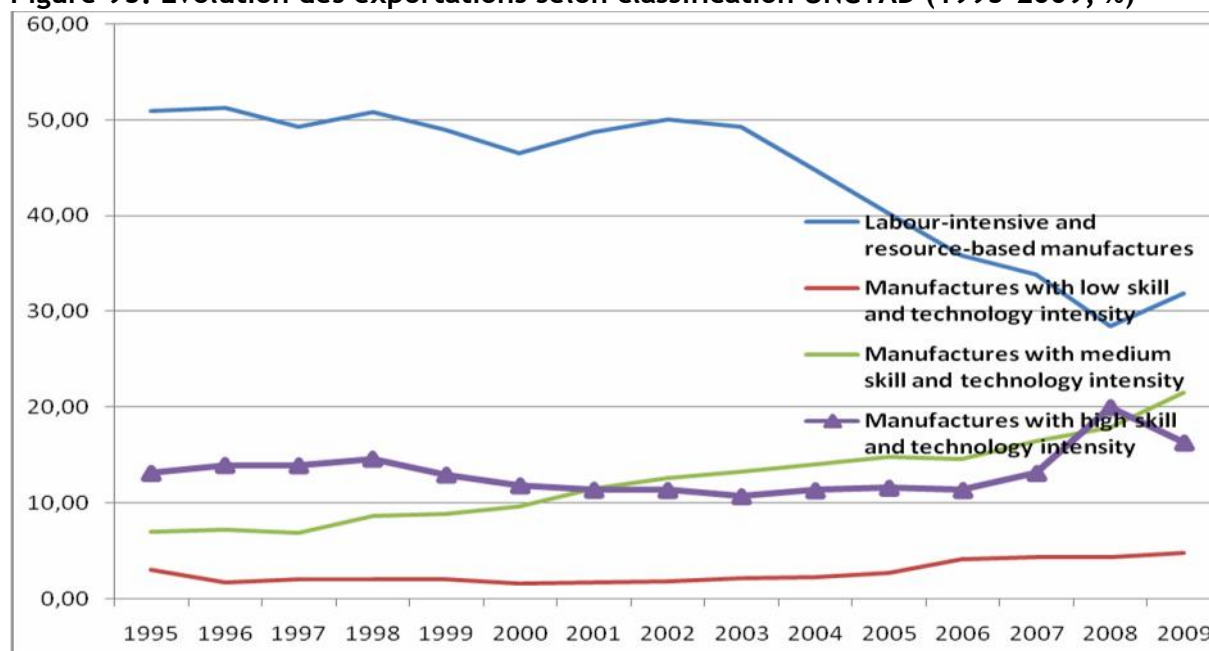
Figure 94: Evolution des exportations selon classification UNIDO (1995-2009, %)



Source : Calculs de l'étude

En particulier, l'analyse en termes de produits montre une nette substitution en faveur des produits intensifs en travail qualifié (figure.95). En effet, on note une baisse de la part dans les exportations totales des articles manufacturés à forte intensité de main-d'oeuvre et provenant de ressources naturelles (LIRB) (de 51% du total à 32%), une multiplication par trois de la part des articles manufacturés à technologie et compétences moyennes (MSTI) (de 7% à 22%) et une augmentation de la part des articles manufacturés de haute technologie et à compétences élevées (HSTI) de 13% à 16% du total.

Figure 95: Evolution des exportations selon classification UNCTAD (1995-2009, %)



Source : Calculs de l'étude

Les tableaux suivants montrent aussi qu'un changement structurel des exportations a eu lieu à partir de 2000. Les industries manufacturières à faible intensité technologique ont vu leur part dans les exportations décroître de façon continue de 57% en 1995 à 38% en 2009. Cette décroissance s'est faite au profit d'une augmentation de la part des industries classées de "haute technologie" de 1.8% à 6.5% du total des exportations, de celle de "moyenne haute technologie" de 17.4% à 30%, et enfin au profit de celle de "moyenne basse technologie" de 6 à 11%. Si nous les distinguons en deux strates, il apparaît clairement que les industries à faible intensité technologique (basse et moyenne basse) représentent globalement 60% des exportations.

Tableau. 91: Share of manufacturing industries by technology levels in the Tunisian total export (%)

	1995	1998	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Total High Tech	1.8	2.7	1.9	2.2	2.6	2.7	3.1	2.9	4.5	5.4	6.5
Total Medium High Tech	17.4	20.1	20.2	20.5	20.3	21.2	22.4	21.7	24.0	31.3	29.9
Total Medium Low Tech	6.1	4.1	3.8	5.5	7.3	6.9	8.0	10.2	10.0	11.0	11.2
Total Low Tech	56.7	57.5	53.7	54.0	53.6	53.2	47.6	45.3	40.9	34.7	38.3

Tableau. 92: Share of high tech industries in the Tunisian total export (%)

	1995	1998	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Aircraft and spacecraft	0.02	0.01	0.13	0.18	0.04	0.04	0.04	0.03	0.06	0.04	0.06
Pharmaceuticals	0.23	0.29	0.11	0.10	0.10	0.17	0.13	0.12	0.14	0.13	0.21
Office, accounting and computing machinery	0.03	0.00	0.03	0.09	0.13	0.37	0.34	0.50	0.73	0.81	1.98
Radio, TV and communications equipment	0.96	1.91	0.98	1.08	1.10	1.04	1.15	1.14	2.26	3.04	2.56
Medical, precision and optical instruments	0.57	0.49	0.63	0.78	1.18	1.10	1.48	1.06	1.31	1.38	1.71
Total High Tech	1.8	2.7	1.9	2.2	2.6	2.7	3.1	2.9	4.5	5.4	6.5

Source: Diop, N and S, Ghali (2011)

Tableau. 93: Share of medium high tech industries in the Tunisian total export (%)

	1995	1998	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Electrical machinery and apparatus, n.e.c.	3.72	5.50	7.20	7.16	8.10	9.05	9.21	8.69	10.65	12.32	14.66
Motor vehicles, trailers and semi-trailers	0.77	0.66	1.41	2.04	1.98	2.11	2.38	2.58	2.40	1.94	2.63
Chemicals excluding pharmaceuticals	11.50	12.27	9.70	9.24	8.41	8.59	8.95	8.54	8.66	14.60	9.72
Railroad equipment and transport equipment, n.e.c.	0.04	0.21	0.10	0.15	0.18	0.17	0.19	0.21	0.31	0.29	0.29
Machinery and equipment, n.e.c.	1.36	1.45	1.84	1.94	1.63	1.31	1.64	1.63	2.01	2.16	2.60
Total Medium High Tech	17.4	20.1	20.2	20.5	20.3	21.2	22.4	21.7	24.0	31.3	29.9

Source: Diop, N and S, Ghali (2011)

III.7. Les facteurs de compétitivité et les obstacles à leur amélioration

Outre les deux effets structures analysés précédemment, l'évolution des parts de marché dépend, également, de l'effet compétitivité qui synthétise l'effet d'un ensemble de facteurs ayant trait aux éléments prix tels que le taux de change, les coûts salariaux unitaires, les taux de marge et la productivité auxquels s'ajoutent d'autres éléments hors-prix ayant trait notamment au climat des affaires.

Le diagnostic effectué pour expliquer l'évolution des parts de marché montre que si l'effet structure est défavorable, il n'en est pas de même pour l'effet compétitivité. Ce dernier qui a contribué positivement à la croissance des parts de marché à raison de 0,7% en moyenne par an sur la décennie 2002-2011 serait imputable à l'effet compétitivité enregistré notamment sur la sous période 2006-2009 (4.4%); la période 2003-2005 et les années 2010 et 2011 étant caractérisées par un effet compétitivité négatif (respectivement de -1.5% et -3.8%). Au-delà de ce constat, il serait légitime d'approfondir la réflexion pour cerner les facteurs favorisant les gains de compétitivité.

III.7.1. Les facteurs de compétitivité-prix

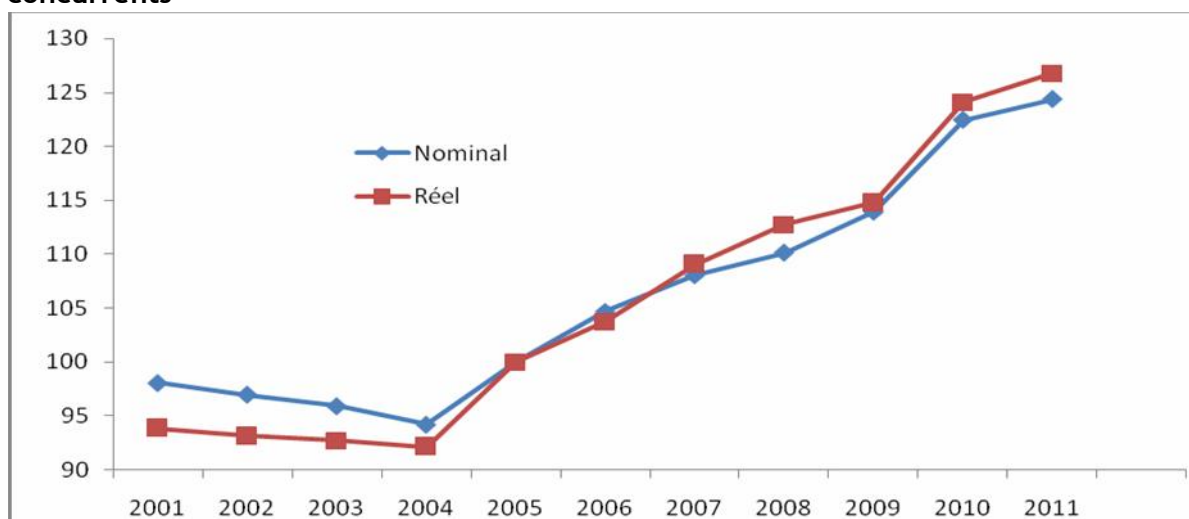
Les investigations conduites au niveau de l'évolution du dinar vis-à-vis des monnaies concurrentes montrent que les taux de change effectif aussi bien nominal que réel ont connu une hausse au cours de la décennie 2002-2011, synonyme d'une dépréciation du dinar aux taux respectifs de 2.8% et 3.5% en moyenne par an. Une telle dépréciation serait de nature à consolider le positionnement compétitif de la Tunisie.

Tableau. 94: Taux de change effectif de la Tunisie vis-à-vis des concurrents

	Indice		Evolution (en%)	
	Nominal	Réel	Nominal	Réel
2002	97	93	-1.1	-0.7
2003	96	93	-1.1	-0.4
2004	94	92	-1.8	-0.6
2005	100	100	6.2	8.6
2006	105	104	4.7	3.7
2007	108	109	3.2	5.1
2008	110	113	1.9	3.4
2009	114	115	3.4	1.8
2010	122	124	7.5	8.2
2011	124	127	1.6	2.1
2002-2011			2.8	3.5

Source: SFI - FMI

Figure.96: Evolution du taux de change effectif de la Tunisie par rapport aux concurrents



III.7.2. Evolution comparée des coûts du travail

Depuis la révolution, il règne malheureusement en Tunisie un esprit de grèves alarmant et on réclame de tous côtés des hausses de salaires. En effet, avec la révolution, l'impatience grandit sur le terrain des emplois et la pression en faveur des hausses de salaires s'accroît. Même si, dans certains cas, les revendications sont tout à fait compréhensibles, les réclamer aujourd'hui relève davantage de l'opportunisme, voire de l'égoïsme même si, une fois de plus, les frustrations accumulées depuis tant d'années justifient l'impatience des salariés. Toutefois, dans un contexte marqué par la révolution et le ralentissement de l'économie, ni les entreprises ni l'Etat ne disposent vraiment de trésor caché. De plus, donner la priorité au pouvoir d'achat impliquerait de renoncer à enrichir la croissance en emplois. Le rythme de réduction du chômage n'en serait que plus lent.

Dès lors qu'il s'agit des hausses des salaires, deux grandes écoles de pensée s'opposent traditionnellement. L'école keynésienne estime que la hausse des salaires, en revalorisant le pouvoir d'achat des salariés (qui ont une propension marginale à consommer très élevée), stimulerait la consommation et la demande interne et donc l'emploi. A contrario, l'école classique défend l'idée que la répartition devrait être favorable au facteur capital pour ne pas pénaliser l'investissement, car les capitalistes manquent de moyens financiers et d'incitations à investir. Ce courant de pensée stipule qu'une hausse des salaires, en obligeant les employeurs à payer certains salariés au delà de leur productivité marginale, ralentirait l'emploi dans la mesure où il serait absurde pour un employeur de payer un salarié plus que ce qu'il ne rapporte.

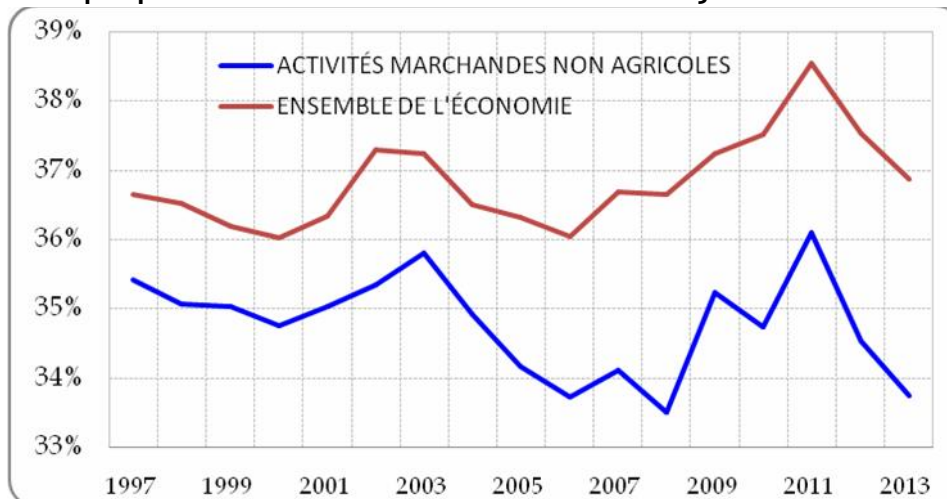
En matière de négociations salariales, il y a lieu de rappeler trois éléments importants :

Premièrement, le salaire réel synonyme du pouvoir d'achat. Faut-il souligner à ce sujet que le marché du travail n'est pas un marché comme les autres parce que simplement, ce qui s'échange sur le marché du travail n'est pas un bien comme les autres. De manière similaire, le prix sur le marché du travail n'est pas non plus un prix comme les autres. C'est le revenu d'une famille. A ce propos, l'on dénombre en Tunisie 2235 milles salariés en 2011 (soit plus de 70% du total de la population occupée). Un nombre qui ne cesse d'augmenter. Il est donc naturel que des règles devraient encadrer tout particulièrement l'évolution des salaires.

A cet égard, il importe de souligner que le salaire nominal moyen dans le secteur marchand non agricole a enregistré une hausse d'environ 5,8% en moyenne sur la période 1997-2012. Si on tient compte de l'inflation, l'évolution du salaire réel dans le même secteur est de 2,3% sur la même période, indiquant une nette amélioration du pouvoir d'achat des salariés. Toutefois, force est de constater que le Smig, indexé sur l'évolution des prix, a pris du retard par rapport à l'évolution des autres salaires. Ainsi et sur la période 1997-2012, le Smig réel n'a augmenté en moyenne que de 0,5%.

Deuxièmement, le salaire réel en tant que composante du partage de la valeur ajoutée. Dans cet esprit, on peut facilement admettre que si la part de la consommation dans le PIB est faible c'est parce que la part des salaires dans le PIB n'est pas aussi importante; il faut donc augmenter la part des salaires. En effet, depuis la révolution, les revendications sociales ont suscité un débat récurrent sur le partage de la valeur ajoutée. L'hypothèse avancée est que la croissance serait caractérisée par un « mauvais » partage de la valeur ajoutée. Un partage qui est « trop défavorable » aux salariés et qui limiterait par conséquence la consommation et entraînerait donc une faible croissance économique.

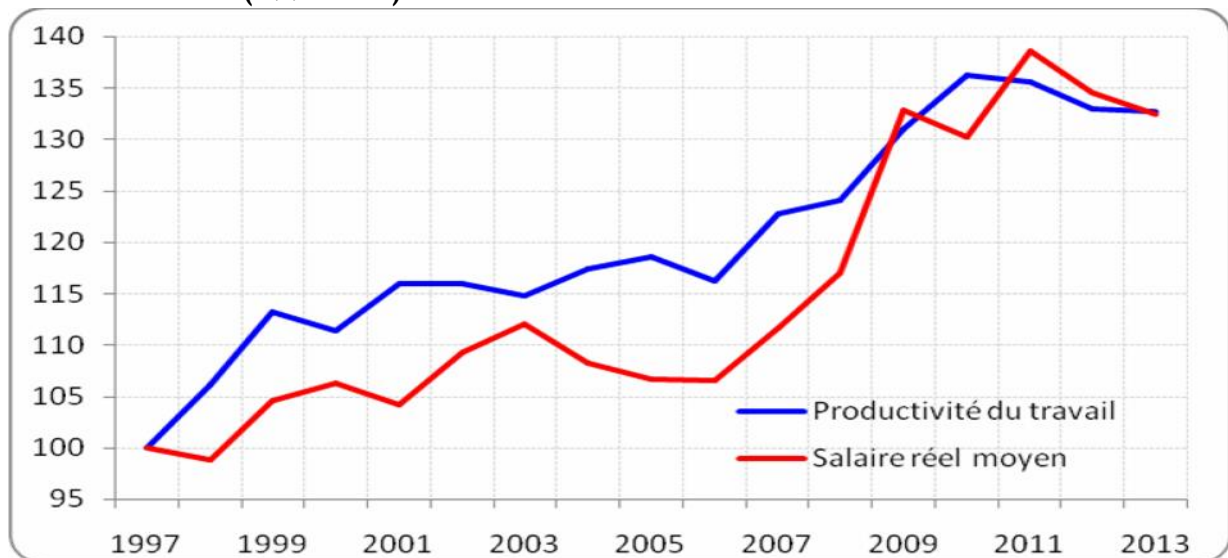
Graphique 97 : Part des salaires dans la valeur ajoutée en %



Source : Calcul de l'étude

S'agissant du secteur des industries manufacturières, prédominé par les entreprises off shore, il affiche des écarts significatifs entre les salaires réels et la productivité durant la période 1997-2008. Ceci laisse déduire que les entreprises accaparent une part très importante de la valeur ajoutée aux dépens des salaires. Cet écart a été réduit à partir de 2009 comme on peut le remarquer sur le graphique ci-dessous.

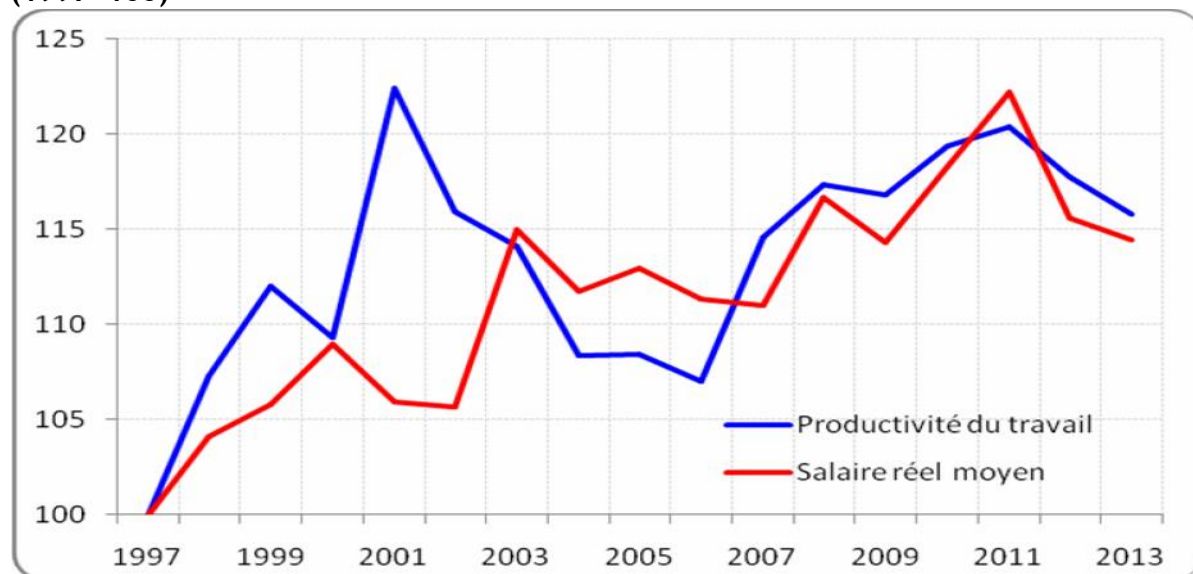
Graphique. 98 : Salaires réels et productivité du travail dans le secteur des industries manufacturières (1997=100)



Source : Calculs de l'étude

Quant au secteur des services, si la relation salaire réel-productivité est moins évidente sur la période 1997-2006, elle retrouve une certaine cohérence à partir de 2006 où les deux grandeurs ont évolué presque au même rythme.

Graphique.99 : Salaires réels et productivité du travail dans le secteur des services (1997=100)



Source : Calcul de l'étude

L'idée que le coût du travail est un des facteurs clé de la compétitivité des pays se retrouve également au centre des débats économiques et politiques. Alors que la compétitivité de l'économie tunisienne peine à retrouver ses niveaux antérieurs, un renchérissement du coût du travail ne pourra qu'amplifier la dégradation. Rappelons à cet égard que la Tunisie ne cesse de perdre des parts de marché à l'échelle mondiale et aussi sur son marché de prédilection qui est l'UE. Aujourd'hui, et au-delà de la nécessité de retrouver une croissance plus soutenue, l'un des enjeux essentiels pour notre pays consiste à enrichir le contenu de la croissance en emploi. D'une manière générale, et pour l'avenir il faut chercher à instaurer un système d'augmentation salariale modéré sur plusieurs années, de sorte que les augmentations de salaires n'excèdent plus, comme par le passé, les gains de productivité. Concrètement, on ne peut pas distribuer aux Tunisiens plus que le taux de croissance économique annuel. À croissance nulle, le pouvoir d'achat stagne nous dicte les règles de l'économie élémentaire.

A l'évidence, et si on veut opérer une redistribution des richesses, ce qui est parfois légitime, cela ne devrait pas se faire à travers les salaires. La fiscalité est l'instrument adéquat et elle a l'énorme avantage de ne pas interférer sur le coût du travail. Si l'Etat estime qu'il peut le permettre, c'est dans cette voie qu'il faudrait aller afin de ne pas affecter davantage le marché du travail. N'oublions pas que l'objectif affiché doit être la lutte contre le chômage.

III.8. Accord d'association Tunisie - Union Européenne et opportunités d'impacts durables de l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA)

Nombreux sont les économistes qui présentent l'intégration comme un formidable facteur de croissance pour les économies. Selon eux, l'intégration serait bénéfique pour tous et non un jeu à somme nulle. Cette quasi-unanimité du monde académique a rejoint aujourd'hui les instances internationales et les centres de décision politique pour réclamer avec force une plus grande ouverture. Kruger (1997) considère que les stratégies de développement basé sur les politiques de substitution aux importations et l'industrialisation qu'elles suscitent ont laissé la place à une vision plaçant l'intégration d'une économie comme un ingrédient nécessaire pour toute stratégie de développement. L'intégration apparaît donc aujourd'hui dans les discours officiels comme une dimension essentielle de toute politique économique. Elle serait en mesure de créer une dynamique et d'ouvrir de nouveaux horizons susceptibles d'ouvrir les portes du marché de l'emploi aux jeunes.

D'ailleurs, c'est autour de ce thème qui porte sur la globalisation, l'intégration et l'ouverture que le débat économique et politique s'est focalisé durant les années 1990. Un tel débat a vu se concrétiser la mise en œuvre de plusieurs accords d'associations dans le monde. L'accord NAFTA conclu entre les USA, le Canada et le Mexique a démarré au début des années 1980. Il a été suivi par l'instauration d'un ensemble d'autres accords d'associations entre, notamment, l'Union Européenne et certains pays de l'Europe Centrale et Orientale et des pays de la rive Sud méditerranéenne, en vertu desquels, les biens, les capitaux et les services pourront circuler librement. Cette ouverture est de nature à favoriser l'intégration des économies de la région et créer une dynamique de partenariat, porteuse de croissance et de développement. Cette initiative ou ce « pari d'ouverture » au sein de l'espace économique euro-méditerranéen répond, selon Bensidoun et Chevallier 1996, à la globalisation croissante de l'économie mondiale et cherche surtout à intégrer les économies méditerranéennes dans un processus de mondialisation dont la plupart d'entre elles sont restées en marge.

L'objectif des Accords d'Association initiés dans le cadre du processus de Barcelone lancé en 1996 est de libéraliser les échanges commerciaux, par la suppression progressive des tarifs douaniers et des contingentements. L'instauration de ces accords serait, conformément aux principes et fondements de la théorie libérale du Commerce International, avantageuse pour les pays des deux rives de la Méditerranée. En particulier, les pays des rives Sud et Est, compte tenu de leurs dotations naturelles en facteurs de production, et, notamment, du niveau de leurs salaires, seraient en mesure de faire face à une concurrence plus intense et de tirer le meilleur profit notamment des activités manufacturières, pourvu que ces pays procèdent à la « mise à niveau » des entreprises œuvrant dans les secteurs industriels.

En outre, il est attendu des accords d'association de drainer davantage d'Investissements Directs Etrangers (IDE) et de donner un nouvel élan aux entrées de capitaux sous forme de prêts bancaires ou d'aides publiques. L'entrée massive de ces capitaux permettrait, à travers une meilleure allocation de ces capitaux, d'appuyer les politiques favorables à cette ouverture. D'ailleurs, beaucoup d'économistes et d'instances internationales s'accordent à dire que le processus de Barcelone constitue un véritable levier de croissance dans l'espace euro-méditerranéen d'autant plus que les deux rives traversaient à l'époque une période difficile. Le processus générera des effets bénéfiques pour tous en particulier, la création d'un nombre d'emplois suffisant pour absorber la main d'œuvre des jeunes diplômés arrivant de plus en plus nombreux sur le marché du travail.

C'est à ce titre, que Stanley Fischer (2000), considère, par exemple, que l'intégration dans l'économie mondiale est le meilleur moyen pour un pays de croître. Cette « sagesse commune » s'appuie, entre autres sur la réussite de certains pays dont on cite le miracle asiatique des années 2000, contraste avec l'échec des politiques autocentrées. Cette vision a, cependant, été remise en cause dès le siècle dernier : List n'affirmait-il pas que les pays déjà industrialisés gagnaient à l'intégration alors que les économies agricoles pouvaient perdre à l'échange. Les critiques actuelles émanant par exemple de Rodrik, soulignent que les économies d'Asie, tout comme les pays industrialisés d'aujourd'hui, se sont développés sans avoir à respecter les obligations qu'impose l'appartenance à l'OMC ou le besoin de séduire les investisseurs étrangers ; que les stratégies de développement autocentrées n'ont pas eu des résultats si négatifs qu'on prétend ; que les gains d'intégration ne sont pas systématiques et, enfin et surtout, que l'intégration ne saurait pallier à l'absence d'une stratégie de développement.

A ce titre, il importe de relever que plusieurs économies ont opté pour l'ouverture mais se sont trouvées confinées dans un sentier de croissance ne leur permettant pas d'entrer dans un réel processus de développement. En effet, l'intégration n'a pas toujours amorcé un décollage. Et dans certains cas, la combinaison de l'intégration et des difficultés internes a pu donner lieu à des reculs dans les niveaux de vie contrastant avec les performances des dragons asiatiques.

Paradoxalement, et au moment où il est demandé aux pays en développement une plus grande ouverture et une libéralisation plus poussée sous prétexte que celle-ci favorise la croissance, de nombreux pays développés ont, en revanche, pratiqué des politiques protectionnistes afin de protéger certains secteurs pour lesquels ils ne disposent pas d'un avantage comparatif. Un tel comportement justifie probablement la position des pays en développement qui ont, pendant longtemps, vu dans le « libre-échange » une forme de domination (les pays développés garderaient les activités les plus rémunératrices, les pays en développement se spécialiseraient dans les matières premières)⁵⁹.

⁵⁹ Comme l'expliquait Haverhill (1988) les pays africains ont été réticents à poursuivre le paquet de réformes proposé par la Banque Mondiale et le FMI car ils n'ont pas perçu les bénéfices immédiats de telles réformes.

D'ailleurs, c'est dans cet esprit que les pays en développement perçoivent les réductions tarifaires comme des concessions et ne sont pas enclins à réduire leurs recettes douanières qui peuvent représenter une part importante de leurs recettes fiscales.

III.8.1. Evaluation et bilan passé

A la recherche de points de croissance supplémentaires, la Tunisie a fait le choix de l'intégration et de l'ouverture. Elle a intégré l'OMC au début des années 90 et signé, aussi, un accord de libre échange avec l'UE en 1995 dont la mise en application est entrée officiellement, en vigueur, le 1er mars 1998. L'accord prévoit l'élimination progressive des droits de douane sur une période de 12 ans. Le processus de démantèlement concerne exclusivement les produits industriels en provenance de l'Union Européenne. Le calendrier comporte quatre listes de produits selon la nature des biens industriels et selon qu'ils supportent ou non la concurrence étrangère :

Liste 1 : Concerne les produits industriels, sous forme de matières premières ou d'équipements. Les barrières douanières ont été supprimées dès le début, voire déjà avant.

Liste 2 : comporte les produits finis non fabriqués localement, pour lesquels le démantèlement se fait graduellement sur 4 ans.

Listes 3 : couvre les produits finis fabriqués localement et susceptibles de supporter la concurrence étrangère. Le démantèlement se fait graduellement sur 12 ans.

Listes 4 : Les produits inclus dans cette la liste sont censés être peu exposés à la concurrence internationale. Ils étaient produits localement et destinés principalement au marché intérieur. Ils jouissent d'une forte protection contre toute concurrence étrangère. Le démantèlement se fait graduellement sur 8 ans après une période de grâce de 4 ans.

En outre, les produits agroalimentaires font l'objet d'un traitement particulier. Le démantèlement, pour ces produits, porte que sur le contenu (l'élément) industriel, le contenu agricole, comme tous les produits agricoles, n'étant pas à l'époque couvert par la zone de libre échange (ZLE). Certains « droits de consommation » étaient maintenus pour certains produits (vins et alcools, automobiles, produits de luxe, etc.) malgré le démantèlement, ce qui peut paraître comme une contradiction ou du moins une limitation importante.

L'accord prévoit également un ensemble d'autres mesures pour réduire les barrières non tarifaires et favoriser la concurrence et la transparence. Ces mesures sont prévues pour annuler en particulier les ententes et l'exploitation abusive par une ou plusieurs entreprises d'une position dominante et abolir toute autre forme de discrimination en matière de commercialisation des marchandises. La Tunisie était, par ailleurs, appelée à prendre les mesures légales et institutionnelles nécessaires à la protection des droits de propriété intellectuelle conformément aux standards internationaux.

La Tunisie se trouve, aujourd'hui, vingt ans après Barcelone, dans une situation plus difficile qu'auparavant. Et ceci est dû au fait que les autorités, aveuglées par quelques effets positifs, n'ont pas tenu compte des effets collatéraux d'une intégration mal programmée et mal gérée. Nul doute aujourd'hui que le processus d'ouverture est irréversible et que l'intégration commerciale et financière est une condition nécessaire mais non suffisante pour le développement d'une petite économie telle que celle de la Tunisie (aucun pays ne s'en est sorti par l'autarcie). Cependant, les gains de l'intégration ne sont pas automatiques et sont conditionnés par des préalables.

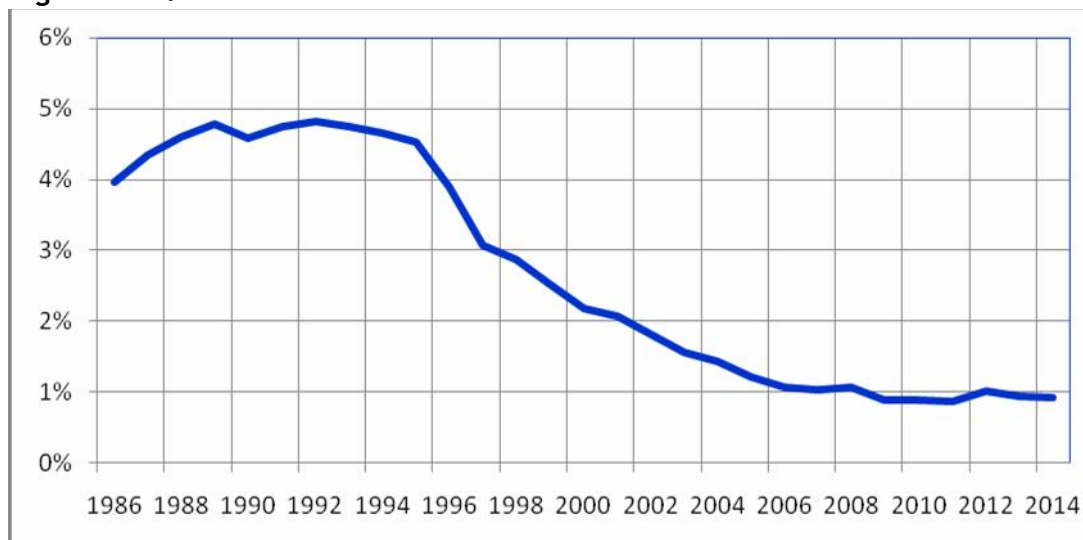
Dans cet esprit, de nombreux tunisiens se sont montrés, notamment après la révolution, réticents quant à la manière d'avoir conduit la stratégie d'ouverture bien qu'ils soient convaincus de ses avantages pour l'économie tunisienne. En effet, ils sont persuadés que le processus d'intégration, tel qu'il a été mené, jusqu'ici, que ce soit avec l'UE ou certains pays arabes, apparaît fragile et n'a pas été pleinement exploité. Il est donc naturel et légitime de s'interroger sur le bilan de l'Accord d'Association avec l'UE et sur les effets des politiques successives de libéralisation et de coopération économiques préconisées dans ce cadre. Il s'agit de voir si cette intégration a été dans l'ensemble bénéfique. Si non qu'est ce qui n'a pas fonctionné pour que ce soit ainsi ? L'objectif est d'apprécier sans remettre en cause le choix de l'intégration et de l'ouverture, les effets réels sur le développement des échanges entre la Tunisie et l'UE et sur sa croissance économique.

La démarche méthodologique préconisée consiste à confronter les effets théoriques initialement attendus de cette zone de libre échange aux premiers impacts macro-économiques effectivement constatés au cours des deux dernières décennies. Une attention particulière sera accordée aux questions des échanges extérieurs, au démantèlement des droits de douane et au manque à gagner fiscal.

Le manque à gagner fiscal

Dans la pratique, l'évaluation de certaines questions repose, en fait sur la construction d'une situation de référence (ce qui se serait passé en l'absence d'accord), ce qui est loin d'être facile à réaliser. Cette démarche est préconisée particulièrement, dans l'évaluation du manque à gagner fiscal dû à l'accord de zone de libre échange entre la Tunisie et l'UE. Il s'agit d'utiliser une méthode simple en essayant d'estimer les droits de douanes en l'absence de l'accord. Ces droits de douane calculés (de manière théorique) sont ensuite comparés à ceux observés pour déduire le manque à gagner fiscal dû à l'accord. Ce manque à gagner est enfin rapporté au PIB. Comme le montre le graphique ci-après, les droits de douane se sont inscrits à partir de 1995, à la baisse. Ils sont passés de l'équivalent de 4,6 points de PIB en 1995 à près d'un point de PIB durant les dernières années.

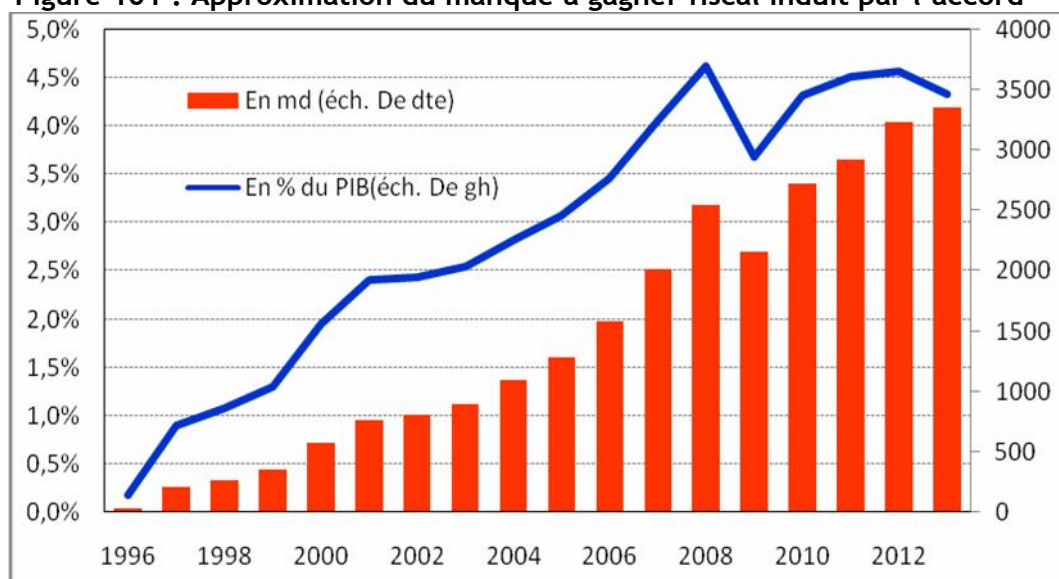
Figure 100 : Evolution des recettes douanières en % du PIB



Source : Ministère des finances et compilation de l'étude

Cette évolution est perceptible eu égard aux changements opérés dans le dispositif fiscal suite à l'établissement de l'accord de 1995. En effet, la structure des recettes fiscales a été modifiée : les droits de douane ont baissé de 22% à 4%, soit une baisse d'environ 18 points de pourcentage. Cette baisse a été compensée par l'impôt sur le revenu (IR), l'impôt sur les sociétés (IS) et la TVA. Il est important de souligner que la baisse des droits de douane suite à l'accord de libre échange est évidente. Toutefois, la question qui demeure en suspens consiste à savoir si les gains générés sont ou non en deçà de ce coût estimé. Les simulations effectuées en comparant les recettes effectives et théoriques, estimées en l'absence de l'accord, montrent un manque à gagner non négligeable et sans cesse croissant. Le manque à gagner s'élève, comme le montre le graphique ci-après, à environ 2,9% du PIB par an en moyenne depuis la mise en vigueur de l'accord. Ce niveau demeure assez élevé même si on tient compte de la contrepartie financière accordée par l'UE à la Tunisie via les programmes MEDA, BEI, AFD etc.

Figure 101 : Approximation du manque à gagner fiscal induit par l'accord



Source : Ministère des finances et compilation de l'étude

Cependant, il importe d'apprécier le soutien financier accordé par l'UE pour accompagner la mise en œuvre de l'accord :

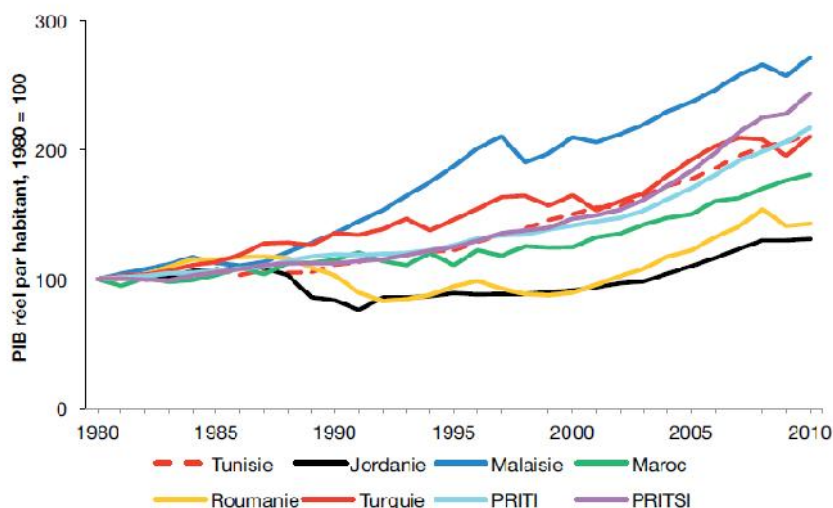
Le soutien financier apporté par l'UE

L'UE soutient financièrement les pays partenaires méditerranéens via deux canaux différents à savoir le programme MEDA et les financements de la BEI auxquels s'ajoutent les financements bilatéraux des Etats membres, notamment l'Allemagne et la France qui se considèrent comme principaux partenaires économiques. Le programme MEDA qui constitue le principal instrument financier de l'UE a été adopté en 1996. Toutefois, environ et seul 40% des sommes engagées ont été décaissées depuis. Bien entendu, les décaissements dépendent des avancées réalisées en matière de réforme.

De même, la BEI a accru son intervention financière en faveur des pays concernés par l'établissement des Zones de Libre Echange. A ce titre, les investigations effectuées à ce niveau montrent que la Tunisie a pu, rien qu'à travers ces deux canaux, bénéficier de l'équivalent de 0,6 points de PIB en moyenne par an. Ce montant reste nettement inférieur au manque à gagner fiscal estimé plus haut.

D'autres impacts macroéconomiques

Le processus de Barcelone et plus particulièrement l'Accord d'Association vise à créer, via le démantèlement tarifaire, une restructuration de l'appareil productif et favoriser la croissance économique. Il est destiné à stimuler, du moins à court terme, l'offre en soumettant les entreprises à une concurrence étrangère plus intense. Laquelle concurrence est censée contribuer à l'élimination des situations de rente qui nuisent à l'efficience globale de l'économie.



Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale 2012.

Les entreprises peu compétitives et œuvrant dans un environnement de protection tarifaire devraient disparaître ou réintégrer l'activité d'autres secteurs. La réallocation des ressources qui s'en suit, devrait permettre l'amélioration de la productivité et renforcer l'attrait de l'investissement tant national qu'étranger. De tels développements ne peuvent pas se produire sans occasionner des coûts et des risques. Certains coûts peuvent, s'ils ne sont pas absorbés en temps opportun, déstabiliser l'économie et porter préjudice au cadre macroéconomique.

En effet et outre la baisse des recettes douanières évoquées précédemment, il faut s'attendre à la détérioration de la balance des paiements suite à la hausse des importations (effet détournement) et aussi à la destruction de l'emploi consécutif à la fermeture des entreprises non compétitives. Partant des résultats observables durant les deux dernières décennies de mise en œuvre de l'Accord, l'on peut avancer les conclusions suivantes :

- La croissance de l'économie tunisienne a été, au cours des deux dernières décennies relativement modérée mais nettement inférieure à celle des pays émergents de la zone Asie-Pacifique et celle du groupe des pays à revenu intermédiaire auquel appartient la Tunisie.
- La croissance a été dopée par celle des services non marchands (services rendus par les administrations publiques et les organisations à but non lucratif), qui ont enregistré sur la période 1998-2013 un taux de croissance de près de 6%. En revanche, la croissance des secteurs industriels concernée par l'Accord d'Association a été généralement faible sur la même période.

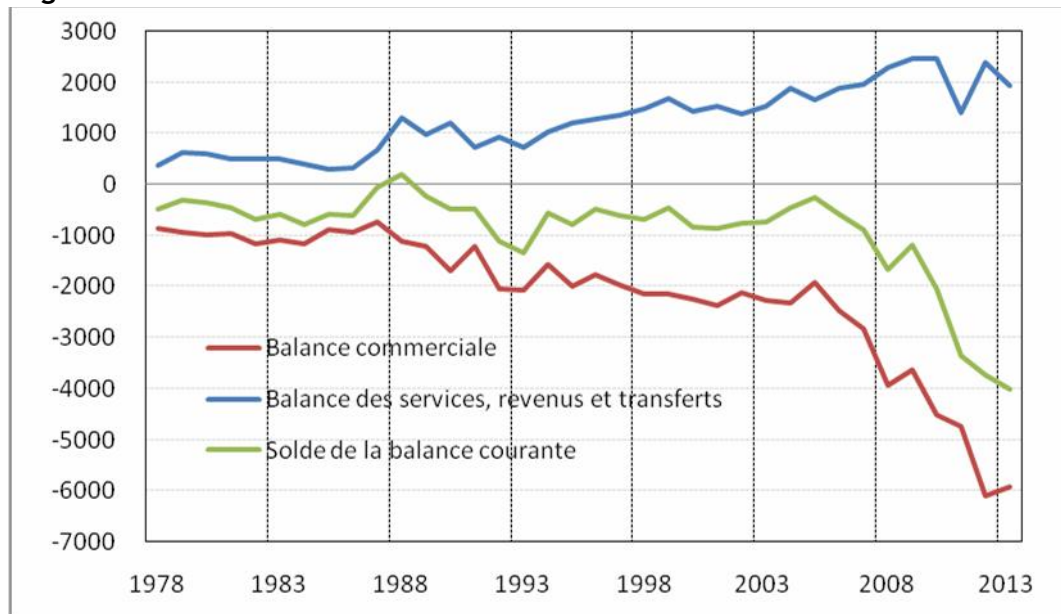
Tableau 95: Evolution du PIB aux coûts des facteurs (%)

Période	1998-2010	2011-2013	1998-2013
P.I.B. aux coûts des facteurs	4,67	2,67	4,29
Industries Manufacturières	4,35	3,34	4,16
Industries Non Manufacturières	2,41	-2,55	1,48
Services Marchands	5,61	1,91	4,92
Administration	5,63	6,32	5,76

Source : INS

- Comparativement à certains concurrents impliqués par l'Accord de Barcelone, les deux décennies ont été, dans l'ensemble, caractérisées par de bonnes performances économiques pour la Tunisie, notamment sur le plan du commerce international. Les exportations vers l'UE, ont connu, au fil des années, une croissance relativement élevée mais avec, toutefois un ralentissement, au cours des dernières années suite, notamment, à la récession qui a sévi en Europe. Les importations ont, en revanche, connu, un rythme beaucoup plus soutenu.

Figure 102 : Evolution du solde courant en million de dollars



Source : FMI

- Corrélativement, les échanges de marchandises, dont près de 80% ont pour destination ou provenance l'UE, se sont soldés par un lourd déficit que l'excédent du secteur touristique enregistré, notamment, avant la période de la révolution, ne parvient pas à combler. A ce titre, les autorités sont appelées à réduire les droits de douane vis-à-vis des produits originaires d'autres pays et intégrer, éventuellement d'autres zones de libre-échange afin de contourner les effets de détournement qui peuvent se produire à tout moment et diversifier les fournisseurs et les clients pour réduire surtout la dépendance vis à vis de l'UE.
- L'industrie tunisienne avait amplement contribué à la croissance des échanges extérieurs, via particulièrement les secteurs THC dont la part de marché sur l'UE représente plus de 3,5 % en moyenne par an au cours de ces deux dernières décennies, suivis de plus en plus par les produits des industries mécaniques et électriques, qui viennent de prendre, tout récemment, le relais sur le THC dont les performances ont subi un fléchissement suite à l'élargissement de l'UE et au démantèlement des accords multifibres. De tels propos méritent, toutefois, d'être nuancés dans la mesure où l'économie avait continué à croître à un taux avoisinant les 5 % en moyenne par an alors que la part des industries dans le PIB, ciblée par l'accord, est restée stable, entre 28 et 30 % au cours de cette période.
- Les performances réalisées par la Tunisie en matière d'échanges extérieurs auraient pu être nettement meilleures n'eut été la faiblesse structurelle de la demande émanant de l'UE. En effet, l'examen de l'évolution de la structure des exportations par zone montre que la Tunisie demeure concentrée sur le marché de l'UE alors que la croissance dans cette zone est très faible à l'échelle mondiale.
- Les autres zones en l'occurrence, le monde arabe et l'Asie du Sud Est dont la croissance des importations est plus élevée constituent des opportunités que la Tunisie aurait dû exploiter tout en réduisant sa dépendance vis à vis de l'UE.

Tableau 96: Structure géographique des exportations tunisiennes

	Croissance des importations des différentes zones (%) 1997-2010	Structure des exportations tunisiennes (%) 1997-2010
UE	6.8	77.6
ALENA	7.3	2.3
Asie du Sud Est*	9.8	1.1
Monde Arabe	11.7	8.5
Reste du monde	10.5	10.5
Monde	8.3	100.0

Source : Chelem, (compilation ITCEQ)

*Asie du Sud Est: Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, Taiwan, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Indonésie, Chine, Japon.

- La diversification des échanges attendue, suite à l'établissement de l'Accord d'Association, ne s'est pas produite et tarde à voir le jour. En effet, les exportations tunisiennes, demeurent prédominées par le secteur THC qui jouit, à l'échelle mondiale et comparativement aux autres secteurs et groupes de produits, d'un taux de croissance très faible.

Tableau 97: Structure des exportations tunisiennes par secteur

	Croissance des importations mondiales (%) 1997-2010	Structure des exportations tunisiennes (%) 1997-2010
Matériaux de construction	5.8	1.3
Sidérurgie métallurgie	10.4	1.3
Textile, habillement et cuir	<u>4.9</u>	<u>42.9</u>
Bois et papiers	5.7	2.7
Mécanique électrique	7.2	20.9
Chimie	9.3	10.4
Minerais	15.0	1.6
Energie	16.1	9.7
Agriculture	5.7	1.7
Produits alimentaires	6.5	7.2
N.D.A.	9.3	0.4
Total	8.3	100.0

Source : Chelem (compilation ITCEQ)

- Alors que dans la première moitié des années 2000, l'attractivité de la Tunisie pour les investisseurs étrangers était comparable à celle des pays à revenu intermédiaire et de peu inférieure à celle des pays émergents de la zone Asie-Pacifique, la seconde partie de la décennie a été marquée par un très fort accroissement des flux d'IDE en Tunisie.

Tableau 98: Comparaison Internationale de l'intensité des IDE en % de PIB

	2001-2005	2006-2010
Pays en développement de la région Asie-Pacifique	3,1	3,5
MENA	2	3,3
Pays à revenu intermédiaire	2,7	3,2
Tunisie	2,7	5,7

Source : Banque Mondiale

- Cet accroissement est attribuable, en partie, aux opérations de privatisation que l'accord a dû favoriser et encourager pour permettre à l'économie de fonctionner avec plus d'efficacité. Ce développement a porté le ratio IDE/PIB à un niveau supérieur à celui que l'on observe en moyenne dans les pays de niveau de développement comparable.

Tableau 99: Evolution des IDE en % de PIB

	2001-2005	2006-2010
IDE totaux	886	2863
IDE hors privatisation	757	2134
IDE totaux En % de PIB	2,5	5,3
IDE hors privatisation En % de PIB	2,1	4,1

Source : FIPA et INS

- Pendant la même période, les progrès de la productivité du travail (valeur ajoutée brute par actif occupé) ont été très modérés, voire même, faibles. Pire encore, les gains de productivité du travail apparaissent inférieurs en Tunisie (1,7%) comparativement aux principaux pays concurrents sur le marché européen (Egypte 2,4%, Maroc 3%, Chine 11%).

Tableau 100: Evolution des gains de productivité

Taux de croissance en %	1987-1995	1996-2001	2001-2007
Productivité du travail	1,2	2,9	2,4
Productivité du capital	1,7	2,5	1,7
PGF	1,5	2,7	2,1

Source : ITCEQ et compilation de l'auteur

Si la Tunisie avait pu maintenir son industrie et ses exportations industrielles, c'est dans une certaine mesure grâce aux programmes de mise à niveau (PMN), puis de modernisation de l'industrie qu'elle a mise en place dès le démarrage de la ZLE. Rappelons à ce titre que seulement sont éligibles au PMN, les entreprises industrielles ou produisant des services pour les industries jugées prometteuses. Ce programme leur offre un soutien technique et financier et vise à améliorer leur compétitivité et les aider à se préparer à la concurrence en mettant à niveau leurs ressources humaines et leurs capacités technologiques.

III.8.2. Perspectives et opportunités de l'ALECA

Cet essai analytique s'est donné pour objectif d'établir un bilan sur les résultats issus de l'Accord d'Association établi entre la Tunisie et l'UE. IL a permis de voir, à partir des évaluations effectuées sur ce thème, les effets, les chocs du démantèlement des droits de douane et du manque à gagner sur les grands équilibres économiques et financiers. Il est important, toutefois, de remarquer que l'ampleur des effets diffère d'une évaluation à l'autre mais les écarts y afférents n'affectent pas généralement, les conclusions établies.

Certaines évaluations soulignent, avec force, que les effets bénéfiques de la zone de libre échange à savoir l'attrait d'IDE, l'augmentation des recettes touristiques et l'amélioration des parts de marché sont contre balancés et neutralisés par une série d'effets négatifs dont notamment le déficit structurel de la balance commerciale, l'endettement croissant, l'évasion de capitaux et la polarisation et fracture du tissu industriel du pays. Les régions marginalisées s'avèrent être les grands perdant en termes de développement régional et d'emploi industriel.

D'autres évaluations montrent que l'accord n'a pas pleinement atteint ses objectifs comme en témoigne le lourd déficit des échanges extérieurs et qui tend à se creuser. De même, le dispositif d'aide qui visait à stimuler l'investissement n'a pas donné les résultats escomptés : si le taux global de l'investissement a été proche de ce qu'il était dans les pays de niveau de développement comparables, il reste particulièrement faible dans le secteur manufacturier, alors même que celui-ci était une cible privilégiée de l'accord. Les gains de productivité sont relativement médiocres.

Persuadée des limites de cette coopération, l'Union Européenne a engagé, dès le milieu des années 2000, d'autres initiatives. Elle a lancé, en 2004, dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage (PEV), un ensemble de réformes économiques (et politiques) avec des priorités à court et moyen termes. Cette politique (PEV) a été succédée, en 2008, par le lancement de l'Union pour la Méditerranée (UPM). Pour faire face aux risques qui guettent la région, en particulier celui du terrorisme qui prend toute son importance notamment après la révolution et pour relever les défis ayant trait à l'insuffisance de la croissance économique, à l'acuité du chômage qui touche la frange des diplômés, aux inégalités des revenus et aux disparités régionales qui ne cessent de s'accroître, il est temps de s'interroger sur les perspectives de l'ALECA (Accord de Libre Echange Complet et Approfondi) et les actions à engager pour impulser une nouvelle dynamique au pays.

Nul ne doute que le libre échange offre de nombreuses opportunités pour les différents pays et que, dans l'absolu, la Tunisie aurait, dans le cadre d'un Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) des opportunités multiples à saisir. Le problème dans le libre échange est qu'il n'y a pas quasiment de statu-quo, soit on fait partie des gagnants soit des perdants. La question qui demeure en suspens est de voir si la Tunisie a les capacités nécessaires et suffisantes pour tirer profits de cet accord et des opportunités qu'il offre ? Si non quels sont les préalables pour faire partie des gagnants. Rappelons au passage que l'ALECA prévoit une libéralisation complète de tous les secteurs et envisage d'intégrer les produits agricoles et les services qui ne font pas initialement partie de l'accord de 1995.

S'agissant du secteur agricole et selon certaines études effectuées sur ses perspectives, la Tunisie aura d'énormes difficultés d'accéder au marché européen et ce, pour au moins deux raisons. Les produits tunisiens confrontent, d'abord, des obstacles sanitaires imposés par l'Europe. Secundo, la production qui est souvent assujettie aux aléas climatiques n'arrive pas à couvrir souvent les quotas imposés par l'UE et remplir le carnet de commande. Ceci est d'autant plus vrai que la Tunisie n'a pas, souvent, d'excédents exportables dans les fruits et les légumes (Les importations européennes ne représentent qu'environ 6% du total du secteur) et qu'elle est nettement importatrice de céréales (La Tunisie importe environ 50% de ses besoins en céréale). C'est pourquoi, il va falloir intensifier la production de certaines spéculations agricoles disposant d'un avantage comparatif à l'instar de l'agriculture bio (une grande partie de l'agriculture tunisienne l'est déjà). Ceci requiert que la partie tunisienne fournisse davantage d'efforts pour assurer la montée de certains produits en gamme et en maturité, à l'instar de la filière des tomates au Maroc qui a pu décrocher une position favorable sur le marché européen. A cet égard, il importe de se concentrer sur les produits dont la Tunisie dispose d'un excédent exportable et susceptibles de répondre à une demande européenne potentielle.

De plus, la Tunisie est appelée à se concentrer davantage sur le volet commercialisation et marketing pour répondre aux exigences de la demande européenne. A ce titre, la Tunisie peut s'inspirer du succès de l'Italie dans la filière du café. En effet, l'Italie ne produit pas les graines de café alors qu'elle est le premier exportateur de ce produit et ce, moyennant un savoir faire et une stratégie commerciale pertinente. Il va sans dire que la Tunisie devrait donc améliorer la qualité des produits agricoles et surtout l'aspect marketing tout en continuant les négociations en cours pour conclure un nouveau protocole sur des contingents réciproques au niveau de certains produits agricoles.

S'agissant des services et bien qu'ils représentent environ 60% du PIB tunisien, la partie ne serait pas facile à gagner, face, notamment à la concurrence européenne. Toutefois ces craintes ne doivent pas dissimuler certains points forts caractérisant les services. La Tunisie a dégagé, historiquement, des excédents et réussi à tirer déjà une bonne partie de ses ressources en devises du tourisme et que ses principaux clients étant des Européens. Pour toutes ses raisons, elle place son espoir dans ce secteur qui jouit d'un avantage comparatif dans les services de santé, de comptabilité, d'ingénierie et d'architecture. Ce potentiel a été encore confirmé par le cabinet Mc. Kinsey dont l'étude de 2009 a montré que les services d'off-shoring disposent d'un potentiel appréciable en matière notamment d'emplois et d'exportations. A cet effet, l'extension de la zone aux services d'off-shoring constitue, pour la Tunisie, une source de croissance non négligeable pourvu que la Tunisie se lance dans le développement de l'infrastructure nécessaire et l'harmonisation du cadre réglementaire régissant cette activité.

L'activité de transport peut également gagner, en termes d'efficacité et de rentabilité, en intégrant, également, cette activité au sein de l'ALECA. Cette piste est possible en signant, d'abord et à l'instar du Maroc, un accord d'open Sky. Les retombées sur l'activité touristique seront significativement positives.

Au final et pour tirer plus grand parti du potentiel de ces différentes actions, il est dans l'intérêt de la Tunisie de renforcer ou de mettre en place les institutions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et partager les meilleures pratiques, notamment dans les réformes bancaires, la réforme fiscale et la libéralisation des mouvements de capitaux, en commençant- par l'adoption des normes européennes. Il est également nécessaire de coordonner et d'harmoniser les réformes économiques, institutionnelles et juridiques avec l'UE. Quoi qu'il en soit, il y a des gains mutuels à tirer de l'ALECA pour les deux parties et rien n'empêche de prévoir, comme pour les produits industriels, une période de transition et des programmes de mise a niveau.

III.9. Conclusions

L'ouverture extérieure est sans conteste l'orientation qui a conduit le dynamisme de la Tunisie depuis une vingtaine d'années, elle doit donc impérativement être poursuivie. Petite économie ouverte (les exportations plus les importations représentent 100% du PIB), la Tunisie y trouve des marchés indispensables pour que ses entreprises puissent grossir grâce aux économies d'échelle, de la technologie et des équipements de pointe grâce aux facilités d'importation, des facilités de mobilité pour sa jeunesse, des recettes liées aux services (tourisme notamment), des investissements directs étrangers et des transferts de revenus venant des expatriés. Cependant, aujourd'hui, cette ouverture a un certain nombre de caractéristiques dont certaines faiblesses qui nécessiteront une attention particulière.

La première est un déficit commercial important qui se creuse d'année en année avec toutes les régions en particulier l'Union Européenne (où le déficit tunisien est néanmoins moins important qu'avec le reste du monde). Cela signifie que dans la réalisation du produit potentiel, la demande extérieure nette ne joue pas son rôle. Cette situation doit évoluer en mettant en place une stratégie spécifique horizontale tournée vers la compétitivité internationale.

Celle-ci concerne, d'abord, le volume des exportations de marchandises qui sont l'objet d'une spécialisation trop poussée sur peu de produits et soumise à de fortes contraintes : la Tunisie s'est spécialisée dans le secteur du Textile, Habillement et Cuir (TCH), première industrie manufacturière, représentant à lui seul 38% de ses exportations totales, qui est confronté à la concurrence des pays asiatiques (Chine, Inde), mais aussi de la Turquie, du Maroc ou des pays de l'Europe de l'Est. La Tunisie qui disposait d'un avantage comparatif du fait de sa main d'œuvre bon marché a du mal à rivaliser avec ces pays dont l'avantage comparatif est identique voire supérieur. En outre, ce secteur souffre d'une demande mondiale régressive sur le bas de gamme, en particulier sur le marché de l'UE qui s'oriente plutôt vers le secteur habillement moyen et haut de gamme (bonneterie, textiles techniques etc,...). Malgré des progrès réalisés dans les industries mécaniques et électriques et certains services, les exportations ne suffisent pas à balancer les besoins en importations de produits de base et de biens de consommation durables. Les exportations agricoles se développent à un rythme insuffisant, en même temps qu'aucune politique de substitution aux importations de produits alimentaires (blé dur et surtout blé tendre) qui diminuerait la dépendance agroalimentaire, et favoriserait le développement rural n'est véritablement installée.

Par ailleurs, la Tunisie est plus spécialisée par produits que ses principaux concurrents (Maroc, Turquie par exemple), ce qui permet mal de gérer son portefeuille produits. L'on doit ajouter que la concentration géographique des échanges de la Tunisie (essentiellement vers les pays méridionaux de l'UE, à elles seules la France et l'Italie représentent 56% des exportations tunisiennes) la fait grandement dépendre de la croissance dans cette région qui, aujourd'hui, n'est pas un moteur dynamique de demande externe. A cela s'ajoute le fait que la Tunisie est dans un environnement commercial Sud-Sud où les échanges se développent mal. Cela lui interdit de bénéficier, ainsi que ses partenaires régionaux du dynamisme du marché Sud-Sud et renforce le système « Hub and spoke » organisé par le hub (le centre de la roue, l'Europe) sans véritable capacité à peser dans les négociations du spoke (les rayons). C'est évidemment cette position qui explique les accords asymétriques qui excluent les produits agricoles encore en cours aujourd'hui. Dès lors, il est clair que c'est par une diversification des productions liée à un développement industriel plus complexe et orienté sur un ensemble de marchés plus étendu, que le portefeuille de produits exportables sera moins dépendant de la conjoncture.

Celle-ci concerne, ensuite, la qualité des produits exportés qui peut s'apprécier au travers de leur prix et de leur contenu en technologie (les deux n'étant pas obligatoirement liés). Sur ces questions, la Tunisie a manifestement un potentiel de progrès important car, seulement 1% de ses exportations concernent des produits à niveau de sophistication élevée, ce qui la positionne derrière tous ses concurrents : Jordanie, Turquie, Egypte, Maroc.

Pour ce qui concerne les prix unitaires, c'est la qualité, la montée en gamme, le design, le marketing (on pense ici notamment au textile et à l'habillement, à l'huile d'olive, aux spiritueux) qui jouent avec des écarts considérables (c'est ainsi par exemple que le prix du litre d'huile d'olive peut varier entre 4 euros et 70 euros en France selon la labellisation). Dans le cadre des nouveaux accords avec l'UE (ALECA) la Tunisie doit être aidée à accéder aux normes européennes et s'initier dans tous les secteurs d'exportations aux labellisations diverses. D'une façon plus générale, les normes non tarifaires sur les marchés des pays développés se sont progressivement substituées aux tarifs comme barrières à l'entrée. C'est l'accès à ces normes par un artisanat de qualité, par de la formation dans le monde rural, par un rehaussement des formations techniques et professionnelles et par l'accueil de designers étrangers qui engendrera le plus directement des progrès. Quant au contenu en technologie des exportations qui a également progressé il sera favorisé par des incitations plus ciblées des investissements directs étrangers et par le développement de services « activités (non exclusivement sectoriels) » qui devraient pouvoir bénéficier des facilités off shores. Bien entendu, et nous rejoignons ici le chapitre précédent, ce rehaussement nécessite des progrès substantiels dans la mise en œuvre de l'économie de la connaissance.

La seconde, concerne la coordination de la stratégie d'ensemble : incitations aux investissements directs étrangers, efficacité des pôles technologiques, articulation du programme de mise à niveau (Man) avec la stratégie industrielle. Beaucoup d'incitations existent aujourd'hui en Tunisie qui pourraient être utilement prolongées à condition qu'elles soient mieux coordonnées. Notamment le programme Man dont l'un des objectifs était de soutenir les activités exportatrices au travers d'incitations à l'investissement, et qui a surtout bénéficié aux entreprises appartenant au secteur protégé. Par ailleurs, centré sur les résultats des entreprises, il ne sélectionnait pas les projets en fonction de leur caractère stratégique. Il est également critiqué car il a favorisé les investissements matériels au détriment des investissements immatériels dont la rentabilité est plus longue à apparaître.

De ce point de vue, une des clés de la réussite à l'export est que la Tunisie puisse retrouver la discipline qu'elle s'était imposée avant la révolution qui était une stricte similitude entre la croissance de la productivité du travail et la croissance du salaire. Dès qu'une déconnexion s'opère, généralement au profit du salaire, le déficit extérieur se creuse et on réduit l'ambition du désarmement tarifaire (ce qu'a fait la Tunisie en rehaussant ses droits de douane) et généralement le taux de change nominal de la monnaie nationale se déprécie sur le marché des changes rendant plus difficile le paiement des importations incompressibles. Un des points centraux est que la Tunisie puisse retrouver cet équilibre, chose qui, dans le contexte actuel, se fera de façon douce si celui-ci est atteint par une augmentation de la productivité. Là encore cela sera plus favorable si c'est la productivité totale des facteurs qui permet cette amélioration plutôt qu'une amélioration de la productivité du travail par substitution du capital au travail ou recherche prioritaire d'efficience allocative.

La troisième concerne l'environnement réglementaire de l'export, l'appui financier, les garanties offertes aux exportateurs et l'ensemble du système de négociation dont l'importance est désormais cruciale. Sur ces points, la Tunisie dispose des principaux outils (notamment du FGEAE pour l'assurance export et le FAMEX instrument d'aide au développement des exportations) mais pas de suffisamment de compétences pour le développement et le choix des marchés, l'évaluation des risques etc. Il en va de même pour les négociations commerciales qui sont devenues désormais un exercice qui réclame une haute technicité. Enfin, Les activités exportatrices de la Tunisie sont entravées par des problèmes liés au manque de transparence des procédures administratives aux frontières. La corruption et les problèmes logistiques qui en découlent découragent bien des entreprises de s'attaquer aux marchés mondiaux

Chapitre. IV : La nécessité de renforcement de la résilience macroéconomique et de l'inclusion financière

IV.1. Les schémas de pilotage et les cadres de résilience des politiques macroéconomiques

IV.1.1. Les modulations opposées du cadre de conduite de la politique monétaire pour la maîtrise de l'inflation

Le cadre de gestion de la politique monétaire a connu deux tendances quasiment opposées. Dans un premier objectif de gestion d'un déficit de liquidité du système bancaire et de relance de l'activité, la première, s'étant déroulée sur les deux premières phases de janvier 2011 à juin 2012, a emprunté une conduite totalement accommodante en désarmant les instruments de politique monétaire et contribué pour une certaine part à la reprise des tensions inflationnistes. La seconde, sur les deux phases suivantes depuis juillet 2012, a privilégié une politique monétaire active, au sens d'une politique graduellement restrictive, face à la chronique inflationniste, adossée à une meilleure coordination avec une politique budgétaire contracyclique.

Phase .1 : Une gestion de la crise de liquidité systémique du secteur bancaire, mais un désarmement béat de la politique monétaire

Au début de la période de transition, le système bancaire a été réellement confronté à des risques avérés de crise systémique de liquidité, en raison de la décélération sans précédent des facteurs autonomes (forte hausse des billets et monnaies en circulation, suscitée par le comportement de thésaurisation des ménages, en concomitance avec le repli des actifs nets sur l'étranger en relation avec la baisse des avoirs nets en devises), passant de 827 MDT en 2010 à (-2040 MDT) en 2011.

Tableau. 101 : Evolution des facteurs autonomes de la liquidité bancaire (*)

	Période d'avant révolution (2006-2010)						Période post- révolution
	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne	2011
Billets et monnaies en circulation	-3745	-4021	-4414	-4916	-5485	-4516	-6716
Solde net des Adm. Pub.	154	175	-22	-132	-240	-13	26
dont :							
Solde du compte courant du trésor	-428	-421	-542	-660	-663	-542	-540
Actifs nets sur l'étranger	5334	6974	8124	9859	10344	8127	7772
dont:							
Avoirs nets en devises	6799	8924	10264	12550	12963	10300	11098
Autres facteurs nets	-1662	-2795	-2588	-3221	-3586	-2771	-3122
Facteurs autonomes de la liquidité	81	333	1100	1590	1033	827	-2040

Source : Banque Centrale de Tunisie

La BCT a alors initié massivement une stratégie de détente (assouplissement) monétaire (monetary easing) durant toute l'année 2011. D'abord, au niveau du refinancement bancaire avec des injections massives de liquidité sur le marché monétaire (quantitative easing) à travers les mécanismes hebdomadaires d'appel d'offre⁶⁰. Ensuite, au niveau des baisses sans précédents (credit easing), à la fois, du taux directeur de 100 points de base globalement (en deux temps de 50 points de base chacune)⁶¹ et des réserves obligatoires de plus de 10% (de 12,5% à 2% sur les dépôts dont la durée est inférieure à 3 mois, de 1,5% à 0% sur les dépôts dont la durée est comprise entre 3 et 24 mois et de 1% à 0% sur les comptes spéciaux d'épargne)⁶².

Néanmoins, la focalisation de la politique monétaire sur la gestion des risques de resserrement de la liquidité bancaire a contribué de l'autre côté à la résurgence de tensions stagflationnistes. En fait, la stratégie de détente monétaire et le maintien d'un taux d'intérêt nominal à un niveau bas ne sont valables qu'en situation de trappe de la déflation, qui signifie en substance une baisse des prix ne générant pas une reprise de la demande de consommation et par conséquent un ralentissement de l'activité suite à une contraction de la demande interne. En d'autres termes, c'est exactement la modération des risques d'inflation qui autoriserait la banque centrale de relâcher et d'assouplir la politique monétaire par une réduction sans précédent du taux d'intérêt directeur.

En Tunisie, la situation qui a prévalu durant cette phase est tout à fait à l'opposé du contexte de trappe de la déflation précédemment explicité. Il s'agissait en priorité de répondre plutôt à une situation de stagflation et non de déflation, c'est-à-dire un contexte particulier de croissance faible voire un profil de récession technique, associé, au contraire, à un taux d'inflation élevée qui a même atteint en glissement annuel la barre de 4,5% en octobre 2011 (hausse figurant d'ailleurs comme l'augmentation mensuelle la plus élevée enregistrée en 2011). Aussi opportune que soit la stratégie de détente monétaire pour la gestion des risques de liquidité globale du système bancaire, elle s'est donc avérée inadéquate dans la relance de l'activité.

⁶⁰ D'ailleurs, les opérations cumulées de politique monétaire ont atteint de janvier 2011 à juillet 2012 plus de 6% du PIB.

⁶¹ Une première fois en juin 2011 de 4,5% à 4%, puis une seconde fois en septembre 2011 pour le ramener à 3,5%.

⁶² Avant la crise politique, la dernière mesure sur les réserves obligatoires fût décidée fin avril 2010 en ré-augmentant le taux de réserve de 2,5% pour le porter à 12,5% sur les encours de dépôts à vue, des autres sommes dues à la clientèle, des certificats de dépôts dont la durée initiale est inférieure à 3 mois et de l'insuffisance constatée pour le respect du ratio de liquidité au titre du mois considéré. En outre, la BCT a prévu de rémunérer au taux de 1% par an les dépôts additionnels constitués par les banques au titre de l'augmentation de la réserve obligatoire de 2,5%. Lors du conseil d'administration de février 2011, une baisse du taux de la réserve obligatoire de 2,5 points de pourcentage a été décidée sur l'encours des dépôts à vue (pour le ramener à 10%) et de 0,5 point sur l'encours des certificats de dépôts et des autres dépôts soumis à la réserve obligatoire. Le conseil de mars 2011 a, de nouveau, décidé de réduire le taux de la réserve obligatoire des banques de 5 points de pourcentage (pour le ramener à 5%) puis, en mai 2011, de le ramener à 2%.

En effet, l'output gap (ou l'écart de la production par rapport à son potentiel) est négatif depuis 2011⁶³, passant de +1,82 en 2010 à -2,31 et -1,95, respectivement en 2011 et 2012. A priori, une baisse signifiant une contraction de la demande agrégée et justifiant une relance par la demande de consommation. Néanmoins, une augmentation de 0,36 points est relevée entre 2011 et le troisième trimestre de 2012 (en glissement annuel), ce qui signifie globalement un comportement haussier de la demande agrégée et des risques de mouvements inflationnistes dus à la progression de la demande. Un resserrement de la politique monétaire était donc devenu impératif.

Phase. 2 : L'impact inflationniste des facteurs monétaires

En fait, les mesures de détente monétaire de la phase.1 ont produit un money gap autonome sur M3 assez important, avec une reprise des tensions inflationnistes à partir de la première moitié de l'année 2012. Le refinancement massif par la BCT du système bancaire au début de la période de transition l'était certes en réponse à la crise de liquidité globale des banques. Cependant, le resserrement de la liquidité bancaire a en même temps amplifié les coûts de ressources liés à la mobilisation des dépôts, du fait des tensions sur les taux d'intérêt des certificats de dépôts et des billets de trésorerie, notamment suite à la mesure prise par la BCT en début de l'année 2012 de plafonner les taux des dépôts à terme à TMM + 1%. En plus, la volatilité de l'environnement macroéconomique a exacerbé les difficultés de remboursement et une augmentation des impayés de la clientèle ce qui a nécessité des rééchelonnements de créances et un recours massif à la consolidation des crédits bancaires, augmentant ainsi les besoins de liquidité des banques.

Parallèlement, alors qu'une grande part de la liquidité bancaire fournie à cette période par la BCT via le dispositif des appels d'offre devait en principe être allouée à la couverture des risques non provisionnés associés aux prêts non recouvrables, la circulaire N°2011-04 autorisant les banques à un rééchelonnement de créances pour un volume estimé à fin avril 2012 à plus 5 milliards de dinars, soit 7,7% du PIB, ou près de 5% de plus du ratio global de créances classées, a permis aux banques de libérer des fonds alloués aux crédits à la consommation, ce qui a probablement été source aussi de reprise inflationniste.

Phase .3 : Le resserrement de la politique monétaire (monetary tightening) pour briser la chronique des tensions inflationnistes

A partir du mois d'août 2012, une série de mesures graduelles ont été initiées pour contenir les pressions inflationnistes, qui ont revêtu durant la dernière période un caractère global et structurel. En effet, le glissement annuel de l'indice général des prix s'est élevé à 5,6% en juillet contre 5,4% au cours du mois de juin 2012. En plus des facteurs monétaires, les tensions inflationnistes sont devenues inertielles (permanentes ou persistantes) durant cette période, avec des reprises imputables :

⁶³ Calculé à partir des écarts de la production réelle par rapport à sa valeur potentielle.

- à des facteurs conjoncturels : hausses des cours des matières premières et de l'énergie importée,
- à des facteurs devenus structurels de la demande interne : accroissement des prix des produits alimentaires en raison de la demande excédentaire sur le marché libyen et corrélativement à la contrebande des exportations agroalimentaires vers la Libye, les pratiques spéculatives anti-concurrentielles sur les marchés de gros et de détail, les dérapages et absences de contrôle sur les circuits de distribution et la prolifération de compartiments informels généralisés.
- corrélativement, à des risques de mouvements inflationnistes dus à la progression de la demande interne expliquée auparavant.
- à des effets de pass-through liés à l'inflation importée du fait de la dépréciation alarmante du taux de change effectif nominal du dinar, relativement à l'euro notamment. Une dynamique en fait incontournable face à l'ampleur de la détérioration du déficit commercial et courant depuis le début de la transition, du fait de l'effet limité du taux de change sur la compétitivité des exportations dans un contexte ayant coïncidé avec une situation de récession dans la zone euro, mais conjuguée aussi par ailleurs à certaines pratiques spéculatives sur le marché des changes interbancaire⁶⁴.
- à des facteurs exogènes (incertitudes sur le climat des affaires, réglementaire et d'investissement notamment).
- à la spirale prix - salaires du fait des augmentations successives des salaires suite aux revendications syndicales durant la période de transition.

Tableau. 102 : Décomposition des déterminants de l'inflation

	En %	Taux d'inflation (a)
Facteurs exogènes	+26.78%	1.49%
Inflation héritée	+46.71%	2.61%
Output gap	+5.12%	0.28%
Effet pass-through	+13.91%	0.77%
<i>Effet change</i>	+8.09%	0.45%
<i>Inflation importée</i>	+5.82%	0.32%
Autres canaux monétaires	+9.94%	0.55%
<i>Crédits bancaires</i>	+6.59%	0.36%
<i>Money gap autonome sur M3 (à partir de la base monétaire ajustée)</i>	+3.35%	0.19%
Taux d'intérêt	-2.46%	-0.13%
Total	100%	5.6% (b)

Source : Mouley, S (2013)

(a) En termes de moyenne annuelle

(b) En moyenne au terme de l'année 2012

C'est ainsi que le conseil d'administration de la BCT a d'abord décidé à la fin du mois d'août 2012 de relever de 25 points de base le taux d'intérêt directeur, pour le porter à 3,75%. En glissement annuel, l'indice général des prix à la consommation a connu par la suite une évolution stationnaire pour s'établir à 5,7% au mois de septembre, 5,3% au terme du mois d'octobre, 5,5% au mois de novembre et 5,9% en décembre 2012⁶⁵.

⁶⁴ Voir plus loin.

⁶⁵ Gravitant à 6% en janvier 2013, il s'est rétabli à 5,8% à fin février 2013 en relation avec les soldes d'hiver.

D'une manière générale, et en moyenne annuelle, le taux d'inflation a atteint 5,6% en 2012 contre 3,5% enregistré en 2011, en relation principalement avec la hausse des prix de tous les groupes de produits, et en particulier les produits alimentaires dont les prix ont augmenté de 8,4% à la fin de l'année précédente.

C'est dire que le premier ajustement du taux directeur était encore insuffisant au vu des retards et délais d'ajustement connus sur l'inflation. Aussi, et dans un deuxième temps, le conseil d'administration du mois de mars 2013 a ensuite initié une série de mesures complémentaires en ajustant une seconde fois à la hausse le taux d'intérêt directeur de 25 points de base pour le porter à 4% tout en décidant le déplaçonnement du taux de rémunération des dépôts à terme, le relèvement du taux minimum de rémunération de l'épargne et l'assouplissement graduel des mesures exceptionnelles transitoires prises en octobre 2012 portant sur la rationalisation des crédits à la consommation par la réduction du taux de la réserve obligatoire y afférent⁶⁶.

Ces modulations impératives de la politique monétaire ont été imposées par les spécificités intrinsèques des délais de transmission des impulsions de politique monétaire sur l'inflation en Tunisie. Seuls les canaux monétaires (crédits bancaires, taux de change et taux d'intérêt) étant en fait opératoires, il est particulièrement relevé que le canal du taux d'intérêt directeur (taux d'appel d'offre) demeure parfois neutre voire inélastique s'il n'est pas accompagné par une action à la hausse sur le taux moyen du marché monétaire (TMM). Or, la lecture de l'évolution du taux d'intérêt interbancaire moyen montre qu'il s'est situé à 4,25% en février 2013, contre 4,14% en janvier 2013 et 4,10% en décembre 2012, convergeant en fait et même dépassant le taux de la facilité de prêt fixé auparavant à 4,25%. Ceci s'est traduit globalement par un TMM supérieur de fait à l'ancien taux directeur (3.75%) d'une moyenne de 50 points de base.

C'est à ce titre que la BCT a d'abord répercuté, lors de son conseil d'administration de février 2013, totalement l'écart net moyen de 50 points de base sur le corridor des taux de facilités permanentes de prêts et de dépôt. C'est ainsi que les taux des facilités permanentes ont été modifiés de sorte que la facilité de prêts à 24 heures aux banques est assortie d'un taux d'intérêt égal au taux directeur de la BCT (3,75%) majoré d'une marge de 75 points de base (soit 4,50% l'an au lieu de 4,25% auparavant). En revanche, la facilité de dépôt à 24 heures est assortie d'un taux d'intérêt égal au taux directeur de la BCT minoré d'une marge de 25 points de base, soit 3,50% l'an (corridor asymétrique).

⁶⁶ En ramenant le ratio de réserves obligatoires de 50% sur toute augmentation de l'encours des crédits à la consommation, institué en septembre 2012, à 30% à partir d'avril 2013.

Si bien que cette mesure a été favorable à l'ajustement à la hausse du TMM, elle a été complétée en mars 2013, à titre d'effet de signal et d'anticipation, par une deuxième hausse du taux directeur de 25 points de base pour le porter à 4%. Ce resserrement monétaire (monetary tightening) est d'autant plus opportun qu'il ne servait plus à rien à cette période de relancer la croissance par une reprise de la demande de consommation via la politique monétaire en situation de tensions inflationnistes. Une politique budgétaire contracyclique étant beaucoup plus efficace dans pareilles circonstances.

Par ailleurs, la décision d'ajustement à la hausse du taux d'intérêt directeur s'est en fait accompagnée d'une série de mesures complémentaires, en décidant l'assouplissement graduel des mesures prises en octobre 2012 portant sur la rationalisation des crédits à la consommation par la réduction du taux de la réserve obligatoire y afférents de 50% à 30%, le déplaçonnement du taux de rémunération des dépôts à terme au-delà de la norme de TMM + 1% et le relèvement du taux minimum de rémunération de l'épargne à 2,75% contre 2,5% auparavant autorisé.

Cette dernière mesure ne manquera pas d'agir positivement sur la structure des ressources du système bancaire. En effet, elle permettra de renforcer la capacité des banques à attirer des ressources stables, et surtout de contrecarrer les surenchères qu'elles pratiquaient auparavant sur les dépôts des institutionnels, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie, sources de coûts de ressources élevés. D'ailleurs, dans le même ordre d'idées, l'autre décision de déplaçonnement des taux des dépôts à terme au-delà de la norme ancienne de TMM + 1% permettra, d'une part, de réduire les tensions sur les taux d'intérêt des certificats de dépôts et des billets de trésorerie, et d'autre part, de réduire le déficit structurel de l'épargne par rapport à l'investissement.

En décembre 2013, la BCT a procédé à un réajustement de ses taux d'intervention sur le marché monétaire par l'augmentation du taux d'intérêt directeur de 50 points de base, pour le porter de 4% à 4,5%, et le retour à un corridor symétrique resserré de 25 points de base pour les facilités de dépôt et de prêt. Il a en outre été décidé de réduire le taux de la réserve obligatoire des banques de 2% à 1% et le relèvement du taux minimum de rémunération de l'épargne à 3,50% contre 2,75% auparavant.

Phase .4 : Une nouvelle gestion du dispositif de refinancement bancaire

Après une courte période de détente avec une baisse du taux d'inflation, passant en glissement annuel de 5,8% en janvier 2014 à 5,6% en février 2014 pour se situer à 5% en mars 2014, sous l'effet de l'évolution modérée de l'inflation de base (hors prix des produits encadrés et frais), la tendance s'est diamétralement inversée en marquant une nette reprise des tensions inflationnistes. C'est ainsi que l'indice général des prix à la consommation a poursuivi sa hausse en mai 2014 pour atteindre 5,4% en glissement annuel contre 5,2% en avril, sous l'effet de l'accélération du rythme d'évolution des prix des produits alimentaires frais et, à un degré moindre, des produits manufacturiers et des services. Dans ce cadre, la BCT a décidé en juin 2014 de relever de nouveau le taux d'intérêt directeur de 25 points de base pour le porter à 4,75%.

Dans le même temps, bien que la BCT ait abandonnée graduellement la politique du full allotment (qui consiste à refinancer la totalité des besoins de liquidité des banques), en re-calibrant ses opérations de refinancement sur la base de ses propres prévisions des besoins de liquidité des banques, elle n'a pas encore entamé une stratégie séquentielle de sortie des mesures non conventionnelles, en poursuivant le renflouement des billets et monnaie en circulation au secteur bancaire face à des difficultés de consolidation des actifs nets sur l'étranger et en particulier des avoirs nets en devises. En la matière, le déficit récurrent de liquidité du système bancaire s'est accompagné de certaines imperfections des modes de gestion des volumes de refinancement.

En effet, face à l'ampleur du refinancement, les opérations d'appel d'offre hebdomadaire continuent de s'adresser unilatéralement aussi bien aux banques en situation de déficit qu'à celles en situation d'excédent en position de liquidité globale⁶⁷. Pour contourner cette situation, et dans le cadre de sa qualité de prêteur de dernier ressort, la BCT a entamé en juin 2014 la mise en place d'un dispositif de facilité de liquidité d'urgence destinée uniquement aux banques solvables mais temporairement illiquides, accompagnée de l'instauration d'un dispositif de décote de garanties⁶⁸ pour les créances éligibles aux opérations de refinancement, lui permettant ainsi de réduire ses injections massives de liquidité souvent à l'origine d'opérations de carry trade par les banques.

IV.1.2. Des avancées dans la mise en place du ciblage formel de l'inflation, mais des déficits de conformité macroprudentielle

Il s'agit en particulier des retards accumulés en matière de conformité aux récentes normes du conseil de stabilité financière pour la solidité du système financier et de la mise en place des dispositifs de régulation macroprudentielle, s'agissant, comme souligné auparavant, d'instruments de lutte contre le biais procyclique des banques et de détection avancée des risques systémiques. A ce titre, et en matière de dispositifs de sécurité, les autorités monétaires ne disposent pas encore d'un dispositif de sécurité institutionnalisé, tels qu'une fonction de prêteur en dernier ressort (PDR) en cas de crise systémique ou un système de garantie et d'assurance des dépôts pouvant limiter les effets d'aléa moral⁶⁹.

⁶⁷ Dans ce cadre, la BCT ne distingue pas sa fonction de prêteur de dernier ressort de ses opérations monétaires.

⁶⁸ La BCT admet comme collatéraux éligibles des titres publics et certaines catégories de créances productives à leur valeur faciale (et non de marché) sans décote et sans une véritable stratégie sectorielle. C'est ainsi que les crédits au secteur tourisme sont acceptés alors que les crédits hypothécaires immobiliers ne le sont pas, quand bien même ils sont de meilleure qualité. A ce titre, et compte tenu du niveau élevé de refinancement, la BCT envisage d'instaurer un plancher de 40% de refinancement bancaire garanti par des titres publics.

⁶⁹ En outre, aucun mécanisme de gestion et/ou de simulation de crises de liquidité n'existe. La Banque Mondiale a pourtant invité les autorités monétaires et financières (BCT et Ministère des Finances) à adhérer à un récent programme de conduite d'exercices de simulation de crises financières

Il en est de même de la non conformité matérielle à plusieurs critères ou pré-requis techniques et institutionnels d'un cadre formel de ciblage de l'inflation. Bien que la BCT ait adopté un cadre opérationnel de politique monétaire privilégiant un dispositif graduel de ciblage implicite, certains retards de conformité demeurent perceptibles au niveau des principaux éléments constitutifs du ciblage formel de l'inflation. Le tableau suivant établi par Mouley, S (2013)⁷⁰ en recense les principales composantes:

⁷⁰ Mouley, S (2013)., Monetary policy and central banking independence, in, Monetary policies, banking systems, regulatory convergence, efficiency and growth in the Mediterranean, Mouley. S and Ayadi. R, Palgrave - Mac Millan, London UK.

Eléments constitutifs	Degrés de conformité			
	Afrique du nord			Autres
	Tunisie	Maroc	Egypte	Turquie
1. Eléments institutionnels				
Mandat faisant de la stabilité des prix l'objectif prioritaire de la banque centrale	Elevée	Elevée	Elevée	Elevée
Autonomie <i>de facto</i> - versus - autonomie <i>de jure</i> de la banque centrale	Elevée	Elevée	Intermédiaire	Elevée
Redevabilité, obligation de rendre compte (accountability) et transparence de la politique monétaire	Elevée	Elevée	Intermédiaire	Elevée
2. Eléments opérationnels				
2.1. Stabilité du cadre macroéconomique				
Absence de dominance budgétaire (fiscale)	Intermédiaire	Elevée	Intermédiaire	Elevée
Robustesse de la position extérieure	Intermédiaire	Elevée	Faible	Elevée
2.2. Stabilité et efficacité du système financier				
Efficience du marché financier	Faible	Elevée	Intermédiaire	Elevée
Efficience du marché monétaire	Intermédiaire	Elevée	Intermédiaire	Elevée
Efficience du marché des changes	Intermédiaire	Elevée	Elevée	Elevée
Stabilité et efficacité du système bancaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Elevée
2.3. Efficacité du cadre opérationnel				
Efficacité des opérations monétaires et de change de la banque centrale	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Elevée
Efficacité du canal de transmission de la politique monétaire par le taux d'intérêt	Intermédiaire	Elevée	Intermédiaire	Elevée
3. Eléments techniques				
3.1. Infrastructures nécessaires au ciblage de l'inflation				
Disposer d'une mesure de la cible d'inflation	Faible	Elevée	Intermédiaire	Elevée
Définition de la cible d'inflation et de son échéance	Faible	Elevée	Intermédiaire	Elevée
Indicateurs avancés de l'inflation	Intermédiaire	Elevée	Elevée	Elevée
Maîtrise de l'outillage technique en matière de prévisions de l'inflation	Elevée	Elevée	Elevée	Elevée
3.2. Stratégies de communication				
Publication de rapports périodiques sur l'inflation	Faible	Elevée	Elevée	Elevée
Publication de rapports périodiques sur la politique monétaire	Faible	Elevée	Elevée	Elevée
Publication de rapports périodiques sur la supervision bancaire	Intermédiaire	Faible	Faible	Elevée
4. Eléments organisationnels				
Capacités analytiques bien établies	Elevée	Elevée	Elevée	Elevée
Transparence du processus de prise de décision	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Elevée

Source: Mouley, S (2013)

IV.1.3. Impact du déplaçonnement des taux d'intérêt effectifs sur l'efficacité des canaux de transmission de la politique monétaire.

La tarification des services bancaires et la détermination des taux d'intérêt

Les autorités monétaires ont procédé à une libéralisation partielle des conditions créditrices. C'est ainsi que les taux d'intérêt créditeurs sont librement fixés par les banques à l'exception de certaines catégories de dépôts⁷¹. En particulier, le taux de rémunération des comptes spéciaux d'épargne (TRE) ouverts auprès des banques ou du CEP a été libéré depuis le 1er avril 2008⁷². Toutefois, il ne peut pas être inférieur à 3,25% en vertu de l'article 36 de la circulaire de la BCT aux banques N°91-22 du 17 décembre 1991 tel que modifié par l'article 4 de la circulaire aux banques N°2013-04 du 28 mars 2013 et par l'article 36 (alinéa premier nouveau) de la circulaire aux banques N°2013-18 du 27 décembre 2013.

En d'autres termes, les plafonds sur les taux créditeurs pour les maturités supérieures à un an, qui avaient été introduits en décembre 2011, ont été éliminés pour permettre une allocation plus efficace du capital et faciliter davantage le développement du marché interbancaire. La BCT a en effet décidé au mois de mars 2013 le déplaçonnement du taux de rémunération des dépôts à terme au-delà de la norme de TMM + 1%. Cette mesure a été accompagnée par le relèvement du taux minimum de rémunération de l'épargne à 2,75% contre 2,5% auparavant autorisé. En décembre 2013, la BCT a procédé au relèvement du taux minimum de rémunération de l'épargne à 3,25% contre 2,75% auparavant⁷³.

En revanche, la libéralisation des conditions débitrices demeure sujette à la réglementation des taux d'intérêt excessifs. La réglementation des conditions débitrices est régie par la circulaire de la BCT N°91-22 du 17 décembre 1991 ainsi que l'ensemble des circulaires ultérieures qui l'ont modifiée ou complétée et notamment les circulaires aux banques N°96-15 du 29 novembre 1996, N°2001-14 du 26 juillet 2001 et N°2004-02 du 26 mai 2004.

⁷¹ C'est ainsi que le taux d'intérêt applicable aux comptes à vue et à tout dépôt ou placement en dinar d'une durée inférieure à 3 mois est plafonné à 2%, le taux d'intérêt appliqué aux dépôts en dinars convertibles des personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger est fixé à un minimum égal au taux moyen du marché monétaire diminué de deux points de pourcentage, alors que le taux pratiqué par la Banque de l'Habitat pour les détenteurs de livret d'épargne-logement est fixé à 4,25%.

⁷² A partir du 1er avril 2008 et en application de la circulaire de la BCT aux banques n°2008-03 du 4 février 2008, les banques fixent librement le taux d'intérêt annuel à appliquer aux comptes spéciaux d'épargne. Toutefois, ce taux ne peut, en aucun cas, être inférieur au taux de rémunération de l'épargne (TRE). Le taux de rémunération de l'épargne (TRE) était auparavant limité au taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) minoré de deux points de pourcentage.

⁷³ Tout en réduisant les marges bancaires des banques, ces dernières mesures tendront néanmoins à accroître la dépendance des banques au refinancement de l'institut d'émission. Dans le même temps, tant que le taux d'inflation est plus élevé, le taux réel de rémunération de l'épargne demeure négatif et encore dissuasif, confrontant les banques à des pressions de liquidité. Des effets d'incitation adverse continuent de se produire en canalisant l'épargne vers les actifs réels voire vers les devises étrangères.

En particulier, la libéralisation graduelle des conditions débitrices⁷⁴ a abouti à la libre fixation par les banques des taux d'intérêts débiteurs appliqués à toutes les formes de crédit quelle qu'en soit la maturité, majorés des commissions de péréquation de change et de garantie⁷⁵, sauf ceux appliqués par la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) et la Banque de l'Habitat⁷⁶. Néanmoins, la réglementation actuelle des conditions de banques ne consacre pas encore une libéralisation parfaite des conditions débitrices pour les crédits aux secteurs productifs et aux particuliers, puisque les taux d'intérêts débiteurs appliqués à toutes les formes de crédit quelle qu'en soit la maturité demeurent régis par la réglementation des taux d'intérêt excessifs communiqués régulièrement par arrêtés du ministère des finances.

La réglementation des taux d'intérêt excessifs est régie par la loi N°99-64 du 15 juillet 1999⁷⁷, telle que modifiée et complétée par la loi N°2008-56 du 4 août 2008, et notamment par son paragraphe premier de l'article.1 qui stipule qu'un prêt consenti à un taux d'intérêt excessif (TEX) est tout prêt conventionnel consenti à un taux d'intérêt effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du cinquième⁷⁸ (plus du tiers auparavant⁷⁹) le taux d'intérêt effectif moyen (TEM) pratiqué au cours du semestre précédent par les banques et les établissements financiers pour des opérations de même nature. Les modalités de calcul du TEG et du TEM sont fixées par le décret N°2000-462 du 21 février 2000. Pour chaque catégorie de crédits accordés, un TEG semestriel est déterminé actuariellement par la BCT en tenant compte, en plus des intérêts, des frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directes ou indirectes intervenus dans l'octroi des prêts. Le TEM semestriel est déterminé par la moyenne arithmétique simple des TEG observé durant le même semestre et utilisé au cours du semestre suivant pour la détermination du taux d'intérêt excessif.

L'évolution semestrielle comparée des taux moyens du marché monétaire (TMMM) correspondants aux taux effectifs semestriels moyens (TEMM) et excessifs (TEXM) est donnée dans le graphique.1 pour l'ensemble des crédits bancaires et dans les graphiques.2 par nature d'encours de crédits⁸⁰ comme suit :

⁷⁴ La circulaire n°86-42 du 1^{er} décembre 1986 a d'abord introduit un système de libéralisation partielle des taux débiteurs dans une marge de 3% autour du taux du marché monétaire, à l'exception de ceux applicables aux crédits accordés aux activités prioritaires.

⁷⁵ Déjà prévues par la circulaire de la BCT aux banques n° 85-25 du 2 juillet 1985 telle que modifiée par la circulaire de la BCT aux banques n°88-27 du 15 novembre 1988.

⁷⁶ Le taux appliqué en matière d'octroi des crédits pour les logements au profit des ménages disposant de livrets d'épargne-logement est de 5,75%.

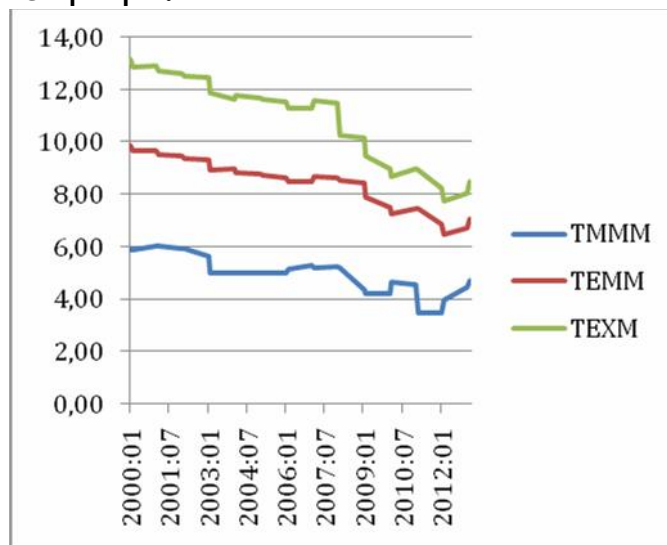
⁷⁷ cf. <http://www.jurisitetunisie.com>

⁷⁸ Du second semestre 2008 jusqu'à présent.

⁷⁹ Du premier semestre 2000 au premier semestre 2008.

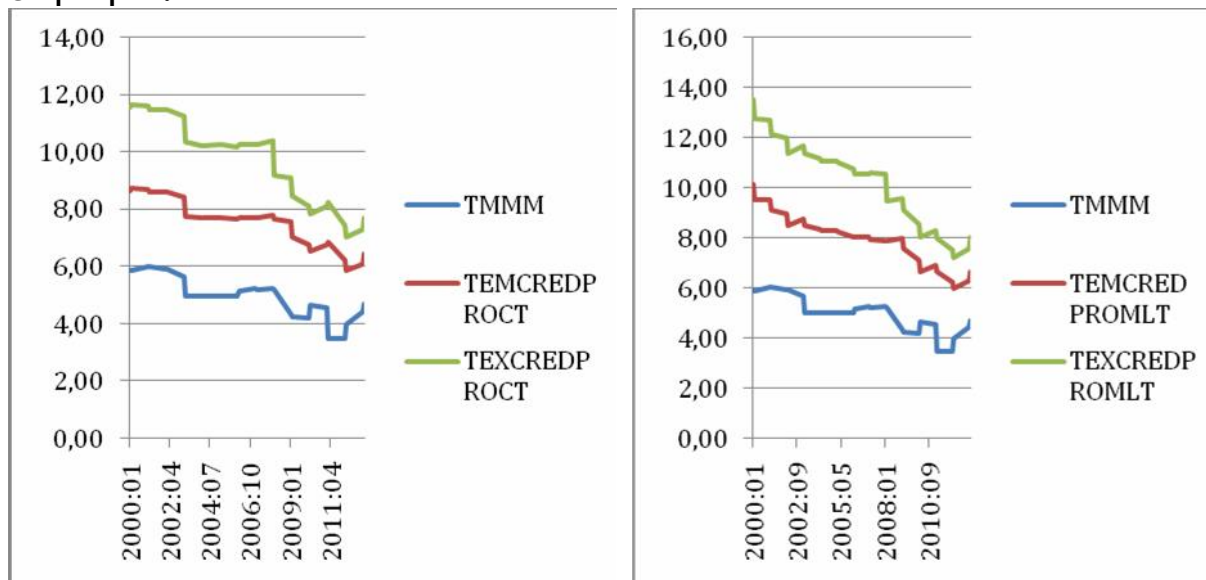
⁸⁰ Crédits professionnels à court terme - découverts non compris (CREDPROCT) et à moyen-long terme (CREDPROMLT), crédits particuliers à la consommation (CREDCONS) et au logement (CREDLOG). Il n'a pas été tenu compte des autres crédits dont, en particulier, les découverts matérialisés ou non par des effets, le leasing mobilier et immobilier et les crédits universitaires.

Graphique.103

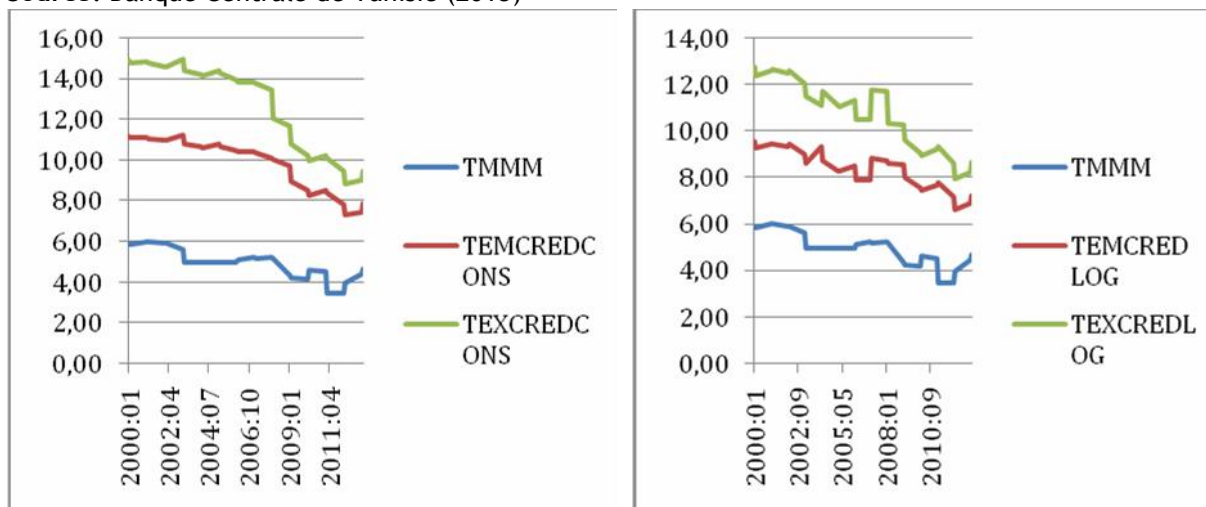


Source: Banque Centrale de Tunisie (2013)

Graphiques.104



Source: Banque Centrale de Tunisie (2013)



Source: Banque Centrale de Tunisie (2013)

Il en ressort que les taux effectifs moyens (et leurs correspondants en taux excessifs) par nature de crédit sont nettement plus élevés pour les entreprises en matière de crédit à moyen et long terme, et pour les particuliers, en matière de crédits à la consommation. En raison du caractère excessifs des coûts d'emprunts à moyens et long terme, le premier constat explique d'ailleurs qu'en dépit de la surbancairisation du système de financement en Tunisie⁸¹, les concours bancaires aux secteurs productifs sont limités à des crédits de court terme⁸².

Une réglementation source d'obstacles à l'accès aux sources de financement bancaire

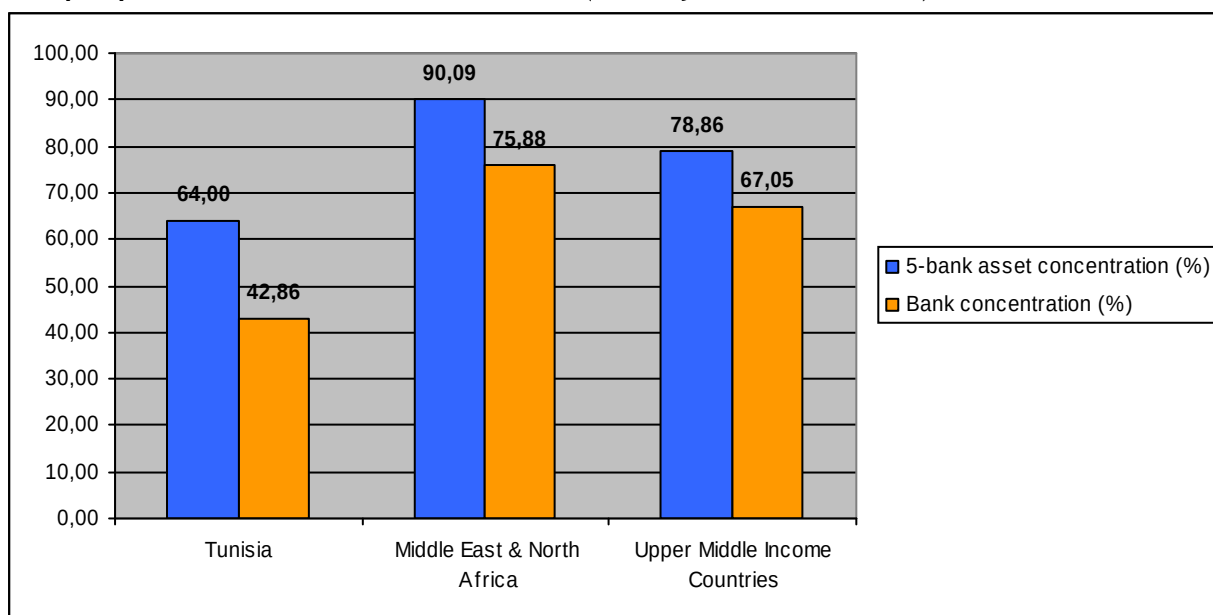
Le dispositif réglementaire relatif aux seuils des taux d'intérêt excessifs auxquels les établissements de crédit sont assujettis a été initialement prévu en guise de protection des emprunteurs bancaires contre tout excès au niveau des conditions de financement, et contre des comportements potentiels de concurrence déloyale entre les banques. Néanmoins, les plafonds imposés des taux d'usure restreignent artificiellement la concurrence bancaire, constituent des obstacles à l'accès aux sources de financement bancaire et surtout ne sont pas de nature à inciter les banques à mieux tarifier leurs crédits en fonction de niveaux de risques différenciés (par nature d'emprunteurs et par maturité). Ce dernier constat explique d'ailleurs les raisons pour lesquelles les banques tunisiennes se concurrencent pour un pool limité de clientèle (faible risque et forts collatéraux).

En effet, relativement aux comparateurs régionaux et émergents, le système bancaire accuse aussi une plus faible concentration moyenne du crédit bancaire, mesurée par le ratio des expositions majeures au total des capitaux propres, ce qui signifie une plus faible diversification relative du risque (graphique.3). En particulier, le dispositif actuel tend à exclure des entreprises viables, notamment des PME-PMI qui présentent des projets profitables mais sans collatéraux adéquats, et aussi à réduire les encours de crédits à moyen et long terme au profit de crédits à court terme du fait d'une tarification devenant plus ou moins identique pour des maturités pourtant différentes.

⁸¹ En effet, relativement aux autres outils de financement non bancaire (factoring, leasing, marché boursier, capital-risque), qui jouent un rôle mineur, le financement bancaire représente quasiment la source privilégiée de levée de fonds pour les entreprises.

⁸² L'analyse de la ventilation par maturité de l'encours des crédits octroyés aux secteurs productifs durant la dernière période dénote en effet de la prépondérance des crédits de court terme (65,1% dans l'industrie et 50,5% dans les services) au détriment de ceux de moyen et long terme (34,9% dans l'industrie et 49,5% dans les services).

Graphique.105 : Concentration bancaire (% - Moyenne 2007-2012)



Source: Financial Access Surveys - IMF (2013)

L'effet contingent des instruments de la politique monétaire et la régulation par les marges bancaires

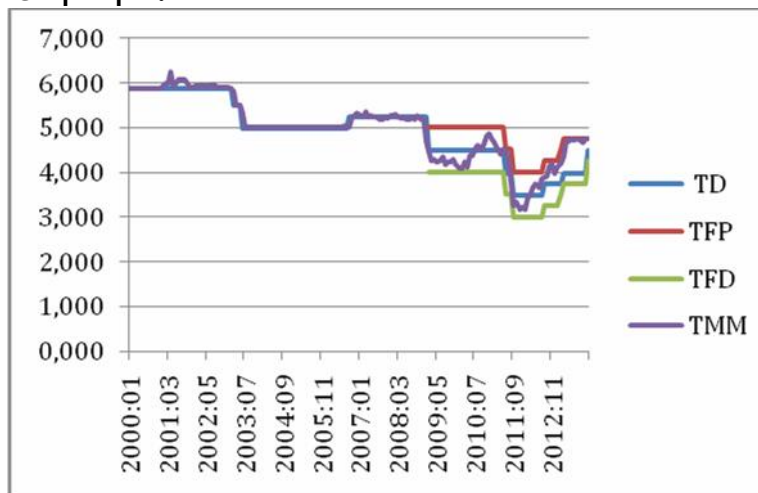
En vertu de la circulaire de la BCT aux établissements de crédit n°2009-07 du 19 février 2009, deux nouveaux instruments du marché monétaire ont été introduits. Il s'agit des facilités permanentes de prêt⁸³ et de dépôt à 24 heures prises à l'initiative des banques et leur permettant de couvrir leurs besoins ou placer leurs excédents temporaires de liquidité. L'évolution de ces deux instruments a connu trois phases :

(i) Dans une première phase, à partir du mois de février 2009, un corridor symétrique de 100 points de base a été initialement instauré de sorte que la facilité de prêt est assortie d'un taux d'intérêt (TFP) égal au taux directeur (TD) de la BCT majoré d'une marge de 50 points de base. En revanche, la facilité de dépôt est rémunérée à un taux d'intérêt (TFD) égal aux taux directeur de la BCT minoré d'une marge de 50 points de base, (ii) Dans une deuxième phase, à partir du mois de février 2013, le corridor de 100 points de base est devenu asymétrique avec un taux d'intérêt de la facilité de prêt égal au taux directeur de la BCT majoré d'une marge de 75 points de base, et une facilité de dépôt rémunérée à un taux égal aux taux directeur de la BCT minoré d'une marge de 25 points de base, (iii) Enfin, dans une troisième phase, à partir du mois de décembre 2013, la BCT a réinstauré un corridor symétrique rétréci à seulement 50 points de base avec un taux d'intérêt de la facilité de prêt égal au taux directeur de la BCT majoré d'une marge de 25 points de base, et une facilité de dépôt rémunérée à un taux égal au taux directeur de la BCT minoré d'une marge de 25 points de base.

⁸³ La facilité de prêt à 24 heures est effectuée contre mise en pension d'effets publics, de créances ou de valeurs sur les entreprises et les particuliers.

L'évolution comparée de ces instruments de politique monétaire durant la dernière période dénote d'une indexation ou une quasi-convergence du taux du marché monétaire (TMM) au taux de facilité de prêt. En d'autres termes, une baisse (respectivement une hausse) du taux directeur synonyme de politique monétaire restrictive conduit à une baisse simultanée (respectivement une hausse) du taux de facilité de prêt et, en conséquence, une baisse (respectivement une hausse) du TMM (graphique.106).

Graphique.106



Source: Banque Centrale de Tunisie (2013)

C'est d'ailleurs sous l'effet de la baisse du taux directeur de la BCT de 100 points de base au début de la période de transition que le TMM a connu une baisse qui s'est généralisée, mais de manière moins prononcée, aux taux d'intérêt effectifs moyens appliqués par les banques pour les différentes catégories de crédit par suite de l'adoption par les banques d'une politique de tarification visant à compenser la baisse des taux de référence par une augmentation des marges. D'ailleurs, les marges nettes moyennes d'intérêt sur les crédits bancaires (toutes maturités confondues) en Tunisie figurent parmi les plus élevées des pays comparateurs de la région MENA (Tableau.103):

Tableau.103

	Tunisie		MENA	
	2007-2010	2011-2012	2007-2010	2011-2012
Marge d'intérêt nette bancaire (%)	3,28	2,84	2,86	2,13

Source: World DataBank, Global Financial Development, World Bank (2013)

Les impacts du déplafonnement sur les canaux de transmission de la politique monétaire

Des simulations de scénarios de déplafonnement ont été menées⁸⁴ pour évaluer leurs impacts prospectifs sur les canaux de transmission de la politique monétaire, et en particulier, sur l'efficacité du canal du taux d'intérêt. Pour effectuer cet exercice, on a recouru à un modèle de simulation conditionnelle particulier qui revient en fait à comparer une situation contrefactuelle à une situation de référence. Par rapport au scénario de référence ou historique de maintien du plafond actuel de 20%, le scénario opposé de déplafonnement total ou d'abondant du plafonnement, bien que générant une légère reprise inflationniste, induirait un meilleur lissage du taux du marché monétaire, un meilleur ancrage des anticipations, tout en permettant à la BCT la stabilisation du taux d'inflation autour d'une cible de 5% à condition de mieux contrôler ses instruments et autres indicateurs avancés. De plus, une meilleure contribution des concours de crédits bancaires à l'économie est déduite. D'ailleurs, la suppression pure et simple des plafonds pour les encours de crédits professionnels aux grandes et moyennes entreprises s'impose.

Toutefois, il faut préciser que l'impact positif du déplafonnement total sur l'efficacité de la politique monétaire dans un régime de ciblage de l'inflation, demeure tributaire de la satisfaction par la BCT des autres conditions nécessaires à cette transition. En effet, outre l'institution des instruments des facilités de prêt et de dépôt qui ont vraisemblablement induit une meilleure fluctuation du taux du marché monétaire et le développement du facteur anticipation chez les établissements de crédit, ou la modernisation des systèmes de paiement à travers la mise en place d'un système de règlement brut des grands montants en temps réel (RTGS) permettant aux banques d'améliorer la gestion et la prévision de leur trésorerie, l'action de la BCT devra s'accompagner d'autres pré-requis techniques et institutionnels, et notamment (i) l'efficacité, le développement et l'approfondissement des marchés de capitaux, (ii) le renforcement de la solidité du système bancaire, (iii) l'amélioration de la politique de communication et de transparence de la politique monétaire, et surtout (iv) la confection d'indicateurs avancés performants de la conjoncture économique à même de mieux évaluer le risque systémique adossé à l'activité bancaire.

IV.1.4. La politique fiscale et les cadres de soutenabilité des finances publiques

Les contraintes d'équilibre du budget de l'Etat durant la transition

L'examen de l'évolution des équilibres du budget de l'Etat montre à quel point les précédents gouvernements ont recouru massivement aux emprunts externes dans le financement des dépenses de fonctionnement et de développement dans la période de transition. Depuis 2011, les ressources cumulées d'emprunts externes introduites dans les lois de finances ont atteint 14812,2 MDT (Tableau. 103).

⁸⁴ cf. Mouley, S (2014).

Tableau. 103 : Equilibres du budget de l'Etat (en Millions de DT : MDT)

	2010	2011	2012	2013 (*)	2014
Ressources propres et dons	14822,5	16753,0	18504,0	20545,0	20287,0
Recettes fiscales	12698,7	13630,0	14864,0	16600,0	17897,0
Recettes non fiscales	2123,8	3123,0	3640,0	3945,0	2390,0
Ressources d'emprunts	1860,0	3731,0	4764,2	6110,0	7840,0
(Emprunts internes)	(635,0)	(1335,0)	(1518,0)	(2280,0)	(2500,0)
(Emprunts externes)	(1225,0)	(2396,0)	(3246,2)	(3830,0)	(5340,0)
Ressources de trésorerie	1202,0	265,6	-10,0	826,0	-
Total ressources	17884,5	20749,6	23258,2	27481,0	28127,0
(Indice de finances publiques) (**)	(82,8%)	(80,7%)	(79,5%)	(74,7%)	(72,1%)
Dépenses hors principal	15419,3	18332,7	20407,0	24476,0	24925,0
Dépenses de fonctionnement	10001,0	12502,2	14630,0	17996,0	17752,0
(Rémunérations publiques et divers)	(7626,0)	(8571,0)	(9633,0)	(10777,0)	(11606,0)
(Compensation)	(1500,0)	(2869,2)	(3624,0)	(5514,0)	(4294,0)
(Autres interventions)	(875,0)	(1062,0)	(1373,0)	(1550,0)	(1556,0)
(Dépenses imprévues)	(-)	(-)	(-)	(155,0)	(296,0)
Dépenses d'Equipement	4302,0	4729,4	4766,0	4800,0	5600,0
(Développement)					
Intérêts de la dette	1152,0	1190,1	1272,0	1440,0	1475,0
Prêts nets du trésor	-35,7	-89,0	-261,0	240,0	100,0
Amortissement du principal	2465,2	2416,9	2851,2	3005,0	3200,0
Total dépenses	17884,5	20749,6	23258,2	27481,0	28127,0

Sources : Budgets de l'Etat (2010-2014) et Budgets Economiques (2010-2013), Ministère des Finances (2014).

(*) Loi de finances complémentaire 2013

(**) Ratio des ressources propres par rapport aux ressources totales (norme : 85%)

En raison du grippage des principaux moteurs de la croissance (demande extérieure et investissement privé domestique), la loi de finance de 2013 a consacré l'impulsion de la demande interne (consommations privée et publique) par une politique budgétaire expansionniste, agissant essentiellement par l'accroissement des dépenses de fonctionnement (notamment par des hausses salariales) et de compensation. Dans sa structure des recettes et dépenses, on remarque qu'au niveau des dépenses courantes ou de fonctionnement, le poste de rémunérations publiques a littéralement explosé, passant de 7626 millions de dinars en 2010 à 10777 millions de dinars en 2013 (+41,3%). Ce poste a représenté 39,2% du budget de l'Etat en 2013 et plus de 59,8% des dépenses de fonctionnement. Au niveau des ressources propres, l'augmentation des recettes fiscales n'est due qu'à l'augmentation de l'impôt sur le revenu faisant suite aux augmentations salariales et au recrutement massif dans la fonction publique. L'apport de la TVA et de l'impôt sur les sociétés de l'économie formelle ayant baissé du fait de la concurrence déloyale qu'elles subissent de la part d'un secteur informel connaissant un élargissement sans précédent aussi bien en termes géographiques, de secteurs d'activités que de capacité financière.

La loi de finances 2014 est rendue d'autant plus problématique avec un volume inédit de recours à l'emprunt externe à hauteur de 5340 MDT (contre 3830 MDT en 2013) pour un budget totalisant 28127 MDT soit près de 18,9%. Dans le même temps, ses règles de bouclage sont plus qu'incohérentes avec une enveloppe plus élevée des dépenses de fonctionnement au titre des rémunérations publiques (11606 MDT contre 10777 MDT auparavant) et la réduction des dépenses de compensation de plus de 22% passant de 5514 MDT à 4294 MDT. En revanche, et en dépit du faible taux d'exécution du budget de développement au titre de l'exercice budgétaire 2013, les dépenses d'investissement (ou d'équipement) ont augmenté de 16,7%. En apparence ces emprunts financent la composante « dépenses d'équipement », mais dans la réalité cette composante ne sera pas consommée à plus de 50%, ce qui contribue à l'équilibre budgétaire certes, mais affecte négativement la croissance, en réduisant l'investissement public, et, pour les entreprises, en réduisant les opportunités de marchés.

Déficit budgétaire, dette publique et dette extérieure : tests de robustesse et passifs contingents

La loi de finances 2013 n'a pas été sans conséquence sur la dégradation des finances publiques. L'expansionnisme budgétaire s'est ainsi traduit par une hausse, à la fois, du déficit budgétaire primaire hors privatisations et dons (7,3% du PIB en 2013 contre 0,6% en 2010), du déficit budgétaire structurel (5% du PIB en 2013 contre 1,1% en 2010) et de la dette publique (45,3% du PIB en 2013 contre 40,3% en 2010).

En particulier, outre son accroissement, on note une part plus élevée de la dette publique exposée aux risques de change dès lors que la composante externe de la dette publique est passée de 24,5% du PIB en 2010 (en proportion de 60,7% du total de la dette publique) à 29,7% du PIB en 2013 (65,6% du total). Des cibles de stabilisation, respectives de 6,4% et de 49,5%, pour le déficit budgétaire et la dette publique, ont été programmées pour 2014 sans que la composante de la dette publique externe ne soit révisée substantiellement, avec une hausse prévue à hauteur de 4,1% du PIB (Tableau. 104).

Tableau. 104 : Paramètres des finances publiques (en % du PIB)

	2010	2011	2012	2013	2014 (**)
Déficit budgétaire (hors dons) (*)	0,6	3,5	5,7	7,3	6,4
Déficit budgétaire structurel	1,1	3,0	5,2	5,0	3,8
Dette publique	40,3	44,4	44,3	45,3	49,5
dont :					
(Dette publique externe)	(24,5)	(25,7)	(27,8)	(29,7)	(33,8)
(Dette publique interne)	(15,8)	(18,7)	(16,5)	(15,6)	(15,7)

Sources : IMF - Staff Country Reports & NIP (2013-2014) et Banque Centrale de Tunisie (2014).

(*) Compte non tenu du déficit des caisses de sécurité sociale (**) Projections IMF - World Bank (2014)

Il s'en suit que les mêmes difficultés latentes de mobilisation de fonds externes se révèlent comme les principaux problèmes induits dans le bouclage du budget de l'Etat. En conséquence, il est prévu par les instances multilatérales la poursuite des fragilités externes liées à l'ampleur de la dette externe, et notamment son compartiment de la dette publique (Tableau. 105).

Tableau. 105 : Paramètres de la dette externe (en % du PIB)

	2010	2011	2012	2013	2014 (*)
Dette extérieure	37,6	36,7	39,9	39,8	44,3
dont :					
(Dette publique externe : Etat) (**)	(24,5)	(25,7)	(27,8)	(29,7)	(33,8)
(Autres agents économiques non financiers)	(13,1)	(11,0)	(12,1)	(10,1)	(10,5)
Dette externe à court terme	11,2	11,1	13,9	12,2	11,2
Total dette extérieure (% du PIB) (*)	48,1	47,8	53,8	52,0	55,5

Sources : IMF - Staff Country Reports & NIP (2013-2014) et Banque Centrale de Tunisie (2014).

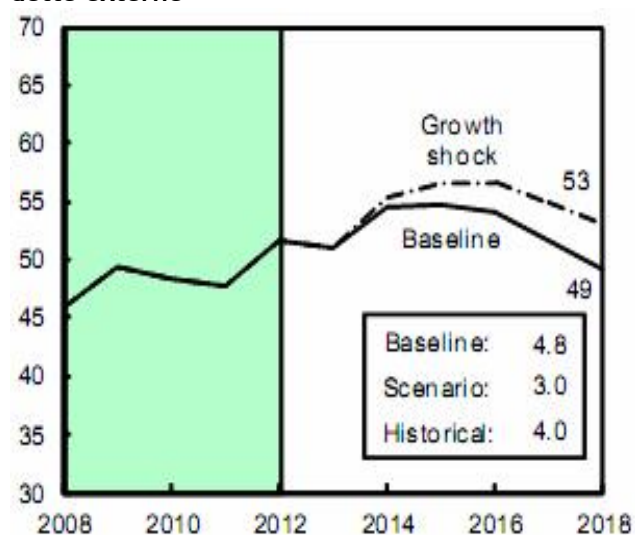
(*) Projections IMF - World Bank (2014)

(**) Calculée sur la base de l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes à l'exception des établissements de crédit.

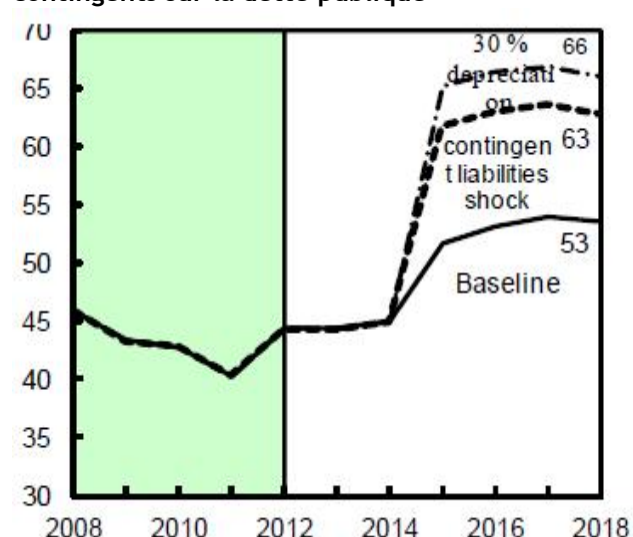
A ce titre d'ailleurs, les tests de robustesse/viabilité selon la méthodologie du FMI, montrent que la situation actuelle risque d'affaiblir substantiellement la soutenabilité de la dette publique et externe, et en particulier d'aggraver sa vulnérabilité à l'instabilité du taux de change du dinar et surtout aux chocs réels de croissance. Ces tests dénotent en particulier qu'un choc négatif permanent de croissance (3,0% au lieu des 4% projeté par le budget économique de 2014) accroîtrait la dette externe de 4% du PIB (Figure. 1). Il est à noter qu'un choc combiné de dépréciation réelle de 30% et de gonflement des passifs contingents de l'ordre de 10% par rapport au PIB accroîtrait en revanche la dette publique de 13% du PIB (Figure. 2). D'ailleurs, l'enveloppe dite des passifs contingents a déjà été évoquée par le gouvernement et concerne les pertes comptables cumulées des entreprises publiques (plus de 3000 MDT) et les besoins de recapitalisation des trois banques publiques, estimés à 2160 MDT dont la moitié seulement a été prévue dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2013 et la loi de finances 2014.

Graphiques 107 : Tests de soutenabilité sur les dettes publique et externe

Choc négatif de croissance (en % par an) sur la dette externe



Choc combiné de dépréciation réelle et de passifs contingents sur la dette publique



Source: Baseline scenario using the data from the IMF's 2014 Article IV consultation report

IV.1.5. La viabilité du schéma de mobilisation des ressources de financement externe

Les problèmes de mobilisation de ressources financières en devises

La Tunisie a procédé en 2013 à (i) la conclusion avec le FMI d'un accord de confirmation (stand by) à titre préventif d'une valeur de 2700 millions de dinars (pour le financement du déficit courant) ou 1,7 Millions de dollars, (ii) la négociation avec la banque mondiale d'un deuxième prêt de 500 millions de dollars dans le cadre d'un tirage d'appui budgétaire additionnel (PAR-3) et (iii) une émission en août 2013 par la BCT d'un emprunt obligataire d'un montant de 22,4 milliards de yens (375 MDT) sur le marché domestique japonais assorti de la garantie du JBIC. Alors que l'essentiel de ces fonds, notamment celui du FMI, était au départ mobilisé pour le financement du déficit courant, ils ont été totalement affectés au financement du déficit budgétaire.

Il est en particulier à souligner au sujet de la ligne de crédit de précaution du FMI, la Tunisie a recouru à un tirage précoce de 650 MUSD qu'alors qu'il était initialement prévu sur 12 mois après la signature. Une première enveloppe de 150 MUSD a été débloquée en juin 2013, alors même que le reliquat de 500 MUSD, pourtant budgétisé aussi bien dans la loi de finance complémentaire 2013, ainsi que dans la loi de finance 2014, n'est toujours pas débloqué par le FMI, qui déplore aussi bien le climat d'incertitude politique en Tunisie que les retards accumulés dans la mise en œuvre des réformes exigées dans l'agenda de l'accord de confirmation (restructuration des banques publiques, réforme de la politique de change et convertibilité totale du dinar, lutte contre l'inflation à travers l'institution d'un dispositif de ciblage, amélioration de la productivité totale des facteurs de production et la réduction du chômage). Il en est de même du prêt de la banque mondiale déjà budgétisé dans les mêmes conditions et débloqué à moitié seulement (250 MUSD) en raison de la réticence du bailleur quant à la mise en œuvre effective des mesures d'urgence préconisées (finalisation de l'audit des banques publiques, réforme fiscale, approbation du nouveau code des investissements avec nivellement impératif des secteurs on--shore et off-shore et la levée du contrôle de change avec la libéralisation du marché obligataire aux étrangers).

Pour contourner les problèmes induits sur le bouclage du budget de l'Etat du fait de ces difficultés de mobilisation de fonds, les autorités se sont empressées à la fin de l'année 2013 de recourir à un endettement extérieur additionnel net d'un total de 735 millions de dollars, notamment pour contourner les déficits accumulés dans le besoin de financement externe du budget, par suite des retards de blocage de la deuxième tranche de 500 M\$ du FMI et les 250 M\$ du PAR III.

Il s'agit en l'occurrence de trois conventions de prêts d'un montant total de 212,5 millions de dollars, signées entre le Fonds Monétaire Arabe (FMA) et la BCT. La première convention concerne la facilité d'ajustement structurel des secteurs financier et bancaire d'un montant de 55.3 millions de dollars. La deuxième porte sur une facilité d'ajustement structurel du secteur des finances publiques d'une valeur de 92.2 millions de dollars. La troisième portant sur une ligne de crédit de 65 millions de dollars, signée entre la BCT et le Programme de financement du commerce arabe. A cela s'ajoute un dépôt de la Banque Nationale de Qatar (QNB) auprès de la BCT d'un montant de 500 millions de dollars remboursable sur cinq ans, ainsi qu'un don chinois de 37 MDT (22,5 M\$).

En conséquence, il est prévu par les instances multilatérales la poursuite des fragilités externes liées à l'ampleur de la dette externe, et notamment son compartiment de la dette publique, ce qui risque d'affaiblir substantiellement sa soutenabilité et d'aggraver sa vulnérabilité à l'instabilité du taux de change et surtout aux chocs réels de croissance.

Les besoins projetés des financements externes du budget économique

Alors que les ressources d'emprunts externes du budget de l'Etat sont estimées à hauteur de 5340 MDT pour 2014 (contre 3830 MDT en 2013), les besoins de financements externes du budget économique le sont beaucoup plus (9780 MDT pour 2014 contre 6135 MDT en 2013). En fait, outre le poste d'amortissement spécifique du principal de la dette externe (qui est inclus dans la rubrique d'amortissement de la dette publique interne et externe dans le budget de l'Etat), le budget économique tient compte des besoins de financement du déficit courant et de la variation des réserves de changes. Cette programmation est d'autant plus nécessaire face à l'aggravation du déficit courant et son corollaire la dégradation de la position des réserves de change auprès de la BCT (Tableau. 106).

Tableau. 106 : Besoins de financements externes du budget économique (en MDT)

	2010	2011	2012	2013	2014
Financement du déficit courant	1716.6	4746.5	5307.5	6324.5	6134.8
Amort. principal de la dette externe et autres dépenses	3200.0	3345.1	2974.7	2497.0	2600.0
Variation des réserves de changes	-130.0	-2391.0	800.0	-2686.5	1045.2
Besoins de financements externes	4786.6	5700.6	9082.2	6135.0	9780.0
IDE & participations	2400.0	1711.3	2400.0	2100.0	2310.0
Dons	113.6	217.5	612.2	425.0	-
Dette publique	1651.4	3104.0	2900.0	2410.0	4770.0
Dettes privées (commerciales & financières)	621.6	667.8	3170.0	1200.0	2700.0
Mobilisation escomptée de ressources externes	4786.6	5700.6	9082.2	6135.0	9780.0

Source : Budgets économiques (2010 - 2014) et Balances des paiements - BCT (diverses livraisons)

Une maquette intermédiaire de reconstitution du gap de financement externe

En fonction de ce qui précède, les besoins estimatifs de financements externes ont été actualisés à fin octobre 2014 compte tenu de la mobilisation effectuée ou projetée des ressources. La maquette suivante démontre que le gap (ou écart) actuel des besoins de financement externe du budget économique n'est de l'ordre que de 1800 MDT contre une estimation initiale de plus de 12000 MDT annoncée par le gouvernement en début d'année (Tableau. 107).

Tableau. 107 : Maquette actualisée du gap des financements externes (fin octobre 2014)

(1) Mobilisation escomptée de ressources externes du budget économique 2014	9780.0
<i>dont :</i>	
<i>Financement du déficit courant</i>	<i>(6134.8)</i>
<i>Variation des réserves de changes</i>	<i>(2600.0)</i>
<i>Principal dette externe et autres dépenses</i>	<i>(1045.2)</i>
(2) Besoins de financements externes du budget économique 2013	6135.0
(3=4+5) Ressources externes mobilisées 2013	4170.0
<i>dont :</i>	
(4) Dette externe mobilisée	2210.0
<i>1ère Tranche Accord stand by - IMF (a)</i>	<i>(248.0)</i>
<i>1ère Tranche PAR3 - World Bank (b)</i>	<i>(413.0)</i>
<i>Emission obligataire - Japon (c)</i>	<i>(374.0)</i>
<i>Autres ressources externes mobilisées (d)</i>	<i>(1175.0)</i>
(5) IDE et participations (e)	1960.0
(6=2-3) Besoin de financement externe additionnel net du budget économique 2013	1965.0
(7) Besoins de financements externes du budget de l'Etat 2014 (f)	5340.0
(8=1-7) Ecart de financement à mobiliser pour le budget économique 2014	4440.0
(9) Besoins additionnels estimés suite révision de la croissance (g)	400.0
(10=6+7+8+9) Besoins de financements externes cumulés du budget économique 2014	12145.0
(11=12+13) Mobilisations identifiées de ressources	10345.0
<i>dont :</i>	
(12) Crédits identifiés et sécurisés (débloqués ou en cours)	9075.0
<i>2ème Tranche Accord stand by - IMF (h)</i>	<i>(835.0)</i>
<i>3ème Tranche Accord stand by - IMF (i)</i>	<i>(372.0)</i>
<i>2ème Tranche PAR.III, World Bank (j)</i>	<i>(413.0)</i>
<i>Crédit Turque (k)</i>	<i>(330.0)</i>
<i>Protocole financier - Algérie (l)</i>	<i>(250.0)</i>
<i>Emissions obligataires internationales (m)</i>	<i>(3015.0)</i>
<i>Tirage additionnel World Bank (n)</i>	<i>(740.0)</i>
<i>Union Européenne (o)</i>	<i>(660.0)</i>
<i>4ème Tranche Accord stand by - IMF (p)</i>	<i>(365.0)</i>
<i>Emissions obligataires internationales (q)</i>	<i>(825.0)</i>
(13) Crédits identifiés et non sécurisés et autres	1270.0
<i>Fédération de Russie (m)</i>	<i>(870.0)</i>
<i>Union Européenne (n)</i>	<i>(400.0)</i>
(14=10-11) Gap estimé des besoins de financement externe du budget économique (crédits extérieurs non identifiés)	1800.0

Notes explicatives :

(a) Compte tenu uniquement du tirage précoce effectuée 150 MUSD en juin 2013.

(b) Compte tenu de l'engagement de 50% (250 millions de dollars) sur le tirage d'appui budgétaire additionnel débloqué en fait en 2014.

(c) Emission en août 2013 par la BCT d'un emprunt obligataire d'un montant de 22,4 milliards de yens (374 MDT) sur le marché domestique japonais assorti de la garantie du JBIC

(d) Conventions de prêts FMA - BCT (212,5 millions de dollars) et dépôt de la Banque Nationale de Qatar (QNB) auprès de la BCT d'un montant de 500 millions de dollars.

- (e) Sur la base des chiffres disponibles à fin 2013 relatives aux recettes d'IDE et des investissements de portefeuille en actions.
- (f) Prévus par la loi de finances 2014, hors ressources propres du budget de l'Etat
- (g) Révision de la croissance de 4% à 2,8%.
- (h) la Tunisie n'a réussi à débloquer la deuxième tranche de 506 M\$ du crédit stand by du FMI qu'à la fin du mois de janvier 2014, tout juste après l'investiture du nouveau gouvernement de technocrates issu du dialogue national.
- (i) Accord de décaissement fin avril 2014 de 225 Millions de dollars.
- (j) 250 Millions de dollars (Avril 2014).
- (k) 200 Millions de dollars (Mai 2014)
- (l) Protocole de financement à hauteur de 250 MDT, dont 100 MDT de crédits, 100 MDT sous formes de dépôts rémunérés auprès de la BCT et 50 MDT de dons (Mai 2014).
- (m) Emissions internationales par la BCT de 1,935 milliards de dollars d'obligations garanties dont, 500 millions de dollars garantis par les Etats Unis (827 MDT), déjà réalisés en juillet 2014, 435 millions de dollars (718 MDT) d'obligations islamiques (sukuks) qui seront garanties par la Banque Islamique de Développement (BID), 1 milliard de dollars (1650 MDT) garantis par le Japon et
- (n) Financement prévu au titre de 2014 de l'ordre de 450 millions de dollars sur une nouvelle ligne de crédit d'un montant de 1,2 Milliards de dollars destiné aux réformes et à la redevabilité du service public, dont 300 millions de dollars pour le renforcement des capacités des collectivités territoriales, 100 millions de dollars pour l'appui à l'accès au crédit des PME et 50 millions de dollars destinés à la promotion des exportations.
- (o) 300 Millions d'euros
- (p) La conclusion de la quatrième revue des politiques économiques et financières menée récemment par le FMI en juin 2014 permettra à la Tunisie de bénéficier vraisemblablement à partir du mois de septembre 2014 d'un financement additionnel de l'ordre de 217 M\$.
- (q) Emissions internationales par la BCT sur le marché domestique japonais de 50 milliards de yen (825 MDT) sous forme d'un emprunt obligataire samurai assorti de la garantie de la Banque Japonaise pour la Coopération Internationale (JBIC).
- (m) Crédit d'un montant de 500 M\$.
- (n) Don de 200 Millions d'euros de l'UE pour le soutien aux réformes économiques et à la lutte contre le chômage, la poursuite de la transition démocratique et l'aide à la politique de développement régional.

Compte tenu du gap de financement externe précédent de 1800 MDT, la prise en compte des autres ressources de financement interne cumulé du budget de l'Etat de 2014, et ré-estimées à hauteur de 3110 MDT (Tableau. 108), montre que le total du gap réel de financement public est de l'ordre de 4910 MDT.

Tableau. 108 : Maquette actualisée des financements internes (en MDT)

(1) Mobilisation escomptée de ressources d'emprunts internes du budget de l'Etat 2014	2500.0
dont :	
(Emprunt obligataire national)	(1000.0)
(Autres)	(1500.0)
(2) Besoins de financements internes du budget de l'Etat 2013	2280.0
(3) Reports budgétaires internes 2013	2570.0
dont :	
(Crédits de financement public)	(1170.0)
(Crédits de compensation)	(1400.0)
(4) Ressources internes non mobilisées 2013	900.0
dont :	
(Moins-values sur les recettes non fiscales)	(200.0)
(Moins-values sur les recettes fiscales)	(700.0)
(5=2-3+4) Report de financement interne 2013	610.0
(6=1+5) Financement interne cumulé du budget de l'Etat 2014	3110.0

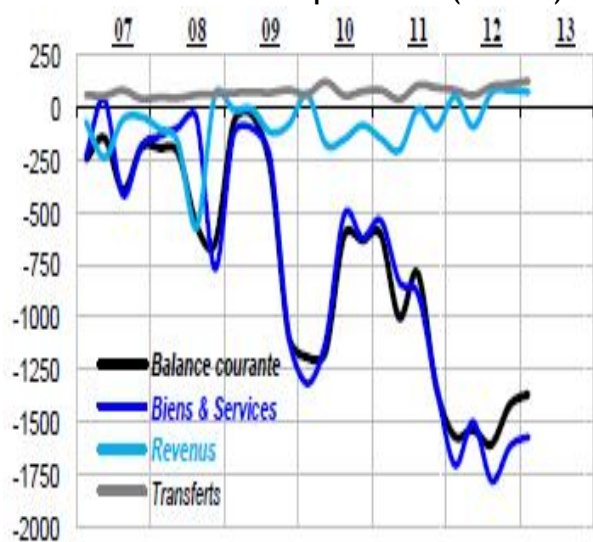
Il n'en demeure pas moins que la revue à la baisse des ordres de grandeur en matière de finances publiques esquissées dans ce rapport renvoie toujours un véritable cri d'alarme sur la réelle gravité actuelle des finances publiques en Tunisie.

IV.2. L'environnement international et les impacts des facteurs exogènes : Réduire la sensibilité aux chocs externes

IV.2.1. Le creusement du déficit courant et l'insuffisance des entrées nettes de capitaux

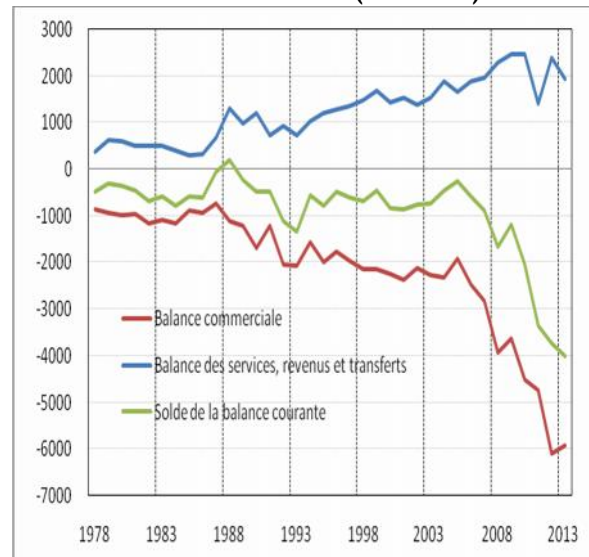
Les facteurs de fragilités des équilibres extérieurs tiennent essentiellement à l'ampleur permanente du déficit courant (7,9% du PIB en 2013 contre 7,6% un an plus tôt), et ce en relation avec la persistance du déficit commercial à un niveau élevé (15% du PIB en 2013 contre 13,4% en 2012), avoisinant une moyenne de 958 MDT par mois en 2013, sous l'effet de la hausse des importations, d'où une baisse du taux couverture de 2,2% par rapport à son niveau de l'année dernière pour atteindre 71.8% en 2013 (contre 74.0% en 2012). En particulier, la reprise sectorielle fragile des secteurs productifs contraste avec la baisse des importations productives (matières premières, demi-produits et biens d'équipement) au profit de celle des biens de consommation, et notamment des produits alimentaires, ainsi que des produits énergétiques fortement subventionnés par l'Etat. D'ailleurs, l'aggravation du déficit commercial est en grande partie attribuée à celle de la balance énergétique et des produits alimentaires.

Soldes de la balance des paiements (en MDT)



Source : BCT (2014)

Evolution du solde courant (en MUSD)



Source : FMI (2014)

La détérioration relative du déficit courant s'est amplifiée durant le deuxième trimestre de 2014, atteignant 4,6% du PIB au cours des cinq premiers mois contre 3,9% pour la même période de 2013, en relation avec l'élargissement sans précédent de la balance commerciale sous l'effet notamment des pressions liées aux importations de la balance énergétique et celle alimentaire qui accaparent, à elles seules, 43% du déficit global.

Les résultats enregistrés montrent en effet que le déficit commercial n'a cessé de se creuser au niveau de 3290.3 MDT contre 2418.9 MDT à la même période de 2013.

Au niveau sectoriel, on note une chute des exportations de 1.8% au premier trimestre 2014 contre une évolution positive de 8.5% à la même période de 2013 demeure imputable à la détérioration des exportations des produits agricoles et alimentaires (-38.5%), comme conséquence de celles de d'huile d'olive (71.8 MDT contre 328,2 MDT en 2013), mais aussi de la nette régression des exportations du phosphate et dérivés qui ont baissé de 14% sur la même période (113.5 MDT contre 90.3 MDT) et du secteur de l'énergie (-8,2%). En revanche, une légère progression durant le premier trimestre de 2014 a été enregistrée au niveau des exportations dans le secteur des textiles, habillement et cuirs (2,8%), le secteur des industries mécaniques et électriques (9.6%) et le secteur des industries manufacturières (13.8%).

De leur côté, les importations ont progressé de 3,2%, suite à la hausse enregistrée au niveau des importations du secteur de l'énergie (18,2%), des biens de consommation (9,4%) et des produits alimentaires (2,8%), atténuée par la stagnation des importations des matières premières, demi-produits et biens d'équipements qui n'ont augmenté, respectivement, que de 1,0% et 0,7%. Ainsi, l'aggravation du déficit courant au cours des deux premiers trimestres de l'année 2014 s'est poursuivie pour s'établir à 1,5% du PIB contre 1,2% au cours de la même période de 2013, en relation avec la hausse du déficit commercial suite au ralentissement des exportations, contrastant avec l'accélération des importations.

Ces évolutions se sont traduites par des répercussions néfastes sur la position des réserves de change auprès de la BCT. C'est ainsi que les avoirs nets en devises équivalentes à 10.555 MDT sont revenus à l'équivalent de 94 jours d'importations à fin juin 2014 (106 jours à fin juin 2013) contre 97 jours à fin avril (102 jours à fin avril 2013), contre 103 jours en mars 2014 et l'équivalent de 108 jours en décembre 2013. A ce titre des mesures urgentes de rationalisation des importations ont été prises lors d'un conseil des ministres tenu en mai 2014 afin de contenir le dérapage du déficit commercial.

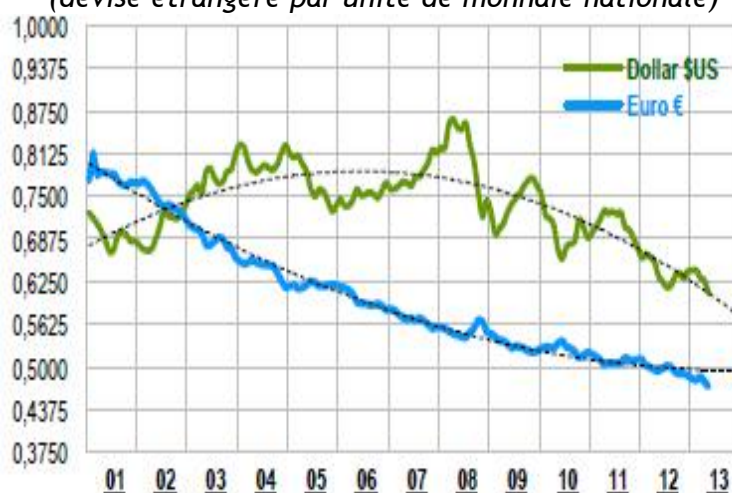
Dans ce contexte, et bien que le solde des flux de capitaux ait enregistré une légère amélioration de l'ordre de 14,8% en 2013, du fait essentiellement de l'augmentation relative des flux d'investissements directs étrangers (IDE), il demeure nettement insuffisant à financer le déficit courant et imposé le recours massif à l'endettement externe dans un contexte de défiance internationale ayant imposé à la Tunisie des obstacles majeurs de levée de fonds. En plus, une part de l'attractivité temporaire des IDE n'est que conjoncturelle car transitoirement motivée par les opérations de cession des biens confisqués et autres reliquats de privatisations, notamment de Tunisie télécom.

IV.2.2. La politique de change et l'adéquation optimale des réserves de change

La dépréciation galopante du dinar en 2013

A partir du mois de mai 2013, l'euro, devise-phare pour l'économie tunisienne, a atteint 2,160 dinars contre 1,960 dinars en mai 2011, soit une dépréciation de près de 10% en deux ans. Rien qu'en 2013, le dinar a subi une dépréciation galopante de 9,7% vis-à-vis de l'euro en atteignant la barre de 2,305 en décembre 2013. La dépréciation par rapport au dollar a été de l'ordre de 5,8%.

Graphique 108 : Parité du dinar vis-à-vis de l'euro et du dollar
(devise étrangère par unité de monnaie nationale)



Source : BCT (2013) et INS (2013)

Ces dépréciations, sans précédent depuis la création du marché de change en 1994, sont en fait imputables à plusieurs facteurs interdépendants (cf. Mouley, S (2013) :

D'abord, les facteurs exogènes. En réplique à la crise de la dette souveraine dans la zone euro, la mise en place du fonds européen de stabilisation financière doté d'un budget de sauvetage sans précédent (bail out), ajoutée au programme de rachat (prise en pension) des titres de dette publique par la Banque Centrale Européenne (BCE), ont conduit à un mouvement d'appréciation de l'euro à partir du dernier trimestre 2011. Un mouvement d'autant plus exacerbé suite au deuxième plan de sauvetage de la Grèce entériné par les chefs d'Etats de la zone euro. L'appréciation de l'euro s'est poursuivie en 2012-2013 à la suite de la conduite par la BCE d'une seconde génération d'opérations de financement à très long terme (VLTRO) puis l'annonce d'un mécanisme d'opérations monétaires sur titres souverains (OMT - Outright Monetary Transactions).

Ensuite, un contexte politico-économique défavorable de la transition rendant le taux de change du dinar de moins en moins calé sur ses fondamentaux. La crise actuelle de fragilisation des équilibres extérieurs (creusement du déficit courant, insuffisance remarquable des entrées nettes de capitaux, difficultés persistantes de mobilisation de ressources financières externes, dynamique inertielle de tensions inflationnistes inédites et migration de l'économie tunisienne au grade spéculatif auprès des agences de rating) explique aussi la chute de la monnaie nationale. Donc, faute de rétablissement de la situation économique en général, le dinar tunisien risquerait de se maintenir en mode dépréciation.

Enfin, des contraintes inhérentes au régime de change. La dépréciation du dinar n'est pas seulement réduite au seul contexte international conjugué à un climat de défiance national. Elle est surtout imputable à une nouvelle ligne de conduite adoptée par la BCT depuis 2012 qui a reformulée le cadre opérationnel de la politique de détermination du taux de change du dinar tunisien.

En effet, auparavant, la BCT intervenait quotidiennement, en fait à titre indicatif, pour corriger la valeur du taux de change effectif nominal dans une fourchette de 1% entre les cours acheteurs et vendeurs du dinar vis-à-vis des principales devises étrangères. Actuellement, la gestion flexible introduite consiste à calibrer le taux de change de référence sur la base du taux de change moyen sur le marché interbancaire et non en fonction d'un panier fixe de monnaies. En d'autres termes, la BCT n'intervient désormais sur le marché de change à travers des transactions bilatérales que lorsque les cotations de marché subissent des déviations substantielles par rapport à son fixing quotidien ce qui amené concrètement à réduire la marge bid/ask de 1% à 0,2% seulement.

Cette nouvelle orientation, si opportune qu'elle soit a soulevé, en revanche, autant de contraintes qui l'ont rendue totalement contreproductive :

- Elle est entravée par la faible disponibilité de ressources en devises qui ne permet pas à la BCT d'intervenir régulièrement sur le marché des changes en guise de défense de la parité du dinar en cas d'écarts des cotations interbancaires de celle du fixing.
- Elle est rendue d'autant plus biaisée que ces écarts sont devenus la conséquence d'une double distorsion. Celle d'abord du fait que le taux de change n'est plus calé sur les fondamentaux si bien qu'il subit automatiquement des ajustements inéluctables du différentiel d'inflation par rapport aux principaux partenaires commerciaux face à des tensions inflationnistes internes. Celle ensuite des mouvements bancaires sur le marché monétaire en devises induits de certaines pratiques spéculatives sur les Comptes Professionnels en Devises (CPD).
- Elle est la résultante inéluctable du déséquilibre entre l'offre et la demande de liquidité en devises; une demande de liquidité croissante dopée par la hausse de la consommation de biens importés et une offre quasi inexistante due au blocage des principales sociétés exportatrices, notamment le groupe chimique et la société des phosphates de Gafsa. Face à cette pénurie, les opérateurs bancaires ont recouru à des pratiques de surenchère sur les principales devises.

- Notons enfin que depuis l'annulation en 2012 de l'obligation imposée aux banques de transférer à la BCT leurs soldes journaliers de devises (nivellement), pratique qui était de mise depuis la création du marché de change interbancaire, la régulation des anticipations des opérateurs sur le marché des changes et la prévisibilité adéquate des avoirs en devises par la BCT ont été quelque peu affaiblies, ce qui a entraîné une plus forte volatilité des cotations sur l'interbancaire par rapport au fixing.

Plus particulièrement, alors que la circulaire aux intermédiaires agréés N°1992-13 du 10 juin 1992 impose le dépôt auprès de la BCT des excédents de liquidités n'ayant pas trouvé d'emplois, notamment pour les devises de résidents, la circulaire N°2012-07 du 15 juin 2012 a autorisé les intermédiaires à utiliser, sans autorisation préalable, les ressources constituées par les devises non cessibles appartenant à la fois à leur clientèle résidente et non-résidente dans certains emplois tels que le placement sur le marché monétaire en devises. Dans ce cadre, et en plus des injections de liquidité, la BCT a décrété, via une circulaire, l'obligation pour tout détenteur de CPD d'utiliser ses avoirs en devises avant de procéder à l'achat sur le marché. Cette mesure avait pour objectif de faire baisser la demande sur le marché de change et de freiner la baisse du dinar.

Conséquences potentielles

La compétitivité prix à l'exportation est rapidement réduite par le surcoût dû à l'importation des matières premières et des produits semi-finis. En effet, la dépréciation du taux de change contribue aussi au renchérissement des coûts des produits intermédiaires importés (le contenu de 1 DT investi est de l'ordre de 0,750 DT d'importations), et de fait à l'inflation importée (effet de pass-through). C'est donc l'une des explications du déficit commercial chronique de la Tunisie. D'ailleurs, en 2013, le taux de couverture est repassé au-dessus de 70% contre 76% en 2011, après avoir marqué un trébuchement en 2012 à 69%. En d'autres termes, la dynamique de la reprise des exportations demeure insuffisante pour contrecarrer les importations et réduire ainsi le déficit commercial.

L'autre incidence directe serait un gonflement des encours libellés en dinars des services de la dette contractée en euro notamment, ainsi qu'un renchérissement des coûts de mobilisation des nouveaux emprunts extérieurs. Du fait que la dette extérieure à moyen et long terme par devise est répartie à près de 63% en euro (le Yen japonais 16%, le Dollar américain 13% et le reliquat dans diverses devises), et que son service dénote de la prépondérance de la part des paiements libellés aussi en euro à plus de 70% (le Yen japonais près de 9%, le Dollar américain près de 14% et le reliquat dans diverses devises), la Tunisie subit des pertes de change sur le service de la dette qui résultent des appréciations de l'euro et à un degrés moindre du dollar contre le dinar. En revanche, sur la bourse, la dépréciation du dinar produit un impact de très faible ampleur en raison de la part négligeable de la capitalisation flottante (2,5%) des encours de participations étrangères (près de 20%). Par conséquent, aucun risque de fuite des capitaux.

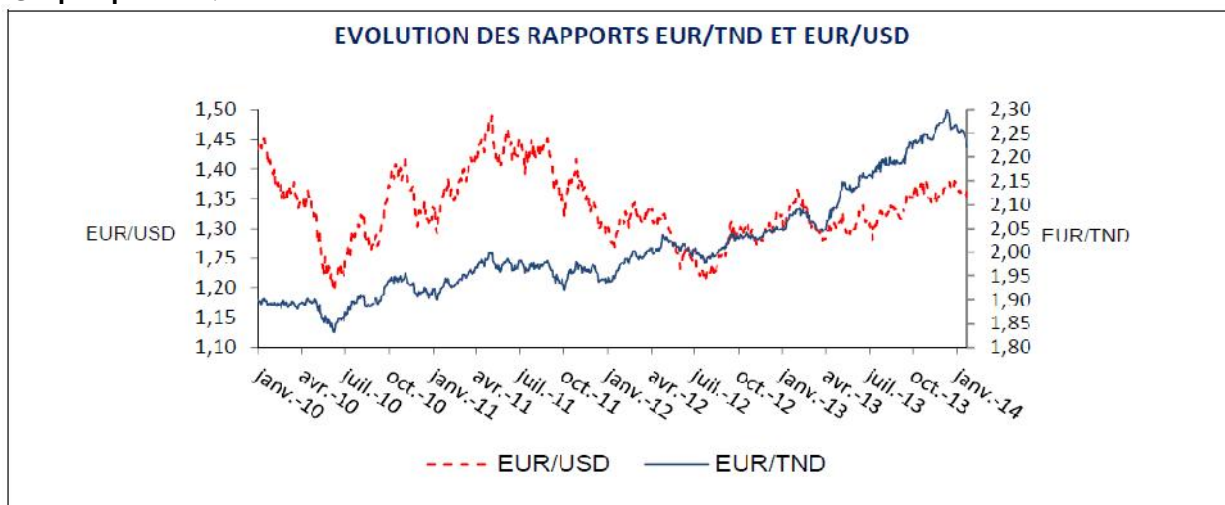
L'instabilité de la position des réserves de changes

L'aggravation du déficit courant et les problèmes significatifs de mobilisation de ressources en devises externes ont eu des répercussions néfastes sur la position des réserves de change auprès de la BCT. C'est ainsi que les avoirs nets en devises sont estimés à fin décembre 2013 à seulement 11.736 MDT ou l'équivalent de 108 jours d'importations. Mais en fait, cette situation n'est qu'artificiellement soutenue par le recours à des tirages récurrents sur de nouvelles lignes de crédit. Car, compte non tenu des trois dernières conventions de prêts avec le FMA et du dépôt de la QNB précédemment citées, le taux de couverture se dégraderait normalement en dessous du seuil soutenable des 100 jours d'importations. Situation inédite jamais atteinte depuis la crise de 1986.

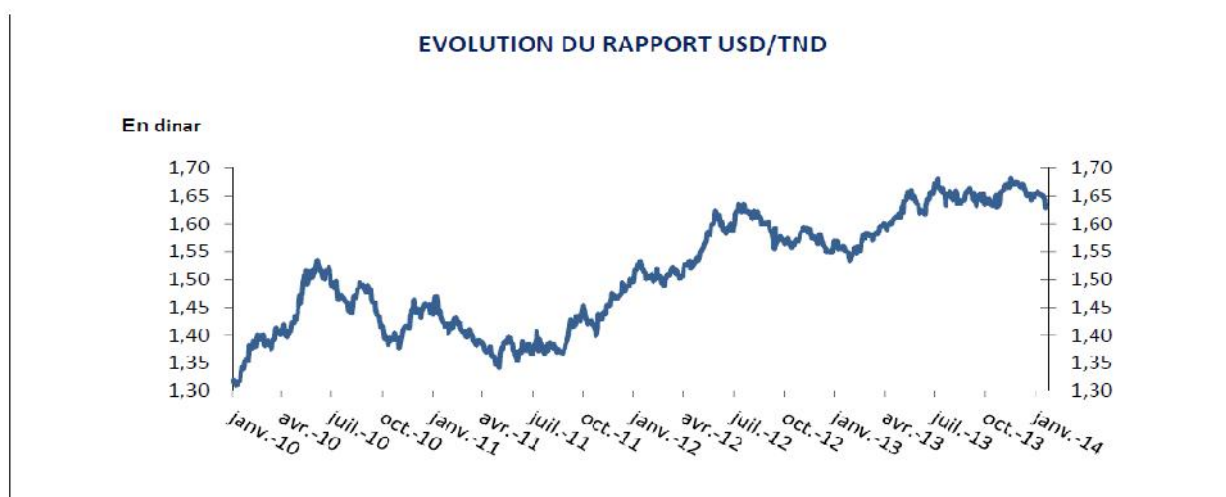
Une appréciation fragile suivie d'une dynamique inversée de dépréciation en 2014

Depuis le début de l'année 2014, une évolution haussière de la valeur du dinar, vis-à-vis des principales devises étrangères a été enregistrée. Ainsi, la parité du dinar a atteint, fin mars, le niveau de 1,5808 dinar par rapport au dollar américain (contre 1,6470 en décembre 2013), soit une augmentation de 4,2%, et de 2,1837 dinars contre l'euro (contre 2,2670 en décembre 2013), soit une appréciation de 3,8%.

Graphiques 109



Source : Banque Centrale de Tunisie (2014)



Source : Banque Centrale de Tunisie (2014)

Outre les facteurs politiques (adoption de la nouvelle constitution et vote de confiance du nouveau gouvernement de technocrates), l'appréciation enregistrée notamment, à partir de la deuxième quinzaine de janvier 2014, a été essentiellement rendue possible :

(i) par l'entrée en vigueur de la nouvelle circulaire de la BCT N° 2013-13 du 21 octobre 2013 relative aux Comptes Professionnels en Devises (CPD)⁸⁵, en vertu de la quelle les intermédiaires agréés ne peuvent plus procéder à la vente de devises au comptant aux titulaires de CPD ou en dinar convertibles qu'à concurrence du besoin de règlement non couvert par les fonds disponibles dans les dits comptes. En d'autres termes, les titulaires de CPD sont désormais obligés d'utiliser en priorité leurs disponibilités en devises ou en dinars convertible pour le règlement de leurs dépenses, avant d'en demander auprès de leurs banquiers, ce qui n'était pas le cas avant. Cela a allégé la pression sur la demande en devises et surtout allégé les pressions exercées sur la balance commerciale.

(ii) grâce à la gestion des taux d'intérêt par la BCT. Les mesures prises d'ajuster à la hausse les taux d'intérêt ont envoyé un message positif qui a joué un rôle dans l'appréciation du dinar. Des non-résidents qui détenaient des comptes en USD les ont transférés en Tunisie où la rémunération était meilleure.

(iii) Le déblocage par le FMI de la deuxième tranche du prêt stand-by fin janvier 2014, avec l'approbation de son conseil d'administration du déboursement de 506,7 millions de dollars en faveur de la Tunisie.

Néanmoins, cette appréciation est restée fragile voire artificielle car n'est pas justifiée par les fondamentaux de l'économie tunisienne, du fait qu'elle était tributaire de la défense de la parité du dinar par la BCT. La structure actuelle de l'économie tunisienne ne peut, en effet, favoriser une ascension durable de la devise nationale. Le niveau de l'inflation en Tunisie demeure élevé par rapport aux partenaires internationaux et la balance des paiements enregistre un déficit structurel face à la régression du rendement des secteurs stratégiques du tourisme et des phosphates.

⁸⁵ Elle complète la circulaire N° 2012-18 du 4 octobre 2012.

Les dernières évolutions sur le marché des changes révèlent en effet un retournement de tendance avec une dépréciation du taux de change du dinar, qui a atteint durant le mois d'avril 2014 qui a atteint 1,5965 dinar pour un dollar américain, soit une dépréciation de 1%, et de 2,2071 dinars pour un euro, soit une dépréciation de 1,07%. Cette baisse s'est amplifiée, durant le mois de juin courant, vis-à-vis de l'euro et du dollar américain avec des taux de change atteignant 2,2805 dinars et 1,6654 dinars (soit, respectivement, une dépréciation de -2,4% et de -1,9%). Ce retournement de tendance répond en fait à la fragilité récurrente des fondamentaux de l'économie tunisienne, du fait essentiellement des tensions inflationnistes latentes et de l'aggravation des déficits extérieurs. Il a trait aussi au trend haussier que connaissent les deux monnaies d'investissement et d'endettement (l'euro et le dollar) ainsi que la circulation dans le secteur informel d'importants montants de devises.

De même, les besoins de financement externe n'ont pas été sans effet sur la valeur du taux de change du dinar. En la circonstance, la défense de la parité du dinar par les autorités monétaires est rendue d'autant plus délicate face à la baisse récurrente des réserves en devises, en relation directe avec les importations pétrolières, et à l'amplification des mouvements de transferts des bénéfices vers l'étranger assortis par une évolution limitée de l'activité des principaux secteurs exportateurs. Il s'en est suivi une forte demande d'achat de devises et en conséquence un déséquilibre persistant entre l'offre et la demande.

IV.3. Les stratégies de financement de la croissance

Le secteur bancaire tunisien, en tant que principale source de financement de l'économie, est confronté à des défis considérables en termes de qualité des encours de crédits, du niveau de couverture des créances compromises, des normes de gestion des risques, du respect des exigences réglementaires, de la gouvernance, des fonctions de supervision et de contrôle interne, si bien que la capitalisation de certaines banques, notamment publiques, est jugée actuellement en deçà du niveau exigé par les règles de Bâle. En outre, le secteur affiche d'autres carences, une sur-bancarisation et un manque manifeste de provisionnement.

Face à ce constat, la réforme du secteur bancaire est impérative. Plus précisément, il y a un besoin urgent de renforcer les fonds propres des banques et de soutenir le développement des bonnes pratiques bancaires via des instruments d'investissements en capital à même d'encourager l'octroi de crédits à moyen et long termes à travers des outils de partage de risque et de mécanismes de garantie appropriés.

Néanmoins, la restructuration du système bancaire ne doit pas être abordée uniquement sous l'angle réducteur de la capitalisation des banques en difficultés ou du choix de la taille optimale de concentration bancaire, mais plutôt dans une perspective plus large et multidimensionnelle d'inclusion bancaire et financière, notamment régionale, d'optimisation des concours à l'économie, de levée des obstacles majeurs à l'accès des entreprises privées, notamment les petites et moyennes entreprises (PME - PMI) aux sources de financement, pour une meilleure contribution à l'effort de croissance et d'emploi. Cette démarche s'inscrit nécessairement dans une complémentarité des rôles dévoués au marché financier qui demeure faiblement doté d'outils de mobilisation de l'épargne, d'intermédiation des risques et d'offre de moyens de paiement. Une vision stratégique de réformes du système bancaire et financier pour la période de post-transition permettrait de soutenir le développement du secteur privé, donner une impulsion à la création d'une croissance et des emplois de qualité et développer une économie solide et diversifiée. Sur la base d'un diagnostic approfondi des dysfonctionnements récurrents actuels, l'objectif de cette étude est d'apporter des contributions à un meilleur cadrage des axes prioritaires de réformes à entreprendre.

IV.3.1. Le grippage du moteur de l'investissement dans la croissance et le déficit de l'épargne par rapport à l'investissement : une contrainte structurelle

En dépit d'une reprise transitoire, le déficit de la croissance par rapport à son potentiel, est expliqué par deux facteurs : une faible accumulation de capital fixe ainsi que le rendement insuffisant du capital. L'expérience des pays émergents suggère que les deux sont nécessaires pour amorcer un processus de croissance soutenue. Durant la période de transition, le taux moyen d'investissement privé brut est resté modéré, de l'ordre de 22% du PIB en moyenne⁸⁶, contre 25,6% auparavant. Cette dégradation, accélérée par de nouvelles contraintes et rigidités apparues dans le climat des affaires et de l'investissement, s'est accompagnée d'une faible performance de l'ICOR, l'un des plus faibles parmi les pays comparateurs et concurrents de la région MENA⁸⁷:

Tableau. 109 : Incremental Capital Output Ratio

	2010	2012	2013 (*)
PIB au prix du marché (*)	63441	70 491	78 334
Formation Brute de Capital Fixe	15 544	15 683	17 319
ICOR	3,25	2,72	2,21

(*) Prix courants (en MDT)

⁸⁶ Selon le World Investment Report - CNUCED (2012), le taux moyen pour la même période est par exemple de l'ordre de 40,4% en Chine, 30,5% en Algérie, 29,8% en Corée du sud et 26,4% au Maroc.

⁸⁷ L'ICOR (Incremental Capital Output Ratio) est donné par le rapport entre l'investissement brut et l'accroissement du PIB.

La faible performance du retour net de l'investissement suggère que la principale contrainte est liée à l'insuffisance de l'épargne, si bien que le déficit structurel de l'épargne brute par rapport à l'investissement brut s'est creusé durant la période de post-révolution d'une moyenne de (-5,7%) du PIB contre (-2,7%) durant la période antérieure de référence:

Tableau. 110 : Déficit Epargne - Investissement

	2008	2009	2010	2008-2010 (*)	2011	2012	2013 (**)
Epargne nationale brute (en % du PIB)	22,1	21,8	23,1	22,4	16,8	15,5	16,5
FBCF (en % du PIB) (***)	25,9	24,8	24,5	25,1	21,7	22,2	22,1
Déficit Epargne brute / Investissement brut (en % PIB)	-3,8	-3,0	-1,4	-2,7	-4,9	-6,7	-5,6

Source: Calculs de l'étude à partir des données de l'Institut National de la Statistique et de la Banque Centrale de Tunisie (2013)

(*) Moyenne du scénario de référence

(**) Prévisions actualisées du budget économique, Avril 2013

(***) Taux d'investissement

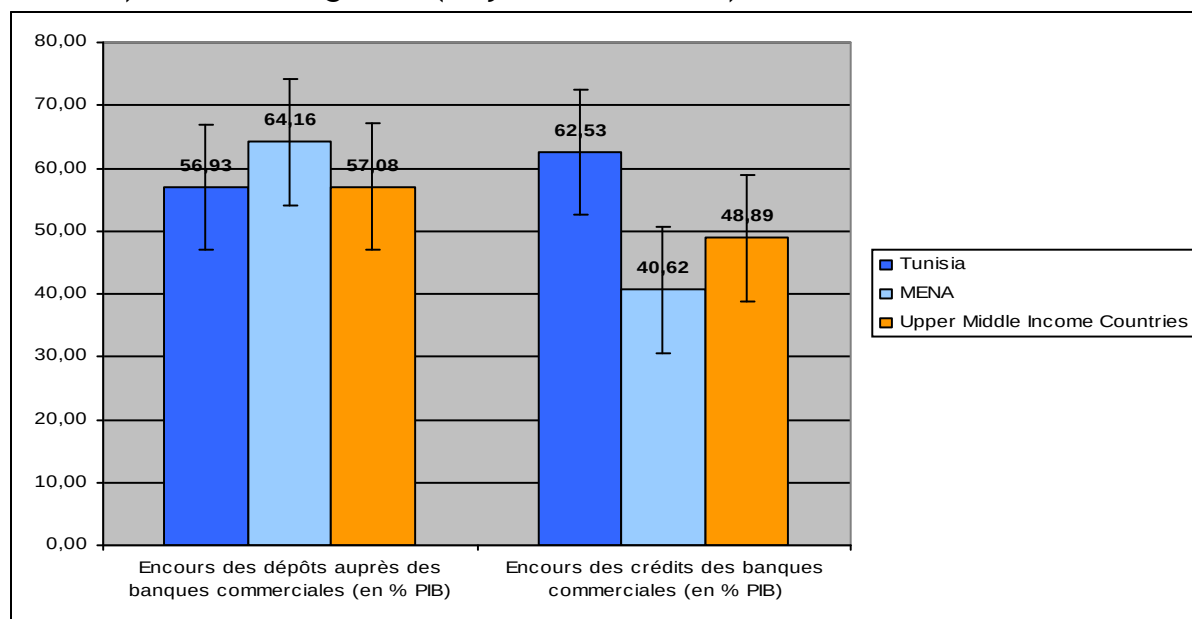
IV.3.2. Une sur-bancarisation du système de financement

Le système de financement en Tunisie est à dominante bancaire. Le système bancaire demeure en effet la source de financement prépondérante du secteur privé. Elle l'est d'autant plus que, relativement aux autres outils de financement non bancaire (factoring, leasing, marché boursier, capital-risque), qui jouent un rôle mineur, elle représente quasiment la source privilégiée de levée de fonds. Néanmoins, les concours bancaires aux secteurs productifs en Tunisie sont limités dans la plupart des cas à des crédits de court terme⁸⁸, et demeurent faibles par rapport à plusieurs comparateurs et pays émergents mais aussi à ceux des économies avancées de l'OCDE. De même, un net découplage est observé en faveur des crédits aux particuliers alors même que les entreprises tunisiennes, et essentiellement des PME - PMI, demeurent contraintes par plusieurs obstacles majeurs d'accès aux sources de financement (cf. Mouley, S (2013).

La part des encours de crédits des banques commerciales est en nette progression, passant de 55,9% du PIB en moyenne durant la période 2004-2010 à 73,2% du PIB en moyenne durant la période 2011-2012. En moyenne, les concours à l'économie sont supérieurs à la moyenne régionale des pays MENA ou de ceux de la tranche supérieure des économies à revenus intermédiaires, mais demeurent en deçà du niveau moyen d'intermédiation bancaire observé dans d'autres pays émergents, avec une moyenne de 123,6% du PIB dans la région d'Asie de l'est et pacifique, ou avancés, avec une moyenne de 147,2% du PIB dans les pays de l'OCDE.

⁸⁸ L'analyse de la ventilation par maturité de l'encours des crédits octroyés aux secteurs productifs durant la dernière période dénote en effet de la prépondérance des crédits de court terme (65,1% dans l'industrie et 50,5% dans les services) au détriment de ceux de moyen et long terme (34,9% dans l'industrie et 49,5% dans les services).

Graphique 110 : Encours comparés des crédits - dépôts des banques commerciales (en % du PIB) à l'échelle régionale (moyenne 2007-2012)



Source: Financial Access Surveys - IMF (2013)

Néanmoins, en dépit de l'importance des financements bancaires dans le PIB, l'analyse des taux de croissance de la ventilation par type de bénéficiaire de l'encours des crédits à l'économie montre un net découplage en faveur de la croissance des crédits aux particuliers qui demeure plus élevée par rapport à celle des crédits accordés aux secteurs productifs⁸⁹:

Tableau. 111 :

	2004-2007	2008-2010	2011	2012
Encours moyen annuel des crédits des banques commerciales (en MDT)	23557	34638	45160	49250
Encours moyen annuel des crédits des banques commerciales (en % PIB)	53,44	58,40	69,94	76,28
Décomposition de la structure des crédits des banques commerciales (en %)				
<i>Crédits aux particuliers</i>	20,79	25,73	27,81	29,71
<i>Crédits aux secteurs productifs</i>	79,21	74,27	72,19	70,29
Evolution de la structure des crédits des banques commerciales (en %)				
<i>Total crédits</i>	6,52	14,17	13,28	9,06
<i>Crédits aux particuliers</i>	15,82	18,62	17,74	16,51
<i>Crédits aux secteurs productifs</i>	4,30	12,73	11,66	6,18
<i>Ecart</i>	11,52	5,89	6,08	10,33

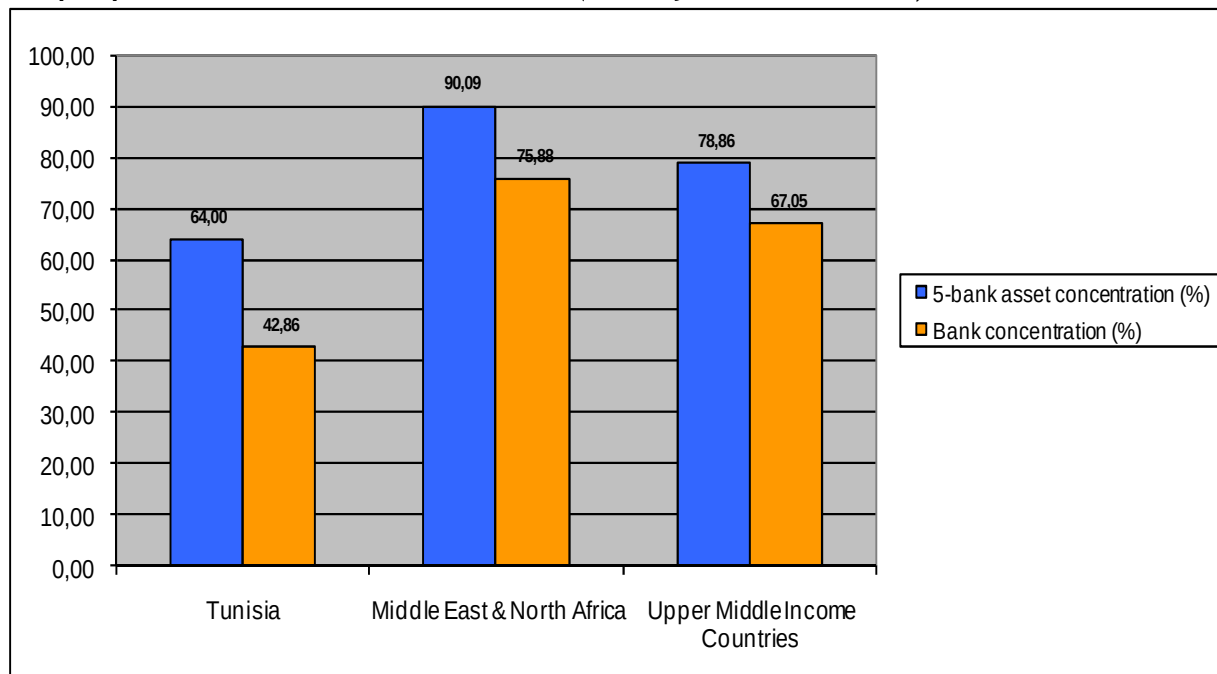
Source: Financial Access Surveys - IMF (2013)

(*) Les chiffres produits des concours à l'économie s'entendent des crédits à l'économie nets des portefeuille titres.

⁸⁹ Les concours bancaires aux secteurs productifs ont en effet enregistré une baisse notable durant la période de transition, passant d'une moyenne de croissance de 12,73% entre 2008-2010 à 8,92% en moyenne entre 2011-2012. En revanche, les crédits aux particuliers ont continué de croître à hauteur de 18,62% en moyenne entre 2008-2010 et 17,13% entre 2011-2012.

Dans le même temps, relativement aux comparateurs régionaux et émergents, le système bancaire accuse aussi une plus faible concentration moyenne du crédit bancaire, mesurée par le ratio des expositions majeures au total des capitaux propres, ce qui signifie une plus faible diversification relative du risque.

Graphique. 111: Concentration bancaire (% - Moyenne 2007-2012)



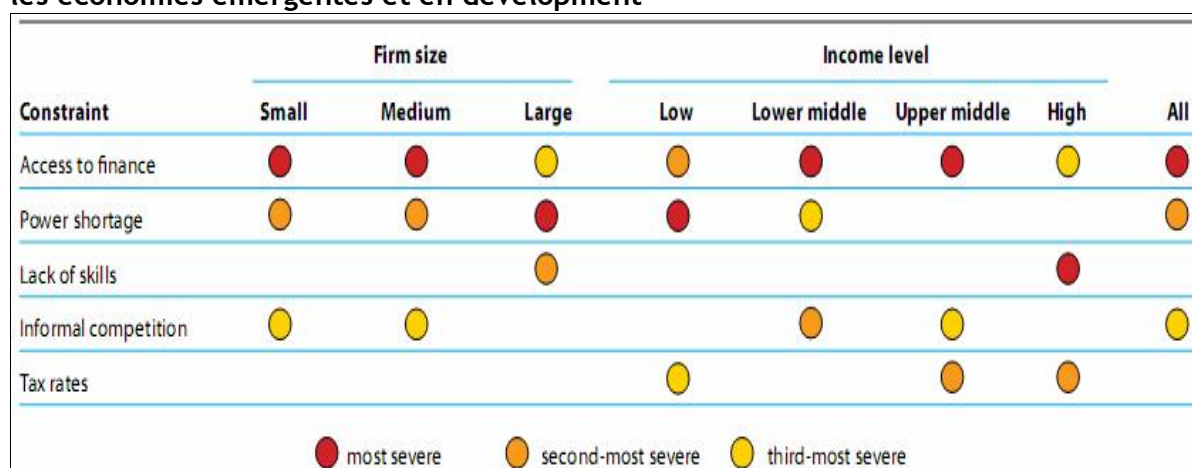
Source : Mouley (2013)

IV.3.3. Les difficultés et obstacles d'accès aux sources de financement : obstacle majeur du climat des affaires et des investissements

Les obstacles en matière d'accès aux sources de financement et plus généralement les contraintes exorbitantes que pose le développement de la finance inclusive ne sont pas en fait spécifiques à la Tunisie. Ils figurent comme les contraintes majeures les plus sévères à la création de l'emploi dans les économies à revenu intermédiaire selon la récente cartographie de la Banque Mondiale⁹⁰.

⁹⁰ World Development Report 2013, Jobs, World Bank (2012)

Graphique .112 : Cartographie des contraintes majeures à la création de l'emploi dans les économies émergentes et en développement



Source: World Development Report 2013, World Bank (2012)

Inclusive finance are among the top constraints faced by formal private enterprises

Note: The analysis is based on World Bank enterprise surveys covering 46,556 firms in 106 countries. Small firms have fewer than 20 employees, medium firms have 21-99, and large firms 100 and more.

En Tunisie, selon le rapport doing business, le positionnement à partir des rangs intermédiaires par composantes de réformes facilitant la pratique des affaires permet de relever plusieurs domaines qui sont devenus problématiques en Tunisie durant la période de transition, et en particulier l'obtention des prêts. Cette entrave majeure explique la stagnation sinon la baisse du taux d'investissement. De même, la faible attractivité en termes d'investissements directs étrangers est aussi imputable aux autres obstacles à la création d'entreprises, au transfert de propriété et à la protection des investisseurs. D'ailleurs, dans le cadre de l'environnement global des affaires, la Tunisie n'est classée qu'au rang (109) dans l'indice d'obtention du crédit dans une échelle de (1) (meilleure performance) à (189) (plus mauvaise performance).

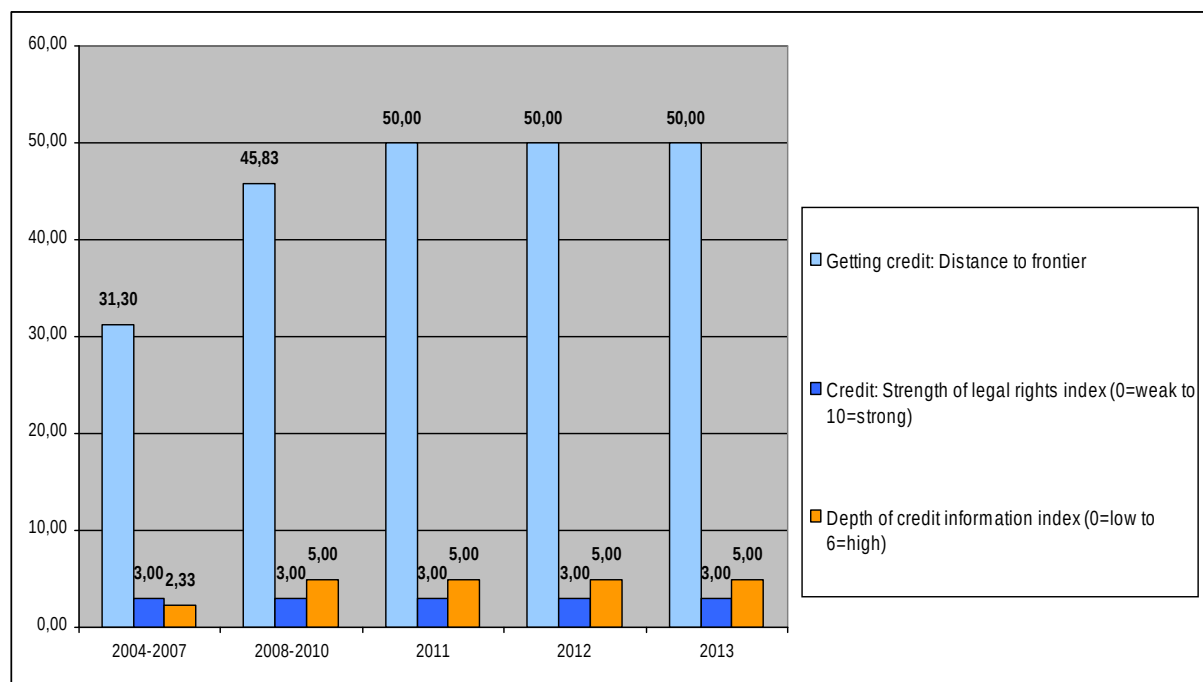
Tableau.112 : Pratique des affaires en Tunisie (rang par indicateurs)

Facilité de...	2014	2013	Variation classement
Faire des affaires	51 (189)	49	-2
Création d'entreprise	70	63	-7
Octroi de permis de construire	122	114	-8
Raccordement à l'électricité	55	53	-2
Transfert de propriété	72	69	-3
Obtention de prêts :	109	105	-4
<i>Indice de la fiabilité des droits légaux (0-10)</i>		(3)	
<i>Etendue de l'information sur le crédit (0-6)</i>		(5)	
<i>Couverture par les registres publics (% des adultes)</i>		(28,8)	
Protection des investisseurs	52	51	-1
Paievements des taxes et impôts	60	59	-1
Commerce transfrontalier	31	30	-1
Exécution des contrats	78	77	-1
Règlement de l'insolvabilité	39	39	-1

Source: Doing Business in a More Transparent World, World Bank and the International Finance Corporation (2014)

En particulier, en matière de perception de la qualité des services bancaires, l'environnement légal du crédit bancaire en Tunisie est faiblement noté, dans une échelle de 1 (minimum) à 5 (maximum), notamment en matière de mécanismes de prise de garantie (2) et d'enregistrement d'actifs circulants (1). Il en est de même de l'indice de fiabilité des droits légaux (3 dans une échelle de 0-10) et de la faible couverture des emprunteurs par des registres publics.

Graphique. 113 : Principaux indicateurs de perception de la qualité des services bancaires



Source: World DataBank, G20 Financial Inclusion Indicators, World Bank (2013)

Parallèlement, le rapport mondial de la compétitivité (Global Competitiveness Report, Version 2013-2014)⁹¹ a dégradé la compétitivité globale de la Tunisie du 40^{ème} rang sur un total de 142 pays⁹² au 83^{ème} rang sur un total de 148 pays avec un score de 4,1 (sur une échelle de 1 à 7). En particulier, les déficiences au niveau du climat compétitif résident essentiellement dans la faible dotation à la fois, au niveau des facteurs d'innovation et de sophistication des affaires (79^{me} rang avec un score de 3,5 contre 3,9 auparavant) et au niveau des facteurs d'efficience (88^{ème} rang avec un score de 3,8 contre 4,1 dans le classement précédent). La faible notation dans ce registre est largement expliquée par les retards significatifs dans le développement du marché financier avec un score de 3,6 seulement.

⁹¹ Le Classement du World Economic Forum se base sur 12 piliers regroupés en trois domaines : (i) les fondamentaux (basic requirements) que forment les institutions, l'infrastructure, la stabilité macroéconomique, la santé et l'enseignement primaire, (ii) les facteurs d'efficience (efficiency enhancers) que forment l'enseignement supérieur et la formation, l'efficience du marché des biens, l'efficience du marché du travail, le développement du marché financier, l'aptitude technologique, la taille du marché, (iii) les facteurs d'innovation et de sophistication des affaires (innovation and sophistication factors). En outre, le WEF a introduit un nouvel indice de compétitivité durable qui tient compte de nouveaux piliers d'ajustement, la soutenabilité sociale et le développement durable.

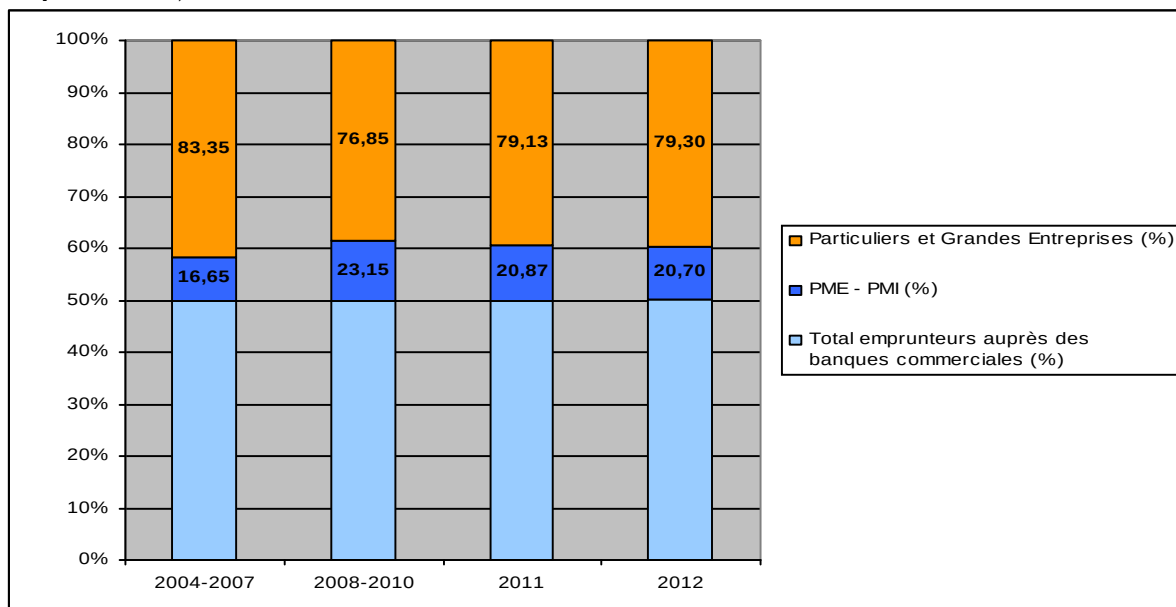
⁹² Selon le classement 2011-2012. La Tunisie ne figurait pas dans le classement 2012-2013.

Selon ce même rapport, la dégradation du climat compétitif et de l'investissement est aussi attribuable à plusieurs obstacles majeurs, dont en particulier le climat d'instabilité et d'incertitude politiques, l'inefficience de la bureaucratie gouvernementale et les difficultés d'accès aux sources de financement avec des scores, respectifs, de (16,5%), (11,9%) et (9,3%) d'appréciations jugées problématiques par les chefs d'entreprises.

Le rationnement des crédits aux PME - PMI

Les critères retenus d'identification des firmes cibles et de classification des PME-PMI sont ceux utilisés par la Banque Mondiale dans les enquêtes d'entreprises ainsi que par l'Institut National de Statistiques (INS), en ne considérant que celles dont le nombre d'employés est inférieur à 100. Il en ressort que plus de 99% du tissu entrepreneurial tunisien est du type PME-PMI dont 97,8% opèrent dans le secteur on-shore⁹³. A l'échelle des comparateurs internationaux, les obstacles en matière d'accès aux sources de financement bancaire sont plus prononcés en Tunisie pour les PME - PMI. A ce titre, les enquêtes régulières du FMI concluent que, relativement aux particuliers et des grandes entreprises, le rationnement aux PME-PMI s'est aggravé passant de 23,15% en moyenne du nombre total d'emprunteurs durant la période 2008-2010 à 20,87% en 2011 et 20,70% en 2012. En pourcentage des encours moyens de crédits aux secteurs productifs durant la période 2009-2011, ce rationnement est estimé à hauteur de 15% contre 16,2% dans la région MENA, 18% dans la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire et 26,8% globalement dans les économies avancées de l'OCDE (cf. Mouley, S (2013).

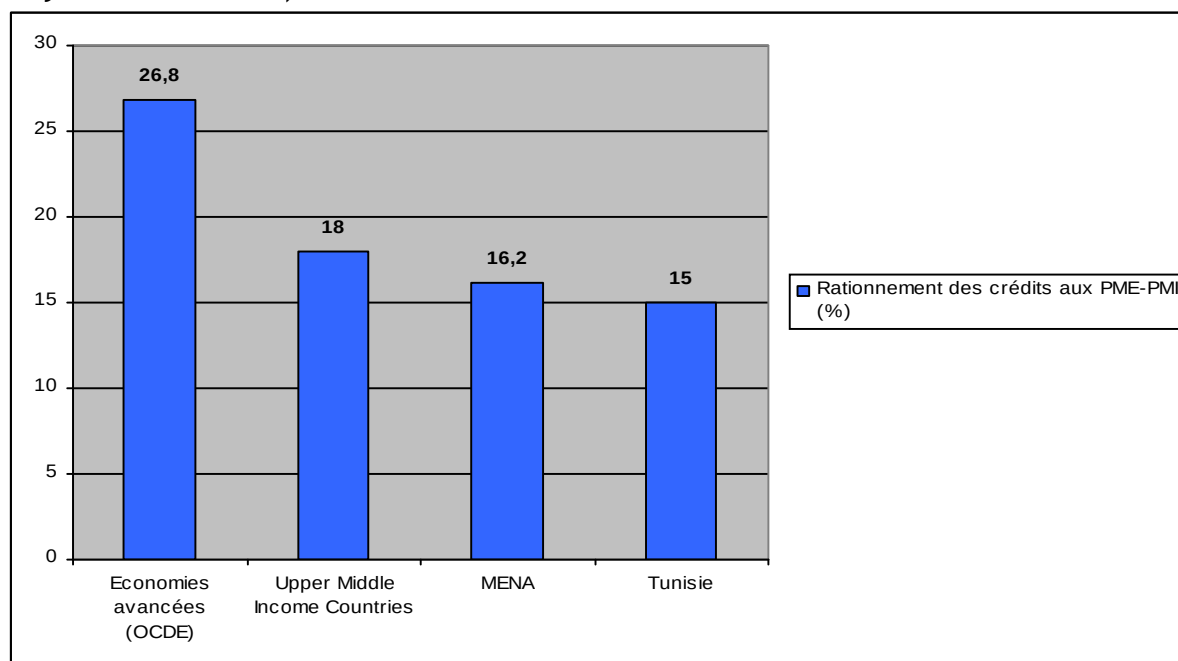
Graphique.114 : Rationnement des crédits aux PME-PMI (en % du nombre des emprunteurs)



Source: Financial Access Surveys - IMF (2013)

⁹³ cf. Institut National de Statistiques - Répertoire des Entreprises (2013)

Graphique.115 : Rationnement des crédits aux PME-PMI (en % des encours de crédits - moyenne 2009-2011)



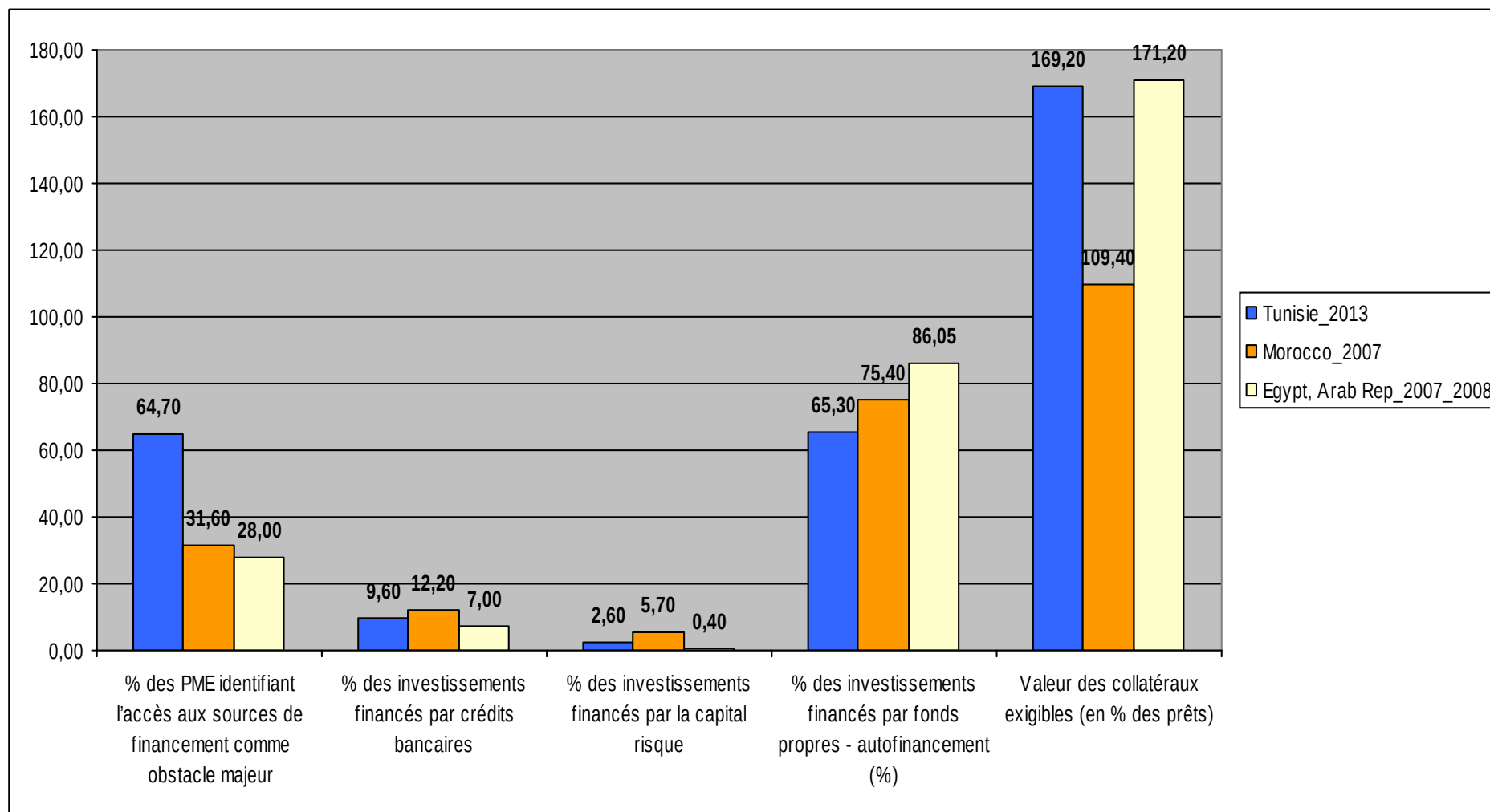
Source: Rocha, R., S. Farazi, R. Khouri, and D. Pearce (2011)⁹⁴

Au niveau de la perception des PME-PMI en matière d'accès aux sources de financement bancaire, les obstacles significatifs et récurrents répondent au paradoxe du missing middle. Ils se circonscrivent (a) du côté de l'offre : (i) à la difficulté des banques à s'éloigner des crédits basés sur les garanties pour baser leur crédit sur le cash-flow; (ii) au manque de transparence des PME-PMI reflété dans leurs difficultés de présenter des états financiers fiables et des plans d'affaires solides; (iii) la perception d'un risque élevé des crédits aux PME-PMI; (iv) le manque d'instruments adaptés; (v) l'absence de ressources longues levées auprès des compagnies d'assurance/fonds de pension et de bailleurs de fonds en raison de la faiblesse du marché financier; et (b) du côté de la demande: (i) aux exigences contraignantes liées aux garanties exigibles; (ii) les coûts exorbitants des emprunts bancaires. Relativement aux autres piliers des climats des affaires et de l'investissement⁹⁵, l'accès au financement est ainsi jugé comme l'un des obstacles les plus majeurs.

⁹⁴ Rocha, R., S. Farazi, R. Khouri, and D. Pearce (2011), "The Status of Bank Lending to SMEs in the Middle East and North Africa Region: Results of a Joint Survey of the Union of Arab Banks and the World Bank" World Bank, Washington, DC and Union of Arab Banks, Beirut.

⁹⁵ Qualité des réglementations, administratives, juridiques et fiscales, infrastructure et moyens de communication, informalité et corruption ect...

Le graphique qui suit donne le positionnement de la Tunisie par rapport à un benchmark raisonné de comparateurs régionaux déduit à partir des enquêtes d'entreprises de la Banque Mondiale, qu'il s'agisse de la proportion des PME identifiant l'accès aux sources de financement comme obstacles majeurs, des modalités de financement des investissements ou de la valeur des collatéraux exigibles en pourcentage des prêts accordés. A ce titre, le système de garantie des crédits aux PME-PMI, bien qu'adossé à un support textuel développé, souffre de plusieurs dysfonctionnements. En effet, les mécanismes de soutien dédiés disponibles, sous forme d'une banque de financement des PME (BFPME) et d'une entité de garanties (SOTUGAR), demeurent limités par des contraintes opérationnelles. C'est l'exemple notamment des financements via les SICAR (capital-risque). Les opérations de rétrocession des participations au capital s'effectuent au profit des promoteurs de projets sous forme de contrats de portage qui sont en fait assimilés à des opérations de crédit bancaire, puisque le prix de rétrocession est calculé en faisant référence au taux du marché monétaire assorti d'un échéancier. En outre, les compléments de financement bancaire par la BFPME exigent les garanties de la SOTUGAR elle-même dépendantes de collatéraux exigibles aux promoteurs sous formes hypothécaires. Ceci a rendu le système totalement biaisé et inefficent.



Source: World DataBank, Enterprise's Surveys, World Bank (2013) et Mouley (2013)

IV.3.4. Financement bancaire des M-PME : Principalement des crédits de petit montant et de court terme

Plus de 60% des montants cumulés des lignes de crédit aux entreprises sont octroyés pour des montants supérieurs à 6 millions de dinars : Cette proportion représente majoritairement les crédits accordés aux grandes entreprises. Ces proportions ont été obtenues après cumul des lignes de crédit relatives à la catégorie de l'escompte, consenties pour des durées très courtes sans être généralement regroupées au sein d'une ligne unique de financement de l'exploitation (en particulier lorsque l'entreprise bénéficie de plusieurs opérations de financement à court terme), sans ce regroupement, le poids des crédits de faible montant aurait été davantage accentué.

En termes de montants distribués, la structure de répartition des engagements professionnels par tranche d'engagement semble être figée. En effet, cette structure révèle une forte asymétrie de répartition et une presque parfaite rigidité quant à son évolution durant les trois dernières années. En scindant la répartition autour du seuil d'un million de dinars d'engagement, la règle des 20/80 se manifeste. Autrement dit, les tranches d'engagement inférieures au seuil d'un million de dinars ne représentent que seulement 20,5% du total engagement contre 79,5% au-delà de ce seuil et ce pour le mois de décembre 2010 (voir Tableau 113). L'asymétrie dans la répartition s'est accentuée après trois ans puisqu'en octobre 2013, les tranches d'engagement inférieures à un million de dinars ont légèrement régressé à 18,9% du total engagement au moment où les tranches d'engagement supérieures à un million de dinars ont dépassé les 81,1%.

Bien que les statistiques agrégées de la BCT ne le permettent pas, le lien couramment établi entre le montant unitaire des crédits et la taille des entreprises bénéficiaires peut dès lors être précisé. En effet, les statistiques mensuelles de crédit harmonisées en Tunisie ne comprennent pas de ventilation par taille d'entreprise. Tout au plus, distingue-t-on, deux tranches de montant unitaire : jusqu'à 1 million de dinars et au-delà. En l'absence de discrimination par taille d'entreprise, il ne serait pas difficile à admettre que les besoins de financement des PME seront associés à la tranche inférieure à 1 million de dinars et les besoins de financement des grandes entreprises seront attribués à la tranche supérieure à 1 million de dinars.

Tableau 113. Répartition des engagements professionnels par tranche d'engagement

	Tranches d'engagement	Décembre 2010	Octobre 2013
M-PME	=<25mD	3,9%	3,6%
	>25mD et= <50mD	1,6%	1,6%
	>50mD et= <100mD	2,1%	2,0%
	>100mD et= <250mD	3,6%	3,4%
	>250mD et= <500mD	4,0%	3,6%
	>500mD Et <=1MD	5,2%	4,8%
	S/Total	20,4%	19,0%
Autres	>1MD Et <=5MD	18,2%	17,2%
	>5MD Et <=6MD	2,7%	2,7%
	>6MD	58,6%	61,2%
	S/Total	79,6%	81,0%
	Total	100,0%	100,0%

Source : BCT (2013)

En conséquence, pour comparer les financements bancaires des PME en Tunisie, il faut admettre l'hypothèse que ceux-ci sont principalement effectués sous la forme de crédits de petit montant. Ce résultat reflète vraisemblablement la spécificité des conditions de financement de cette catégorie d'entreprise.

Partant du fait que les montants accordés aux PME indépendantes soient très faibles, leur effectif devrait dominer le nombre total de lignes de crédits. Les estimations tablent sur une parité 1/3, 2/3. Plus ou moins de 67% des lignes de crédit sont octroyées à des PME indépendantes et à peu près de 33% à des grandes entreprises ou encore à des PME filiales de groupe. En revanche, en considérant les montants octroyés, la parité s'inverse. En effet, la part des grandes entreprises s'élève à 62,1%, contre 25,6 % pour les PME indépendantes et ce, pour le mois d'octobre 2013 (voir Tableau 2). Il est à remarquer que la répartition des engagements n'a pas évolué pour palier à cette disparité entre les PME indépendantes et les grandes entreprises. En décembre 2010, la part des engagements professionnels en faveur des PME indépendantes s'élève à 26%. Il est vrai que le financement des grandes entreprises a régressé de 2,4% entre décembre 2010 et octobre 2013. Cependant, cette régression a alimenté le financement des PME de groupes qui ont vu leur part évoluer de 9,5% à 12,3% laissant ainsi les PME indépendantes enregistrer même une légère baisse de 0,4% (voir Tableau 2).

Par ailleurs, les PME indépendantes sont plus engagées sur les crédits de court terme (dont les facilités de caisse et les découverts) que sur d'autres catégories de crédit de moyen et de long terme (essentiellement composés de crédits d'investissement). En effet, les crédits sont dégressivement répartis selon la durée des crédits consentis (voir Tableau 2) et ce, non seulement pour les PME indépendantes mais aussi pour les PME de groupes et les grandes entreprises. En revanche, les grandes entreprises, quant à elles, ont un meilleur recours non seulement à des crédits de trésorerie de court terme mais en plus à des crédits d'investissement. Elles sont assez uniformément réparties selon la durée des crédits consentis.

Cette répartition par catégorie d'entreprise et par durée de crédit met en exergue un double constat de déséquilibre de financement des PME indépendantes comparativement aux grandes entreprises en plus du déséquilibre de financement des crédits de trésorerie et de découverts au détriment des crédits d'investissement. En plus, ces disparités suivent une tendance amplificatrice durant les trois années post-révolution. En France, à titre d'exemple, on constate une presque parfaite répartition uniforme par type d'entreprise et par type de crédit. Néanmoins, les autorités du système financier et bancaire continuent à s'interroger sur les mesures incitatives pour promouvoir le financement bancaire de l'investissement.

Tableau 114. Répartition des engagements professionnels par durée et type des crédits

Périodes	Décembre 2010				Octobre 2013			
Durée des Crédits	PME indép.	PME de Groupes	Grandes Entre.	Total	PME indép.	PME de Groupes	Grandes Entre.	Total
CCT	14,4%	6,6%	33,2%	54,3%	13,7%	7,9%	28,7%	50,3%
<i>dont découvert</i>	4,8%	2,3%	10,9%	17,9%	4,3%	2,5%	8,8%	15,5%
CMT	9,5%	2,3%	23,3%	35,0%	9,8%	3,4%	24,5%	37,7%
CLT	2,0%	0,6%	8,0%	10,7%	2,1%	1,0%	8,9%	12,0%
CMLT (cumul)	11,5%	2,9%	31,3%	45,7%	11,9%	4,4%	33,4%	49,7%
<i>dont Leasing mob.</i>	4,2%	0,5%	0,7%	5,4%	3,9%	0,8%	0,7%	5,3%
<i>dont Leasing immob.</i>	0,3%	0,1%	0,2%	0,5%	0,3%	0,1%	0,2%	0,6%
Total	26,0%	9,5%	64,5%	100,0%	25,6%	12,3%	62,1%	100,0%

Modalités du Type d'Entreprises (PME indépendantes, PME de Groupes & Grandes Entreprises).

Modalités pour la Durée des Crédits (CCT : Crédit à Court Terme, CMT : Crédit à Moyen terme, CLT : Crédit à Long Terme, CMLT : Crédits à Moyen et Long Termes)

Source : BCT (Novembre 2013)

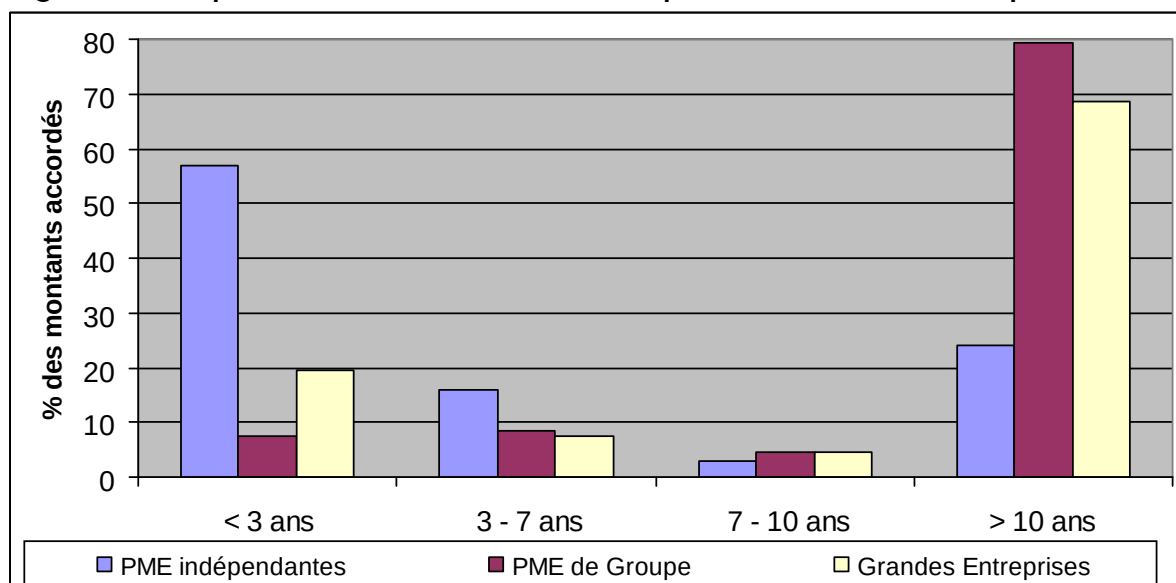
Des critères d'octroi de crédits et des conditions de banque pénalisantes

Outre les caractéristiques intrinsèques du crédit (nature, montant et durée), d'autres critères influent sur l'appréciation du risque de crédit par les banques et peuvent aussi expliquer les différences de taux observées entre PME et grandes entreprises.

Des différences de tarification significatives prévalent selon l'ancienneté de l'entreprise. Ceci explique en partie les écarts de taux entre crédits aux PME et aux grandes entreprises. En effet, les unités de plus de dix ans représentent une part prépondérante au sein des grandes entreprises (presque de 70 %), alors que la structure par ancienneté de la population des PME indépendantes est moins concentrée. Or, une entreprise jeune étant potentiellement plus risquée qu'une entreprise plus âgée, on s'attend à ce qu'elle se voit appliquer des taux plus élevés. Faute de données, c'est ce que confirment les autorités monétaires à la BCT chargées de la stabilité financière.

Cependant, un constat contre-intuitif s'impose. La répartition des montants accordés par ancienneté et par type d'entreprises prennent une forme en U pour les PME indépendantes tout comme pour les grandes entreprises (voir figure 116). En effet, sur la base de ces indicateurs agrégés, cela suppose que les banques soutiennent les PME et les grandes entreprises soit lors de leur démarrage, soit après avoir franchi le cap d'une décennie d'existence. Il est intrigant de voir un faible recours aux crédits pour les entreprises, tous types confondus, avec 3 à 10 ans d'ancienneté.

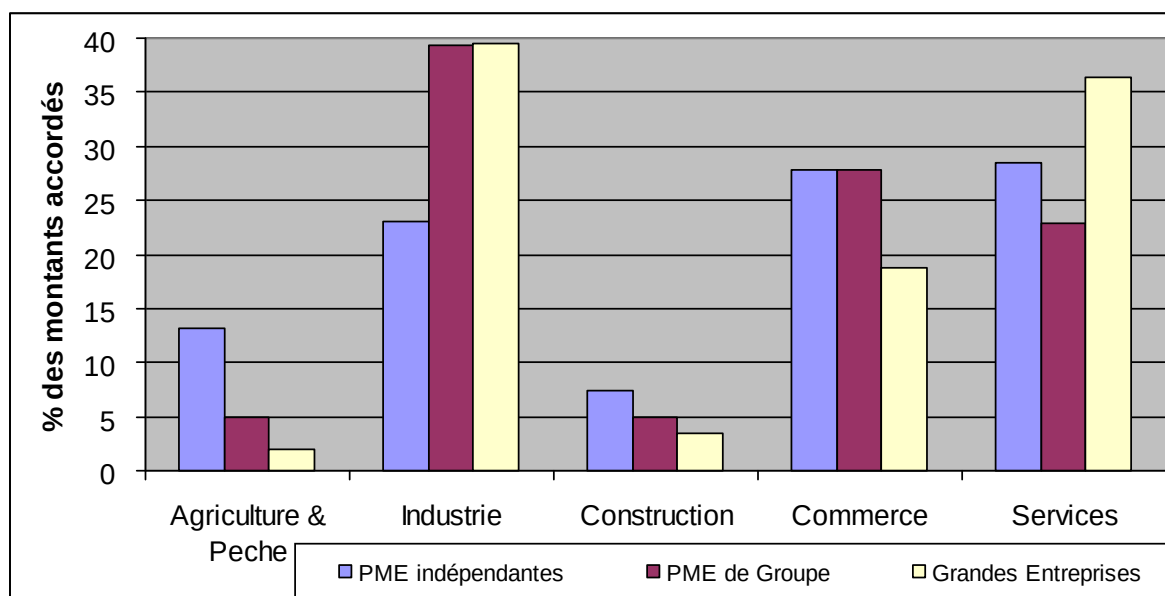
Figure 116. Répartition des montants accordés par ancienneté des entreprises



Source : BCT (Novembre 2013)

Certains secteurs économiques peuvent présenter un risque plus important que d'autres en raison de leurs caractéristiques propres. Cet effet peut être permanent (il est alors structurel) ou transitoire lorsqu'il est imputable par exemple à une dégradation conjoncturelle. La répartition des crédits par grands secteurs d'activité au sein de chacune des catégories d'entreprises bénéficiaires souligne en premier lieu l'importance du secteur des services et du commerce dans les crédits aux PME (voir figure 117). En revanche, le secteur industriel accapare la part majeure des montants accordés des grandes entreprises suivi par le secteur des services.

Figure 117. Répartition des montants accordés par secteur d'activités

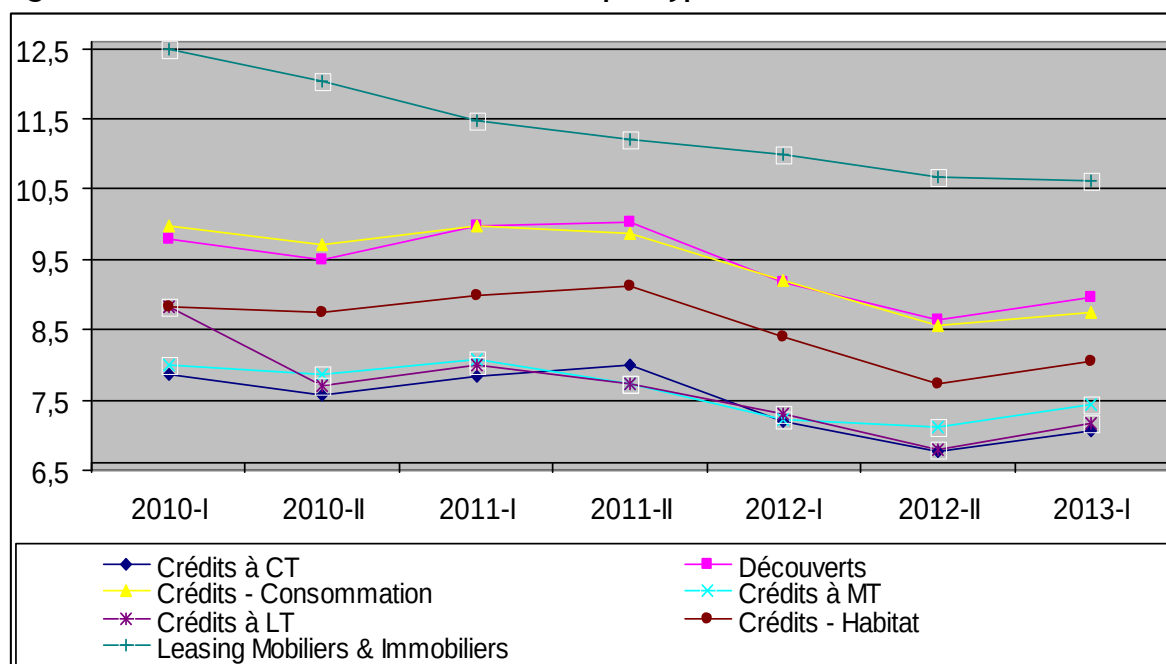


Source : BCT (Novembre 2013)

La sensibilité des taux d'intérêt des crédits devrait être parfaite avec les variations du taux directeur de la BCT et du taux du marché monétaire (voir figure 3). Cependant, la baisse deux fois consécutives du Taux Directeur de la BCT de 50 points de base le 26-06-2011 et le 06-09-2011 n'a pas été suivie par une relance de l'encours des crédits de moyen et long terme qui ont enregistrés une baisse en niveau. Cette insensibilité a perduré en 2012 suite aux différentes augmentations des taux d'intérêt. En effet, l'encours des crédits d'investissement a stagné après la baisse enregistrée en 2011.

Il est à constater que la variation des taux ne s'est pas répercutée immédiatement sur le coût des crédits. Un phénomène de persistance à la transmission a eu lieu. Comment peut-on expliquer ce phénomène ? Pour s'y faire, on se propose de considérer les taux effectifs globaux, agrégés à l'ensemble du secteur bancaire, par type de crédit. Ce choix est motivé par la prise en compte de l'ensemble des frais associés au coût du crédit. L'évolution du TEG est contracyclique pour l'ensemble des types de crédit (voir figure 118). En effet, au moment où il y a eu une politique d'assouplissement de la part de la BCT sans équivoque de baisse de 100 points de base durant l'année 2011, l'ensemble des taux d'intérêt effectifs globaux ont enregistré une augmentation (à l'exception du leasing mobilier et immobilier). L'effet contracyclique marque également l'évolution des TEG durant l'année 2012 (particulièrement au second semestre). Le raffermissement de la politique monétaire, traduit par une augmentation du taux directeur de 50 points de base sur deux temps (en septembre 2012 et janvier 2013) pour le ramener à son niveau actuel de 4%, était accompagné par une baisse continue des TEG pour l'ensemble des types de crédits. Il faut attendre la fin du premier semestre 2013 pour voir les TEG repartir à la hausse. Ces effets sont plus accentués en considérant la variation des TEG par banque et par type d'entreprise.

Figure 118. Evolution semestrielle des TEG par type de crédit



Source : Calculs de l'étude et BCT (2013).

Ces écarts de taux d'intérêt sont néanmoins d'interprétation délicate dans la mesure où ils peuvent résulter de plusieurs facteurs :

- Un effet spécifique attaché à chaque catégorie d'entreprise. Par exemple, une probabilité élevée de défaut justifie la persistance d'une prime de risque plus importante. De même, le poids économique d'une grande entreprise peut lui conférer un pouvoir de négociation accru lors de la négociation des conditions d'attribution d'un crédit.
- Des effets de structure liés à la différence entre la composition des crédits obtenus entre les petites entreprises et les grandes. Par exemple, *a priori* moins coûteux, les crédits de montants élevés constituent l'essentiel des crédits consentis aux grandes entreprises ; toutes choses égales par ailleurs, cela a pour effet de minorer le taux moyen de leurs crédits. De même, une surreprésentation des entreprises qui contractent des CCT conduit mécaniquement à élever le taux moyen des crédits pour la catégorie en question.

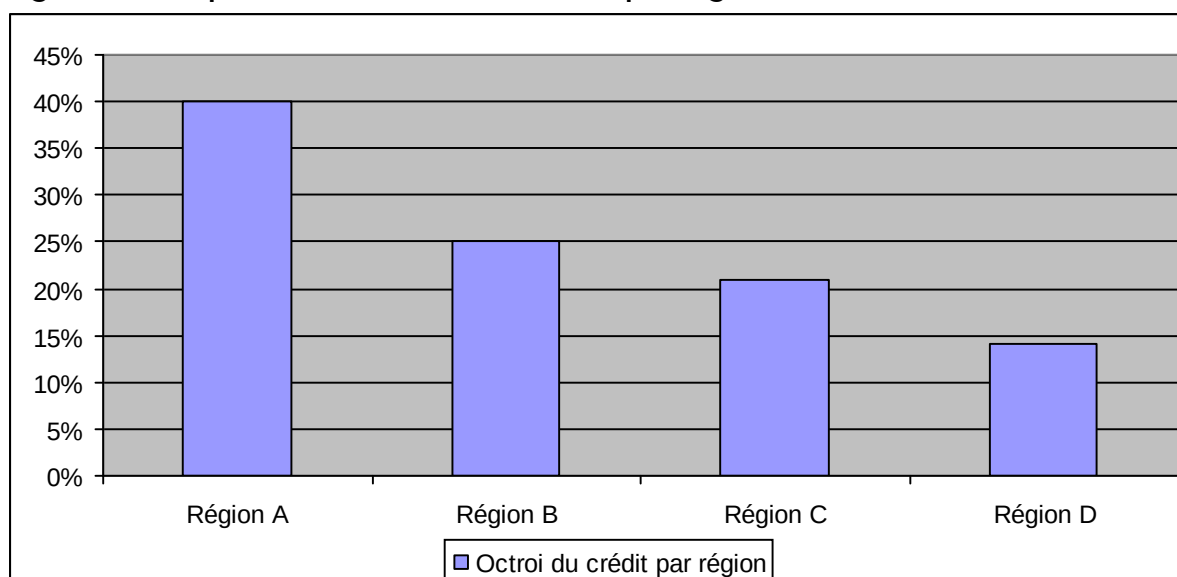
Analyse spatiale du financement bancaire

Les informations collectées au titre de l'enquête sur les entreprises menée par la Banque Mondiale en Tunisie en 2012 ont permis de couvrir la dimension spatiale dans l'analyse menée sur le financement des entreprises. L'enquête est riche en informations sur les spécificités et le profil des entreprises enquêtées. On considère les mêmes types d'entreprises en discriminant non pas par rapport au chiffre d'affaire mais plutôt par le nombre d'employés.

L'entreprise comprenant entre 5 et 19 salariés est considérée comme petite entreprise. Celle qui emploie entre 20 et 99 employés est supposée moyenne entreprise et au-delà de 100 employés comme grande. L'enquête couvre des entreprises relevant des deux secteurs de l'industrie et des services (le secteur agricole n'est pas concerné par l'enquête). L'échantillon est représentatif et comprend 562 entreprises réparties en quatre grandes régions. La région A représente le Grand Tunis ; La région B comprend Sousse, Mahdia et Monastir ; Sfax, Gabes et Médenine constitue la région C et la région D est formée par Jendouba, Kef, Kairouan, Siliana, Kasserine, Sidi Bouzid et Gafsa.

Tout d'abord, le profil régional et par secteur de la répartition du financement bancaire des entreprises selon l'enquête Entreprise Survey révèle une distribution en escalier (voir figure 119). Presque deux tiers du financement bancaire sont accaparés par les deux régions A et B. Les deux régions C et D se partagent l'un tiers restant des crédits. La région D regroupe le plus grand nombre de gouvernorats mais représente aussi la concentration d'entreprises la moins élevée œuvrant dans le secteur industriel et celui des services. Elle détient la plus faible part du financement bancaire avec seulement 14%.

Figure 119. Répartition des crédits accordés par région



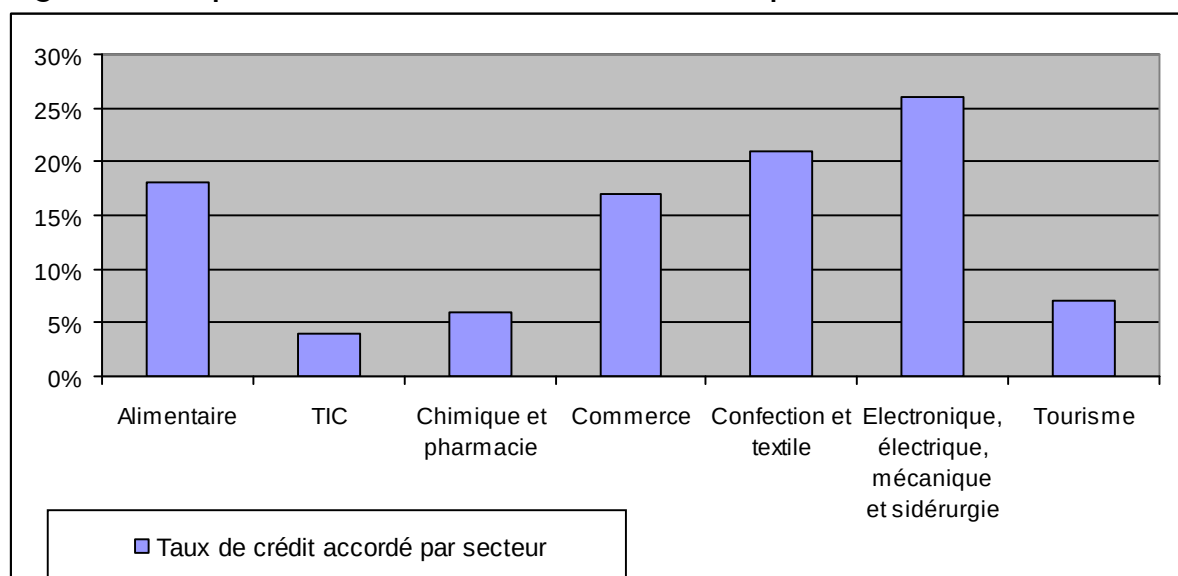
Région A: Grand Tunis ; Région B: Sousse, Mahdia, Monastir ; Région C: Sfax, Gabes, Médenine ; Région D: Jendouba, Kef, Kairouan, Siliana, Kasserine, Sidi Bouzid, Gafsa.

Source : Entreprise Survey - Tunisie (2012), Banque Mondiale.

Par ailleurs, la répartition des crédits bancaires accordés par secteur d'activités montre que le secteur industriel détient la part majeure du financement bancaire (voir figure 120). En effet, deux tiers des crédits bancaires sont accordés aux entreprises industrielles. Les activités de l'industrie électronique, électrique, mécanique et de sidérurgie détiennent la plus grande part avec 26%, suivies par les activités de confection et textile à hauteur de 21%. Les services justifient une part d'un tiers du financement bancaire. La moitié de ces crédits finance des activités commerciales (à hauteur de 17%), suivies des activités du secteur touristique (à 7%).

La répartition du financement bancaire par secteur dégage un constat contre-intuitif. On s'attendait à ce que les activités à forte valeur ajoutée (comme les TIC et l'industrie chimique et pharmaceutique) qui nécessitent des niveaux de financement très élevés, seraient la cible des banques et ainsi justifieraient d'une part conséquente dans le financement bancaire. Néanmoins, elles représentent, au contraire, les parts les plus faibles du financement bancaire (6% pour les industries chimiques et pharmaceutiques et 4% pour les industries du TIC). La perplexité de cette situation demeure injustifiée. S'agit-il de non recours de la part des entreprises précitées aux crédits bancaires ou de rationnement de la part des banques pour non maîtrise du contenu de l'activité ?

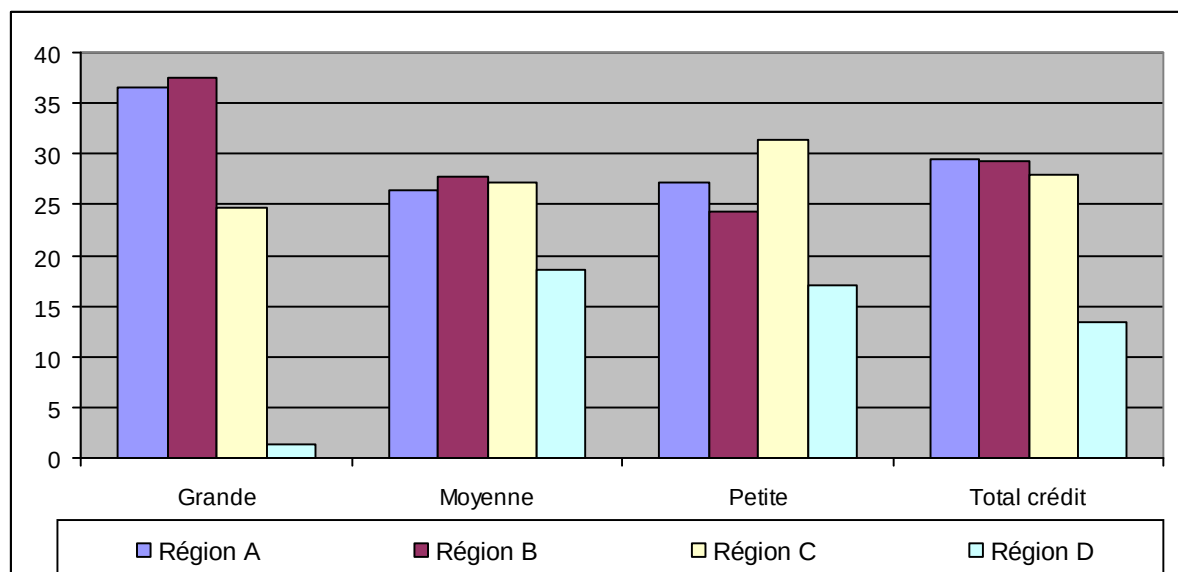
Figure 120. Répartition des crédits bancaires accordés par secteur



Source : Entreprise Survey - Tunisie (2012), Banque Mondiale.

Ensuite, l'analyse de la disparité régionale en termes des montants et des effectifs met en évidence une double disparité régionale. Une double segmentation des niveaux des montants des crédits accordés en 2012 est constatée en fonction de la taille de l'entreprise et en fonction de la région d'implantation de l'entreprise. Les régions A et B se partagent presque une répartition semblable et uniforme, quel que soit la taille de l'entreprise (voir figure 121). Par ailleurs, la région C favorise le financement des petites entreprises puisqu'elle détient le niveau de financement le plus élevé. La même région dispose d'une répartition assez uniforme des crédits selon la taille des entreprises. En revanche, la région D détient les plus faibles niveaux de financement et ce, peu importe la taille de l'entreprise. Cela étant, il faut garder à l'esprit que ces répartitions s'appliquent à des niveaux de financement en absolu. De ce fait, il est nécessaire de normaliser ces taux en fonction de l'effectif des entreprises bénéficiaires selon leur taille.

Figure 121. Répartition Spatiale par type d'entreprise des montants de crédits

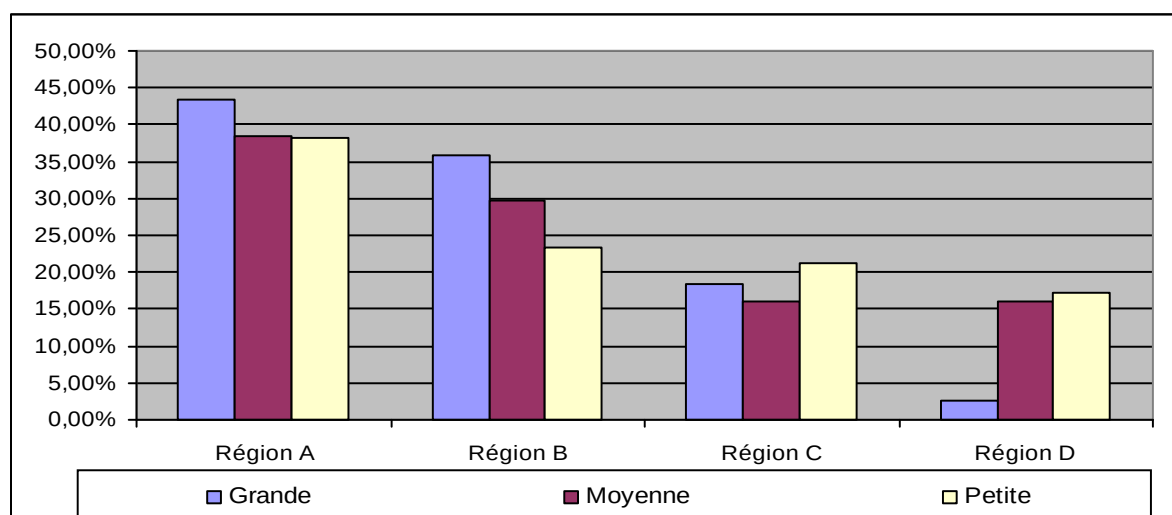


Région A: Grand Tunis ; Région B: Sousse, Mahdia, Monastir ; Région C: Sfax, Gabes, Médenine ; Région D: Jendouba, Kef, Kairouan, Siliana, Kasserine, Sidi Bouzid, Gafsa.

Source : Entreprise Survey - Tunisie (2012), Banque Mondiale

La répartition géographique des entreprises bénéficiaires d'un crédit bancaire par taille d'entreprise révèle une disparité en effectif des bénéficiaires d'un financement bancaire. Dans ce sens, la concentration des bénéficiaires se trouve massivement dans les régions A et B (voir figure 122). Cette disparité spatiale n'est pas problématique si on considère la cartographie de la population des entreprises tunisiennes œuvrant dans le secteur industriel et celui des services. D'ailleurs, ce constat est un indicateur d'une bonne représentativité de l'échantillon.

Figure 122. Répartition Spatiale des entreprises bénéficiaires d'un crédit bancaire par effectif

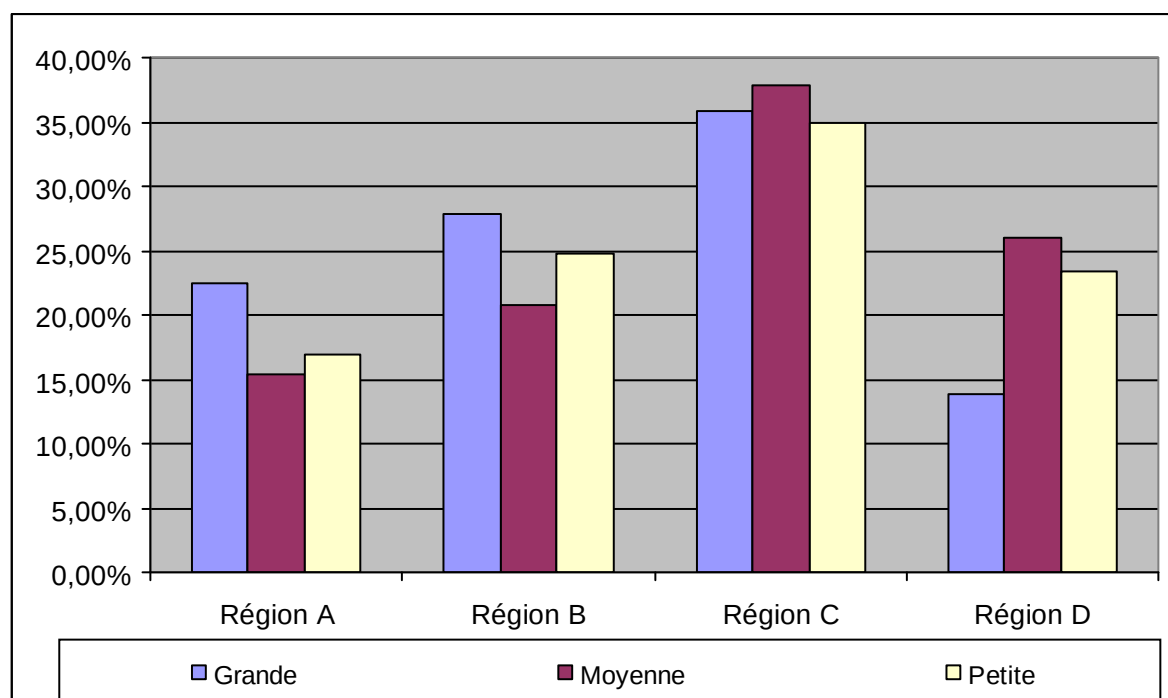


Région A: Grand Tunis ; Région B: Sousse, Mahdia, Monastir ; Région C: Sfax, Gabes, Médenine ; Région D: Jendouba, Kef, Kairouan, Siliana, Kasserine, Sidi Bouzid, Gafsa.

Source : Entreprise Survey - Tunisie (2012), Banque Mondiale

Après avoir normalisé la répartition des montants de crédits par les effectifs correspondant des bénéficiaires, on obtient une répartition spatiale par montant unitaire des crédits (voir figure 123). Le résultat est surprenant dans la mesure où la répartition met en exergue l'implication avancée des banques dans les deux secteurs de l'industrie et des services dans la région C (Sfax, Gabes & Médenine) et ce, pour l'ensemble des tailles d'entreprise. Ce résultat est également contre-intuitif parce qu'on est supposé obtenir une meilleure implication bancaire dans le processus de financement des entreprises lorsque la concentration de ces dernières augmente. Le banquier peut compter sur l'effet diversification pour une meilleure couverture de risque mais aussi sur les externalités positives quand les entreprises sont concentrées formant ainsi un réseau et une coalition. Faute d'informations sur l'état de santé financière des entreprises bénéficiaires du financement bancaire, il est difficile d'associer les raisons de ce constat à des raisons structurelles qui résument la fragilité financière des entreprises œuvrant dans le secteur de l'industrie et des services.

Figure 123. Répartition spatiale des entreprises bénéficiaires d'un crédit bancaire par montant unitaire des crédits



Région A: Grand Tunis ; Région B: Sousse, Mahdia, Monastir ; Région C: Sfax, Gabes, Médenine ; Région D: Jendouba, Kef, Kairouan, Siliana, Kasserine, Sidi Bouzid, Gafsa.

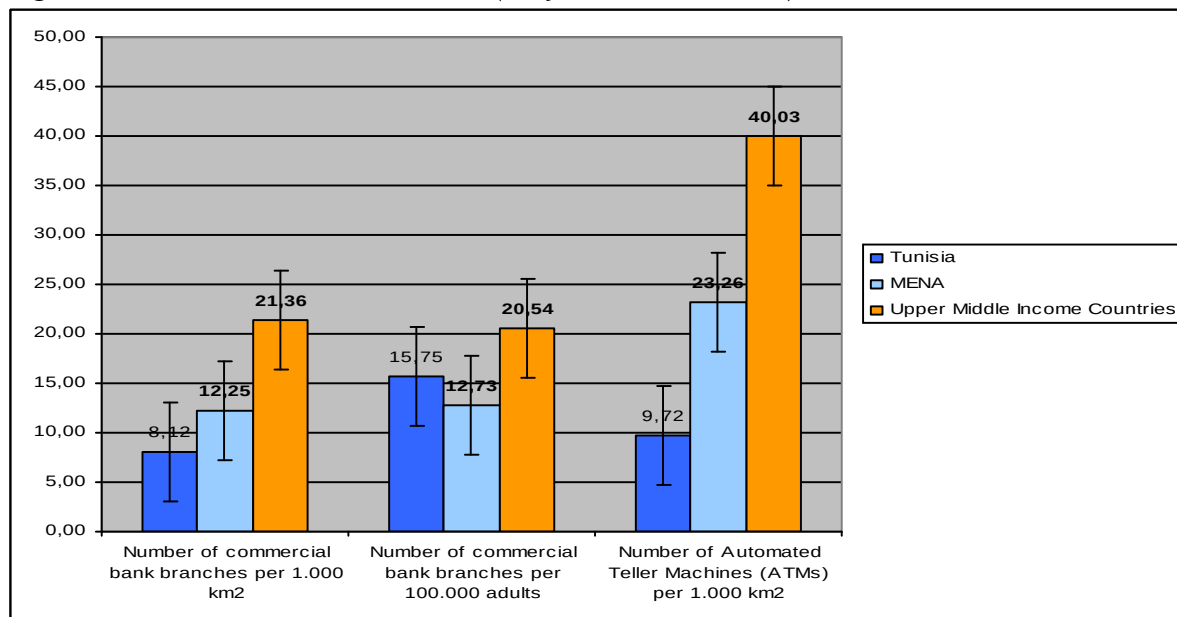
Source : Entreprise Survey - Tunisie (2012), Banque Mondiale

IV.3.5. Les retards d'inclusion bancaire et financière

Les indicateurs de positionnement international

Selon la plateforme du Financial Access Survey (2013)⁹⁶, les données relatives au degré de pénétration bancaire et d'usage des services bancaires (notamment en matière d'emprunts) dénotent des retards d'inclusion de la Tunisie par rapport aux moyennes des pays de la région MENA et de la tranche supérieure des pays à revenus intermédiaires (cf. Mouley, S (2014)).

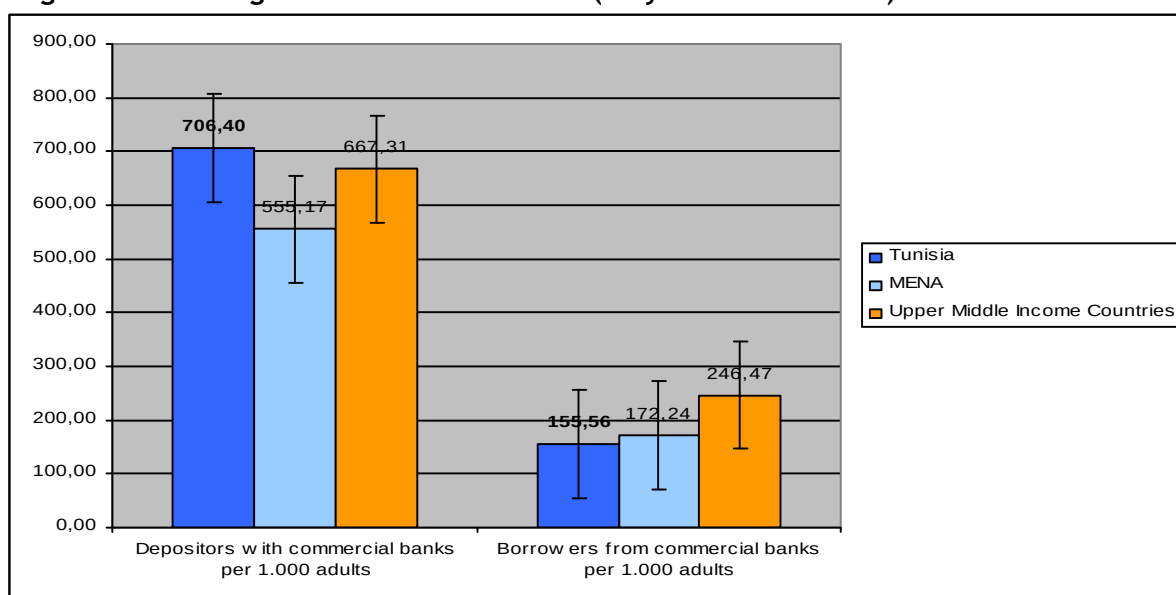
Figure. 124 : Pénétration bancaire (moyenne 2007-2012)



Source: Financial Access Surveys - IMF (2013)

⁹⁶ Le FMI a entamé une tentative de standardisation et de comparabilité internationale des indicateurs d'inclusion bancaire et financière, en combinant des données cross country dans un même référentiel qui repose essentiellement sur le niveau des conditions d'accès (offre) et des facteurs de pénétration, couverture et disponibilité de comptes de dépôts bancaires, de services de paiements adéquats, d'octroi de crédits ou de micro-crédits (notamment aux pauvres) et de produits d'assurance. La plateforme du *Financial Access Survey* a été entérinée comme une grille de lecture de base des indicateurs d'inclusion financière (Basic Set of Financial Inclusion Indicators) par le sommet du G20 de Los Cabos en juin 2012. La plateforme regroupe des données annuelles de 187 juridictions incluant tous les pays du G20 sur la période 2004-2012.

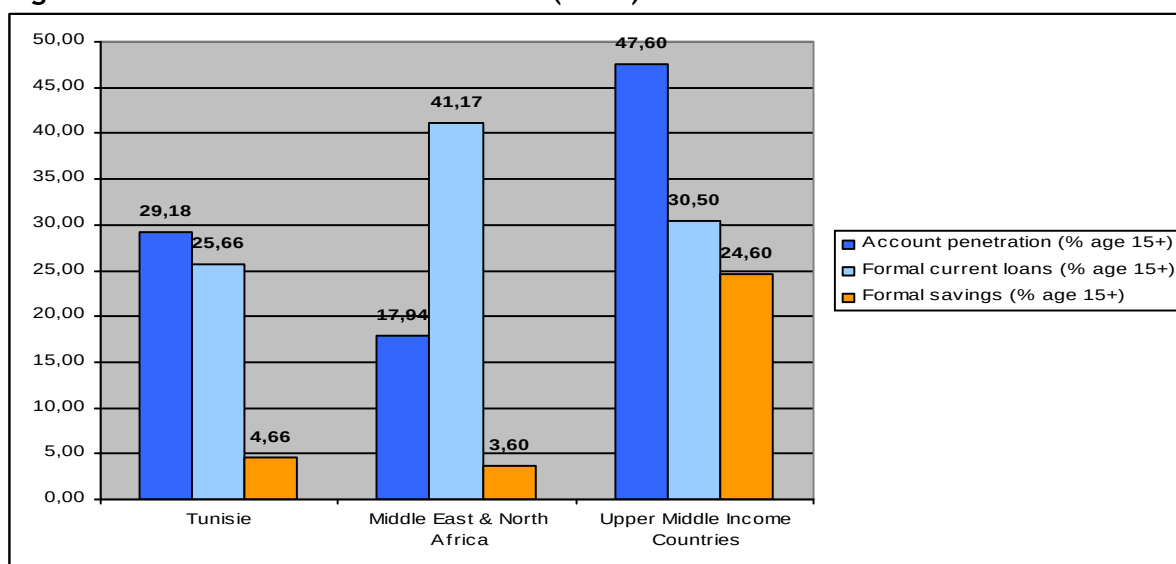
Figure. 125 : Usage de services bancaires (moyenne 2007-2012)



Source: Financial Access Surveys - IMF (2013)

Il en est de même des données en matière d'inclusion financière déduites de la plateforme du Global Findex de la Banque Mondiale (2011)⁹⁷, qui montrent que les degrés de pénétration des comptes bancaires et de détention de comptes formels de crédits ou d'épargne sont globalement en Tunisie en deça des moyennes des comparateurs internationaux avec en plus des disparités régionales patentes dans l'accès aux services bancaires.

Figure. 126 : Global Financial Inclusion (2011)



⁹⁷ Cet indice est basé sur des indicateurs d'usage (demande) de services financiers et de mesure de l'accès des adultes de plus de 15 ans dans 148 économies aux produits d'épargne, emprunts, paiements et gestion des risques. Les données ne sont disponibles que pour l'année 2011.

Figure. 127 : Pénétration des comptes bancaires (2011)

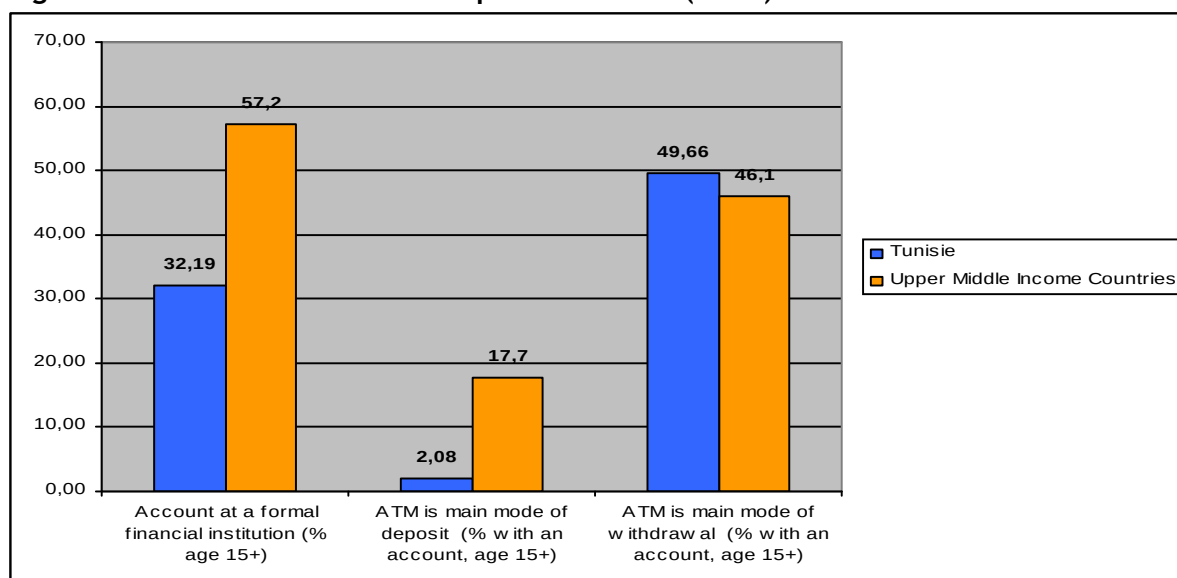
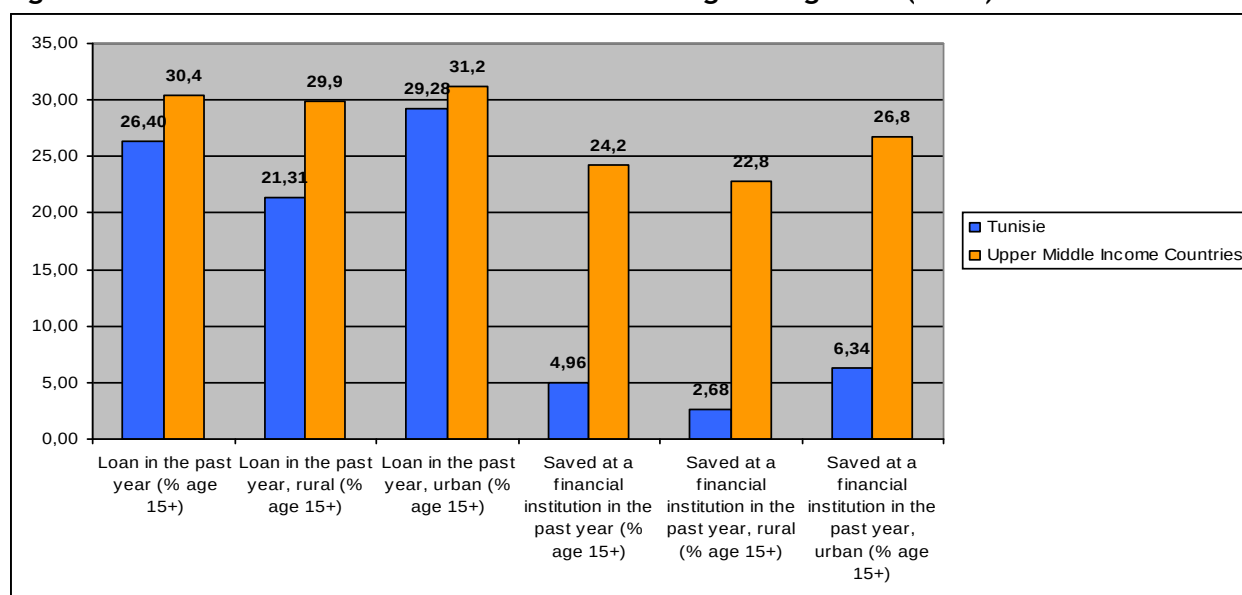


Figure. 128: Formal current loans and formal savings - % age 15+ (2011)



Source: World DataBank, Global Findex Survey and Database, World Bank (2013)

IV.3.6. Construction d'indices composites d'inclusion bancaire et financière à l'échelle régionale

La circularité des concepts de croissance inclusive et d'inclusion financière dans l'économie politique des réformes est rendue importante dans l'explication des capacités d'adaptation et de résilience macroéconomique des économies émergentes en périodes de transformations structurelles, de sorties de crises systémiques ou de transition démocratique.

Dans ce cadre, et alors que l'approche globale d'inclusion bancaire et financière recouvre plusieurs dimensions, son traitement analytique s'est réduit jusqu'ici aux seules questions de facilités (ou des obstacles) d'accès des ménages (notamment les plus vulnérables) et des entreprises "bancables" aux services financiers incluant les produits d'épargne, lignes de crédit et d'assurance et autres services de monétique et de paiement à des coûts de transactions raisonnables. En particulier, les retards (et contraintes) d'inclusion financière impliquent, pour les ménages, une persistance des inégalités de revenus, et pour les PME - PMI, des obstacles majeurs d'accès aux sources de financement, ce qui affaiblit manifestement les dynamiques et les opportunités de croissance dans ces économies.

A ce titre, plusieurs initiatives internationales en la matière ont été développées dont, en particulier, celle de la Banque Mondiale (2011, 2012) qui a élaboré la base de données et l'indice composite du Global Findex basé sur des indicateurs d'usage (demande) de services financiers et de mesure de l'accès des adultes de plus de 15 ans dans 148 économies aux produits d'épargne (formal savings), emprunts (formal current loans), paiements et gestion des risques (account penetration), en milieux rural et urbain. Les données ne sont disponibles que pour l'année 2011.

Il en est de même de la plateforme du Financial Access Survey (FAS) du FMI (2012) qui repose essentiellement sur le niveau des conditions d'accès (offre) et des facteurs de pénétration, couverture et disponibilité de comptes de dépôts bancaires, de services de paiements adéquats, d'octroi de crédits ou de micro-crédits et de produits d'assurance. A ce titre, le FMI a entamé une tentative de standardisation et de comparabilité internationale des indicateurs d'inclusion bancaire et financière, en combinant des données cross country dans un même référentiel. La plateforme du FAS a été entérinée comme une grille de lecture de base des indicateurs d'inclusion financière (Basic Set of Financial Inclusion Indicators) par le sommet du G20 de Los Cabos en juin 2012. En regroupant des données annuelles de 187 juridictions. N'étant disponible que sur la période 2004-2012, les données sont regroupées en trois sous-composantes:

- (i) la pénétration bancaire, mesurée par la taille de la population bancaire (approximée par le nombre de guichets bancaires pour 1.000 Km²), le nombre de déposants auprès des banques commerciales pour 1.000 adultes et le nombre d'emprunteurs des banques commerciales pour 1.000 adultes.
- (ii) l'usage de services bancaires, mesuré par les encours des dépôts et des crédits (en % du PIB)
- (iii) la disponibilité de services financiers, mesurée par le nombre d'ATM pour 1.000 Km².

Approches techniques de mesure de l'inclusion bancaire et financière

Au niveau des économies émergentes et en développement, les travaux de recherche appliquées aux pays du sud est asiatique (et dans certains pays d'Amérique latine) se sont globalement concentrés sur les méthodes de mesure et des indicateurs d'accès financiers dans la construction d'indices composites d'inclusion financière suivant généralement en cela la démarche de Sarma (2008, 2010, 2012), Sarma, M. & Pais, J. (2008, 2011) ou l'approche axiomatique de Chakravarty et Pal (2010). Au niveau des pays africains, les analyses appliquées sont essentiellement produites dans les approches comparées fournies par Gallup World Poll (2012) pour la région sub-saharienne, par Rocha. R, Arvai, Z and Farazi, S (2011) pour la région d'Afrique du nord et plus récemment par Mouley, S (2013) pour le cas de la Tunisie. Néanmoins, ces approches ne rendent pas compte des disparités inter-régionales en matière d'inclusivité des systèmes bancaire et financier nationaux, ce qui affaiblit leur utilité en termes de recommandations opérationnelles à l'intention des décideurs.

Méthodologie spécifique de construction d'indices composites en Tunisie

La plateforme FAS est complétée par la construction d'indices semestriels d'inclusion bancaire et financière en Tunisie (cf. Mouley, S (2014)), suivant en cela les méthodologies spécifiques de Sarma, M (2008, 2010, 2012) ainsi que Sarma, M. & Pais, J. (2008, 2011). L'approche retenue est d'ailleurs similaire à celles utilisées par le PNUD dans le calcul des indicateurs de développement tels l'indice du développement humain ou l'indice de pauvreté.

Il s'agit d'indices composites calculés à partir d'un catalogue de mesures d'indicateurs spécifiques d'accès aux sources de financement, globalement pour les entreprises et particuliers. Dans notre cas, nous opterons pour la confection de deux indices composites⁹⁸. D'abord, au niveau national, l'indice composite d'inclusion bancaire et financière (IFI-N) est mesuré à partir des trois sous-composantes suivantes :

- (i) la pénétration bancaire, mesurée par la taille de la population bancaire déduite de la répartition du réseau bancaire
- (ii) l'usage de services bancaires, mesuré par les encours des dépôts et des crédits en proportion du PIB.
- (iii) la disponibilité de services financiers, mesurée par la répartition du réseau d'ATM.

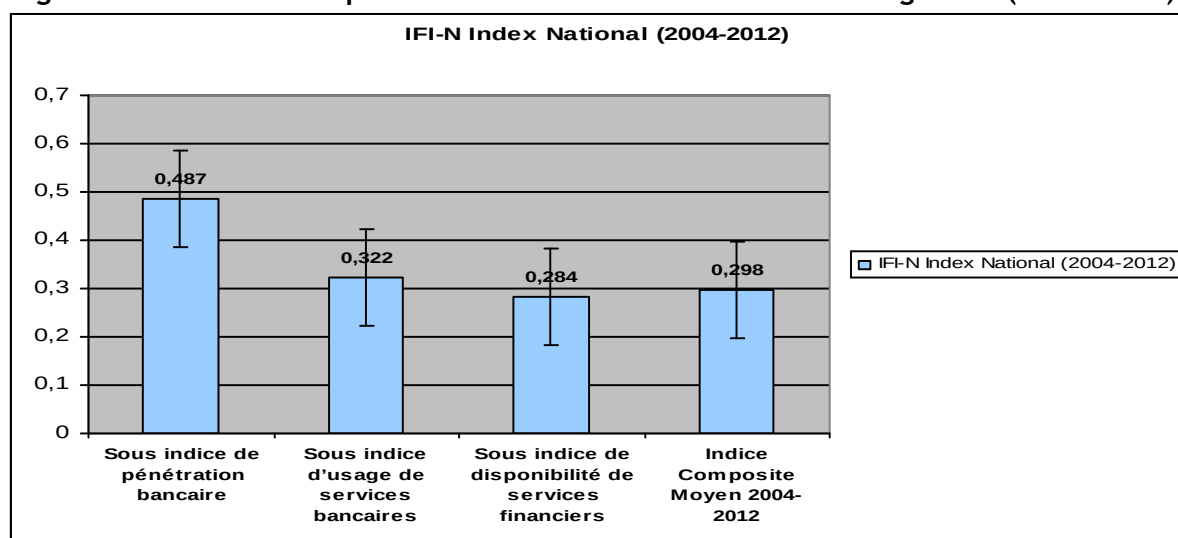
⁹⁸ cf. Mouley, S (2013) "Contraintes d'inclusion bancaire et financière en Tunisie et vulnérabilités macroéconomiques: déterminants, indices composites et scénarios de résilience" Miméo, Comité de Politique Monétaire, Banque Centrale de Tunisie.

Ensuite, des déclinaisons régionales seront opérées suivant en cela les travaux appliqués par Yorulmaz (2013) pour le cas de la Turquie. L'indice composite régional (IFI-R) est alors mesuré selon les mêmes sous composantes en utilisant la répartition du réseau bancaire par régions, une approximation appropriée des services bancaires régionaux par rapport à une proxy du PIB régional et enfin la répartition du réseau d'ATM par régions.

Evolution rétrospective moyenne du baromètre d'inclusion bancaire et financière durant la période de référence (2004-2012)

Pour la période de référence, l'inclusion bancaire et financière est jugée faible à l'échelle nationale avec un indice composite (IFI-N) égal à 0,298. Cette situation est largement expliquée par la faiblesse du score du sous-indice de disponibilité de services financiers (0,284), bien que les sous-indices d'usage de services bancaires et de pénétration bancaire sont jugés moyens à modérés avec des scores respectifs de (0,322) et (0,487).

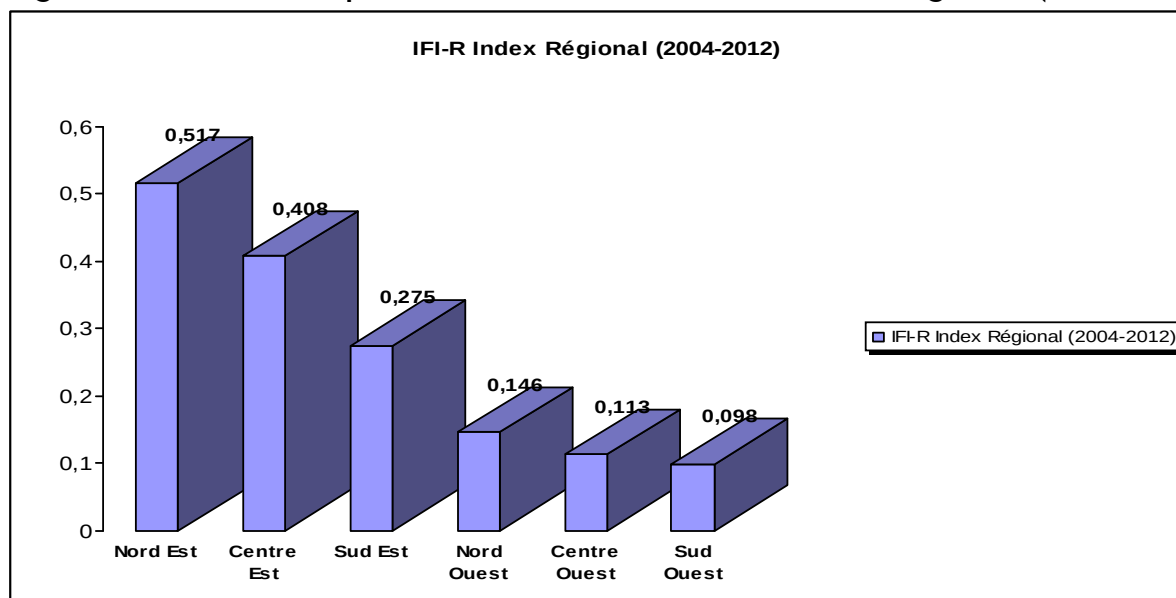
Figure. 129 : Indice composite d'inclusion bancaire & financière globale (IFI-N Index)



Source : Mouley, S (2014)

Cette situation contraste néanmoins avec des disparités régionales. C'est ainsi que l'indice composite d'inclusion bancaire et financière régional (IFI-R) est jugé au contraire relativement élevé dans la région du nord est avec un score de l'ordre de 0,517, moyen à modéré dans la région du centre est avec un score de 0,408 et faible dans les autres régions à des degrés divers : 0,275 dans le sud est, 0,146 dans le nord ouest, 0,113 dans le centre ouest et seulement 0,098 dans le sud ouest.

Figure. 130 : Indice composite d'inclusion bancaire & financière régionale (IFI-R Index)



Source : Mouley, S (2014)

D'une manière générale, les données relatives au degré de pénétration bancaire et d'usage des services bancaires (notamment en matière d'emprunts) dénotent des retards d'inclusion de la Tunisie par rapport aux moyennes des pays comparateurs de la région MENA et de la tranche supérieure des pays à revenus intermédiaires, avec en plus des disparités régionales patentes dans l'accès aux services bancaires

Encadré : Les disparités régionales du réseau de bancarisation en Tunisie

Le réseau bancaire compte en moyenne 1548 guichets bancaires durant la période 2011-2013, traduisant une densité moyenne d'une agence pour 6895 habitants. Bien qu'il paraisse satisfaisant en termes de moyenne, ce niveau cache une disparité tant au niveau de la répartition régionale qu'entre les banques

Répartition du réseau bancaire par régions (Moyennes 2011-2013 *)

Gouvernorat	Nombre de Succursales	Nombre d'Agences	Nombre de Bureaux	Nombre de Box de Changes	Nombre de Centres d'Affaires	Total guichets bancaires	Répartition (en %)
Nord Est	12	753	13	28	12	818	52,8%
Nord Ouest	0	83	9	1	0	93	6,0%
Centre Est	1	220	6	9	2	238	15,4%
Centre Ouest	0	54	7	0	0	61	3,9%
Sud Est	2	240	8	10	1	261	16,9%
Sud Ouest	0	69	8	0	0	77	5,0%
Total	15	1419	51	48	15	1548	100%

Source : APTBEF (2013) et Rapport de Supervision Bancaire, BCT (2013)

(*) Hors réseau des banques offshore et des banques d'affaires

Répartition du réseau des établissements financiers par régions (Moyennes 2011-2013)

Gouvernorat	Etablissements de leasing	Sociétés de factoring	Total	Répartition (en %)
Nord Est	14	2	16	29,6%
Nord Ouest	4	0	4	7,4%
Centre Est	8	2	10	18,5%
Centre Ouest	1	0	1	1,8%

Sud Est	16	2	18	33,4%
Sud Ouest	5	0	5	9,3%
Total	48	6	54	100%

Source : APTBEF (2013) et Rapport de Supervision Bancaire, BCT (2013)

IV.4. Les vulnérabilités et fragilités latentes du système bancaire

En dépit des efforts déployés et des programmes menés à ce titre dans la période de transition, les fragilisations du système bancaire demeurent nombreuses. Au-delà de certains aspects novateurs en matière de gouvernance (institution notamment par la circulaire N°2011-06 de comités de gestion des risques en tant que structures d'appui aux conseils d'administration des banques), les vulnérabilités du secteur bancaire restent pour l'essentiel circonscrites à l'ampleur relative des créances compromises, les coûts de mobilisation des ressources, une double absence de conformité à certains principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace et aux normes de stabilité financière ainsi que des risques institutionnels et inhérents à la dynamique de concurrence bancaire.

IV.4.1. Les créances compromises

Bien que les banques ne dépendent pas du financement extérieur et leurs activités soient financées en grande partie par des dépôts intérieurs (près de 80% des ressources des banques), la taille des prêts non performants (PNP) et leur provisionnement demeurent encore problématiques. Une grande part de la liquidité bancaire est allouée à la couverture des risques non provisionnés associés aux prêts non recouvrables. La réduction des PNP permettra aux banques de consacrer plus de fonds à la couverture des risques sur de nouveaux flux de crédits et soutenir ainsi les secteurs productifs.

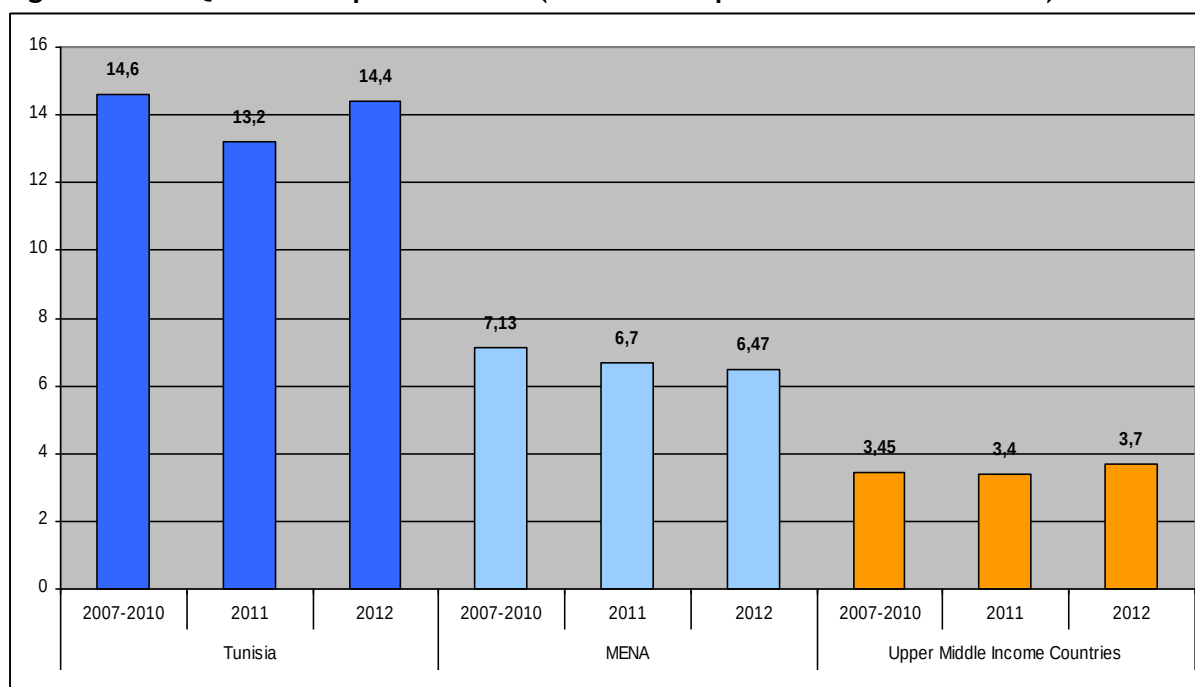
En dépit des résultats enregistrés ces dernières années en matière de la qualité des portefeuilles, la part des créances classées demeure en effet élevée par rapport aux comparateurs et pays émergents. C'est ainsi que les créances improductives brutes (en % des actifs bruts) sont passées de 12.1% en 2010 à 13,2% en 2011, 14,4% en 2012, 14,6% en 2013 et près de 15% à la fin du second trimestre de 2014. De plus, d'après les conclusions de la dernière évaluation de la stabilité du système financier (FSAP) de 2012, le reclassement des crédits autorisés au rééchelonnement⁹⁹ en vertu de la circulaire N°2011-04 comme créances classées ajouterait au moins 5% au ratio global de créances classées, ce qui ramènerait le pourcentage des créances improductives à près de 20%¹⁰⁰.

⁹⁹ Déjà en avril 2012, le volume des créances rééchelonnées au titre de cette circulaire a été estimé à plus 5 milliards de dinars, soit 7,7% du PIB.

¹⁰⁰ Le niveau des créances classées du secteur bancaire tunisien serait ainsi estimé à fin 2012 à hauteur de 10 milliards de dinars (19,4% des créances bancaires) contre une première estimation de 7 milliards de dinars (13,2%). Ce chiffre pourrait aussi augmenter si l'on rajoute le fait que les prêts aux entreprises publiques ne sont jamais classés en raison d'une garantie présumée de l'État.

Parallèlement, les vulnérabilités bancaires peuvent vraisemblablement devenir plus graves que ne le laissent apparaître les données bilanciellles du fait de la surestimation présumée des valeurs déclarées des garanties bancaires qui représentent environ 50% de celles des créances classées¹⁰¹. La valeur des créances classées des banques tunisiennes avoisine les 12500 MDT (dont 5000 MDT au niveau des seules banques publiques), soit près de 15% du total des engagements (dont 30% des créances concernent le secteur de l'industrie et 23% celui du tourisme¹). Ce chiffre pourrait aussi augmenter si l'on rajoute le fait que les prêts aux entreprises publiques ne sont jamais classés en raison d'une garantie présumée de l'État. Il s'agit bien entendu des créances classées nettes de celles transférées aux sociétés de recouvrement relevant de ces banques et qui sont estimées à hauteur de 3500 MDT, ce qui ramènerait le taux des créances classées à hauteur de 20% du total des prêts. A ce titre, l'enveloppe prévue de la recapitalisation des trois banques publiques est estimé à 2160 MDT dont la moitié seulement a été prévue dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2013 et la loi de finances 2014¹⁰². Selon les estimations provisoires des full audits commandés.

Figure. 130 : Qualité des portefeuilles (Créances improductives brutes en %)



Source: World DataBank, Global Financial Development, World Bank (2013) et Banque Centrale de Tunisie (2013)

¹⁰¹ Selon le FMI, la surévaluation des garanties signifie que le provisionnement déclaré des créances douteuses est insuffisant puisque les provisions sont calculées déduction faite des garanties. A ce titre, la réévaluation adéquate des garanties pourrait rendre certaines banques insolvables. Ainsi, si certaines banques semblent en apparence rentables et distribuent des dividendes, elles sont en réalité en situation de faillite latente (cas du bilan consolidé STB - BFT).

¹⁰² La somme nécessaire pour la re-capitalisation s'élèverait, par exemple, à 1000 MDT pour la BNA, 750 MDT pour la STB et 410 MDT pour la Banque de l'Habitat.

Les secteurs de l'agriculture et du tourisme ont, en particulier, enregistré la plus importante aggravation de la part des crédits impayés/contentieux dans les engagements. Pour l'ensemble du système bancaire, la part des impayés (et contentieux) dans les engagements du secteur agricole est ainsi passée de 47,7% en 2010 à 48,2% en 2011 et 50,0% en 2012. Celle du secteur du tourisme est en revanche passée de 18,8% en 2010 à 23,2% en 2011 contre 27,3% en 2012. La baisse d'activité du secteur touristique a amené à classer d'un seul coup des créances de l'ordre de 2400 milliards de dinars en 2013. A ce titre, l'enveloppe prévue de la recapitalisation des trois banques publiques est estimée à 2160 MDT dont la moitié seulement a été prévue dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2013 et la loi de finances 2014¹⁰³.

IV.4.2. Les coûts de mobilisation des ressources

L'analyse des enjeux auxquels sont confrontées les banques tunisiennes (gestion des risques, rentabilité, normes prudentielles plus exigeantes en termes de fonds propres durs et refinancement) est indissociable de leurs difficultés structurelles à mobiliser des ressources stables. C'est ainsi que la lecture de la situation rétrospective par secteur des banques ou des bilans consolidés du système bancaire montre que, bien qu'en accélération, la croissance des crédits à l'économie (et du multiplicateur du crédit) contraste avec une croissance plus faible des dépôts bancaires, ce qui a été à l'origine de la baisse conséquente du taux de couverture et de la dégradation du coefficient de transformation qui est passé de 101,4% en moyenne durant la période 2008-2010 à 116,3% entre 2011-2012. Cette situation a induit une crise permanente de liquidité globale du système bancaire et nécessité des interventions massives de refinancement par les autorités monétaires.

¹⁰³ Selon les estimations provisoires des full audits commandés, la somme nécessaire pour la recapitalisation s'élève à 410 MDT pour la Banque de l'Habitat, 750 MDT pour la STB et à 1000 MDT pour la BNA.

	2004-2007	2008-2010	2011	2012
Encours moyen annuel des crédits des banques commerciales (en % PIB)	53,44	58,40	69,94	76,28
Encours moyen annuel des dépôts des banques commerciales (en % PIB)	47,58	55,18	59,49	66,21
Dépôts à vue	5169	9308	14465	17069
Dépôts quasi-monétaires	17842	24835	23945	25685
Total Dépôts (a)	23011	34143	38410	42754
(Variation)	(+6170)	(+11132)	(+4267)	(+4344)
(Taux de croissance)	(+36,6%)	(+48,3%)	(+12,5%)	(+11,3%)
(% Dépôts quasi-monétaires)	(77,5%)	(72,7%)	(62,3%)	(60,1%)
Crédits moyens à l'économie	23557	34638	45160	49250
Multiplicateur du crédit	1,023	1,014	1,175	1,152
Coefficient de transformation	102,3%	101,4%	117,5%	115,2%
Taux de couverture	97,6%	98,5%	85,2%	86,8%
(Dépôts à vue)	(21,9%)	(26,9%)	(32,1%)	(34,6%)
(Dépôts quasi-monétaires)	(75,7%)	(71,6%)	(53,1%)	(52,2%)

Source: Calculs de l'étude à partir de Financial Access Surveys - IMF (2013) et Banque Centrale de Tunisie (2013)

(a) Ressources en termes de dépôts de la clientèle hors ressources d'emprunts

(*) Situation rétrospective annuelle par secteur des banques (chiffres de fin de période: en MDT)

En particulier, la structure des dépôts montre clairement la prépondérance des dépôts quasi-monétaires (dépôts d'épargne, comptes à terme, certificats de dépôts et dépôts d'engagements extérieurs), à hauteur de 68,2% en moyenne contre seulement 31,8% pour les dépôts à vue durant toute la période d'étude, et qui ont été à l'origine de coûts de ressources élevés pour les banques. En effet, le taux de rémunération annuelle moyen de ces ressources instables a dépassé le taux d'intérêt moyen du marché monétaire en raison des surenchères que pratiquent les banques sur les dépôts des institutionnels, ce qui a fortement faussé les conditions de banques, conduit à des fragilisations en matière de mobilisation de la liquidité et induit des pressions sur la rentabilité bancaire:

	2004-2007	2008-2010	2011	2012
Coûts des dépôts à terme	5,25%	5,03%	5,04%	5,12%
Taux moyen du marché monétaire (TMM en moyenne annuelle)	5,08%	4,74%	3,23%	3,98%
Ecart	+0,17%	+0,29%	+1,81%	+1,14%

Source : APTBEF (2013)

Les coûts de transformation se répercutant sur les marges d'intermédiation bancaire sont donc à l'origine de coûts d'emprunts élevés pour les opérateurs et notamment les PME-PMI. D'ailleurs, les marges nettes moyennes d'intérêt sur les crédits bancaires (toutes maturités confondues) figurent parmi les plus élevées des pays comparateurs de la région MENA :

	Tunisia		MENA	
	2007-2010	2011-2012	2007-2010	2011-2012
Marge d'intérêt nette bancaire (%)	3,28	2,84	2,86	2,13

Source: BankScope Database (2013) et World DataBank, Global Financial Development, World Bank (2013)

IV.4.3. La supervision microprudentielle et le contrôle bancaire

L'évaluation de la conformité aux 25 principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace dénote de l'appréciation matériellement non-conforme de certains principes et, en particulier, au niveau des déficiences de la politique du crédit bancaire (principes 7 et 8). Il est question en particulier d'insuffisances et de distorsions majeures concernant les conditions d'octroi, l'évaluation du risque, l'insuffisance du provisionnement des créances classées, la lourdeur du dispositif actuel de garanties hypothécaires et surtout leur surévaluation, l'inefficience des méthodes de suivi de la qualité des portefeuilles et les moyens inadaptés de recouvrement des créances.

Dans le même temps, le processus de migration au dispositif de Bâle II n'a pas encore abouti¹⁰⁴. Concernant le premier pilier, l'orientation initiale des autorités monétaires était dirigée vers la mise en place de l'approche standard de notation¹⁰⁵ au niveau du risque du crédit et de l'approche de base au niveau du risque opérationnel¹⁰⁶. Ces deux techniques de notation ne sont pas encore opérationnelles alors que les travaux de réformes pour l'applicabilité des deuxième et troisième piliers n'ont pas encore démarré.

En plus, et bien que la réglementation actuelle relative au contrôle interne et à la gestion des crédits par les banques a été récemment réformée en vertu de la circulaire N°2011-06 de la BCT aux établissements de crédit portant révision de la circulaire N°2006-19, il n'en demeure pas moins que les nouvelles obligations de contrôle interne et de supervision du risque de crédit semblent reposer encore davantage sur la conformité et non sur une véritable gestion du risque¹⁰⁷.

¹⁰⁴ Ce retard risque en plus d'handicaper le processus impératif de migration graduelle vers les nouvelles réglementations bancaires de Bâle III qui englobent des normes strictes en matière de capitalisation, de liquidités et d'évaluation des risques. Les principales novations en la matière consistent en l'adossement à la règle des fonds propres durs d'un matelas de précaution (capital conservation buffer) et d'un matelas contracyclique (countercyclical buffer), permettant aux banquiers centraux et autorités de régulation de renforcer la surveillance prudentielle et la gestion proactive du risque, et asseoir une capacité de résistance des banques à des crises systémiques de grande ampleur sans le soutien des budgets étatiques.

¹⁰⁵ L'approche avancée n'était pas envisageable au vu des hétérogénéité et des insuffisances marquant les développements des systèmes d'information dans l'industrie bancaire nationale. En outre, le dispositif de transition aux normes de Bâle II a été initié par un comité stratégique au sein de la Banque Centrale de Tunisie sans qu'aucun suivi d'avancement n'ait été programmé.

¹⁰⁶ Le risque de marché, et en particulier le risque de taux d'intérêt, semble pour l'instant limité.

¹⁰⁷ D'ailleurs, les procédures de radiation et de transfert des prêts improductifs des banques à leurs filiales de recouvrement d'actifs tendent à réduire la transparence et pourraient masquer la réalité de la situation.

Parallèlement, les autorités monétaires disposent d'une centrale d'informations qui s'appuie sur une centrale des risques et une centrale de bilans, mais il serait impératif de mettre en place un cadre réglementaire applicable à d'autres centrales (en particulier des PME) en mesure de proposer une évaluation externe indépendante des entreprises emprunteuses, ce qui permettrait de mieux gérer le risque opérationnel et améliorer le contrôle interne.

IV.4.4. Les risques institutionnels et les risques inhérents à la dynamique de concurrence bancaire

Les déficiences du niveau réglementaire dans la période de transition s'expliquent par des choix inappropriés en matière d'exigences de solvabilité et de classification des prêts non performants. C'est en particulier l'orientation prise par les autorités monétaires autorisant les banques de ne pas classer comme improductifs de nouveaux prêts pourtant douteux découlant des crédits de transformation (rééchelonnement, consolidation) accordés aux secteurs productifs.

D'ailleurs, et en dérogation à la circulaire N°1991-24 relative aux normes prudentielles, la BCT a, en vertu de la circulaire N°2011-04, autorisé les banques à procéder à des opérations de rééchelonnement sans classification des prêts non performants. A cela s'ajoute des mesures de politique monétaire axées sur un faible coût de refinancement qui n'ont pas été accompagnées par la mise en place de provisionnements suffisants des créances en souffrance.

Néanmoins, en vertu de la circulaire N°2012-02 à l'intention des établissements de crédit et ayant pour objet l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la BCT a institué en janvier 2012 un système de provisions collectives supplémentaires pour améliorer la couverture des risques de crédit, de liquidité et de solvabilité. Par ailleurs, la dynamique concurrentielle dans le secteur bancaire a été caractérisée dans la période de transition par l'amplification des distorsions liées à la mobilisation des dépôts et aux coûts de ressources des banques. Du fait que les mesures de refinancement sur le marché monétaire conduites par la BCT n'ont pas réussi à résoudre la crise d'illiquidité que subit le secteur bancaire, des pratiques anti-concurrentielles s'en sont suivies, liées à des surenchères sur les certificats de dépôts et billets de trésorerie, s'ajoutant ainsi aux mêmes procédés sur les dépôts des institutionnels. Cela a conduit à de faibles marges et une rentabilité qui l'est autant.

Dans son évaluation du risque bancaire conformément au dispositif BICRA en mai 2012¹⁰⁸, l'agence Standard & Poor's (S&P) a noté que le score de risque du secteur bancaire, qui reste inchangé à 8, est basé sur l'opinion qu'il demeure confronté à un haut risque dans son cadre institutionnel et réglementaire et à un risque élevé dans la dynamique de la concurrence bancaire. Dans son rapport de juin 2012, l'agence de notation a, encore une fois, maintenu inchangé le score du risque du secteur bancaire à 8 mais décidé de réviser à la hausse le score du risque économique de la Tunisie de 7 (risque élevé) à 8 (risque très élevé), sur la base de son évaluation révisée de la résilience économique. L'argument nouveau qui a été souligné concerne les risques de transmission négative et de contagion au secteur bancaire de l'affaiblissement des perspectives économiques (détérioration des indicateurs macroéconomiques et de la position extérieure).

C'est dans ce cadre que nous avons entrepris un macro-stress testing pour évaluer le risque systémique adossé à l'activité bancaire en adoptant un cadre macroprudentiel intégrant la cyclicité macroéconomique en Tunisie et les mesures de réactivité de la politique monétaire. En effet, au-delà du suivi individuel des établissements de crédit à partir d'agrégats microéconomiques sur la qualité des actifs, la rentabilité, la solvabilité, la sensibilité aux risques de marché ou les normes de fonds propres (approche microprudentielle), les autorités de supervision (et en particulier celles en charge de la stabilité financière et de la prévention des risques au sein de la BCT) devraient dorénavant mettre aussi l'accent sur le risque de contagion et l'exposition commune du système bancaire à des chocs macroéconomiques (approche macroprudentielle) affectant en particulier la croissance économique, la volatilité de l'inflation, le taux d'intérêt et le taux de change. Ces indicateurs d'alerte précoce ou avancés sont intégrés dans le calcul du risque et sélectionnés en raison de leurs impacts sur les résultats et le capital des banques ainsi que sur le niveau des créances classées. En particulier, outre les problèmes structurels du secteur bancaire, la dégradation de l'environnement économique en Tunisie peut exposer le système bancaire tunisien à des risques systémiques particuliers et n'est pas sans effets sur le Produit Net Bancaire (PNB).

Le macro-stress testing¹⁰⁹ simple effectué repose uniquement sur la base des scénarii retenus dans les projections macroéconomiques de la croissance telle que proposée dans le budget économique pour l'année 2013 mais aussi du dernier cadrage macroéconomique du FMI. Il tient aussi compte des dernières modulations de politique monétaire opérées par la BCT en matière de taux directeur.

¹⁰⁸ Le dispositif BICRA (Banking Industry Country Risk Assessment) couvre les institutions financières notées et non notées qui reçoivent des dépôts, accordent des crédits, ou sont engagées dans les deux activités à la fois. Un BICRA est noté sur une échelle de 1 à 10, allant du risque le plus bas du système bancaire (groupe 1) au risque le plus élevé (groupe 10).

¹⁰⁹ Relativement au référentiel des stress testing, les tests de robustesse macroprudentiels, comme outil d'évaluation de la vulnérabilité du système bancaire et financier dans sa globalité, sont relativement récents.

Les simulations top down sur le PNB des états financiers consolidés uniquement du secteur bancaire public à fin 2012, et reposant sur un modèle explicite de transmission, présentent l'avantage de mettre en évidence les possibles canaux de transmission d'un stress de l'économie réelle vers le système bancaire. Elles tiennent compte des deux facteurs suivants :

✓ F.1 : La révision corrigée des perspectives de croissance expliquée auparavant, de 4,5% à une fourchette de 2,8% à 3% à fin 2013. La contraction réelle de l'activité entraînerait une baisse de la consommation privée et de l'investissement ainsi qu'un déséquilibre de la balance commerciale avec, pour conséquence pour les banques, une chute des crédits aux ménages et aux entreprises parallèlement à une hausse des défaillances.

✓ F.2 : Un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt par suite de la dernière hausse supplémentaire de 25 points de base du taux directeur de la BCT pour le ramener à 4%.

✓ M.1 : Une combinaison des deux facteurs macroprudentiels.

Les résultats d'un impact net négatif sur le PNB (en variation) de chocs macroéconomiques sont alors donnés dans le tableau suivant :

Chocs mono et multi-facteurs macroéconomiques	Impacts sur le PNB en variation (moyenne en points de pourcentage)
F.1	-8,63
F.2	+1,25
M.1	-7,38

Source: Calculs de l'étude sur la base de Mouley, S (2013)¹¹⁰

Aussi, et en dépit des résultats attendus des fulls audits commandés pour les trois principales banques publiques, la situation de ces dernières pourraient encore s'empirer au vu de la dégradation de la conjoncture politico-économique actuelle. La facture de leur recapitalisation, estimée initialement à 2,6% du PIB, risque de s'amplifier si l'activité économique continuait à pâtir de l'instabilité politique¹¹¹.

Enfin, et en dépit du maintien du score du risque du secteur bancaire inchangé à 8, la dernière mise à jour de la méthodologie BICRA par S&P en septembre 2012 a permis toutefois de conclure que la résilience intermédiaire des autorités monétaires en matière de refinancement et de fourniture de liquidités au système bancaire ne doit pas occulter l'impératif d'asseoir de nouvelles règles de flexibilité financière à même de soutenir les banques en cas de crise systémique. Il a été mentionné, en particulier, qu'il serait difficile pour la BCT durant la période future de maintenir le même dispositif de refinancement bancaire sans qu'une véritable stratégie de recapitalisation de certaines banques ne soit mise en place.

¹¹⁰ Mouley, S (2013), Evolution de l'environnement économique et ses impacts sur la capacité de résilience du secteur bancaire: résultats d'un macro-stress testing, Note de veille, Centre Tunisien de Veille et d'Intelligence Economique, CTVE, IACE.

¹¹¹ Voir plus loin.

L'analyse précédente des fragilités bancaires a été aussi soulignée comme l'une des causes fondamentales de la dégradation ou du placement sous surveillance négative des ratings souverains de la Tunisie par les principales agences de notation. En particulier, depuis mai 2012, S&P a abaissée de deux crans, de BBB(-) à BB, la note de la dette à long terme de la Tunisie en monnaie locale et étrangère, ainsi que celle du crédit émetteur de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) de BBB(-) à BB stable, ce qui signifie que la Tunisie est classée dans la catégorie des emprunts spéculatifs. L'agence de notation Fitch Ratings a déclassé en décembre 2012 la note de la dette à long terme de la Tunisie en monnaies étrangères (IDR) de 'BBB-' à 'BB+' et l'IDR à long terme en monnaie locale de 'BBB' à 'BBB-'. En février 2013, l'agence de notation S&P a de nouveau abaissé la note souveraine de la Tunisie à BB- assortie d'une perspective négative. Elle fût immédiatement suivie, à la même période, par Moody's qui a aussi rabaissé la note de Baa3 à Ba1 avec perspective négative reléguant le pays en catégorie spéculative, ainsi que Fitch rating et R&I qui ont aussi révisé leurs notes à la baisse. Au mois de Mai 2013, l'agence de notation Moody's a encore une fois revu à la baisse la notation de la Tunisie, qui est passée de Ba1 à Ba2, avec des perspectives négatives. Au mois d'août 2013, S&P a encore une fois abaissée de deux crans la note souveraine à long terme, qui est passée de 'BB-' à 'B', avec perspectives négatives, suivie au mois d'octobre 2013 par Fitch ratings qui a abaissé la note souveraine de BB+ à BB- avec perspectives négatives, et par Moody's au mois de novembre 2013 qui a encore abaissé d'un cran la note de Ba2 à Ba3 avec perspective négative.

Outre la détérioration des facteurs de résilience liée à la situation économique de la Tunisie en période de transition¹¹² ainsi que le climat d'instabilité, incertitude et de polarisation politique, la question de la fragilité du secteur bancaire public tunisien a été soulignée comme un facteur sans précédent dont, en particulier, la sous-capitalisation des banques, le manquement à l'application des règles prudentielles et le niveau des créances douteuses.

IV.5. Les dysfonctionnements récurrents du marché financier

En dépit des réformes réglementaires du marché financier, des révisions successives des dispositifs de compartimentage des marchés, avec l'institution des titres relatifs à la cote de la bourse (marchés principal, alternatif et obligataire) et à l'hors cote ainsi que des mises en place d'une plateforme de cotation électronique et d'indices de capitalisation boursières (Tunindex, Tunindex.20 et Tunbank), la Tunisie souffre d'une inadéquation frappante entre les évolutions textuelles et les pratiques de marché si bien que la bourse des valeurs mobilières (BVMT) est demeurée beaucoup moins développée que d'autres places financières émergentes.

¹¹² Les déficits commercial et courant, l'amenuisement des réserves de change, l'augmentation du stock de la dette extérieure notamment à court terme, la reprise des tensions inflationnistes, les pressions sur les déficits budgétaire et public et la dépréciation galopante du dinar ont été soulignés par les agences de notation financière comme les principaux facteurs de fragilisation.

D'une manière générale, les marchés de capitaux en Tunisie ne jouent pas un rôle majeur dans la mobilisation de l'épargne et le financement de l'économie réelle. Les fonds mobilisés n'ont représenté en moyenne jusque là que 2%. Le marché des titres d'État demeure sous-développé et illiquide alors que le marché primaire des actions et obligations d'entreprises demeure modeste avec des sociétés cotées qui ne reflètent pas la structure de l'économie.

IV.5.1. Faible taille du marché boursier

Le marché boursier tunisien est de faible taille et n'est pas représentatif de l'économie nationale. De même, le marché finance faiblement l'économie (une moyenne de seulement 5% du PIB, contre des encours de crédits au secteur privé de l'ordre de 68,2% du PIB en moyenne durant la période 2008-2012). En termes de capitalisation boursière, de nombre de sociétés cotées, de volumes échangés et de contribution au financement de l'économie, la BVMT demeure la moins performante des pays comparateurs et émergents.

En effet, en dépit des nouvelles introductions de valeurs sur la cote de bourse durant la période de transition, aussi bien sur le marché principal (cas de la société confisquée city cars) ou sur le marché alternatif, le positionnement comparatif des principaux indicateurs de la bourse tunisienne, relativement à celles du Maroc et de l'Egypte, principales places financières concurrentes émergentes, dénote encore des retards d'approfondissement :

Indicateurs boursiers	Tunisie	Maroc	Egypte
Capitalisation boursière à fin 2012 (Milliards DT)	15,8	115,6	81,2
Capitalisation boursière / PIB (2012)	23,7%	69,4%	28,7% (*)
Contribution moyenne au financement de l'économie	5%	19%	21%

(*) Moyenne 2010-2012 compte tenu de l'effondrement de la capitalisation de (-49%) en 2011.

IV.5.2. Forte prépondérance du secteur bancaire et faible diversification sectorielle

La répartition de la capitalisation boursière en Tunisie dénote la prépondérance du secteur bancaire. Le secteur bancaire reste le plus grand contributeur à la capitalisation boursière à hauteur de 44%.

Si on leur ajoute les sociétés de leasing et les sociétés d'assurance, les sociétés financières représentent globalement 70% de la capitalisation boursière. Contrairement aux autres bourses émergentes, l'absence de diversité sectorielle¹¹³ et la faible représentativité des institutionnels¹¹⁴ sont d'ailleurs à l'origine des faibles niveaux de capitalisation et de liquidité. La BVMT accuse aussi un cumul excessif et une absence de décloisonnement entre les intermédiaires en bourse et les banques. Cette situation a été source d'obstructions causées par ces dernières au développement et à la transparence du marché boursier.

De même, et en dépit d'une forte représentativité (plus de 38%) des valeurs des sociétés financières admises à la cote de la bourse sur le marché principal de la BVMT en Tunisie et de leur prépondérance dans sa capitalisation boursière, ce secteur n'est que faiblement performant relativement à ses concurrents dans les pays comparateurs de la région MENA. En effet, la capitalisation des banques tunisiennes ne représente que 0,9% du total de la capitalisation du secteur bancaire de la zone MENA, un niveau relativement modéré par rapport aux pays comparateurs et concurrents de la région.

IV.5.3. Faible attractivité de la place financière tunisienne pour les investisseurs étrangers

La faible attractivité du marché financier aux investissements étrangers de portefeuilles en actions et en obligations répond à deux facteurs : (i) un contrôle de change encore excessif pour les investisseurs étrangers sur les marchés, principal et alternatif, des titres de capital sur la cote de la bourse et (ii) un faible taux de souscription autorisé pour les investisseurs étrangers sur le marché obligataire de la cote de la bourse.

Contrôle de change encore excessif

En effet, la réglementation de change actuelle sur les marchés, principal et alternatif, des titres de capital sur la cote de la bourse, n'a prévu que les mesures suivantes de desserrement du contrôle de change pour les investisseurs étrangers. Depuis 1997, les investissements de portefeuille en actions conférant un droit de vote ne sont plus soumis à l'approbation de l'ancienne commission supérieure d'investissement mais ne sont libéralisés qu'à hauteur de 50% seulement pour les sociétés cotées.

¹¹³ Il n'existe pas en effet de sociétés cotées représentant les secteurs agricole, du tourisme, de l'énergie et du transport.

¹¹⁴ Le marché boursier ne fait pas intervenir ni les investisseurs institutionnels ni les opérateurs du secteur public (STEG, Tunisie Télécom, RNTA, groupe chimique ...). Au contraire, l'analyse de la capitalisation boursière par secteurs d'activité sur la bourse de Casablanca au Maroc par exemple montre une plus faible prépondérance du secteur bancaire et des assurances avec une contribution à hauteur de 28% dans la capitalisation boursière contre 44% en Tunisie ainsi qu'une plus grande diversification des secteurs d'activités et une plus forte représentativité des institutionnels et des opérateurs du secteur public (télécommunication, ect....).

En revanche, au Maroc ou en Egypte, les investisseurs étrangers peuvent détenir jusqu'à 100% du capital des sociétés cotées et sans aucune autre restriction sur les choix sectoriels. En Tunisie, certains secteurs demeurent fermés à la participation étrangère tels la distribution, l'immobilier et le secteur financier (sauf autorisation BCT). La participation étrangère dans le secteur des automobiles est par exemple plafonnée à hauteur de 30%.

Depuis 2005, furent instaurées (i) la liberté d'acquisition entre étrangers d'actions dans des sociétés tunisiennes, (ii) la convertibilité intégrale du dinar tunisien pour les opérations en capital effectuées régulièrement par les non-résidents à condition de procéder à des investissements en Tunisie au moyen d'une importation de devises¹¹⁵ et (iii) la libéralisation intégrale des transactions sous-jacentes (y compris les SICAV) et des investissements de portefeuille sous forme de participations dans les secteurs non financiers. Mais, ces mesures se sont avérées encore insuffisantes à la dynamisation du marché du fait de la contrainte sur les droits d'accès jugée encore insuffisante à hauteur de 50% comparativement à d'autres places émergentes, ce qui explique d'ailleurs la faible participation étrangère dans la capitalisation boursière à hauteur de 21,7% en moyenne au cours des dernières années relativement à celle des pays comparateurs et émergents¹¹⁶.

Des restrictions aux souscriptions des investisseurs étrangers sur le marché obligataire

Dans le même temps, il subsiste actuellement plusieurs autres restrictions aux souscriptions des investisseurs étrangers sur le marché obligataire de la cote de la bourse, bien que la réglementation de change a prévu certaines mesures de desserrement du contrôle de change pour les investisseurs étrangers. En effet, depuis 2003, une autorisation a été accordée aux investisseurs étrangers d'acquérir des bons du trésor dans la limite de 5% de chaque ligne, avec une garantie de transferts des fonds placés à ce titre. En 2005, cette autorisation fût augmentée à hauteur de 10% des émissions et d'ailleurs élargie au même taux aux étrangers non-résidents pour souscrire, pour chaque ligne d'émission au moyen d'une importation de devises, aux obligations émises par les sociétés cotées en bourse ou ayant obtenu une notation.

En 2007, une dynamisation supplémentaire du marché obligataire a été introduite par le relèvement du taux de souscription autorisé des étrangers dans l'émission des titres publics et des obligations des sociétés résidentes ou notées jusqu'à 20% des encours par ligne d'émission.

¹¹⁵ Dans ce cadre, ces opérateurs bénéficient de la liberté de transfert du produit réel net de la cession ou de la liquidation des capitaux investis même si ce produit est supérieur au capital initialement investi.

¹¹⁶ Bien que faible relativement à d'autres places financières émergentes, la participation étrangère dans la capitalisation boursière n'est cependant flottante qu'à hauteur de 2,5% en moyenne seulement, ce qui a permis de prémunir la BVMT de risques déstabilisants liés à la volatilité des flux de capitaux étrangers.

Néanmoins, outre l'accès avec restrictions des investisseurs étrangers au marché primaire via les primary dealers sur les valeurs du trésor (ou SVT : Spécialistes en Valeurs du Trésor), même un relèvement additionnel des taux de souscriptions autorisés ne permettra pas d'attirer les capitaux étrangers tant que le marché secondaire des titres de dettes publiques ou privées n'est pas développé. D'autre part, les non résidents ne peuvent souscrire aux titres de dette émis par l'Etat, aux obligations du trésor ou aux titres de dette émis par les entreprises résidentes qu'après approbation dans la limite prévue par la réglementation à savoir 20% des encours par ligne d'émission, ce qui réduit fortement les transferts de revenus (remittances) et affaiblit incontestablement la capacité de la balance des revenus à financer le déficit courant comme c'est le cas par exemple au Maroc.

Partie - 2 :
Programme de réformes économiques et sociales et scénarii de
cadrage macroéconomique

Chapitre. V : Leviers du changement et chantiers stratégiques de réformes à court terme pour un nouveau palier de croissance inclusive

V.1. Identification des actions et domaines d'intervention rapide, les mieux maîtrisables et aux plus grands effets (Quick Wins)

Ce point permet de synthétiser les contraintes les plus importantes à lever pour obtenir les résultats les plus rapides en matière de dynamisation de la croissance et de création de l'emploi. Cette liste est aussi établie en tenant compte des avis exprimés par tous les acteurs institutionnels et privés consultés et des attentes au niveau régional. Elle sera en plus confrontée à une revue des bonnes pratiques internationales sur les meilleurs moyens de lever les obstacles recensés.

V.1.1. Revue des bonnes pratiques internationales

Il est peu recommandé de transposer une expérience particulière au cas de la Tunisie. Il n'y a eu effectivement pratiquement pas de répétition dans l'histoire du développement économique. Néanmoins, la revue de quelques expériences internationales sera centrée ici sur les enseignements qui peuvent servir pour un transfert de bonnes pratiques dans le contexte tunisien. Les conditions actuelles initiales du contexte économique tunisien disposent d'atouts indéniables : une stabilisation macroéconomique et des ébauches de stratégies plurielles de sortie de la pauvreté, même si elles ne sont pas encore tout à fait achevées, etc. Tout cela fait qu'il est plus productif de relever les enseignements de pays assez proches, d'un point de vue géoéconomique, et dont l'expérience est récente en matière de tentative d'émergence économique ayant marqué des points de succès. On rappellera brièvement, quelques autres enseignements issus des travaux des organisations internationales spécialisées. L'état de développement des pays cités ici ou des facteurs évoqués, en particulier en matière industrielle et entrepreneuriale, est plus avancé que celui de la Tunisie et peut paraître dépasser ses besoins. Mais l'enseignement est utile parce qu'il peut permettre à la Tunisie d'anticiper les besoins à un stade plus avancé et permettre également de s'engager dans des raccourcis pour converger plus vers ces Etats matures.

La littérature et les organisations internationales

Une publication récente de la BAD (2012)¹¹⁷ établit une comparaison de la politique d'exportation des pays de la région MENA avec celle de l'Asie. L'un des premiers enseignements avancés par les auteurs est que le rythme des changements structurels est plus prononcé en Asie.

¹¹⁷ BAD (2012), "Comparative Study on Export Policies in Egypt, Morocco, Tunisia and South Korea", BAD, 2012.

Le deuxième enseignement est basé sur les conclusions de Hausman, H et Rodrick, D (2007)¹¹⁸. Selon ces auteurs, l'exportation d'un pays peut être classée selon le degré de sophistication des produits (en industrie, à défaut de données suffisantes sur les services). Les pays qui ont connu une expansion de leur économie sont ceux qui migrent vers l'exportation de produits exportés vers les pays aux plus hauts revenus par habitant. Le document de la BAD aboutit, par l'analyse des cas retenus, à la conclusion, que les pays dont le rythme de rattrapage aux pays avancés a évolué sont ceux dont le panier d'exportation a concerné plus des produits sophistiqués, c'est-à-dire les produits non basés sur l'avantage en coût de main d'œuvre non qualifiée.

Le rapport sur le développement de la Banque Mondiale (Jobs, 2013) mais aussi celui de 2012¹¹⁹ portent, respectivement, sur les conditions favorables pour la création de plus d'emplois et le service de la croissance par l'emploi, et sur d'autres conditions initiales et sous-jacentes. Le premier rapport indique en particulier que les emplois les plus performants sont ceux qui améliorent le fonctionnement des villes, qui permettent de relier l'économie locale à des marchés plus vastes et les emplois procurés par le développement du secteur privé. Mais c'est à chaque pays selon son contexte d'identifier les emplois qui peuvent le mieux contribuer au développement et éliminer les obstacles qui empêchent le secteur privé de créer ces emplois. La qualité de l'environnement économique, celle du climat favorable à l'activité économique, l'investissement dans le capital humain et l'Etat de droit sont les ingrédients essentiels d'une politique productive pour l'emploi.

Le rapport relève en outre que deux facteurs sont primordiaux à la création d'emplois. Le premier est la place du travail indépendant et les activités agricoles. Le deuxième est la coexistence du travail peu qualifiée et des activités à haute technologie. On relève aussi dans le rapport, l'importance accordée à la valorisation de l'emploi et l'intérêt du maintien de la cohésion sociale, pour les pays à risques de conflits. Deux écueils sont également soulignés par le rapport concernant le fonctionnement du marché du travail. Le premier est celui d'une réglementation excessive qui empêche de bénéficier des opportunités de développement et de compétition à l'international, surtout que souvent la réglementation stricte ne profite qu'à l'emploi dans le secteur public. Le deuxième, à l'autre extrémité, est l'absence de couverture et de garantie pour les ouvriers les plus exposés, plus particulièrement les plus pauvres évoluant dans le secteur informel.

¹¹⁸ Hausman, H et Rodrick, D (2007), What you export matters.

¹¹⁹ World Bank (2012), Enabling employment miracles, a regional economic update, April.

Le Forum Economique Mondial, (World Economic Forum) publie de son côté depuis plusieurs années les indicateurs et le classement de compétitivité des pays sur la base de la série de critères largement connue. Ces indicateurs constituent en réalité autant de conditions favorables pour la compétitivité (meilleur positionnement sur les marchés internationaux et sur le marché local en cas de concurrence étrangère), de croissance et par là d'emploi. Pour passer à la catégorie de pays dont la compétitivité est tirée par l'efficacité, et non pas seulement sur les facteurs de production, il faudrait en particulier :

- Pour les facteurs basiques de la compétitivité, améliorer son positionnement sur la qualité du climat des affaires et réduire la non transparence et le sentiment de favoritisme dans le comportement des décideurs publics. Cette carence d'un système basé sur les privilèges qui handicapent la concurrence et sur le capitalisme de copinage (crony capitalism) a été à mainte reprise soulignée pour le cas tunisien (World Bank, 2010, 2014). Le niveau des taxes sur les profits est également un élément pénalisant.
- Pour l'infrastructure, une amélioration de la qualité de l'infrastructure générale est nécessaire avec plus d'efforts en particulier sur les transports aériens. Il en est de même pour l'infrastructure virtuelle (accès à l'Internet, en particulier).
- Pour l'éducation et la formation : une meilleure qualité de la formation en mathématiques et sciences mais aussi dans la formation en entreprise.
- Pour les facteurs en relation avec les marchés : en ce qui concerne le marché de travail et l'entrepreneuriat, la qualité du management et la présence du relationnel dans le recrutement des managers et la relation entre revenus et productivité sont parmi les plus pénalisants pour le classement de la Tunisie. En ce qui concerne le marché des produits, il y aurait une faible concurrence. La protection des consommateurs est aussi un facteur pénalisant.

Le climat des affaires, lui aussi, fait l'objet d'un suivi comparatif international par l'équipe de Doing Business, affiliée à la Banque Mondiale. A la différence des indicateurs de compétitivité qui incluent une grande partie de ceux de Doing Business, ceux-ci se concentrent sur les facteurs de facilitation de l'activité de l'entreprise depuis sa création jusqu'à la gestion des conflits judiciaires, facteurs en relation avec les institutions publiques et procédures administratives. Il y a à signaler en particulier l'importance accordée aux coûts en temps, en plus du coût monétaire. La qualité du climat des affaires est particulièrement importante dans le cas de la Tunisie, étant donné les besoins d'intensification du tissu entrepreneurial et d'attraction d'investisseurs étrangers. Il est déjà évident que les pays les plus performants (en termes de croissance et d'exportation) sont les mieux classés en matière de facilitation des affaires (facilité de création d'entreprise, d'accès au financement, etc.).

Une publication récente de Doing Business¹²⁰ montre que les flux d'investissement étrangers sont sensibles à la frontière entre la performance d'un pays et sa distance en termes de score par rapport aux meilleures performances. La nouvelle édition de Smarter Regulations for SME (2013) de Doing Business fait état des nouvelles réformes du climat des affaires dans 185 pays à fort impact. Le rapport constate que les progrès les plus significatifs sont réalisés dans le domaine des procédures de création et de fonctionnement (enregistrement, permis de construire, approvisionnement électrique, etc.) plutôt que dans la qualité des institutions judiciaires (règlement des conflits, droits de propriété, information sur l'endettement, etc.). C'est une information précieuse sur les opportunités d'amélioration du climat des affaires (celles les plus faciles à engager).

Tendances nouvelles dans les bonnes pratiques internationales

On se limitera ici à citer quelques exemples d'expérience encore en cours de maturation mais qui apparaissent prometteuse dans les pays en développement de la Méditerranée. Ils se sont engagés, avec en particulier le soutien de l'Union Européenne dans une politique de promotion du secteur privé et de sa compétitivité. Il est possible de retenir des enseignements de ces expériences même si certains de ces pays ont connu des dérives sur d'autres plans, souvent essentiels. Ces dérapages ne sont pas à attribuer aux programmes économiques pour l'essentiel mais aux dérapages intentionnels (manque de redevabilité, corruption, favoritisme, délits d'initiés, etc.). Les expériences recensées ci-dessous ne sont pas remises en causes après les changements de régimes récents. Au contraire, il est considéré en général que les lenteurs et le manque de généralisation de ces programmes sont à l'origine des soulèvements du printemps arabe.

En Tunisie, en même temps que la libéralisation des échanges industriels avec l'Union Européenne, des réformes ont été engagées pour améliorer la compétitivité des entreprises. On signalera en particulier :

1. La simplification des procédures de création d'entreprise avec des délais qui ont été réduit à environ 48 h.
2. L'évolution des institutions d'appui aux entreprises d'un rôle de contrôle à celui de veille et appui à l'information technologique et sur les opportunités d'affaires et de partenariat international.
3. Les opérations d'audit des entreprises pour vérifier leur conformité avec les standards internationaux avec un accent particulier sur les investissements immatériels.
4. Les actions de coaching et de soutien avec l'expertise technique pour l'amélioration du management, de la réorientation de la production sur les marchés extérieurs.
5. Le lancement d'un programme de parc technologique et de pépinières d'entreprises.
6. La généralisation de la formation en entrepreneuriat dans les entreprises.

¹²⁰ Doing Business (2012), Does Doing Business Matter for FDI ?

7. Une panoplie d'institutions financières a été mise en place spécialement pour la création de PME, le capital risque, la garantie des crédits, etc.
8. Un appui pour les campagnes de certification, d'enquête de satisfaction des clients a été aussi engagé.

En Jordanie, un programme ambitieux a été lancé dès 2006 pour le développement industriel et des services nouvelles générations. Le JUMP (Jordan Upgrading and Modernisation Program) comporte en réalité plusieurs composantes tout en ciblant le développement de la compétitivité des entreprises industrielles (et de services) en Jordanie par des actions sur les capacités de production et les aptitudes managériales. On signalera en particulier deux sous composantes :

1. Le JSMP (Jordan Services Modernisation Programme) est un programme qui consiste en l'offre de services pour l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces services concernent la maîtrise de l'énergie, les services connexes, la constitution des consortiums d'exportation et la mise en relation de l'activité académique avec l'industrie.
2. JIC Network (Jordan Innovation Center Network) est un autre sous programme qui consiste en 8 centres - chacun dans une spécialité particulière des secteurs porteurs pour l'incubation de projets innovants et la promotion de l'entrepreneuriat de façon plus générale.

Au Maroc, une stratégie de promotion de la compétitivité a débuté en 2009 et devrait continuer jusqu'à 2015 à l'aide d'un paquet de programmes appelés le Pacte National d'Emergence industrielle. Le paquet porte sur : le développement de métiers mondiaux (offshoring, aéronautique, etc.), l'amélioration de la compétitivité de la PME, l'adéquation de la formation et de l'emploi, l'amélioration du climat des affaires et la mise en place d'une agence du développement de l'investissement industriel. La composante amélioration de la Compétitivité de la PME mérite d'être signalée, en ce qu'elle renferme trois axes d'actualité :

1. Le soutien des PME à fort potentiel de croissance. Ce soutien porte sur l'exportation et l'innovation d'une part et sur la qualité et l'implantation commerciale à l'international d'autres part.
2. Le soutien à la PME pour l'amélioration de la productivité. Ce soutien concerne toutes les activités qui visent les gains de productivité et en particulier les actions qui ciblent l'utilisation des TIC (les systèmes d'information).
3. Le soutien aux Très Petites Entreprises avec des actions visant les gains de productivité, l'utilisation des TIC et le développement du commerce de proximité.

En Algérie, le Programme de Mise à Niveau est à sa deuxième phase. Cette économie a entrepris une libéralisation -relativement lente, il faut dire- dès les années 1990. Elle a cherché à développer la PME privée dont le nombre s'élève aujourd'hui à environ 500 000 dont la contribution au PIB, étant donné l'importance des ressources en hydrocarbures, est faible. Au départ, des institutions ont été mises en place pour l'appui à la PME tel l'Agence Nationale de Développement des PME, organisme national de mise en œuvre et de suivi de la stratégie nationale de développement de la PME, les Centres de Facilitations, le lancement d'un réseau de pépinières d'entreprises, la création de Sociétés financières spécialisées (factoring, capital-risque, leasing...), la mise en place de fonds de garantie dédiés aux PME (CGCI et FGAR), etc. Le programme a contribué au développement du secteur de consultances, 60% des actions de mise à niveau s'étant réalisées par des consultants nationaux.

Au cours de la deuxième phase actuelle, les actions portent sur la mise à niveau des capacités de gestion, la mise en place de systèmes de qualité, le développement et la maîtrise des TIC, l'innovation, les ressources humaines, etc. Ce qui distingue, en bonne partie, ce nouveau programme, c'est l'approche filière. Il cherche à mettre en place de projets communs entre les entreprises représentatives de chaque filière considérée à avantages comparatifs pour l'Algérie. On signalera aussi l'appui prévu pour les associations professionnelles et le renforcement des organismes chargés de la qualité (accréditation, normalisation et métrologie).

En Turquie, le KOSGEB est une organisation du développement de la PME industrielle. Créé depuis 1990, le KOSGEB comporte plusieurs départements qui sont revus en fonction de l'évolution de la libéralisation des échanges, en particulier avec le renforcement des relations avec l'Union Européenne. Des actions dans plusieurs directions sont entreprises et plus spécialement : L'appui à la productivité et la compétitivité générale de la PME, l'appui au financement de la PME et l'appui à la Recherche et Développement. C'est cette dimension qui distingue l'expérience de la Turquie. Elle s'est surtout étendue à partir de 2004. En ce qui concerne ce volet, l'action du KOSGEB consiste à agir activement pour la mise en relation de l'Université avec les entreprises. Des comités ad hoc sont actifs pour la concertation entre la recherche (Universités et Laboratoires), le KOSGEB et les entreprises pour l'appui à la commercialisation des produits de la R&D et pour l'intégration des nouvelles technologies dans l'entreprise. Des facilités matérielles et immatérielles au sein de parcs de développement technique sont mises à la disposition des entreprises pour les périodes pré incubation, et incubation.

En guise de conclusion sur cette revue, l'on peut retenir quelques enseignements communs. Le développement industriel (et des services) et la montée en gamme pour avoir plus de valeur ajoutée est un enjeu important à tous les stades de développement. La croissance inclusive est aussi un projet de croissance pérenne. Elle repose en premier lieu sur la dotation de la population en capital humain et en tissu entrepreneurial privé performant et ciblant des niveaux technologiques avancés ; plus que sur les transferts sociaux. Les obstacles et contraintes en commun pour la croissance sont au niveau du climat des affaires, les facteurs de compétitivité, le financement, l'apport du système éducatif et d'innovation, l'accès aux technologies, l'apport de l'expertise technique, etc. Trois conditions pour le succès des politiques d'appui : i) la taille critique de l'appui et des objectifs, ii) le temps et délais de mise en œuvre et iii) le ciblage des activités, régions et bénéficiaires. Pour ces raisons, il faudrait chercher à établir une hiérarchie des obstacles et contraintes pour aboutir à une échelle de priorité des actions à entreprendre.

V.1.2. Les priorités de la politique économique

Dans cette partie de l'étude, l'on cherche à établir les priorités de la politique économique pour les prochaines années. On commence par recenser à partir du contexte actuel de l'économie tunisienne (1) les défis et les attentes pour les cinq prochaines années. Ce tableau est complété par les enseignements des résultats du récent rapport sur la compétitivité dans le monde (2). Des objectifs sont ensuite sélectionnés pour le prochain quinquennat (3) et des leviers de changements sont identifiés (4). Une hiérarchisation de l'ensemble de ces variables (objectifs et leviers de changement) est établie (5) pour en déduire des priorités pour la politique économique pour les cinq prochaines années (6) avant de terminer par un zoom sur le climat des affaires et comment améliorer le classement de la Tunisie dans ce domaine (7).

Pour l'essentiel, ce rapport montre que les questions de gouvernance, de l'entrepreneuriat, du capital humain ainsi que celui de la politique de commerce extérieur sont les clés de réalisation des objectifs -inclusion sociale, emploi, macroéconomie, etc.-. La création de pôles régionaux viables est aussi un chantier prioritaire et déterminant pour l'avenir de l'économie tunisienne. Il demande un plan d'action innovant avec une approche basée sur la décentralisation et sur l'alliance stratégique entre les principaux acteurs ainsi que la réalisation des autres chantiers.

Le changement de contexte de l'économie tunisienne

L'économie tunisienne fait face à de multiples défis qui se sont aggravés paradoxalement durant les trois dernières années, après le 14 janvier 2011. Il s'agit de défis qui entravent la voie pour un nouveau palier de croissance élevée permettant une émergence économique rapide et dont le contenu qualitatif pourrait assurer une inclusion sociale à la hauteur des attentes de la transition démocratique.

Ce sont là trois aspects, niveau de croissance, inclusion sociale et écarts entre attentes et ambitions sociales où les réponses des politiques économiques ont été insuffisantes avant 2011. L'évolution de la situation par la suite a compliqué encore plus la voie vers ces aspirations.

Il faut dire que le niveau de la croissance économique, généralement situé aux alentours de 4% par an durant près d'une décennie, a été insuffisant pour régler de manière durable les équilibres économiques. L'investissement privé de son côté a connu une évolution très lente, plaçant le taux de FBCF par rapport au PIB à un niveau très modeste et insuffisant pour atteindre de nouveaux paliers de croissance. Même la situation macroéconomique, considérée auparavant comme louable, s'est révélée fragile et contrebalancée par des déséquilibres profonds dans d'autres domaines. L'état du chômage, surtout pour les jeunes, les femmes et diplômés en tête, a été persistant et croissant, alors que la moyenne, du fait de la raréfaction de la main d'œuvre non qualifiée, sous l'effet de la rétention scolaire, montrait des signes d'amélioration. Les écarts des niveaux de vie et des activités économiques entre les régions du pays sont une donnée significative d'un autre déséquilibre.

Les dispositifs et instruments qui devraient servir le bien être de la collectivité, telle que les caisses sociales, la meilleure inclusion sociale, tel que le système éducatif, de la formation et de l'enseignement supérieur, ou encore une meilleure compétitivité, telle que l'infrastructure, la qualité des institutions publiques, les services collectifs, ont accumulé les handicaps et même les déséquilibres. Des transitions entamées depuis plusieurs années sont restées sans suite définitive, telles que la rationalisation de la gestion administrative de l'économie, la diversification de l'intégration dans l'économie mondiale, la restructuration et modernisation du tissu productif, la densification de l'entrepreneuriat, la fluidification des transactions et facilité des affaires, etc.

A partir de 2011, le pays a vu s'engager, plutôt au coup par coup et sous l'effet essentiellement de la pression populaire, une série de reconsidérations des anciennes politiques économiques. Cela a permis certainement de répondre à certaines attentes sociales longtemps frustrées, tout en produisant cependant de nouveaux paradoxes aux effets conjoncturels et structurels aigus et encore mal cernés. Les plus apparents pour le moment sont ceux pesant sur les finances publiques, quoiqu'il s'agisse aussi en partie des conséquences des politiques antérieures, telle que les subventions à la consommation et/ou à certaines entreprises publiques.

De manière schématique, la période récente a été ainsi l'occasion d'un déplacement des déséquilibres d'un domaine, surtout des revenus de certaines catégories sociales, vers de nouveaux déséquilibres, telle que les finances publiques, sans pour autant garantir une meilleure inclusion sociale durable et encore moins une croissance consistante ou soutenable, ni non plus une meilleure satisfaction des attentes de la population. Sur un autre plan, la transition démocratique depuis 2011 est en train d'apporter trois changements majeurs dans le mode de gouvernance qui risquent de se neutraliser.

Le premier changement est la levée des obstacles à l'application rapide et complète des réformes. L'ancien régime avait le souci constant de garder la main sur tous les rouages économiques. Toute réforme qui pouvait faire échapper le fonctionnement de l'économie de son autorité, se trouvait vider de son sens ou reléguer à des échéances qui déforment son essence. La voie est aujourd'hui ouverte vers des mises en œuvre plus complète et plus rapide.

Cependant, et c'est là le deuxième changement dans la gouvernance, il faut tenir compte d'une lenteur dans la prise de décision dans le contexte démocratique du fait qu'il y a toujours des compromis à réaliser et de longs débats à engager avant de parvenir à un choix final. Avec l'ancien régime, la prise de décision pouvait être plus rapide, comme c'est le cas dans les régimes autoritaires et centralisés. Il est vrai cependant que ces décisions peuvent ne pas correspondre à ce qui est nécessaire pour anticiper les défis ou même répondre aux urgences. Le manque d'information du pouvoir central, les intérêts particuliers, etc. font que le décideur central se trouve fréquemment déconnecté des réalités ou entraîné de servir une minorité qui soutient son autorité au lieu de traiter les questions qui affectent la majorité.

Le troisième changement, le plus important en conséquences à moyen terme, est la renégociation "spontanée" de la répartition et du partage des fruits de la croissance -aussi affaiblie soit elle- qui s'est engagée depuis 2011. En particulier, un renforcement significatif du corporatisme a ainsi marqué l'après 2011 suite à l'affaiblissement du pouvoir central. D'où les différentes concessions accordées par les gouvernements qui se sont succédées depuis 2011 aux demandes et pressions populaires. Ces concessions ne relevaient point d'une politique de demande ou d'offre, mais d'un lestage imposé par les circonstances et dans la plupart des cas sur le compte du secteur public et étatique.

Redresser le niveau de la croissance, assurer une meilleure inclusion sociale, avec une réponse aux attentes de la population selon un cheminement cohérent, transparent, prometteur et soutenable à terme est devenu une tâche complexe. C'est là une finalité incontournable de tout nouveau programme économique. Pour que le pays ne sombre pas dans davantage de paradoxes, il faudrait parvenir à concevoir un programme incliné en plan d'actions qui cible ces objectifs et qui tient compte de l'état des lieux et des dysfonctionnements passés et récents. Cela passe par une appréciation des priorités et de l'importance relative des défis et un examen de la cohérence des actions à entreprendre avec les objectifs et entre elles.

L'effondrement de la compétitivité de l'économie tunisienne

Le nouveau rapport de la compétitivité pour 2014-2015 vient souligner l'amplification du déficit et l'effondrement des facteurs de compétitivité en Tunisie. Après avoir été dans les 35 premiers rangs à un moment donné, le pays a commencé à marquer le pas pour être classé 40ème en 2010, 80ème en 2012 et 87ème dans le classement, le plus récent, de 2013. Ce n'est pas seulement les événements depuis 2011 qui sont la cause de cet effondrement. Avant 2011, on a déjà commencé à voir s'épuiser les sources du relatif bon classement de la Tunisie. Par exemple, certains indicateurs ont connu des avancées quantitatives (éducation primaire et secondaire, par exemple ou encore stabilisation macroéconomique, etc.) sans être relayé par des éléments qualitatifs ou de capacité d'endurance. De plus, nombre d'autres pays ont commencé à faire mieux que la Tunisie. Le classement change énormément pour des petites différences de scores ; il s'en suit que les pays qui parviennent à gagner quelques centièmes dans le score grimpent rapidement dans le classement. Ce qui d'ailleurs permet d'entrevoir la possibilité de retrouver de meilleurs classements pour la Tunisie si des progrès mêmes modestes peuvent être réalisés.

Ci dessous des tableaux qui permettent la comparaison entre 2010 et 2013 (rapport 2014-2015) et en annexe un tableau détaillé sur la situation en 2013 selon le World Economic Forum. On a marqué en rouge les rangs et scores pour lesquels la Tunisie est classée plus que 100ème et en noir là où son classement est entre 60ème et 100ème. En bleu, les facteurs de compétitivité pour lesquels la Tunisie a un classement à l'intérieur des 60 premiers du monde (le total des pays classés en 2013 est de 144).

Le tableau de l'annexe sur les facteurs de compétitivité fait relever un certain nombre d'observations utiles pour la suite :

- Le revenu par habitant en Tunisie s'est amélioré depuis 2010 malgré les contre-performances, en particulier de 2011. Ce résultat est redevable à la faiblesse de la croissance démographique (autour de 1%) alors que la moyenne de l'amélioration du PIB est de l'ordre de 2% (sur la période depuis 2010).
- La Tunisie est mal classée sur l'écrasante majorité des facteurs de compétitivité. Les seules exceptions concernent en particulier l'ouverture de l'économie mais mauvais classement pour ce qui est des tarifs et des taxes. Bon classement aussi pour le nombre de scientifiques et d'ingénieurs et la qualité de la formation en mathématique. Il y a également la qualité de l'infrastructure de chemin de fer, le taux de scolarisation primaire, etc.
- Mauvais classement de la Tunisie pour les facteurs institutionnels, en particulier au niveau de la corruption, du favoritisme, etc.
- Egalement mauvais classement pour ce qui est de l'efficacité des marchés (biens et services, travail, financier). A relever aussi le mauvais classement pour les procédures concernant la création d'une entreprise.

Le rapport de la compétitivité donne ainsi un tableau très alarmant pour le futur de l'économie tunisienne. Il relève et pointe les dysfonctionnements. Il constitue aussi un signal non encourageant pour les partenaires. Il est urgent alors de parvenir à remonter dans le classement de manière remarquable. Les moyens étant limités, on se propose dans la suite d'établir un ordre de priorité dans les chantiers à engager.

Objectifs potentiels

On s'attache dans cette partie à établir une liste agrégée à la fois des objectifs économiques du prochain quinquennat et des leviers de changement qui peuvent aider à les atteindre. On prête une attention particulière à regrouper les sous objectifs et les moyens d'action de manière à avoir un équilibre (en termes de nombre) entre les deux groupes de variables économiques. Cela permet en général d'avoir une certaine cohérence, ni sur détermination, ni sous détermination, entre objectifs et moyens d'actions.

En ce qui concerne les objectifs économiques, il y a pratiquement un consensus assez général sur la finalité à assigner à la prochaine période. L'actualité met en avant l'un ou l'autre des objectifs mais ils sont tous repris par différents intervenants et font échos aux attentes exprimées lors du soulèvement ayant abouti au 14 janvier 2011. Ils sont relatifs -sans ordre pré établi- à six grands domaines.

Le premier est celui des grands équilibres macroéconomiques et financiers. En fonction de l'actualité, cela peut concerner l'équilibre du budget de l'Etat, l'état de santé du système financier -y compris l'amélioration de la concurrence bancaire-, le financement de l'économie -y compris l'endettement, les transferts de revenus de l'étranger, etc.-, la maîtrise des dépenses publiques, la refonte du système fiscal, etc. C'est un objectif qui concerne également l'équilibre à moyen terme des caisses sociales. La réalisation de ces équilibres se fait quelques fois en appliquant les mesures maîtrisables par l'administration et non pas celles qui sont les mieux indiquées par rapport à d'autres objectifs. En ce qui concerne l'équilibre macroéconomique, ce point mérite une vigilance particulière.

Le deuxième objectif est celui de la croissance économique avec des cibles souvent fixées à 6%, 7% ou même 8%. L'objectif ayant une certaine importance en ce qu'il permet une meilleure capacité pour répondre aux différentes contraintes et défis, emplois, revenus, etc. Un autre objectif est également souvent avancé quoique plus timidement est celui de l'état de la balance Commerciale. Il est quelques fois évoqué en termes de déficit à rattraper ou maîtriser ou bien en évoquant le fonctionnement et dysfonctionnement de certains secteurs d'activités économiques d'exportation, tels que ceux des phosphates ou du tourisme.

Les trois autres objectifs pour la prochaine période sont plus directement liés aux origines et attentes du changement de régime. Il s'agit en premier lieu de l'emploi. Beaucoup plus que l'emploi général, l'objectif concerne l'emploi des diplômés. Les taux et durée de chômage étant beaucoup plus sévères pour cette catégorie de la population que pour la main d'œuvre sans qualification. Un autre objectif de cette catégorie est celui du développement des régions et la création de pôles régionaux viables à l'intérieur du pays, là où il y a très peu d'entreprises de taille critique. Ces deux objectifs intimement liés au 14 janvier s'ajoute un troisième dont la formulation a un caractère plus transversal. Il s'agit de la dignité du citoyen. L'aspect politique de cette revendication est pris en charge par le processus de transition politique.

L'aspect économique peut être rendu convenablement par la notion d'inclusion sociale. Celle ci consiste à doter les citoyens de la capacité de participer à la création de la richesse et d'en tirer profit. Ce n'est pas donc un partage par la redistribution ou les programmes sociaux. Mais un partage par la contribution et la capacité de contribution à la création de richesse. C'est un objectif qui transverse celui de l'emploi et du développement régional. Mais il en est différent, car il implique une élimination de la marginalité économique et de la pauvreté à une échelle beaucoup plus micro économique et plus en amont. Une sorte de prévention individuelle contre la marginalité et la pauvreté.

N°	Objectifs économiques	Abréviations
I.1	Macroéconomie et finances	Mac et Fin
I.2	Croissance économique	Crois
I.3	Balance commerciale	B Cle
I.4	Emploi	Empl
I.5	Inclusion sociale et spatiale	Inclusion
I.6	Pôles régionaux viables	Régions

V.1.3. Leviers de changement et quick wins

En face de cette quasi-unanimité sur les objectifs, on observe une certaine divergence, voire un tâtonnement concernant les moyens à utiliser pour les atteindre. Il y a ainsi plusieurs courants dans les propositions économiques avancées depuis 2011. Le premier préconise -au moins pour une période transitoire- un rôle direct et actif de l'Etat en tant qu'acteur principal de la production et de l'emploi, là où il y a défaillance du privé. Cela concerne en particulier la relance de l'investissement, plus spécialement dans les régions de l'intérieur, l'emploi massif, etc. La deuxième orientation insiste sur l'encouragement de l'initiative privée pour redresser l'économie en évoquant l'impératif de la remontée dans la chaîne de valeurs, en particulier pour les exportations.

D'autres propositions -plus partielles et ciblant des questions spécifiques- sont concentrées sur des défis plutôt conjoncturels ou ayant un impact passager même s'il peut présenter un enjeu d'une certaine importance. Il s'agit en général d'idées clés de relance de l'économie par la demande, de révision des paramètres du système de subventions publiques à la consommation ou encore de refonte du système fiscal ou encore de suggérer de relever la productivité du travail par son intensification, d'agir sur l'infrastructure de base, en particulier au profit des régions de l'intérieur, d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur, de renégocier la dette extérieure ou encore de changer de politique commerciale, soit pour certains par plus de libéralisation et pour d'autres par au contraire le recours aux clauses de sauvegarde, etc.

Si l'on regarde maintenant du côté de la littérature économique et des bonnes pratiques internationales, l'on trouve quelques constantes en ce qui concerne l'appui à la croissance économique. Il s'agit de l'amélioration du climat des affaires, de celle des facteurs de compétitivité et de la consolidation de la bonne gouvernance.

On se trouve ainsi avec une large palette de suggestions de mesures et orientations économiques pour la réalisation des objectifs. On propose aux fins d'une hiérarchisation ultérieure de se concentrer sur les leviers de changements structurels, c'est à dire ceux qui permettent d'atteindre les objectifs de manière durable et cohérente. On les regroupe ci dessous en six catégories, de manière à avoir autant d'instruments ou domaines d'instruments que d'objectifs ou groupes d'objectifs comme cités plus haut. Pour le moment, l'ordre est aléatoire. Chaque groupe d'objectifs fait écho à au moins à un des objectifs assignés. On traitera plus en détail les interactions entre ces leviers de changements et les objectifs mais l'on doit signaler dès maintenant qu'il y a de nombreuses interférences et chevauchements entre les différents leviers. Enfin, signalons que tous les leviers cités ci dessous ont pour base quelques fois des chantiers qui sont déjà en cours mais non encore achevés, des propositions nationales ou internationales fondées sur des analyses approfondies et se réfèrent à des situations et questions spécifiques liées au contexte tunisien, même si les renvois ne sont pas explicites.

Le premier groupe concerne la compétitivité par l'innovation. La Tunisie est classée parmi les pays où la compétitivité est tirée par l'efficacité. On reviendra plus loin sur ce positionnement de la Tunisie. Un moyen pour parvenir à améliorer les exportations et à accéder à un palier plus élevé de la croissance économique est de mobiliser d'autres moteurs de compétitivité à l'image des pays plus avancés. Il s'agit essentiellement de disséminer l'innovation (produit, technologie, organisation, commerce, etc.) dans le système productif.

Le deuxième groupe est celui de du capital humain, l'employabilité et le système national d'innovation. Un ensemble de mesures peuvent être prises ou renforcer pour rapprocher les entreprises des centres de recherche scientifique, d'appareiller les institutions de formation et éducation et enseignement à l'appareil productif et de placer la politique d'emploi au cœur du système éducatif et de formation. Il est également important de rendre disponible le capital humain dans les régions de l'intérieure par l'implantation d'institutions de formation de qualité. Egalement, il y aurait lieu aussi d'avoir à la disposition de l'administration et institutions publiques les compétences nécessaires pour la conduite des changements. Un autre point qui mérite l'attention concerne le capital humain qui est relatif à l'arbitrage entre emplois publics et emplois privés. Il serait utile de parvenir à rapprocher les deux systèmes du point de vue de l'attractivité pour les chercheurs d'emplois.

Le troisième groupe de leviers de changements est relatif à l'entrepreneuriat et au système productif. La densification du tissu entrepreneurial est parmi les voies les plus productives pour stimuler la croissance et encore plus la création de l'emploi. Il s'agit également de favoriser l'expansion des secteurs d'avenir, tels que TIC, biologie, agroalimentaire, tourisme médical, énergie renouvelable, traitement des eaux, etc. Ce sont des activités pour lesquels des noyaux de dynamisme commencent à émerger dans le pays. En particulier l'off-shoring des TICs est déjà bien lancé mais en deçà du potentiel. Celui du tourisme de niche aussi (le bassin méditerranéen est l'un des plus dynamiques dans le monde pour le tourisme). L'attractivité de l'IDE est à classer aussi dans cette catégorie et ce pour la dimension transfert de technologie. On doit aussi mettre dans ce groupe tout ce qui concerne l'amélioration du management des entreprises, leur capacité d'innovation, par des pratiques de R&D en entreprises. Il en est de même pour tout ce qui est de la maîtrise et du respect des normes de qualité.

Dans le quatrième groupe d'instruments de politique économique, il y a la politique de commerce extérieur. Elle est en étroite relation avec la position de la balance commerciale. Les changements futurs qui pourraient intervenir concernent l'approfondissement de l'intégration dans le marché mondial par la libéralisation des services et celle des échanges de produits agricoles, la multiplication des accords commerciaux pour se soustraire aux effets de détournement de commerce, la diversification géographique des marchés et l'amélioration de la capacité d'accès aux marchés extérieurs des PME. La sophistication des exportations -panier de produits exportés prenant la relève de ce qui est courant dans les pays avancés- est par ailleurs un signe et un moteur pour un commerce extérieur plus productif.

Le cinquième groupe de moyens de réalisation des objectifs est relatif à la gestion des ressources naturelles, le renforcement de l'infrastructure et l'amélioration des services collectifs et biens publics. Plusieurs chantiers sont à envisager dans ce domaine. En premier lieu, il s'agit d'étendre les infrastructures et d'améliorer leur maintenance, d'actualiser le plan d'aménagement et de gestion de l'espace, de rationaliser l'utilisation des ressources naturelles (énergie, eau, qualité des sols, etc.). On devrait aussi prévoir de favoriser la mise à disposition de locaux et fonciers appropriés pour les usages professionnels, d'améliorer la logistique, en particulier dans les régions de l'intérieur, de multiplier les espaces pour les manifestations commerciales dans ces mêmes régions. Le dossier des titres fonciers gelés est aussi à réactiver. Les services publics comme la santé sont également à revisiter, sachant que des solutions intégrées, touchant les aspects matériels - infrastructures, équipements- sont à traiter en même temps que les aspects immatériels -système d'incitation, de motivation et d'intéressement des acteurs, participation des bénéficiaires, etc.- L'infrastructure des TIC est également un chantier à entretenir en permanence.

Le sixième groupe de leviers de changement est celui de la gouvernance, de l'équité et du climat des affaires. C'est la clé, comme on le verra plus loin, de tous les autres leviers pour la réalisation des objectifs. L'économie tunisienne est encore très fortement contrôlée par l'Etat et par l'administration. L'ancien régime centralisé et sans contrepouvoirs utilisait l'obligation de procédures -trait caractéristique de l'administration tunisienne- pour pallier à l'absence d'autres types de redevabilité de l'administration, en particulier sur les résultats ou les moyens. L'équité était recherchée par une politique de redistribution quasi généralisée. Le climat des affaires -comme on le verra plus loin- est marqué quant à lui par les délais et les procédures trop longs et sans intérêt. De telles pratiques ont fini par rendre l'administration handicapante pour la réalisation des objectifs et la mise en œuvre effective des réformes. Avec la transition démocratique, une grande opportunité s'ouvre avec la possibilité de remplacer l'obligation de procédures par celle des résultats et de substituer le contrepouvoir de l'opinion à celle d'un agent central. Dans ce groupe de leviers, il y a la question de la sécurité, du respect de l'autorité et de la discipline en particulier du travail.

Il y a aussi en contrepartie la redevabilité de l'administration vis à vis des usagers, y compris par le partage de l'information, la transparence de l'utilisation des ressources publiques, la fixation de délais à respecter et normes de services publics, etc. Il y aussi une réorganisation nécessaire du système de l'administration pour internaliser les procédures. La généralisation de la contractualisation - renforcement par un système de responsabilisation- est un élément clé également dans la voie de l'amélioration du rendement de l'administration et des agences para administratives. La décentralisation régionale avec plus de responsabilisation, implication et initiative des acteurs des régions -dont le système bancaire, les entreprises et l'Université- fait partie aussi des bonnes pratiques de la bonne gouvernance. On peut également citer le besoin d'une révision de la carte des agences et institutions para-publiques afin d'en vérifier la contribution par rapport aux coûts. Ce groupe concerne également la refonte du système d'assistance sociale, pour en améliorer le ciblage. Le renforcement de la régulation de la concurrence et l'élimination des situations de rente est une composante essentielle aussi de la gouvernance. Les procédures des marchés publics sont également à accélérer, l'Etat étant encore un client important de l'économie. Le PPP est un outil à considérer aussi pour ses qualités de mode d'incitation et de développement de l'entrepreneuriat. La lutte contre la corruption et le favoritisme est aussi à renforcer.

Le tableau ci dessous fournit la liste des groupes de leviers de changement pour la réalisation des objectifs de la prochaine période. On procède dans ce qui suit à un examen des relations d'influences et dépendance et des interactions entre les objectifs et les leviers de changements, en les considérant comme variables, et qui ont tous des effets croisés les uns sur les autres. Cela permettra de s'exprimer sur les priorités éventuelles.

N°	Groupe de leviers de changement	Abréviation
II.1	Compétitivité par l'innovation	Compet
II.2	Entrepreneuriat et SP	Entrep
II.3	KH, employabilité & SNI	KH SNI
II.4	Commerce extérieur	C Ext
II.5	RN, Inf, S Collectifs	RN Inf
II.6	Gouv, équité & climat des affaires	Gouv

V.1.4. Hiérarchisation des contraintes et objectifs pour l'économie tunisienne

La littérature économique et les revues des pratiques internationales sont riches en enseignements en ce qui concerne les relations de cause à effets entre variables économiques. Plusieurs modèles mettent en relations les instruments avec les objectifs et les effets en retour. Les modèles sont cependant concentrés sur quelques aspects en particulier et permettent des simulations de chocs ou de réformes spécifiques. Ils sont utiles pour calibrer ces réformes et suivre l'impact de ces perturbations. Le propos ici est différent et se place en amont de la finalité usuelle de la modélisation. Il s'agit ainsi plus de procéder à une appréciation des priorités stratégiques pour réussir le volet économique de la transition démocratique.

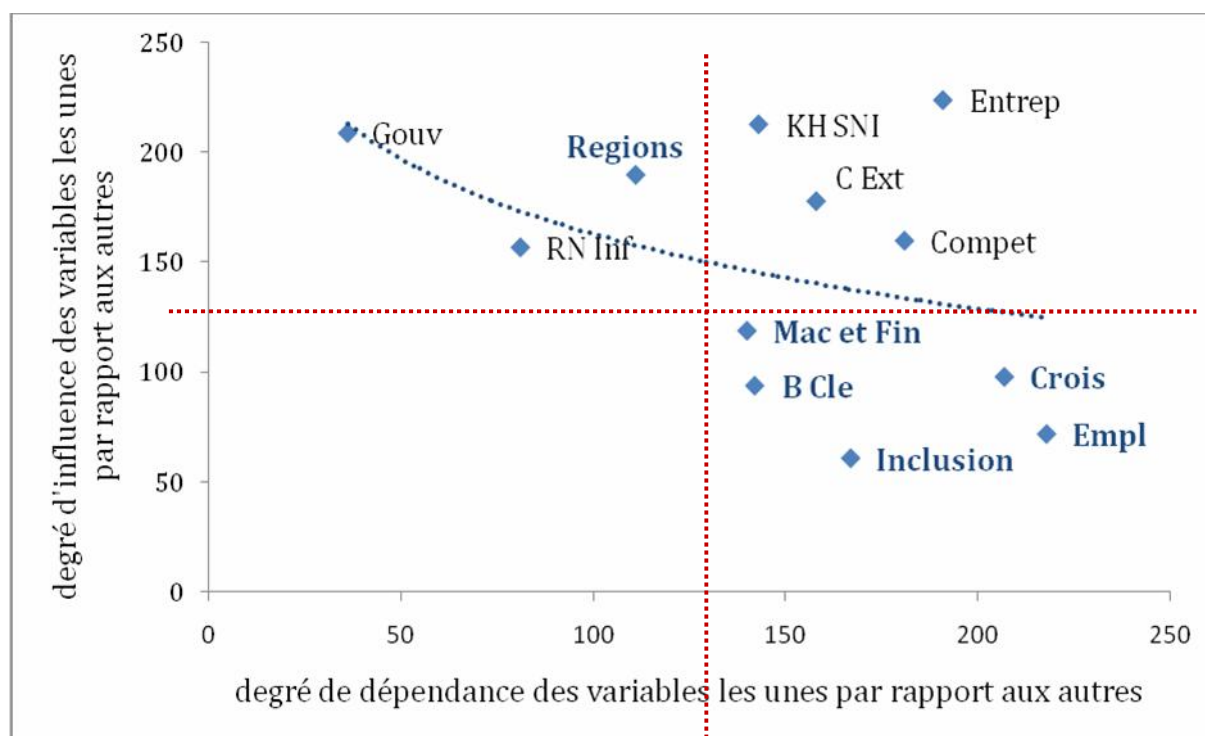
On dispose donc de 12 variables, entre objectifs et leviers de changement, dont les valeurs ou modalités respectives font s'interagir pour déterminer l'évolution de l'économie tunisienne au cours des cinq prochaines années. Le tableau ci dessous présente cette liste de variables.

N°	Macro variable	Abréviation
I.1	Macroéconomie et finances	Mac et Fin
I.2	Croissance économique	Crois
I.3	Balance commerciale	B Cle
I.4	Emploi	Empl
I.5	Inclusion sociale et spatiale	Inclusion
I.6	Pôles régionaux viables	Regions
II.1	Compétitivité par l'innovation	Compet
II.2	Entreprenariat et SP	Entrep
II.3	KH, employabilité & SNI	KH SNI
II.4	Commerce extérieur	C Ext
II.5	RN, Inf, S Collectifs	RN Inf
II.6	Gouv, équité & climat des affaires	Gouv

Pour l'identification des influences et dépendances, on procède en deux étapes. La première consiste à remplir la matrice (cf. ci-dessous) des impacts croisés. On met un chiffre de 1 à 3 en fonction de l'intensité de la relation -quelle soit négative ou positive- entre la variable en ligne et chacune, à tour de rôle, des variables en colonnes. La somme des lignes donne le degré d'influence et celle des colonnes celui des dépendances. Ce sont là les effets directs (qui ne passent pas par d'autres variables cités dans le tableau). Dans un second temps, on ajoute à ces effets directs, les impacts indirects (qui passent par l'une des variables du système). A cet effet on multiplie la matrice par elle même et on obtient une somme d'influences et une somme d'indépendances¹²¹. Le graphique ci dessous présente les résultats illustrés de ce calcul.

¹²¹ La méthode est celle développée par M. Godet (www.cnam.lipsor.fr). Pour les effets indirects, on se limite ici à une seule étape. C'est suffisant pour capter l'essentiel des effets indirects qui vont en diminuant.

Intitulé long	Intitulé court	Commerce extérieur	Entreprenariat et SP	Gouv, équité & climat des affaires	KH, employabilité & SNI	Macroéconomie et finances	RN, Inf, S Collectifs	Pôles régionaux viables	Emploi	Compétitivité par l'innovation	Inclusion sociale et spatiale	Croissance économique	Balance commerciale	Influences directes
Commerce extérieur	C Ext	0	2	1	0	0	1	1	1	3	0	2	3	14
Entreprenariat et SP	Entrep	2	0	0	2	1	1	2	3	3	2	2	1	19
Gouv, équité & climat des affaires	Gouv	1	3	0	1	1	1	1	0	3	3	1	1	16
KH, employabilité & SNI	KH SNI	1	3	1	0	1	1	1	3	3	1	1	0	16
Macroéconomie et finances	Mac et Fin	0	1	1	0	0	2	1	1	0	1	2	1	10
RN, Inf, S Collectifs	RN Inf	2	2	0	0	1	0	2	0	1	2	2	0	12
Pôles régionaux viables	Regions	1	3	0	2	1	1	0	2	1	3	1	0	15
Emploi	Empl	0	0	0	2	1	0	0	0	0	3	1	0	7
Compétitivité par l'innovation	Compet	3	1	0	1	1	0	1	1	0	0	3	2	13
Inclusion sociale et spatiale	Inclusion	0	0	0	2	1	0	0	2	0	0	0	0	5
Croissance économique	Crois	1	2	0	0	1	0	0	2	0	0	0	2	8
Balance commerciale	B Cle	1	1	0	0	2	0	0	0	2	0	1	0	7
Total dépendances		12	18	3	10	11	7	9	15	16	15	16	10	142



Source : Calcul de l'étude

Le graphique comporte 4 parties séparées par les lignes rouge ci dessus (la courbe en bleu indique l'alignement des variables le long d'un sentier descendant d'influences). Le quadrant Nord Ouest est celui des variables d'entrée (influentes mais peu dépendantes du reste des autres variables). Le Sud Est comporte le groupe de variables résultats (dépendantes mais peu influentes sur le reste). Le Nord Est renferme les variables motrices, à la fois influentes et dépendantes. Les variables en bleu gras sont les objectifs et les autres sont les leviers de changement.

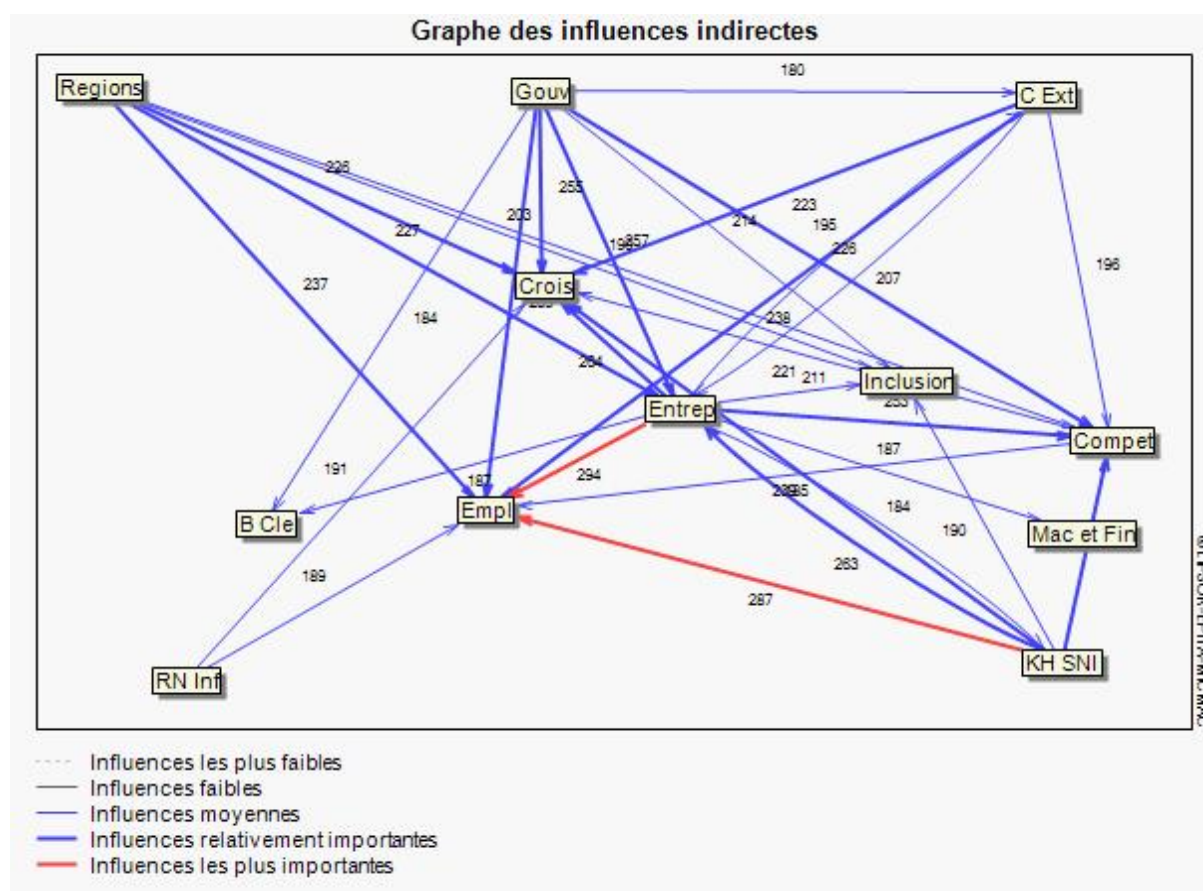
V.1.5. Choix stratégiques des priorités

La hiérarchisation des variables va permettre de faire des choix stratégiques sur les priorités. Pour cela il faut ajouter à l'importance relative de chaque variable (en termes d'influences réciproques), une appréciation du degré de maîtrise par les autorités et le décideur public. C'est le croisement des deux critères (importance d'influence et degré de maîtrise qui permet de se fixer sur les priorités). En ce qui concerne l'importance relative des variables, on commence par établir un certain nombre de constats qui apparaissent à partir du graphique ci dessus :

1. Les objectifs, à l'exception de celui de pôles régionaux viables, apparaissent comme résultat. Leur réalisation dépend de l'évolution des autres variables du système. Pour atteindre ces objectifs, il faudrait agir sur ces autres variables. Il est peu utile de vouloir avancer vers ces objectifs en agissant directement sur eux ou en donnant la (seule) priorité à leur réalisation directe. Par exemple, ce n'est pas l'action directe sur l'emploi -recrutement par fonction publique entre autres- qui va résoudre le problème du chômage¹²².
2. L'objectif pôles régionaux viables est une variable influente et peu dépendante (une entrée). Cela signifie que les autres variables du système vont contribuer très partiellement à la réalisation de l'objectif.
3. La gouvernance, équité et climat des affaires est la variable clé pour l'ensemble du système. C'est son évolution qui peut faire évoluer l'économie vers l'atteinte des objectifs.
4. Entrepreneuriat et système productif ainsi que capital humain et système national d'innovation sont deux domaines d'action sur lesquels repose aussi la réalisation des objectifs.
5. La politique du commerce extérieur et à moindre mesure la compétitivité par l'innovation jouent un rôle productif et peuvent avoir une contribution significative pour la réalisation des objectifs. Une condition cependant : que les autres variables (gouvernance, entrepreneuriat, capital humain, régions) évoluent dans le bon sens.

¹²² En règle générale un problème économique est mieux résolu s'il est traité de l'extérieur. Cela pourrait expliquer pourquoi le fait de se doter d'un Ministère pour les grands problèmes économiques aboutit à peu de résultats.

Pour illustrer une conclusion centrale de ces constats, le graphique ci dessous (réalisé avec le logiciel MICMAC du Lipsor -CNAM) indique quelles sont les variables les plus influentes pour la réalisation de deux des objectifs les plus importants des cinq prochaines années : emploi et croissance. On y voit bien le rôle de la gouvernance, de l'entrepreneuriat et du capital humain. On remarque aussi la contribution du commerce extérieur. On relève enfin comment l'objectif sur les régions est paradoxalement influent sur le reste du système mais peu expliqué par le reste des variables. Le graphique se limitant à 25% des influences, les interactions autour de l'objectif sur la macroéconomie sont peu visibles. Ce qui signifie que la réalisation de cet objectif (dépendant par ailleurs du reste du système) nécessite une vigilance sur l'ensemble des autres variables.



Source : Traitement de l'étude en utilisant le logiciel MICMAC (www.cnam.lipsor.fr)

Pour revenir au classement des variables selon l'importance relative en termes d'influences (directes et indirectes), on peut retenir l'ordre suivant (celui du degré de l'influence directe et indirecte)¹²³:

1. Entrepreneuriat et SP
2. KH, employabilité & SNI
3. Gouv, équité & climat des affaires
4. Pôles régionaux viables

¹²³ En encadré, figurent les variables-objectifs.

5. Commerce extérieur
6. Compétitivité par l'innovation
7. RN, Inf, S Collectifs
8. Macroéconomie et finances
9. Croissance économique
10. Balance commerciale
11. Emploi
12. Inclusion sociale et spatiale

En ce qui concerne le degré de maîtrise par les pouvoirs publics, on fait l'appréciation sur la base de l'expérience passée et de la complexité des acteurs intervenants dans la gestion de la variable. Par maîtrise, il est entendu la capacité du décideur de prendre des décisions qui ont un effet sur ces variables. La capacité du décideur est appréciée par l'étendue de ses prérogatives dans le domaine et par les moyens matériels et humains dont il dispose ou qu'il puisse mobiliser par des ressources nationales ou internationales. Le classement des variables de cette manière selon le degré de maîtrise permet d'établir l'ordre suivant (en encadré les objectifs) :

1. Commerce extérieur
2. Compétitivité par l'innovation
3. RN, Inf, S Collectifs
4. Croissance économique
5. Gouv, équité & climat des affaires
6. Macroéconomie et finances
7. Entrepreneuriat et SP
8. Balance commerciale
9. Inclusion sociale et spatiale
10. KH, employabilité & SNI
11. Pôles régionaux viables
12. Emploi

Ce classement reflète le fait que ce qui est du domaine des décisions publiques est en général mieux maîtrisé que ce qui implique d'autres acteurs et d'autres sphères de décision. En croisant maintenant les deux critères, on parvient au graphique ci dessous qui nous donne une classification de variables utile pour des choix de priorités. On a dans la partie Nord Est les variables importantes et relativement maîtrisées. Dans la partie Nord Ouest on a les variables importantes et peu maîtrisées. Ainsi de suite.

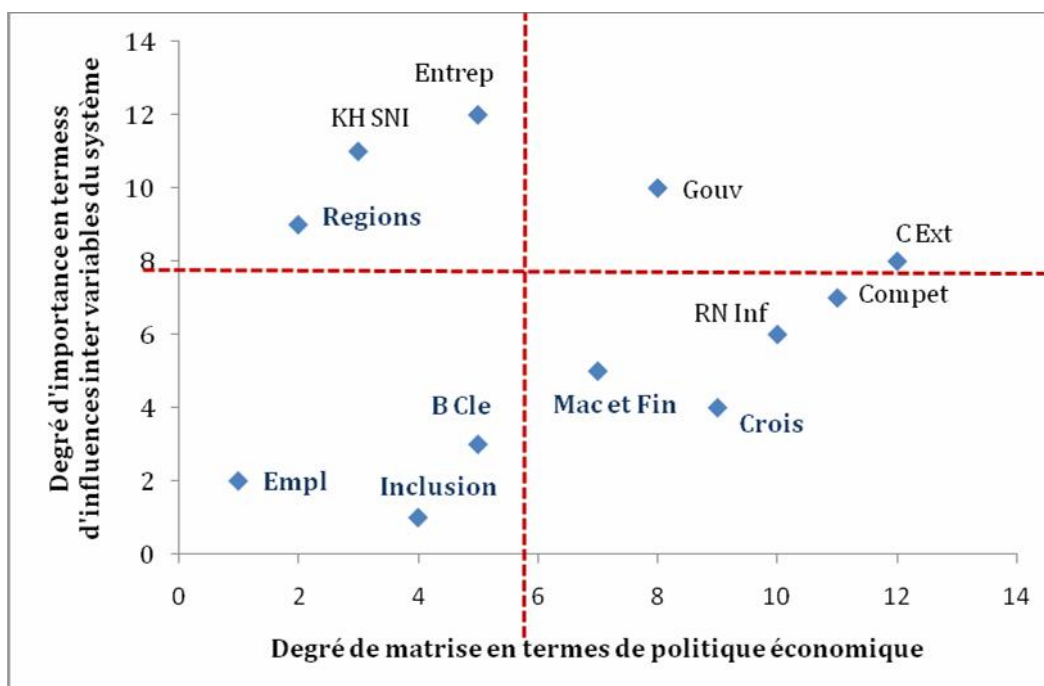
On remarque à partir du graphique que l'attention de la politique économique depuis janvier 2011 et même avant a porté sur les variables qui n'ont pas d'influences importantes sur le système. Certaines sont devenues bien maîtrisées mais les résultats sur les objectifs sont restés partiels, temporaires et insuffisants. Le graphique suggère en fait que les priorités et l'approche de la politique économique doivent être ajustées. On devrait aborder les cinq prochaines années par trois groupes de priorités comme suit (les variables doivent être comprises dans le sens et selon le contenu indiqués plus haut) :

1. Gouvernance, équité et climat d'affaires d'un côté et politique commerciale extérieure de l'autre côté sont les domaines pour lesquels il y a déjà suffisamment de maîtrise et qui peuvent donner des effets importants sur l'ensemble du système et en particulier sur les objectifs.

2. Entrepreneuriat et système productif ainsi que capital humain et système national d'innovation sont deux domaines dont l'influence est importante et qui sont peu maîtrisés. Ils sont tous influencés par le premier groupe, en particulier par la gouvernance. Mais il faudrait consacrer plus d'attention et d'efforts à ces domaines, en puisant s'il le faut sur les variables plus maîtrisées et/ou moins importantes. Il ne s'agit pas de moyens matériels et de coûts additionnels à engager en poursuivant les mêmes politiques qu'auparavant. Il s'agit plus d'accélérer les actions engagées, de mettre plus de compétences dans la gestion du changement dans ces domaines, etc.

3. Pôles régionaux viables est un objectif important peu maîtrisé et peu dépendant des autres variables. Il faudrait évidemment que cette variable bénéficie de plus d'attention. Mais il faut également aussi être créatif pour imaginer une approche innovante dans ce domaine. Il faut également utiliser la gouvernance et le commerce extérieur (mieux maîtrisés) et capital humain et entrepreneuriat pour réaliser des progrès.

De manière concrète, ces trois groupes de domaines nécessitent un plan d'actions spécifiques, qui seront déclinées en priorités opérationnelles de court terme (voir plus loin **section V.2**) et en réformes structurelles sur le moyen terme (voir plus loin **chapitre.6**). Le tableau ci dessous avance quelques idées à considérer dans ce plan d'actions. Un certain nombre de ces idées est déjà en cours de mise en œuvre, mais la réalisation tarde et l'ampleur est souvent en deçà de la taille critique pour provoquer le changement.



Entreprenariat et SP	Densification du tissu entrepreneurial	Commerce extérieur	Accès aux marchés extérieurs pour les PME
	Maîtrise et respect des normes de qualité		Diversification des marchés extérieurs
	Qualité et modernisation du management dans les entreprises		Sophistication des exportations
	Attractivité de l'IDE porteurs de transferts technologique		Libéralisation des produits agricoles
	Off shoring des services (TIC)		Multiplication des accords commerciaux
	Tourisme (nouveaux créneaux)		Assouplissement du change
	R&D (dans les entreprises)		Libéralisation des services
	Gestion et tarification de l'eau (irrigation et potable)	Pôles régionaux viables	RH dans les régions de l'intérieur (enseignement, santé, etc.)
	Gestion et prix de l'énergie		Décentralisation spatiale et sectorielle et promotion des solutions locales
Gouv, équité & climat des affaires	Capacités d'intervention des centres techniques		Alliances Banques-Entreprises-Université
	Nouveaux secteurs porteurs (Energie renouvelable, recyclage de l'eau, biologie, agroalimentaire, médecine, TIC, etc.)		Infrastructures selon les priorités
	Lutte contre corruption et favoritisme		Aménagement du territoire : gestion anticipative de l'espace
	Contractualisation au sein du secteur public		Programmes socio productifs intégrés
	Réglementation des marchés publics		Pilotage des zones industrielles
	Redevabilité de l'administration publique		Logistique régionale
	Transparence dans l'utilisation des ressources publiques		Promotion immobilière pour les besoins de locaux professionnels
	Partage de l'information publique		Espaces et manifestations commerciales pour le micro entreprises
	Internalisation des procédures administratives		Micro crédit
	Régulation de la concurrence et élimination des situations de rente		Capital risque, fonds de garantie
	PPP outil de promotion de nouveaux secteurs	KH, employabilité & SNI	Améliorer l'arbitrage entre emploi privé et emploi public
	Sécurité républicaine, rétablissement de l'autorité et discipline		Formation, éducation, enseignement supérieur et politique active de l'emploi : coordination et employabilité
	Filet social et services collectifs : Ciblage et méthodes d'intervention		SNI : relation entreprises - recherche scientifique
	Rationalisation de la fonction publique et des agences parapubliques		Relations enseignement, formation et entreprises

On retrouve dans cette appréciation des priorités l'importance à accorder à la variable gouvernance, équité et climat des affaires. On a aussi la variable capital humain et système national d'innovation et celle du commerce extérieur et entreprenariat qui apparaissent. Pour cette raison, on va s'intéresser maintenant à faire un zoom sur le climat des affaires.

V.1.6. Quick wins pour les facteurs favorables au climat des affaires : Pour une cible ambitieuse durant les prochaines années

Les rapports sur la compétitivité et sur le climat des affaires sont très suivis à l'échelle internationale. Ils traduisent aussi les enseignements des bonnes pratiques internationales en matière de leviers pour l'investissement -aussi bien interne qu'international-, pour les exportations, l'entrepreneuriat et pour la croissance économiques. On a déjà évoqué l'effondrement du classement de la Tunisie pour les facteurs de la compétitivité et des priorités à adopter pour répondre aux objectifs économiques. Il est apparu que la question de la gouvernance est au centre de ces priorités avec en particulier le rôle du climat des affaires.

Pour cela, on réalise ci-dessous un zoom sur la situation en Tunisie et sur la cible possible/souhaitable dans ce domaine pour les cinq prochaines années. La cible sera ambitieuse afin de stimuler les efforts des politiques économiques et également pour servir comme repère pour apprécier l'avancement des chantiers prioritaires, en particulier celui de la gouvernance et ceux de l'entrepreneuriat, du capital humain et du commerce extérieur. On rappelle que ces chantiers sont ceux qui déterminent le plus la réalisation des objectifs économiques, emploi, inclusion et situation macroéconomique en tête.

Dans la simulations présentée dans le tableau ci dessous et utilisant le simulateur de Doing Business, l'approche adoptée est la suivante :

1. On agit sur les délais et sur le nombre de procédures. Ce sont les mesures qui demandent plus une réorganisation administrative, de la redevabilité de l'administration, etc. plus que des ressources financières.
2. On choisit comme cible les indicateurs des pays les plus performants. Ce qui signifie que cela est possible d'atteindre ces cibles. On peut s'inspirer de l'approche de ces pays.

La cible (un classement dans les dix premiers rangs en termes de climat des affaires) peut paraître ambitieuse. C'est cependant pratiquement un impératif réalisable. La période de transition démocratique a été jusqu'ici celle d'une renégociation du partage des fruits de l'activité économique au détriment de celle ci. Il est temps de compenser les effets en retour par un redressement des conditions favorables à l'activité économique.

Cible et comparateurs pour l'amélioration du climat des affaires en Tunisie (1/3)

Rubrique de la facilité des affaires & Pays		Tunisie	Tunisie désirée	Singapour	RAS de Hong Kong, Chine	Nouvelle-Zélande	États-Unis	Danemark	Malaisie	Corée, République de	Géorgie	Norvège	Royaume-Uni	Australie	Finlande	Islande	Suède	Irlande
Facilité de Faire des Affaires	Classement tel que publié dans le rapport Doing Business 2014	51		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
	Classement selon les données et simulation actuelles		10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	11	12	13	14	15	16
Création d'Entreprise	Procédures (nombre)	10	4	3	3	1	6	4	3	5	2	5	6	3	3	5	3	4
	Délai (jours)	11	11	3	3	1	5	6	6	6	2	7	12	3	14	5	16	10
	Coût (% du RNB par habitant)	4,7	4,7	0,6	0,8	0,3	1,5	0,2	7,6	14,6	3,5	1,6	0,3	0,7	1,1	2,7	0,5	0,3
	Capital minimum versé (% du revenu par habitant)	-	-	-	-	-	-	23,9	-	-	-	5,1	-	-	7,0	10,5	13,1	-
	Facilité de la création d'entreprise Classement	70	29	3	5	1	20	41	16	35	8	54	28	4	56	53	62	12
Octroi de Permis de Construire	Procédures (nombre)	19	10	11	6	11	16	8	15	11	9	10	12	11	16	18	7	12
	Délai (jours)	94	94	26	71	94	91	67	130	29	74	136	88	112	66	77	116	156
	Coût (% du RNB par habitant)	255,6	100,0	15,7	15,4	28,3	16,7	87,2	14,7	123,9	14,9	28,6	66,0	13,3	43,3	25,1	76,3	446,3
	Facilité de l'obtention des permis de	122	29	3	1	13	35	8	43	19	2	28	27	10	37	43	24	116

	construire Classement																	
Accès à l'électricité	Procédures (nombre)	4	3	4	4	5	4	4	5	4	4	4	5	5	5	4	3	5
	Délai (jours)	65	45	36	38	69	60	38	32	18	71	66	126	75	42	22	52	205
	Coût (% du RNB par habitant)	811,9	811,9	27,5	1,5	97,0	15,6	118,4	49,1	17,7	515,0	12,1	91,9	8,7	29,6	14,3	36,6	89,4
	Facilité du raccordement à l'électricité Classement	55	38	6	5	46	13	18	21	2	55	17	73	34	22	1	9	100

Légende : Cellule en gris les rubriques pour lesquelles une cible est proposée (première colonne la situation actuelle de 2014 pour la Tunisie et la seconde la situation ciblée, les autres colonnes sont celles des pays du top 15 du classement 2014). Les cellules en rouge, sont celles indiquant le changement potentiel du classement de la Tunisie.

Source : Traitement de l'étude à partir du simulateur de données de Doing Business de 2014.

Tableau : Cible et comparateurs pour l'amélioration du climat des affaires en Tunisie (2/3)

Rubrique de la facilité des affaires & Pays		Tunisie	Tunisie désirée	Singapour	RAS de Hong Kong, Chine	Nouvelle- Zélande	États-Unis	Danemark	Malaisie	Corée, République de	Géorgie	Norvège	Royaume- Uni	Australie	Finlande	Islande	Suède	Irlande
Transfert de Propriété	Procédures (nombre)	4	2	5	5	2	4	3	5	7	1	1	6	5	3	3	1	5
	Délai (jours)	39	15	6	36	1	12	4	14	9	2	3	22	5	14	4	28	37
	Coût (% de la valeur du bien)	6,1	3,0	2,9	7,7	0,1	3,4	0,6	3,3	5,1	0,0	2,5	4,7	5,0	4,0	2,4	4,3	2,6
	Facilité du transfert de propriété Classement	72	20	27	90	2	27	7	35	74	1	10	69	42	29	12	38	57
Obtention de Prêts	Etendue de l'information sur le crédit	5	7	5	5	5	6	4	6	6	6	4	6	5	4	5	4	5
	Indice de fiabilité des garanties	3	4	10	10	10	9	9	10	8	9	6	10	10	8	7	8	9
	Somme - obtention de prêts	8	12	15	15	15	15	13	16	14	15	10	16	15	12	12	12	14
	Facilité de l'obtention de prêts Classement	109	42	3	3	3	3	28	1	13	3	74	1	3	42	42	42	13
Protection des Investisseurs	Indice de divulgation de l'information	5	6	10	9	10	7	7	10	7	9	7	10	8	6	7	8	10
	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants	7	7	9	8	9	9	5	9	4	6	6	7	2	4	5	4	6
	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires	6	8	9	10	10	9	7	7	7	6	7	7	7	7	6	7	9
	Indice de protection des investisseurs	6,00	7,00	9,33	9,00	9,67	8,33	6,33	8,67	6,00	7,00	6,67	8,00	5,67	5,67	6,00	6,33	8,33
	Degré de protection des investisseurs Classement	52	16	2	3	1	6	35	4	53	16	23	10	68	68	53	35	6
Paiement des Taxes et Impôts	Paiements (nombre)	8	8	5	3	8	11	10	13	10	5	4	8	11	8	26	4	9
	Délai (heures par année)	144	90	82	78	152	175	130	133	187	280	83	110	105	93	140	122	80
	Taux d'imposition total (en pourcentage du bénéfice brut)	62,4	45,0	27,1	22,9	34,6	46,3	27,0	36,3	27,9	16,4	40,7	34,0	47,0	39,8	29,9	52,0	25,7
	Facilité du paiement des taxes et impôts Classement	60	32	5	4	23	65	12	37	25	29	17	15	45	21	38	42	6

Légende : Cellule en gris les rubriques pour lesquelles une cible est proposée (première colonne la situation actuelle de 2014 pour la Tunisie et la seconde la situation ciblée, les autres colonnes sont celles des pays du top 15 du classement 2014). Les cellules en rouge, sont celles indiquant le changement potentiel du classement de la Tunisie.

Source : Traitement de l'étude à partir du simulateur de données de Doing Business de 2014.

Cible et comparateurs pour l'amélioration du climat des affaires en Tunisie (3/3)

Rubrique de la facilité des affaires & Pays		Tunisie	Tunisie désirée	Singapour	Hong Kong,	Nouvelle-Zélande	USA	Danemark	Malaisie	Corée, République de	Géorgie	Norvège	Royaume-Uni	Australie	Finlande	Islande	Suède	Irlande
Commerce Transfrontalier	Documents à l'export (nombre)	4	4	3	3	4	3	4	4	3	4	4	4	5	4	4	3	2
	Délai à l'export (jours)	13	10	6	6	10	6	6	11	8	9	8	8	9	9	10	9	8
	Coût à l'export (en \$ US par conteneur)	775	775	460	590	870	1 090	795	450	670	1 355	1 225	1 005	1 150	615	1 530	725	1 160
	Documents à l'import (nombre)	6	6	3	3	6	5	3	4	3	4	5	4	7	5	4	3	2
	Délai à l'import (jours)	17	12	4	5	9	5	5	8	7	10	7	6	8	7	9	6	10
	Coût à l'import (en \$ US par conteneur)	860	860	440	565	825	1315	745	485	695	1595	1100	1050	1170	625	1620	735	1121
	Facilité du commerce transfrontalier Classement	31	24	1	2	21	22	8	5	3	43	27	16	46	9	50	6	20
Exécution des Contrats	Procédures (nombre)	39	25	21	27	30	32	35	29	33	33	34	28	28	33	27	30	21
	Délai (jours)	565	365	150	360	216	370	410	425	230	285	280	437	395	375	417	314	650
	Coût (% de la créance)	21,8	21,8	25,8	21,2	27,2	18,4	23,3	27,5	10,3	29,9	9,9	39,9	21,8	13,3	9,0	31,2	26,9
	Facilité de l'exécution des contrats Classement	78	9	12	9	19	13	34	32	2	33	4	57	15	8	3	25	62
Règlement de l'insolvabilité	Délai (années)	1,3	1,3	0,8	1,1	1,3	1,5	1,0	1,5	1,5	2,0	0,9	1,0	1,0	0,9	1,0	2,0	0,4
	Coût (% de la valeur du patrimoine)	7	7	3	9	4	7	4	10	4	10	1	6	8	4	4	9	9

	Taux de recouvrement (centimes par dollar)	52,0	75,0	89,4	81,2	83,3	81,5	87,0	48,9	82,3	33,6	91,3	88,6	81,3	90,2	84,5	75,5	87,6
	Facilité du solutionnement de l'insolvabilité Classement	39	21	4	19	12	17	10	42	15	88	2	7	18	3	11	20	8

Légende : Cellule en gris les rubriques pour lesquelles une cible est proposée (première colonne la situation actuelle de 2014 pour la Tunisie et la seconde la situation ciblée, les autres colonnes sont celles des pays du top 15 du classement 2014). Les cellules en rouge, sont celles indiquant le changement potentiel du classement de la Tunisie.

Source : Traitement de l'étude à partir du simulateur de données de Doing Business de 2014.

V.2. Priorités opérationnelles d'une nouvelle dynamique de transformation structurelle

V.2.1. Encourager le développement de l'économie sociale et solidaire et actions envisageables

Malgré l'essor que connaît le secteur, il en ressort¹²⁴ que l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est confrontée à:

- des obstacles liés à l'environnement administratif, avec une multiplicité d'intervenants et un manque de coordination,
- des obstacles liés au manque de structures d'accompagnement,
- des obstacles liés aux financements des structures avec une inadaptation des mécanismes financiers aux besoins et aux spécificités du secteur.

La détermination, surtout depuis la révolution, est bien existante. Il convient maintenant de mettre en place les mécanismes et savoir-faire adéquats et nécessaires, poser les bases d'un nouvel environnement pour l'ESS. Ainsi un ensemble de recommandations peut être avancé pour le développement d'un cadre propice à l'ESS.

Apporter un financement avec des outils innovants

Les contre-performances passées de l'ESS en Tunisie sont en partie tributaires du déficit en matière de mobilisation des ressources financières et de la capacité à lever des fonds. À ce niveau, l'appui était jusque-là réservé aux associations de défenses des droits humains ou de la promotion des droits catégoriels. Dans ce cadre, d'autres pistes alternatives d'appui budgétaire au financement et à l'accompagnement de la structuration de l'économie sociale et solidaire sont à explorer. C'est l'exemple typique de la loi visant à promouvoir ce secteur en France avec le concours du groupe de la caisse des dépôts ou de la banque publique d'investissement gérant un fonds d'innovation sociale, et qui peut être transposable en Tunisie avec le concours de la caisse des dépôts et consignation.

Des financements innovants peuvent aussi être entrepris dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, à partir des outils de la finance islamique et de la finance solidaire (banques coopératives et citoyennes), à travers un partenariat public-privé ou dans le cadre d'un partenariat exclusif avec le secteur privé au sein des nouvelles dynamiques autour du concept de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de l'investissement socialement responsable (ISR).

¹²⁴ Voir FEMISE (2014).

De manière non exclusive on peut ainsi considérer :

- Les titres associatifs comme outil de financement de l'ESS : obligations associatives à caractère subordonné qui ne sont remboursables qu'à l'initiative de l'émetteur. Ainsi, l'évolution du cadre réglementaire français a stimulé l'intérêt des investisseurs et des émetteurs pour ces produits. Ces titres peuvent également constituer un moyen de financement attrayant en Tunisie. Toutefois, le développement d'un tel outil nécessiterait, comme dans le cas français, des révisions en termes de réglementation.
- Développer les contrats d'apports associatifs: ceci pourrait permettre de renforcer et améliorer la structure financière des structures de l'ESS en Tunisie. Les contrats d'apport associatifs offrent la possibilité aux membres de l'association de lui apporter des ressources. Toutes les associations intervenant dans un secteur d'utilité sociale (culture, environnement, formation pour personnes peu qualifiées etc) développant des activités à caractère économique peuvent bénéficier d'un tel outil. Par conséquent les structures de l'ESS sont concernées et pourraient en bénéficier.
- Développer les fonds d'amorçage associatifs : ce qui permettrait de proposer aux nombreuses petites associations tunisiennes ESS un tremplin nécessaire pour la structuration financière. Seraient ciblées les petites entreprises à fort potentiel de création d'emplois, avec création récente du premier emploi, mais qui peinent encore à se développer.

Appuyer la création d'un dispositif d'appui aux investissements à impact social

On compte de plus en plus d'investisseurs locaux et internationaux qui souhaitent que leurs apports financiers aient un impact positif sur les populations et les territoires qui les entourent. L'investissement à impact connu sous le terme «l'impact investing»¹²⁵ cherche à soutenir les investisseurs dans la création de portefeuilles diversifiés qui cherchent à offrir des performances financières tout en engendrant des impacts sociaux et environnementaux commensurables.

Nombreux secteurs sont intrinsèquement liés à l'impact investing tels que l'agriculture, la santé, l'environnement et la finance sociale. Ce dernier en particulier a un grand potentiel de développement en Tunisie. Les investissements à impact social dans ce secteur fournissent généralement des prêts aux petites entreprises et à travers les activités de microfinance aux populations exclues et sans véritable accès aux banques. Ces investissements stimulent ainsi la croissance économique et améliorent la qualité de vie.

¹²⁵ Il s'agit d'un (i) investissement dans l'économie réelle pour soutenir une activité à dimension sociale avec un lien incontestable avec l'ESS, (ii) un financement hybride, complémentaire aux autres sources de financement, (iii) avec une perspective de double rentabilité et (iv) s'inscrivant dans la durée.

Le marché de microcrédit en Tunisie a été estimé à 1,2 à 1,4 million de micro-entrepreneurs, sans inclure les nombreux petits salariés n'ayant pas accès aux services financiers classiques. Seulement un quart de la demande de la part de micro-entrepreneurs est couvert, ce qui signifie qu'il y a donc suffisamment de place pour de nouveaux acteurs comme ceux issus de l'impact investing.

Le développement d'un dispositif en Tunisie qui permet de faire correspondre les investissements à impact social aux besoins des entreprises ESS serait le bienvenu. Avec l'exemple du secteur de microcrédit on se rend compte qu'améliorer l'accès à la finance aux micro-entreprises et aux petites entreprises, y compris celles de l'ESS, est un enjeu majeur. Nombreux acteurs sont prêts à participer, on notera que l'Union européenne a offert son appui pour dynamiser le marché de la microfinance nationale, les AMC ont connu une restructuration et le cadre réglementaire a évolué. Un tel climat propice a permis la création de Taysir Microfinance. Depuis l'ouverture des 4 premières agences de Taysir, une vingtaine de prêts ont été accordés et plus de 1 000 personnes ont exprimé leur intérêt pour un microcrédit. A ce jour Taysir est la seule institution de microfinance agréée en Tunisie dans le cadre de la nouvelle loi. L'association envisage de coopérer avec les organisations de la société civile afin de renforcer l'impact du microcrédit sur la réduction de la pauvreté.

Clairement, afin de gérer davantage de capital de nouveaux intermédiaires devront être introduits. La création d'un ensemble d'intermédiaires à travers les secteurs de l'ESS est essentielle pour maintenir un « marché » d'investissement social » dynamique. Il existe plusieurs solutions, déjà testées et qui ont fait leurs preuves, qui mériteraient d'être répliquées en Tunisie. On trouve par exemple :

- Le fonds CoopMed, qui permet de développer les initiatives d'économie sociale et solidaire en facilitant leur financement via des intermédiaires financiers locaux. Il s'agit d'un instrument financier qui vise à renforcer les capacités financières et techniques d'institutions financières locales visant elles-mêmes à financer des micro-entrepreneurs, des entreprises d'économie sociale. Ses moyens sont des prêts ou prêts subordonnés vers les intermédiaires financiers locaux et un réseau d'acteurs issus de la finance et de l'économie sociale et solidaire. Les ressources sont levées auprès du secteur privé qui font effet de levier sur des ressources du secteur public. Concernant ce dernier, il est encore une fois nécessaire qu'il crée un cadre politique favorable ce qui est essentiel pour une bonne coordination des parties prenantes.

- Le réseau associatif Initiative France qui permet de faciliter l'accès des créateurs d'entreprises au financement bancaire. La clé de son succès réside dans le fait que toute plateforme se constitue d'abord en association en mobilisant les solidarités locales et en faisant en sorte que les parties prenantes s'entendent autour d'un même projet. Via un service gratuit d'accompagnement des porteurs de projets, un dispositif de prêts d'honneur et facilitant l'intermédiation avec les partenaires bancaires le réseau permet de renforcer les fonds propres du créateur et produit un effet de levier sur l'obtention de crédits bancaires. Depuis peu, le réseau a commencé un travail d'essaimage de son modèle en Tunisie, l'amorçage des dispositifs ont davantage fait appel aux financements locaux, notamment les entreprises et entrepreneurs du territoire désireux de soutenir les projets économiques locaux, mais aussi la coopération décentralisée (en particulier deux collectivités locales françaises dont Hérault et PACA). Les plateformes se veulent alors complémentaires du financement bancaire et se positionnent davantage comme acteurs de mésofinance. Néanmoins, ce modèle ne rentre pas toujours dans les cases pré-établies du cadre législatif actuel. Les autorités publiques auraient tout à gagner en reconnaissant et en encadrant un tel modèle novateur.
- On notera enfin que récemment, l'incubateur «Impact» d'entreprises sociales a lancé un appel à candidatures pour sélectionner les 5 entreprises sociales tunisiennes qui pourront bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement durant 12 mois. Tous les acteurs, publics et privés, auraient intérêt à appuyer de telles initiatives et s'assurer qu'elles perdurent. En effet, ce type d'initiatives est une véritable occasion de réseautage et offre des perspectives de contrats de partenariat et/ou de coopération. Elles peuvent déboucher à la composition d'un véritable réseau entre les projets incubés. Plus précisément, le Laboratoire de l'Economie Sociale et Solidaire (Lab'ESS) va ouvrir ses portes aux entreprises sociales sélectionnées pour évoluer au sein d'un réseau d'acteurs variés et d'experts dans leur domaine. C'est ainsi que les dirigeants de structures ESS pourront améliorer leurs connaissances techniques et tisser de nouvelles relations.

Un soutien possible de la part des autorités publiques

Le rôle de l'Etat sera important s'il fait le choix de faciliter la mise en place d'un cadre réglementaire qui permettra aux structures ESS, et à leurs outils financiers dédiés, d'éclore. Les autorités peuvent encadrer juridiquement le secteur précisant, entre autres, le type de financement auquel les structures ESS ont droit. On notera à ce sujet que des premiers pas très encourageants ont été entrepris :

- Au niveau des associations, depuis la chute de l'ancien régime, les nouveaux décrets lois encadrant l'activité de microcrédit exigent l'obtention d'un agrément remis par l'Autorité de contrôle de la microfinance établie en 2012. Les nouvelles exigences réglementaires obligent donc les AMC à se restructurer et se réorganiser efficacement. Seules les associations avec une bonne gestion au niveau financier et technique résisteront à ces nouvelles contraintes.

- Au niveau des mutuelles, dans le cadre du renforcement du système de protection d'accompagnement mutualiste, les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des mutuelles sociales ont été entièrement repensées. Le texte de loi a déjà été adopté en Conseil des ministres et devrait être débattu au courant de 2014. Les mutuelles seront accompagnées par le Conseil national consultatif des mutuelles sociales (CNCMS), la mutuelle sociale aura un nouveau statut et deviendra une personne morale de droit privé à but non lucratif, régie par une législation distincte.

Puis, d'autres possibilités s'offrent aux autorités, notamment:

- La création d'une ligne budgétaire capital investissement avec un appui public. Le gouvernement tunisien a historiquement adopté une politique d'encouragement des activités du capital investissement (private equity) qui est basée sur les incitations fiscales, mais leur rôle dans le financement de l'investissement privé et de l'économie tunisienne demeure très limité avec un taux de pénétration d'environ 0,3% en 2013. En outre, l'activité demeure focalisée sur le capital risque et le capital développement. Une ligne budgétaire pour les activités de capital amorçage, de retournement et de transmission serait à ce titre opportune.
- Faciliter l'essor d'investissements via la responsabilité sociale des entreprises. Le développement de l'ESS passe aussi par des investissements socialement responsables (ISR) et la responsabilité sociale des entreprises (RSE). L'afflux d'ISR nécessite donc un « cadre de RSE » développé par l'Etat. En positionnant la RSE au centre de la stratégie de développement de l'entreprise on peut espérer rapprocher les intérêts économiques et sociaux et obtenir un modèle de croissance plus inclusif. Mettre davantage l'accent sur l'investissement responsable et la RSE favorisera probablement l'émergence d'une nouvelle génération de politiques d'investissement qui placent le développement durable et la croissance inclusive au cœur des efforts (CNUCED, 2012). En Tunisie, une étape dans l'établissement d'une véritable politique d'ESS consistera sans doute à définir la RSE plus largement pour inclure les questions environnementales.
- Faciliter au compartimentage du secteur bancaire, ici deux possibilités sont offertes. Premièrement la Poste tunisienne peut contribuer à l'accroissement de l'inclusion bancaire et financière. En effet, à peu près 700 000 tunisiens visitent quotidiennement les bureaux de poste à travers le territoire, qui gèrent 3,6 millions de comptes d'épargne et 1,8 millions de comptes de chèques postaux. Avec un encours moyen des comptes d'épargne de 2 200 dinars, la Poste dessert une part de marché délaissée par les institutions financières classiques. Une transformation en banque spécialisée, avec spécialisation dans le marché de la microfinance, lui permettrait de répondre à une demande croissante pour des petits crédits. Deuxièmement, la transformation de la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales (CPSCL) en une institution financière spécialisée dans le domaine du développement régional (banque de collectivités), permettrait de renforcer sa capacité financière via un partenariat stratégique institutionnel étranger.

- Introduire dans le projet du nouveau code des investissements en Tunisie un cadre spécifique pour les investissements à impact social (impact investing). L'impact investing est un investissement dans l'économie réelle fait pour soutenir une activité à dimension sociale avec donc un lien incontestable avec l'ESS. Il s'agit d'un financement qui peut facilement intervenir en complément à d'autres sources de financement, publiques ou privées et inclut une perspective de double rentabilité, sociale (impact social et environnemental) et financière. Il nécessite, comme pour le secteur auquel il s'adresse, « un changement de mentalité fondamental dans la manière dont la société mobilise des ressources pour relever les défis sociaux et environnementaux » (FEMISE, 2014). Le développement d'un cadre spécifique en Tunisie pour l'impact investing pourrait offrir une véritable solution pour le financement de l'ESS. Qui plus est, l'accroissement du nombre d'entreprises sociales en Tunisie depuis 2010 signifie que le marché tunisien a un grand potentiel d'attractivité pour les investisseurs sociaux.
- En outre, les autorités peuvent songer à faciliter la mise en place d'une structure d'investissement qui garantira l'accompagnement des innovations sociales et leur développement. A titre d'exemple, via une Société d'Investissement Solidaire, l'Etat pourrait contribuer à la création et la durabilité de l'emploi. Elle pourrait s'appuyer sur un fonds public-privé d'innovation ESS qui aurait pour objectif de soutenir le développement de projets ESS innovants. Un ancrage territorial lui permettrait de proposer des outils qui s'adressent spécifiquement aux jeunes qui, rappelons le, sont nombreux à être dans une situation de précarité dans nombreuses régions tunisiennes.
- L'Etat pourrait faciliter le financement privé en proposant un projet de loi qui favorise le développement du crowdfunding. Le modèle de financement de projets de création d'entreprise du crowdfunding (plateforme de financement participatif) est le suivant : des individus se réunissent et décident de créer ou de soutenir un projet utilisant internet et les réseaux sociaux pour la mise en relation entre les porteurs de projet et les personnes souhaitant investir. Le financement se fait soit via un don sans contrepartie financière, soit avec une participation aux fonds propres de l'entreprise créée (impact investing) et rémunération de l'épargnant par les dividendes ou la plus-value obtenue après cession des titres. Le crowdfunding est aujourd'hui en passe de bouleverser le financement des entreprises. Le concept s'est très rapidement répandu dans les pays développés ainsi que dans les PVD (au Royaume-Uni, plus de 600 millions de livres ont été levées grâce au crowdfunding, la plateforme britannique Buzzbnk, sous forme d'impact investing et inaugurée en janvier 2011, a levé depuis son lancement 350 000 livres pour trente-quatre projets d'orientation sociale ou environnementale). Le crowdfunding pourrait être adapté au contexte Tunisien. Les associations de crowdfunding pourraient se présenter comme une alternative viable pour combler un certain vide en recherche de nouvelles sources de financement notamment dans les secteurs innovants et des nouvelles technologies.

Selon l'IACE (2013), le crowdfunding pourrait concerner en Tunisie 27,5% des ménages qui observent des obstacles en matière d'accès aux sources de financement, ce qui renforcerait certainement l'inclusion financière, aussi bien à l'échelle nationale que régionale. Cette recommandation découle d'ailleurs de l'essor des plateformes dédiées notamment dans les économies émergentes (Figure.7). Chacun pourrait participer avec des petits montants à des projets allant de la culture, aux projets industriels et d'agriculture ou encore le caritatif. Outre sa simplicité de fonctionnement et la transparence pour l'épargnant, il permettrait de contourner le problème du financement bancaire et ses conditions excessives. Il pourrait servir d'amorçage lors de la création d'une entreprise ou d'apport pour faciliter l'obtention d'un financement bancaire. Mais la véritable valeur ajoutée du crowdfunding est que la diaspora tunisienne pourrait s'en inspirer pour financer des projets «coup de coeur» au pays en tant que porteurs de projets ou comme simples investisseurs. De la part de l'Etat, il s'agira d'établir des règles souples de financement pour les plateformes de crowdfunding, permettant entre autres d'augmenter les montants et le nombre d'investisseurs.

- Enfin, les autorités pourraient songer à développer une pédagogie de l'ESS : il s'agirait d'inculquer les «valeurs de l'ESS » concernant l'organisation du travail, recommandant l'enrichissement collectif etc. Il serait question de proposer aux tunisiens qui souhaitent se former à l'ESS dans différentes régions et avec l'appui des autorités locales i) une formation initiale dans des secteurs d'activités diversifiés, ii) une formation continue pour ceux qui le souhaitent, dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience(ex. comme le fait l'école de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire en France) iii) des efforts pour promouvoir l'ESS à l'école pourraient aussi être déployés.

Quelle que soit la stratégie choisie, il nous semble qu'il est important de mettre en place un grand forum Tunisien pour construire, avec tous les acteurs concernés par l'ESS, un plan d'actions concerté pour le développement de l'ESS. Ce dernier pourrait devenir un véritable levier de dynamisme et de relance économique et sociale, à condition que la stratégie suivie pour répondre aux défis futurs soit commune.

V.2.2. Les capacités de résilience à moyen terme et les benchmarks structurels de réformes des secteurs bancaire et financier

En dépit des fragilités précédentes, et bien que la période de transition a coïncidé avec une baisse relative des principaux indicateurs de rentabilité (rendement des actifs - ROA et rendement des fonds propres - ROE), le secteur bancaire affiche néanmoins certaines capacités de résilience dont les facteurs ont trait essentiellement au niveau de la qualité de la gestion, ce dont témoignent les principaux ratios d'adéquation des fonds propres et des provisionnements requis.

Indicateurs de solidité du système bancaire

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ratios de fonds propres (en %) (Capital réglementaire aux actifs pondérés par le risque) (Fonds propres de base)	(11,60) (10,80)	(11,70) (10,60)	(12,20) (10,70)	(11,60) (10,20)	(11,90) (10,00)	(12,30) (10,30)
Rendement des actifs (ROA)	0,90	1,00	1,00	0,90	0,60	0,80
Rendement des fonds propres (ROE)	10,10	11,20	11,70	10,20	6,60	9,90

Source: World DataBank, Global Financial Development, World Bank (2013), FMI (2013) et Banque Centrale de Tunisie (2013)

Par ailleurs, au niveau de la gestion des risques systémiques, le score Z^{126} du système bancaire est légèrement plus faible que celui affiché dans la région MENA, ce qui signifie en substance une fragilité accrue, mais demeure largement satisfaisant par rapport à celui des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Cette évolution peut être expliquée par le niveau en progression des provisionnements requis des prêts non performants.

	Tunisia		MENA		Upper Middle Income Countries	
	2007-2010	2011-2012	2007-2010	2011-2012	2007-2010	2011-2012
Bank Z-score	23,93	23,74	23,63	26,67	13,25	13,71
Provisions (% des créances improductives)	56,70	59,60				

Source: FMI (2013) et World DataBank, Global Financial Development, World Bank (2013)

Réformes et restructuration du système bancaire : axes prioritaires et plan d'actions

La réforme du système bancaire, dans sa globalité, doit tenir compte des exigences en matière de capitalisation, du niveau de liquidité, la couverture des risques par les fonds propres, la couverture des prêts par des dépôts stables, l'amélioration de la qualité des portefeuilles, la baisse des créances en souffrance et les niveaux de provisionnement requis. Au niveau des repères d'exploitation et de rentabilité, le respect des normes et ratios prudentiels et la conformité avec les règles de Bâle sont fondamentaux.

Une nouvelle vision de relecture de la taille optimale du secteur bancaire

Pour contourner radicalement les contraintes liées au déficit de liquidité globale du système bancaire, l'impératif de recapitalisation de certaines banques (notamment publiques) est essentiel pour la consolidation de leurs fonds propres banques ainsi que de leurs segments BFI¹²⁷.

¹²⁶ Il s'agit d'une mesure normalisée de la rentabilité des fonds propres des banques. Formellement ce score est égal au rapport entre (rentabilité des actifs - rentabilité moyenne des actifs) et la variabilité des rentabilités.

¹²⁷ A ce titre, les autorités ont déjà procédé à la recapitalisation de la STB qui représente près de 14% de l'actif total des banques.

Dans les options envisagées de remodelage du paysage bancaire public, qu'il s'agisse de fusion-absorption, cession partielle de la participation de l'Etat ou recapitalisation, cette dernière variante estime le financement des besoins de fonds propres additionnels pour la recapitalisation ainsi que l'amélioration des modes de gestion des trois banques publiques en cours de full audit stratégique indépendant (dont les actifs représentent environ 40% du total des actifs du système bancaire) à 2,6 % du PIB. Pour l'ensemble du secteur bancaire, et selon les scénarios du dernier FSAP (FMI - Banque Mondiale) de 2012, le besoin de recapitalisation nécessite de lourds financements estimés à près de 7% du PIB.

Une autre option pourrait s'orienter sur un mécanisme de résolution bancaire séparée des créances improductives sur les secteurs du tourisme et de l'agriculture. A ce titre, un projet est en cours pour la création d'une société de gestion des actifs ayant pour objectif l'examen des diverses modalités de restructuration des prêts non performants du secteur du tourisme qui représentent à elles seules 25% du total des créances improductives du système bancaire et 40% du portefeuille de prêts à ce secteur.

Néanmoins, au niveau de la taille, on s'aperçoit que l'Etat est présent, directement ou indirectement, dans une dizaine de banques, avec des participations allant de 20% à 87% dans des banques qui sont de fait concurrentes sur les mêmes segments. Deux scénarios sont envisageables: (i) la fusion des trois principales banques publiques pour créer un pôle bancaire public, comme c'est le cas en France, ou leurs (ii) conversions en banques mixtes dans le cadre d'un partenariat public - privé tunisien tout en incitant le rapprochement des banques privées. Pour alléger les coûts budgétaires de la restructuration et consolider les fonds propres, une autre option consisterait à céder les participations de l'Etat dans les anciennes banques mixtes existantes. Ces dernières, devenues universelles, exercent en fait une concurrence indirecte aux banques publiques où la participation de l'Etat est plutôt majoritaire.

Esquisse des formes d'intervention étatique pour la restructuration du secteur

Dans le cadre de la réforme du secteur bancaire et financier, les autorités ont présenté au mois de juin 2014 leurs nouvelles orientations stratégiques pour l'intervention publique dans le financement de l'économie. Cette réforme a trait d'abord à la rationalisation du nombre et du poids des banques à participation publique et recentrer la présence de l'Etat sur la réalisation de sa mission de soutien aux secteurs stratégiques prioritaires.

Le nouveau dispositif prévoit à ce titre à pallier à la faible taille et la sous-performance des banques mixtes (contraintes institutionnelles et commerciales, créances compromises ...), financer les besoins de recapitalisation des principales banques publiques universelles, restructurer les banques et fonds dédiés (BTS, BFPME, SICAR régionales, Foprolos, Foprodi, FOSDA et FONAPRAM) et élargir le champ d'intervention de la Caisse des Dépôts et Consignation.

En particulier, un plan de redressement des trois premières banques publiques (STB, BNA et BH) est prévu sur quatre ans (2015-2017), avec une première phase d'assainissement financier et de recapitalisation (septembre 2014 - juillet 2017), une seconde relative à l'assainissement social adossé à deux plans de départs volontaires (juillet 2014 - juillet 2017) et une troisième phase, concomitante aux précédentes, et relative à la révision de leur positionnement stratégique, l'amélioration de leur organisation, l'optimisation des processus, la refonte des systèmes d'information et le renforcement de leurs réseaux d'agences.

Des règles prudentielles pour un contrôle bancaire efficace

Au niveau des réformes du dispositif de supervision bancaire, il y a lieu d'appliquer les normes internationales de classement, provisionnement et évaluation des garanties. De même, le renforcement des règles prudentielles pourrait se mettre graduellement par l'accélération par étapes de la migration du dispositif prudentiel actuel vers les exigences de Bâle.III, en relevant progressivement le ratio de solvabilité de 8% à 12% d'ici 2016 avec la fixation d'un ratio Tier.1 à 6% à fin 2013 et 7% à fin 2014.

Au niveau de la gestion de la liquidité systémique, l'application d'une décote aux garanties utilisées pour les opérations de refinancement et l'élargissement de la marge asymétrique du corridor de la facilité de prêt pourraient réduire progressivement les injections de liquidités en guise de refinancement.

Compartimentage du secteur bancaire

Afin de relancer les investissements régionaux et locaux et renforcer la décentralisation financière, deux actions peuvent être envisageables :

- La migration de la Poste Tunisienne au statut de banque spécialisée pour une meilleure inclusion financière : La Poste peut jouer un rôle très important dans l'inclusion bancaire et financière, et notamment en matière de réduction des disparités régionales. La Poste Tunisienne opère en effet dans un réseau de 1042 bureaux de poste, dont 53% en zone rurale, 100% sont informatisés et 70% sont interconnectés. Le potentiel en matière d'inclusion financière au travers de la Poste est significatif : 700 000 tunisiens visitent quotidiennement les bureaux de poste, qui gèrent 3,6 millions de comptes d'épargne et 1,8 millions de comptes de chèques postaux (total des avoirs de 13 milliards de dinars).

Avec un encours moyen des comptes d'épargne de 2 200 dinars, la Poste dessert une part de marché délaissée par les institutions financières classiques. Un rôle particulier dans le marché de la microfinance lui permettrait de répondre à une demande réelle de sa clientèle pour des petits crédits. Une étude de faisabilité permettrait d'identifier une voie de transformation entre le modèle marocain (création d'une filiale bancaire), et le modèle brésilien (partenariat stratégique avec une institution financière internationale ou une grande banque commerciale de la place).

- La transformation de la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales (CPSCL) : Sous statut dérogatoire d'entreprise publique à caractère non administratif, sous tutelle du Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, la CPSCL concourt via la mobilisation de ressources financières externes (BEI notamment) ou internes (crédits rétrocédés par l'Etat ou emprunts obligataires) au financement des programmes de développement locaux et régionaux, ainsi qu'à l'assistance des collectivités et communes au niveau de l'exécution de leurs projets.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution tunisienne visant à soutenir et renforcer la décentralisation, il serait opportun de procéder à la transformation de l'actuelle CPSCL en une institution financière spécialisée dans le domaine du développement régional (banque de collectivités), ce qui permettra de renforcer sa capacité financière via un partenariat stratégique institutionnel étranger.

Révision de la réglementation des taux d'intérêt excessifs et déplafonnement des taux d'intérêt effectifs pour une meilleure efficacité des canaux de transmission de la politique monétaire

Ce dispositif n'est pas de nature à inciter les banques à la prise de risque et il convient de déplafonner sinon d'assouplir substantiellement les plafonds existants afin d'accroître les concours du système bancaire à l'économie. Cette partie examine l'impact potentiel du déplafonnement des taux d'intérêt effectifs sur la conduite de la politique monétaire en Tunisie, notamment en vue d'une transition vers le ciblage de l'inflation.

Dans une approche purement macroéconomique relative à la conduite de la politique monétaire, la mesure est examinée en analysant ses impacts sur les canaux de transmission de cette dernière. Il est démontré en particulier que dans le cadre d'une transition graduelle du cadre opérationnel de ciblage implicite au ciblage formel de l'inflation, la recherche de l'efficacité de la transmission des décisions de politique monétaire par le canal du taux directeur est fondamentale. La meilleure maîtrise de ce canal comme objectif opérationnel est en effet un pré-requis technique fondamental de conformité aux éléments constitutifs d'un futur ciblage direct de l'inflation.

C'est dans ce cadre d'ailleurs que la BCT a déjà entrepris d'élargir le corridor de fluctuation du taux du marché monétaire (TMM) et de développer le facteur d'anticipation et de gestion des risques de liquidité chez les établissements de crédit. La circulaire N°2009-07 du 19 février 2009 a en effet institué deux nouveaux instruments de politique monétaire. Il s'agit des facilités permanentes de prêt et de dépôt prises à l'initiative des banques, leur permettant de couvrir leurs besoins ou placer leurs excédents temporaires de liquidité, avec au départ un corridor symétrique de 100 points de base¹²⁸, asymétrique depuis février 2013¹²⁹ puis rétréci à 50 points de base et redevenant symétrique en décembre 2013¹³⁰.

L'évolution comparée de ces instruments de politique monétaire durant la dernière période dénote d'une indexation ou une quasi-convergence du taux du marché monétaire (TMM) au taux de facilité de prêt. En d'autres termes, une meilleure efficacité de la politique monétaire a été désormais permise à travers l'ajustement du taux directeur de la BCT qui se répercute sur le taux du marché monétaire. Dans une stratégie désinflationniste, une action à la hausse du taux directeur augmenterait ainsi le taux de facilité de prêt et le TMM, ce qui permettrait de réduire substantiellement le potentiel inflationniste des crédits bancaires. Néanmoins, et en raison des plafonnements imposés par la réglementation des seuils excessifs, l'action induite à la hausse du taux effectif global (et donc du taux effectif moyen), étant limitée par le plafonnement imposé des seuils excessifs, aurait aussi comme conséquence de diminuer les marges de taux des banques.

Ces questions sont mieux appréhendées à partir de l'analyse des effets des impulsions de la politique monétaire sur le niveau de l'inflation. A titre illustratif, nous avons dans le cadre de cette étude privilégié les canaux monétaires de transmission durant la période de janvier 2000 à décembre 2013 sur des données en fréquence mensuelle. Les principaux résultats obtenus montrent que les canaux monétaires (crédits bancaires et taux de change) sont restés les principaux canaux de transmission de la politique monétaire en Tunisie. En revanche, et en raison des délais et retards de transmission du canal du taux d'intérêt sur l'inflation, l'amplitude de la réaction des prix à une décision de resserrement de la politique monétaire (accroissement du taux d'intérêt) est plus faible que celle générée par les autres canaux de transmission.

¹²⁸ La facilité de prêt est assortie d'un taux d'intérêt égal au taux directeur de la BCT majoré d'une marge de 50 points de base. La facilité de dépôt est rémunérée à un taux d'intérêt égal aux taux directeur de la BCT minoré d'une marge de 50 points de base.

¹²⁹ Avec un taux d'intérêt de la facilité de prêt égal au taux directeur de la BCT majoré d'une marge de 75 points de base, et une facilité de dépôt rémunérée à un taux égal aux taux directeur de la BCT minoré d'une marge de 25 points de base.

¹³⁰ Avec un taux d'intérêt de la facilité de prêt égal au taux directeur de la BCT majoré d'une marge de 25 points de base, et une facilité de dépôt rémunérée à un taux égal aux taux directeur de la BCT minoré d'une marge de 25 points de base.

Néanmoins, des tests appropriés ont permis de montrer que dans la dernière sous-période de réglementation des taux de seuils excessifs¹³¹, la contribution du canal du taux d'intérêt au mécanisme de transmission de la politique monétaire s'est nettement améliorée, avec sa contribution plus significative dans la variance des prévisions des prix. Ceci suggérerait que le déplafonnement pourrait faciliter à la migration graduelle du cadre opérationnel de la politique monétaire vers le ciblage de l'inflation.

Sur la base des constats précédents, un examen a été mené sur les impacts prospectifs du déplafonnement sur la transmission de la politique monétaire, et en particulier, sur l'efficacité du canal du taux d'intérêt et conclut qu'une levée du plafond participerait à une meilleure transmission de la politique monétaire par l'instrument du taux d'intérêt. En effet, par rapport à la situation de référence (scénario historique de statu quo ou de maintien du plafond actuel de 20%), nous avons opposé un scénario conditionnel de déplafonnement total (ou abondant du plafonnement) dans le cadre d'une plateforme technique de simulation. Bien que générant une légère reprise inflationniste, ce dernier induirait un meilleur lissage du taux du marché monétaire, un meilleur ancrage des anticipations, tout en permettant à la BCT la stabilisation du taux d'inflation à condition de mieux contrôler ses instruments et autres indicateurs avancés. D'ailleurs, la suppression pure et simple des plafonds pour les encours de crédits professionnels aux grandes et moyennes entreprises s'impose.

Toutefois, il faut préciser que l'impact positif du déplafonnement total sur l'efficacité de la politique monétaire dans un régime de ciblage de l'inflation, demeure tributaire de la satisfaction par la BCT des autres conditions nécessaires à cette transition. En effet, outre l'institution des instruments des facilités de prêt et de dépôt qui ont vraisemblablement induit une meilleure fluctuation du taux du marché monétaire et le développement du facteur anticipation chez les établissements de crédit, ou la modernisation des systèmes de paiement à travers la mise en place d'un système de règlement brut des grands montants en temps réel (RTGS) permettant aux banques d'améliorer la gestion et la prévision de leur trésorerie, l'action de la BCT devra s'accompagner d'autres pré-requis techniques et institutionnels, et notamment (i) l'efficacité, le développement et l'approfondissement des marchés de capitaux, (ii) le renforcement de la solidité du système bancaire, (iii) l'amélioration de la politique de communication et de transparence de la politique monétaire, et surtout (iv) la confection d'indicateurs avancés performants de la conjoncture économique à même de mieux évaluer le risque systémique adossé à l'activité bancaire.

¹³¹ Passant à 20% de spread entre le taux effectif moyen et le taux de seuil excessif à partir du mois de février 2008 contre 33% auparavant.

Autres orientations institutionnelles et des modes de gouvernance

Une refonte partielle de la législation en matière de gestion des crédits par les banques a été introduite en juin 2011 par la circulaire de la BCT N°2011-06 aux établissements de crédit portant révision de la circulaire N°2006-19 relative au contrôle interne. Pour aussi importante que soit cette première démarche, il n'en demeure pas moins que d'autres points clés et propositions peuvent en plus être dégagées:

- ✓ Gestion des risques de défaillances, repérage et surveillance des entités d'importance systémique par la création d'une instance autonome de contrôle prudentiel (proche du modèle ACP en France ou de celui prévu aux États-unis par la loi Dodd-Frank), qui engloberait un collège de supervision des banques (BCT) et des assurances (Ministère des Finances), de supervision de la qualité des services bancaires (OSB - BCT), la BVMT et le CMF.
- ✓ Compte tenu de la nécessité d'élargissement de ses missions et de ses prérogatives en matière de stabilité financière, la BCT devra, non seulement acquérir son indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques, satisfaire l'obligation de redevabilité et de rendre compte (accountability) et développer une culture du partage d'informations et de la coopération avec les autres autorités et la société civile.
- ✓ Orientation de la politique monétaire vers plus de résilience macroéconomique: (i) en réduisant le profil d'exposition de la viabilité de la dette extérieure aux risques de change et de taux d'intérêt, (ii) en renforçant le dispositif d'instrumentation technique de la BCT (indicateurs avancés pertinents, modèles de prévision performants, ciblage implicite de l'inflation) et (iii) en assurant une meilleure coordination optimale avec l'autorité budgétaire pour réduire l'imprévisibilité du compte courant du trésor.
- ✓ Modernisation, adaptation et harmonisation de la législation relative aux garanties immobilières avec les normes et standards internationaux en la matière.

Dans le même temps, au niveau des marchés monétaire et financier et le financement long, l'élan est tributaire du compartiment des bons du trésor et non seulement du compartiment conventionnel du marché interbancaire. Cette dernière mesure pourrait s'accompagner de mesures structurelles de soutien aux entreprises économiques par la prise en charge partielle par l'Etat du différentiel entre le taux d'intérêt des prêts octroyés par les établissements de crédit au profit des PME et le taux moyen du marché monétaire dans la limite de fourchettes qui seraient fixées en fonction des priorités sectorielles. De même, les crédits accordés aux PME pourraient être admis comme contreparties du refinancement des banques auprès de la Banque Centrale de Tunisie, afin de limiter les contraintes des garanties hypothécaires bien qu'il n'est pas du rôle des banques d'accorder des crédits sans garanties.

Réformes du marché financier

Si on prend en compte la forte concentration des risques qui caractérise le système bancaire, notamment public, un autre problème aussi important est la faiblesse des ressources longues levées, par exemple, auprès des compagnies d'assurance, des fonds de pension, des bailleurs de fonds ou sur les marchés financiers. Dans cet ordre d'idées, l'amélioration des conditions de financement et de mobilisation des ressources de financement interne peut être optimisée. Une caisse des dépôts et de consignation (CDC) créée en 2011, est venue compléter les formules de capital investissement offertes par les SICAR et les Fonds d'Investissement à Capital Risque (FCPR) devrait accentuer la fourniture des besoins de financement des PME via les banques en respectant, bien entendu, les critères d'éligibilité, liquidité ect...

Dans le même temps, une nouvelle loi sur la microfinance a été promulguée en 2012. Néanmoins, le niveau actuel de l'épargne est insuffisant pour impulser un nouvel élan de l'investissement et de la croissance économique. De même, et étant donné le faible niveau de l'accumulation du capital, la densité du secteur informel et le niveau encore relativement élevé de la pauvreté, le système financier fait face à plusieurs sollicitations pour lequel il n'est pas encore suffisamment préparé. Néanmoins, le marché financier peut offrir, à moyen terme, une alternative viable qui ne dépend pas seulement de la consolidation du nombre et du volume des introductions en bourse mais aussi d'autres facteurs exposés ci-dessous.

Un séquencing dans la libéralisation du compte de capital pour renforcer l'attractivité de la bourse des valeurs et du marché obligataire pour les investisseurs étrangers

En particulier, une plus grande flexibilité du régime de change est requise pour plus d'attractivité des financements externes. Il est en effet contreproductif de maintenir des restrictions aux capitaux étrangers. D'ailleurs, les investisseurs étrangers ont à maintes fois fait preuve d'un interventionnisme régulateur sur le marché en achetant quand les cours baissent et en prenant leurs bénéfices quand les cours augmentent.

C'est un argument en faveur de l'ouverture car le marché est caractérisé par les daily traders. Donc, agir sur la demande étrangère est un levier de financement important. De ce fait, et en matière de desserrement progressif du contrôle de change, le plan stratégique suivant d'ordonnement d'objectifs monétaires s'impose pour plus d'attractivité des financements externes. Les objectifs de phase de cette première étape pourraient prioriser les options suivantes:

- Modulation complémentaire du desserrement graduel du contrôle de change en augmentant le rythme de libéralisation du compte de capital tout en privilégiant en priorité les flux de capitaux à moyen et long terme, et en particulier les investissements directs étrangers effectués par les non résidents en Tunisie dans les secteurs non financiers, les emprunts à long terme contractés à l'étranger par les sociétés cotées en Tunisie et les souscriptions par les non résidents aux titres d'Etat libellés en dinar.

- Dynamisation du marché principal des titres par une libéralisation additionnelle (mais graduelle) des flux de portefeuille en actions au-delà du plafond actuel de 50% et destinée en priorité aux investisseurs institutionnels étrangers.
- Développement du marché obligataire par plus d'émissions du trésor et une augmentation prononcée et progressive des plafonds autorisés des souscriptions des investisseurs étrangers dans les flux de portefeuille en obligations. Il s'agit ici d'élargir la base du taux autorisé de souscription par les étrangers non résidents de titre de dette (ou de bons de trésor) émis par l'Etat ou des obligations émises par les entreprises résidentes cotées en bourse ou disposant d'un rating (au-delà du taux actuel de 20% de chaque ligne d'émission).
- Libéralisation graduelle (élargissement des plafonds) des crédits commerciaux et financiers contractés à l'étranger par les établissements de crédit et les autres entreprises résidentes.
- Limiter les restrictions des investisseurs étrangers au marché primaire via les primary dealers sur les valeurs du trésor (ou SVT : Spécialistes en Valeurs du Trésor).
- Relèvement graduel du taux de souscription autorisé pour les investisseurs étrangers sur le marché obligataire de la cote de la bourse, avec comme pré-requis fondamental le développement du marché secondaire des titres de dettes publiques ou privées
- Dynamisation du marché alternatif des titres PME-PMI par une fiscalité plus attrayante aux participations des OPCVM (SICAR, SICAV et SICAF)

Amélioration de l'attractivité des capitaux islamiques par l'entremise des produits et fenêtres islamiques

Le développement de la finance islamique en Tunisie s'est auparavant heurté à la non existence de sous jacents islamiques, notamment les sukuk qui ne disposaient pas d'un référentiel légal et juridique spécifique. La mobilisation supplémentaire de ressources longues peut être permise par les fonds souverains d'investissement pour le financement de crédits à moyen et long terme. Dans ce cadre, une nouvelle réglementation relative à la création sur le marché financier de fonds d'investissement islamiques a été adoptée en novembre 2013.

L'immatriculation des fonds off shore

Le cadre fiscal et réglementaire tunisien est peu favorable à l'immatriculation des fonds de capital risque en off shore. Pourtant, une réforme ciblée permettrait de capter une partie importante de fonds étrangers en Tunisie et y créerait un flux de tourisme d'affaires significatif. De plus, en mobilisant des ressources humaines dans différentes spécialités (juridique, fiscalité, finance, expertise comptable...), l'établissement de fonds off shore en Tunisie contribuerait à la création d'emplois et permettrait aussi de générer des ressources fiscales puisque ces fonds ne seront pas totalement défiscalisés (notamment sur les obligations). La mise en place d'un cadre spécifique pour les fonds de capital risque en offshore est d'autant plus opportune en adoptant des conditions souples et flexibles pour leur mode de fonctionnement (flexibilité quant à l'emploi des ressources et à la restitution du capital, cadre légal favorable, fiscalité allégée...).

Financement de l'innovation, private equity et capital risque

Conformément à ce qu'on observe dans d'autres segments du secteur financier tunisien, le secteur du private equity est dominé par les banques : ces dernières ont fournis plus de 60% des capitaux levés en 2012 et les SICAR et FCPR (S&F) bancaires comptent pour environ 2/3 des investissements réalisés en termes de nombre d'opérations et de montant d'approbations. Cela reflète la tendance des banques à défiscaliser leurs profits en les réinvestissant dans des S&F qui offrent des avantages fiscaux. Cette dominance des banques restreint souvent les activités des S&F à des opérations d'accompagnement de clients de la banque et dans certains cas à des opérations de portage.

Le gouvernement a historiquement adopté une politique d'encouragement des activités du capital investissement (private equity) qui est basée sur les incitations fiscales, mais leur rôle dans le financement de l'investissement privé et de l'économie tunisienne demeure très limité avec un taux de pénétration d'environ 0,3% en 2013. En outre, l'activité demeure focalisée sur le capital risque et le capital développement. A ce titre, une ligne budgétaire capital-investissement, pour les activités de capital amorçage, de retournement et de transmission, serait à ce titre opportune.

Desserrer les obstacles d'accès aux sources de financement bancaire : Une meilleure création de M-PME et une meilleure inclusion

L'articulation des mesures qui suivent concerne prioritairement l'investissement. Néanmoins, les actions pour accroître l'inclusion bancaire (du crédit en particulier aux PME) et financière ne doivent pas s'analyser en dehors d'une stratégie unilatérale de mutualisation du risque et de renforcement des capacités de résilience des opérateurs financiers (fonds propres, marges d'intérêt, règles prudentielles, supervision, gestion des risques systémiques ect.....).

C'est dans ce cadre que la réforme du capital-investissement (private equity), en particulier des SICAR et des Fonds d'Investissement à Capital Risque (FCPR), pourrait se présenter comme une alternative viable pour le financement des PME. Cet outil de financement moderne peut répondre aux besoins des PME non seulement en matière de financement mais aussi en terme d'accompagnement des projets, de la création d'emploi et du développement régional.

En particulier, une intervention de l'État peut être nécessaire pour faciliter l'accès des PME au crédit bancaire. Dans ce contexte, la reconversion de la poste tunisienne en une banque postale, par exemple, pourrait contribuer à la mobilisation des dépôts et à la prestation de services financiers dans les régions déshéritées. La poste compte en effet 3267 millions d'épargnants et gère un volume important d'épargne (2712 MDT en moyenne 2011-2012) qui représente 24% du marché national mis à la disposition du trésor public. Elle dispose d'un vaste réseau de succursales et pourrait de ce fait étudier la possibilité d'établir des partenariats avec d'autres établissements financiers afin d'élargir la gamme de ses produits ou créer par exemple une société de microfinance conformément à la législation actuelle en vigueur.

Intervenir dans le dispositif de cautions/garanties en faveur des M-PME

Le cadre réglementaire actuel des mécanismes de financement bancaire a conduit à un phénomène de sur-nantissement des crédits, qui pénalise essentiellement le secteur des M-PME. En effet, dans la région MENA, les banques tunisiennes sont celles qui pratiquent le plus fort taux de sur-nantissement (177%) qui aboutit à un rationnement du crédit. En outre, l'absence d'un système performant d'informations sur le crédit est également un facteur limitant pour le développement du financement des M-PME.

La mise en place d'un régime de collatéraux devient nécessaire. Les sûretés facilitent l'octroi de crédit en réduisant la perte potentielle que peut subir le prêteur en cas de défaut de remboursement d'un prêt. Si les terrains et les bâtiments sont des types de gages largement acceptés à titre de garantie de prêt en Tunisie, le recours à des sûretés sur des biens meubles (tels que stocks, créances, cheptel, cultures, machines et matériels) est limité par l'absence de lois et de registres pour les transactions garanties.

Un fonds de garanties/cautions des sûretés sur les biens meubles donnerait aux M-PME la possibilité d'utiliser la plus grande partie de leurs actifs comme levier et d'obtenir des crédits pour financer leur expansion. De même, des actions en faveur du développement de bureaux de crédit privés permettraient de réduire le montant des garanties physiques demandées lors d'octroi de crédit. Ces propositions cadrent d'ailleurs parfaitement avec les prérogatives du code de prestation de services financiers prévoyant des modalités d'intervention de fonds off-shore.

Revoir la stratégie d'investissement dans le secteur de la microfinance

L'ensemble du territoire est inégalement couvert par les institutions de microfinance (IMF). Un encouragement devrait être donné à leur extension par des incitations diverses, le relèvement des plafonds des prêts, l'accroissement de la base des clients et l'élargissement de la gamme des produits (tels que la micro assurance, les prêts à long terme, les prêts à l'agriculture, à l'éducation et l'épargne logement).

Dans ce cadre, l'accélération de l'application effective de la loi sur le microcrédit adoptée en 2011 et l'incitation de la caisse des dépôts et consignations à financer certains secteurs stratégiques ou participer au financement de projets régionaux et municipaux, conformément à la pratique en vigueur en France ou au Maroc, pourraient manifestement améliorer l'inclusion. La refonte de la législation de la microfinance en Tunisie est rendue d'autant plus nécessaire afin de développer la concurrence et l'innovation et améliorer l'accès aux crédits, assurances, et autres services financiers pour les citoyens aux revenus modérés.

La vision concertée de la microfinance adoptée en 2011 considère comme cible potentielle du secteur de la microfinance en Tunisie des adultes ayant un revenu inférieur ou égal à 3.5 TND par jour. La cible potentielle des micro-crédits est estimée à 950.000 particuliers et environ 245.000 M-PME. Ce potentiel correspond à une demande diversifiée de services financiers (épargne, crédit, moyens de paiement, transfert et assurances) qui demeure largement insatisfaite vu que l'offre existante est surtout concentrée sur l'octroi de micro-crédits et que le nombre de prêteurs actifs ne dépasse pas les 300.000 contre 815.000 au Maroc.

Le secteur de la microfinance en Tunisie a été historiquement organisé de manière non professionnelle et concentré autour de deux types d'offres : ENDA (fonctionnant sous statut dérogatoire) et le dispositif Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) / associations de microfinance (AMC). La BTS étant créé par le gouvernement fin 1997 pour favoriser l'accès à l'emploi et l'initiative économique des plus démunis. Plus de 290 AMC se sont enregistrées au niveau du système BTS mais bon nombre de ces opérateurs ne sont plus actifs. Le dispositif BTS/AMC a montré ses limites liées aussi bien au caractère centralisé du dispositif qu'aux insuffisances de qualité des AMC.

Le décret-loi adopté en 2011¹³² ainsi que les neuf textes réglementaires d'application avaient pour objectif de faire évoluer le secteur en stimulant sa professionnalisation et le développement des volumes de micro-crédits octroyés sur des bases solides. Ce cadre réglementaire a ouvert le secteur à de nouvelles formes d'organisation¹³³. Deux nouvelles sociétés de microfinance - Tayssir microfinance et Microcred Tunisie - ont reçu leurs agréments et plusieurs autres sociétés privées (Horus/Advans, etc.) sont en cours de lancement ou/et en attente de leur agrément.

Compte tenu du caractère encore sous développé du secteur de la microfinance en Tunisie, le changement de la réglementation a induit des difficultés d'ajustement très importantes au niveau des AMC qui se trouvent obligées de se transformer, dans un délai d'une année, sans l'existence d'un dispositif d'accompagnement. Ces AMC ont dû aussi suspendre leurs activités faute de financement en 2013, la BTS refusant de les financer vu qu'elles ne sont pas conformes aux dispositions de la loi de 2011.

Une réforme des instruments de la finance non conventionnelle

Enfin, les préconisations précédentes sont en fait indissociables d'une réelle réforme touchant les instruments de la finance non conventionnelle (private equity, mezzanine finance, business angels ...) et particulièrement du crowdfunding pour une meilleure optimisation de nouvelles sources de financement.

¹³² cf. Supra,

¹³³ La nouvelle réglementation a permis d'ouvrir le secteur à de nouveaux acteurs en autorisant deux formes possibles : la société anonyme (capital minimum de 3 millions TND) et l'association (dotation minimale de 200.000 TND). Les textes en vigueur interdisent toutefois la collecte d'épargne par les institutions de microfinance.

Autres recommandations opérationnelles

Une disparité régionale de la distribution des crédits est mise en évidence. Cependant, la couverture du risque est un argument omniprésent pour justifier de telles situations. Nombreux constats contre-intuitifs sont dressés et plaident tous pour une faible synchronisation entre le cycle de l'entreprise et celui des banques compte tenu des conditions globales du marché monétaire. Mise à part des problèmes structurels dont souffrent la majorité des entreprises surtout de petite et de moyenne taille, elles subissent des grandes disparités au niveau du financement bancaire de leurs activités.

La différence de taux selon la taille des entreprises emprunteuses s'est accentuée : la baisse des taux enclenchée à partir de mars 2011 a été plus prononcée pour les grandes entreprises que pour les PME indépendantes. Dans la plupart des cas, cet accroissement de l'écart de taux observé peut s'interpréter comme constituant un indice de la réappréciation du risque de crédit par les établissements prêteurs.

Il est important de recommander aux autorités monétaires de doter les entreprises tunisiennes d'une cote qui récapitule la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers, à l'horizon de trois ans, à l'égard de plusieurs systèmes bancaires en Europe et en Amérique du Nord (voir l'annexe 1). L'information sur la cote des entreprises tunisiennes sera mutualisée en système d'information des banques et portée à la connaissance des entreprises (voir l'annexe 2). Ceci permettra de contenir sous contrôle la couverture de risque des différentes banques et au même temps, sensibiliser les entreprises à jouir d'une bonne moralité financière et à avoir les pratiques d'une bonne gouvernance financière de l'entreprise.

Dans le même temps, le secteur des assurances devrait jouer un rôle important dans le développement du pays par l'intermédiation des risques et la mise à disposition de ressources longues pour l'économie.

V.2.3. Développement du secteur privé et accélération de l'amélioration du climat des affaires

Libérer le potentiel de l'investissement privé, assouplir les restrictions à l'initiative privée et lever les obstacles à la liberté économique

L'environnement réglementaire demeure un obstacle au développement de l'investissement privé. La législation doit être actualisée, de façon à se rapprocher davantage des normes internationales en termes de protection des droits de propriété intellectuelle et de pratiques anti-concurrentielles. De même, les rigidités institutionnelles et le manque d'efficacité de la réglementation du marché du travail demeure un obstacle restrictif pour le développement du capital humain.

Comme l'illustre la figure 19, et relativement aux comparateurs émergents, la Tunisie demeure faiblement classée en matière d'indicateurs de liberté économique globale au sens de Heritage Foundation¹³⁴. L'indicateur de la liberté de l'investissement est établi par retrait de points à partir du score le plus élevé (100), en fonction du traitement que le pays réserve aux investissements étrangers et du degré de transparence des lois sur l'investissement et des procédures bureaucratiques connexes, ainsi que selon les estimations des contraintes imposées aux investisseurs en général¹³⁵. La période de transition a en outre connue une forte baisse dans le classement relatif aux droits de propriété (de la note 50 avant 2010-2011 à la note 40 en 2012).

Ainsi, plusieurs obstacles réglementaires à l'entrée des marchés et des pratiques anticoncurrentielles caractérisent encore l'environnement du système productif en Tunisie et entravent de fait l'instauration d'une économie basée sur le savoir et la connaissance¹³⁶. Ces barrières comprennent l'obligation d'obtenir une approbation ministérielle avant d'investir dans certaines activités, en particulier pour les investisseurs étrangers¹³⁷.

D'autres règlements adoptés pour maintenir les prix à la consommation à un niveau raisonnable peuvent également avoir empêché une concurrence efficace et la réalisation de gains de productivité. Les prix sont notamment régulés dans les secteurs représentant 13% de la production et 20% de la distribution (ONU, 2006)¹³⁸. Cependant, dans la mesure où la réglementation des prix a empêché l'établissement de prix différenciés en fonction de la qualité des produits, elle a également pu dissuader les investisseurs d'innover par la mise sur le marché de biens de meilleure qualité.

L'enquête d'entreprises menée par l'ITCEQ en 2010 a souligné que la concurrence et les pratiques déloyales sur le marché, notamment des abus de position sur le marché, l'évasion fiscale et la fraude sur les charges sociales, étaient le principal obstacle à leurs activités. Plus de 52% des entreprises opérant dans le marché local ont déclaré que les pratiques de marché constituaient un obstacle majeur ou très important :

¹³⁴ Ces indicateurs utilisent une variété de données d'origines diverses pour élaborer des mesures de liberté économique, qui tiennent compte à la fois des politiques de jure et des pratiques réelles, en tenant compte des codes juridiques et d'enquêtes réalisées auprès d'entreprises, reflétant donc un point de vue plus contextuel de la situation dans un pays donné.

¹³⁵ Pour les sources de données et la méthodologie suivie, cf. (www.heritage.org/index/ranking).

¹³⁶ cf. Acemoglu (2006) et Aghion et al. (2009).

¹³⁷ D'ailleurs, certaines barrières ont été créées dans l'objectif évident de protéger certaines entreprises de la concurrence. Dans d'autres cas, elles ont été conçues pour protéger les secteurs émergents.

¹³⁸ Dans certains cas (comme le sucre, le ciment, la distribution/vente de détail), ces mesures peuvent avoir assuré la protection d'une société dominante. Dans d'autres cas, la réglementation des prix a été motivée par le désir de maintenir les prix de produits clés et l'inflation à des niveaux bas.

Pourcentage d'entreprises considérant que les pratiques du marché constituent un obstacle

Les pratiques en vigueur sur les marchés : (0 = ne constituent pas un obstacle ; 1 = constituent un obstacle mineur ; 2 = constituent un obstacle moyen ; 3 = constituent un obstacle majeur ; 4 = constituent un obstacle très important)						
Taille de l'entreprise en nombre d'employés	0	1	2	3	4	3 ou 4
6-10	13,11	4,92	34,43	14,75	32,79	47,54
11-50	11,61	10,11	25,84	30,71	21,73	52,44
51-100	12,41	9,49	30,66	22,63	24,81	47,44
101-200	12,5	7,89	30,92	28,29	20,4	48,69
>200	10,2	12,24	36,05	23,81	17,7	41,51
Réponses par activités d'exportation						
Entreprises totalement exportatrices	23,86	11,36	34,09	15,91	14,78	30,69
Entreprises partiellement exportatrices	7,22	7,94	29,6	30,69	24,55	55,24
Entreprises opérant dans le marché local	9	9,97	28,94	27,97	24,12	52,09

Source : Enquête de l'ITCEQ auprès des entreprises, 2010

Une autre enquête sur la compétitivité menée aussi par l'ITCEQ en 2011 montre, qu'outre la concurrence déloyale et les pratiques anti-concurrentielles, la concurrence informelle déloyale présente aussi un handicap qui entrave la compétitivité :

Points de vue sur les pratiques de marché

Réponses à la question : quels sont les facteurs qui entravent votre compétitivité aujourd'hui? (Plusieurs réponses possibles)			
	Entreprises totalement exportatrices	Entreprises partiellement exportatrices	Entreprises opérant dans le marché local
Insécurité	60%	49%	51%
Concurrence déloyale	23%	49%	60%
Pratiques anti-concurrentielles	26%	41%	36%
Marché parallèle	12%	22%	12%
Autre	13%	7%	5%

Source : Enquête de l'ITCEQ sur la compétitivité, 2011

C'est dans ce contexte global que la Tunisie accuse encore des déficits d'attractivité des investissements étrangers en dépit du fait qu'elle a mis en place un certain nombre de réformes nécessaires. En particulier, le régime off-shore créé par le gouvernement s'est toutefois limité à un nombre réduit d'activités (confection, composants électroniques ...) qui relèvent largement de la sous-traitance. De même, sachant que les services ont été identifiés comme principal moteur de la croissance, la suppression des autorisations et autres procédures contraignantes dans ce domaine sera nécessaire.

Levée des obstacles réglementaires et législatifs à l'investissement étranger

- Les délais de ratification de protocoles financiers peuvent dans certains cas retarder l'action de bailleurs et donc le démarrage de projets d'infrastructures.
- Problèmes de participation aux appels d'offre et passation des marchés publics : les délais de passation des marchés sont un frein très important à l'avancement de certains projets.

- Problèmes fonciers: La question du foncier est centrale et particulièrement sensible. La réalisation de nombreux projets est perturbée et dans certains cas interrompus à cause de problèmes fonciers.
- Code de change et restrictions de la BCT:
 - ✓ Le blocage à l'acquisition de parts majoritaires dans des entreprises existantes à cause du code de change des années 1970 est un handicap majeur à l'investissement étranger en Tunisie.
 - ✓ Imposition par la BCT aux entreprises étrangères un apport minimum de fonds propres en devise entre 40% et 50% de fonds propres, tendance qui s'est accentuée suite à la baisse des réserves en devises en Tunisie, et cela même si leurs banques étrangères offshore sont disposées à leur prêter avec des conditions moins contraignantes.
 - ✓ Contrainte réglementaire empêchant la BEI et la BERD d'émettre en dinar tunisien.
 - ✓ Coût élevé de couverture contre le risque de change. De plus, le seul instrument disponible pour les PME est l'achat à terme des devises mais qui ne couvre que le risque de change relatif aux achats d'exploitations puisque le terme en question ne peut excéder 12 mois. En revanche, pour les besoins d'investissement et pour couvrir le risque de change relatif aux remboursements de prêts libellés en devises, la seule couverture possible est celle offerte par le fonds de péréquation de change, géré par Tunis Ré.
 - ✓ Même si les entreprises offshore jouissent de la liberté de rapatriement, elles nécessitent l'autorisation de la BCT (avec des délais plus au moins longs).
 - ✓ Dernier exemple de restriction est une réglementation de fin novembre 2013 selon laquelle les banques commerciales doivent démontrer, avant de procéder à l'opération en devise, que leur client ne dispose pas du montant en devise dans un compte en devise auprès de leur banque ou déposé dans une autre banque sur le territoire tunisien. Cette obligation réglementaire contraint d'un côté les entreprises étrangères à épuiser tous leurs avoirs en devises, et complique la tâche des banques qui doivent vérifier la non disponibilité de compte en devises de leur client auprès de tout le réseau bancaire en Tunisie.
- Instruments financiers et capital investissement:
 - ✓ Manque d'instruments financiers de capital investissement. Les instruments hybrides de quasi equity vont faciliter l'alignement des intérêts entre investisseurs et entrepreneurs ainsi que le financement de projets en amorçage et en retournement, les deux maillons faibles de la chaîne de financement des PME en Tunisie. Les instruments à introduire sont les Actions de Préférence, Les Bons de Souscription d'Actions (BSA), Les Stocks Options, ainsi qu'une définition plus claire des Obligations convertibles en Actions (OCA).

✓ La condition (prévue par le Décret 2012-890 du 24 juillet 2012) qui exige que la rémunération des obligations convertibles en actions soit liée aux résultats du projet (c'est à dire à la rémunération des actions) est considérée aussi comme une vraie contrainte à l'investissement. Cette condition fiscale exigée pour que les opérateurs de Private Equity bénéficient de l'avantage fiscal a dénaturé l'instrument financier et n'a pas encouragé les opérateurs à l'utiliser, surtout que le montant maximum à utiliser en quasi equity est limité à 20% du taux d'emploi fixé (65% ou 75%), ce qui limiterait l'utilisation des OCA à uniquement 13% à 15% des fonds investis. Pas besoin donc d'ajouter une couche quant à la rémunération des OCA si le montant max qui pourrait être utilisé dans le cadre dédié est uniquement de 13% à 15%. C'est cette superposition de contraintes inutiles et qui sont contraires à l'esprit du Private equity qui font que la législation en matière représente un handicap au développement du métier.

- PME: La définition de la PME devrait être améliorée pour aligner le champ d'activité des opérateurs du capital investissement et qui est axée sur les besoins de financement de la PME et non sur les secteurs d'activité. Il est par ailleurs impératif d'avoir une position formelle claire du législateur qui dissocie PME et FOPRODI ce qui éviterait les surprises de requalifications des projets investis en cas de contrôle fiscal.

De nouvelles tendances d'attractivité des IDE : quels déterminants ?

Les bouleversements politiques et économiques que connaît actuellement la Tunisie ont conduit à remettre en cause le schéma de développement adopté. Ce dernier a malgré tout permis de réaliser des performances économiques assez appréciables quoique entachées par une mauvaise gouvernance conduisant à l'absence d'équité sociale et régionale qui ont été les déclencheurs de la révolution.

La relance de l'économie, actuellement en panne, et la résolution des deux problèmes majeurs sources de la déflagration qu'a connue la Tunisie, à savoir le chômage de masse et en particulier celui des diplômés ainsi que les disparités régionales passe par la relance de l'investissement. Mais selon quelle stratégie?

A ce niveau, de nombreuses questions se posent quand à l'orientation à donner à cette stratégie parmi lesquelles: Quel sera le nouveau système d'attractivité des investissements domestiques et étrangers ?, le système d'attractivité, doit-il être régional ?, quelle relation et interaction entre l'attractivité régionale et nationale?, doit-on avoir une politique d'attractivité ciblée et vers quels secteurs ? Pour répondre à toutes ces questions et lancer un débat quant aux orientations à donner au nouveau modèle de développement à mettre en place, l'IACE a lancé deux enquêtes, l'une en avril 2011 et l'autre au cours du mois de novembre 2011. Si la première s'est principalement focalisée sur une évaluation qualitative de la politique d'attractivité et notamment au niveau régional, la seconde beaucoup plus globale, s'est en particulier concentrée sur les stratégies à mettre en place pour remédier aux faiblesses et défaillances constatées au niveau de la politique actuellement en place.

D'abord au niveau de l'évaluation qualitative de la politique d'attractivité. En principe les politiques d'attractivité ne se limitent pas uniquement à l'accueil des capitaux étrangers, mais doivent être également orientée vers des objectifs plus larges comme la création d'emplois, la stimulation des capacités d'innovation, un développement spatialement équilibré des territoires, etc., ce qui a nécessairement des implications sur la plupart des autres politiques publiques dans la mesure où celles-ci contribuent à la création d'un environnement plus ou moins favorable aux affaires (infrastructures, éducation, formation, justice,..).

C'est dans le cadre de cette problématique que s'est positionnée la première enquête. En effet, six thèmes ont été traités, à savoir: l'évaluation de l'efficacité des diverses incitations à l'investissement privé dans les régions défavorisées, les nouvelles mesures à mettre en place pour améliorer à la fois l'efficacité et l'attractivité de l'investissement privé vers ces régions, les préalables et les mesures d'accompagnement que les pouvoirs publics doivent mettre en place pour assurer un meilleur développement régional, les modalités pratiques à mettre en place dans le cadre d'un nouveau cadre plus incitatif pour l'investissement privé et enfin les mesures à prendre pour que l'effort de développement puisse permettre la création massive d'emplois.

La majorité des sondés s'accordent sur le fait que les incitations sont attractives et que celles qui sont offertes aux investisseurs étrangers sont très favorables. Cependant, ils imputent l'échec de l'efficacité de ces mesures à développer et à promouvoir l'investissement privé et en particulier dans les régions défavorisées à principalement six facteurs: L'infrastructure, la disponibilité et la qualité de la main d'oeuvre, le cadre réglementaire et fiscal, le potentiel économique, la qualité des services publics et enfin la qualité de vie dans les régions.

En effet, au niveau de l'infrastructure il s'agit notamment des moyens de communication tels que la proximité des routes et autoroutes qui puissent permettre un meilleur accès aux régions et aux zones industrielles, la facilité d'accès aux ports et aéroports, la fréquence des vols intérieurs, l'internet à haut débit, la facilité de connexion au réseau électrique et à celui du gaz. Il a été en outre suggéré de moderniser le port de Gabés afin de faciliter l'accès aux débouchés extérieurs pour les sociétés implantées dans le Centre et le Sud. En bref, il s'agit tout simplement d'adapter les infrastructures aux besoins locaux.

En ce qui concerne la disponibilité et la qualité de la main d'oeuvre, les hommes d'affaires sondés déplorent le manque de personnel qualifié qui induit une augmentation des charges liées à la formation et au recrutement du personnel en provenance d'autres régions. Par ailleurs l'absence de possibilités de recrutement de personnels étrangers limite le pouvoir de transfert du savoir-faire.

Au niveau du cadre réglementaire et fiscal, il s'agit de l'assouplissement de la législation du travail, de l'allégement des charges sociales et fiscales, d'accorder des privilèges fiscaux aux PME, d'une meilleure gouvernance dans le mode d'octroi des avantages et des primes, et enfin de la révision de la fiscalité dans le sens d'une plus grande clarté. Le potentiel économique des régions nécessite, d'après les interviewés, des études stratégiques par région qui se chargeront de procéder, entre autres, à un inventaire des ressources hydrauliques, naturelles et humaines afin de mettre en valeur les spécificités de chacune d'elle, afin que des stratégies individuelles puissent être mises en place. Ce qui permettra de mettre en place des incitations, des processus d'accompagnement, des centres de formation, des bureaux d'emploi, adaptés à chaque région. En outre, une certaine autonomie des régions est recommandée, afin que les régions frontalières puissent avoir la possibilité d'établir des relations commerciales avec leurs voisins.

Au niveau de la qualité des services publics, le problème se résume à un problème de gouvernance. Il est suggéré pour les rendre plus efficace, de les décentraliser au niveau des régions, et pourquoi pas selon certains d'accorder une certaine autonomie aux régions ce qui permettra une délocalisation participative. Cette autonomie prendrait la forme de conseils régionaux élus, ayant une certaine autonomie budgétaire, ce qui permettra d'atténuer les lenteurs de procédures, les lourdeurs administratives ainsi que la corruption. Il est en outre suggéré de mettre en place des équipes multi-compétences afin que l'accompagnement des projets ne dépende que d'un seul organisme.

Enfin, la qualité de vie dans les régions défavorisées, constitue de l'avis de tous les sondés, le principal obstacle non seulement pour attirer les compétences, mais aussi pour retenir les natifs de ces régions. Il s'agit en particulier de la qualité de l'éducation, du logement, de la santé et des activités culturelles.

Parmi les autres problèmes qui ont été soulevés et les propositions qui ont été avancés, on pourrait citer: La mise en place d'encouragement au partenariat entre les hommes d'affaires expérimentés et les jeunes promoteurs, plus d'encouragement aux petits métiers, revoir le mode de fonctionnement des bureaux d'emploi, décentralisation des services d'appui aux entreprises, l'encouragement à la création de zones de services logistiques, le développement des centres de formation technique.

La deuxième enquête, a quant à elle été axée sur les réformes à introduire au code d'incitation aux investissements, sur les priorités sur lesquelles devrait être orienté le nouveau code d'incitations aux investissements et enfin sur les critères sur lesquels devraient être basés les incitations octroyées aux IDE. Dans les trois cas c'est le contenu technologique des projets qui a été jugé comme étant le facteur prioritaire, la localisation régionale vient en second lieu et enfin l'emploi en dernier. Ces réponses sont parfaitement compréhensibles, puisque ce sont les projets novateurs et le positionnement technologique des projets qui vont assurer la pérennité de l'entreprise. Ce positionnement lui-même va permettre de générer des emplois qualifiés qui permettront d'absorber les diplômés au chômage.

Pour aborder quelques pistes de réflexion, il apparaît au vu des opinions exprimées par les hommes d'affaires et du bilan précédemment présenté que la qualité des infrastructures et les incitations fiscales s'avèrent des facteurs jugés complémentaires et non suffisants pour attirer les firmes étrangères. Le problème qui se pose est qu'est ce qu'on entend par attractivité. En se référant à la définition la plus simple, à savoir "la capacité pour un pays ou un territoire d'offrir aux investisseurs des conditions d'accueil suffisamment intéressantes pour les inciter à y localiser leurs projets de préférence à un autre pays ou territoire", trois hypothèses implicites émergent à savoir l'existence d'un marché avec son offre et sa demande pour un "produit" particulier.

L'offre est représentée par des territoires proposant des sites de localisation ayant plusieurs caractéristiques susceptibles de répondre aux besoins spécifiques des porteurs de projets tels que la qualité de l'environnement des affaires, la disponibilité des ressources nécessaires à la réussite du projet, la proximité des marchés visés par les promoteurs, etc. La demande est représentée par les entreprises. Celles-ci veulent réaliser un certain nombre de projets qui ont pour caractéristiques d'être réalisables sur différents sites ayant des caractéristiques comparables. C'est le meilleur score de la combinaison coûts/risques/avantages au regard des objectifs recherchés par l'entreprise qui déterminera le lieu d'implantation du projet.

Le bilan de promotion des investissements s'avère globalement positif, mais entaché de déséquilibres régionaux dans la distribution des flux d'investissements, sachant que 85% des entreprises et des emplois sont concentrés sur le littoral et que par ailleurs Le littoral, comprend plus de 80% de la surface des zones industrielles. Le Nord Est (Grand Tunis, Bizerte, Nabeul Zaghouan) dispose, à lui seul, de 1906 d'hectares de zones industrielles soit 58% de la surface totale dédiée à celles-ci. De l'autre côté, les régions de l'intérieur sont extrêmement peu loties de Zones Industrielles. Ainsi le Nord Ouest (Béja, Jendouba, Kef, Siliana) ne comprend que 233 hectares de zones industrielles (à peine 7% de la surface totale) alors que le Centre Ouest n'en dispose que de 309 hectares soit moins de 10% de la surface totale.

Il faut rappeler ici que la Tunisie se trouve dans une position intermédiaire en ce sens qu'elle se trouve actuellement défavorisée par rapport à certain de ses concurrents par les coûts de main d'oeuvres pour les investissements à très fort contenu en emplois non qualifiés, et qu'elle est distancée en matière technologique par les pôles d'innovation se situant en Europe. Ainsi, au vu des différentes expériences internationales, tels que celles de la Grande Bretagne, de l'Irlande, de l'Allemagne et de la Suède, cette situation nécessite la décomposition de la stratégie d'attractivité en trois paliers complémentaires à même de prendre en considération les problèmes précédemment soulevés.

Le premier consiste en une approche macro-économique de la stratégie d'attractivité des investissements. La seconde consiste en une approche Méso et enfin la dernière en une approche micro-économique. L'approche macro-économique nourrit les deux autres en données de cadrage globales. Dans ce cas l'attractivité se définit comme l'existence de caractéristiques générales globalement bien adaptées aux critères globaux de localisation des firmes. Elle peut alors se mesurer à partir de statistiques comparatives globales, en général au niveau international. Il s'agit dans ce cas de données macro-économiques, de fournir des informations sur l'environnement des affaires en Tunisie, sur les mécanismes publics d'aide aux entreprises, sur les ressources humaines disponibles, sur les opportunités d'investissement et enfin sur les structures d'appui.

L'approche méso se définit au niveau régional et nécessite la mise en place d'agences régionales dotées d'une certaine autonomie et dépendant de collectivités régionales élues. Ces collectivités locales prendront en charge le développement des différentes régions dont elles auront la charge et seront à même de remédier à la lourdeur administrative fruit d'une centralisation trop poussée et ainsi pourront résoudre les problèmes qui handicapent ces régions au niveau des flux d'investissement tels que l'infrastructure, la qualité de vie, etc.. A ce niveau l'attractivité se définit comme l'existence d'un ensemble de facteurs favorables à la constitution de pôles de compétence local (entreprises et laboratoires de recherche spécialisés,..) susceptibles d'inciter les firmes à se localiser dans la zone pour bénéficier d'externalités favorables. Cette démarche nécessite un recensement exhaustif de l'offre territoriale. Une première tentative de mise en place d'un inventaire des opportunités et des potentialités de chaque gouvernorat a été réalisée lors de l'élaboration du Livre Blanc du Ministère de Développement Régional. Reste maintenant à définir les zones économiques, puisque la division actuelle de la Tunisie est purement politico-administrative. La proposition du Livre Blanc est à étudier.

Enfin l'approche micro-économique peut se définir comme la capacité pour un site donné d'offrir pour un projet spécifique, un meilleur rapport risque/rentabilité que les sites concurrents. Cette approche fournit ainsi des informations parcellaires, mais précises sur la compétitivité du territoire pour chaque type de projet à travers une analyse détaillée des avantages et handicaps.

Pour coordonner ces mécanismes, un conseil supérieur de l'investissement pourrait être mis en place afin de coordonner et de réguler les actions des différentes agences régionales et assurer la fluidité des informations entre les différents paliers. Il pourrait aussi induire une certaine concurrence entre les différentes régions dans l'attraction des investissements qu'ils soient locaux ou étrangers en poussant les différentes agences à présenter des offres différenciées insistant sur leurs capacités à attirer un type d'activités particulier. Par ailleurs, pour assurer la meilleure gouvernance possible, un processus d'évaluation très strict devrait être mis en place de manière à faire évoluer les différentes stratégies en fonction des enjeux et des résultats obtenus.

Réforme du code des investissements

On peut constater que la Tunisie a accordé, depuis les années 1970, une importance particulière au développement de l'investissement à travers des incitations financières et fiscales. Les mesures et mécanismes mis en place n'ont cessé d'évoluer. A ce titre le code d'incitation aux investissements promulgué en 1993 a mis en place un cadre visant à encourager la création d'entreprises et des projets dans tous les secteurs d'activités, à l'exception des mines, de l'énergie, du commerce intérieur et du secteur financier qui sont régis par des textes spécifiques. Il s'adresse à tous les investisseurs qu'ils soient tunisiens ou étrangers, résidents ou non résidents. Le code s'est fixé comme objectif la promotion des exportations, l'intégration sectorielle, l'emploi et l'équilibre régional.

Les avantages du code des incitations aux investissements sont accordés essentiellement sous formes d'incitations fiscales et financières. A titre d'exemple, le code prévoit de nombreuses incitations sous forme d'exonérations fiscales, de primes à l'investissement, de prise en charge de frais d'infrastructure ou encore des cotisations patronales au régime de sécurité sociale. En outre Le code accorde des avantages pour les investissements réalisés dans les zones d'encouragement au développement régional. Ainsi, de 1994 à 2007, les incitations fiscales ont représenté 80% du total des incitations pour une moyenne de 500 MD par an, et près du quart des incitations financières ont été allouées au titre du développement régional.

L'évaluation du système d'incitation aux investissements tunisien telle qu'elle a été réalisée par l'IACE (2011) et le Ministère du Développement Régional (Livre Blanc, 2011) laisse apparaître un système relativement simple. En effet sa dimension fiscale se base principalement sur quatre types d'impôts : impôts sur les sociétés, impôt sur le revenu des personnes physiques, TVA et tarifs douaniers. Cette simplicité n'est qu'apparente dans la mesure où chacun des quatre impôts cités précédemment se réfère dans son application à plusieurs régimes (taux différenciés, multiples et diverses assiettes ...) ce qui rend le système plus complexe et difficile à gérer. Toujours d'après les deux rapports, en dehors de ces caractéristiques d'ordre structurel, le système d'incitation comprend certaines faiblesses malgré les modifications introduites (dont le nombre a dépassé la centaine). Ces faiblesses sont principalement liées à : La redondance de certains instruments, le manque de neutralité du système fiscal sur les décisions d'investissement et l'allocation des ressources, la possibilité du double emploi due au fait que plusieurs mécanismes publics de soutien à l'entreprise ont été développés parallèlement à ce code (principalement le programme de mise à niveau et dans une moindre mesure le programme 21-21).

Les deux rapports constatent qu'au niveau de sa gestion, le code se caractérise par une lourdeur administrative et nécessite des ressources humaines et financières disproportionnées ce qui engendre un coût relativement élevé en termes de gestion des obligations fiscales pour les entreprises et en termes de recouvrement pour l'administration. En fait, cette complexité a entraîné une élimination des petites moyennes entreprises dans l'octroi de ces avantages au profit des grandes entreprises qui disposent plus de ressources humaines qualifiées et d'un service dédié à cette activité. Des enquêtes menées auprès de plusieurs entreprises montrent que la plus grande partie des avantages sont accaparées par une minorité de grandes entreprises. D'ailleurs ce constat est vrai pour la collecte de la taxe à la formation professionnelle (TFP).

Sur un autre plan, et toujours selon les deux rapports, conformément aux orientations générales de la politique économique tunisienne adoptée durant les dernières années, le code d'incitation aux investissements accorde une place privilégiée aux entreprises exportatrices (totalement ou partiellement) indépendamment de l'effort des investisseurs en matière de création de nouveaux postes d'emploi et/ou de développement régional. En outre, ce code interdit aux entreprises étrangères d'amener plus de quatre employés. Cette restriction réduit l'attractivité de la Tunisie surtout dans des activités intensives en capital humain engendrant un manque à gagner en termes d'entreprises et d'emploi. Enfin, il est à signaler que le système actuel concerne un grand nombre d'activités et comporte de nombreuses dérogations et mesures spécifiques. Ceci engendre pour le budget de l'Etat tunisien une charge financière et un manque à gagner importants.

Mais on peut dire que malgré toutes ces imperfections, la mise en place du code d'incitation aux investissements et la signature de l'accord de libre échange avec l'union européenne ont permis une forte augmentation des flux d'entrées d'investissements étrangers (IDE). Ainsi, les flux d'IDE en Tunisie ont connu une forte progression, passant de 272,5 millions de dinars en 1996 à 2265,7 millions en 2010, soit environ une multiplication par quatorze. Si la majeure partie de ces flux était concentrée dans le secteur énergétique, il s'avère que depuis 1996 le secteur manufacturier est devenu aussi attractif. Les flux destinés à ce secteur sont passés de 49,5 millions de dinars en 1996 à 573,6 millions en 2010, soit une multiplication par onze.

D'après le Livre Blanc du Ministère de Développement Régional, l'analyse spatiale de la répartition de ces flux montre que la majeure partie est concentrée dans les régions du littoral et qu'une part minoritaire est destinée aux régions de l'intérieur du pays. A titre d'exemple, à la fin de l'année 2010 le nombre d'entreprises étrangères installées dans les régions du centre-ouest, le Nord-ouest et du Sud ne représente que 8% du total des entreprises étrangères opérant en Tunisie. Ce même constat est aussi valable en ce qui concerne le nombre d'emplois créés qui reste trop faible dans les régions dites de l'intérieur. Ceci confirme l'existence d'un problème d'attractivité du côté de ces régions malgré les incitations fiscales et financières proposées dans le cadre du code d'incitation aux investissements.

Créer plus d'opportunités pour l'investissement privé par le Partenariat Public Privé (PPP)

La Tunisie va s'engager sur un sentier de croissance qui exige la multiplication des chantiers. Cela offre de nombreuses opportunités pour le secteur privé, si le secteur public parvient à établir des formules de partenariat entre les deux. Plusieurs exemples peuvent être cités sur les activités qui pourraient être développées avec le secteur privé. Le résultat attendu est l'efficacité, l'offre d'un débouché de démarrage pour les entreprises privées et une occasion d'assimilation de la technologie et du management modernes.

Finaliser le projet de texte sur les PPP
Actions à entreprendre pour former les acteurs du secteur public sur le PPP
▪ Organiser des séminaires de sensibilisation sur les modalités du PPP au profit des responsables de l'Administration. ▪ Organiser des visites pour les responsables de l'administration aux pays qui ont réussi à développer le PPP et diversifier les formules. Communiquer auprès de l'Administration sur les bonnes pratiques pour la mise en œuvre du PPP
Actions à entreprendre pour établir et annoncer une liste d'activités qui seront gérés selon le mode de PPP
▪ Faire la revue des cas de PPP en fonction d'une identification de projets tirée de la revue des expériences menées dans d'autres pays et établir les recommandations appropriées. A ce titre, par exemple, de nombreux grands services publics (eau/assainissement, déchets, transports) pourraient bénéficier d'une plus grande implication d'opérateurs privés si un cadre PPP adéquat était adopté. ▪ Communiquer avec le secteur privé sur les projets en PPP suffisamment en avance pour aider le privé à l'anticipation. ▪ Etablir une communication internationale pour intéresser les IDE sur les projets en PPP.
Actions à entreprendre pour réviser le cadre actuel des avantages et des facilitations pour l'essaimage
Le dispositif de l'essaimage introduit en Tunisie est une modalité qui consiste à encourager le personnel des grandes entreprises publiques à créer leurs propres entreprises et leur garantir un marché minimal (sous-traitance d'activités qu'ils effectuaient en tant que salariés). Sachant qu'une partie importante des compétences se trouve dans le secteur public, le PPP peut être une occasion pour optimiser l'emploi de ces compétences.

V.2.4. Atténuer le rôle discriminant du dispositif des transferts sociaux : un encadrement des subventions pour plus d'équité sociale

Il ressort de l'étude que le dispositif de subvention s'avère inéquitable entre la population pauvre et non pauvre. Cette question centrale est au cœur des réformes impératives des systèmes de compensation et de transferts sociaux. Une récente étude sur "la performance du système des subventions en Tunisie (INS - CRES & BAD (2012) a de ce fait proposé la substitution du caractère universel de la compensation et des subventions alimentaires (indépendante du niveau de revenu) par un modèle plus ciblé afin de garantir l'atténuation de la pauvreté.

Il existe en Tunisie deux types de protection sociale pour lutter contre la pauvreté et les inégalités : (i) les subventions à la consommation alimentaire, carburants et transports ; et (ii) les transferts directs en nature et en espèces aux nécessiteux (les personnes âgées, les handicapés, les enfants en âge d'aller à l'école et les familles nécessiteuses). Nous concentrerons notre analyse sur les subventions à la consommation alimentaire.

Compte tenu du fait que les produits alimentaires revêtent un caractère symbolique, la Tunisie a choisi une politique de subvention des produits de base à travers une caisse générale de compensation. Le gouvernement tunisien a créé depuis les années 70 la caisse générale de compensation (CGC) afin de soutenir le pouvoir d'achat de la population à travers la subvention de certaines denrées alimentaires de base comme la farine, l'huile, etc. Rappelons dans ce contexte que le gouvernement tunisien subventionne également les carburants, les transports, le sucre et bien d'autres produits qui ne sont pas supportés par le budget de la CGC et qui alourdit fortement les charges des subventions.

Bien entendu, la hausse des prix des matières premières et agricoles est une mauvaise nouvelle pour notre pays et impose d'énormes coûts supplémentaires. En effet, dans ce contexte résolument haussier, la Tunisie demeure très vulnérable car encore dépendante d'importations alimentaires. Avec un taux d'autosuffisance en céréale très faible de l'ordre de 29%, la Tunisie est très exposée à la flambée des cours et nous faisons partie des pays où l'alimentation représente encore une part importante du total de nos dépenses. Toutefois, le fait que la plupart des produits alimentaires soient subventionnés pose dans ce contexte de sérieux problèmes à nos dirigeants.

Alors que l'on s'était habitué à des prix alimentaires relativement abordables dans les années 80 et 90, depuis l'an 2000, les prix des produits agricoles n'ont cessé d'augmenter et tout porte à croire que ces hausses soient tendanciennes et non temporaires. La situation alimentaire demeure inquiétante au niveau mondial et nous devons peut être apprendre à payer plus cher pour nous alimenter. Nos finances publiques et donc nos dirigeants resteront probablement confrontés aux lourds problèmes posés par des prix de l'énergie et de l'alimentation à la fois plus élevés et instables que par le passé. En effet, selon les calculs du FMI, la montée des prix des produits énergétiques et alimentaires alourdirait la facture des importations en % du PIB d'environ 1,6 point de pourcentage et augmenterait les prix à la consommation et le déficit budgétaire d'environ 2,6% et 1,5 point de pourcentage respectivement.

Par ailleurs, cette forme de transfert n'est pas bien ciblée sur les plus défavorisés et donc les vrais bénéficiaires. Actuellement c'est plutôt les familles nanties qui en profitent davantage et toute une industrie alimentaire qui utilise cet avantage¹³⁹. D'une manière générale, les subventions, bien qu'elles soient politiquement populaires, n'en posent pas moins des problèmes dont trois principaux. D'abord, les subventions non-ciblées profitent davantage aux riches qu'aux pauvres. Ensuite, par le fait d'abaisser artificiellement les prix, les subventions peuvent favoriser le gaspillage et conduire à un comportement de surconsommation. Enfin, les subventions étant souvent dépendantes des cours mondiaux, leur charge dans le budget de l'État est fortement volatile.

Dans cet esprit, il est souhaitable de remplacer progressivement les subventions par un système de protection sociale plus efficace et centré sur l'aide vers les couches les plus vulnérables de la population. Ce système présente l'avantage de contribuer à une meilleure répartition des ressources ainsi qu'à l'élévation des niveaux de vie. A long terme, il est important de concevoir et d'instaurer des mécanismes de protection sociale plus efficaces et moins onéreux pour remplacer les subventions. Dans la pratique, il est possible de mieux cibler les dispositifs de protection sociale, tels que les transferts monétaires et autres formes d'aide au revenu. Il serait ainsi plus efficace de remplacer les subventions par des aides au revenu ce qui permettrait de renforcer la protection sociale et libérer des ressources conséquentes pour d'autres priorités.

A ce sujet une stratégie de réforme reposant sur quatre axes peut être envisagée¹⁴⁰ :

- Informer et sensibiliser la population des coûts des subventions. En effet, les subventions accordées doivent être quantifiées et inscrites au budget de façon à être mises en concurrence avec d'autres services de première importance. Il convient à ce sujet de publier les résultats détaillés des enquêtes de consommation pour pouvoir identifier les bénéficiaires des subventions. Ceci aura le mérite de sensibiliser la population des coûts des subventions et de faire mieux comprendre les arguments en faveur des réformes.
- Renforcer la gouvernance, la responsabilité et la capacité du secteur public. Comme partout dans le monde, il existe une certaine résistance aux réformes des subventions. Afin de limiter cette résistance, les pouvoirs publics doivent convaincre les citoyens que les économies ainsi dégagées seront utilisées à bon escient. A ce sujet, il convient de renforcer la gestion des finances publiques. Les ressources nettes dégagées par de telles réformes doivent être allouées de façon transparente et efficace.

¹³⁹ Banque Mondiale (2004) « Tirer parti de l'intégration commerciale pour stimuler la croissance et l'emploi », Rapport n° 29847-TN

¹⁴⁰ Les suggestions avancées s'inspirent des expériences réussies au Mexique (1997), Indonésie (2005), Jordanie (2005) et surtout celle de l'Iran (2010). A ce titre, le lecteur pourra consulter Albertin, G et alii. (2014)

- Affiner progressivement le ciblage des subventions. A ce propos, un renforcement des filets de protection sociale par une amélioration du ciblage des subventions à la consommation alimentaire paraît nécessaire. Il s'agit de mettre en place un système d'évaluation permanente du ciblage des subventions à la consommation. Il faut également un travail de suivi pour définir le groupe ciblé, évaluer l'impact de ces programmes sur la pauvreté. De toute évidence, le passage d'un régime de protection sociale reposant en grande partie sur les subventions des prix à un dispositif complet de protection sociale dominé par les transferts monétaires et autres formes d'aide au revenu devra être graduel car il convient de concevoir et mettre en place les modes de prestation et les mécanismes de ciblage. Une amélioration du ciblage permettra par la suite de produire rapidement des résultats en limitant la portée des subventions existantes aux produits de première nécessité pour les plus démunis ou en plafonnant les quantités des produits subventionnés aux niveaux de consommation de subsistance. Une fois les modes de prestation en place, les subventions doivent être remplacées par des transferts monétaires indexés sur les prix et assorties de conditions qui inciteront à investir dans le capital humain.
- Instaurer des mécanismes d'ajustement automatique des prix afin de limiter les suspicions sur la tarification. Naturellement, l'objectif ultime de toute réforme des subventions de prix est de chercher à éliminer la fixation discrétionnaire et ad hoc des prix. Un système d'ajustement automatique des prix écarte les soupçons d'une quelconque influence sur la tarification. Même si l'objectif final doit être de libéraliser les prix alimentaires et énergétiques, il serait avantageux d'instaurer une forme de taxe flottante qui permet un lissage des prix et surtout éviter de suspendre les mécanismes d'ajustement en cas de hausses soudaines et/ou de fortes volatilités des cours mondiaux.

Une politique de réforme de la subvention alimentaire

Selon l'étude de la Banque Africaine de Développement, la politique de réforme et de ciblage direct doit reposer sur la construction d'un indice de ciblage des bénéficiaires.

Dans un premier temps, avant de formuler un indice de ciblage des bénéficiaires des aides directes, il est fondamental de comprendre que les décideurs en Tunisie n'ont pas toujours la même compréhension de la nature même d'un bénéficiaire potentiel (et donc d'un nécessiteux).

La grande majorité des décideurs et de la population définit le bénéficiaire potentiel comme étant un pauvre dans le sens monétaire du terme, c'est-à-dire un individu ayant un revenu faible et en dessous d'une valeur fixée. Ceci est facilement compréhensible par le fait que les indicateurs de pauvreté communiqués par l'INS sont calculés à partir de cette méthode (bien que ce soit la consommation qui soit estimée et non le revenu).

Le système des transferts directs sociaux en place repose sur la notion de privation, notion plus proche de la pauvreté multidimensionnelle. Ainsi, le bénéficiaire n'est pas défini par son revenu ou sa consommation, il est défini par un ensemble d'éléments traduisant les contraintes sur son mode et niveau de vie (une infirmité par exemple). De fait, certains ménages ayant un revenu proche ou en dessous du seuil de pauvreté sont obligés de réduire leur consommation alimentaire pour satisfaire d'autres demandes pressantes¹⁷. Dès lors, l'alimentation, qui est à la base du calcul du seuil de pauvreté, est désirée par le ménage, mais elle n'est pas forcément demandée par ce dernier, car le ménage est dans l'obligation de couvrir plusieurs autres besoins non alimentaires associés à la santé, à l'éducation, au transport, à l'assainissement ou à l'électricité.

La procédure d'identification des personnes éligibles à une aide sociale, actuellement mise en œuvre par les agents sociaux (qui sont en contact direct avec les familles), se fait à partir d'une approche d'évaluation des privations (ou approche multidimensionnelle). Cependant, cette procédure d'évaluation des niveaux de vie donne un rôle important à l'appréciation personnelle des agents sociaux. Cette appréciation pourrait s'avérer subjective en l'absence de critères d'évaluation objectifs et vérifiables (par l'agent social ou par un agent de contrôle).

L'approche présentée de la BAD cherche, tout en s'appuyant sur l'existant, à identifier une série d'indicateurs facilement observable et objectivement vérifiables et qui permet d'identifier les ménages ayant les niveaux de vie les plus faibles. Pour réaliser une approximation des niveaux de vie, la BAD suggère de retenir les privations des ménages, en sélectionnant à partir de l'enquête des ménages de l'INS de 2010, 15 indicateurs qui sont classés selon 4 critères : (1) les conditions de logement ; (2) la possession d'une capacité suffisante pour générer un revenu décent ; (3) la charge supportée par les adultes actifs ; et (4) les conditions de vie de la famille.

Deux critères d'inclusion automatique sont proposés en accompagnant les niveaux de vie approximés par l'effet cumulé des privations du ménage : (1) la présence d'un (ou de plusieurs) handicaps physiques ; et (2) les conditions de vie d'une extrême précarité.

Après avoir établi le classement des ménages par ordre de mérite aux aides sociales, en utilisant l'indice précédemment établi, il devient nécessaire de déterminer combien l'État se doit de transférer et à qui. En suivant une approche purement monétaire et d'un point de vue purement théorique, il faudrait chercher à obtenir un « ciblage parfait », ce qui supposerait que le décideur observe parfaitement le revenu de chaque ménage. De façon théorique, cette méthode se doit d'allouer à chaque ménage un montant d'aide sociale correspondant à l'écart entre son revenu (évalué par la dépense totale) et le seuil de pauvreté (correspondant au revenu du dernier ménage bénéficiant de cette aide). Ces montants sont tels, que leur somme pondérée correspond au montant de la subvention globale initialement fixée.

Pour ce faire, on classerait les ménages selon l'ordre croissant de leurs revenus respectifs. Au cours d'une première étape, on majore le revenu du ménage ayant le plus faible niveau de revenu d'un premier montant égal à l'écart entre son revenu et celui du ménage qui le précède dans le classement général. Ensuite, on initie un processus itératif au sein duquel on ajoute à chacun des 2 ménages les plus démunis un supplément de revenu égal à l'écart entre les revenus du 2^e et du 3^e ménage. Le processus continue en allouant à chacun des ménages les plus démunis un supplément de revenu égal à l'écart entre les revenus du ménage n et du ménage $(n+1)$. Le processus de compensation s'arrête, lorsque le cumul des suppléments de revenus alloués aux différents ménages correspond au montant global arrêté par l'État aux subventions directes ou indirectes.

Une politique de réforme de la subvention énergétique

Il est recommandé de réformer totalement la politique des subventions qui génère aujourd'hui beaucoup d'inégalités et de distorsions économiques. Selon les travaux de la banque mondiale, le fait de subventionner l'énergie bénéficie davantage aux gros consommateurs d'énergie plutôt qu'aux couches défavorisées qui en consomment peu ou qui n'ont pas accès à ces énergies.

Les multiples dysfonctionnements consécutifs au maintien des prix d'usage inférieurs aux prix du marché retardent les ajustements et les réformes économiques et découragent l'innovation et l'évaluation technologique qui devraient mener vers une croissance inclusive. La réforme permettrait de dégager des ressources importantes pour l'investissement et l'assistance sociale ciblée.

La démarche proposée repose sur trois principes fondamentaux : la double équité sociale et fiscale ainsi que l'efficacité opérationnelle. Ces objectifs sont déterminants dans la stratégie de réforme des subventions énergétiques. Les mesures isolées par l'ajustement des prix risquent de creuser significativement les écarts et générer des situations dévastatrices et insoutenable socialement. La banque mondiale propose pour l'opérationnalisation de cette réforme, les composantes suivantes :

- (i) L'adoption d'un programme de réforme compréhensive en vue de libérer les prix énergétiques,
- (ii) La mise en place de mesures d'atténuation aux ménages et aux travailleurs vulnérables,
- (iii) Consolidation et renforcement du système de protection sociale,
- (iv) La mise en place de réformes pour renforcer la production sectorielle et la compétitivité économique,
- (v) La mise en place de réformes pour renforcer l'efficacité et la bonne gouvernance du secteur énergétique

La stratégie de réforme recommandée par la banque mondiale consiste à réformer les produits pour lesquels l'impact est relativement facile à quantifier et à compenser, avant de réformer des produits plus complexes. La chronologie et la durée d'une réforme dépendront de l'ampleur de l'augmentation des prix nécessaire des subventions. Les phases suivantes sont proposées par produit énergétique à réformer :

(i) Le GPL : La réforme des subventions au GPL et à l'essence auront un impact relativement modeste sur l'économie par rapport au diesel et à l'électricité. La première phase pourrait concerner la réforme du GPL, avec un système d'identification des ménages à risque et de ciblage d'assistance sociale. La réforme repose sur la simplicité du ciblage (la seule dimension d'éligibilité est le non-raccordement au réseau de distribution du gaz naturel). Ceci permettra une mise en œuvre facile et transparente du programme de transfert. A cet effet, la STEG qui détient une base de données exhaustive des clients résidentiels, devrait jouer un rôle central dans la mise en œuvre pratique du programme de compensation du GPL. Avec une réduction totale des subventions au GPL, le prix d'un cylindre de 13 kg devrait tripler et passer de 7,4 dinars à 23,14 dinars (soit environ 215% d'augmentation). En même temps, une telle hausse du prix est difficile et doit être précédée par une longue période de sensibilisation, de communication, de transfert, de mesures d'atténuation, de manière efficace et préalable à l'entrée en vigueur des réformes. Hormis les économies réalisées, ce scénario permettrait de réduire des fuites de subventions vers les consommateurs non résidentiels du GPL.

(ii) L'essence. En parallèle, la réforme de l'essence, déjà en cours, peut se poursuivre, avec un appui plus ciblé que pour le GPL. Il est nécessaire d'engager un dialogue avec l'ensemble des opérateurs et/ou usagers du transport pour évaluer d'autres mesures temporaires et ciblées. Il serait important de mettre des mesures d'atténuation pour accompagner la durabilité des réformes à l'essence et au diesel déjà entamées. L'essence n'est généralement pas un intrant intermédiaire et est la plupart du temps considéré comme un combustible destiné au transport privé. Le mazout est également un intrant intermédiaire, bien que son utilisation soit limitée à certaines industries. L'effet le plus percutant serait sans doute l'augmentation des prix des denrées alimentaires, imputable à l'augmentation des coûts dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, combinés à des coûts de transport plus élevés, notamment en ce qui concerne les catégories les plus pauvres qui consacrent la partie la plus importante de leurs dépenses totales à la nourriture. Il convient donc d'aider ces populations à faire face à la flambée des prix des produits alimentaires et d'autres biens essentiels qu'ils consomment.

(iii) Le diesel. Dans une deuxième phase, la réforme des subventions du diesel peut être entamée, avec un ciblage d'appui aux ménages et certaines mesures transitoires économiques ciblées aux secteurs prioritaires. Le diesel a des effets à l'échelle de l'ensemble de l'économie en raison de son rôle dans le transport public. La réforme du diesel requiert un dialogue et l'évaluation de la consommation dans les secteurs importants, tels que l'agriculture et le transport. Certains pays ont opté pour un ciblage des subventions relatives à certains secteurs porteurs d'emploi pendant la phase de transition.

(iv) L'électricité. Finalement, la restructuration des tarifs de l'électricité sera préparée parallèlement aux réformes précédentes, pour être instituée à moyen terme. Corrélativement, la modernisation du secteur énergétique tunisienne en matière de développement, entamée depuis 2012. La structure de tarification pourrait être restructurée dans le cadre d'une réforme du secteur énergétique. Bien que le but ultime de cette structure de tarification soit : (a) d'imposer un tarif réduit pour les ménages à faible consommation d'électricité, et potentiellement à bas revenus et (b) d'inciter à une utilisation rationnelle de l'électricité, cette structure de tarification incite à une faible consommation et donne lieu à un traitement inégal pour ceux qui consomment des quantités avoisinant les bornes supérieures des blocs de tarification.

V.2.5. Une réforme fiscale et une meilleure efficacité des finances publiques

En matière de fiscalité de travail, l'économie tunisienne bute aujourd'hui sur un vrai problème fiscal ce dont témoignent les distorsions liées à l'impôt sur le revenu. En effet, les salariés ont vu leur charge fiscale aggravée du fait que les tranches du barème des impôts sur le revenu des personnes physiques n'ont pas été actualisées depuis 1989 et que les montants des déductions pour salaire unique, enfants et parents à charge n'ont pas été révisés depuis 1983. Or, la prise en considération de l'inflation aurait élargi les tranches de revenu et aurait permis l'exonération de l'impôt sur le revenu de certaines catégories sociales et en aurait fait bénéficier d'autres de réductions.

C'est à ce titre que la loi de finance complémentaire de 2014 a prévue une actualisation de ce barème. Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre l'ancien et le nouveau barème.

Ancien et nouveau barème de l'impôt sur le revenu

Ancien barème en vigueur depuis 1989			Anciens Taux	Nouveau barème LFC 2014			Nouveaux taux
0	-	1 500	0	0	-	5000	0
1 500	-	5 000	15	5000	-	10 000	26
5 000	-	10 000	20	10 000	-	20 000	28
10 000	-	20 000	25	20 000	-	30 000	32
20 000	-	50 000	30	40 000	-	50 000	35
50 000		∞ +	35	50 000		∞ +	38

Dans le même temps, les autorités ont présenté au mois d'octobre un projet de réforme fiscale qui vise cinq objectifs, à savoir :

- La simplification du système fiscal;
- L'équité fiscale;
- La décentralisation et le développement de la fiscalité locale;
- La modernisation de l'administration fiscale;
- Et la lutte contre l'évasion fiscale.

Pour susciter l'adhésion du citoyen, l'impôt doit être équitable. Ceci est de nature à réduire la fraude fiscale encouragée par un manque de consentement libre, car il ne peut y avoir d'impôt équitable sans véritable démocratie. Ce processus de définition de l'impôt doit toutefois être encadré à travers un débat libre avec toutes les composantes de la société : pouvoirs publics, société civile, partis politiques et experts pour bien cadrer la réflexion. L'impôt doit aussi être simple pour être accepté, compris et mémorisé car plus il est complexe plus la fraude devient facile. Pour être équitable, le système fiscal doit aussi être transparent, ne pas comporter d'exemption, avoir peu de taux, éviter la création de niches fiscales. Autres préalables à la réforme : le recouvrement de l'impôt nécessite des moyens humains idoines, ainsi qu'un appui fort de l'Etat pour encourager la tenue de comptabilité.

Le traitement des non-salariés (entrepreneurs, professions libérales...) doit être traité d'une manière spécifique, d'autant qu'il s'avère difficile de cerner les revenus de cette tranche de contribuables. Le système devra partir d'un taux relativement bas pour les très petites PME et les entreprises informelles (afin de les encourager à sortir du secteur informel) vers des taux progressivement élevés. La réforme du système fiscal devrait aussi toucher la TVA (très complexe aujourd'hui), les professions libérales (de 10, 20 à 30 %), établir un système dans les entreprises de 15% jusqu'à 30% et réexaminer l'impôt foncier (dont le capital s'apparente à une rente foncière et immobilière). Le nouveau système devra ainsi être plus progressif.

V.2.6. Elargissement de la base du système de protection sociale pour combattre les déséquilibres structurels

Les prochaines années connaîtront une accentuation sans précédent des pressions à la fois sur les équilibres extérieurs, les finances publiques et les équilibres financiers des caisses. Cependant, l'objectif d'amélioration des performances en compétitivité, la préservation des parts de marché et le renforcement de nos avantages comparatifs, notamment en main d'œuvre semblent ne pas converger avec l'objectif de maintien de l'équilibre financier des caisses, d'ores et déjà précaire. En effet, les charges sociales sont accusées, de par le poids qu'elles exercent sur les coûts salariaux, de constituer un véritable obstacle empêchant toute amélioration de la compétitivité des produits tunisiens. A ce titre, les investisseurs dans les secteurs exportateurs revendiquent la baisse des charges sociales (cotisations sociales), ce qui compliquera davantage l'assise financière des caisses, dont l'avenir est relativement compromis. A notre sens, la période 2015-2020, qui connaîtra l'apparition des déficits structurels de moins en moins maîtrisables au niveau des caisses sociales, situera le débat au niveau de la hiérarchisation des objectifs en fonction des impératifs de la croissance économique et de l'équité intergénérationnelle.

Il n'en demeure pas moins indispensable de se préparer à différents types d'intervention. Pour cela il faut ouvrir un débat pour prévoir une réforme de fond du système des retraites. De plus, la diversité institutionnelle entre les différents régimes de retraite complique la réforme. Elle crée en effet de fortes inégalités entre les employés du public, du privé et les travailleurs indépendants, qui bénéficient de couverture à chaque fois différente.

Les autorités tunisiennes devraient songer sérieusement à la refonte du système des retraites afin que l'avenir des générations futures ne soit hypothéqué. Un des points majeurs est donc d'harmoniser les régimes de retraite et de réduire ainsi les écarts entre bénéficiaires. S'agissant du problème de financement des caisses, le passage à un régime mixte entre répartition et capitalisation et l'introduction de régimes complémentaires en plus des régimes de base pourrait s'avérer une solution adéquate. Une autre piste de réflexion et qui peut faire l'objet de discussion c'est d'adopter un régime fondé sur la responsabilité et l'épargne individuelle. Un tel système n'est pas novateur mais il existe déjà dans de nombreux pays dans le monde. A ce propos, l'expérience chilienne est très riche d'enseignement. En 1980, le gouvernement chilien a créé un système national de Plan Epargne-Retraite privé.

Il est important de garder à l'esprit que le vieillissement de la population aura certainement des conséquences sur l'économie d'une manière générale et tout particulièrement sur l'évolution de la population active. Les changements intervenus au niveau de la structure par âge de la population ne manqueront pas d'avoir un impact sur le ratio de dépendance et donc sur la croissance potentielle par tête et sur l'équilibre des régimes de retraite.

Un système de retraite par capitalisation ou mixte nécessite un marché financier développé. En effet, les problèmes inhérents au non développement du marché financier représenteront des obstacles majeurs sur lesquels buterait l'instauration d'un système par capitalisation ou mixte. Il va sans dire donc qu'il est nécessaire de procéder à la mise en œuvre des réformes requises au niveau du marché financier à la faveur de l'émergence d'un marché secondaire profond devant permettre essentiellement une meilleure optimisation du portefeuille des caisses et entamer en dernier lieu des réformes profondes des régimes de retraites en y incorporant progressivement des doses de capitalisation.

En même temps, il faut entamer dès aujourd'hui une campagne de sensibilisation pour faire face à la résistance que les syndicats opposeraient à l'égard de la capitalisation. Les difficultés relatives aux déséquilibres financiers des caisses de sécurité sociale forceront les partenaires sociaux à chercher une solution consensuelle en faveur d'un système mixte combinant répartition et capitalisation. A très court terme, il est important de chercher des solutions aux problèmes ayant trait à la gouvernance des caisses notamment aux difficultés de recouvrement des créances et au phénomène de sous déclaration. Parallèlement, il faut chercher à mieux valoriser les réserves des caisses dont les taux de rendement effectifs moyens sont actuellement très insuffisants. Bien entendu, ces actions devraient être accompagnées par des réformes paramétriques se rapportant notamment à l'âge de départ à la retraite, au taux de cotisation et à l'indexation des pensions.

En définitive, et lorsqu'on parle des retraites, les interlocuteurs considèrent souvent que 2030 ou 2050 c'est loin. Rationnellement, on comprend bien qu'il faut se préparer longtemps à l'avance. Mais l'échéance paraît tout de même lointaine et la tentation est de reporter la décision. En fait, la non-réforme des retraites a peut-être un coût plus immédiat. Réformer les retraites dès maintenant c'est certes préparer 2020 et 2050, mais c'est aussi autoriser un potentiel de consommation et de croissance dès les années prochaines. L'avenir des retraites un problème à prendre à bras-le-corps.

V.2.7. Une meilleure flexibilité du régime de change pour contrecarrer la dépréciation du dinar

Le FMI a établi selon son référentiel international CGER que le taux de change effectif réel du dinar, n'étant plus calé sur les fondamentaux, devrait théoriquement au sens de l'équilibre macroéconomique se déprécier encore de plus de 6,7% pour corriger le gonflement du déficit courant durant la période de transition. En d'autres termes, et en plus de sa forte dépréciation nominale par rapport à l'euro (et au dollar), le dinar demeure surévalué en terme effectif réel d'une moyenne de 5,1% au sens de l'équilibre fondamental

Les améliorations souhaitées du dispositif actuel de la politique de détermination du taux de change et du système de cotation au fixing, en termes de flexibilité et d'approfondissement du marché des changes, imposent au vu des contre performances transitoires la mise en place de certaines mesures de sauvegarde. Ces dernières doivent être bien entendu interprétées dans un contexte provisoire lié aux difficultés de la transition, car la BCT ne pourra pas en effet mener une politique de défense de la parité du fait des contraintes en termes d'entrées de devises. En revanche, la faiblesse de ces interventions sur le marché des changes entraînerait forcément l'accentuation des anticipations de dépréciation. Les propositions suivantes s'articulent donc en des mesures de sauvegarde touchant à la fois le contrôle de change et le régime de change.

Au niveau du contrôle de change

- Double suppression d'alimentation des CPD par des emprunts externes en devises ou de placements des avoirs.
- Solution graduelle combinée quotité - maturité (ou durée), en réduisant dans un premier temps le taux de détention de 100% à 75% tout en limitant la durée de séjour de 12 mois à 6 mois (et graduellement à 3 mois). C'est le cas de notre concurrent direct, le Maroc. La modularité et/ou la progressivité de ces mesures pourraient être décidées par la BCT en fonction des effets régulateurs attendus sur le marché des changes.
- Réexamen intégral des conditions de levée antérieure de la pratique du nivellement

Au niveau du régime de change

Avant d'imposer la flexibilité du taux de change, il y a lieu d'abord de se familiariser, non seulement contextuellement mais aussi techniquement, avec les différents régimes de bande de fluctuation du taux de change et la prise en compte de l'expérience internationale en matière d'application de ces différents régimes (bandes horizontales de fluctuation versus diagonales, bandes symétriques versus asymétriques par rapport à une parité centrale, bandes à escalier, etc.).

Chapitre. VI : Une nouvelle génération de réformes structurelles sur le moyen-long terme

VI.1. Pour une dynamique de croissance fondée sur l'économie du savoir et de la connaissance

Le modèle de développement que l'on propose à la Tunisie est basé sur le développement de l'économie du savoir qui permet de répondre aux aspirations exprimées par la population tunisienne lors de la révolution et par les jeunes encore aujourd'hui. Le schéma habituellement reconnu structure l'économie fondée sur la connaissance en quatre pôles : (i) un régime institutionnel et des incitations économiques qui renforcent l'usage de la connaissance et l'éclosion de l'entrepreneuriat innovant; (ii) des ressources humaines qualifiées et créatives; (iii) un système national d'innovation (SNI) performant et enfin (iv) une infrastructure de communication dynamique. Ces quatre piliers doivent être fortement interconnectés et coordonnés pour produire les effets de synergie désirés (cf.CMI 2014¹⁴¹).

VI.1.1. Le régime institutionnel et les incitations économiques

Le climat des affaires de la Tunisie (Enquête Doing Business, Banque Mondiale, 2013) est avant tout handicapé (outre le climat politique très instable) par un accès aux financements très difficile pour les entreprises et, en particulier, les PME souvent créées autour d'un projet innovant. On évalue à 2% les entreprises tunisiennes qui survivent 3 ans après leur création du fait du manque de financement L'amélioration générale du fonctionnement du système bancaire et financier apparaît dès lors comme une priorité absolue. On peut préconiser, avant toute décision, de mettre en place un système d'informations fiables sur la situation des entreprises et leurs moyens de financement afin d'éviter les asymétries d'informations qui bloquent l'octroi de crédits lorsque les prêteurs se considèrent mal informés. Pour faciliter l'accès des entreprises aux financements bancaires, plusieurs solutions peuvent être envisagées : renforcer le système de garantie des crédits accordés par l'Etat pour rassurer les banques, donner plus de pouvoir de décision aux antennes locales des banques sur l'exemple des länder allemands, pour tenir compte des attentes spécifiques des régions tunisiennes.

Enfin, une réforme des marchés des capitaux tunisiens serait à lancer lorsque la stabilité politique du pays sera avérée, le marché financier ne procure aujourd'hui que 2% des financements des entreprises tunisiennes, ce qui est dérisoire. Dans ce but, on peut envisager de dynamiser le marché des titres en libéralisant les flux de portefeuille en actions à 100%, ou le marché alternatif par une fiscalité plus attrayante pour les participations des OPCVM par exemple. Toutes ces mesures s'accompagnant bien sûr d'un desserrement progressif du contrôle des changes pour attirer les capitaux étrangers.

¹⁴¹ CMI/Institut de la Méditerranée, Etude sur le développement de l'économie de la connaissance et de l'innovation en Tunisie : stratégie 2015-2020, Draft (Novembre 2014).

VI.1.2. Le système éducatif

Les études récentes montrent (cf. CMI- Institut de la Méditerranée) que le système éducatif tunisien doit faire un saut qualitatif pour répondre aux véritables besoins des entreprises et que le rapprochement entre la sphère publique et privée est une nécessité pour lutter contre le chômage, par exemple dans la définition des programmes, notamment de la formation professionnelle, l'accueil de chercheurs, le développement de l'alternance. Cet objectif de qualité concerne le niveau des apprentissages qui doit être accru ce qui sous entend une compétence approfondie des enseignants, une révision des programmes et de la pédagogie, et un soin particulier porté à l'apprentissage des langues, en particulier l'anglais.

De nouvelles méthodes d'enseignement, mettant en avant la transdisciplinarité et le travail en groupes, doivent être imaginées car les emplois d'aujourd'hui requièrent une flexibilité fonctionnelle importante et peu d'emplois sont solitaires, il faut donc encourager la réussite du groupe au détriment de la réussite individuelle privilégiée jusque là. Il va de soi que le développement de l'usage des TIC est indispensable pour espérer créer une économie du savoir en Tunisie, il convient donc d'équiper les établissements avec les dernières technologies, de créer des instituts spécialisés dans leur apprentissage sur le modèle de l'Ecole 42 fondée par Xavier Niel en France pour former des programmeurs sans aucune condition de diplôme à l'entrée et, bien évidemment, d'organiser au niveau national une formation à destination des enseignants.

Les investissements dans le e-learning nous semblent primordiaux en Tunisie, peut-être plus qu'ailleurs, car il gommerait les disparités territoriales dénoncées plus haut grâce à un accès aux enseignements ouverts à tous et de niveau équivalent d'une région à l'autre. Le système d'évaluation doit s'orienter vers le bilan de compétences plutôt que sur un système de moyenne portant sur des connaissances encyclopédiques inadaptées aux besoins des entreprises permettrait à celles-ci d'appréhender précisément les savoir faire des jeunes diplômés. Enfin, la formation professionnelle et technique en Tunisie est aujourd'hui peu efficace. Le fonctionnement des ISET installés au début des années 90 est jugé peu performant, les centres de formation ne renouvellent pas leurs équipements, accueillent des formateurs aux compétences insuffisantes, sont en relation avec les branches professionnelles mais pas assez avec les entreprises elles-mêmes.

Certaines préconisations nous paraissent essentielles :

La première est de réaliser une évaluation systématique des résultats obtenus en termes d'emplois et de valeur ajoutée éducative des différents dispositifs.

La seconde est de remettre la formation professionnelle au centre des préoccupations gouvernementales ce qui ne semble pas le cas aujourd'hui, si l'on observe l'impératif besoin de remplacement des équipements dans de nombreux centres, conjugué avec la sous-utilisation du budget par le ministère et le relatif désengagement des branches professionnelles.

La troisième, est d'impliquer plus directement les entreprises, d'une part, en renforçant leur place dans les organes de gestion des centres de formation, d'autre part, en développant l'apprentissage et l'alternance et en valorisant le rôle des tuteurs en entreprises qui ont un rôle absolument décisif dans le succès de l'alternance sous statut scolaire ou en apprentissage. D'une façon générale, il convient de renforcer la collaboration public-privé.

VI.1.3. Le système national d'innovation

En premier lieu, afin d'orienter la société tunisienne vers la créativité et l'innovation, notre étude met en exergue le rôle déterminant de la recherche qui doit demeurer une priorité nationale et de l'enseignement de haut niveau qu'il convient de hisser au niveau des pays développés pour former des jeunes aux nouvelles technologies et favoriser les exportations dans des secteurs à haute valeur ajoutée. Le principe des post-docs, par exemple, favorise la mobilité internationale des enseignants et garantit un niveau international de compétence.

Ensuite, le développement des industries créatives est également au cœur de la problématique de l'innovation et, dans ce secteur, la Tunisie fait figure de parent pauvre, y compris par rapport aux pays de la zone MENA : l'industrie cinématographique est quasi nulle, le secteur de l'édition est sinistré, et malgré les quelques ouvertures de chaînes de télévision satellitaires ou de nouvelles radios locales, les marchés de la culture sont en perdition. Plus grave encore, les métiers d'artisanat traditionnel sont en train de disparaître et c'est tout un pan culturel de la Tunisie qui disparaît avec eux.

Il convient donc de renforcer les politiques publiques dans les industries créatives en affichant une volonté et des objectifs clairs, promouvoir les clusters culturels comme le projet de sauvegarde des métiers artisanaux de la Médina de Tunis financé par l'ONUDI et installer une institution de régulation du secteur indépendante en vue de garantir la transparence, l'impartialité et le pluralisme de l'offre culturelle.

En troisième lieu, le cadre institutionnel complexe et instable doit être rationalisé et le gouvernement s'engager de façon déterminée et durable en faveur de l'innovation. Ainsi, le système d'aides et d'incitations à l'innovation gagnerait à être simplifié, rendu plus lisible et débarrassé des aides qui n'ont pas fait leurs preuves dans le passé. L'environnement fiscal tunisien est encore peu favorable à l'innovation, il convient donc de le moderniser en orientant les avantages vers les entreprises innovantes (comme le Crédit d'Impôt Recherche français visant à réduire le coût des investissements en R&D grâce à des avantages fiscaux) et de faire émerger par exemple des fonds de capital risque offshore capables de pousser financièrement des projets innovants.

Enfin, la Tunisie doit choisir une stratégie et ne pas soutenir l'innovation dans tous les secteurs mais plutôt les diriger sélectivement afin que les financements ne soient pas dispersés : soit en approfondissant la recherche dans des secteurs de haute technologie délaissés par les pays développés tels que la conception mécanique, ou l'électronique en dégagant des avantages comparatifs liés à sa main d'œuvre bien formée et bon marché. Elle peut alors miser sur le nearshoring, et devenir sous-traitant des grands donneurs d'ordre internationaux; soit, elle peut décider d'investir dans des secteurs nouveaux comme les objets connectés ou le prototypage rapide 3D dans lesquels elle peut devenir plus compétitive que les pays développés toujours grâce à sa main d'œuvre.

VI.1.4. L'infrastructure de communication

Selon les statistiques de la Banque Mondiale qui calcule un indice agrégeant plusieurs données, comme le nombre de téléphones pour 1.000 personnes, le nombre d'ordinateurs pour 1000 ou le nombre d'internautes pour 10.000 personnes, la Tunisie ne se classe qu'au 80ème rang mondial sur 144 pays en 2012. La Tunisie se situe dans une position médiocre en ce qui concerne le pourcentage de la population utilisant internet selon le rapport du forum de Davos 2013-2014 car seulement 41,4% de la population tunisienne utilise internet. Consciente du rôle clé joué par les TIC dans le processus de développement, la Tunisie a lancée un plan stratégique concernant les TIC « Tunisie Digitale 2018 » pour tenter de combler son retard alors qu'elle était leader de la région avant la révolution.

Il apparaît donc important de mettre en œuvre plusieurs actions dans le but de dynamiser le secteur des TIC : tout d'abord, la multiplication des organismes de régulation du secteur rend illisible son organisation et constitue un handicap certain dans la définition d'une stratégie identifiable et unique, dans la rapidité de prise de décision, pourtant indispensable dans un secteur en perpétuelle évolution. Une fusion entre les institutions tunisiennes de télécommunications pourrait constituer une solution ainsi que la création d'un guichet unique auquel entreprises et particuliers pourraient adresser leurs demandes afin d'être dirigés efficacement.

La libéralisation du secteur pourrait également prendre la forme d'une privatisation progressive des grands acteurs. Il faut inciter, par des aides car les investissements sont lourds, la souscription au mobile et à l'internet bande large qui constitue une évolution majeure à côté de laquelle la Tunisie ne doit pas passer si elle veut rester dans la course à l'équipement en hautes technologies et de ce fait, avoir une chance de créer un environnement favorable à l'innovation.

La Tunisie doit s'engager rapidement dans ce nouveau modèle qui relie le mobile à l'internet haut débit car c'est grâce à lui que la diffusion de la société de l'innovation s'opérera. Cette fusion entre la large couverture en mobiles de la Tunisie et l'internet peut permettre aux individus un accès immédiat à la plateforme du savoir mondial. D'autres technologies sont également indispensables à la mise en place d'une société de l'information de pointe : le cloudcomputing, des entreprises digitales, les produits et services basés sur le web (e)-health par exemple) etc..

La large diffusion des TIC autorise également l'accroissement de la capacité des individus à échanger en temps réel et de constituer des réseaux nouveaux d'innovation et d'invention, l'émergence d'industries créatives et de loisirs, et enfin, de transformer la pratique des affaires dans toutes ses composantes. L'effort doit porter en particulier sur les entreprises et les administrations dans lesquelles l'usage des TIC est plus faible que dans la population et qui se privent ainsi du fort potentiel de l'économie digitale. Cet état de fait constitue un lourd handicap pour les entreprises et les administrations tunisiennes qui souffrent d'un gros déficit de compétitivité par rapport à leurs concurrentes internationales.

La volonté affichée de mettre en place l'administration électronique doit devenir une réalité car elle permettrait de réaliser un saut qualitatif important dans la réponse de l'Etat aux usagers grâce à l'utilisation des TIC. Que ce soit en termes d'informations, de télé-services, d'échanges de communications, les économies réalisées pourraient être substantielles et entraîner la filière. L'usage des TIC par le gouvernement apparaît primordial à la fois pour les services rendus aux usagers qui seraient plus rapides et plus transparents, mais aussi pour le traitement des opérations de gestion courantes qui deviendrait plus efficace. En outre l'utilisation des Tic par le gouvernement aura sans aucun doute un effet d'entraînement sur les autres secteurs d'activité.

L'Etat tunisien doit intervenir rapidement dans le secteur des TIC, qui a longtemps souffert d'un manque de transparence et de concurrence, en organisant un marché où la concurrence règne à la fois sur la qualité et les prix. L'enjeu est de taille car le prix des services demeurent très onéreux en Tunisie, surtout par rapport aux pays compétiteurs en dehors du Maghreb : les appels internationaux par exemple sont 11 fois plus chers que ceux de la Turquie et les tunisiens appartenant aux 40% de la population la plus défavorisée devraient attribuer 40% de leurs revenus en 2013 pour acquérir un bouquet internet haut débit fixe ou mobile.

Or, le premier facteur qui détermine l'usage des TIC est le prix, il faut donc que celui-ci diminue radicalement pour que le marché des TIC rattrape celui des pays développés. Ce manque de compétitivité des tarifs n'incite évidemment pas les investissements internationaux dans ce secteur, ce qui est dommageable, car un partenariat renforcé avec les grands groupes mondiaux permettrait de mettre en commun la recherche qui nécessite des capitaux très importants, et d'acquérir de nouvelles parts de marché. L'Etat doit insuffler une dynamique au commerce électronique qui ne connaît pas la réussite de pays comparables comme le Chili par exemple où 84% des chiliens qui sont abonnés à internet effectuent des achats en ligne.

Plusieurs pistes peuvent être évoquées comme améliorer la défense des consommateurs en ligne grâce à une réglementation plus contraignante, promouvoir l'utilisation d'internet par l'Etat tunisien en particulier en ce qui concerne la passation des marchés publics. Celle-ci pourrait être réalisée de manière dématérialisée en créant une plateforme électronique à l'image de celle présentée par le Chili en 2012. L'utilisation d'internet pour la passation des marchés publics pourrait en outre faciliter la lutte contre la corruption en accroissant sensiblement la transparence.

Dans ce domaine, un partenariat public-privé paraît tout à fait indispensable pour que des résultats concrets puissent être obtenus. La gestion d'incubateurs mixtes public-privé spécialisés dans la création de sites internet semble une solution adaptée afin d'élargir l'offre proposée par le commerce électronique tunisien, élargir la concurrence et rendre plus compétitifs les biens et services proposés en ligne.

VI.2. Réforme de la politique commerciale pour une meilleure intégration de la Tunisie dans les échanges internationaux

Dans le domaine de la politique commerciale, les problèmes qui devront être traités, vont tourner essentiellement autour des deux questions qui suivent : La Tunisie doit-elle réenclencher un processus de démantèlement tarifaire ? La Tunisie doit-elle faire converger ses mesures non tarifaires (MNT) sur le modèle européen ?

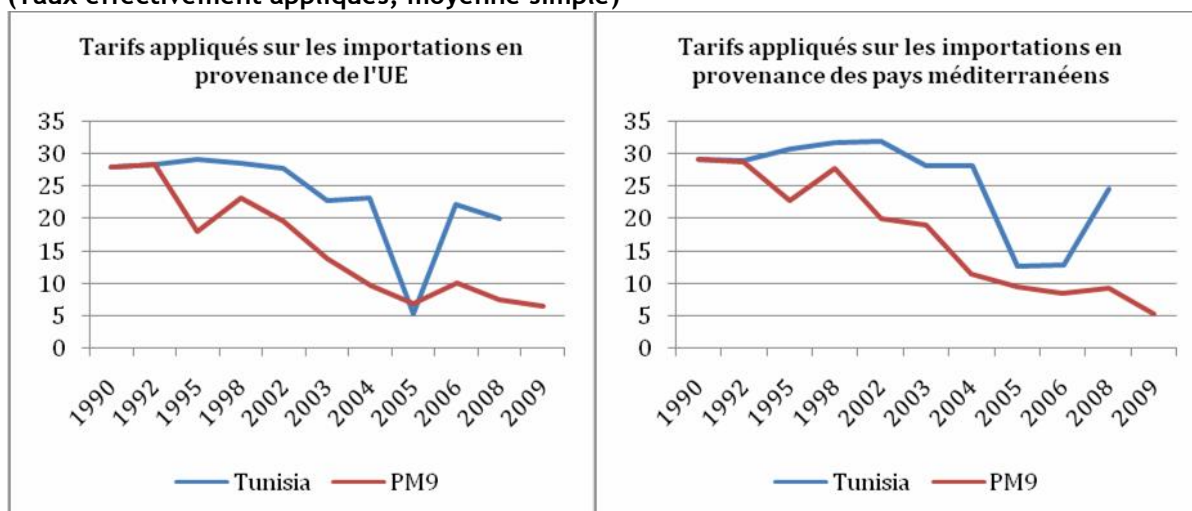
VI.2.1. Réenclencher un processus de démantèlement tarifaire intelligent

En matière de droits de douane, la situation tunisienne est la suivante. Avec la prise d'effet par anticipation, dès janvier 1996, de l'Accord d'Association Euro-Med, la Tunisie a réduit très fortement ses droits de douane sur les importations de biens manufacturés en provenance de l'UE. Ils sont, en effet, passés de 29% en 1995 à 5,4% en 2005, année où ils sont inférieurs à la moyenne des tarifs appliqués par l'ensemble des pays méditerranéens (graphique 1). En revanche, en 2006, la Tunisie relève ses droits de douane de 17 points de pourcentage. La moyenne des droits de douane appliqués sur les produits industriels en provenance de l'UE est actuellement d'environ 20%. C'est le taux le plus élevés de l'ensemble des pays méditerranéens.

De la même façon, la Tunisie se démarque des autres pays méditerranéens en ayant mis un frein à la poursuite de la baisse des droits de douane sur les importations en provenance de la région méditerranéenne. Alors que la moyenne des tarifs "intra-zone" est de 5,4%, la Tunisie applique aux pays de la région, un tarif moyen de 24,5% (graphique 1). Il est surprenant que ce taux se situe légèrement au dessus du tarif moyen appliqué par la Tunisie à l'ensemble des importations mondiales (21%), ainsi qu'aux importations en provenance des pays en développement (23,5%) (Graphique 2).

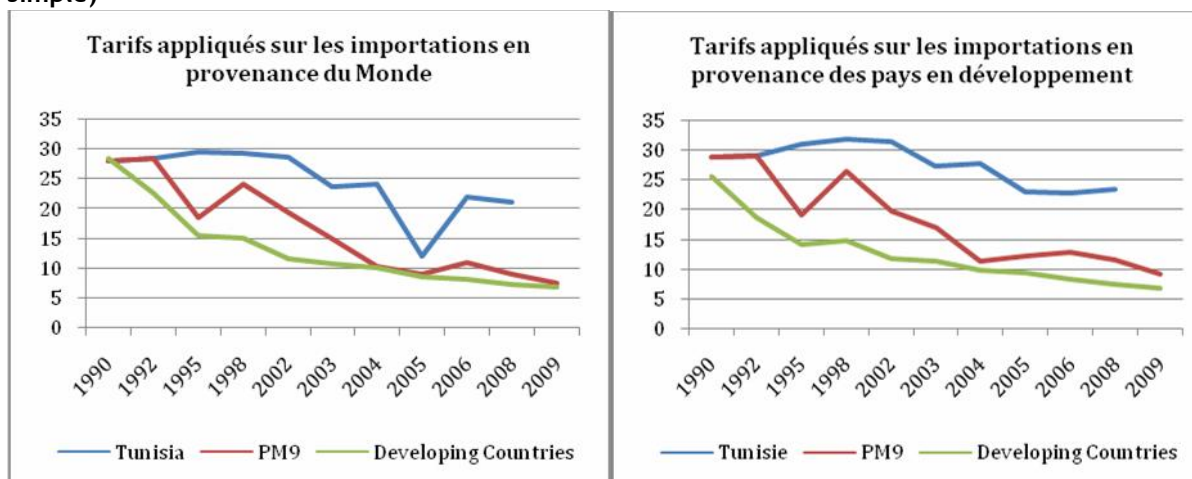
Concernant les biens agricoles, les droits de douane demeurent plus élevés encore, puisque leur niveau est, en moyenne, autour de 40%. (Graphique 3). On peut noter qu'après avoir été très fortement réduits (puisqu'ils sont passés de 82% en 2002 à 13% en 2006), les tarifs sur les biens agricoles en provenance de la région Méditerranéenne ont été de nouveau augmentés. Ils sont actuellement d'environ 47,5%.

Graphique 1. Evolution des droits de douane appliqués par la Tunisie et par l'ensemble des pays Méditerranéens sur les importations européennes et méditerranéennes de biens industriels (Taux effectivement appliqués, moyenne simple)



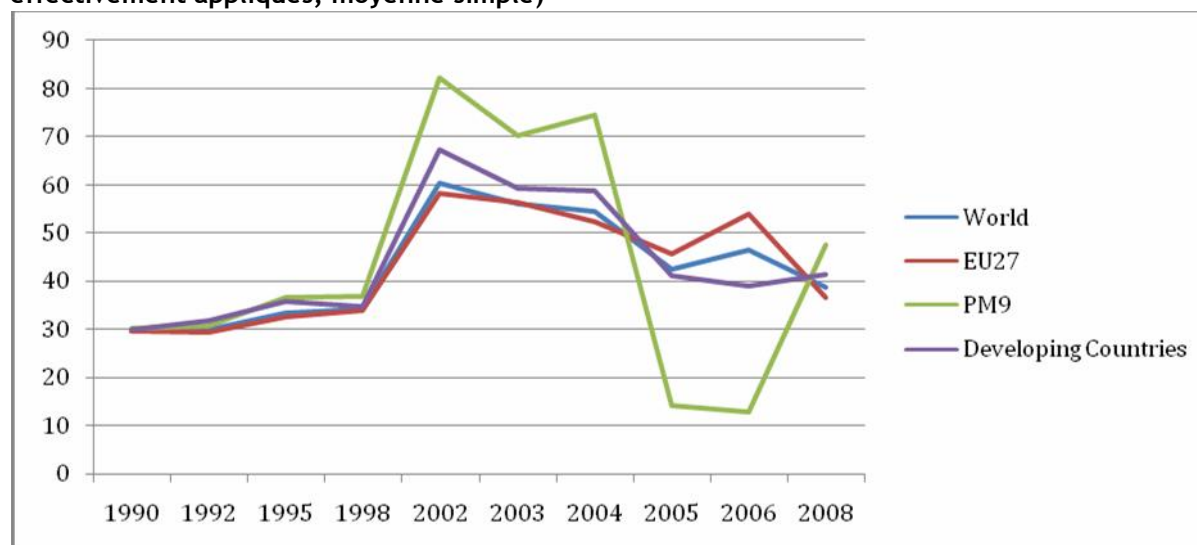
Source : CNUCED - Base de données TRAINS.

Graphique 2. Evolution des droits de douane appliqués par la Tunisie sur les biens industriels en provenance du Monde et des pays en développement, comparaison avec les pays Méditerranéens et les pays en développement* (Taux effectivement appliqués, moyenne simple)



Source : CNUCED - Base de données TRAINS (* Sans les pays les moins développés).

Graphique 3. Evolution des droits de douane appliqués par la Tunisie sur les biens agricoles en provenance du Monde, de l'UE, des pays Méditerranéens et des pays en développement* (Taux effectivement appliqués, moyenne simple)



Source : CNUCED - Base de données TRAINS.

* Sans les pays les moins développés.

Aussi, contrairement aux autres pays Méditerranéens, la Tunisie conserve encore une marge de manœuvre en matière de politique tarifaire appliquée aux importations de produits industriels. De larges réductions de droits de douane sont aussi à réaliser dans le secteur des services et de l'agriculture. De plus, l'observation des exportations et des importations tunisiennes montre :

- Premièrement, alors qu'entre 1996 et 2006, ce sont les droits de douane sur les produits européens que la Tunisie a le plus fortement réduit, on constate, d'une part, que les importations en provenance de l'UE ont augmenté moins fortement que celles en provenance des pays Méditerranéens et de l'ensemble du Monde (graphique 4) et, d'autre part, que le déficit commercial vis à vis de l'UE est resté constant¹⁴² (graphique 5). En revanche, le solde commercial de la Tunisie s'est dégradé assez fortement vis à vis des pays de la Région (essentiellement à cause de la montée des prix des produits pétroliers) et également, vis à vis de l'ensemble du Monde (y compris lorsque l'on ne retient que les échanges hors pétrole).
- Deuxièmement, on peut également constater que la remontée des droits de douane à partir de 2006 ne s'est pas accompagnée d'un fléchissement spécifique des importations. Quelle que soit la provenance, ces importations ont suivi globalement le trend des exportations.

¹⁴² Notons que le déficit commercial des pays Méditerranéens s'est dégradé vis à vis de l'UE (cf. Femise, 2012).

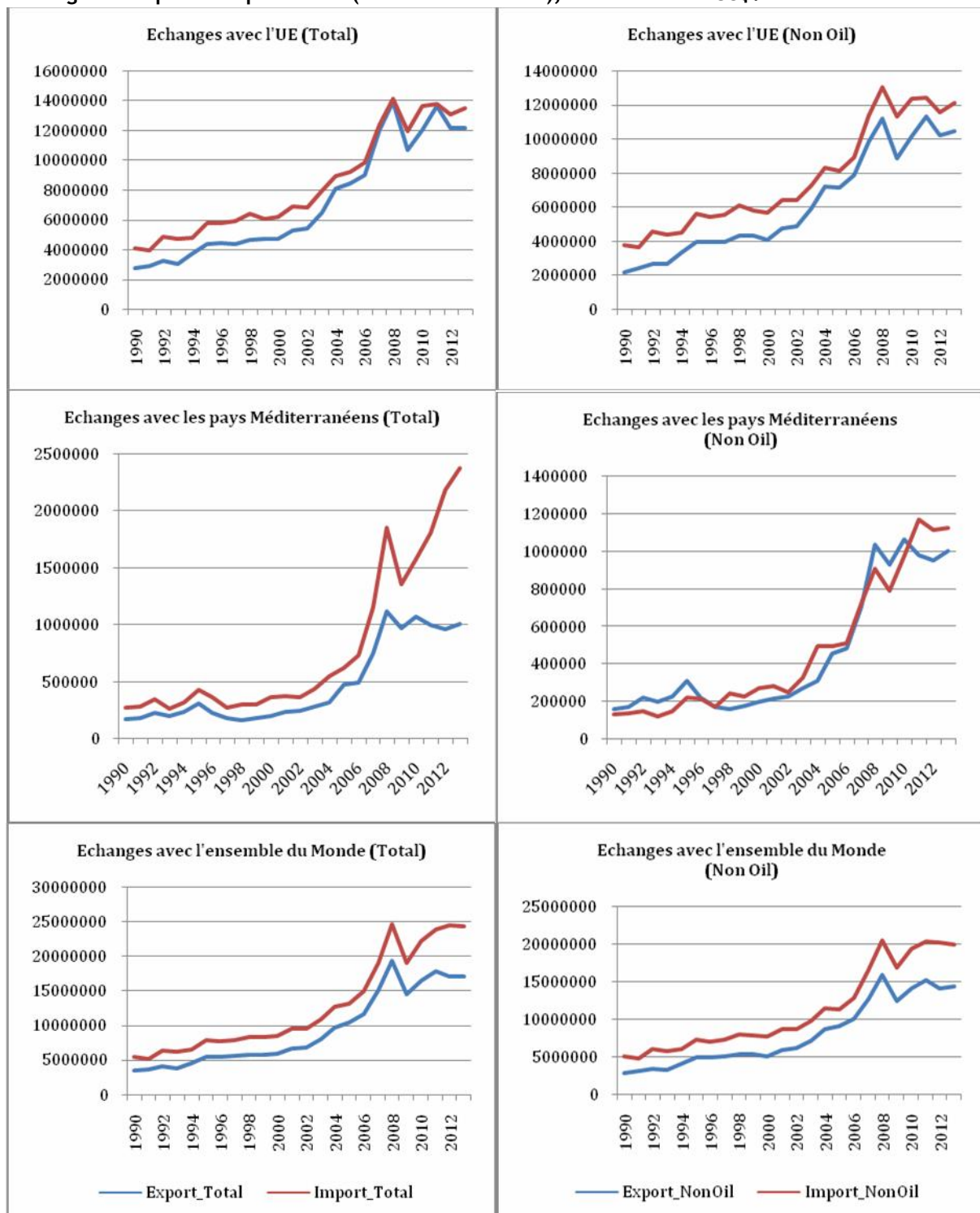
Au delà de l'évolution des importations et des exportations et de la question de savoir quel rôle peut jouer la politique tarifaire sur leur dynamique et sur les soldes commerciaux, il est important, pour définir une stratégie de développement, d'analyser de façon approfondie, l'évolution des destinations (et de l'origine pour les importations) et du contenu de ces flux d'échanges. Plusieurs travaux (comme notamment Diop & Ghali, 2012 ou le rapport réalisé par la BAD sur l'identification des contraintes majeures à la croissance, 2012) ont montré que le contenu technologique des exportations tunisiennes avait progressé.

La part de produits à contenu technologique élevé est passée de 1,8% du total des exportations en 1995 à 6,5% en 2009. Pour les produits à contenu technologique moyen à élevé, cette part est passée de 17,4% à 30%, alors que pour les produits bas de gamme, cette part est passée de 56,7% en 1995 à 38,9% en 2009. Cette amélioration du contenu technologique des exportations s'explique essentiellement par une réorientation de la structure d'exportation du pays : alors que la part du textile a fortement reculé (passant de 44% à 24%), les exportations tunisiennes sont aujourd'hui dominées par quelques produits phare à plus forte valeur ajoutée, qui relève essentiellement de l'industrie mécanique et électronique. La part de cette industrie dans les exportations, qui est de 30% (contre 9% en 1995) a dépassé depuis 2010 celle du textile.

Cette réorientation de la structure des exportations est en partie liée au choix fait par la Tunisie dans le milieu des années 90, de renoncer au "made in Tunisia" dans la production d'automobiles et de se focaliser sur des segments de production en s'intégrant dans les chaînes de valeur essentiellement européennes. On voit donc clairement ici que la dynamique des échanges et son impact potentiellement positif sur l'économie tunisienne repose en grande partie sur les choix faits en matière de politiques industrielles, ainsi que sur les politiques d'innovation et, donc, plus généralement sur la stratégie de développement suivie par le pays.

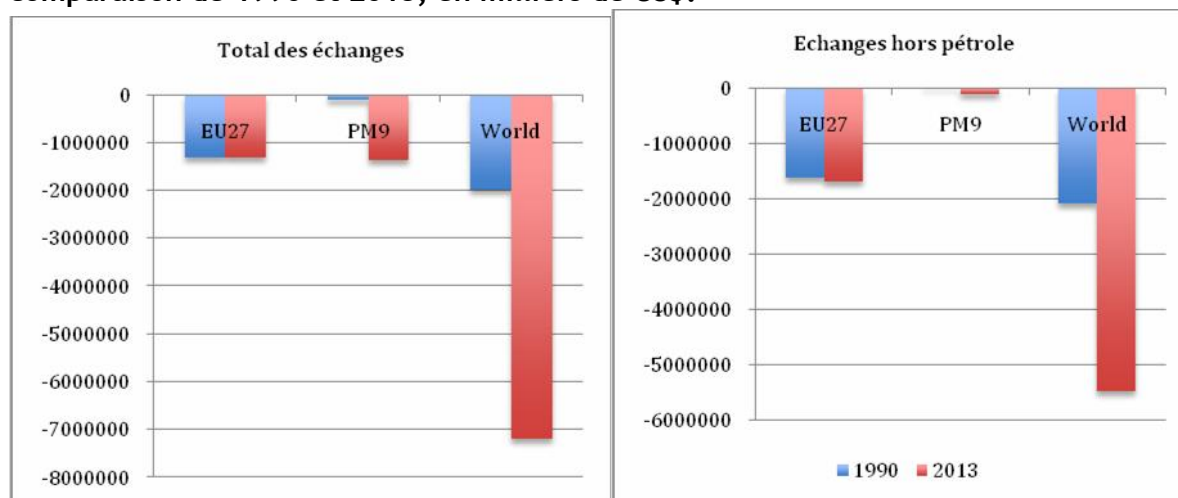
La réorientation de la structure des exportations a été également marquée par la part croissante des services au cours de ces 10 dernières années. Cette part a représenté jusqu'à 27% du total des exportations en 2009. Elle en représente en 2012 environ 23% (cf. graphique 6). Il faut noter également que la Tunisie enregistre un excédent commercial dans les échanges de services, qui est très loin, toutefois, de compenser le solde déficitaire enregistré dans les échanges de biens. Le solde des échanges de biens et de services, qui, comme le montre le graphique 7, s'est considérablement dégradé depuis 2005, enregistre un déficit de près de 4,2 milliards de \$ en 2012 (contre environ 7,5 milliards de \$ de déficit pour les échanges de biens la même année). Pour appréhender correctement l'ensemble de ces changements, un approfondissement et une mise à jour de cette analyse du contenu des exportations devront être réalisés.

Graphique 4. Evolution des exportations et des importations tunisiennes, vis à vis de l'UE, des pays Méditerranéens et de l'ensemble du Monde, total des échanges (première colonne) et échanges hors produits pétroliers (deuxième colonne), en milliers de US\$.



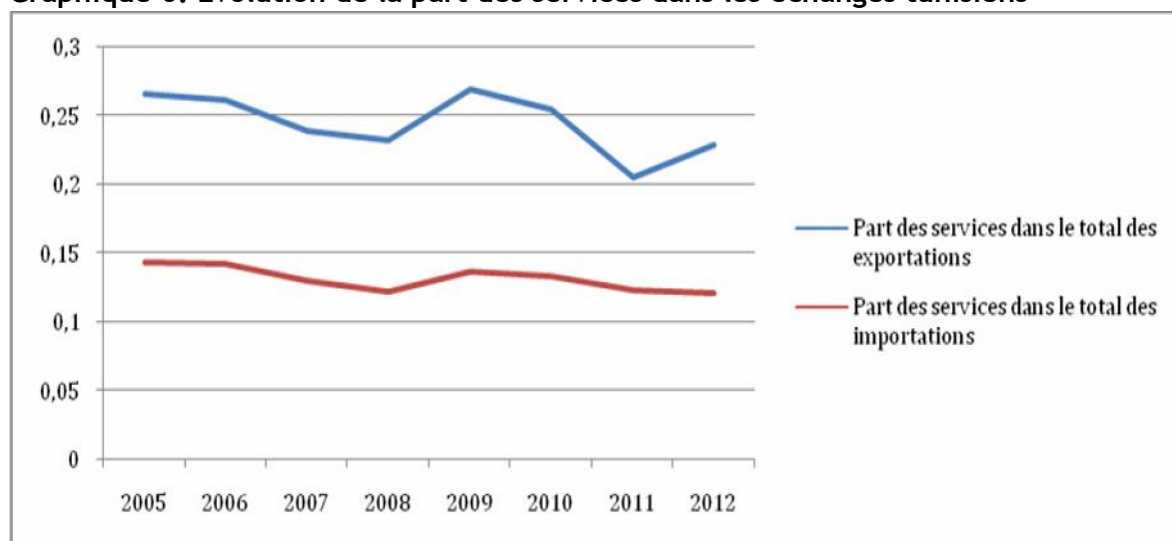
Source : Comtrade.

Graphique 5. Solde commercial de la Tunisie, vis à vis de l'UE, des pays Méditerranéens et de l'ensemble du Monde, total des échanges et échanges hors produits pétroliers, comparaison de 1990 et 2013, en milliers de US\$.



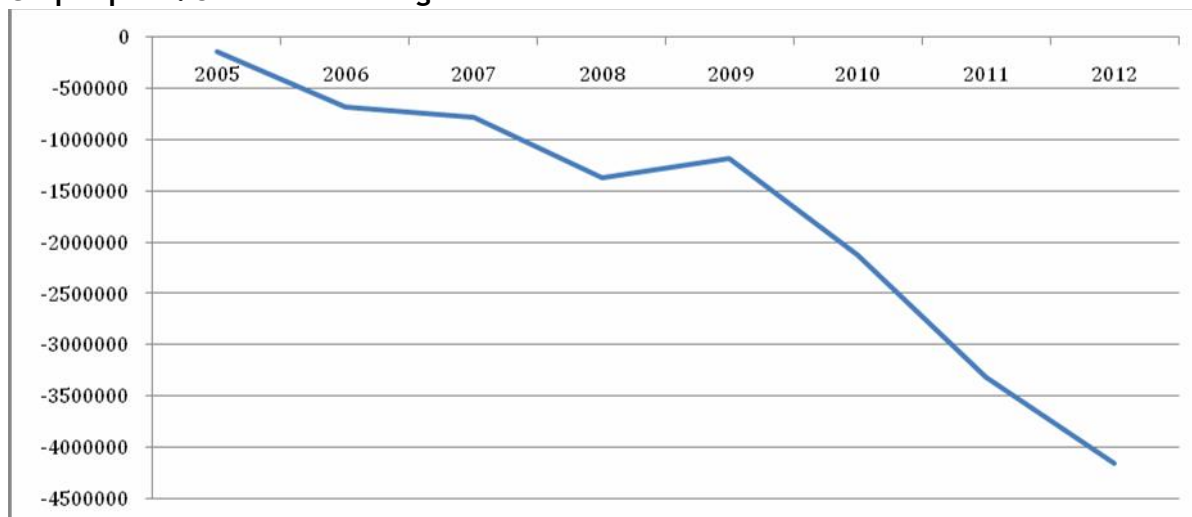
Source : Comtrade.

Graphique 6. Evolution de la part des services dans les échanges tunisiens



Source : WDI, Banque Mondiale.

Graphique 7. Solde des échanges de biens et services de la Tunisie



Source : WDI, Banque Mondiale.

Si l'on revient à la question initialement posée, notre avis est que la Tunisie devra réenclencher un processus de baisse de ses tarifs, en commençant par les biens industriels. Les services « produits » et l'agriculture sont des domaines beaucoup plus sensibles et beaucoup plus complexes à démanteler, qu'il faudra traiter avec une plus grande attention. En revanche, le démantèlement des protections vis-à-vis des services facteurs (assurances, logistique et transports maritimes, marketing-design, finance, etc.) doit être considéré car il engendre des diminutions des coûts de transactions, diminution nécessaire pour monter sur les chaînes de valeurs.

Il ne fait donc aucun doute que la Tunisie doit poursuivre son processus d'ouverture. En revanche, cette ouverture à la concurrence internationale ne doit pas être considérée comme un objectif en soi, ni comme un élément essentiel du processus de transition. La poursuite de l'ouverture doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de développement de moyen et long terme et la réduction des droits de douane doit être considérée comme un des outils contribuant à la mise en place de cette stratégie. Si un pays ne peut se passer des opportunités de croissance qu'offrent les liens avec l'extérieur (via les transferts technologiques, l'amélioration des compétences de la main d'œuvre par les investissements directs étrangers et par les inputs importés, l'accroissement des innovations par la pression concurrentielle, etc.), en revanche, on sait aujourd'hui avec certitude que rien ne garantit qu'un pays pourra tirer des bénéfices immédiats d'une ouverture de son économie par un démantèlement tarifaire. Il est donc impératif de lier la poursuite de l'ouverture à la mise en place, dans l'économie domestique, des conditions qui permettront aux opérateurs de s'ajuster à ce changement de contexte et d'en tirer profit.

De notre point de vue, la façon de traiter la question de l'intégration de la Tunisie dans l'économie internationale, doit être conduite avec le double objectif qui suit :

- Poursuivre et accélérer la montée en gamme des exportations tunisiennes et leur capacité d'insertion dans les chaînes de valeur internationales. Cette incitation à la montée en gamme devrait concerner l'ensemble des secteurs et non pas seulement être concentrée sur quelques produits phares ou quelques secteurs spécifiques. Parallèlement au besoin d'identifier de nouveaux avantages comparatifs, il est important, selon nous, d'appliquer une approche transversale qui puisse faire évoluer le plus grand nombre d'entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur.
- Contribuer à dynamiser la croissance en limitant les coûts d'ajustement économiques et sociaux, ce qui nécessite, en amont du processus, d'une part, d'avoir identifié les gagnants et les perdants et, d'autre part, d'avoir mis en place dans l'économie domestique, les conditions indispensables pour tirer profit de l'ouverture.

VI.2.2. Une standardisation prudente des mesures non tarifaires

Les mesures non tarifaires (MNT) ont pris une importance croissante au cours de ces dernières années et elles posent aujourd'hui beaucoup plus de problèmes aux entreprises exportatrices que le niveau des tarifs. Elles sont, en revanche, plus compliquées à analyser que les droits de douane, dans la mesure où :

- Premièrement, certaines sont utiles au sens où elles améliorent la qualité et le niveau de sécurité des produits et apportent aux consommateurs finals ou aux entreprises clientes une meilleure information sur les biens. Sur le plan économique, ces MNT peuvent ainsi favoriser l'accès à de nouveaux marchés et/ou l'intégration dans des chaînes de valeur internationales.
- Deuxièmement, les données sont difficiles à collecter¹⁴³ et lorsqu'elles existent, les méthodes de mesures utilisées pour évaluer leur importance ne sont pas très satisfaisantes : l'indice de fréquence, qui calcule la proportion des produits couverts par une ou plusieurs MNT et le taux de couverture, qui indique la proportion des échanges en valeur, concernée par une ou plusieurs mesures, varient en fonction du nombre de mesures adoptées (et affectant une nouvelle ligne tarifaire), quelque soit leur niveau de restrictivité, même s'il s'agit de mesures utiles pour le bien-être des populations ou de mesures d'harmonisation.

Un autre type de méthode¹⁴⁴ consiste à estimer les équivalents tarifaires (ad-valorem équivalents - AVE) des MNT en utilisant une approche économétrique dont l'objectif est de déterminer le niveau du tarif qui devrait s'appliquer à la place de la structure de protection existante en maintenant les importations à leur niveau actuel. On obtient ainsi une estimation des équivalents tarifaires des MNT (à un niveau désagrégé), ainsi qu'un indice global de restrictivité des échanges (Overall Trade Restrictiveness Index) qui comprend aussi les droits de douane. Cet indice global de restrictivité (OTRI) n'est pas disponible pour la Tunisie.

¹⁴³ Pour la Tunisie, la dernière mise à jour de la base de données des NTM a été réalisée en 2010. Elle a été financée par la Banque Mondiale et coordonnée par le Femise.

¹⁴⁴ Cette méthode a été développée par Kee, Nicita & Olarreaga (2009).

Malgré leur limite, l'utilisation des deux mesures dont on dispose pour évaluer l'importance des MNT, à savoir l'indice de fréquence et le ratio de couverture, donne une idée de la situation de la Tunisie, comparativement à d'autres pays de la région et, surtout comparativement à l'UE. On constate, en effet sur le graphique 8, qu'en matière de MNT, la Tunisie est relativement bien placée, puisque son indice de fréquence et son ratio de couverture indiquent qu'elle utilise beaucoup moins les MNT qu'un certain nombre de pays (comme par exemple l'Argentine, l'Equateur, le Mexique ou encore le Japon). Mais l'enseignement le plus important est que la Tunisie se situe très en dessous de l'UE, lequel a un indice de fréquence et un taux de couverture très élevé.

On sait que le grand nombre de MNT dans les pays développés et leur degré de restrictivité généralement élevé, constituent un obstacle aux exportations des pays du Sud. Faut-il pour autant qu'un pays, tel que la Tunisie, adopte le plus rapidement possible les normes européennes ? La réponse à cette question n'est pas simple. L'harmonisation des MNT sur les standards européens peut avoir des implications économiques et sociétales importantes dont n'ont pas toujours conscience les responsables qui recommandent aux pays la mise en place de ce type de mesures. Ces implications sont, de plus, mal connues dans la littérature économique. Il existe, en effet, très peu d'analyses pour éclairer cette question (cf. Femise, 2012). Une étude de Disdier, Fontagné et Cadot (2014), montre que l'hamonisation des MNT favorise les échanges de type hub-spoke entre les pays du sud et le pays du Nord concernés par l'accord régional, au détriment des échanges Sud-Sud, sans pour autant développer les échanges avec les pays du Nord qui ne sont pas inclus dans l'Accord régional.

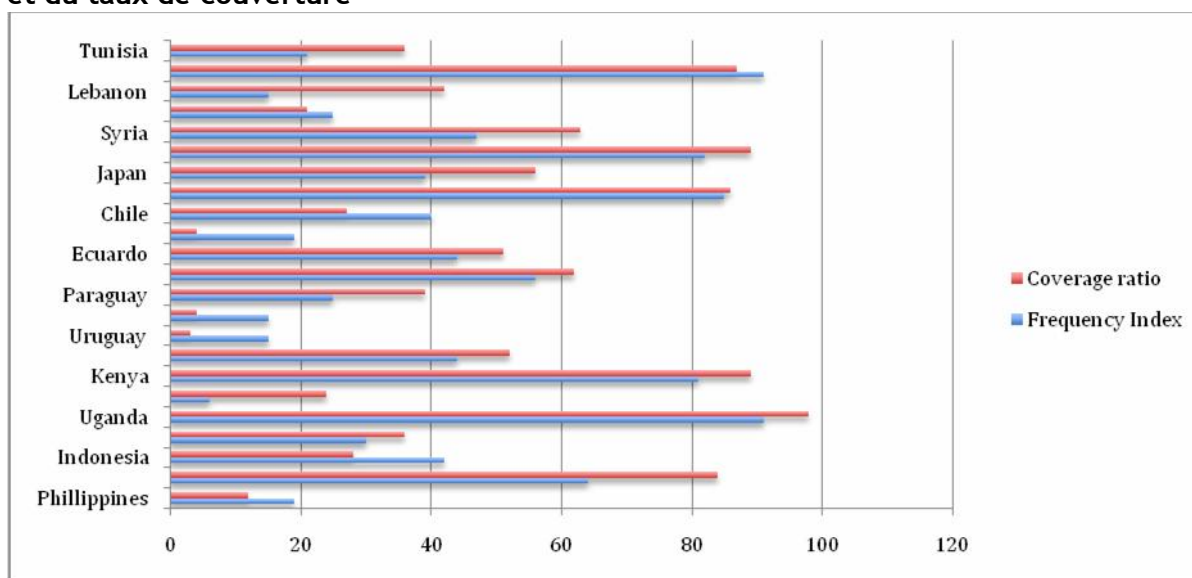
Le résultat de ce travail doit inciter à la prudence. Notre avis est qu'il est indispensable d'approfondir la compréhension des effets des mesures d'harmonisation avant d'aller plus avant dans ce processus. En revanche, on sait que les MNT ont un rôle déterminant sur le développement des échanges entre les pays partenaires ce qui est un élément important à prendre en considération pour favoriser l'intégration Sud-Sud. Dès lors il est clair que les pays partenaires Sud-Sud auraient tout intérêt à mettre en place leur propre système d'harmonisation dans un certain nombre de secteurs clés.

Concernant les règles d'origine et de cumul, les pays méditerranéens ne sont pas encore intégrés dans une zone unique qui permettrait d'utiliser le cumul diagonal avec l'ensemble des partenaires. Après la décision (en Juillet 2003) d'étendre le système Pan-Européen, en matière de cumul, aux pays méditerranéens concernés par le Processus de Barcelone, qui a conduit à substituer au Pan-Européen, le système Pan-Euro-Méditerranéen de cumul de l'origine (ou Protocole Paneuromed), a été mise en place, depuis 2011, une convention régionale sur les règles d'origine préférentielles Pan-Euromed, dans laquelle figurent à la fois les participants au Processus de Barcelone (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Cisjordanie et Bande de Gaza, Syrie et Tunisie), la Turquie, ainsi que les participants au Processus de Stabilisation et d'Association de l'Union (Albanie, Bosnie Herzégovine, Macédoine, Monténégro, Serbie et Kosovo).

Cette convention régionale ne permet pas toutefois l'application du cumul à l'ensemble des pays concernés. Le mécanisme du cumul ne peut, en effet, être appliqué que si tous les pays ont conclu des accords de libre échange, comportant des règles d'origine identiques, et qu'ils ont mis en place un système de coopération administrative qui en permet le contrôle. Pour que ce processus devienne opérationnel dans des délais raisonnables, il a été admis que cette convention puisse entrer en vigueur de façon graduelle entre un certain nombre de pays sans attendre que tous aient rempli les conditions nécessaires. Cette extension par étape donne la possibilité d'appliquer le cumul Pan-Euromed dès la conclusion d'accords comportant les mêmes règles d'origine entre 3 pays, ceci dans l'attente de l'entrée en vigueur de la Convention Pan-Euromed où tous les pays de la zone ne formeront qu'une seule zone de cumul. Ce choix d'application du Protocole Pan-Euromed conduit à une construction progressive de la zone Pan-Euromed par la constitution de sous-zones qui cohabitent ou qui se juxtaposent.

Ainsi, la Tunisie peut appliquer le cumul diagonal depuis 2011 dans la sous-zone constituée par l'UE, l'AELE, le Maroc, l'Egypte, la Turquie et la Jordanie. L'assouplissement des règles de l'origine (notamment par la généralisation de la règle de la valeur ajoutée) et la possibilité d'utiliser le cumul diagonal, voire complet, sont des éléments qui ne peuvent qu'encourager les échanges entre les pays "spoke", en particulier pour les échanges de biens intermédiaires et, favoriser l'intégration des entreprises des pays du Sud dans les processus de production fragmentée. Il serait donc très important d'accélérer la mise en place de la convention régionale en matière de règles d'origine et de cumul et d'en faciliter au maximum les règles d'application.

Graphique 8. Evaluation de l'importance des MNT par le calcul de l'indice de fréquence et du taux de couverture



Source: World Bank/UNCTAD NTM Data. Calculs effectués par Nicita & Gourdon (2012).

VI.3. Une réforme institutionnelle pour une démarche de décentralisation/déconcentration appropriée

La constitution de janvier 2014 prévoit le découpage du territoire national en districts (iklim) qui correspondent à un troisième niveau de collectivité territoriale se superposant directement aux régions. Il s'agit d'entités régionales dotées d'un conseil élu par les membres des conseils municipaux et régionaux, ce qui fait d'elles une nouveauté sans équivalent dans l'architecture administrative précédente. En effet, aucune institution régionale n'existait, jusqu'à maintenant, au-delà des limites du gouvernorat.

La création de districts répond à un objectif de développement régional. Leur délimitation doit, par conséquent, se conformer à cet objectif de manière à assurer l'efficacité des politiques de développement. Elle doit également se plier à la nécessité de former des ensembles cohérents et équilibrés sur le plan économique et politique.

Les questions qui se posent sont donc de savoir quelles sont les régions à regrouper au sein d'une même collectivité territoriale et quelles sont les villes à retenir pour accueillir les capitales des districts. Il s'agit de voir dans quelle mesure un découpage optimal permet de garantir un développement équilibré entre les régions et surtout un rattrapage des régions délaissées depuis des années.

Autant de questions auxquelles des réponses pourraient être apportées de manière rigoureuse en adoptant une méthodologie appropriée qui serait de nature à fixer les limites géographiques des districts et déterminer les capitales.

VI.3.1. Critères de découpage territorial

La méthodologie utilisée pour guider l'organisation territoriale en districts repose sur une conception fondée sur la complémentarité des régions. Cette conception se justifie par l'idée qu'une telle organisation permet de générer, au sein des districts, des effets d'entraînement et de diffusion exercés par les grandes agglomérations des régions dynamiques sur les régions défavorisées.

Ces effets constituent un puissant vecteur de développement spatial qui est à même d'impulser une dynamique de développement économique et social. Celle-ci sera certes profitable aux régions sous-développées qui bénéficieront du dynamisme des régions les plus avancées et de leur insertion dans l'économie internationale, et qui seront en mesure de réduire efficacement les disparités socio-économiques dont elles sont affectées. Elle sera également d'un appui fort appréciable pour les régions les plus avancées dans la mesure où elles pourront bénéficier de nouvelles sources de croissance économique propres à un espace géographique large qui possède des potentialités spécifiques à exploiter.

Pour favoriser et concrétiser le lien entre les régions avancées et les régions les plus défavorisées, des projets fédérateurs pourront être mis en place dans des secteurs, stratégiques et à forte valeur ajoutée impliquant le plus grand nombre de régions au sein d'un même district. Même si ces projets fédérateurs devront être conduits par les districts eux-mêmes, en tant que collectivité territoriale, l'Etat peut les accompagner en introduisant dans le futur code d'investissements des dispositions qui encouragent les acteurs privés à réaliser, dans les districts concernés, les investissements nécessaires à la réalisation de ces projets.

Critère 1 : Ancrage régional et international

Compte tenu de ces principes généraux, le premier critère à retenir pour opérer le découpage territorial est celui du couplage entre les territoires de l'intérieur et ceux du littoral en veillant à former des entités qui possèdent un débouché sur la façade maritime et, si possible, une frontière avec un pays voisin.

Critère 2 : Efficience

Le deuxième critère se rapporte à la taille des districts en termes de superficie, de population et de nombre de régions à incorporer. Cette taille doit être efficiente, c'est-à-dire être suffisamment importante pour réaliser des économies d'échelle dans la production de biens et de services publiques, pour procurer au district une diversité de potentialités propres et, finalement, pour assurer l'efficacité des politiques de développement.

Critère 3 : Fonctionnalité

Le troisième critère correspond à la fonctionnalité des districts. Ce critère renvoie à l'intensité des migrations démographiques et des échanges de biens et de services entre les régions et autour des grandes agglomérations. Les districts doivent également s'appuyer sur une grande agglomération, avérée potentielle, de façon à répondre aux exigences d'une économie moderne et ouverte sur le reste du monde.

Critère 4 : Accessibilité

Le quatrième critère renvoie à la notion d'accessibilité. Il s'agit d'un critère qui fait référence aux contraintes physiques liées aux déplacements en transport des individus au sein d'un district, en vue de travailler, de réaliser des transactions économiques ou financières, d'accomplir des formalités administratives ou d'avoir accès à un service public.

Ce critère exige que le temps nécessaire pour parcourir la distance entre un point quelconque dans le district et la capitale du district soit suffisant pour effectuer le trajet aller-retour et réaliser l'opération qui a motivé le déplacement.

Critère 5 : Proximité

Le cinquième critère, qui se rapporte à des considérations d'ordre socioculturel, est celui de la proximité. Il s'agit de prendre en compte les affinités relationnelles qui existent entre des populations de régions différentes. Ces affinités s'expriment notamment lors des migrations inter-gouvernorats puisqu'elles amènent des individus à privilégier certaines régions plutôt que d'autres, en dehors de leur région d'origine.

Critère 6 : Equilibre

Le sixième et dernier critère instaure une contrainte d'équilibre sur le plan économique et politique. Le découpage du territoire national en districts doit aboutir à la formation d'ensembles équilibrés qui disposent tous des potentialités de développement économiques suffisantes et d'une taille démographique proche. De cette manière, le risque de voir des entités ayant un poids et un pouvoir prépondérant se reléguer au second rang des autres districts est minimisé, voire même, écarté. Evidemment, les six critères exposés ci-dessous ne peuvent pas être tous satisfaits simultanément de manière optimale. L'objectif du découpage territorial en district est de se rapprocher le plus possible de la totalité de ces critères.

Le choix des capitales

La capitale de district correspond à la ville qui accueillera, avant tout, l'administration de la nouvelle entité institutionnelle, mais également l'administration nationale déconcentrée en lien avec les affaires du district et une agence de développement qui regroupera les organismes d'appui (APII, APIA, CEPEX, FIPA, office de développement, etc.). Il existe plusieurs approches pour définir la capitale d'une collectivité territoriale. Une première consiste à choisir l'agglomération urbaine qui a le statut de pôle régional dans la mesure où celui-ci renvoie à une ville qui abrite les universités, les laboratoires de recherche, les plus grandes entreprises, les équipements et les services spécialisés. Une deuxième approche consiste à faire le choix rationnel de la ville qui bénéficie d'une position de centralité et qui permet de répondre à une logique de desserte optimale.

L'approche retenue ici se plie à l'objectif de développement régional. Elle répond au souci de mettre à niveau les régions les plus défavorisées et de créer les conditions favorables à une convergence socio-économique des régions. En effet, elle consiste à établir la capitale de district dans la ville chef-lieu de la région la plus en retard du district. L'établissement de la capitale dans la région la plus défavorisée permettra à celle-ci d'accueillir de nouveaux emplois publics, de nouvelles infrastructures publiques et d'induire de nouveaux types d'activités dans le secteur privé, notamment dans le secteur des services.

Outre les perspectives économiques et sociales qui s'ouvrent à la ville élevée au rang de capitale de district, un avantage non négligeable, qui justifie cette approche, est celui de ne pas encombrer, voire de décongestionner, la grande agglomération du district d'une nouvelle administration publique qui viendrait s'insérer dans un tissu urbain déjà saturé dans la quasi-totalité des cas.

Pour identifier la région la plus en retard, la solution la plus adéquate est de retenir l'indicateur de développement régional (IDR) calculé par le Ministère du développement régional et de la planification, en 2012. Il s'agit d'un indicateur qui correspond à la moyenne simple de 18 variables se référant à quatre domaines : savoir, richesse/emploi, santé/population et justice/équité.

Les composantes de l'IDR

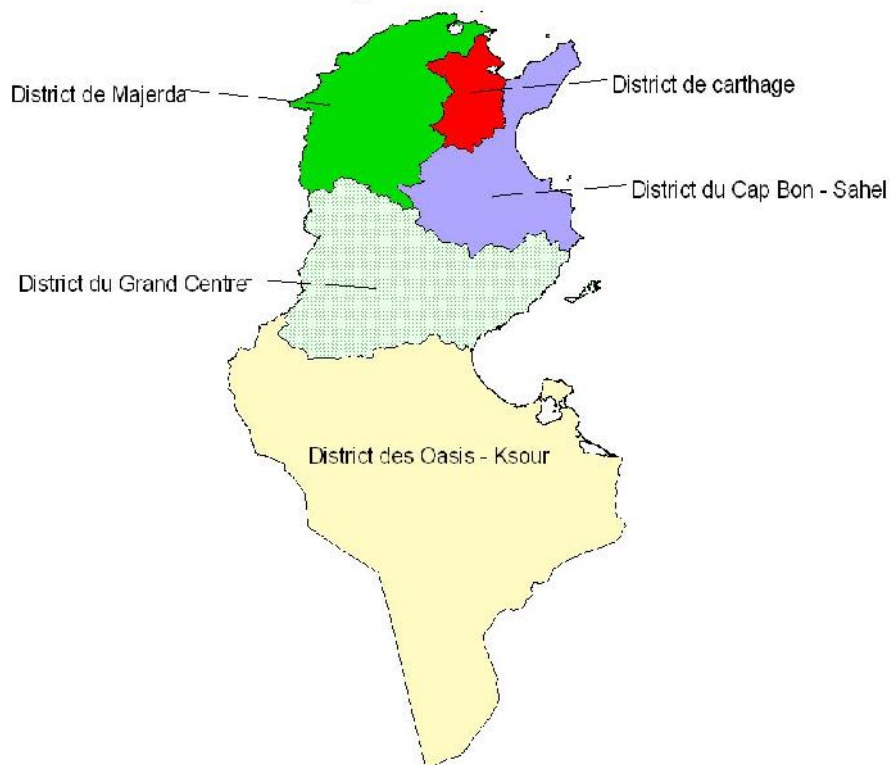
Dimensions	Sous dimensions	Variables
Indice du savoir	Education	Taux des admis au baccalauréat (année 2010).
		Taux de scolarisation de la population âgée de 6 à 14 ans. (année 2010).
		Taux d'analphabétisme (année 2010).
	Communication	Pourcentage des ménages qui ont accès à internet.(année 2007).
		Densité téléphonique(FIXE et GSM) par gouvernorat (année 2004).
Indice richesse emploi	Emploi	Taux de chômage par gouvernorat. (année 2008).
		Densité des PME (Nombre de PME pour 1 000 habitants).(année 2009).
	Richesse	Taux de pauvreté.(année 2005).
		Taux de desserte en eau potable.(année 2010).
		Taux de branchement des ménages au réseau d'assainissement.(année 2010).
		Nombre de voitures pour 1000 habitants.(année 2010).
Indice Santé et population	Population:	I.S.F (indice synthétique de fécondité). (année 2009).
		Mortalité infantile pour 1000 naissances.(année 2009).
	Santé	Nombre de médecins pour 1000 habitants.(année 2008).
		Nombre de lits d'hôpitaux pour 100000 habitants. (année 2008).
Indice justice et équité	Indice justice	Taux de criminalité pour 1000 habitants.(année 2009).
	Indice égalité des sexes	Différence entre taux de scolarisation hommes et femmes.(année 2005).
		Différence entre taux d'activité hommes et femmes.(année 2010).

Source : Ministère du développement régional et de la planification

L'application de la méthodologie définie précédemment conduit à proposer une structuration du territoire national autour de cinq districts:

- le district de la Majerda,
- le district de Carthage,
- le district du Cap Bon-Sahel,
- le district du Grand Centre,
- le district des Oasis et Ksour.

Le découpage territorial en districts



Le district de la Majerda

Le district de la Majerda: Bizerte, Jendouba, Béja, Le Kef et Siliana. Il compte une population totale de 1,7 millions d'habitants et occupe une surface de 20 130 km². Selon le critère de l'IDR, la capitale de district devrait se situer dans la ville de Jendouba. En effet, la région de Jendouba est celle qui possède l'IDR le plus bas parmi ceux composant le district. Par ailleurs, elle correspond à la région qui possède la population la plus élevée en dehors de la région qui abrite la grande agglomération urbaine du district (Bizerte). Le critère de l'agglomération urbaine retient Bizerte comme capitale de district alors que celui de la desserte optimale confirme le choix de Jendouba.

La force de ce district est de détenir la plus grande zone de spécialisation agricole du pays qui se situe dans le Nord-Ouest. Cette zone s'étale sur 18 délégations : 9 délégations de la région de Béja, 9 délégations de la région de Jendouba et une délégation de la région de Siliana. Le district comporte également un centre de forte présence industrielle dans la région de Bizerte, situé précisément dans 9 délégations de la région, au sein duquel opèrent de manière prépondérante des entreprises intervenant dans les secteurs des ITH, IEE, ICC et IMM.

La jonction entre la grande zone de spécialisation agricole du Nord-Ouest et le centre industriel de Bizerte, au sein d'une même entité institutionnelle, peut contribuer à la rationalisation des filières agroalimentaires qui constitue un premier projet fédérateur pour le district de la Medjerda. Un deuxième projet fédérateur, prometteur et sans équivalent dans le reste du territoire national, consiste à bâtir un tourisme de haute gamme sur toute la côte Corail qui part de Bizerte et qui continue jusqu'à Tabarka. Il va sans le dire que le relief, les panoramas, la végétation qui y règnent nous rappellent la côte d'Azur, sur l'autre rive de la méditerranée. Un troisième projet fédérateur s'appuie également sur une dotation naturelle abondante dans le district : les espaces montagneux et forestiers. Il permet développer un tourisme alternatif qui s'appuierait sur un réseau de gîtes ruraux.

Région	IDR	Population (en milliers)	Superficie (en km ²)	Population totale (en milliers)	Superficie totale (en km ²)
Bizerte	0,49	543,2	3 565	1 761,3	20 130
Jendouba	0,31	422,3	3 102		
Béja	0,39	304,7	3 740		
Le Kef	0,40	257,0	5 081		
Siliana	0,36	234,1	4 642		

Le district de Carthage

Le district de Carthage se compose du Grand Tunis (Tunis, Ben Arous, Ariana et Manouba) auquel s'ajoute la région de Zaghouan. Il fait parti des districts les plus peuplés, avec près de 2,6 millions d'habitants, tout en étant celui qui possède la plus petite surface : 5 481 km². La région qui connaît l'IDR le plus faible est celle de Zaghouan ce qui la place en situation d'accueillir la capitale de district, selon le critère de l'IDR.

La ville de Zaghouan est, d'ailleurs, le seul chef-lieu de gouvernorat qui n'appartient pas à la métropole tunisoise. Elle illustre, par excellence, l'intérêt de situer la capitale de district dans la région la plus défavorisée dans la mesure où elle pourrait se muer à terme en une grande ville capable à la fois d'améliorer le niveau et la qualité de vie de sa population, et de décongestionner la métropole tunisoise. Tunis serait la capitale de district si l'on retient le critère de l'agglomération urbaine alors que celui de la desserte optimale confirme une nouvelle fois le choix issu du critère de l'IDR, à savoir Zaghouan.

La présence de la métropole tunisoise fait la singularité du district de Carthage. Celui-ci se trouve donc doté d'un pôle industriel diversifié, avec une surreprésentation des secteurs des IEE, IMM, ICH et ICC, localisé dans les délégations périphériques du centre tunisois avec une extension jusqu'au gouvernorat de Zaghouan qui profite d'une tendance à la déconcentration industrielle de la métropole tunisoise. Les territoires relativement spécialisés dans l'agriculture sont peu nombreux. Ils se trouvent dans la délégation de Mornag à Ben Arous et de Jedaïda à la Manouba.

Compte tenu de cette particularité, les projets fédérateurs susceptibles de comporter un enjeu économique partagé entre la capitale du pays, les régions composant la métropole tunisoise et la région qui abrite la capitale de district se rapportent naturellement aux activités de services spécialisés. En effet, la polarisation de l'économie nationale au sein de la métropole tunisoise, dont la région de Zaghouan bénéficie des externalités de proximité, y favorise l'économie de la connaissance. C'est dans le Grand Tunis que se trouvent les principaux établissements universitaires et laboratoires de recherche, les grandes entreprises, les équipements et les services de haut niveau, etc. Les activités à y promouvoir renvoient notamment au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), de la recherche et du développement (R&D), des services bancaires, financiers ou médicaux.

Région	IDR	Population (en milliers)	Superficie (en km ²)	Population totale (en milliers)	Superficie totale (en km ²)
Tunis	0,76	996,4	356	2 577,8	5 481
Ben Arous	0,66	565,5	790		
Ariana	0,69	483,5	356		
Manouba	0,53	363,0	1 204		
Zaghouan	0,39	169,4	2 775		

Le district du Cap Bon-Sahel

Le district du Cap Bon-Sahel regroupe cinq régions : Nabeul, Sousse, Kairouan, Monastir et Mahdia. Il correspond au district le plus peuplé, avec 2,8 millions d'habitants, et occupe une surface de 16 139 km². La région de Kairouan est celle où l'on rencontre l'IDR le plus faible dans le district. C'est donc dans la ville de Kairouan que devrait être installée la capitale de district, selon le critère de l'IDR. Selon le critère de l'agglomération urbaine, c'est la ville de Sousse qui devrait être élevée au rang de capitale de district tandis que le critère de desserte optimale rejoint une fois encore le choix auquel conduit le critère de l'IDR, c'est-à-dire Kairouan.

Le district du Cap Bon-Sahel a comme atout de posséder à la fois deux zones de spécialisation agricole et deux centres de fortes présences industrielles. Les régions de Kairouan et de Nabeul renferment chacune d'elle une zone de spécialisation agricole qui lui est propre. La zone de spécialisation agricole de Kairouan comme celle de Nabeul s'étalent respectivement sur 3 délégations. La région de Nabeul accueille également l'un des deux centres de forte présence industrielle du district, localisé dans 11 de ses délégations. Ces activités industrielles s'avèrent être une ramification du pôle industriel de la métropole tunisoise et se caractérisent par une domination du secteur ITHC. Le second centre de forte présence industrielle, situé dans 25 délégations de la région du Sahel (13 dans la région de Monastir, 10 dans celle de Sousse et 2 dans celle de Mahdia) rencontre également une surreprésentation des industries ITHC, même si la forte présence industrielle dans la région de Sousse est marquée par une diversification et une prépondérance des secteurs IEE, IMM et ICH.

Etant donné la spécialisation du district autour des industries ITHC (aucun autre district ne peut revendiquer une spécialisation dans un secteur donné), un premier projet fédérateur consiste à favoriser l'émergence d'un véritable cluster qui permettrait une montée en gamme d'une production qui reste aujourd'hui dominé par une logique de sous-traitance internationale. Ainsi, la conception et la fabrication de produits textiles et habillement à haute valeur ajoutée pourraient être encouragées, notamment dans le domaine des « texticaments » qui laisse entrevoir d'importantes perspectives de développement. Un second projet fédérateur s'appuie sur une autre spécialisation dans le domaine des services fournis aux touristes étrangers et sur les dotations naturelles qui induit une forte attractivité de la côte maritime du district : le développement de structures d'accueil permanent pour les retraités étrangers.

Le district du Cap Bon-Sahel pourra attirer les retraités d'Europe du Nord à l'instar de la Floride (Miami et Broward) aux Etats Unis qui a attiré pendant plusieurs années les Québécois. Actuellement, la ville de Broward, et en particulier les villes de Hollywood et Hallendale, y ont gagné le surnom de "Petit Québec" ou de "Floribec".

Région	IDR	Population (en milliers)	Superficie (en km ²)	Population totale (en milliers)	Superficie totale (en km ²)
Nabeul	0,57	744,2	2 788	2 802,1	16 139
Sousse	0,62	600,4	2 669		
Kairouan	0,25	558,2	6 712		
Monastir	0,64	505,2	1 019		
Mahdia	0,42	394,1	2 951		

Le district du Grand Centre

Le district du Grand Centre rassemble quatre régions : Sfax, Kasserine, Sidi Bouzid et Gafsa. Il est peuplé d'un peu plus de 2 millions d'habitants et s'étale sur 30 621 km². Selon le critère de l'IDR, la capitale de district devrait être située dans la ville de Kasserine compte tenu du faible IDR qui caractérise la région du même nom. Alors que le résultat induit par le critère de l'IDR était confirmé par le critère de la desserte optimale, une différence s'impose pour le district du Grand Centre puisque ce dernier amène à choisir la ville de Sidi Bouzid. Choix encore différent si l'on retient le critère de l'agglomération urbaine puisque c'est la ville de Sfax qui devrait alors être la capitale de district.

La force du district du Grand Centre est de contenir trois types de spécialisation. Deux spécialisations agricole et industrielle comme les précédents districts auxquelles s'ajoute une troisième spécialisation dans le secteur des mines. La spécialisation agricole s'inscrit dans une large zone qui embrasse les quatre régions du district et qui dessine une continuité territoriale sur quatre délégations de Sfax, neuf délégations de Sidi Bouzid, deux délégations de Kasserine et trois délégations de Gafsa. Le centre de forte présence industrielle, relativement diversifié avec une surreprésentation des secteurs ITHC, ICH et IAA, sur situé sur 9 délégations de la région de Sfax. La région de Gafsa contient l'aire de spécialisation dans le secteur des mines avec les gisements de phosphates qui alimentent une industrie en partie installée à Sfax.

Compte tenu du tissu économique du district du Grand Centre structuré autour d'une spécialisation dans le secteur primaire avec une activité agricole significative et l'extraction du phosphate, et dans le secteur industriel agroalimentaire et chimique, la rationalisation des filières agroalimentaires, notamment l'arboriculture et la production laitière, ainsi que la filière du phosphate correspondent à deux projets fédérateurs par excellence.

Région	IDR	Population (en milliers)	Superficie (en km ²)	Population totale (en milliers)	Superficie totale (en km ²)
Sfax	0,56	918,5	7 569	2 090,1	30 621
Kasserine	0,16	427,7	8 251		
Sidi Bouzid	0,28	408,8	6 994		
Gafsa	0,41	335,1	7 807		

Le district des Oasis et des Ksour

Le district des Oasis et des Ksour inclut cinq régions : Médenine, Gabes, Kébili, Tataouine et Tozeur. Il s'agit du district le moins peuplé avec une population de 1,2 millions d'habitants, tout en étant le plus vaste avec 83 269 km². La ville de Médenine devrait accueillir la capitale du district, selon le critère de l'IDR. En effet, l'IDR montre que la région de Médenine est la plus défavorisée du district. Les deux autres critères conduisent à des capitales différentes puisque le critère de l'agglomération urbaine est en faveur de la ville de Gabes et celui de la desserte optimale en faveur de la ville de Tataouine.

La particularité du district des Oasis et des Ksour est de ne posséder aucune spécialisation significative contrairement aux autres districts. Bien que le gouvernorat de Gabes comporte quatre délégations où l'industrie a un poids élevé et hyperspécialisé dans la transformation des phosphates, il n'y existe pas un véritable pôle industriel. Aucune délégation du Sud n'est considérée comme spécialisée dans l'agriculture, malgré un poids élevé de ce secteur. Celui-ci est, en effet, dilué par le poids également élevé de l'administration publique (y compris l'éducation et la santé).

Il n'en demeure pas moins que le district possède des potentialités et des opportunités qui traversent l'ensemble de son territoire et qui forment autant de projets fédérateurs susceptibles de générer une dynamique de croissance économique inclusive et durable. Le premier d'entre eux est la construction d'une véritable filière de l'énergie solaire qui intègre l'exploitation du silicium local, la fabrication de panneau solaire, la production de l'énergie solaire en passant par les activités de R&D. Le mode de vie agropastoral, la culture locale et les spécificités gastronomiques laissent présager une autre forme de ressources susceptible de constituer une richesse à exploiter dans le respect de l'environnement et des populations. La mise en valeur de ce patrimoine culturel et historique représente un projet qui fédérerait l'ensemble du district. Un troisième projet fédérateur repose sur une autre richesse sans équivalent dans les autres districts : le désert du Sahara. Il s'agit d'assurer la promotion du tourisme saharien qui se partage entre désert et oasis et qui englobe un tourisme sportif, culturel, écologique, etc. Enfin, un dernier projet fédérateur consiste à développer le tissu industriel en appuyant les secteurs IMCCV et IAA qui reposent sur l'exploitation des ressources locales.

Région	IDR	Population (en milliers)	Superficie (en km ²)	Population totale (en milliers)	Superficie totale (en km ²)
Médenine	0,50	453,3	9 167	1 208,3	83 269
Gabes	0,53	358,3	7 166		
Kébili	0,50	148,6	22 454		
Tataouine	0,55	145,8	38 889		
Tozeur	0,51	102,3	5 593		

VI.3.2. La cohérence avec les choix constitutionnels dans l'organisation institutionnelle des niveaux de décentralisation

Formuler un cadre politique national pour le développement économique local

L'élaboration d'une politique nationale, en introduisant un programme global de décentralisation coordonnée et de politiques locales de développement et efficaces est nécessaire pour orienter les ressources visant à favoriser le développement économique national et la croissance économique en faveur des pauvres régions défavorisées.

Promouvoir le développement local par les acteurs locaux

Dans le cadre des politiques nationales de décentralisation et suivant le principe de subsidiarité, il est importe de favoriser la participation équilibrée de l'ensemble des acteurs autour d'un territoire et de renforcer le pouvoir et l'autonomie de l'échelon local en les dotant des compétences et des ressources nécessaires pour accroître les allocations limitées dont disposent les collectivités locales pour les initiatives de promotion du développement. Il est essentiel aussi que les acteurs au niveau local mobilisent directement leur propre intérêt et défendent le développement de leurs moyens en tant qu'acteurs essentiels dans l'effort de promotion du développement économique local.

Avoir des collectivités locales efficaces et des dirigeants locaux forts

L'expérience a montré que, pour libérer le potentiel des collectivités locales en matière de promotion du développement local, il fallait s'attaquer à certaines insuffisances. Les collectivités locales n'ont pas toujours l'expertise économique suffisante pour la mise en place, et pour le développement et la gestion du projet ou même pour la communication et la coopération avec les acteurs économiques locaux qui agissent sur le terrain, ni l'expérience nécessaire pour favoriser le développement local et attirer des investisseurs ou pour rivaliser avec les circonscriptions voisines.

Doter les collectivités locales par des ressources humaines professionnelles

Avant de déléguer et d'attribuer les compétences au niveau local, il faut considérer la capacité en ressources humaines nécessaire. L'attribution des nouvelles compétences aux collectivités locales, doit être accompagnée par un recrutement et un transfert des ressources humaines nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Gérer les capacités managériales et techniques

Le réel transfert de compétence aux collectivités locales exige une réforme managériale de l'administration locale (compétences techniques et managériales, les adaptations bureautiques....).

Accorder un maximum d'autonomie décisionnel aux collectivités locales

Analyser les critères qui servent à la répartition des compétences. La délégation ainsi que la nature de compétences doivent être précisées tâche par tâche dans les lois spécifiques. Préciser les tâches et la nature de chaque compétence décentralisée (exclusive, concurrente, partagée).

Instaurer une nouvelle perspective de financement

Permettre aux autorités locales décentralisées de disposer de moyens techniques et financiers suffisants pour exercer les pouvoirs et les attributions dont elles sont investies est nécessaire. L'insuffisance des ressources financières et le manque d'autonomie des collectivités locales constituent un enjeu majeur, Les conséquences de cette insuffisance influencent les services et les compétences fournies par ces collectivités.

De ce fait, il faut repenser la marge de manœuvre financière attribuée aux collectivités locales, renforcer l'autonomie financière des collectivités locales par le biais d'une fiscalité propre et recourir à l'emprunt et par l'organisation de transferts financiers de l'État (par exemple en mettant en place des contrats de plan pluriannuels), et augmenter la disponibilité des ressources financières, des moyens et des outils financiers spécifiques au développement économique, qui pourraient être utiles pour des fonds destinés à des fins spéciales (par exemple les finances municipales afin d'aider à combler les lacunes au niveau de l'infrastructure ou du crédit, lorsqu'un bénéfice évident peut être démontré).

Chapitre. VII : Le nouveau régime de croissance à mettre en place et les perspectives macroéconomiques

VII.1. Orientations pour une politique de croissance qui favorise l'emploi

La Tunisie a connu ces dernières décennies des taux de croissance remarquables, soit un taux annuel moyen d'environ 5%. Mais les effets de cette croissance sur l'emploi restent limités et ne parviennent à résorber qu'une partie du chômage. De même, la croissance économique en Tunisie a été, en moyenne, assez rapide mais en dessous de la performance moyenne de la région.

Dans la note d'orientation du XI^{ème} plan de développement économique (2007-2011), il est reconnu qu'une croissance basée sur l'accumulation du capital physique ne permet pas de résoudre le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur qui représentera 68% de la demande additionnelle d'emploi en 2016. Cependant, les bouleversements vécus par la Tunisie ces dernières années ont entraîné un accroissement exceptionnel du nombre des chômeurs qui a atteint 750.000 dont 160.000 sont diplômés.

Le rapport de la Banque mondiale sur les politiques de l'emploi en Tunisie (World Bank, 2004) a identifié les facteurs suivants comme étant les principales causes des taux de chômage élevés en Tunisie :

- Les critères de mesure sont plus larges que les normes internationales et donc relativement plus d'individus sont classés dans la catégorie des sans emploi;
- La croissance économique n'a pas été suffisamment généralisée ou ancrée dans le secteur privé, ce qui a limité le champ d'action pour une plus grande création d'emplois;
- Les rigidités structurelles et les réglementations du marché de l'emploi ont tempéré la demande de main-d'œuvre, bien qu'une plus grande flexibilité soit à l'origine d'une rotation plus importante de l'emploi et donc éventuellement d'un chômage plus important dans le court terme;
- Les systèmes d'éducation et de formation professionnelle ne dotent pas les nouveaux entrants dans la population active des qualifications requises par les employeurs privés;
- L'emploi public et les politiques salariales introduisent une distorsion dans les signaux du marché de l'emploi, ce qui affecte l'offre et la demande d'emploi ;
- Le chômage est principalement volontaire et les programmes d'emploi ne répondent pas de manière adéquate aux besoins de ce groupe.

Pour effectivement réduire le taux de chômage, le XI^{ème} Plan de développement a prévu que le taux de croissance devrait être d'au moins 6,1% par an, pour la période 2007-2011. Ainsi Il a été prévu que ces objectifs de croissance économique seraient réalisés grâce à l'amélioration de la productivité des facteurs de production et à l'accroissement de leur productivité globale. Cette dernière a vu sa contribution à la croissance devenir de plus en plus importante.

En effet, la productivité globale des facteurs (PGF) a contribué à raison de 33% à la croissance du PIB au cours du 8^{ème} plan (1992-1996), 36% au cours du 9^{ème} plan (1997-2001), 44% au cours du 10^{ème} plan (2002-2006), et il a été prévu à ce qu'elle contribue à près de la moitié des 6.1% de croissance annuelle moyenne du 11^{ème} plan (2007-2011).

Une récente étude de la Banque Mondiale (World Bank, 2008) a conclu qu'accroître davantage l'investissement, les exportations et la croissance exige une continuité des réformes dans le domaine de l'éducation, la formation professionnelle, le secteur financier, et le développement de l'infrastructure de soutien à la production. Dans ce cadre, une nouvelle génération de politiques d'intégration mondiale doit aussi jouer un rôle crucial en se basant sur le fait que si les politiques passées ont permis à la Tunisie de réduire l'écart de productivité qui le sépare de l'Europe dans les secteurs fortement exposés à la concurrence mondiale (textile - habillement et machines - appareils électriques et électroniques), le gap de productivité reste très élevé pour les secteurs encore peu exposés à la concurrence et/ou subissant des contraintes majeures sur le marché domestique.

En effet, selon cette étude la productivité du travail dans les secteurs manufacturiers exposés à la concurrence a atteint 73% de celle de l'UE (un gap de 27% à combler). A l'inverse, les secteurs manufacturiers encore peu exposés à la concurrence et largement tournés vers le marché domestique ont une productivité du travail qui n'est que 33% en moyenne de celle de l'UE, soit un écart de productivité du travail de 67%. Dans le secteur des services, la productivité du travail tunisien représente 45% de celle de l'UE. De ce fait, des gisements importants d'accroissement de la productivité et donc de la croissance existent aussi bien à l'intérieur du secteur manufacturier que celui des services.

Le chômage et l'exclusion du marché du travail sont devenus un véritable défi à surmonter pour assurer la stabilité économique, sociale et politique. Les plus touchés sont les populations du centre ouest et les communes avec une très forte concentration de la population. Plus particulièrement les femmes et les jeunes sont les plus affectés par l'exclusion, avec un taux de chômage des diplômés parmi les plus élevés mondialement. En outre, la mobilité sur le marché du travail a longuement été restreinte par l'attractivité du secteur public. S'est ainsi développé un secteur informel car les demandeurs d'emplois préfèrent travailler dans le secteur informel en attendant d'obtenir un « emploi stable » dans le secteur public.

Les attentes sociales sont élevées, héritage d'un système encadré et administré et du contrat social basé sur la redistribution des gains de l'Etat. Les réformes en cours, la nécessité d'assurer de manière continue la discipline budgétaire et les effets liés à l'ouverture commerciale introduisent une modification fondamentale de la manière d'aborder la question de l'emploi. L'initiative doit venir du secteur privé et l'Etat doit davantage assumer un rôle de facilitateur.

Agir sur les orientations sectorielles en favorisant l'emploi productif

Il faudra soutenir la croissance dans des secteurs qui démontrent une forte élasticité en terme de créations d'emplois. Mais il faut aussi s'assurer que la création se fasse dans des secteurs à haute valeur ajoutée et qui sont porteurs d'une croissance future. Des mesures qui favorisent le développement de secteurs de nouvelles technologies, qui bénéficient au développement des services (ex. transport et télécoms) et les secteurs où la productivité est élevée méritent d'être développées. L'effet d'entraînement de ces secteurs spécifiques sur les autres branches devra pousser l'activité dans l'ensemble du tissu économique et surtout au niveau de l'emploi, tant en quantité qu'en qualité. Par ailleurs, le tourisme peut devenir plus porteur en matière d'emplois en milieu rural.

En outre, les autorités devraient envisager de transformer l'investissement en infrastructures en une véritable « machine de création d'emplois ». L'impact peut être immédiat, comme le démontre l'exemple de l'Amérique latine et des Caraïbes¹⁴⁵, près de 40000 nouveaux emplois directs et indirects annuels peuvent être créés à court terme pour chaque 1 milliard de dollars consacré à des projets d'infrastructure. Ainsi, si 1% du PIB est consacré à l'infrastructure dans la nouvelle politique de croissance cela pourrait générer à court terme jusqu'à 18 000 emplois en Tunisie. Pour un effet immédiat, il s'agit de présenter des projets viables de intensifs en main d'œuvre qui sont prêts au lancement, tout en maintenant une soutenabilité budgétaire. Le bénéfice sera double car cela permettra i) de créer plus d'emplois pour les jeunes et ii) d'améliorer la croissance de long terme qui induira la création d'emplois durables.

La stratégie devra viser à accroître la disponibilité des biens et services industriels et promouvoir les échanges, et d'autre part, à améliorer la compétitivité du secteur industriel pour pouvoir accroître davantage l'activité commerciale. Il y a lieu ainsi de: (i) définir une nouvelle politique d'industrialisation en collaboration avec le secteur privé, visant la promotion des liens par la spécialisation dans des secteurs à avantage comparatif, (ii) raisonner en terme de filière, l'intégration verticale permettant de repérer et éliminer les limites du système productif qui impactent sur l'emploi.

Développer l'entrepreneuriat, la culture des entreprises et leur compétitivité

On observe une baisse du nombre des nouveaux bénéficiaires des programmes d'accompagnement des promoteurs des petites entreprises (ANETI). Ils sont passés de 16075 en 2010 à 11666 en 2012, soit une baisse de 27%. Les programmes CEFE (6080 bénéficiaires en 2012), Moraine (2061 bénéficiaires en 2012) et les Bourses d'Accompagnement (1348 bénéficiaires en 2012) sont responsables pour plus de 80% du total des bénéficiaires, cependant ces derniers sont respectivement en baisse de 19,7%, 34,9% et 34,6% par rapport à 2010.

¹⁴⁵ WEF (2012), « Addressing the 100 Million Youth Challenge : Perspectives on Youth Employment in the Arab World in 2012 ».

Or, la dynamisation de l'emploi passe aussi par le développement de l'entrepreneuriat. Les programmes d'accompagnement des promoteurs des petites entreprises ont besoin d'être soutenus plus activement. L'aide à l'identification de nouvelles idées de projets et pour la création d'un plan d'affaires devrait être davantage orientée vers les services et moins vers l'agriculture qui rappelle le est un des rares secteurs avec une élasticité croissance-emploi négative. Le seuil de 5000 TND pour une subvention permettant l'autofinancement d'un projet pourrait être revu à la hausse pour les projets destinés aux secteurs à haute valeur ajoutée et à forte intensité de création d'emplois.

Une poursuite du programme de mise à niveau industrielle est nécessaire, il en va de même pour les programmes structurants tuniso-européens qui appuient la compétitivité de l'entreprise et l'innovation (ex. PCAM et le PASRI). Les initiatives de type PASRI sont créatrices d'emplois et de croissance et doivent être incluses et appuyées davantage dans la nouvelle orientation. Elles méritent d'être appuyées car elles répondent aux priorités de l'industrie et aux besoins de l'entreprise et développent des activités de réseau au plus haut niveau international.

En outre, les obstacles à la productivité en Tunisie tels que les contraintes réglementaires et administratives, l'inadaptation des normes internationales, les distorsions économiques, les obstacles à l'investissement privé, ont besoin d'être traités. Leur élimination progressive est nécessaire pour assurer l'émergence d'une culture d'entrepreneuriat, le jaillissement de start-ups et la croissance du PIB et de l'emploi (Ben Jelili and Goaid, 2009). Une politique financière menée conjointement, qui permet de renforcer l'accès dans des zones rurales à la finance ou pour le développement et la formalisation de petites et moyennes entreprises (PME) serait également bénéfique à la compétitivité et donc à l'embauche.

Encadré : Réflexions sur la formation à l'entrepreneuriat et l'auto-emploi pour les jeunes diplômés Tunisiens :

L'économie tunisienne se compose principalement de petites et moyennes entreprises (PME). Pour les rendre plus compétitives, les diplômés doivent se familiariser avec l'innovation et l'esprit d'entreprise, il est donc nécessaire d'intégrer ses éléments dans le processus d'éducation/formation pour développer les compétences et l'esprit nécessaires pour réussir. Ainsi, une nouvelle approche a été introduite dans le système éducatif : les étudiants ont à présent le choix à la fin de leurs études entre i) une formation entrepreneuriale et un coaching personnalisé et ii) une voie traditionnelle avec un mémoire de thèse.

Une étude de Premand et al (2012) évalue l'efficacité du programme de formation qui encourage l'entrepreneuriat et l'auto-emploi chez les jeunes tunisiens qualifiés. Dans l'échantillon, la moitié des étudiants en dernière année de Licence appliquée a reçu une formation pour préparer un business plan et l'autre moitié a suivi le programme standard (mémoire de thèse).

Les résultats de l'étude concluent que la voie de l'entrepreneuriat a permis l'augmentation de l'auto-emploi chez les diplômés (surtout parmi les hommes) un an après l'obtention du diplôme. Les bénéficiaires du programme pilote ont entre 46% à 87% plus de chances d'accéder à l'auto-emploi. En outre, le programme a développé davantage i) les compétences en affaires, ii) le déploiement de réseaux et iii) les « compétences comportementales » (behavioral skills).

Une telle initiative doit bénéficier d'un soutien accru de la part des autorités dans la nouvelle stratégie de croissance. Cependant :

/ Qui profite le plus de la formation et quelle formation choisir pour tel ou tel type d'entreprise ? Ces questions restent ouvertes (McKenzie et Woodruff, 2012). Par exemple, les entreprises les plus pauvres (au seuil de subsistance) ont souvent des propriétaires qui travaillent parce qu'ils ne peuvent pas trouver un emploi salarié ailleurs. Les compétences sont généralement très faibles et apporter des améliorations est ici une chose facile. Mais les propriétaires pourraient être moins

intéressés ou incapables de mettre en œuvre les pratiques enseignées. Ces pratiques pourraient aussi seulement avoir un effet quand les entreprises auront atteint une plus grande taille. En théorie, il faut cibler les PME où le manque de compétences est une contrainte sur la croissance, mais il faut un véritable travail d'identification.

/ Premand et al (2012) suggèrent un effet de substitution entre emploi salarié et auto-emploi. Les nouvelles politiques pour l'emploi devront tenir compte de ce « trade-off » entre programmes qui visent à accroître l'emploi et ceux qui favorisent l'auto-emploi.

/ Par ailleurs, la rédaction d'une thèse permet de développer la conscience professionnelle de manière plus efficace. La formation à l'entrepreneuriat n'est donc pas une panacée même si elle permet le développement de « compétences comportementales » spécifiques.

/ Enfin, on observe un impact du processus de formation dans un intervalle court (un an après la formation). En ce qui concerne le long-terme, Bloom et al. (2012) suggèrent que l'introduction de nouvelles pratiques de management dans l'entreprise aura des effets immédiats sur la qualité, puis modifiera lentement la production et la productivité. Ce n'est qu'après plusieurs années d'utilisation d'une nouvelle pratique que les effets commencent à se manifester en termes de créations d'emploi.

Réduire les rigidités du marché du travail : lever les obstacles fiscaux et la rigidité au licenciement

Les rigidités du marché du travail rendent difficile la création de nouvelles entreprises, ainsi que l'embauche en période de croissance en raison des difficultés de licenciement dans les périodes les plus atones.

Pour encourager la création d'emplois, la nouvelle politique devra offrir des incitations fiscales aux petites et moyennes entreprises, comme cela a été fait par exemple dans de nombreux pays émergents au cours de la crise financière mondiale. En outre, la suppression des obstacles à l'accès au crédit serait également une bonne chose pour l'emploi, permettant aux PME d'embaucher.

Les impôts sur les entreprises devront être réduits et simplifiés. En parallèle, une amélioration de la flexibilité du marché du travail sera essentielle pour accroître la demande de main-d'œuvre à moyen terme et faciliter l'intégration des jeunes. Une réglementation simple pour favoriser l'embauche de travailleurs formels devra accompagner la nouvelle politique de croissance. En outre, les autorités devront favoriser la mobilité sur le marché du travail. Ainsi, les réformes visant à réduire les barrières au licenciement seront aussi cruciales.

Enfin, la politique de "flexisécurité" pourrait être étendue à toute l'économie, soit un dispositif social pour une plus grande facilité de licenciement pour les entreprises (flexibilité) et pour des indemnités longues pour les licenciés (volet sécurité). Les indemnités pourront être associées à la participation à des stages de formation permettant aux travailleurs de se former et à l'Etat d'éviter une surcharge budgétaire trop importante.

VII.2. Les domaines sectoriels stratégiques porteurs de croissance: quels créneaux porteurs ?

La croissance tunisienne restera une croissance ouverte sur l'extérieur tirée en partie par la demande externe. Cela suppose de bien saisir les conditions de compétitivité et d'attractivité de l'économie tunisienne. Ici jouent, non seulement, les réallocations de ressources permettant d'organiser le système productif de façon plus efficiente, mais également les transferts de technologies par les importations et les investissements directs qui doivent conduire à une montée en gamme des spécialisations tunisiennes sur les chaînes de valeurs internationales. Le processus d'ouverture internationale sera aussi de plus en plus connecté de ses implications sectorielles, notamment sur l'emploi, avec un approfondissement d'une intégration économique basée sur des opportunités d'impacts durables d'accords de libre échange.

VII.2.1. Promotion des secteurs prometteurs à fort contenu technologique

Il est convenu que le redressement économique de la Tunisie passe par la promotion des secteurs à fort contenu technologique. Les efforts seront intensifiés pour attirer les investissements dans ces secteurs prometteurs en encourageant l'investissement innovateur, le développement technologique, la consolidation des systèmes de qualité et la modernisation de l'infrastructure afin de généraliser les pôles de développement et les centres industriels et technologiques dans toutes les régions.

Au niveau du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Conscient du rôle clé joué par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le développement économique et social, la Tunisie a, depuis plusieurs années, accordé une importance majeure aux TIC qui ont été partie intégrante de différents plans de développement.

Ce choix stratégique a été confirmé par des études de la Banque Mondiale qui ont montré que les TIC ont un impact important pour le développement économique et social, pour l'amélioration de la productivité et l'accélération du rythme de croissance et de réduction des inégalités sociales et régionales. Ainsi certaines études de la Banque mondiale ont montré que l'accès au haut débit permet une augmentation de productivité pouvant atteindre 5% pour l'industrie et 10% pour le secteur des services, de même qu'une augmentation de 10% du taux de connectivité au très haut débit peut permettre une croissance de 1,4% du PIB ce qui se traduit par une création d'emplois supplémentaires.

La Tunisie s'est récemment dotée d'une stratégie « Tunisie Digitale 2018 » déclinée en projets opérationnels visant à assurer le passage de la Tunisie dans le numérique.

La vision stratégique de « Tunisie Digitale 2018 » est de : « Rendre la Tunisie une référence numérique internationale et de faire des TIC un levier important pour le développement socio-économique ». A travers cette vision, la Tunisie ambitionne de :

- Garantir l'inclusion sociale et réduire la fracture numérique par un meilleur accès à l'information et à la connaissance, par la démocratisation des équipements d'accès, la généralisation de l'accès haut débit et la mise en œuvre du très haut débit.
- Renforcer la culture numérique par la généralisation de l'usage des TIC dans les cursus éducatifs et par la numérisation des contenus.
- Evoluer vers une e-Administration au service du citoyen, équitable, transparente, agile et efficace.
- Contribuer à la réduction du chômage et la création d'emplois dans les secteurs du numérique et de l'Offshoring ainsi que la création de champions nationaux.
- Soutenir la création de la valeur ajoutée, gage de pérennisation des entreprises et des emplois, par l'accompagnement à l'entrepreneuriat et la stimulation de l'innovation.
- Améliorer la compétitivité des entreprises, tous secteurs confondus, par l'investissement dans les TIC et le positionnement dans l'économie numérique.
- Assurer le passage de la Tunisie dans le numérique via la mise en place d'un cadre réglementaire, d'une gouvernance et d'un environnement sécuritaire adaptés.

La mise en œuvre de cette stratégie et des projets y associés devrait permettre à la Tunisie de :

- Doubler la valeur ajoutée du numérique pour atteindre 6 milliards de dollars par an tout en quadruplant les exportations du numérique pour atteindre 3 milliards de dollars par an.
- Créer 80.000 emplois en cinq ans pour atteindre, en 2018, un rythme de création de 25.000 emplois nouveaux par an.
- Assurer la connexion à l'Internet de trois familles sur cinq tout en assurant un déploiement du très haut débit
- Etre classé premier en Afrique et quatrième dans le monde arabe dans l'Index NRI de positionnement numérique

Ces objectifs ambitieux sont réalisables grâce à la qualité des ressources humaines et au plan d'action développé par le secteur public, le secteur privé, la société civile.

Le programme National Stratégique (PNS) 2018 comporte un plan d'action développé selon trois axes principaux :

- Développement des usages à travers les usages grand public, le e-business, l'administration électronique, le Système d'information et les services de l'Etat. L'objectif général de cette stratégie est la réduction de la fracture numérique, mais aussi de permettre à chaque citoyen, où qu'il soit, de pouvoir bénéficier des services gouvernementaux sans avoir à se déplacer. L'objectif de la stratégie « Tunisie Digitale 2018 » est de développer un ensemble de e-services (e-santé, e-formation, e-culture, e-tourisme, e-commerce, etc) afin de combler les disparités sociales entre les citoyens.
- Développement de l'Industrie à travers l'innovation et l'offshoring, en plus de la création de champions nationaux. L'objectif de cette stratégie est la création d'emplois et de les pérenniser grâce à un saut qualitatif de l'industrie des services TIC en terme de valeur ajoutée et à l'encouragement de l'innovation.
- Développement de l'Infrastructure grâce à la fourniture de réseau à haut et très haut débit sans oublier l'accès des entreprises et des citoyens à ces réseaux et aux potentiels de connaissances, d'opportunité d'affaires et de services (gouvernementaux et autres) à travers la facilitation de la possession de terminaux.

Un ensemble de projets opérationnels ont été sélectionnés et définis dans le cadre de la stratégie Tunisie Digitale 2018. Nous mentionnerons dans ce qui suit une sélection de ces projets :

- Généralisation du Haut Débit et installation du Très Haut Débit à travers tout le pays
- Réseau National Intégré de l'Administration (RNIA)
- Centre Africain d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CAETIC)
- E-gov : Courriel, Intranet, Gestion Electronique des Courriers, Simplification des procédures,...
- E-commerce
- Généraliser la culture numérique
- E-tourisme
- E-santé
- E-collectivités
- E-culture : Portail Encyclopédique, Agenda Culturel National et numérisation du patrimoine national, visite virtuelle à certains monuments, ...
- E-éducation, e-formation, e-learning, MOOCs : pour améliorer la qualité des enseignements, rendre les enseignants plus disponibles et répondre aux besoins de la massification de certains secteurs.
- E-logistique

Au niveau du secteur de l'industrie

Afin de donner au moteur de l'innovation l'impulsion nécessaire à son essor dans le secteur industriel pendant les prochaines 15 ans, une nouvelle stratégie industrielle 2030 vient d'être mise en place pour compléter la stratégie antérieure 2016. Ses principaux traits sont résumés comme suit :

- identifier et développer des filières porteuses dans les régions défavorisées ;
- favoriser le repositionnement de l'industrie tunisienne sur de nouveaux créneaux porteurs et à forte valeur ajoutée (comme l'aéronautique, les biotechnologies et les industries pharmaceutiques, la mécatronique, les industries liés aux énergies renouvelables, etc.) tout en créant les conditions cadre requises pour la concrétisation de cet objectif (ressources humaines, promotion à l'international, mesures incitatives,...).
- faire monter en gamme les secteurs traditionnels à travers l'innovation et le développement technologique tout en assurant la protection des droits industriels;
- développer une infrastructure industrielle attractive et compétitive (zones industrielles, zones franches, technopôles, etc.) ;
- assurer un meilleur soutien au démarrage d'entreprises et un accompagnement plus efficace et de proximité des promoteurs dans les différentes phases de leurs projets en vue d'intensifier le rythme de création et améliorer le taux de réussite des projets.
- faire de la Tunisie un hub de nearshoring notamment pour les services et les activités à haute valeur ajoutée et ce à travers le développement d'une infrastructure moderne et attractive ainsi que la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de communication à l'international sur les atouts de la Tunisie industrielle.

Le secteur des industries chimiques en Tunisie est caractérisé par de grands ensembles de transformation de matières premières, soit locales (Industrie de transformation du phosphate), soit importées (Industrie des caoutchoucs et pneumatiques, Pharmaceutique, la parachimie etc.). Le secteur a contribué à 7,37% de la production des industries manufacturières en 2012 et compte 544 entreprises employant 10 personnes et plus. Parmi elles, 132 produisent totalement pour l'exportation. Les entreprises employant 10 personnes et plus occupent 44 857 personnes dont 21986 relèvent des entreprises totalement exportatrices et 22871 des entreprises partiellement exportatrices. Le nombre d'entreprises à participation étrangère est de 174 dont 92 sont à capitaux 100 % étrangers. 106 entreprises sont totalement exportatrices.

Les mesures du développement du secteur seront aussi articulées autour de la promotion de l'innovation qui est un facteur clé de succès. Un plan d'impulsion de l'investissement dans ce secteur a été initié par les autorités de tutelle et ce à travers:

- Le développement de mesures d'incitation adoptées dans ce secteur et la promotion des partenariats entre les laboratoires tunisiens et étrangers.
- L'encouragement des fournisseurs étrangers à créer des unités et des filiales de production sous licence en Tunisie.
- L'assistance des laboratoires nationaux dans la création d'unités de recherche et de développement.
- L'incitation à l'utilisation des médicaments génériques dans le cadre de la maîtrise des dépenses médico-sanitaires.
- Le développement de l'industrie pharmaceutique issue de la biotechnologie.
- La mise à niveau des structures opérant dans le secteur des médicaments et leur réorganisation dans le sens de la création d'une structure unique pour être au diapason de l'évolution du secteur.

Le secteur des industries mécaniques et électriques (IME) a acquis une place de plus en plus prépondérante dans le tissu industriel tunisien du fait de son rôle stratégique de soutien de la croissance de l'économie. Il constitue un secteur porteur doté de potentialités d'exportation importantes. Ce secteur est d'importance particulière pour l'économie tunisienne puisqu'il constitue une base de développement technologique du pays et de la modernisation de l'industrie. Selon les derniers chiffres du ministère de l'industrie, ce secteur compte aujourd'hui près de 1000 entreprises (627 mécanique et 373 électrique), dont 429 totalement exportatrices, (189 mécanique et 240 électrique). En 2012, le secteur des IME a pu renforcer positionnement à l'export pour demeurer le premier secteur exportateur et participe à hauteur de 36,9% de l'ensemble des exportations.

L'effort du secteur en matière d'emploi est significatif. Il emploie plus de 121800 salariés dont plus de 88000 travaillant dans les entreprises totalement exportatrices. Les autorités considèrent le secteur comme un métier porteur pour la Tunisie, surtout lorsqu'on voit l'importance de la valeur ajoutée créée dans ce secteur, soit 3 500 Millions de dinars en 2011 avec une croissance moyenne de 13,6% par an. La branche la plus importante du secteur est celle des composantes automobile.

L'essor que connaît la branche des composantes automobiles en plus du potentiel encore inexploité, combiné à l'impact de la crise sur les performances du secteur, place les IME à la croisée des chemins, où la nécessité de définir une vision et une stratégie claires, devient de plus en plus insistante. Cette stratégie s'articule autour des axes suivants :

- L'adaptation des qualifications aux besoins spécifiques du secteur.
- L'investissement d'avantage dans la qualité, la R&D et dans l'innovation.
- Le renforcement du travail en synergie dans les pôles technologiques (industrie, université, laboratoires de recherche...).
- La mise à niveau des structures d'appui au secteur.

Le secteur de l'énergie sera appelé à assurer la sécurisation de l'approvisionnement du pays en énergie dans les meilleures conditions, à gérer le poids grandissant de la subvention accordée au secteur en conjugaison avec la hausse des prix internationaux du pétrole et du gaz naturel et à garantir l'accès de tous les citoyens à l'énergie tout en préservant l'environnement. Afin de relever ces défis et de mettre fin au déficit énergétique qui se creuse, l'Etat sera amené à :

- Intensifier les activités de prospection et de recherche des hydrocarbures à partir de réservoirs conventionnels et non conventionnels. Une revue du code des hydrocarbures est en cours pour permettre une exploitation optimisée, transparente et soucieuse de l'environnement.
- Réviser le mix de la production de l'électricité : Le recours aux énergies renouvelables à hauteur de 30% et étudier la pertinence d'utiliser le charbon en plus du gaz pour les 70% provenant des énergies fossiles. Pour atteindre cet objectif, une nouvelle loi sur les énergies renouvelables (encourageant l'investissement privé) est en cours de finalisation.

- Rationaliser l'utilisation de l'énergie avec un objectif d'améliorer de 2% l'intensité énergétique entre 2015 et 2030. Un cadre incitatif sera mis en place et reposera sur le Fonds de Transition Énergétique (fonds doté d'une enveloppe initiale de 100 Millions de Dinars/an).
- Renforcer le réseau de transport national de l'électricité et des hydrocarbures ainsi que des interconnexions avec les pays voisins : (i) interconnexions électriques avec l'Algérie et la Libye dans l'objectif de relier toute l'Afrique du Nord mais aussi l'Europe et (ii) des projets de gazoducs avec l'Algérie et la Libye.

Le secteur des mines sera confronté à l'intensification de la concurrence au niveau des marchés des phosphates et dérivés notamment avec la course acharnée pour l'augmentation de la capacité de production mondiale et l'apparition de nouveaux pays concurrents. Dans ce contexte, la Tunisie se doit de mettre en place une stratégie agressive afin de consolider sa position dans le marché international des engrais. En effet, la Tunisie a envisagé de réaliser des projets d'augmentation de sa capacité de production du phosphate passant de 8,1 millions de tonnes en 2010 à 16 millions de tonnes à l'horizon 2030, ce qui correspondrait à une augmentation de sa part du marché mondial de 4,5 à 5,3%, et ce en réalisant les principaux projets suivants:

- La construction d'un complexe de production d'acide phosphorique technique et dérivé à Gabès.
- La création d'un pôle industriel de grande envergure à Skhira qui comporterait essentiellement un port minéralier et des unités industrielles et chimiques.
- La réalisation d'un programme de mise à niveau environnementale d'un coût global de 930 millions de Dinars (en cours) permettant aux unités industrielles existantes d'être conformes aux normes environnementales en vigueur.
- La réalisation d'unités de dessalement d'eau de mer afin de limiter la pression sur les nappes phréatiques dans les régions de Gabès et ultérieurement de Gafsa.

VII.2.2. Renforcement de la résilience des secteurs historiques

Afin d'intégrer les secteurs industriels historiques (Textile & Habillement, Cuir & Chaussures, Agroalimentaire, Industrie des Matériaux de Construction) dans la chaîne de valeur mondiale, il est nécessaire de les faire monter en gamme. Ceci nécessite, pour l'entreprise, de disposer de compétences humaines et d'équipements techniques d'un niveau de plus en plus élevé. La montée en gamme consiste également à intégrer plus de valeur ajoutée en amont et en aval de la production (design, marketing, emballage, logistique). Cette stratégie devrait permettre d'augmenter, d'ici 2020, la contribution de ces secteurs aux exportations.

D'autre part, les implantations industrielles effectuées en Tunisie jusqu'à la fin des années 1990 ont souvent consisté à assurer une partie limitée du processus de production des entreprises concernées. Aujourd'hui, les attentes des entreprises ne se limitent pas au fait de disposer de sites de production isolés, quand bien même ils seraient productifs et rentables. Le besoin porte plutôt sur une connexion des sites entre eux, permettant ainsi une insertion totale des secteurs historiques avec les autres sites de recherche, de production, de services ou de distribution. Un des défis de l'industrie tunisienne sera de répondre à ce besoin, en constituant un véritable hub, intégré dans une chaîne de valeur régionale voire mondiale.

La remontée des secteurs historiques dans la chaîne de valeur mondiale nécessite aussi la mise en place d'un environnement d'infrastructures et de compétences permettant de promouvoir l'innovation. Pour répondre à cette attente des investisseurs, la Tunisie mettra en avant la promotion des créneaux à forte intensité de savoir et à forte valeur ajoutée. Cette stratégie mettra plus en avant des arguments de qualité (environnement R&D, respect de la propriété intellectuelle, qualité des ressources humaines, et mise en œuvre de clusters) que des arguments de coûts.

Le modèle de développement agricole tunisien a permis des avancées importantes telles qu'un accroissement significatif de la production et l'amélioration des disponibilités agricoles et alimentaires. Le processus de développement a toutefois montré des signes de fragilité et la crise internationale de 2007-2008 qui a secoué les marchés des produits agricoles et alimentaires a servi de révélateur aux limites structurelles du modèle. En effet, le secteur agricole tunisien est confronté aujourd'hui à un certain nombre de contraintes structurelles, notamment : les limites du modèle agronomique, une pression de plus en plus forte sur les ressources naturelles, la dégradation des conditions de la sécurité alimentaire, un déficit de compétitivité et la difficile maîtrise des marchés à l'exportation, dont la volatilité des prix.

La Tunisie doit donc ajuster sa politique agricole afin de poursuivre le processus d'intensification et de croissance de la production tout en préservant les ressources naturelles et en améliorant la maîtrise de l'insertion de l'agriculture tunisienne dans l'économie mondiale. A court et moyen terme la stratégie de développement agricole s'articule autour des axes suivants :

- Améliorer l'organisation des filières et le renforcement de la participation des populations rurales,
- Orienter le comportement des acteurs dans le sens d'une gestion durable des ressources naturelles.
- Améliorer l'accès à des instruments de crédit et d'assurance adaptés ;
- Adapter les services de la recherche agronomique, de la vulgarisation et de la formation aux priorités de la mise à niveau et aux besoins des acteurs du secteur.
- Stabiliser l'offre nationale de produits agricoles ;
- Adopter une politique commerciale cohérente avec les objectifs de la politique agricole.

Dans la filière touristique, la Tunisie occupe une position privilégiée dans le bassin méditerranéen, et se doit de poursuivre la croissance soutenue du marché mondial du tourisme pour confirmer le rôle de ce secteur dans l'économie nationale. Pour ce faire la Tunisie compte maintenir à niveau l'offre existante en majorité balnéaire, diversifier le produit, fidéliser les flux touristiques classiques et conquérir de nouvelles cibles émanant principalement de marchés émergents.

La mise à niveau du secteur touristique vise aussi une plus grande ouverture aux chaînes internationales pour attirer une clientèle de plus en plus exigeante. A la politique du prix bas et de commercialisation par les tour-opérateurs il faut substituer une politique de partenariat avec de grandes marques internationale. Cela passe notamment par une réhabilitation du parc et un assainissement des impayés bancaires.

VII.2.3. Une typologie de projets d'accompagnement aux réformes

Lors du sommet « Investir en Tunisie : Start-up Democracy » qui s'est tenu en septembre 2014 à Tunis, les autorités ont proposé une sélection d'investissements publics structurants à réaliser dans les prochaines années. Cette sélection a été faite parmi l'ensemble des projets retenus dans les plans de développement sectoriels. Ils ont été choisis sur la base des critères suivants : niveau de préparation pour exécution immédiate, rentabilité économique et sociale, amélioration de la compétitivité de l'économie nationale, et impact sur le développement des régions à faibles revenus. Ils ont été proposés pour être financés dans le cadre de la coopération financière bilatérale ou multilatérale et concernent des projets de TIC, d'eau potable, de santé, d'infrastructure, de transport, d'énergie et mines et de développement durable. Certains de ces projets s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP).

Projets Publics
TIC Infrastructure internet haut et très haut débit
Santé Construction et équipement d'un hôpital polyvalent à Béja Construction et équipement d'un hôpital polyvalent à Gafsa Construction et équipement d'un Institut de Carcinologie dans le Grand Tunis
Transport Aménagement et réhabilitation du réseau routier classé Renforcement du réseau routier classé Programme d'aménagement de pistes rurales Voieries structurantes des Grandes Agglomérations Réhabilitation et aménagement de la Boucle Centrale de Transport en commun de Tunis Consolidation et modernisation de la ligne ferroviaire Tunis - Kasserine Extension du Port de Radès : Terminal Container - Quais 8 et 9
Eau potable Renforcement et sécurisation de l'alimentation en eau potable des Régions du Cap-Bon, Sahel et Sfax Station de dessalement d'eau de mer à Zarat Construction d'un barrage sur l'oued Tessa
Energies et Mines Centrale Electrique de Mornaguia

Renforcement du réseau électrique Mine de phosphate d'Oum Lakhchab Développement Durable Plan de d'environnement et de développement durable (PREDD du gouvernorat de Médenine
Projets Publics Privés (PPP)
Transport Réalisation et exploitation d'une zone d'activités logistiques et économiques à Radès Réalisation et exploitation d'un port en eau profonde et d'une zone d'activités logistiques à Enfidha Développement Durable Projet d'aménagement et développement de Taparura - Sfax Projet et développement des Berges de la Lagune « Sebkhath de Ben Ghayadha »

VII.3. Modèle de prévision et scénarii de cadrage macroéconomique 2014-2017

VII.3.1. Les soubassements techniques du modèle

Un modèle de prévision - **Global Economic Model (GEM) Tunisia** - a été conçu pour obtenir des prévisions à mi-parcours (jusqu'à 3ans) sur deux variables clés, le produit et le taux d'inflation, d'une manière simple et standardisé. Les principaux avantages de ce modèle reviennent à la structure théorique simple, aux exigences parcimonieuses en données, et à l'évolutivité. Le modèle détermine explicitement la demande globale par certaines équations de comportement crucial et par un ensemble de variables exogènes, qui peuvent ensuite être étiquetés comme «néo-keynésiennes». Dans sa version la plus simple, plutôt que d'insister sur les relations macroéconomiques complexes, il fournit un cadre cohérent autour duquel les données et prévisions macroéconomiques disponibles peuvent être organisées et contrôlées.

Les exigences en matière de données comprennent (i) des variables des comptes nationaux exprimées en unités de monnaie locale (LCU), (ii) des données supplémentaires sur les principales exportations, (iii) une série de l'indice des prix à la consommation (CPI) et d'autres déflateurs utilisés pour mesurer l'inflation passée, (iv) une série du taux de croissance de PIB réel (RGDP) des dix dernières années, (v) certains paramètres de base sur la structure économique du pays (la propension privée à consommer, la composition de la valeur ajoutée, etc.....), (vi) et certaines estimations pour les principales variables exogènes telles qu'elles sont programmées par les autorités dans le futur.

Enfin, l'évolutivité signifie que le modèle peut facilement être étendu à deux dimensions : (i) Tout d'abord, de nouvelles équations de comportement macroéconomiques peuvent être ajoutés à la version initiale de base pour adapter le modèle à un contexte de pays en particulier ou d'étudier plus en détail les déterminants de certains phénomènes macro (comme la spécificité d'un pays touristique pour le cas de la Tunisie) ; d'autre part, le paramétrage du modèle peut se fonder sur des estimations disponibles dans la littérature économétrique ou peut être estimée directement lorsque les séries suffisamment longues et fiables.

Les principaux fondements théoriques du modèle sont analogues à ceux de deux modèles macroéconomiques utilisés largement, la programmation financière du FMI (Financial Programming) et le modèle standard du minimum révisé (RMSM) de la Banque Mondiale. Le modèle est axé sur la demande à court terme pour une économie ouverte. Il est basé sur quelques équations macroéconomiques de comportement des agents et des équations structurelles de revenu et de prix. Son cadre comptable peut être représenté dans le format d'une matrice de comptabilité sociale (Macro-SAM).

L'investissement et l'épargne sont considérés exogènes. En l'absence de tout changement exogène de l'investissement (si le modèle est utilisé pour la simulation ou de prévision), tout changement d'un élément de l'épargne doit être compensé par une variation équivalente d'une autre composante. En particulier, le modèle appliqué ne formalise pas explicitement l'épargne étrangère (ou, en d'autres termes, les entrées et sorties de capitaux), et l'épargne publique est calculée par le solde correspondant à la différence des dépenses publiques prévues et les taux d'imposition fixes. Du côté de l'offre, le modèle fait l'hypothèse forte de la capacité sans contrainte car il n'y a ni la fonction de production explicite ni aucun taux d'utilisation du capital installé.

Cependant, par l'intermédiaire d'une boucle prix-coût qui relie le coût unitaire de la main-d'œuvre aux prix, une fonction implicite de production de court terme est utilisée pour dériver l'offre globale. En outre, le stock de capital est maintenu fixe et l'investissement joue le rôle de certaines autres composantes de la demande : il n'y a pas d'effet d'accélérateur (qu'elle soit fondée sur la demande prévue ou sur les bénéfices), contrairement à d'autres modèles néo-keynésiens.

VII.3.2. Matrice des scénarii de simulation

a. Hypothèses et spécifications paramétriques

La projection des perspectives économiques distingue trois scénarii :

- Un **scénario stationnaire (low mitigation scenario)** de faibles performances, dans lequel le taux de croissance moyen du produit sur les trois prochaines années, de l'ordre de 2,6%, est expliqué par un taux de croissance moyen de l'investissement privé de l'ordre de 3,4% avec des déséquilibres budgétaires et courants qui perdurent à hauteur, respectivement, de 8,1% et de 7,9% en moyenne du PIB, ainsi que des tensions inflationnistes moyennes de l'ordre de 5,6%. En outre, la contribution des composantes de la demande au taux de croissance du PIB réel dénote des difficultés de relance de la demande extérieure nette compte tenu des faibles perspectives de reprise notamment dans la zone euro.

- **Un scénario de réformes structurelles (enhancing capability scenario)** de hautes performances, dans lequel le taux de croissance moyen du produit sur les trois prochaines années, de l'ordre de 4,2%, est expliqué par un taux de croissance moyen de l'investissement privé de l'ordre de 10,7% avec la poursuite de l'assainissement des principaux équilibres budgétaires et courants à hauteur de 6,6% en moyenne du PIB, ainsi qu'une baisse des tensions inflationnistes à un niveau moyen de l'ordre de 4,5%. En dépit de l'hypothèse prudente de la contribution négative de la demande extérieure nette, c'est la nette contribution de la formation brute de capital privé à la croissance qui est notable dans ce scénario. Cette dernière variante est en fait la résultante de l'ensemble des composantes des réformes économiques détaillées auparavant dans ce rapport, et notamment celles ayant trait aux leviers du changement proposés à court terme pour un nouveau palier de croissance inclusive.

- **Un scénario de stabilité (flat or middle scenario)** de moyennes performances, dans lequel le taux de croissance moyen du produit sur les trois prochaines années, de l'ordre de 3,5%, est expliqué par un taux de croissance moyen de l'investissement privé de l'ordre de 5% avec une meilleure maîtrise des déséquilibres budgétaires et courants à hauteur, respectivement, de 6,9% en moyenne du PIB, ainsi qu'une baisse des tensions inflationnistes à un niveau moyen de l'ordre de 5%. En outre, la contribution des composantes de la demande au taux de croissance du PIB réel dénote toujours de la récurrence des difficultés de relance de la demande extérieure nette compte tenu des faibles perspectives de reprise notamment dans la zone euro.

Les hypothèses et spécifications paramétriques de chaque scénario sont présentées comme suit :

Le scénario stationnaire : Low mitigation scenario

Hypothèses Faibles Performances		Unité	2013	2014	2015	2016	2017
Comptes budgétaires, en Millions DT							
Dons	MDT		221,4	298,0	100,0	300,0	300,0
Intérêts versés	MDT		1411,2	1475,0	1682,0	1800,0	2100,0
Données exogènes							
<u>Secteur extérieur</u>							
Pétrole brut - volume	% change		3,17	2,89	2,74	2,68	2,64
Phosphates - volume	% change		2,59	3,45	3,83	4,17	4,55
Produits chimiques inorganiques - volume	% change		1,29	1,36	1,49	1,56	1,64
Huile d'Olive - volume	% change		0,15	0,10	0,17	0,18	0,19
Prix international du Pétrole brut (*)	(USD/Tn.)		749,7	739,9	751,3	795,9	851,1
Prix international du Phosphates	(USD/Tn.)		40,4	27,9	22,7	20,2	18,5
Prix international des Produits chimiques inorganiques	(USD/Tn.)		361,4	365,0	368,6	372,3	376,0
Prix international du Huile d'Olive	(USD/Tn.)		3230,1	2237,1	1387,6	834,1	501,4
Taux de change Dinar/Dollar	LC		1,6	1,7	1,7	1,8	1,8
<u>Economie domestique</u>							
Taux de croissance de la production alimentaire	% change		1,0%	5,0%	2,0%	9,0%	9,0%
Variation des prix de production	% change		7,3%	7,7%	6,4%	6,0%	6,0%
Croissance de la masse salariale publique	% change		1,6%	1,4%	2,0%	3,4%	3,4%
Taux de croissance des salaires du secteur privé	% change		2,4%	1,4%	2,0%	3,0%	3,0%
Variation des prix des services publics	% change		7,0%	7,0%	6,0%	4,0%	5,0%
Spécification Paramétrique							
Données additionnelles							
Taux de croissance de l'emploi public	% change				1,0%	2,0%	6,0%
Taux de croissance des dépenses publiques réelles	% change				3,0%	5,0%	7,0%
Taux de croissance de l'investissement public réel	% change				1,0%	3,0%	5,0%
Taux de croissance de la population	% change				1,30%	1,27%	1,24%
Taux de croissance de l'investissement privé	% change				5,0%	3,0%	2,0%
Variation des recettes touristiques	% change				10,0%	7,0%	5,0%
Revenu des facteurs	MDT		-24,8	-1826,04	2830	4030	5730
Transferts courants	MDT		574,1	597,1	640,0	680,0	880,0

(*)Prix moyens à l'exportation (Valeur/Volume/Taux de change USD/Dinar)

Le scénario de réformes structurelles : Enhancing capability scenario

<u>Hypothèses Hautes Performances</u>	Unité	2013	2014	2015	2016	2017
Comptes budgétaires, en Millions DT						
Dons	MDT	221,4	298,0	300,0	700,0	400,0
Intérêts versés	MDT	1411,2	1475,0	1682,0	1800,0	2100,0
Données exogènes						
<u>Secteur extérieur</u>						
Pétrole brut - volume	% change	3,17	2,89	2,74	2,75	2,76
Phosphates - volume	% change	2,59	3,45	4,00	5,00	6,00
Produits chimiques inorganiques - volume	% change	1,29	1,36	1,70	1,80	1,90
Huile d'Olive - volume	% change	0,15	0,10	0,17	0,18	0,19
Prix international du Pétrole brut	(USD/Tn.)	816,9	812,7	782,3	758,1	720,2
Prix international du Phosphates	(USD/Tn.)	58,6	72,4	69,1	68,1	67,7
Prix international des Produits chimiques inorganiques	(USD/Tn.)	370,2	347,6	337,2	340,6	343,9
Prix international du Huile d'Olive	(USD/Tn.)	3343,3	2288,8	2449,1	2620,5	2803,9
Taux de change Dinar/Dollar	LC	1,625	1,661	1,725	1,780	1,780
<u>Economie domestique</u>						
Taux de croissance de la production alimentaire	% change	1,0%	5,0%	6,0%	12,0%	20,0%
Variation des prix de production	% change	7,3%	7,7%	6,0%	4,0%	4,0%
Croissance de la masse salariale publique	% change	1,6%	1,4%	3,0%	3,0%	4,4%
Taux de croissance des salaires du secteur privé	% change	2,4%	1,4%	3,0%	4,0%	4,0%
Variation des prix des services publics	% change	7,0%	7,0%	6,0%	4,0%	3,0%
Spécification Paramétrique						
Données additionnelles						
Taux de croissance de l'emploi public	% change			3,0%	2,0%	1,0%
Taux de croissance des dépenses publiques réelles	% change			3,0%	1,0%	-1,0%
Taux de croissance de l'investissement public réel	% change			5,4%	9,0%	11,0%
Taux de croissance de la population	% change			1,30%	1,27%	1,24%
Taux de croissance de l'investissement privé	% change			5,0%	11,0%	16,0%
Variation des recettes touristiques	% change			7,0%	13,0%	12,0%
Revenu des facteurs	MDT	-24,8	-1826,04	3630	6530	10730
Transferts courants	MDT	574,1	597,1	640,0	680,0	880,0

(*)Prix moyens à l'exportation (Valeur/Volume/Taux de change USD/Dinar)

Le scénario de stabilité : Flat or middle scenario

Hypothèses Moyennes Performances		Unité	2013	2014	2015	2016	2017
Comptes budgétaires, en Millions DT							
Dons	MDT		221,4	298,0	200,0	500,0	300,0
Intérêts versés	MDT		1411,2	1475,0	1682,0	1800,0	2100,0
Données exogènes							
<u>Secteur extérieur</u>							
Pétrole brut - volume	% change		3,17	2,89	2,74	2,74	2,75
Phosphates - volume	% change		2,59	3,45	4,30	4,70	5,00
Produits chimiques inorganiques - volume	% change		1,29	1,36	1,66	1,75	1,80
Huile d'Olive - volume	% change		0,15	0,10	0,17	0,18	0,19
Prix international du Pétrole brut(*)	(USD/Tn.)		749,7	739,9	751,3	795,9	851,1
Prix international du Phosphates	(USD/Tn.)		40,4	27,9	22,7	20,2	18,5
Prix international des Produits chimiques inorganiques	(USD/Tn.)		361,4	365,0	368,6	372,3	376,0
Prix international du Huile d'Olive	(USD/Tn.)		3230,1	2237,1	1387,6	834,1	501,4
Taux de change Dinar/Dollar	LC		1,6	1,7	1,7	1,8	1,8
<u>Economie domestique</u>							
Taux de croissance de la production alimentaire	% change		1,0%	5,0%	2,0%	9,0%	9,0%
Variation des prix de production	% change		7,3%	7,7%	6,4%	6,0%	6,0%
Croissance de la masse salariale publique	% change		1,6%	1,4%	2,0%	3,4%	3,4%
Taux de croissance des salaires du secteur privé	% change		2,4%	1,4%	2,0%	3,0%	3,0%
Variation des prix des services publics	% change		7,0%	7,0%	6,0%	4,0%	5,0%
Spécification Paramétrique							
Données additionnelles							
Taux de croissance de l'emploi public	% change				3,0%	2,5%	2,0%
Taux de croissance des dépenses publiques réelles	% change				4,0%	3,0%	2,0%
Taux de croissance de l'investissement public réel	% change				3,0%	5,0%	7,0%
Taux de croissance de la population	% change				1,30%	1,27%	1,24%
Taux de croissance de l'investissement privé	% change				5,0%	5,0%	5,0%
Variation des recettes touristiques	% change				7,0%	10,0%	10,0%
Revenu des facteurs	MDT		-24,8	-1826,04	2830	4030	5730
transferts courants	MDT		574,1	597,1	640,0	680,0	880,0

(*)Prix moyens à l'exportation (Valeur/Volume/Taux de change USD/Dinar)

b. Résultats des projections

Le scénario stationnaire : Low mitigation scenario

Tableau 1 - Composition de la Demande - Scénario Performances Faibles

	Pourcentage du PIB (Prix courant)		Pourcentage de variations, volume			Contribution au PIB réel croissance		
	2007	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Formation Brute de Capital	26,5	21,9	1,7	4,1	7,4	0,4	0,9	1,6
Public	6,7	6,6	1,0	2,0	6,0	0,1	0,1	0,4
Privé	19,8	15,3	2,0	5,0	8,0	0,3	0,8	1,3
Consommation	78,2	90,4	1,1	1,7	2,7	1,0	1,4	2,3
Public	16,6	20,0	1,5	1,0	2,7	0,3	0,2	0,6
Privé	61,6	70,4	1,0	1,9	2,7	0,7	1,2	1,7
Secteur Extérieur	-4,7	-12,3				1,1	0,2	-1,1
Exportations	51,5	44,3	3,6	2,8	2,3	1,4	1,1	0,9
Importations	-56,2	-56,6	0,5	1,8	4,2	-0,2	-0,8	-2,0
Taux de croissance du PIB réel						2,5	2,6	2,9

Source : Données de l'Institut National de Statistiques ; calculs des auteurs pour les estimations (e) sur la base de 6 mois de réalisations en 2014 et les prédictions (p).

Tableau 2 - Opérations financières de l'Etat (en pourcentage du PIB)- Scénario Performances Faibles

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Recettes totales (avec dons) (a)	23,0	24,8	23,5	23,5	26,1	26,3	26,5	25,0	24,6	24,5	24,3
Recettes fiscales	19,1	20,5	19,9	20,1	21,2	21,1	21,7	22,0	21,9	21,6	21,4
Dons	0,1	0,3	0,3	0,1	0,3	0,9	0,3	0,4	0,1	0,3	0,3
Autres Revenus	3,8	4,0	3,2	3,3	4,5	4,2	4,5	2,6	2,6	2,6	2,6
Dépenses totales (et prêts nets) (a)	28,1	27,8	28,4	26,3	31,2	33,2	35,3	32,7	32,7	32,9	32,2
Dépenses courantes	23,7	21,5	21,3	19,4	25,1	26,6	29,1	27,7	27,3	26,7	26,3
<i>Sans les intérêts</i>	21,3	19,4	19,3	17,6	23,2	24,8	27,2	25,8	25,4	24,8	24,6
Salaires	10,7	10,4	10,7	10,8	11,9	12,3	12,8	12,9	12,4	12,0	11,9
Biens & Services	1,3	1,3	1,4	1,3	1,4	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	1,1
Paiement d'intérêts	2,4	2,1	2,0	1,8	1,9	1,8	1,9	1,8	1,9	1,9	1,8
Dépenses en Capital	5,6	6,0	6,8	6,8	7,4	6,8	5,8	6,6	6,4	6,3	6,3
Solde primaire	-2,7	-1,0	-3,0	-1,0	-3,3	-5,2	-6,9	-6,0	-6,2	-6,5	-6,2
Solde global	-5,1	-3,0	-5,0	-2,8	-5,1	-7,0	-8,8	-7,8	-8,1	-8,4	-8,0

a. Les principales rubriques seulement sont rapportées.

Source : Données du Ministère de l'Economie & des Finances ; Calculs des auteurs pour les estimations (e) sur la base de 9 mois de réalisations en 2014 et les prédictions (p).

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)- Scénario Performances Faibles

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Balance commerciale	-10,1	-11,9	-10,9	-13,1	-13,4	-16,5	-12,6	-9,8	-13,9	-13,7	-14,3
Exportations de biens (f.o.b.)	38,9	42,8	33,2	37,3	39,0	37,7	39,9	40,2	34,9	34,5	33,1
Importations de biens (f.o.b.)	49,0	54,7	44,1	50,4	52,4	54,2	52,5	50,1	48,7	48,2	47,4
Services	5,4	5,9	5,8	5,6	3,3	4,3	3,5	3,4	3,4	3,7	4,0
Revenu des facteurs	1,8	1,8	1,8	2,3	2,8	3,4	0,0	-2,2	2,1	1,4	1,2
Transferts courants	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,2	0,5	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
Solde des comptes courants	-2,4	-3,8	-2,8	-4,8	-7,4	-8,2	-8,4	-7,9	-7,7	-7,8	-8,5

Source : Données de la Banque Centrale de Tunisie ; calculs des auteurs pour les estimations (e) sur la base de 9 mois de réalisations en 2014 et les prédictions (p).

Tableau 4 - Composition de la Demande (en pourcentage du PIB) - Scénario Performances Faibles

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Formation Brute de Capital	26,5	28,5	26,5	28,2	25,7	26,8	23,7	21,9	21,5	21,5	21,9
Public	6,7	7,2	6,7	6,8	7,4	6,8	6,0	6,6	6,4	6,3	6,3
Privé	19,8	21,4	19,8	21,4	18,4	20,0	17,8	15,3	15,1	15,2	15,6
Consommation	78,2	77,5	78,6	79,4	84,4	85,4	88,5	90,4	89,7	89,1	89,3
Public	16,6	16,1	16,6	16,6	18,1	18,4	19,3	20,0	19,4	18,8	18,5
Privé	61,6	61,4	62,0	62,8	66,3	66,9	69,2	70,4	70,3	70,3	70,8
Demande Extérieure	-4,7	-6,1	-5,1	-7,6	10,1	12,2	12,2	-12,3	-11,1	-10,7	-11,2
Exportations	51,5	56,2	45,8	50,4	49,5	49,3	47,7	44,3	44,0	43,8	42,5
Importations	-56,2	-62,2	-50,9	-58,0	-59,6	-61,5	-59,9	-56,6	-55,1	-54,5	-53,7

Source : Données de l'Institut National de Statistiques ; calculs des auteurs pour les estimations (e) sur la base de 6 mois de réalisations en 2014 et les prédictions (p).

Tableau 5 -Résultats Sommaires - Scénario Performances Faibles

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB	6,2	4,5	3,1	3,0	-1,9	3,9	2,3	2,3	2,5	2,6	2,9
Inflation	3,4	4,9	3,5	4,4	3,5	5,6	6,0	5,6	5,9	5,7	5,3
PIB (en MDT)	48594,7	50791,6	52371,3	53942,4	52897,5	54960,5	56224,6	57517,8	58955,9	60478,3	62206,8
PIB (en M\$)	38909,3	44855,1	43455,7	44084,8	45665,8	45093,0	46280,2	48957,0	47617,0	49793,3	53643,6
Taux de change (\$/DT)	1,28	1,23	1,35	1,43	1,41	1,56	1,62	1,66	1,73	1,78	1,78

Source : Données des administrations tunisiennes (BCT, INS & MEF) ; Calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prédictions (p).

Tableau 6 - Indicateurs macro-économiques- Scénario Performances Faibles

	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB	2,3	2,5	2,6	2,9
Inflation	5,6	5,9	5,7	5,3
Solde budgétaire (% PIB)	-7,8	-8,1	-8,4	-8,0
Compte courant (% PIB)	-7,9	-7,7	-7,8	-8,5

Source : Données des administrations tunisiennes (BCT, INS & MEF) ; Calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prédictions (p).

Le scénario de réformes structurelles : Enhancing capability scenario

Tableau 1 - Composition de la Demande - Scénario Hautes Performances

	Pourcentage du PIB (Prix courant)		Pourcentage de variations, volume			Contribution au PIB réel croissance		
	2007	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Formation Brute de Capital	26,5	21,9	5,1	10,4	14,5	1,1	2,3	3,4
Public	6,7	6,6	5,4	9,0	11,0	0,4	0,6	0,8
Privé	19,8	15,3	5,0	11,0	16,0	0,8	1,7	2,7
Consommation	78,2	90,4	2,8	4,5	6,2	2,5	3,9	5,4
Public	16,6	20,0	1,3	2,3	2,5	0,3	0,5	0,5
Privé	61,6	70,4	3,4	5,3	7,3	2,2	3,4	4,8
Secteur Extérieur	-4,7	-12,3				-0,1	-2,0	-4,0
Exportations	51,5	44,3	3,9	3,0	2,4	1,5	1,2	0,9
Importations	-56,2	-56,6	3,4	6,7	10,1	-1,6	-3,2	-4,9
Taux de croissance du PIB réel						3,5	4,2	4,8

Source : Données de l'Institut National de Statistiques ; calculs des auteurs pour les estimations (e) sur la base de 6 mois de réalisations en 2014 et les prédictions (p).

Tableau 2 - Opérations financières de l'Etat (en pourcentage du PIB)- Scénario Hautes Performances

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Recettes totales (avec dons) (a)	23,0	24,8	23,5	23,5	26,1	26,3	26,5	25,0	24,7	24,9	24,7
Recettes fiscales	19,1	20,5	19,9	20,1	21,2	21,1	21,7	22,0	22,0	22,0	21,8
Dons	0,1	0,3	0,3	0,1	0,3	0,9	0,3	0,4	0,1	0,3	0,3
Autres Revenus	3,8	4,0	3,2	3,3	4,5	4,2	4,5	2,6	2,6	2,6	2,6
Dépenses totales (et prêts nets) (a)	28,1	27,8	28,4	26,3	31,2	33,2	35,3	32,7	31,4	31,2	30,3
Dépenses courantes	23,7	21,5	21,3	19,4	25,1	26,6	29,1	27,7	27,2	26,7	26,3
<i>Sans les intérêts</i>	21,3	19,4	19,3	17,6	23,2	24,8	27,2	25,8	25,2	24,8	24,5
Salaires	10,7	10,4	10,7	10,8	11,9	12,3	12,8	12,9	12,5	12,1	12,0
Biens & Services	1,3	1,3	1,4	1,3	1,4	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2
Paieement d'intérêts	2,4	2,1	2,0	1,8	1,9	1,8	1,9	1,8	1,9	1,9	1,8
Dépenses en Capital	5,6	6,0	6,8	6,8	7,4	6,8	5,8	6,6	6,7	7,0	7,4
Solde primaire	-2,7	-1,0	-3,0	-1,0	-3,3	-5,2	-6,9	-6,0	-4,8	-4,4	-3,9
Solde global	-5,1	-3,0	-5,0	-2,8	-5,1	-7,0	-8,8	-7,8	-6,7	-6,3	-5,6

a. Les principales rubriques seulement sont rapportées.

Source :Données du Ministère de l'Economie & des Finances ; calculs des auteurs pour les estimations (e) sur la basede 9 mois de réalisations en 2014 et les prédictions (p).

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)- Scénario Hautes Performances

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Balance commerciale	-10,1	-11,9	-10,9	-13,1	-13,4	-16,5	-12,6	-9,8	-15,3	-17,5	-20,9
Exportations de biens (f.o.b.)	38,9	42,8	33,2	37,3	39,0	37,7	39,9	40,2	34,6	33,9	32,2
Importations de biens (f.o.b.)	49,0	54,7	44,1	50,4	52,4	54,2	52,5	50,1	49,9	51,5	53,2
Services	5,4	5,9	5,8	5,6	3,3	4,3	3,5	3,4	3,4	3,7	3,9
Revenu des facteurs	1,8	1,8	1,8	2,3	2,8	3,4	0,0	-2,2	4,1	6,9	10,5
Transferts courants	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,2	0,5	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
Solde des comptes courants	-2,4	-3,8	-2,8	-4,8	-7,4	-8,2	-8,4	-7,9	-7,0	-6,2	-5,8

Source : Données de la Banque Centrale de Tunisie ; calculs des auteurs pour les estimations (e) sur la base de 9 mois de réalisations en 2014 et les prédictions (p).

Tableau 4 - Composition de la Demande (en pourcentage du PIB) - Scénario Hautes Performances

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Formation Brute de Capital	26,5	28,5	26,5	28,2	25,7	26,8	23,7	21,9	22,2	23,6	25,6
Public	6,7	7,2	6,7	6,8	7,4	6,8	6,0	6,6	6,7	7,0	7,4
Privé	19,8	21,4	19,8	21,4	18,4	20,0	17,8	15,3	15,5	16,6	18,2
Consommation	78,2	77,5	78,6	79,4	84,4	85,4	88,5	90,4	90,4	91,0	92,6
Public	16,6	16,1	16,6	16,6	18,1	18,4	19,3	20,0	19,4	19,0	18,7
Privé	61,6	61,4	62,0	62,8	66,3	66,9	69,2	70,4	71,0	72,0	73,9
Demande Extérieure	-4,7	-6,1	-5,1	-7,6	-10,1	-12,2	-12,2	-12,3	-12,5	-14,6	-18,2
Exportations	51,5	56,2	45,8	50,4	49,5	49,3	47,7	44,3	43,9	43,6	42,0
Importations	-56,2	-62,2	-50,9	-58,0	-59,6	-61,5	-59,9	-56,6	-56,4	-58,2	-60,2

Source : Données de l'Institut National de Statistiques ; calculs des auteurs pour les estimations (e) sur la base de 6 mois de réalisations en 2014 et les prédictions (p).

Tableau 5 -Résultats Sommaires - Scénario Hautes Performances

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB	6,2	4,5	3,1	3,0	-1,9	3,9	2,3	2,3	3,5	4,2	4,8
Inflation	3,4	4,9	3,5	4,4	3,5	5,6	6,0	5,6	5,0	4,1	3,3
PIB (en MDT)	48594,7	50791,6	52371,3	53942,4	52897,5	54960,5	56224,6	57517,8	59534,9	62065,0	65071,1
PIB (en M\$)	38909,3	44855,1	43455,7	44084,8	45665,8	45093,0	46280,2	48957,0	47842,0	50203,2	54397,8
Taux de change (\$/DT)	1,28	1,23	1,35	1,43	1,41	1,56	1,62	1,66	1,73	1,78	1,78

Source : Données des administrations tunisiennes ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prédictions (p).

Tableau 6 - Indicateurs macro-économiques- Scénario Hautes Performances

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB	2,3	3,5	4,2	4,8
Inflation	5,6	5,0	4,1	3,3
Solde budgétaire (% PIB)	-7,8	-6,7	-6,3	-5,6
Compte courant (% PIB)	-7,9	-7,0	-6,2	-5,8

Le scénario de stabilité : Flat or middle scenario

Tableau 1 - Composition de la Demande - Scénario Moyennes Performances

	Pourcentage du PIB (Prix courant)		Pourcentage de variations, volume			Contribution au PIB réel croissance		
	2007	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Formation Brute de Capital	26,5	21,9	1,7	7,0	7,8	0,4	1,5	1,8
Public	6,7	6,6	1,0	7,0	5,0	0,1	0,5	0,3
Privé	19,8	15,3	2,0	7,0	9,0	0,3	1,1	1,4
Consommation	78,2	90,4	2,1	3,2	4,3	1,8	2,8	3,7
Public	16,6	20,0	1,8	2,5	5,0	0,4	0,5	1,0
Privé	61,6	70,4	2,2	3,5	4,1	1,4	2,3	2,7
Secteur Extérieur	-4,7	-12,3				0,8	-0,7	-1,6
Exportations	51,5	44,3	3,9	2,9	2,8	1,5	1,1	1,1
Importations	-56,2	-56,6	1,5	3,9	5,6	-0,7	-1,8	-2,6
Taux de croissance du PIB réel						3,0	3,6	3,9

Source : Données de l'Institut National de Statistiques ; calculs des auteurs pour les estimations (e) sur la base de 6 mois de réalisations en 2014 et les prédictions (p).

Tableau 2 - Opérations financières de l'Etat (en pourcentage du PIB)- Scénario Moyennes Performances

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Recettes totales (avec dons) (a)	23,0	24,8	23,5	23,5	26,1	26,3	26,5	25,0	24,7	24,8	24,6
Recettes fiscales	19,1	20,5	19,9	20,1	21,2	21,1	21,7	22,0	22,0	21,9	21,7
Dons	0,1	0,3	0,3	0,1	0,3	0,9	0,3	0,4	0,1	0,3	0,3
Autres Revenus	3,8	4,0	3,2	3,3	4,5	4,2	4,5	2,6	2,6	2,6	2,6
Dépenses totales (et prêts nets) (a)	28,1	27,8	28,4	26,3	31,2	33,2	35,3	32,7	31,7	31,5	30,9
Dépenses courantes	23,7	21,5	21,3	19,4	25,1	26,6	29,1	27,7	27,4	27,0	26,7
<i>Sans les intérêts</i>	<i>21,3</i>	<i>19,4</i>	<i>19,3</i>	<i>17,6</i>	<i>23,2</i>	<i>24,8</i>	<i>27,2</i>	<i>25,8</i>	<i>25,5</i>	<i>25,0</i>	<i>25,0</i>
Salaires	10,7	10,4	10,7	10,8	11,9	12,3	12,8	12,9	12,4	12,3	12,5
Biens & Services	1,3	1,3	1,4	1,3	1,4	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	1,1
Paieement d'intérêts	2,4	2,1	2,0	1,8	1,9	1,8	1,9	1,8	1,9	1,9	1,8
Dépenses en Capital	5,6	6,0	6,8	6,8	7,4	6,8	5,8	6,6	6,4	6,6	6,5
Solde primaire	-2,7	-1,0	-3,0	-1,0	-3,3	-5,2	-6,9	-6,0	-5,1	-4,9	-4,5
Solde global	-5,1	-3,0	-5,0	-2,8	-5,1	-7,0	-8,8	-7,8	-7,0	-6,8	-6,3

a. Les principales rubriques seulement sont rapportées.

Source:Données du Ministère de l'Economie & des Finances ; calculs des auteurs pour les estimations (e) sur la basede 9 mois de réalisations en 2014 et les prédictions (p).

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)- Scénario Moyennes Performances

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Balance commerciale	-10,1	-11,9	-10,9	-13,1	-13,4	-16,5	-12,6	-9,8	-14,4	-15,2	-16,5
Exportations de biens (f.o.b.)	38,9	42,8	33,2	37,3	39,0	37,7	39,9	40,2	34,9	34,4	32,7
Importations de biens (f.o.b.)	49,0	54,7	44,1	50,4	52,4	54,2	52,5	50,1	49,3	49,6	49,3
Services	5,4	5,9	5,8	5,6	3,3	4,3	3,5	3,4	3,4	3,7	4,0
Revenu des facteurs	1,8	1,8	1,8	2,3	2,8	3,4	0,0	-2,2	3,3	4,3	5,7
Transferts courants	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,2	0,5	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
Solde des comptes courants	-2,4	-3,8	-2,8	-4,8	-7,4	-8,2	-8,4	-7,9	-7,0	-6,5	-6,2

Source :Données de la Banque Centrale de Tunisie ; Calculs des auteurs pour les estimations (e) sur la base de 9 mois de réalisations en 2014 et les prédictions (p).

Tableau 4 - Composition de la Demande (en pourcentage du PIB) - Scénario Moyennes Performances

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Formation Brute de Capital	26,5	28,5	26,5	28,2	25,7	26,8	23,7	21,9	21,5	22,2	22,6
Public	6,7	7,2	6,7	6,8	7,4	6,8	6,0	6,6	6,4	6,6	6,5
Privé	19,8	21,4	19,8	21,4	18,4	20,0	17,8	15,3	15,1	15,6	16,0
Consommation	78,2	77,5	78,6	79,4	84,4	85,4	88,5	90,4	90,1	90,1	90,6
Public	16,6	16,1	16,6	16,6	18,1	18,4	19,3	20,0	19,5	19,1	19,1
Privé	61,6	61,4	62,0	62,8	66,3	66,9	69,2	70,4	70,6	70,9	71,5
Demande Extérieure	-4,7	-6,1	-5,1	-7,6	-10,1	-12,2	-12,2	-12,3	-11,6	-12,2	-13,2
Exportations	51,5	56,2	45,8	50,4	49,5	49,3	47,7	44,3	44,2	43,9	42,5
Importations	-56,2	-62,2	-50,9	-58,0	-59,6	-61,5	-59,9	-56,6	-55,8	-56,1	-55,7

Source : Données de l'Institut National de Statistiques ; Calculs des auteurs pour les estimations (e) sur la base de 6 mois de réalisations en 2014 et les prédictions (p).

Tableau 5 -Résultats Sommaires - Scénario Moyennes Performances

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB	6,2	4,5	3,1	3,0	-1,9	3,9	2,3	2,3	3,0	3,6	3,9
Inflation	3,4	4,9	3,5	4,4	3,5	5,6	6,0	5,6	5,0	4,9	4,5
PIB (en MDT)	48594,7	50791,6	52371,3	53942,4	52897,5	54960,5	56224,6	57517,8	59230,3	61361,6	63751,3
PIB (en M\$)	38909,3	44855,1	43455,7	44084,8	45665,8	45093,0	46280,2	48957,0	47537,8	49866,0	53979,5
Taux de change (\$/DT)	1,28	1,23	1,35	1,43	1,41	1,56	1,62	1,66	1,73	1,78	1,78

Source:Données des administrations tunisiennes (BCT, INS & MEF) ; Calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prédictions (p).

Tableau 6 - Indicateurs macro-économiques- Scénario Moyennes Performances

	2014(e)	2015(p)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB	2,3	3,0	3,6	3,9
Inflation	5,6	5,0	4,9	4,5
Solde budgétaire (% PIB)	-7,8	-7,0	-6,8	-6,3
Compte courant (% PIB)	-7,9	-7,0	-6,5	-6,2

Source :Données des administrations tunisiennes (BCT, INS & MEF) ; Calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prédictions (p).

Sources bibliographiques

- Abedini, J. (2014). Productivity Capability Index-105 countries over 1981-2013, Laboratoire d'Économie Appliquée au Développement (Bases de données du LEAD), Université du Sud, Toulon-Var.
- Acemoglu. D, Johnson. S and Robinson. J.A (2002), "Reversal of Fortune: Geography and Institutions in the Making of the Modern World Income Distribution", Quarterly Journal of Economics, Vol CXVII, November, pp.1231-1294.
- AFC (2012). "Note sur les banques cotées : Aperçu sur l'activité du secteur bancaire en 2011", Département « Analyse & Développement », Novembre 2012.
- Agence Française de Développement, Région Île-de-France & ARENE (2013), «L'économie sociale et solidaire, un atout pour la coopération décentralisée », Savoirs communs n°14, Juin.
- Albertin, G, Sdravovich, C, Sab, R and Zouhar, Y (2014), Subsidy Reform in the Middle East and North Africa : Recent Progress and Challenges Ahead, IMF, Middle East and Central Asia Department
- Allard, Davidson, & Matthaei, 2008, Solidarity Economy: Building alternatives for People and Planet, Changemakers Publications, USA
- Altenburg, T. (2011): "Industrial policies in developing countries. Overview and lessons from seven country cases". DIE Discussion Paper 4.
- APII (2010). « Les industries manufacturières en Tunisie », Monographies sectorielles.
- Ararat, Melsa (2006), Corporate social responsibility across middle east and north africa, Draft Paper, Sabanci University, Corporate Governance Forum (CGFT), Faculty of Management.
- Artus P. (2005) « Quelle politique salariale ? », Flash (CDC-IXIS), N°72, 16 février 2005.
- Artus P. et Cohen D. (1997) « Le partage de la valeur ajoutée », Conseil d'Analyse Economique, Paris, La Documentation Française.
- Artus P. et Fontagné L., (2006), « Evolution récente du commerce extérieur français », La documentation française, novembre 2006.
- Attali J. (2010) « Une ambition pour dix ans », Rapport de la Commission pour la libération de la croissance, Paris, La Documentation Française.
- Ayari, C (2011), Perspectives du développement régional dans la Tunisie post-révolutionnaire, Centre de Réflexion Stratégique pour le Développement du Nord-Ouest, Tunis.
- BAD (2011), Comment lutter contre le chômage des jeunes au Maghreb, Note économique.
- BAD (2011), Croissance et inégalités.
- BAD (2011), Diagnostic de croissance : Sénégal, Miméo.
- BAD (2011), La Pauvreté et l'inégalité en Tunisie, au Maroc et en Mauritanie.
- BAD (2012), "Comparative Study on Export Policies in Egypt, Morocco, Tunisia and South Korea".
- BAD (2012), Briefing note for AfDB's long term strategy: inclusive growth.
- BAD (2012), Emploi, justice et le printemps arabe: Rétablir une croissance inclusive en Afrique du Nord.
- BAD (2012), Tunisia: Identifying binding constraints to broad-based growth.

- Banque Africaine de Développement (2013), "Vers un nouveau modèle économique pour la Tunisie : Déterminer les contraintes majeures à une croissance généralisée", Rapport effectué conjointement avec le Gouvernement des Etats-Unis.
- Banque Africaine de Développement (2013), Subventions alimentaires et aides sociales directes : Vers un meilleur ciblage de la pauvreté monétaires et des privations en Tunisie. Juillet.
- Banque Africaine du Développement (2012), La gouvernance participative en Tunisie : améliorer la prestation des services publics à travers des partenariats État-citoyen.
- Banque Centrale de Tunisie (2012), Rapport annuel.
- Banque Centrale de Tunisie (2013), Prévision à court terme de la croissance économique en Tunisie, Modèle de Prévision de l'Activité à Court Terme - MPACT, Document de Travail 1-2013, Janvier 2013.
- Banque Mondiale (2004) « Tirer parti de l'intégration commerciale pour stimuler la croissance et l'emploi », Rapport n° 29847-TN
- Banque Mondiale (2005). « Export Development Project », Report n° 31785.
- Banque Mondiale (2010). "Les pôles de compétitivité en Tunisie: Notes de problématique", document n° 69897, Mars.
- Banque Mondiale (2013). « Entreprise Survey : Tunisia », Novembre 2013.
- Banque Mondiale, (2008), « Intégration mondiale de la Tunisie : une nouvelle génération de réformes pour booster la croissance et l'emploi », Septembre 2008.
- Barro, R. J. (1999), "Notes on Growth accounting", Journal of Economic Growth, 4, 119-137.
- BCT (2013). « Statistiques Financières », N° 183, juin 2013.
- BCT (2013). « Rapport Annuel 2012 », Mai 2013.
- BCT (2013). « Périodique de Conjoncture », N° 100, Juillet 2013.
- Bellakhal, R and Mahjoub, M (2013), « The Impact of Tunisian Vocational Training Programs on Employment and Wage »
- Benjamin R Quinones Jr (2012), « Sowing the Seeds of Solidarity Economy : Asian Experiences », Published by RESOURCES for Centre for Social Entrepreneurship Binary University College, Malaysia.
- BERD (2013), Économie du savoir : évaluation de la Tunisie - Identification et comblement des écarts en matière de capacités et d'innovation de la région située au Sud et à l'Est du bassin méditerranéen.
- Berthélémy, J.C, A. Seck et A. Vourc'h (1996), La croissance au Sénégal, un pari perdu ?, Etudes du Centre de Développement, Série Croissance à long terme
- Blanchard. O et J.P. Fitoussi (1998), Croissance et chômage, Rapport N° 4 du Conseil d'Analyse Economique, La documentation française. Paris.
- Bohlander, M (2013), « The Youth Unemployment Crisis in Tunisia », 18 Novembre, disponible à : http://www.cipe.org/blog/2013/11/18/the-youth-unemployment-crisis-in-tunisia/#.U7Z-Q41_vPM
- Bolli, T., M. Zurlinden. (2012). "Measurement of labour quality growth caused by unobservable characteristics", Applied Economics, Vol. 44, Iss.18, pp2297-2308.
- Booz&Co (2013), « The Rise of Corporate Social Responsibility A Tool for Sustainable Development in the Middle East », Booz & Company Inc.
- Bouis R. et Klein C. (2008) « « La concurrence favorise-t-elle les gains de productivité ? Une analyse sectorielle dans les pays de l'OCDE », Economie et Statistique (2008).

- BPI France (2013), « Contribuer au financement de l'économie Sociale et Solidaire : Renforcer l'existant, Approfondir les partenariats, Innover », Mai 2013
- Brinkley, I. and Neil Lee (2007), "The knowledge economy in Europe: A report prepared for the 2007 EU Spring Council ", The Work Foundation.
- Cabannes, P.Y., A. Montaut, P.A. Pionnier. (2013). "Evaluer la productivité globale des facteurs: l'apport d'une mesure de la qualité du capital et du travail", L'Economie Française, Insee.
- Cadot. O., A.M. Fernandes, J.Gourdon, A. Mattoo, (2012). "Are the Benefits of Export Support Durable: Evidence from Tunisia", Policy Research Working Paper n°6295, December.
- Carrere. C. V. Strauss-Kahn and O. Cadot. (2007). «Export Diversification : What's behind the Hump? ». Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI). Etudes et Documents. E2007-24.
- CEPES (2007), « L'économie sociale au Maghreb : La situation au Maroc et en Tunisie.
- Chai, F. et D. B. Nguyen (2011). « Le coût du crédit aux entreprises selon leur catégorie », Bulletin de la Banque de France, N° 185, 3e trimestre 2011.
- Charkravarty, S.R. & Pal, R. (2010). Measuring financial inclusion: An Axiomatic Approach. IGIDR, WP(3).
- CMI/Institut de la Méditerranée, Etude sur le développement de l'économie de la connaissance et de l'innovation en Tunisie : stratégie 2015-2020, Draft (Novembre 2014).
- CNUCED (2012), Examen de la politique d'investissement.
- Commission Economique pour l'Afrique (2010), Croissance et emploi, Rapport d'avancement de la commission de l'Afrique, juillet.
- Dash, A., 2013, Towards an Epistemological Foundation for Social and Solidarity Economy, Draft paper prepared for the UNRISD Conference "Potential and Limits of Social and Solidarity Economy 6-8 May" Geneva- Switzerland.
- Debonneuil M., Fontagné J.L., (2001), « Compétitivité », Rapport du CAE, n° 40, Paris, 2001.
- Defourny, J. and Develtere, P. 1999, "The Social Economy: The Worldwide Making of a Third Sector", in J. Defourny, P. Develtere, and B. Fonteneau, Ed., L'économie Sociale au Nord et au Sud, Centre D'Economie Sociale, Université De Liege, De Boeck. Liege.
- Délégation de la Commission de l'Union Européenne en Tunisie (2012), Rapport de diagnostic sur la société civile tunisienne.
- Demirgüç-Kunt, A et Klapper, I (2012), Measuring Financial Inclusion: the Global Findex Database, World Bank Policy Research Working Paper N°6025, April.
- Demirgüç-Kunt, A et Klapper, I (2013), Measuring Financial Inclusion: Explaining Variation in Use of Financial Services across and within Countries, Brookings Papers on Economic Activity. 1, Spring.
- Demoustier, D (2013), « L'économie sociale et solidaire est-elle une réponse à la crise ? », Les idées en mouvement, Le mensuel de la Ligue de l'enseignement, n° 209, Mai 2013.
- Deruennes, A. (2006). "Etude de l'évolution de la part de marché à l'exportation de la France à partir d'une décomposition fine". In, P. Artus et L. Fontagné, Evolution récente du commerce extérieur français, Rapport CAE n°64, Editions La Doc. Française.

- Diop, N & S. Ghali (2012), "Are Jordan and Tunisia's exports becoming more technologically sophisticated? And why it matters?", MENA Knowledge and Learning, N° 57.
- Diop, N and Ghali, S (2011), "Globalization and movement up the technological ladder: product-based methodology and application to Tunisia", mimeo;
- Disdier, A.C., L. Fontagné & O. Cadot (2014), "North-South Standard Harmonization and International Trade", World Bank Economic Review, forthcoming.
- Eberhardt. M., F. Teal. (2007). «Extent and Causes of Global Shifts in Manufacturing ». Centre for the Study of African Economies. Oxford University.
- El Kadhi, Z (2011), Quel modèle de répartition ?» paru dans « pour un nouveau schéma de développement » 26ème session des journées de l'entreprise. IACE, Décembre.
- El Kadhi, Z (2014), L'impact des projets d'infrastructure sur l'emploi : modélisation entrée -sortie» BIT, Mars.
- El Kadhi, Z et H, Khelifi (2012), Positionnement compétitif des exportations tunisiennes» 27ème session des journées de l'entreprise. IACE, Décembre.
- Encaoua D. et Guesnerie R. (2006) « Politiques de la concurrence » », Conseil d'Analyse Economique, Paris, La Documentation Française.
- ESMED (2011), "L'Économie Sociale dans la Méditerranée", (avril 2011).
- ETF (2013). « Analyse du système et des politiques d'enseignement et de formation professionnelle de la Tunisie », MFPE, février.
- FEMISE - BEI (2013), Mobiliser le capital humain sur l'innovation en Méditerranée, FEMIP, juin.
- FEMISE (2007). " Evaluation de la politique de mise à niveau des entreprises de la rive sud de la méditerranée : les cas de l'Algérie, l'Egypte, le Maroc et de la Tunisie », Research n° FEM31-05.
- FEMISE (2012), La Saison des Choix, Rapport Général coordonné par A. Galal et J.L. Reiffers.
- FEMISE (2014), « « Économie Sociale et Solidaire : Vecteur d'inclusivité et de création d'emplois dans les pays partenaires méditerranéens? », Novembre.
- FMI (2012), Financial Access Survey - FAS - (<http://fas.imf.org>).
- Fonteneau, B. et al., 2011, Social and Solidarity Economy: Our common road towards Decent Work, In support of the Second edition of the Social and Solidarity Economy Academy, 24-28 October Montreal - Canada, International Training Centre of the International Labour Organization, Geneva.
- Foundation for the future (2013), Programme d'appui à la société civile en Tunisie.
- France Active (2014), Solutions de Financement Solidaire: Gamme complète 2014.
- Frémeaux, Ph. (2013), « Alternatives Economiques Etudes et Communication », Labo-ESS et Institut CDC pour la recherche, Janvier.
- Gallup World Poll (2012), Payments and Money Transfer Behavior of Sub-Saharan Africans, Godoy, J, Tortora, B and alii, June.
- Gaysset, I (2014-a), Analyse en composantes principales, in Femise - BEI (2013)
- Gaysset, I (2014-b), Economie de la connaissance et emploi des jeunes en Tunisie, Mimeo, Aix Marseille Université, Juin.
- Ghazouani. K. (2011). "Evaluation des incitations à l'investissement privé: cas du code d'incitation à l'investissement », document présentée aux journées de l'IACE, Juin.

- Harrison, A et C. Sepúlveda (2011), Learning from Developing Country Experience: Growth and Economic Thought Before and After the 2008-09 Crisis, Policy Research Working Paper, WPS N°5752, World Bank.
- Hasmet M. Uluorta (2009), The Social Economy: Working alternatives in a globalizing era », Routledge.
- Hausmann, Ricardo, Rodrik, Dany and Velasco, Andres (2005), Growth Diagnostics. Cambridge, MAL John F. Kennedy School of Government, March.
- Hausmann. R.. J. Hwang and D. Rodrik. (2007). “ What You Export Matters”. Journal of Economic Growth. Vol 12. n°7. March. pp1-25.
- Hoekman, B., Mattoo, A., English, P. (2002): “Development, trade and WTO: A Handbook”, The World Bank, Washington D.C.
- IACE (2013), Le Crowdfunding en Tunisie : Un chaînon manquant, Rapport pour les Journées annuelles de l’entreprise.
- IFEDA (2014), Centre d’Informations, Etudes & Documentations sur les Associations. Databases (www.ifeda.org.tn).
- Imbs. J.. R. Wacziarg. (2003). “Stages of Diversification”. American Economic Review. Vol 93. n°1. pp63-86.
- INS, Banque Africaine de Développement et Banque Mondiale (2012), Mesure de la pauvreté, des inégalités et de la polarisation en Tunisie, 2000-2010. Octobre.
- INS, CRES et Banque Africaine de Développement (2013), Analyse de l’impact des subventions alimentaires et des programmes d’assistance sociale sur la population pauvre et vulnérable, Juin.
- Institut National de la Statistique (INS) - BAD - World Bank (2012), Mesure de la pauvreté, des inégalités et de la polarisation en Tunisie.
- Institut National de Statistiques (INS), Comptabilité Nationale 2005-2014.
- Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (2012), Evolution de la productivité et décomposition de sa croissance, Juillet.
- Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (2012), Rapport annuel sur l’économie du savoir, Juillet.
- Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (2012), Rapport annuel sur l’économie du savoir, Juillet.
- IPEMED (2013), “L’économie sociale et solidaire au Maghreb”, Novembre
- Ipemed (2013), L’économie sociale et solidaire au Maghreb : Quelles réalités pour quel avenir ?
- ITCEQ (2008), Le système d’incitation aux investissements en Tunisie, miméo, Mars, Tunis.
- ITCEQ (2010). « Evaluation du programme de mise à niveau : résultats de la 7^{ème} enquête sur le programme de mise à niveau », Février.
- Jean-Noël Chopart, Guy Neyret et Daniel Rault (2006), « Les dynamiques de l’économie sociale et solidaire », COLLECTION « RECHERCHES » À LA DÉCOUVERTE.
- Jendoubi, H. , M.Goied (2007). « The upgrading program and efficiency in Tunisia Manufacturing Industries: evidence from firm-level panel data”, ERF 14th annual conference.
- John Page : Emploi, Justice et le Printemps arabe. Rétablir une croissance inclusive en Afrique du Nord, BAD, 2012
- Jorgenson D. W., Griliches Z., « The Explanation of Productivity Change », Review of Economic Studies, Vol. 34, n° 3, 1967.

- Jorgenson, D. W. , M. S. Ho., K. J. Stiroh. (2005). " Labor Input and the Returns to Education", in: Productivity, Vol.3: Information Technology and American Growth Resurgence, S. 201-289. The MIT Press.
- Jorgenson, D. W. and Z. Griliches (1967), "The Explanation of Productivity Change", Review of Economic Studies, 34(3), 308-350
- Jorgenson, D. W., F.M. Gollop and B.M. Fraumeni (1987), Productivity and U.S. Economic Growth, Cambridge, MA, The Harvard University Press.
- Kaufman. D, Kraay. A et Mastruzzi.M (2012), "Governance Matters XI: Governance Indicators for 1996-2011", Policy Research Working Paper Series, World Bank.
- Kee, H. L., A. Nicita & M. Olarreaga (2009), "Estimating trade restrictiveness indices", Economic Journal, vol.119, pp. 172-199.
- Labo-ESS (2010), «Pour une autre économie», Alternatives économiques, hors série poche - n° 46bis - novembre 2010.
- Lapinte, A. et Vanovermeir, S. (2009) « Du revenu salarial au niveau de vie », Revenu et Patrimoines des ménages, édition 2009, Insee Références.
- Liang, Chi-yuan and Jia-yuan Mei (2005), "Underpinnings of Taiwan's Economic Growth: 1978-1999 Productivity Study", Economic Modelling, 22, 347-387
- Liang, Chi-yuan and Jia-yuan Mei (2005), "Underpinnings of Taiwan's Economic Growth: 1978-1999 Productivity Study", Economic Modelling, 22, 347-387
- Lin. J.L. (2010). « New Structural Economics : A Framework For Rethinking Developement ». Policy Research Working Paper WPS5197.
- Mc Millan, M.S., D.Rodrik. (2011). "Globalization, Structural change and Productivity Growth", NBER Working Paper 17143, June.
- MedESS (2013), « L'ESS en Tunisie », 5 Mars.
- Ministère de l'Economie et des Finances (2014), Loi de Finances Complémentaires.
- Ministère de l'Industrie (2008). "Synthèse de l'étude stratégique industrielle à l'horizon 2016".
- Ministry of Higher Education. 2010. Scientific Research and Technology: Statistics of Higher Education. Tunisia
- Moati Ph. et Rochefort R. (2008) « Mesurer le pouvoir d'achat », Conseil d'Analyse Economique, Paris, La Documentation Française.
- Mouley, S (2012), Economie du central banking : théorie et applications, Eds. IORT, Tunis
- Mouley, S (2012), High growth potential MSME's in the south mediterranean: identifying bottleneck obstacles and potential policy responses: Case study Tunisia, Femise Report N°FEM 35-10.
- Mouley, S (2013), Cadrage macroéconomique, soutenabilité et viabilité budgétaire à moyen terme, Technical policy notes, Comité de Politique Monétaire, Banque Centrale de Tunisie.
- Mouley, S (2013), Contraintes d'accès des PME-PMI aux sources de financement bancaire: Scénarios comparés dans les pays MEDA, Femise Report N°35-10, en Coll., Forum Euro Méditerranéen des Instituts de Sciences Economiques (FEMISE), France et Economic Research Forum (ERF, Egypte).

- Mouley, S (2013), Country Profile - Tunisie : Sur fonds de crise politique, une troisième année de transition porteuse de vulnérabilités majeures du pilotage macroéconomique mais des capacités de résilience à moyen terme, Forum Euro Méditerranéen des Instituts de Sciences Economiques (FEMISE) et Agence Française pour le Développement (AFD), France.
- Mouley, S (2013), Evolution de l'environnement économique et ses impacts sur la capacité de résilience du secteur bancaire: résultats d'un macro-stress testing, Centre Tunisien de Veille et d'Intelligence Economique (CTVIE), - Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).
- Mouley, S (2013), Flexibilité du régime de change et attractivité des financements externes, Technical policy notes, Comité de Politique Monétaire, Banque Centrale de Tunisie.
- Mouley, S (2013), Le baromètre d'inclusion bancaire et financière: Méthodologie et indicateurs régionaux en Tunisie, Centre Tunisien de Veille et d'Intelligence Economique, CTVIE - IACE.
- Mouley, S (2013), Monetary policies, banking systems, regulatory convergence, efficiency and growth in the Mediterranean, Palgrave - Mac Millan, London UK.
- Mouley, S (2013), Scénarios de conduite de la politique monétaire, déterminants de l'inflation et fonctions de réaction de la banque centrale, Technical policy notes, Comité de Politique Monétaire, Banque Centrale de Tunisie.
- Mouley, S (2013), Réformes et restructuration du système bancaire et financier en Tunisie : Quelle vision et quel plan stratégique prioritaire ? Etude stratégique, IACE - FMI - BEI - World Bank, Décembre.
- Mouley, S (2013), Etude sur l'inclusion bancaire et financière en Tunisie, IACE, Avril.
- Mouley, S (2014), Economie politique des réformes, croissance potentielle et performances macroéconomiques en Tunisie à l'horizon 2019, IACE, 29èmes Journées de l'Entreprise, Sousse.
- Mouley, S (2014), Décryptage de la situation des finances publiques en Tunisie et ses conséquences potentielles sur le secteur privé, Centre Tunisien de Veille et d'Intelligence Economique, CTVIE - IACE.
- Mouley, S (2014), Economie sociale et solidaire : vecteur d'inclusivité et de création d'emplois dans les pays partenaires méditerranéens : case study - Tunisia, Rapport Femise - BEI.
- Mouley, S (2014), Impact assessment of the regulation on excessive interest rate in Tunisia, World Bank & Central Bank of Tunisia.
- Mouley, S (2014), La Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis : Repères de gouvernance et pistes de résilience pour un meilleur financement de l'économie, Centre Tunisien de Veille et d'Intelligence Economique, CTVIE - IACE.
- Mouley, S (2014), Le baromètre d'inclusion bancaire et financière en Tunisie : Techniques de mesure, indicateurs composites et comparaisons intra-régionales, Programme de veille financière, Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).
- Mouley, S (2014), Study on knowledge economy development in Tunisia in the 2015-2020, World Bank, Centre d'Intégration Méditerranéen - CMI (Marseille).
- Mouley, S (2014), Country profile - Tunisia, in Rapport du Femise sur le partenariat euro-méditerranéen, Vers une nouvelle dynamique pour le maintien des équilibres économiques et sociaux, Reiffers, J.L et A. Gala eds., Janvier.

- Mouley, S (2014), Diagnostic synthétique (quick scan) du secteur financier en Tunisie : Etat des lieux, principaux défis et opportunités de réformes, in « Vers un nouveau modèle de développement pour la Tunisie », Ministère de l'économie et des finances, World Bank, BAD, UE, Juin (en Coll.)
- Mouley. S et alii (2008), Dynamique des investissements, mutations sectorielles et convertibilité du compte de capital : impacts des mesures de libéralisation et expériences comparées Tunisie - Maroc, Femise Research Project N°32-04, Août 2008.
- Mucchielli J.L., (2002) « La compétitivité, définitions, indicateurs et déterminants », dans Revue Accomex, numéro spécial sur La France est-elle compétitive ?, CCIP, mars-avril, N°44, p. 9-19
- National Science Board (2008), Science and Engineering Indicators 2008, two volumes, Arlington, VA: National Science Foundation.
- National Science Board (2008), Science and Engineering Indicators 2008, two volumes, Arlington, VA: National Science Foundation.
- National Science Board (2010), Science and Engineering Indicators 2008, two volumes, Arlington, VA: National Science Foundation.
- National Statistics Institute. 2004. "General Census of Population". Tunisia.
- National Statistics Institute. 2010. "General Census of Population". Tunisia.
- Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique - Bureau pour l'Afrique du Nord (2012), Economie de la connaissance en Afrique du Nord.
- Ndulu B.J et S.A. O'Connell (2007), Challenges of african growth: Opportunities, constraints and strategic directions, World Bank, Washington D.C.
- Nehru Vikram, & Ashok Dhareshwar. 1993. "A New Database on Physical Capital Stock: Sources, Methodology, and Results." Revista de Analisis Economico. Vol. 8. No 1 (Juin). pp. 37-59.
- Nicita, A. & J. Gourdon (2012), "A Preliminary Analysis on Newly Collected Data on Non-Tariff Measures", Policy Issues in International Trade and Commodities Study Series, N°53.
- Observatoire National de l'ESS - CNCRES (2013), "L'emploi des jeunes dans l'Economie Sociale et Solidaire", Juin 2013.
- OCDE (2001). " Measuring Productivity", OECD Manual, Measurement of Aggregate and Industry-Level Productivity Growth.
- OCDE (2009). "Measuring Capital" - OECD Manual, 2nd edition.
- OECD (2001): Science, Technology and Industry Scoreboard, OECD, Paris.
- OFS (2008). "Mesure de la qualité du facteur de production travail", Rapport de méthode, Office Fédéral de la Statistique, Neuchâtel, décembre.
- Olley S, L et Pakes .A (1996), The dynamics of productivity in the telecommunication's equipment industry, Econometrica, Vol.64, N°6, (pp. 1263-98).
- OMPI (2014), Global Innovation Index Report
- Opinion-Internationale (2013), "La société civile tunisienne en pleine expansion (article d'opinion)", 18 Juin.
- PNUD (2012), État des lieux de la société civile tunisienne dans le secteur de la promotion d'une citoyenneté active.
- Rajhi, T (2011), La persistance du chômage est-elle due aux limites de la croissance potentielle en Tunisie ? Lettre du Cercle des Economistes de Tunisie, N°2, Novembre.

- RECMA (2014), « Tunisie : projet de loi sur les mutuelles », sur : <http://recma.org/actualite/tunisie-projet-de-loi-sur-les-mutuelles>
- Reiffers, J.L et J.E. Aubert, (2002), La connaissance au service du développement - le développement des économies fondées sur la connaissance dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord : facteurs clés, Rapport Banque Mondiale, Septembre, 2002.
- Reiffers, J.L et J.E. Aubert, (2003), Knowledge Economies in the Middle East and North Africa, World Bank Institute.
- Reiner, C.,C. Staritz. (2013). " Private sector development and industrial policy: Why, how and for whom?". In: ÖFSE (Hg.) Österreichische Entwicklungspolitik, Analysen ▪ Berichte ▪ Informationen mit dem Schwerpunktthema "Private Sector Development - Ein neuer Businessplan für Entwicklung?", Wien, 53-61.
- Rijkers, B. (2012) "Job Creation: A Big Role for Small Firms," Voices and Views blog, World Bank, Feb. 5. <http://menablog.worldbank.org/job-creation-big-role-big-firms>.
- Rocha. R, Arvai, Z and Farazi, S (2011), Financial Access and Stability: A Road Map for the Middle East and North Africa, The World bank, Washington D.C
- Rodrik, D. (2008): "Industrial policy: Don't ask why, ask how". In: Middle East Development Journal, Demo Issue, 1-29.
- Rodrik, Dani (2006) "Development Lessons from Asia for Non-Asian Countries," Asian Development Review, Vol. 23, No. 1, pp. 1-15.
- Rodrik. D, Subramanian. A and Trebbi. F (2002), "Institutions Rule : The Primacy of Institutions over Geography and Integration in Economic Development", NBER Working Paper 9305
- Romer, P. (1986) "Endogenous Technological Change" Journal of Political Economy 98, S71-S101
- Santi, E, S. B. Romdhane et W. Shaw : Libérer le potentiel de l'Afrique du Nord grâce à l'intégration régionale (BAD), 2012
- Sarma, M. & Pais, J. (2008), Financial inclusion and development: A cross country analysis. Annual Conference of the Human Development and Capability Association, New Delhi.
- Sarma, M. (2008), "Index of Financial Inclusion", ICRIER Working paper N°215, Indian Council for Research on International Economic Relations, June.
- Sarma, M. (2010), "Index of Financial Inclusion", Discussion Papers in Economics N°10-2005, Centre for International Trade and Development, School of International Studies Jawaharlal Nehru University, November.
- Sarma, M. (2012), "Index of Financial Inclusion - A measure of financial sector inclusiveness", Berlin Working Papers on Money, Finance, Trade and Development N°07/2012, July.
- Sarma, M. and Pais, J (2011), Financing inclusion and development, Journal of International Development, 23, 613-628.
- Schreyer P. et Pilat D. (2001) Mesurer la productivité, Revue économique de l'OCDE n° 33, 2001/II. Table Ronde Pour La Mauritanie, Bruxelles, Juin 2010
- Schwerdt, G. , J. Turunen (2006), "Growth in Euro Area Labour Quality", Working Paper Series 575, European Central Bank, January.
- Sophie BOUTILLIER et Sylvain ALLEMAND (2010), « Economie sociale et solidaire : Nouvelles trajectoires d'innovations », L'HARMATTAN, Paris.
- Stephen King : Political transition and new socioeconomic bargains in North Africa, BAD, 2012

- Tack, Emilie (2009), « L'économie sociale, en quête de reconnaissance institutionnelle : L'exemple du statut de l'association européenne », Working Paper, Think Tank Pour la Solidarité, Juin.
- Tahari and al. (2004) Sources of Growth in Sub-Saharan Africa, IMF WP/04/176, pp 1-31.
- Taksas, C (2014), Quelle contribution au but ultime de la croissance : la création d'emplois ?, in Etude stratégique de reconstruction et de développement de l'économie Tunisienne, Institut de la Méditerranée - Tunisie et Banque Centrale de Tunisie, Août.
- TheGuardian (2013), « Solidarity economy: finding a new way out of poverty », October 9th.
- Timbeau X. (2002) « Le partage de la valeur ajoutée en France », Revue de l'OFCE n°80, janvier 2002.
- Tyson, A.L., (1992), « Who's Bashing Whom? Trade Conflict in High -Technology Industries», Institute for International Economics, Washington, D. C.
- Unido (2009). "Breaking In and Moving Up: New Industrial Challenges For The Bottom Billion And The Middle-Income Countries". Industrial Development Report.
- UNRISD (2013), « Social Solidarity Economy: Toward Convergence across Continental Divides», by Emily Kawano, February 26th.
- UNRISD, 2013, Potential and Limits of Social and Solidarity Economy, Event Brief 01, August 2013
- WEF (2012). "Global Enabling Trade Report".
- World Bank - CMI (2013), Transforming arab economies: travelling the knowledge an innovation road.
- World Bank (1995), Republic of Tunisia, Poverty Alleviation: Preserving Progress while Preparing for the Future, Report No. 13993-TUN, Vol II, August. Washington D.C.
- World Bank (2003), Knowledge products and strategy: emerging lessons, April.
- World Bank (2004), Republic of Tunisia: Employment Strategy, report No.25456-TUN, May, Washington D.C.
- World Bank (2005): World Development Indicators 2005, Washington, D.C.
- World Bank (2006), Rapport N°32948, Royaume du Maroc, Mémoire économique pays, Promouvoir la croissance et l'emploi par la diversification productive et la compétitivité,
- World Bank (2006). "Morocco, Tunisia, Egypt and Jordan after the End of the Multi-Fiber Agreement: Impacts, Challenges and Prospects", Report n°35376 MNA, December.
- World Bank (2007), Building Knowledge Economies: Advanced Strategies for Development, World Bank Institute, Washington D.C.
- World Bank (2008), Commission on growth and development, Growth report: strategies for sustained growth and inclusive development, by Solow Robert, Justin Lin et alii.
- World Bank (2008), Tunisia's Global Integration: Second Generation of Reform to Boost Growth and Employment, report No.40129-TUN, May. Washington D.C.
- World Bank (2009), Inclusive growth analytics - framework and application, by Elena Lanchovichina.
- World Bank (2010-a), Tunisie : Revue des politiques de développement : Vers une croissance tirée par l'innovation, Rapport N°50487 - TN, Janvier.

- World Bank (2010-b), Les pôles de compétitivité en Tunisie : Note de problématique, Rapport TN - 69897.
- World Bank (2010-b), Les pôles de compétitivité en Tunisie : Note de problématique, Rapport TN - 69897.
- World Bank (2011) "Striving for Better Jobs: The Challenge of Informality in the Middle East and North Africa Region," by Angel-Urdinola. R, J. Silva, A. Bodor, MENA Knowledge and Learning Quick Notes Series. December, Number 49.
- World Bank (2011), Measuring Financial Inclusion, Policy Research Working Paper N°6025.
- World Bank (2012), Enabling employment miracles, Regional economic update, April.
- World Bank (2012), Knowledge Assessment Methodology (KAM).
- World Bank (2012), The Global Findex Survey and Database, April, Washington, DC.
- World Bank (2013), Les subventions énergétiques, le ciblage et la protection sociale en Tunisie. Rapport N°82712-TN, Novembre.
- World Bank (2013), World Development Report, Jobs, by Martin Rama et alii.
- World Bank and the International Finance Corporation (2012), Doing Business in a More Transparent World, Washington, D.C.
- World Bank Institute (2013), Worldwide Governance Indicators (WGI) (www.govindicators.org).
- World Economic Forum - WEF (2013), The Global Competitiveness Report, 2013-2014.
- World Economic Forum (2013), « From the Margins to the Mainstream Assessment of the Impact Investment Sector and Opportunities to Engage Mainstream Investors », September.
- Yorulmaz, R (2013), Construction of a Regional Financial Inclusion Index in Turkey, BDDK Bankacılık ve Finansal Piyasalar Cilt:7, Say:1.
- Zaimi, K (2002), La productivité globale des facteurs, Document de travail N°76, Mai, Ministère de l'Economie et des Finances (Royaume du Maroc)
- Zouari, S (2014), « Employment Policies And Active Labour Market Programmes In Tunisia », ETF Working paper.

Éléments Pour Une Stratégie de Développement Economique & Social à Moyen Terme en Tunisie

Cet ouvrage est une étude inédite sur l'économie tunisienne qui analyse ses principaux vecteurs de développement économique et social pour la période de post-transition. L'ouvrage propose en outre un programme de réformes économiques et sociales avec, en appui, divers scénarii de cadrage macroéconomique.

La première partie de l'ouvrage est relative aux diagnostics stratégiques et aux repères de résilience économique et sociale. Le chapitre.1 analyse les transformations structurelles du schéma de croissance, et en particulier les contraintes macroéconomiques et institutionnelles majeures pour une croissance génératrice d'emplois. Le chapitre.2 propose un nouveau contrat social pour une croissance juste, équitable et à même de relever les défis de l'inclusion sociale. Le chapitre.3 développe une stratégie d'ouverture internationale résolue, mais plus raisonnée et intelligente de l'économie nationale. Le chapitre.4 décline les facteurs de renforcement de la résilience macroéconomique et de l'inclusion financière.

La deuxième partie de l'ouvrage propose un plan de réformes économiques et sociales. Le chapitre.5 caractérise les leviers du changement et les chantiers stratégiques de réformes à court terme pour un nouveau palier de croissance inclusive. Le chapitre.6 propose une nouvelle génération de réformes structurelles sur le moyen-long terme. Le chapitre.7 conclut sur le nouveau régime de croissance à mettre en place et les perspectives macroéconomiques. A ce titre, divers scénarii de cadrage macroéconomique sont déduits à partir d'un modèle spécifique de prévision à moyen terme.

ISBN :

Tunis, Mars 2015